
Digitized by the Internet Archive
in 2022 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761115486698

Government Publications
154
CA1
FN
-E77

ESTIMATES

Fisheries and Oceans

2000-2001
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

LIBRARY
MAY 11 2000
University of Toronto

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before 31 March and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2000

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2001-III-56

ISBN 0-660-61184-8

Fisheries and Oceans Canada

2000-01 Estimates

A Report on Plans and Priorities

Approved



The Honourable Herb Dhaliwal, P.C., M.P.
Minister of Fisheries and Oceans Canada

Table of Contents

1 **Minister's Message** 1

2 **Departmental Overview** 3
- 2.1 Mandate, Roles and Responsibilities 3
  - 2.1.1 Organization and Program Composition 4
- 2.2 Objective 7
  - 2.2.1 Long-term Priorities and Goals 7
- 2.3 External Factors Influencing the Department 8
- 2.4 Departmental Planned Spending 11

3 **Plans, Results and Resources** 12
- 3.1 Departmental Summary 12
- 3.2 Details by Business Line 22
  - 3.2.1 Marine Navigation Services 22
  - 3.2.2 Marine Communications and Traffic Services 24
  - 3.2.3 Icebreaking Operations 26
  - 3.2.4 Rescue, Safety and Environmental Response 28
  - 3.2.5 Fisheries and Oceans Science 30
  - 3.2.6 Habitat Management and Environmental Science 32
  - 3.2.7 Hydrography 35
  - 3.2.8 Fisheries Management 37
  - 3.2.9 Harbours 40
  - 3.2.10 Fleet Management 42
  - 3.2.11 Policy and Internal Services 44

4 **Horizontal Initiatives** 46
- 4.1 Regulatory Initiatives 46
- 4.2 Sustainable Development Strategies 49

5 **Financial Information** 51

6 **Other Information** 62
- 6.1 Statutes and Regulations Currently in Force 62
- 6.2 References and Departmental Contacts 64

7 **Index** 65

List of Tables

Table 2.1: Organization Chart 4

Table 2.2: Contribution of Business Lines to Departmental Priorities 5

Table 2.3: Responsibility for Planned Spending by Business Line, 2000-01 6

Table 5.1: Summary of Capital Spending by Business Line 51

Table 5.2: Details on Major Capital Project Spending 53

Table 5.3: Summary of Transfer Payments 56

Table 5.4: Transfer Payments by Business Line 57

Table 5.5: Source of Respendable and Non-respendable Revenue 60

Table 5.6: Net Cost of Program for 2000-01 61

1 Minister's Message



Hon. Herb Dhaliwal

As we enter the new millennium, Fisheries and Oceans Canada is faced with the challenge of creating a fishery for the 21st century; one that strikes a balance between the conservation of resources and the development of economic opportunities. Last year, the Department launched a number of strategic initiatives aimed at strengthening the organization, improving the way we do business and making us more forward-looking. These long-term initiatives will help position the Department to meet the challenges of the future.

So where do we go from here?

Through the Oceans Agenda and Oceans Management Strategy, we can continue to contribute to the federal government's sustainable development agenda. For example, the Department introduced Marine Protected Areas as part of the Oceans Agenda in 1998. These areas are helping us better understand unique marine ecosystems. They mark the beginning of an extensive network of Marine Protected Areas.

With the revitalization of the fishing industry on the East and West coasts, Fisheries and Oceans Canada is putting in place the measures necessary to achieve the vision of a fishery that ensures sustainable development and economic viability. A precautionary approach based on integrated management, capacity reduction and selective fishing has been adopted. Initiatives such as licence retirement programs for the Atlantic region and industry diversification and habitat enhancement in the Pacific region will ensure the future of Canada's valuable fish stocks.

In the coming years, the Department will continue to foster and develop emerging fisheries. It must assist the industry in identifying and bringing to market new opportunities, by establishing exploratory fisheries, conducting scientific analysis on the nature of new stocks and developing effective harvesting methods. Consultation is key to these initiatives and the establishment of coastal zone symposia and regional advisory boards will help to improve this process.

The Department will modernize the approach to fisheries management by being more inclusive and innovative. This starts with the scientists, who continue to advance and maintain their well-deserved reputation as world leaders in research. They provide the knowledge base for making informed decisions about how to manage our fisheries. The Department will strengthen its science capacity in specific areas such as northern science and technology, and endangered species. It is consulting with stakeholders to institute transparent, client-centred approaches to fisheries management through the development of new processes and initiatives including independent allocation and licensing boards.

As a strong advocate of aquaculture, I am optimistic the next years will see it advance in a manner that complements traditional fisheries and ensures sustainable development. Aquaculture already represents about 25 per cent of Canada's fish production, but Canada only satisfies three per cent of the world market. We must work toward creating the conditions that will enable the Canadian aquaculture industry to reach its full potential by developing aquaculture markets and facilities, setting up partnerships, and importing expertise and technology from other countries. Concurrently, we will foster and develop recreational fisheries and encourage related initiatives.

Marine safety will continue to be a priority for the Department. New legislation has been developed, in consultation with the recreational boating community, regarding minimum age requirements, competency requirements and operational standards for powerboats. We will continue to be innovative in our approach to safe boating and continue to improve and maintain the safe and environmentally responsible use of Canada's waterways. This includes implementing preventative measures to reduce the risk of accidents, modernizing aids to navigation, and enhancing both the Marine Navigation Services and the Canadian Coast Guard Search and Rescue response system.

On the international level, Canada has established itself as a leader in protecting and developing the richness of our ocean resources. Over the past two years, Fisheries and Oceans Canada has contributed to several international discussions on climate change and oceans management. It will continue to play a leadership role as we build on the important work of the United Nations Fisheries Agreement.

One of our most significant achievements in the past year was the negotiation of the Pacific Salmon Treaty. This treaty promises more effective co-operation with the United States on managing stocks and monitoring the size and health of salmon runs.

As well, the Department signed an Agreement on Interjurisdictional Co-operation with respect to Fisheries and Aquaculture. Partnerships will be enhanced as Fisheries Ministers increase the sharing of information, consult on issues impacting on other Canadian governments and work in areas of strategic importance.

It is clear that co-management, shared stewardship and enhanced public consultations are key to the success of our programs.

Thanks to dedicated staff, Fisheries and Oceans Canada has accomplished much in the past year. And while the Department continues to face challenges, I look ahead with great optimism. We have the know-how, the will, and the co-operative spirit to protect and conserve our freshwater and marine environment for generations to come, and to do so in a way that is both sustainable and economically viable.

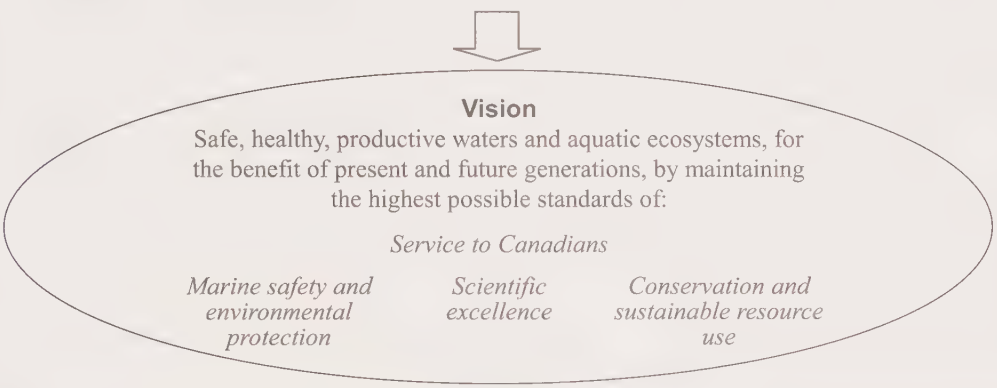
2 Departmental Overview

2.1 Mandate, Roles and Responsibilities

The Department has recently finalized a strategic plan, which defines the objectives and priorities that will guide the Department over the next three to five years. The objectives of the strategic plan are restoring confidence and credibility, mandate renewal, and continued management improvements. Future departmental reporting documents will reflect the objectives and priorities stated in this plan. The priorities and goals stated below, used in recent years, accurately reflect the mandate of the Department.

Mandate

Fisheries and Oceans Canada, on behalf of the Government of Canada, is responsible for policies and programs in support of Canada's economic, ecological and scientific interests in the oceans and freshwater fish habitat; for the conservation and sustainable utilization of Canada's fisheries resources in marine and inland waters; and for safe, effective and environmentally sound marine services responsive to the needs of Canadians in a global economy.



Long-term Priorities and Goals

Manage and protect fisheries resources	*Protect marine and freshwater environment*	*Understand oceans and aquatic resources*	*Maintain maritime safety*	*Facilitate maritime commerce and ocean development*

Key Results Commitments and Planned Results

Conservation and biological sustainability of fisheries resources, marine and freshwater habitats and a protected environment	**Safe, efficient and accessible waterways and harbours**
• Status of fish stocks and Fisheries Management Plans • State of ecosystems and habitat management practices • Scientific research and understanding • Environmental protection and response • Socio-economic benefits • Public awareness and client satisfaction	• Efficient and effective waterways and infrastructure • Economic benefits • Clients and public (participation, awareness and satisfaction)

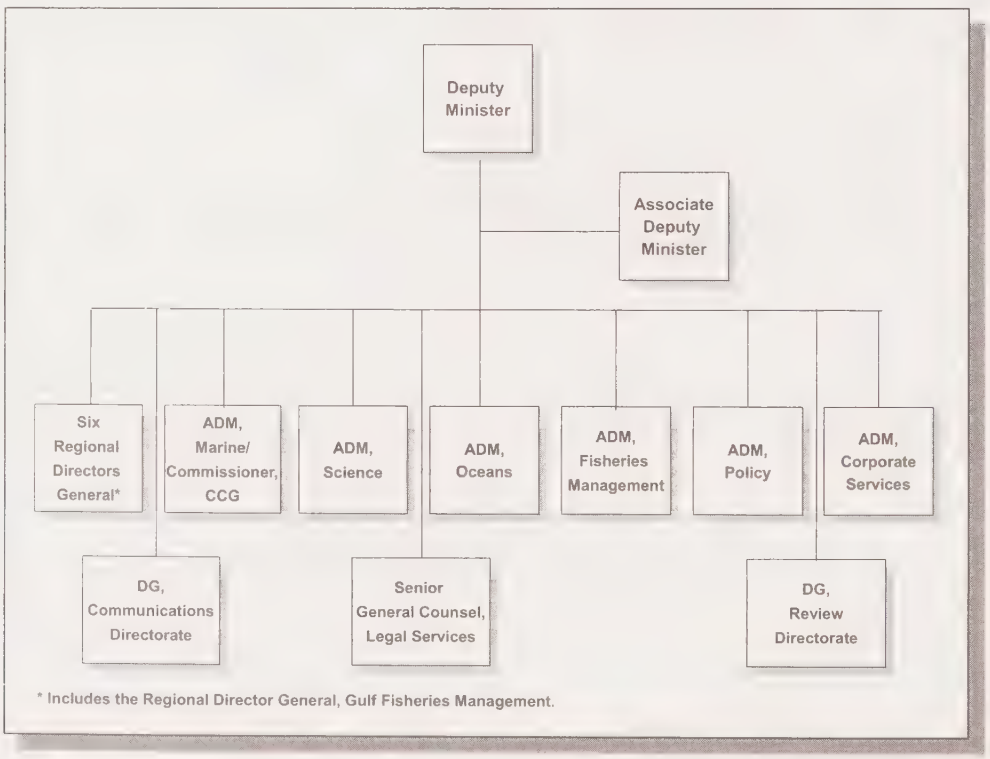
As outlined, the Department's mandate is extremely broad. It covers:

- management and protection of the marine and fisheries resources inside the 200-mile exclusive economic zone;
- management and protection of freshwater fisheries resources;
- marine safety along the world's longest coastline;
- facilitation of marine transportation and commerce;
- protection of the marine environment;
- support to other federal government institutions and objectives, as the government's civilian marine service; and
- research to support government priorities such as climate change and biodiversity.

Because of its broad mandate, the Department does not operate alone. Federal and provincial governments share jurisdiction in a number of areas related to the Department's mandate, and this is reflected in this report. Stakeholder participation and involvement are also essential, and are reflected in many of the elements of this document. The mandate, departmental objectives, long-term priorities and goals, and business lines described in this document refer to those responsibilities that fall under federal jurisdiction.

2.1.1 Organization and Program Composition

Table 2.1: Organization Chart



Fisheries and Oceans Canada is a decentralized federal government department that operates across Canada from five regional offices, Gulf Fisheries Management and national headquarters in Ottawa. The Department has six Assistant Deputy Ministers (ADMs) responsible for 11 business lines. The ADMs are responsible for establishing national objectives, policies and procedures, and standards for their respective business lines. The relationship between business lines and long-term priorities and goals is summarized in Table 2.2 and the responsibility of each ADM for planned spending is summarized in Table 2.3.

Table 2.2: Contribution of Business Lines to Departmental Priorities

Business Line	Departmental Priorities: Manage and protect fisheries resources	Protect marine and freshwater environment	Understand oceans and aquatic resources	Maintain maritime safety	Facilitate maritime commerce and ocean development	Headquarters Responsibility
Marine Navigation Services		✓		✓	✓	ADM, Marine/ Commissioner, CCG
Marine Communications and Traffic Services		✓		✓	✓	
Icebreaking Operations		✓		✓	✓	
Rescue, Safety and Environmental Response		✓		✓	✓	
Fleet Management	✓	✓	✓	✓	✓	
Fisheries and Oceans Science	✓	✓	✓	✓	✓	ADM, Science
Hydrography			✓	✓	✓	
Habitat Management and Environmental Science	✓	✓	✓		✓	ADM, Oceans
Fisheries Management	✓	✓			✓	ADM, Fisheries Management*
Harbours		✓		✓	✓	ADM, Corporate Services
Policy and Internal Services	✓	✓	✓	✓	✓	ADM, Corporate Services ADM, Policy

* Within Fisheries Management, accountability for special capacity-reduction programs rests with ADM, Policy.

Table 2.3: Responsibility for Planned Spending by Business Line, 2000-01

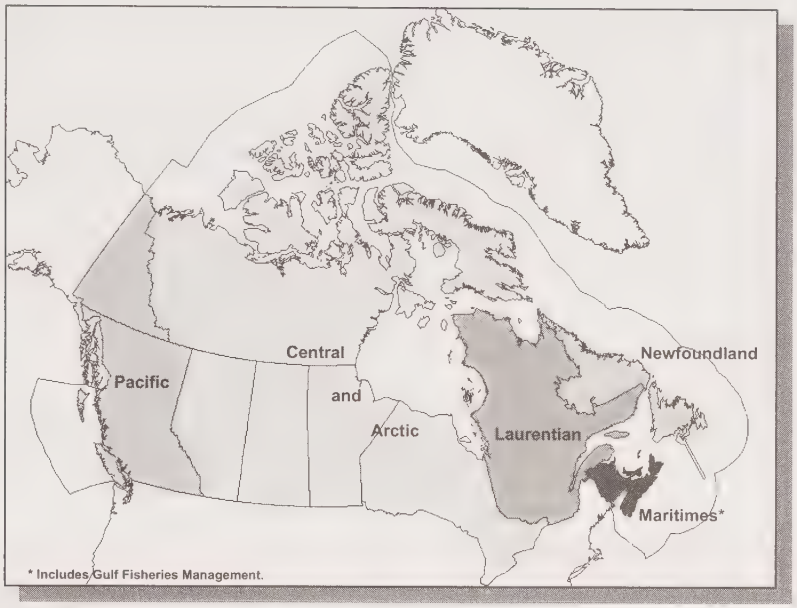
(in millions of dollars)	Accountability						
Business Line	ADM, Marine/ Commissioner, CCG	ADM, Science	ADM, Oceans	ADM, Fisheries Management	ADM, Policy	ADM, Corporate Services and Executive	Total
Marine Navigation Services	122.1	—	—	—	—	—	122.1
Marine Communications and Traffic Services	80.0	—	—	—	—	—	80.0
Icebreaking Operations	38.8	—	—	—	—	—	38.8
Rescue, Safety and Environmental Response	124.9	—	—	—	—	—	124.9
Fisheries and Oceans Science	—	128.6	—	—	—	—	128.6
Habitat Management and Environmental Science	—	—	132.3	—	—	—	132.3
Hydrography	—	25.6	—	—	—	—	25.6
Fisheries Management	—	—	—	341.6	8.2	—	349.8
Harbours	—	—	—	—	—	50.8	50.8
Fleet Management	172.0	—	—	—	—	—	172.0
Policy and Internal Services	—	—	—	—	15.4	185.2	200.6
Total	537.8	154.2	132.3	341.6	23.6	236.0	1,425.5

The program is delivered in the following five regions and a Gulf Fisheries Management region, each headed by a Regional Director General in regional headquarters:

- Newfoundland Region — St. John's, Newfoundland;
- Maritimes Region — Dartmouth, Nova Scotia;
- Gulf Fisheries Management — Moncton, New Brunswick;
- Laurentian Region — Québec City, Quebec;
- Central and Arctic Region — Winnipeg, Manitoba; and
- Pacific Region — Vancouver, British Columbia.

The Regional Directors General are responsible for organizing and managing the delivery of programs and activities in their regions in accordance with national and regional priorities and with national performance parameters set for each program and activity. In short, their role is to mobilize the process and translate the strategic direction into actions at the field level.

Fisheries and Oceans Canada Regions



2.2 Objective

At the broadest level, the Department's objective is to undertake policies and programs in support of Canada's economic, ecological and scientific interests in the oceans and inland waters; to provide for the conservation, development and sustainable economic utilization of Canada's fisheries resources in marine and inland waters for those who derive their livelihood or benefit from these resources; to provide safe, effective and environmentally sound marine services responsive to the needs of Canadians in a global economy; and to co-ordinate the policies and programs of the Government of Canada respecting oceans.

2.2.1 Long-term Priorities and Goals

As mentioned in Section 2.1 of this document, the Department has recently finalized a strategic plan, which defines the objectives and priorities that will guide the Department over the next three to five years. Future departmental reporting documents will reflect those objectives and priorities. The objectives stated below, which have been used in recent years, accurately reflect the mandate of the Department and will be used to measure performance over the next year.

1) **Managing and protecting fisheries resources.** The goal is to conserve Canada's fisheries resources to ensure that they are used sustainably in a self-reliant fishery. In pursuit of this goal, the important contributions of the provinces and territories must be recognized. The Department must also manage fisheries resources in a manner consistent with Aboriginal and treaty rights. Effective regulatory enforcement and management of harvesting capacity are essential to the long-term objective of sustainable conservation. As well, it is essential that effective international arrangements be in place that will prevent foreign overfishing and safeguard resources under international treaties.

2) **Contributing to the protection of the marine and freshwater environment.** Our goal is to protect marine and freshwater environments and ecosystems and, thus, to support their sustainable use for fisheries, eco-tourism, recreational boating, etc. To achieve this goal, the Department must take a proactive, coherent, results-oriented approach that includes working with clients, partners and other levels of government to manage and protect freshwater fish habitat and marine and estuarine ecosystems, and to reduce the effect of pollution on marine ecosystems.

3) **Understanding the oceans and aquatic resources.** The goal is to improve, apply and communicate to all Canadians knowledge about Canada's oceans and its marine and freshwater fisheries resources. This knowledge will support the activities of clients, partners and the Department's operational branches.

4) **Maintaining marine safety.** The Department's goal is to continually improve safety in Canada's waterways by reducing the number and severity of collisions and groundings, helping people in distress and in danger, and preventing loss of life and damage to property.

5) **Facilitating maritime commerce and ocean development.** The Department's goal is to provide the policy, regulatory framework and operational services and infrastructure that support commercially sustainable maritime industries. The Department also provides the Department of Foreign Affairs and International Trade with scientific and technical support for its efforts to liberalize trade in the fisheries and oceans sectors.

In pursuit of these long-term objectives and goals, the Department is also committed to:

- improving departmental relations with clients and partners, and achieving effective participation by clients in decision making, information sharing and program delivery;
- promoting mutual respect, teamwork, professionalism and excellence in service delivery; and
- achieving tangible, "real-world" results that benefit both our direct clients and society at large.

2.3 External Factors Influencing the Department

Canada is a maritime nation. We have the world's longest coastline, touching three oceans, and one of the largest continental shelves. Millions of Canadians live in coastal areas and marine and freshwater resources are among our country's great natural assets. Fishing and shipping are not only important industries for Canada, but also a part of our heritage.

The Department's mandate, programs and services directly affect the livelihoods of thousands of Canadians in oceans and freshwater industries throughout Canada, from fishing and marine transportation to tourism and recreation. More generally, however, these programs and services affect the economic, social and cultural fabric of the country.

The Department is a relatively large federal department. In terms of workforce, it is the fourth largest department in the federal government, with approximately 8,800 full-time equivalents. Planned expenditures for 2000-2001 are approximately $1.4 billion. Fisheries

and Oceans Canada is a decentralized federal department with approximately 89% of its employees working outside the National Capital Region. In terms of workforce, the Department is the largest, and sometimes the only, federal presence in five coastal provinces.

The jurisdictional framework in Canada is such that all levels of government have some responsibility for the country's fisheries, coastal and marine resources. The Department works closely with other federal departments and provincial and territorial governments to address fisheries and oceans issues. Aboriginal groups and fisheries and marine industries are also important to fisheries and oceans management, as are universities and scientific institutions.

The Department operates in a challenging and demanding environment. The management of fisheries is subject to a myriad of influences that cause cycles of abundance and scarcity. The allocation of fisheries resources among commercial, recreational and Aboriginal fisheries entails an increasingly complex decision-making process, as evidenced by the recent Marshall decision. Fish habitat must be protected from the ever-increasing pressures of human activity such as industrial growth and pollution. The science of stock assessment has become more difficult and uncertain as a result of changing marine conditions around the world. At the same time, clients and other interested parties are demanding more detailed and broad-based information. In the area of marine safety and environmental protection, challenges reflect the broad dimensions of the country, including the world's longest coastline, major inland waterways and severe weather conditions. Furthermore, fisheries developments, such as the surge in the aquaculture industry, coupled with the management of increasing commercial and recreational traffic, present added complexity in facilitating maritime commerce and ensuring a safe Canadian marine transportation system in contribution to the Department's Oceans Agenda and the stewardship of aquatic resources.

Public Awareness

The Canadian public is very interested in and concerned about the productivity and frailty of our ecosystem, and public health and safety. Interest has been fuelled by the status of mainstay stocks like Atlantic cod and Pacific salmon, the plight of local fishers, the impact of fiscal restraint on the capacity to ensure safety for users of Canada's waterways and infrastructure, and the continuing international focus on the oceans. Public awareness also creates demand for knowledge, as in the case of the impact of climate change on ocean productivity. Increased public awareness puts a spotlight on the Department's progress toward the implementation of the *Oceans Act*, with a specific focus on sustainable development, integrated management, the ecosystem approach and the precautionary approach. This spotlight promotes and encourages change in Department programs and services to recognize the broader client base and role under the *Oceans Act*. Accordingly, the Department is responding to these demands by placing increased emphasis on communication, public consultation and public participation. Through open dialogue and shared responsibility, the Department will enhance its credibility and continue to earn the confidence of stakeholders and the broader Canadian public.

Program Demands

The Department will continue to face increasing and changing program demands as a result of a constantly evolving operating environment.



Cruise ship *Norwegian Sky* departing St. John's

Externally, the decline of Atlantic groundfish and Pacific salmon stocks, coupled with the expansion and creation of more complex fisheries, continues to pressure fisheries management and science programs because of demands for increased and expanded stock assessment information, the development of new fisheries management regimes, and dedicated enforcement. The increase in recreational boating participation, increased cruise ship and vessel traffic, and the movement of fishing boats farther offshore are creating new pressures on the Department's safety related programs, harbours, environmental response and hydrography programs. Finally, increased development of oil, gas and other natural resource based industries is increasing caseloads for Habitat Management.

New initiatives such as the Oceans Management Strategy, the Office of Boating Safety and anticipated new legislation on species at risk have strong public support, but also add to the increasing list of program demands.

Whether generated externally or internally, changing program demands create financial pressure on the Department. In an environment of continued budget restraint, increasing program demands must be accommodated through greater efficiency, alternative service delivery methods such as co-management and devolution, and the reallocation of resources to higher priority areas.

Working with Clients and Communities

The Canadian public and industry are making strong demands to see continued evidence of efficiency and effectiveness in government programs. All Department programs have made significant progress in recent years in improving relationships with clients and stakeholders and achieving participation by clients in decision making, information sharing and program delivery. The introduction of stakeholder-managed harbours, Integrated Fisheries Management Plans, fisheries resource conservation councils on the Atlantic and Pacific coasts, and Sentinel fisheries represent examples of how the Department has been able to make progress in achieving greater involvement and participation of clients and stakeholders within and outside the fishing industry. The Department makes effective use of volunteer networks such as Harbour Authorities, Coast Guard Marine Advisory Boards, Coast Guard Auxiliary and public volunteer networks associated with implementation of the Oceans Agenda to actively engage clients and stakeholders. These alliances help the Department deliver efficient and effective services to Canadians. Through its activities, the Department

makes a significant contribution to employment for Canadians and the economic viability of coastal communities and marine industries.

Technology and Program Efficiency

The Department is a capital intensive department that is making use of advanced technologies to continuously improve operational efficiency and maintain Canada's reputation as a world leader, particularly in the areas of scientific research, marine navigation and marine communications. Technological change is expected to continue at a significant rate in the years ahead and will have an important impact on the Department's programs.

In the fishing industry, the Department is promoting the introduction of selective fishing practices. The Department's science program is experimenting with hydroacoustic technology to improve its stock assessment information systems. Rationalization of harbours to core fishery requirements is progressing, with significant reductions in inventory. The efficiency of Canada's marine navigation system is being improved through the introduction of electronic chart systems within the Hydrography program; the Canadian Coast Guard's introduction of state-of-the-art navigation and communications technology such as the Differential Global Positioning System and the Global Maritime Distress and Safety System; and the implementation of new technology in traffic management surveillance and marine information in co-operation with ports and the international community. The challenge will be to make prudent and strategic investments to provide effective and efficient public services.

2.4 Departmental Planned Spending

(in millions of dollars)	Forecast Spending 1999-00*	**Planned Spending 2000-01**	Planned Spending 2001-02	Planned Spending 2002-03
Budgetary Main Estimates (gross)	1,368.2	**1,383.4**	1,129.7	1,116.0
Non-Budgetary Main Estimates (gross)	—	—	—	—
Less: Respendable Revenue	54.1	**50.6**	45.5	48.1
Total Main Estimates	1,314.1	**1,332.8**	1,084.2	1,067.9
Adjustments**	165.4	**92.7**	137.6	150.1
Net Planned Spending	1,479.5	**1,425.5**	1,221.8	1,218.0
Less: Non-Respendable Revenue	56.2	**53.5**	53.1	51.6
Plus: Cost of Services Received Without Charge	56.0	**57.3**	57.3	57.2
Net Cost of the Department	1,479.3	**1,429.3**	1,226.0	1,223.6
Full-time Equivalents	8,614	**8,797**	8,842	8,834

* Reflects the best forecast of total planned spending to the end of the fiscal year.

** Adjustments are to accommodate approvals obtained since the Annual Reference Level Update exercise and to include Budget initiatives.

3 Plans, Results and Resources

3.1 Departmental Summary

Fisheries and Oceans Canada has two key results commitments. Most of the business lines contribute to these two commitments and to the same planned results. Details on the objective, description and related activities as well as the financial and human resources for each of the business lines can be found in each of their respective portions of the report. Where possible, resources have been identified for the major related activities in the following table.

Key Results Commitment: Conservation and biological sustainability of fisheries resources, marine and freshwater habitats and a protected environment

Planned Results	Related Activities	Resources ($ millions) 2000-2001	2001-2002	2002-2003
1. Status of Fish Stocks and Fisheries Management Practices				
• High quality scientific advice on Canadian aquatic ecosystems and their living resources to ensure sustainable resource development.	• Gathering of fisheries related data, development of analytical methods and analysis and presentation of results in consultation with industry, academia, other jurisdictions and stakeholders. Dissemination of results as written and electronic assessment documents (www.dfo-mpo.gc.ca/csas).[1] *Fisheries and Oceans Science*	52.0[1]	51.0[1]	51.0[1]
• Increased requirements for sustainable harvesting practices to be incorporated into Integrated Fisheries Management Plans and Conservation Harvesting Plans. • Improved protection of fish stocks by applying the precautionary approach and expanding the development of Integrated Fisheries Management Plans to approximately 20 additional fisheries by March 31, 2001. • Complete the Atlantic Fisheries Policy Review by Spring 2000.	• Conserving Canada's fishery resources and ensuring sustainable utilization. *Fisheries Management*	325.0	214.5	212.7

1 This activity and its resources also appear under planned result #3, "Scientific Research and Understanding."

Planned Results	Related Activities	Resources ($ millions) 2000-2001	2001-2002	2002-2003
1. Status of Fish Stocks and Fisheries Management Practices (continued)				
• Complete draft policy papers on Wild Salmon Policy and Improved Decision Making, hold public consultations, and finalize policies in 2000. • Negotiate up to 25 new co-management agreements to shift stewardship responsibilities to industry and improve environmental and economic sustainability in the fisheries by March 31, 2001. • Development of a Recreational Fisheries Policy to guide departmental activities in the sector by March 31, 2001. • Respect Aboriginal and treaty rights in the formulation and implementation of fisheries management policies, plans and programs.				
2. State of Ecosystems and Habitat Management Practices				
• Conservation and sustainable development of Canada's oceans through an integrated, precautionary, scientific and ecosystem-based approach.	• Development and implementation of a national Oceans Management Strategy. *Habitat Management and Environmental Science* • Enhanced capacity to fulfill Canada's international oceans obligations and provide oceans leadership. *Habitat Management and Environmental Science*	17.0	17.0	17.0
• Conservation, restoration and development of Canada's marine and freshwater habitats through an integrated, precautionary, scientific and ecosystem-based approach.	• Strengthen fish habitat protection in the Prairie provinces, Ontario, Quebec and Atlantic Canada. *Habitat Management and Environmental Science* • Improve the efficiency and effectiveness of the national Habitat Management Program, with increased emphasis on early intervention activities. *Habitat Management and Environmental Science*	24.3	20.5	20.5

Planned Results	Related Activities	Resources ($ millions) 2000-2001	2001-2002	2002-2003
2. State of Ecosystems and Habitat Management Practices (continued)				
	• Increase the quality and quantity of salmon habitat in British Columbia through community-based restoration projects and sustainable watershed planning and management. *Habitat Management and Environmental Science*	19.2	16.7	11.7
	• Provide ongoing support for community-based projects to protect and restore Pacific salmon and their habitat through creation of a permanent endowment fund. *Habitat Management and Environmental Science*	30.0	—	—
3. Scientific Research and Understanding				
• High quality new knowledge, products and scientific advice on Canadian aquatic ecosystems and their living resources through sound research, data analysis and integration of information to ensure sustainable resource development.	• Gathering of fisheries related data, development of analytical methods and analysis and presentation of results in consultation with industry, academia, other jurisdictions and stakeholders. Dissemination of results as written and electronic assessment documents (www.dfo-mpo.gc.ca/csas).[1] *Fisheries and Oceans Science*	52.0[1]	51.0[1]	51.0[1]
	• Gathering of oceanographic data, analysis of data to enhance understanding of the role of the oceans in global climate and of the impact of oceanic variability on biological productivity. Dissemination of data and presentation and publication of results nationally and abroad (http://www.meds-sdmm.dfo-mpo.gc.ca/Meds).[2] *Fisheries and Oceans Science*	24.0[2]	23.0[2]	23.0[2]
	• Research leading to technologies and knowledge to culture new fish species viable for culture in Canada and improvement of the efficiency of culture of existing species. Prevention of introduction and containment of spread of fish diseases to wild and cultured stocks. Certification of fish production facilities.[3] *Fisheries and Oceans Science*	10.0[3]	10.0[3]	10.0[3]
4. Environmental Protection and Response				
• Scientific understanding of marine and freshwater ecosystems.	• Strategic investment in research on causes and impacts of changes to marine and freshwater ecosystems. *Habitat Management and Environmental Science*	4.8	4.8	4.8

1 This activity and its resources also appear under planned result #1, "Status of Fish Stocks and Fisheries Management Practices."
2 This activity and its resources also appear under planned result #6, "Public Awareness and Client Satisfaction."
3 This activity and its resources also appear under planned result #5. "Socio-Economic Benefits."

Planned Results	Related Activities	Resources ($ millions) 2000-2001	2001-2002	2002-2003
4. Environmental Protection and Response (continued)				
	• Promotion of partnering and leveraging opportunities to enhance strategic research alliances. *Habitat Management and Environmental Science*			
• Preparedness for national emergencies.	• Facilitate the implementation of a National Chemical Response Regime. *Rescue, Safety and Environmental Response*	0.1	0.1	0.1
• Response to marine oil emergencies.	• With partners, improve the effectiveness of the Marine Oil Spill Preparedness and Response Regime by maintaining the consultation process with major stakeholders and continuing the development of the regime (i.e., implement the report recommendations on governance including completing the national capacity review). *Rescue, Safety and Environmental Response*	13.0	13.0	13.0
	• Reduced pollution from vessel transits and reduced number and severity of spills resulting from collisions, groundings and ice damage. *Marine Communications and Traffic Services*	10.0	10.0	10.0
• Responsible environmental stewardship of marine resources and infrastructure by staff, partners and users.	• Environmental Management Plans implemented for all core harbours starting with client-managed sites. *Harbours*			
	• Continued environmental assessment and remediation of marine aids sites, completed by 2007. *Marine Navigation Services*	5.0	5.0	5.0
5. Socio-Economic Benefits				
• High quality new knowledge and products on Canadian aquatic ecosystems and their living resources to ensure sustainable resource development.	• Research leading to technologies and knowledge to culture new fish species viable for culture in Canada and improvement of the efficiency of culture of existing species. Prevention of introduction and containment of spread of fish diseases to wild and cultured stocks. Certification of fish production facilities.[1] *Fisheries and Oceans Science*	10.0[1]	10.0[1]	10.0[1]

1 This activity and its resources also appear under planned result #3, "Scientific Research and Understanding."

Planned Results	Related Activities	Resources ($ millions) 2000-2001	2001-2002	2002-2003
6. Public Awareness and Client Satisfaction				
• Client satisfaction, client participation and public awareness of programs and policies.	• Gathering of oceanographic data, analysis of data to enhance understanding of the role of the oceans in global climate and of the impact of oceanic variability on biological productivity. Dissemination of data and presentation and publication of results nationally and abroad (www.meds-sdmm.dfo-mpo.gc.ca/Meds).[1] *Fisheries and Oceans Science* • Increase public knowledge of oceans and freshwater issues to encourage local involvement, self-regulation, voluntary compliance and shared accountability. *Habitat Management and Environmental Science*	24.0[1]	23.0[1]	23.0[1]

1 This activity and its resources also appear under planned result #3, "Scientific Research and Understanding."

Key Results Commitment:
Safe, efficient and accessible waterways and harbours

Planned Results	Related Activities	Resources ($ millions) 2000-2001	2001-2002	2002-2003
1. Efficient and Effective Waterways and Infrastructure				
• A comprehensive, efficient, timely and responsive marine communications and traffic services network.	• Reduced vessel transit time, service interruption and costs by improving information management technologies. *Marine Communications and Traffic Services*	3.0	3.0	3.0
	• Increased efficiency in commercial traffic movements resulting in clients' improved operational and economic performance. *Marine Communications and Traffic Services*	5.0	5.0	5.0
• Efficient and effective aids to navigation infrastructure.	• Continue provision of regular, timely and relevant information to users on the conditions of the major Canadian waterways using state-of-the-art technology (e.g., Internet). *Marine Navigation Services* • Continue development of improved channel information tools consistent with integrated channel management, including Waterways Geographical Information System. Target: 2002-03. *Marine Navigation Services* • Continue providing leadership and expert support to the management of the St. Lawrence River flows and level, in support of the International St. Lawrence River Board of Control and the International Joint Commission. *Marine Navigation Services* • Continue proving leadership to the Canadian marine navigational interests in management of the Canadian Section of the Permanent International Association of Navigation, including provision of Chief Canadian Delegate to the association. *Marine Navigation Services* • Implement a long-term strategy for the Canadian Coast Guard's involvement in waterways structures by 2002-03, including a plan for divestiture and the upkeep and maintenance of those structures remaining under the responsibility of waterways. Resources for the divestiture are to be determined. *Marine Navigation Services* • Continue channel depth management for the international waterways of the Great Lakes including dredging spoil disposal requirements. *Marine Navigation Services*	107.0	105.0	105.0

Planned Results	Related Activities	Resources ($ millions) 2000-2001	2001-2002	2002-2003
1. Efficient and Effective Waterways and Infrastructure (continued)				
	• Until 2002, provide, on a full cost recovery basis, dredging on the St. Lawrence Ship Channel. *Marine Navigation Services* • Continue the modernization of aids to navigation. *Marine Navigation Services* • Continue the modernization, maintenance, implementation and upgrading of information systems. *Marine Navigation Services*			
• Safe and efficient movement of marine traffic through ice-covered waters.	• Reduce number and severity of collisions, groundings and ice damage by improving surveillance. *Marine Communications and Traffic Services*	5.0	5.0	5.0
	• Reduce number and severity of ice damaged vessels, as well as reduced transit time and interruptions, with the provision of timely and accurate ice information bulletins and ice routing advice. *Icebreaking Operations*	9.6	8.9	6.2
• High quality products on Canadian waterways and harbours through data acquisition, data analysis, data manipulation and integration of information to ensure safe and efficient navigation.	• Conduct hydrographic surveys in priority areas of Canadian and bordering international waters. *Hydrography*	6.6	6.6	6.6
	• Produce: 1) new and updated documents to ensure that all nautical charts (paper and electronic) and related publications are available at all times for vessels navigating in Canadian and bordering international waters, and 2) new metric, bilingual charts of areas where existing charts are outdated. Visit our website at http://www.chs-shc.dfo-mpo.gc.ca. *Hydrography*	10.5	10.5	10.5
	• Continue to explore new Canadian Hydrographic Service related technologies, expand product marketing, enhance internal development tools for chart production and maintain training in new applications. *Hydrography*	2.7	2.7	2.8
	• Review all aspects of data acquisition through chart production to chart distribution as part of a Canadian Hydrographic Service national ISO 9000 or equivalent quality management initiative with an anticipated completion date of June 1, 2001. *Hydrography*	0.1	0.1	
• Response to marine search-and-rescue incidents.	• Ensure that program-related training requirements for Rescue, Safety and Environmental Response and sea-going personnel are met. *Rescue, Safety and Environmental Response*	81.9	82.7	82.7

Planned Results	Related Activities	Resources ($ millions) 2000-2001	2001-2002	2002-2003
1. Efficient and Effective Waterways and Infrastructure (continued)				
	• Reduce the number and severity of incidents that place people in distress or imminent danger, and minimize loss of life by improving communications capability. *Marine Communications and Traffic Services*	30.0	30.0	30.0
• Harbours critical to the fishing industry open and in good repair.	• Safe operating conditions at critical fishing harbours with reduced incidence of unsafe/ poor conditions at user-managed sites. *Harbours*			
• Harbour divestiture/ rationalization initiatives to reduce non-critical harbour inventory.	• Disposal of approximately 100 derelict, inactive fishing harbours by 2002-2003. *Harbours* • Divestiture of remaining recreational harbours or other alternative service delivery arrangements by 2001-2002. *Harbours*			
• Regulatory framework and prevention programs that support safe and responsible recreational boating.	• Establish governance structures and develop governance regulations based on the *Canada Shipping Act* (Tract II passage). *Rescue, Safety and Environmental Response*	3.1	3.1	3.1
	• Continue to implement the major new regulatory measures to improve boating safety, including mandatory operator competency, age and horsepower restrictions, and modernization of the *Small Vessel Regulations*. These regulations are to be phased in gradually until 2009. *Rescue, Safety and Environmental Response*			
	• Amend applicable legislation to simplify the regulatory framework and ensure its responsiveness to regulatees by 2001. *Marine Navigation Services*	2.0	1.0	1.0
2. Economic Benefits				
• Annual deliveries by ship to northern settlements and military sites.	• Contribute to the well-being and economic viability of Inuit communities through traffic monitoring via the Arctic Ship Reporting NORDREG. *Marine Communications and Traffic Services*	1.0	1.0	1.0
	• Contribute to the well-being and economic viability of Inuit communities by the co-ordination of cargo for the annual Arctic resupply by commercial carriers and Coast Guard Icebreakers (full cost recovery). *Icebreaking Operations*	—	—	—

Planned Results	Related Activities	Resources ($ millions) 2000-2001	2001-2002	2002-2003
2. Economic Benefits (continued)				
• Economic and operational benefits through marine trade and commerce.	• Maintain and update Waterways National Manoeuvring Guidelines, including revisions based on international standards for the purpose of maintaining vessel safety within the confines of national commercial waterways. *Marine Navigation Services*	2.0	2.0	1.3
	• Improve and continue to provide water level forecasts for major commercial waterways, addressing the needs of the shipping community. *Marine Navigation Services*	2.0	2.0	2.0
	• Reduce vessel transit time, service interruption and costs by improving information management technologies in support of Canadian industry efficient operations. *Marine Communications and Traffic Services*	3.0	3.0	3.0
	• Increase efficiency in commercial traffic movements, resulting in clients' improved operational and economic performance. *Marine Communications and Traffic Services*	3.0	3.0	3.0
	• Reduce risk of property damage along waterways by monitoring vessel speed. *Marine Communications and Traffic Services*	1.0	1.0	1.0
	• Increase efficiency in commercial traffic movements, resulting in clients' improved operational and economic performance through icebreaking and escort services in ice-covered waters. *Icebreaking Operations*	21.4	19.8	17.0
	• Ice-bound harbours accessible to marine shipping through the provision of harbour breakouts. *Icebreaking Operations*	2.6	2.4	2.1
• Preservation of property from flood damage caused by ice build-up.	• Monitor ice conditions and water levels in anticipation of flood risks, preventing the formation of ice jams and facilitating ice flow during spring break-up. *Icebreaking Operations*	4.5	4.5	4.5
3. Clients and Public				
• Participation of users in harbour management and cost.	• Increase number of active fishing harbours managed by Harbour Authorities. *Harbours*			
• Client satisfaction.	• Continue to provide information to clients through publications such as Notices to Mariners and the Canadian Aids to Navigation System, available to the Canadian public on various Web sites. (Information on water level forecasts and the International St. Lawrence River Board of Control is also available on the Web.) *Marine Navigation Services*	1.1	1.0	1.0

Planned Results	Related Activities	Resources ($ millions) 2000-2001	2001-2002	2002-2003
3. Clients and Public (continued)				
	• Conduct client satisfaction/awareness surveys. *Marine Communications and Traffic Services*	0.1	0.1	0.1
	• Clear, understandable reports and summaries readily available. *Marine Communications and Traffic Services*	0.5	0.5	0.5
	• Client satisfaction surveys with the use of a 1-800 number. *Icebreaking Operations*			
• Client participation.	• Specific client consultations are undertaken at national, regional or local levels on specific initiatives (e.g., cyclical reviews of aids to navigation and future of LORAN C (a hyperbolic radio navigation system)) to ensure user needs are being addressed while meeting program resources constraints. *Marine Navigation Services*	1.0	0.9	0.7
	• Maintain the consultation processes with clients. *Marine Navigation Services*	1.0	1.0	0.6
	• Conduct client participation/level of service surveys. *Marine Navigation Services*	1.0	1.0	0.6
	• Client participation in icebreaking policy and cost recovery decisions through Regional Advisory Boards, etc. *Icebreaking Operations*			
• Client and public awareness of programs and policies.	• Conduct client satisfaction/awareness surveys. *Marine Communications and Traffic Services*	0.1	0.1	0.1
	• Maintain the consultation process with major stakeholders in the areas of recreational boating (*Canada Shipping Act* 2000) and spill preparedness and response (Report on Governance). *Rescue, Safety and Environmental Response*			

3.2 Details by Business Line



Net Planned Spending and Full-time Equivalents

	Forecast Spending 1999-00	**Planned Spending 2000-01**	Planned Spending 2001-02	Planned Spending 2002-03
Net Planned Spending (in millions of dollars)	103.7	**122.1**	118.9	117.2
Full-time Equivalents	1,096	**1,116**	1,116	1,116

Objective

To provide safe, efficient and accessible waterways.

Description

Marine Navigation Services (MNS) provides, operates and maintains a system of aids to navigation, provides waterways development and maintenance, and ensures protection of the public right to navigation and protection of the environment.

Details on Related Activities

MNS will continue the modernization of aids to navigation through the following initiatives:

- Complete the implementation of a full Differential Global Positioning System (DGPS) by spring 2000. This system will provide better accuracy of position to all mariners across Canada. The unforeseen technological and developmental problems that delayed the development of both the hardware and software for DGPS have been largely overcome. It is noteworthy that the United States Coast Guard, which began its DGPS project at about the same time, ran into the same types of difficulties and delays.
- Provide fewer and more effective conventional aids to navigation and improve the effectiveness of the current aids system by continuing the development and implementation of the five-year buoy, continuing the evaluation of large plastic buoys, evaluating synthetic mooring systems for buoys, evaluating laser range lights, and monitoring the performance of existing equipment to identify areas of improvement.
- Evaluate the future requirement for LORAN-C, a hyperbolic radio navigation system, which is expected to be diminishing. A final decision is targeted for July 2000.
- Use alternative approaches to dispose of surplus properties.
- Continue to assist the Canadian Hydrographic Service in the identification of priorities for the implementation of electronic charts in Canadian waterways.

- Promote domestic and international acceptance of DGPS and, in concert with Transport Canada, of Electronic Chart Systems and Electronic Chart Display and Information Systems.

MNS will continue the modernization, maintenance, implementation and upgrading of information systems, including the national databases on the utilization of Canadian waterways: the Aids Program Information System, the Marine Aids Costing Model and the Navigable Waters Database System.

The Canadian Coast Guard will pursue amendments to the *Navigable Waters Protection Act* to simplify the regulatory framework and ensure its responsiveness to regulatees; to respond to changing water use patterns, changing technology, changing governance strategies and fiscal pressures; and to provide increased efficiency in assessing how works in navigable waters will affect navigation. Amendments to the *Canada Shipping Act*, Part VI, which deals with the Receiver of Wreck provisions, will also be pursued to update these provisions and reduce the administrative burden related to the storage and disposal of wrecks.

The Canadian Coast Guard will implement a comprehensive strategy dealing with aquaculture activities under the *Navigable Waters Protection Act*, including ensuring a streamlined and responsive legislative and regulatory framework, preparing explanatory material tailored to the needs of the industry and improving consultation mechanisms.

MNS will continue development of improved channel information tools consistent with integrated channel management, including Waterways Geographical Information Systems. Water level forecasts for major commercial waterways will continue to be made and improved to address the needs of the shipping community and regular, timely, and relevant information will continue to be provided to users on the conditions of the major Canadian waterways using state-of-the-art technology.

The Canadian Coast Guard will continue to provide leadership and expert support to the management of the St. Lawrence River flows and level, in support of the International St. Lawrence River Board of Control and the International Joint Commission.

A long-term strategy for the Canadian Coast Guard's involvement in waterways structures will be developed and implemented, including a plan for divestiture and the upkeep and maintenance of those structures remaining under the responsibility of the Coast Guard.

Channel depth management for the international waterways of the Great Lakes will be continued, including dredging spoil disposal requirements. Management of dredging of the St. Lawrence Ship Channel will continue to be provided on a full cost recovery basis, pending agreement on a long-term solution.



Net Planned Spending and Full-time Equivalents

	Forecast Spending 1999-00	**Planned Spending 2000-01**	Planned Spending 2001-02	Planned Spending 2002-03
Net Planned Spending (in millions of dollars)	70.8	**80.0**	72.0	72.0
Full-time Equivalents	769	**840**	840	840

Objective

To ensure safety of life at sea, protection of the environment, efficient movement of shipping, and information for business and national interests.

Description

Marine Communications and Traffic Services (MCTS) provides distress and safety communications and co-ordination, vessel screening to prevent the entry of unsafe vessels into Canadian waters, regulation of vessel traffic movements, and management of an integrated system of marine information and public correspondence services. In addition to ensuring safe marine navigation, MCTS supports economic activities by optimizing traffic movements and port efficiency, and by facilitating industry ship/shore communications. All of the functions are derived from a regulatory framework based primarily on the *Safety of Life at Sea Convention* and the *Canada Shipping Act*.

Details on Related Activities

Marine Communications and Traffic Services continually reviews its infrastructure in order to provide possibilities for further efficiencies through the application of technological changes.

MCTS, by the nature of its operations, is a key element of the national movement toward the sustainable development of oceans and marine resources. MCTS will fully support the Oceans Strategy by exploring, on an ongoing basis, means by which to improve monitoring and management of marine protected areas.

MCTS will improve its surveillance capability via the development of implementation strategies for universal Automatic Identification Systems (AIS) technology. AIS is at the leading edge of marine navigation technology and offers both mariners and competent authorities a more efficient and cost effective means of service delivery. The development of a national implementation strategy and the subsequent implementation plan will continue, in partnership with representatives of marine industry, to observe international technical and operational standards.

MCTS will improve its communications capability by continuing the implementation of the Global Maritime Distress and Safety System. This international system uses terrestrial and satellite technology and shipboard radio systems to provide a more effective distress alerting system. It was developed to save lives by adding specialized functionality to the current radiocommunications system. The implementation of Very High Frequency-Digital Selective Calling at selected sites in Canada and the High Frequency-Digital Selective Calling in the Canadian Arctic should be completed by 2002-03 and July 1, 2001, respectively.

MCTS will improve its information management technology by continuing the development of its National Information on Marine Navigation System. This real-time information system will significantly enhance MCTS operations, and automate the collection, processing, display and distribution of timely and accurate marine information for the benefit of marine industry. Major delays in some project deliverables have resulted in an extension to the project completion, now anticipated for spring 2001.



MCTS console in Montreal, Quebec



Net Planned Spending and Full-time Equivalents

	Forecast Spending 1999-00	**Planned Spending 2000-01**	Planned Spending 2001-02	Planned Spending 2002-03
Net Planned Spending (in millions of dollars)	35.7	**38.8**	36.8	32.3
Full-time Equivalents	469	**470**	470	470

Objective

To facilitate safe and efficient movement of marine traffic through ice-covered waters and to decrease the risk of flooding in areas prone to or threatened by it as a result of ice build-up.

Description

Icebreaking Operations are those activities such as icebreaking escort, channel maintenance, flood control, harbour breakouts, and ice routing and information services for marine traffic navigating through or around ice-covered waters, and for the general public. It also co-ordinates the movement of cargo for the annual resupply of Northern settlements and military sites using contracted commercial carriers.

Details on Related Activities

Icebreaking Operations has moved from providing a wide range of free services to providing more client-focused, demand-driven services that reflect recent downsizing activities. Commercial users now pay a percentage of the allocated costs in the form of an Icebreaking Service Fee. The business line must carefully balance the needs of commercial user groups with the general public's interests, such as flood control and support to northern or remote sites. The challenge will be to match the ice season and client requirements with service capacity on a year-to-year basis so that resources are used to maximum efficiency. Opportunities offered through partnerships and strategic alliances will be explored. The Canada/USA Treaty for Icebreaking Operations in the Great Lakes will be reviewed and likely renewed this year for another five-year period. The agreement provides for the joint co-ordination of icebreaking activities in the Great Lakes in order to optimize the efficiency of icebreaking resources in those waters.

Icebreaking Operations will maintain international expertise and recognition by continuing involvement with the United States Coast Guard, North Atlantic Ice Patrol and other governments involved with icebreaking. It will strengthen its alliance with Transport Canada's Marine Safety Branch for the harmonization of polar ship rules to protect Canada's positions and take a proactive role in forums dealing with ice operations or ships operating in ice. Policy development will continue, pending the availability of resources, regarding requests for services in new areas or dates, activities within harbours, and the introduction of

ice standards for southern Canadian waters. The Coast Guard will continue a study to assess the economic benefits of icebreaking on ice-affected regions in Canada.





Net Planned Spending and Full-time Equivalents

	Forecast Spending 1999-00	**Planned Spending 2000-01**	Planned Spending 2001-02	Planned Spending 2002-03
Net Planned Spending (in millions of dollars)	117.7	**124.9**	130.2	129.5
Full-time Equivalents	1,184	**1,120**	1,120	1,120

Objective

To save lives and protect the marine environment.

Description

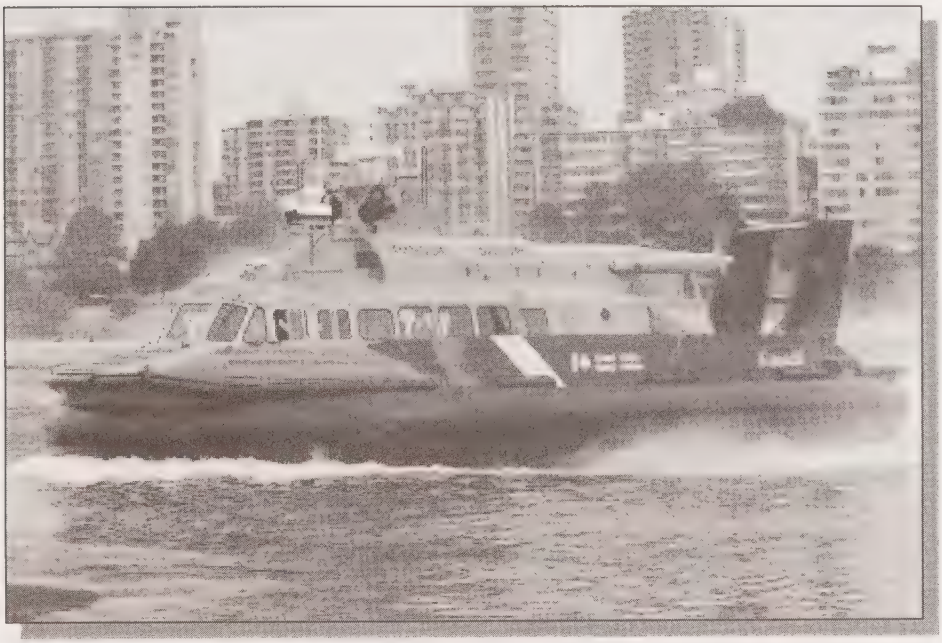
Rescue, Safety and Environmental Response (RSER) is composed of the following major program areas: marine search and rescue (SAR); environmental response and departmental national emergency preparedness; and the promotion of boating safety to the marine public through prevention and regulation.

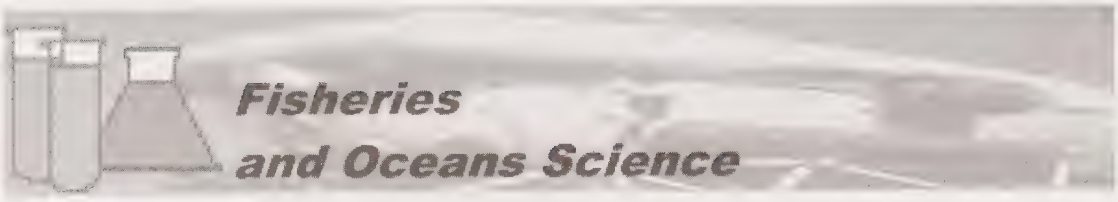
Details on Related Activities

The following are the major planned activities for RSER during the planning period:

- Improve with partners the effectiveness of the oil spill preparedness and response regime by reviewing regulations, standards and guidelines for the response regime; establishing spill response performance reporting requirements; and establishing governance structures and developing governance regulations based on *Canada Shipping Act* 2000 passage.
- Re-examine the development of a hazardous and noxious substances response regime for Canada (scope and magnitude) and our role in ballast waters.
- Ensure that program-related training requirements for RSER and sea-going personnel are met by finalizing a training policy and developing a long-term training plan and new courses.
- Provide an effective maritime SAR service by maximizing multi-tasking while maintaining SAR operational standards and implementing quality initiatives and enhanced evaluations.

- Continue implementation of the regulatory framework to improve boating safety, including mandatory operator competency, age and horsepower restrictions, and modernization of the *Small Vessel Regulations*. Implementation will be done by raising public awareness through various communications means, and by continuing the accreditation of boating safety courses.





Net Planned Spending and Full-time Equivalents

	Forecast Spending 1999-00	**Planned Spending 2000-01**	Planned Spending 2001-02	Planned Spending 2002-03
Net Planned Spending (in millions of dollars)	123.0	**128.6**	125.4	124.4
Full-time Equivalents	1,203	**1,151**	1,151	1,143

Objective

To provide fisheries management, the industry and the interested public with a reliable scientific basis for the conservation of marine, anadromous and freshwater fishery resources, and for the sustainable development of marine aquaculture; and scientific information on ocean and coastal waters and marine and freshwater ecosystems in support of environment and fish habitat management, integrated resource management, offshore development, climate prediction, marine services, coastal engineering, defence and shipping.

Description

Marine ecosystems are monitored and assessed through research vessel surveys, monitoring of fisheries and co-operative programs with fishers. Measurements of ocean parameters such as temperature, salinity, water levels and wave heights come from many sources within and outside the Department. Scientists work in multidisciplinary teams with the collaboration of fishers and university based scientists to assess fish stocks in a broader ecosystem and environmental context. Climate-related studies focus on the effects of climatic changes in the ocean on fish species such as cod and salmon and the role of the oceans in the world climate system.

Aquaculture science is focused on making new fish species viable for culture in Canada and improving the efficiency of the culture of existing species. The introduction and spread of fish diseases to wild and cultured stocks is combated through fish health protection regulations requiring certification of fish production facilities before fish may be transported from such facilities into Canada or across provincial boundaries.

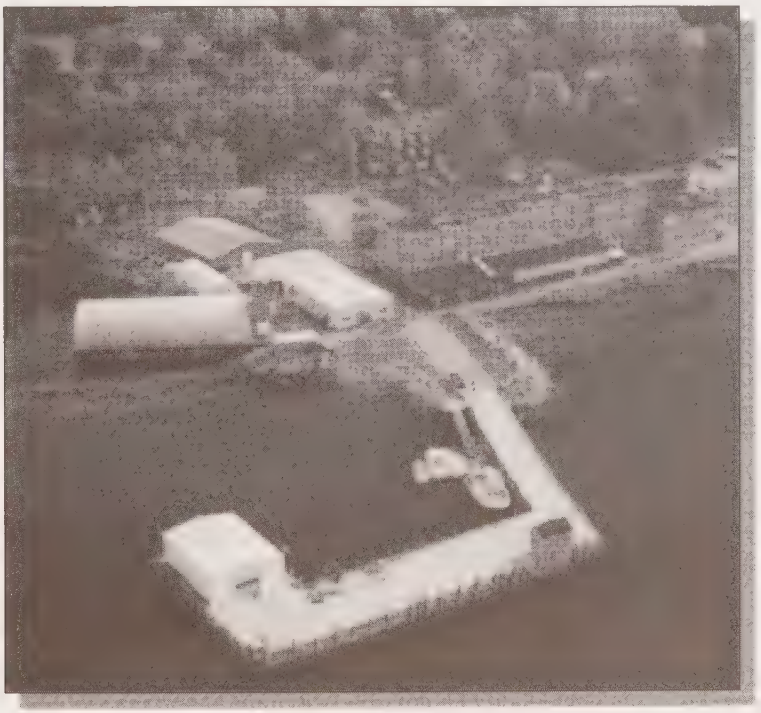
Details on Related Activities

Fisheries and Oceans Science (FOS) will carry out field and laboratory work, and analytical work, to assess the status of every major stock exploited in the Pacific and Atlantic. Fieldwork will benefit from the contribution of the fishing industry. The stock assessment review process will continue to develop openness and increase opportunities for stakeholders, fishers and academics to be involved so that the Department can benefit from their knowledge and the fishing industry can better understand the work of the Department's

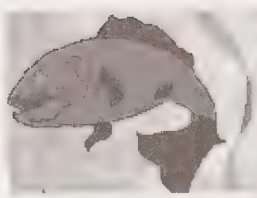
scientists. Assessment reports will be disseminated through the Sector's Web site (www.dfo-mpo.gc.ca/csas). FOS will develop a framework to integrate the precautionary approach in stock assessment, and will develop scenarios to classify the status of species at risk.

On ocean climate issues, FOS will realign and enhance its program to be consistent with the anticipated National Implementation Strategy on Climate Change, pending the availability of resources, and expects to be a major partner with several Canadian universities in programs studying the effect of the changes in the marine environment on biological production. FOS will continue to develop the Department's capacity to use RADARSAT to determine and interpret ocean features, like biological productivity and hydrodynamic processes, using satellites. Also, FOS will pursue aquaculture and fish health research leading to technologies and knowledge to culture new species, and to prevent the spread of pathogens.

FOS will improve its protocols to integrate biological, physical and chemical databases and provide better and easier access by internal and external clients to FOS data and information via modern communication technologies such as its Web site for Marine Environment Data Service (http://www.meds-sdmm.dfo-mpo.gc.ca/Meds).



St. Andrew's Biological Station, in Brandy Cove



Habitat Management and Environmental Science

Net Planned Spending and Full-time Equivalents

	Forecast Spending 1999-00	**Planned Spending 2000-01**	Planned Spending 2001-02	Planned Spending 2002-03
Net Planned Spending (in millions of dollars)	77.3	**132.3**	95.9	90.9
Full-time Equivalents	556	**637**	672	672

Objective

This business line has two components.

The objective of the Habitat Management and Environmental Science component is to achieve marine environmental and fish habitat protection and conservation through an integrated approach.

The objective of the Oceans component of this business line is to achieve an integrated ecosystem approach to the conservation, protection and sustainable development of oceans and oceans resources.

Description

This business line develops and implements policies, plans and programs and administers statutes related to the protection and conservation of aquatic habitats and the environment. It also investigates and monitors chemical and physical conditions that affect the quality of aquatic environments, and collects, analyzes and interprets information to support the sustained economic utilization of Canada's renewable aquatic resources and to assess, approve and monitor activities that affect the quality and quantity of fish habitat.

Details on Related Activities

This business line contributes to the key results commitment of the conservation and biological sustainability of fisheries resources, marine and freshwater habitats and a protected environment. The following activities will be undertaken to achieve the planned results on the state of the ecosystems and habitat management practices:

- Develop and implement a national Oceans Management Strategy by:
  - designing a federal policy framework as a basis for the development and implementation of a national Oceans Management Strategy;
  - implementing Integrated Management (IM) Plans and Marine Protected Areas (MPAs) through the development of policy frameworks, governance models, regulations and interjurisdictional agreements;

- identifying and validating Marine Environment Quality objectives, guidelines and indicators to guide IM and MPA decision making; and
- engaging, through a collaborative approach, provinces and territories, Aboriginal organizations, coastal communities and other stakeholders in the development and implementation of policy, MPA identification and the IM plan development process.

- Enhance the capacity to fulfill Canada's international oceans obligations and provide oceans leadership by participating more actively in conservation and research initiatives with other nations and participating in and convening international, national, and regional conferences on oceans' policy and conservation issues.
- Strengthen fish habitat protection by implementing a new Habitat Management program in the three Prairie provinces and Ontario, enhancing early intervention capacity in Quebec and Atlantic Canada, enhancing capacity to monitor and evaluate effectiveness of mitigation and compensation techniques, as well as enhancing capacity to provide program support in response to legal and other challenges.
- Improve the efficiency and effectiveness of the national Habitat Management Program, with increased emphasis on early intervention activities by implementing recommendations of the National Habitat Referral Study and participating in the five-year review of the *Canadian Environmental Assessment Act*.
- Rebuild Pacific salmon resources by enhancing the protection and restoration of salmon habitat through the provision of funding to support community-based habitat restoration projects, the creation of stewardship co-ordinators and habitat auxiliaries to promote conservation and stewardship, strategic stock enhancement and the establishment of a permanent endowment fund to support ongoing restoration.

The following activities on scientific research and understanding also contribute to the same key results commitment:

- Invest strategically in research on the causes and impacts of changes to marine and freshwater ecosystems by:
  - initiating multi-stakeholder review of issues requiring science support of policies, programs and decisions for the conservation and protection of marine and freshwater ecosystems, the sustainable utilization of aquatic resources, and the mitigation of adverse impacts on ecosystems and their resources;
  - enhancing client/stakeholder engagement, including external advisory bodies, in the identification of environmental and conservation issues, the selection of research and science-related priorities, and the evaluation of scientific results;
  - communicating and disseminating the results of scientific research and transmitting credible and useful advice to decision makers in a timely manner; and
  - enhancing access to scientific data and information.
- Promote partnering and leveraging opportunities to enhance strategic research alliances by:
  - reviewing existing partnering and leveraging arrangements and investigating potential strategic alliances with key clients/stakeholders;

- negotiating enhanced strategic alliances on scientific activities, respecting the mandated responsibilities of the Department; and
- exploring options for alternative service delivery, including cost-sharing and co-management of scientific activities.

To improve public awareness throughout the planning period, the Department will initiate national, regional, and international conferences on oceans. The Department will conduct public opinion research and consult with provinces, territories, First Nations and stakeholders to identify the oceans' clients and to determine their needs. The Department will develop and distribute information, marketing and educational tools in a variety of media, including an interactive Internet site; client education, training and university outreach programs; and an oceans curriculum for schools.





Net Planned Spending and Full-time Equivalents

	Forecast Spending 1999-00	**Planned Spending 2000-01**	Planned Spending 2001-02	Planned Spending 2002-03
Net Planned Spending (in millions of dollars)	25.5	**25.6**	25.6	25.6
Full-time Equivalents	322	**312**	312	312

Objective

To provide nautical information products for safe and efficient navigation in Canadian and bordering international waters.

Description

Hydrographic surveys measure the parameters necessary to describe the precise nature and configuration of the seabed and the floors of inland navigable waters, their geographic relationship to the landmass, and the characteristics and dynamics of these waters. Parameters measured include water depth, bottom type, near surface currents, tides and water levels. Data collected are published as navigational charts and other publications such as Tide and Current Tables, Sailing Directions, Small Craft Guides, and Water Level Bulletins. Hydrographic information is also used for the determination of the seaward limits of national jurisdiction and the delimitation of maritime boundaries.

Details on Related Activities

Field survey activity will be restricted to only that required to meet the demands for immediate chart publication. The Canadian Hydrographic Service (CHS) will respond to urgent field activity demands, such as accident investigations, but the majority of activities will be focussed on efficient management of the field data residing in the databases and the conversion of existing paper charts to Electronic Navigational Chart files.

CHS is addressing a large number of demands. Among the most pressing issues is the backlog of Notices to Mariners, exacerbated by the Canadian Coast Guard Aids Modernization Program and the need to upgrade the ageing portfolio of charts.

Also, operational requirements by the Canadian Coast Guard have led to demands for new charting in Arctic waters. In 2000-2001, CHS plans to produce 13 new paper charts and at least 20 new electronic navigational charts. Over the reporting period, CHS plans to update its existing inventory of 360 electronic navigational charts.

Ten new editions of Sailing Directions and the annual editions of List of Lights (2 volumes), Radio Aids to Marine Navigation (3 volumes) and Notices to Mariners (2 volumes) will be

published, as well as the 2002 Canadian Tide and Current Tables (7 volumes). These navigational charts and publications are the products on which most of CHS's human and financial resources will be deployed over the next fiscal year.

On a more ad hoc basis, or depending on the development of other Department programs or projects, hydrographic surveys may be required to provide assistance. Such programs may be related to proposed Marine Protected Areas (MPAs); to refine Canada's baselines for the Territorial Sea, Contiguous Zone, Integrated Coastal Zone Management, and the Exclusive Economic Zone under the *Oceans Act*; or to acquire offshore bathymetry to justify United Nations Convention on the Law of the Sea claims. Cross-sectoral activities are developing, particularly in hydrography, where CHS has conducted multi-beam echo sounding surveys of MPAs funded by the Oceans Sector.





Net Planned Spending and Full-time Equivalents

	Forecast Spending 1999-00	**Planned Spending 2000-01**	Planned Spending 2001-02	Planned Spending 2002-03
Net Planned Spending (in millions of dollars)	518.0	**349.8**	239.2	237.4
Full-time Equivalents	1,497	**1,563**	1,573	1,573

Objective

To conserve and protect Canada's fishery resource and, in co-operation with stakeholders, to ensure its sustainable utilization.

Description

Fisheries Management is responsible for fisheries management functions in all provinces and territories and within and adjacent to Canada's 200-mile fisheries zones. This includes the inland river systems and lakes in all provinces, except where authority for the management of inland fisheries has been delegated to the province or territory. This includes management in Canadian portions of transboundary rivers, shared management of interception fisheries in international waters, and management of the Aboriginal, recreational and commercial fishing effort in Canadian coastal waters. Fisheries Management is also responsible for negotiating international arrangements to advance Canada's fisheries conservation interests in co-operation with other government departments, and negotiating and administering international treaties and agreements affecting bilateral and multilateral fisheries relations. The objectives of Fisheries Management are complemented by the delivery of capacity-reduction programs such as the Canadian Fisheries Adjustment and Recovery Plan, the Atlantic Groundfish Strategy and the Northern Cod Adjustment and Recovery Program. These special programs address specific needs for a specified period of time.

Details on Related Activities

Fisheries Management continues to undertake major policy and program renewal. The Program's challenges, stemming from the state of key fishery stocks on both the Atlantic and Pacific coasts, include completing the implementation of the Government's responses to fishers and communities affected by the fisheries downturns; fulfilling the commitment to make fundamental changes to how fisheries are managed; strengthening the Department's relationships to clients, especially resource users; and addressing dramatically evolving Aboriginal and treaty rights. These challenges represent both pressures and opportunities for change. The Sector will have to respond over the planning period to these pressures while moving toward the long-term goal of ecologically and economically sustainable fisheries.

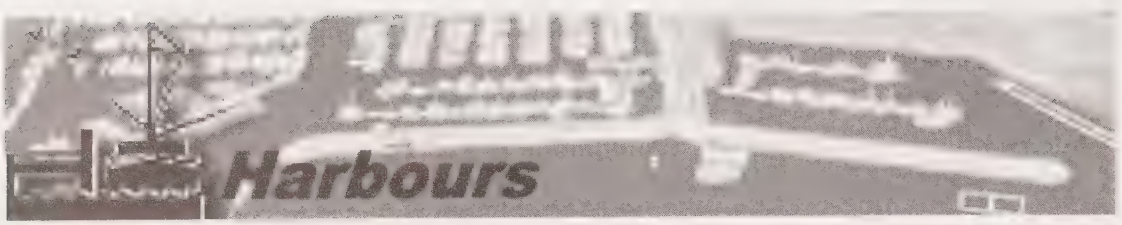
The current Atlantic Fisheries Policy Review and Pacific Reform initiatives are important steps to the realization of an overall vision for the fishery, as well as the development and implementation over the long term of new institutional arrangements in such areas as licensing and allocations. These initiatives form part of the strategy to clarify the principles on which the fisheries will be managed, the governance structures for their management, and the respective roles and responsibilities of the Department and user groups in resource management.

The policy and program agenda for the Sector will also need to take into account significant conservation concerns in key fisheries, increased competition from all users for available fishery resources, a challenging public environment, and the need to implement program and operational changes while confronted by significant budgetary constraints.

The Sector's efforts are directed to the achievement of nine objectives. Under each of these objectives, a number of activities will be undertaken. The following are some of the key activities, by objective:

- Manage fisheries and fish habitat to conserve and protect stock abundance, restore depleted stocks and maintain biological diversity.
  - Establish Integrated Fisheries Management Plans for all the major and most sensitive fisheries.
  - Complete Phase I of the Atlantic Fisheries Policy Review (AFPR) by developing a policy framework setting out principles to guide fisheries management decisions, and launch Phase II of the AFPR to operationalize key elements, including options for institutional change for decisions and allocations.
  - Ensure fish production at key Salmonid Enhancement Program facilities and increase efforts on habitat rehabilitation.
- Respect Aboriginal and treaty rights in the formulation and implementation of fisheries management policies, plans and programs.
  - Negotiate and implement practical fisheries arrangements that address the treaty right affirmed by the Supreme Court in the Marshall decision.
  - Revitalize the Aboriginal Fisheries program to continue to provide effective policies and programs and responsive service to clients.
  - Support the implementation of the fisheries component of the Nisga'a Final Agreement.
- Consistent with the achievement of objectives for conservation and responsibilities for Aboriginal and treaty rights, ensure the sustainable use of the resource.
  - Oversee the development of harvest management plans for Pacific salmon to achieve coho stock rebuilding and advance selective harvesting practices.
  - Co-operatively work with harvesters to develop improved selective harvesting technologies.
  - Implement the Fisheries Information Management Program to provide the accurate, timely data necessary to better manage fishery resources.

- Manage fisheries to contribute to an economically and environmentally sustainable, self-reliant industry and provide positive contributions to communities and the Canadian economy.
  - Expand the application of the co-management concept and complete the implementation of licence retirement and other special programs.
- Advance and protect Canada's sovereignty and international fishery interests.
  - Implement the newly negotiated Pacific Salmon Treaty.
  - Develop and implement a strategy for the ratification and full implementation of the United Nations Fisheries Agreement by key fishing states.
- Ensure that licensing and resource allocation decisions are transparent, fair and based on clear policy.
  - Review options for institutional change in the conduct of licensing and allocation decisions, codify rules for the sharing of abundant and lucrative species, and extend users' stewardship responsibilities through Integrated Fisheries Management Plans and other co-management arrangements.
- Achieve shared responsibility and accountability for the management of fisheries.
  - Expand the use of co-management arrangements and support industry ratification and implementation of the Code of Conduct for Responsible Fishing Operations.
- Contribute to achieving the Oceans Strategy.
  - Actively participate with other sectors, departments, and provincial and other agencies and interests to increase awareness, support, and implementation of the Oceans Strategy and build involvement around Integrated Fisheries Management Plans.
- Achieve excellence in the Fisheries Management sector's programs and people.
  - Implement key elements of the Sector's Human Resources Plan.
  - Develop plans and strategies — including a sectoral long-term capital plan — to maintain the ability to meet core responsibilities while addressing sectoral and departmental budgetary constraints.
  - Complete the implementation of Conservation and Protection renewal, including the reorganization and the recruitment of new staff.



Net Planned Spending and Full-time Equivalents

	Forecast Spending 1999-00	**Planned Spending 2000-01**	Planned Spending 2001-02	Planned Spending 2002-03
Net Planned Spending (in millions of dollars)	52.9	**50.8**	50.8	50.3
Full-time Equivalents	84	**85**	85	85

Objective

To keep harbours critical to the fishing industry open and in good repair.

Description

The operation and maintenance of a national system of fishing and recreational harbours involves the construction and upkeep of wave protection structures and boat mooring and launching facilities, as well as the dredging of harbour channels and basins to an adequate water depth. Additional activities include the provision and maintenance of service areas and equipment for fish and gear handling and various onshore services. Program management, including engineering and technical services, is provided regionally under national policy direction, with ongoing harbour management and administration, where applicable, provided increasingly by local client-partners.

Details on Related Activities

Small Craft Harbours' strategic goal is to achieve a smaller, safer and more affordable system of core fishing harbours that are client-run and partially client-financed. An important subordinate goal remains the divestiture of the recreational component of the program, as well as other non-core inventory. Activities for the next three years will focus on maintaining productive and healthy client relationships, expanding stakeholder participation in program delivery, reducing inventory and maximizing investment in core infrastructure maintenance to improve public safety and efficiency of user operations.

Because attracting and retaining committed client-partners is the cornerstone of a more effective and efficient harbour system, the issue of client confidence and departmental credibility is key to its success or failure. The number one priority of harbour users and resident communities is safe, efficient operating conditions. Failure to adequately address safety and rust-out issues will quickly erode a successful partnering track record. Consequently, an important goal over the planning period is to deliver the Small Craft Harbours program in a manner that not only better meets basic client needs but also respects mutual commitments between the Department and its client-partners and promotes

transparency and consistency in policy and decision making. Main results and activities include:

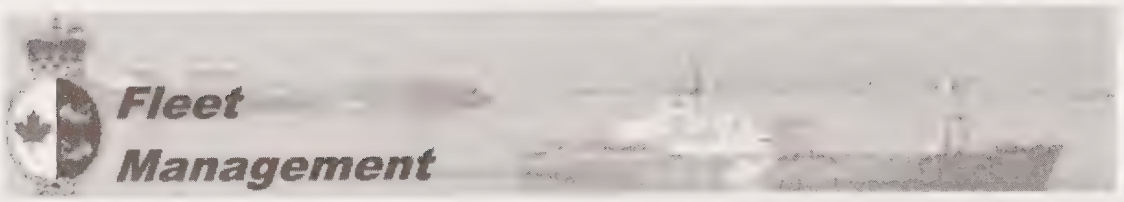
- priority direction of maintenance works to user-managed harbours to reduce the incidence of unsafe/poor harbour performance ratings;
- maximizing funds available for harbour maintenance through activities such as internal efficiencies, progressive elimination of funding to non-core sites and repatriation of program funds diverted to high cost divestitures back to maintenance activities;
- seeking stakeholder participation in designing a new long-term vision for harbours; and
- technical support, training and knowledge transfer to client-partners to promote operational, environmental and business acumen, and advance mutual goals.

At the same time, it is critical to move further down the path to a more affordable and better aligned capital asset base. Over the planning period, the following results are expected:

- finalization of the core harbour system design, anticipated at 700-800 sites critical to user industries;
- continued expansion of client-partnerships with approximately 50 additional harbour sites placed under Harbour Authority annually;
- further reductions in overall inventory concentrating on no-cost and low-cost disposals, to result in the disposal of approximately 100 non-core fishing harbours and the divestiture or other alternative service delivery arrangements for the less than 250 remaining recreational harbours;
- methodologies to increase client financial contribution to minor maintenance costs and cost sharing of major works, based on ability to pay, to be developed in 2000-01 and implemented in 2001-02; and
- commencing in 2001-02, most Harbour Authorities in operation for three or more years expected to fully fund their own site operations.

Value-added results over the planning period that contribute to the general government agenda and other horizontal federal issues include:

- support to small- and medium-sized businesses outside the fish harvesting and processing sectors such as aquaculture, inter-community marine transportation, tourism, and recreation and marine service industries;
- a stronger volunteer sector, augmenting the current complement of over 2,500 volunteers now operating in the Harbour Authority program;
- increased employment opportunities in coastal communities as new Harbour Authorities are formed, adding to approximately 500 new jobs already created by this initiative; and
- improved environmental stewardship of coastal locations occupied by the Department's client-managed harbours and a growing network of knowledgeable, committed citizen allies in advancing environmental integrity.



Net Planned Spending and Full-time Equivalents

	Forecast Spending 1999-00	**Planned Spending 2000-01**	Planned Spending 2001-02	Planned Spending 2002-03
Net Planned Spending (in millions of dollars)	142.5	**172.0**	158.9	162.1
Full-time Equivalents	568	**382**	382	382

Objective

To provide efficient sea and air support to Fisheries and Oceans Canada program areas.

Description

Fleet Management consists of the acquisition, maintenance, and scheduling of the Department's vessel and air fleets in support of the following program areas: Marine Navigation Services; Marine Communications and Traffic Services; Icebreaking Operations; Rescue, Safety and Environmental Response; Fisheries Management; Fisheries and Oceans Science; and Hydrography. The funding to crew and to operate the Fleet is provided by the above program areas. Fleet Management also arranges for any augmentation of fleet capabilities by arranging for other government departments and the private sector to provide additional sea and air support to the programs.

Details on Related Activities

Fleet Management is a support organization for all the Department's performance commitments. Our goal is to provide safe, efficient and cost-effective sea and air assets and services in support of the delivery of the Department's program activities, as well as improving the satisfaction of our clients.

Fleet Management will contribute to the departmental and Canadian Coast Guard directions and priorities through the following objectives:

- Continue to develop the Core Fleet Concept from the established Base Fleet list of vessels that would provide a stable base for financial, operational and human resource planning.
- Define and implement a Base Crew concept based on the needs of Program clients and the Core Fleet Concept that would become a stable base for human resource planning.
- Continue with the implementation of the Fleet safety management system to the standards of The International Management Code for the Safe Operation of Ships (The ISM Code) so that all ships over 500 gross registered tonnes will comply by July 1, 2002, and all ships above 125 gross registered tonnes will comply by July 1, 2004.

- Implement a long-term capital re-investment plan for vessels that will support the concepts established in the departmental Long-term Capital Plan.
- Implement a costing model to allow managers and clients to have a true understanding of the costs of Fleet operations.
- Continue the implementation and effective use of the following tools and projects to improve cost efficiency of operations and improve our decision-making processes:
  - Fleet Activity Information System;
  - MariTime Fleet Management System; and
  - Maintenance Information Management System.
- Implement the Fleet Human Resource Plan to ensure we have a caring environment where people understand their role, have the skills and tools necessary to contribute to the organizational objectives, and are recognized for their contributions.
- Develop and implement a Fleet Management Framework that clearly outlines the processes, procedures and standards for the management of the Canadian Coast Guard Fleet in compliance with the principles of the ISO 9000 series of quality systems.





Net Planned Spending and Full-time Equivalents

	Forecast Spending 1999-00	**Planned Spending 2000-01**	Planned Spending 2001-02	Planned Spending 2002-03
Net Planned Spending (in millions of dollars)	212.4	**200.6**	168.1	176.3
Full-time Equivalents	866	**1,121**	1,121	1,121

Objective

To support the Department's mandate by facilitating the management of its human, physical or fixed, financial, administrative, information and information technology resources and assets. As well, Policy and Internal Services provides advice and expertise for identifying and responding to departmental and government-wide priorities; for strategic planning; for policy research, development and analysis; for intergovernmental relations; and for legislative and regulatory renewal.

Description

The responsibilities of Policy and Internal Services include executive direction of the Program; corporate and regional management; provision of administrative services; co-ordination of departmental policies and economic and policy advice; and development and promulgation of the Department's national regulations.

Details on Related Activities

Corporate Services continually supports the Department by maintaining the infrastructure and service base to provide the Department's staff with the programs and services needed to realize the Department's mandate.

Over the past few years, Corporate Services has been transformed as a result of changes and growing demands from its clients in all service areas. Corporate Services will continue to improve on its client service delivery, promote initiatives in workload reduction and continue improvement in creating a productive and dynamic work environment.

Corporate Services will continue to work with the Department's sectors in identifying areas for the piloting of service delivery models that will support and meet the needs of its clients. The Canadian Coast Guard and Headquarters will be key in piloting the first of Corporate Services' service delivery models. This and other pilots will serve in determining the impact, service delivery implications, feasibility and practicality of the various models.

Use of Alternative Service Delivery in the Department, and in Corporate Services, is a critical part of the agenda for the Department over the next three years and will require

looking at the Department's delivery of its services and activities. Corporate Services will work in partnership with other sectors in the consideration and implementation of Alternative Service Delivery and will provide expert advice in this area.

Corporate Services will head the development of a Real Property Framework in support of the departmental priority of financial stability. Following implementation, asset rationalization and investment plans will be developed in conjunction with the implementation of a Long-term Capital Plan.

A management strategy and plan (Renewal 2000) to assess the requirements and the current capacity of management and staff in the areas of human resources management, modern comptrollership, partnership arrangements, and contract and project management will be developed in support of the Department's employees. The Department will also be moving its financial system and the skills of its managers and staff toward a private sector arrangement. Corporate Services will develop the systems and identify training requirements in conjunction with the Department comptrollership initiative.

Corporate Services will develop an action plan to respond to the findings of the Office of the Auditor General's review of the departmental financial management practices against its Financial Management Capability Model.

The Policy Sector supports the Department by providing leadership in policy development and analysis — especially on broad horizontal issues — within the Department and within the federal government in relevant areas.

The Policy Sector undertakes economic analysis, and makes resources available for departmental strategic planning, for intergovernmental affairs, for aquaculture development, and for legislative and regulatory renewal. The Canadian Fisheries Adjustment and Restructuring Program is also administered by the Policy Sector.

4 Horizontal Initiatives

4.1 Regulatory Initiatives

Sector	Legislative Acts or Regulations	Expected Results
Canadian Coast Guard	***Boating Restriction Regulations*** • Revisions to respond to safety concerns identified by local authorities with respect to vessel movements.	• Increased small vessel and waterways safety.
	Pleasure Craft Sewage Pollution Prevention Regulations • Designate new no-discharge sites.	• Cleaner waters.
	Regulations Pursuant to Canada Shipping Act Reform • In collaboration with Transport Canada, Fisheries and Oceans Canada is involved in a rewrite of the *Canada Shipping Act* (CSA). Regulations under the CSA will be amended to reflect the authorities and terminology set out in the new Act. The legislative and regulatory framework for marine safety and pollution response will be simplified. In particular, oil spill response regulations will be reviewed and updated and work on legislative authority for the regulation of pleasure craft will be ongoing.	• Modernized, streamlined legislation. • Minister's accountability clearly enunciated. • Improved environmental quality.
Oceans	***Oceans Act*** • Section 35 (3), *Oceans Act*, Marine Protected Areas regulations. • Regulations will be used to: ◆ designate Marine Protected Areas; ◆ prescribe measures within Marine Protected Areas; and ◆ zone activities within Marine Protected Areas.	• It is expected that in the long term (over 10 years), Marine Protected Areas will have significant benefits in the ecological integrity of marine ecosystems, species and habitats.
Corporate Services	***Fishing and Recreational Harbours Regulations*** • Housekeeping amendment to update Schedule 1 by deleting devolved harbours, adding acquired harbours and correcting harbour names.	• Have Schedule 1 accurately state the harbours for which the Minister is responsible.
Fisheries Management	***Atlantic Fisheries Regulations*** • Various amendments to the regulations to make them more responsive to current management practices and improve management of the fishery. • Amendments to permit orderly management of a recreational groundfish fishery.	• Improved fisheries management and enhanced conservation.
	Coastal Fisheries Protection Regulations • Amendment to the list of states authorized to enter Canadian ports. • Update to reflect Year 2000 decisions made by the Northwest Atlantic Fisheries Organization and the International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas concerning the implementation of the *United Nations Fish Stock Agreement* — part of annual amendment package.	• Ensures that Canadian legislation is consistent with its international obligations and enhances enforcement.

Sector	Legislative Acts or Regulations	Expected Results
Fisheries Management (continued)	***Fishery (General) Regulations*** • Amendments to allow other means of notification of changes to licence conditions. • Various amendments concerning the identification of vessels and fishing gear, dockside monitoring, signalling and restriction of the transfer of marine life into Canadian waters.	• Permits more diverse, efficient and cost-effective means of notification of changes to licence conditions. • Enables more accurate and easier monitoring. • Provides authority to regulate the transfer of marine life, thereby ensuring the preservation and safety of aquatic and human life.
	Marine Mammal Regulations • Amendments for Arctic comprehensive land claim agreements and marine mammal watching. The amendments will be made to: ◆ more accurately reflect the changing management and utilization of marine mammals in Canada, particularly in relation to provisions of comprehensive land claim agreements and fishing by Aboriginal peoples elsewhere in Canada; ◆ manage marine mammal watching; ◆ manage seals, walrus and whales; and ◆ provide a more flexible approach to the overall management of fishery resources, allowing Fisheries and Oceans Canada to respond to conservation decisions in concert with its co-managers.	• Enhance conservation and improve management.
	Maritime Provinces Fisheries Regulations • Various amendments in order to clarify descriptions, definitions, close times, quotas and size limits and to define areas within rivers.	• Required for proper management of species.
	Newfoundland Fishery Regulations • Amendments to permit the management of additional species, including size limit. • Add regulations for rivers.	• Allow close times to be varied for conservation reasons. • Gives the flexibility to open and close a fishery by species and size. • Application of river-specific conservation measures.
	Newfoundland Fishery Regulations, 2000 • Complete rewrite.	• Flexible regulatory regime consistent with management objectives.

Sector	Legislative Acts or Regulations	Expected Results
Fisheries Management (continued)	***Northwest Territories Fishery Regulations*** • The current regulations require amendments to: ◆ reflect the changes resulting from the creation of the new *Nunavut Fishery Regulations*; ◆ ensure consistency with land claim settlement legislation in the Northwest Territories (the *Inuvialuit Final Agreement* and the Gwich'in and Sahtu Dene/Metis comprehensive land claim agreements); and ◆ permit increased flexibility in management of fishery resources as a result of decisions or recommendations made by current and future wildlife management boards or committees and the Minister.	• Enhance conservation.
	Nunavut Fishery Regulations • A new set of fishery regulations that will apply within the boundaries of Nunavut is necessary. • The regulations will recognize the geo-political aspirations of the residents of Nunavut. • They will provide for flexibility in fishery resource management methods to respond to the decisions of the Nunavut Wildlife Management Board in concert with the Minister of Fisheries and Oceans Canada (the Board is recognized as the main instrument of wildlife management in the Nunavut Settlement Area).	• Regulations will reflect the requirements of the *Nunavut Land Claim Agreement*. • Improve the overall management of marine fish and plant species for persons fishing in Nunavut. • Provide a more flexible approach to the overall management of fishery resources to ensure conservation.
	Pacific Fishery Regulations, 1993 • Amendments to introduce a new licence for tuna, in order to meet Canada's obligations under the *United Nations Fisheries Agreement*, the *Food and Agriculture Organization Compliance Agreement* and the *Pacific Tuna Convention* once it is ratified.	• Ensure that Canada's international legal obligations are met. • Improved control and monitoring of the West Coast tuna fleet in Canadian and United States waters and on the high seas of the Pacific Ocean.
Policy	***Aquaculture*** • Policy development potentially leading to a legislative and regulatory framework in 2001.	• Coherent legislative and regulatory framework.
	Provincial Fishery Regulations • Annual updates to provincial fisheries regulations made under the *Fisheries Act*, in particular to the regulations respecting fisheries in Ontario, Quebec, Manitoba, Alberta and Saskatchewan.	• Improved management and conservation framework.

4.2 Sustainable Development Strategies

The following chart outlines the goals of the Department's sustainable development strategy, as published in *Sustainable Development: A Framework for Action* and identifies the key commitments that will be pursued in 2000-01 and anticipated results. The departmental goals and strategy may be amended during 2000, in consultation with stakeholders on an updated sustainable development strategy, to be tabled in Parliament by December 2000.

Goals	Key Commitments	Expected Results
1. ***Greening our operational activities***	• Develop and implement an Environmental Management System. • Build and implement Environmental Management Programs for individual risk-ranked environmental aspects.	• Fundamental building blocks for an Environmental Management System are in place. • Environmental Management Programs for individual aspects are built and implemented.
2. ***Making green-smart decisions***	• Develop a sustainable development framework with performance indicators and identified responsibility centres.	• Implementation of specific initiatives and improved environmental performance.
3. ***Understanding our ocean and freshwater ecosystems***	• Provide a more reliable scientific basis for conserving marine, freshwater and anadromous habitats and fishery resources, and for the sustainable development of aquaculture, the oceans, coastal waters, and their ecosystems. • Research the oceans and the impact of climate change on the oceans and their living resources.	• Higher level of input to data by fishers. • Continued improvement in methods of assessing fish stocks.
4. ***Managing fisheries and fish habitat to conserve and protect stock abundance, restore depleted stocks and maintain biological diversity***	• Administer the habitat protection provisions of the *Fisheries Act* and undertake environmental assessments where required. • Develop a strategy for the ratification and full implementation of the United Nations Fisheries Agreement (UNFA) by key fishing states. • Increase users' responsibility and accountability for the management of the fisheries. • Continue initiatives to advance the Fishery of the Future, in which the commercial industry is environmentally sustainable, economically viable, self-reliant and self-adjusting.	• Effectiveness of the voluntary referral process for seeking advice on projects with a potential impact on fish habitat, and the "no net loss of fish habitat" principle in cases where a project adversely affects fish habitat. • Ratification of UNFA by the European Union and Japan. • Increased stakeholder participation in stock assessment. • Increased number of fisheries co-management agreements to improve shared stewardship of the resource. • A fishery in which sustainable use in line with conservation is paramount and harvesting capacity is balanced with the resource.

Goals	Key Commitments	Expected Results
5. Maintaining maritime safety	• Continue modernization of aids to navigation. • Modernize and manage an integrated marine information system. • Continue to administer the *Navigable Waters Protection Act* and ensure that environmental assessments are completed. • Improve, with partners, the effectiveness of the Marine Oil Spill Preparedness and Response Regime. • Facilitate the implementation of a National Chemical Response Regime. • Implement new regulating measures to improve boating safety. • Partner with Transport Canada to develop ship standards for vessels navigating in ice on the east coast. • Progressive implementation of Environmental Management Plans at all Fisheries and Oceans Canada core fishing harbours.	• Reduced number and severity of collisions and groundings. • Reduced risk and impact of spills from collisions and groundings. • Ensured safety of navigation, taking into account social, economic and environmental factors. • Reduced damage to property and the marine environment. • To be determined. • Reduced loss of life. • Improved safety of ships navigating in ice and prevention of pollution. • Responsible environmental stewardship at harbours by employees, client-partners and the public.
6. Facilitating maritime trade, commerce and ocean development	• Amend applicable legislation to simplify the regulatory framework. • Provide escort services and ice routing information to assist vessels to safely and efficiently transit ice-covered waters. This includes assisting access to remote Arctic settlements.	• Regulatory framework more responsive to regulatees. • Reduced risk of service interruption and reduced vessel transit time.

5 Financial Information

Table 5.1: Summary of Capital Spending by Business Line

(in millions of dollars) Business Line	Forecast Spending 1999-00	**Planned Spending 2000-01**	Planned Spending 2001-02	Planned Spending 2002-03
Marine Navigation Services	24.8	**32.8**	28.9	27.2
Marine Communications and Traffic Services	10.4	**16.3**	11.9	11.9
Icebreaking Operations	—	—	—	—
Rescue, Safety and Environmental Response	—	—	—	—
Fisheries and Oceans Science	—	—	—	—
Habitat Management and Environmental Science	—	—	—	—
Hydrography	—	—	—	—
Fisheries Management	—	**1.1**	0.3	0.3
Harbours	11.3	**10.5**	10.5	10.5
Fleet Management	68.2	**101.2**	87.5	90.7
Policy and Internal Services	15.1	**38.0**	34.2	43.7
Total	129.8	**199.9**	173.3	184.3

The Department is facing significant asset-related challenges. In response to these challenges, the Department is developing a Long-term Capital Plan for the period 2000-01 to 2004-05, which has the following objectives:

- **Align capital spending with the Strategic Plan:** Ensure that the Department's asset base contributes vigorously to the Department's key priorities as stated in the Strategic Plan;
- **Create a modern and fully sustained asset base:** Create a modern, sustainable, flexible, affordable and cost-effective asset base that is compliant with health and safety and environmental requirements, as well as Canada's international obligations; this asset base must also be responsive to the changing and growing program demands on the Department; the affordability and sustainability of the asset base is tested against operational, functional, financial and environmental standards;
- **Develop improved decision-making processes:** Refocus and streamline asset-related decision-making processes to ensure reasonable response times, reductions in workload, and a strong focus on the short-, medium- and long-term results of effective capital planning; and
- **Establish greater financial stability:** Provide funding stability for the Department over the period of this Long-term Capital Plan, in part through effective planning and rational resource allocation to assets and capital projects, in part through asset rationalization, divestiture and alternative service delivery, and in part through a dependable, larger capital budget envelope for the department as a whole.

The Department has not finalized its Long-term Capital Plan but will do so within the next few months. The individual projects listed are indicative of the activity the Department is

planning to undertake. Individual projects may change once the Long-term Capital Plan is finalized.

Table 5.2 shows the details of capital projects with an estimated total cost of $1 million or more, as well as all projects listed in previous Estimates as having future years requirements. Projects are listed by activity, province and location; in addition, class of estimate and approval status are indicated for each project. The following definitions apply:

- **Substantive Estimate (S):** This estimate is one of sufficiently high quality and reliability so as to warrant Treasury Board approval as a cost objective for the project phase under consideration. It is based on detailed system and component design and takes into account all project objectives and deliverables. It replaces the classes of estimates formerly referred to as Class A or B.
- **Indicative Estimate (I):** This is a low-quality order of magnitude estimate that is not sufficiently accurate to warrant Treasury Board approval as a cost objective. It replaces the classes of estimates formerly referred to as C or D.
- **Preliminary Project Approval (PPA):** This defines Treasury Board's authority to initiate a project in terms of its intended operational requirement, including approval of, and expenditure authorization for, the objectives of the project definition phase. Sponsoring departments and agencies are to submit for PPA when the project's complete scope has been examined and costed, normally to the indicative level, and when the cost of the project definition phase has been estimated to the substantive level.
- **Effective Project Approval (EPA):** Treasury Board's approval of, and expenditure authorization for, the objectives of the project implementation phase. Sponsoring departments and agencies are to submit for EPA only when the scope of the overall project has been defined and when the estimates have been refined to the substantive level.
- **Departmental Authority (DA):** Projects for which Treasury Board has delegated authority to the Department.

Table 5.2: Details on Major Capital Project Spending

(in millions of dollars)

Business Line/ Province/ Project Description	Current Estimated Total Cost	Forecast Spending to March 31, 2000	**Planned Spending 2000-01**	Planned Spending 2001-02	Planned Spending 2002-03	Future Years Spending Requirement
MARINE NAVIGATION SERVICES						
Newfoundland						
Lightstations Revitalization Project (S-EPA)	19.5	3.0	**5.0**	5.0	4.0	2.5
Nova Scotia						
Restoration of Lock Gates — Canso Canal (S-DA)	5.9	3.1	**2.7**	0.1	—	—
British Columbia						
Staffed Lightstations Restoration (S-EPA)	25.0	5.5	**6.5**	6.6	6.4	
Construction of Hovercraft Hangar and Apron — Sea Island Base (S-DA)	3.8	3.8	—	—	—	—
Multi-province						
Differential Global Positioning System Navigation Service Network (S-DA)	11.3	10.3	**1.0**	—	—	—
Marine Aids Modernization (Phase II) (S-DA)	9.6	8.2	**1.4**	—	—	—
Implementation of Five-year Buoy Initiative (S-DA)	2.9	2.3	**0.6**	—	—	—
MARINE COMMUNICATIONS AND TRAFFIC SERVICES						
New Brunswick						
MCTS Halifax Renewal (S-DA)	4.0	0.6	**2.5**	0.9	—	—
Quebec						
Vessel Traffic Information System — Québec (S-DA)	10.0	10.0	—	—	—	—
British Columbia						
Relocation of the Vancouver Marine Communications and Traffic Services Centre (S-DA)	7.2	7.1	**0.1**	—	—	—
Nunavut						
High Frequency Digital Calling System (HF/DSC) in the Arctic (S-DA)	1.9	0.9	**1.0**	—	—	—
Multi-province						
Computer-based Training for Marine Communications and Traffic Services (S-DA)	1.2	1.1	**0.1**	—	—	—
MDS/NAVTEX Version 6 (S-DA)	3.2	0.8	**2.4**	—	—	—
Implementation of GMDSS (MCTS) (S-DA)	10.8	0.9	**7.9**	2.0	—	—

Table 5.2: Details on Major Capital Project Spending (continued)

(in millions of dollars)

Business Line/ Province/ Project Description	Current Estimated Total Cost	Forecast Spending to March 31, 2000	**Planned Spending 2000-01**	Planned Spending 2001-02	Planned Spending 2002-03	Future Years Spending Requirement
HARBOURS						
Newfoundland						
Bay de Verde — Breakwater Extension (S-DA)	2.2	2.2	—	—	—	—
Port de Grave — Harbour Redevelopment (S-DA)	5.9	5.9	—	—	—	—
Quebec						
Rivière au Renard — Wharf Reconstruction (S-DA)	5.0	0.7	**3.5**	0.8	—	—
FLEET MANAGEMENT						
Headquarters						
Fleet Restructuring — Two Air-Cushioned Vehicles (S-EPA)	29.7	29.7	—	—	—	—
Nova Scotia						
CCGS Louis S. St. Laurent — Replacement of Propellers (S-DA)	3.1	2.8	**0.3**	—	—	—
Multi-province						
Communications Security Equipment (S-DA)	2.7	1.3	**1.4**	—	—	—
Chart-based Navigation Display System (S-DA)	6.1	5.8	**0.3**	—	—	—
Search-and-Rescue Lifeboat Replacement (S-EPA)	36.3	30.5	**5.8**	—	—	—
Maintenance Management Information (S-DA)	7.9	6.5	**1.4**	—	—	—
Electronic Navigation Charts (S-DA)	2.7	2.7	—	—	—	—
GMDSS Equipment for CCG Vessels (S-DA)	3.4	3.4	—	—	—	—
Search-and-Rescue Lifeboat Replacement — Phase II (S-EPA)	41.0	2.0	**11.7**	11.8	15.5	—
Electronic Equipment Stabilization (S-EPA)	3.3	3.1	**0.2**	—	—	—
POLICY AND INTERNAL SERVICES						
Newfoundland						
Southside Base (Coast Guard) — Wharf Reconstruction Berth 28 and 29 (S-DA)	6.4	1.2	**2.7**	2.5	—	—
New Brunswick						
St. Andrews Biological Station — Wet Lab Construction (I-DA)	9.3	0.2	**0.7**	7.8	0.6	—
Nova Scotia						
Bedford Institute of Oceanography — New Salt Water Supply (S-DA)	2.2	1.6	**0.6**	—	—	—
Bedford Institute of Oceanography — Wharf & Jetty Maintenance (S-DA)	3.2	0.1	**1.5**	1.6	—	—

Table 5.2: Details on Major Capital Project Spending (continued)

(in millions of dollars)

Business Line/ Province/ Project Description	Current Estimated Total Cost	Forecast Spending to March 31, 2000	**Planned Spending 2000-01**	Planned Spending 2001-02	Planned Spending 2002-03	Future Years Spending Requirement
Ontario						
Prescott Coast Guard Base Wharf Repair (S-DA)	4.0	2.1	**1.9**			
British Columbia						
Pacific Biological Station Taylor Clemens Refit (S-DA)	1.8	0.1	**0.7**	0.7	0.2	0.1
Institute of Ocean Sciences —Roofing Mid-life Replacement (S-DA)	2.5	1.3	**0.4**	0.3	0.3	0.2
Pacific Biological Station 600 Volt Upgrade (S-DA)	1.2	0.7	**0.5**			



Bedford Institute of Oceanography, in Dartmouth, Nova Scotia

Table 5.3: Summary of Transfer Payments

(in millions of dollars) Business Line	Forecast Spending 1999-00	**Planned Spending 2000-01**	Planned Spending 2001-02	Planned Spending 2002-03
Grants				
Marine Navigation Services	—	—	—	—
Marine Communications and Traffic Services	—	—	—	—
Icebreaking Operations	—	—	—	—
Rescue, Safety and Environmental Response	—	—	—	—
Fisheries and Oceans Science	—	—	—	—
Habitat Management and Environmental Science	—	**30.0**	—	—
Hydrography	—	—	—	—
Fisheries Management	—	—	—	—
Harbours	—	—	—	—
Fleet Management	—	—	—	—
Policy and Internal Services	0.2	**0.2**	0.2	0.2
Total Grants	0.2	**30.2**	0.2	0.2
Contributions				
Marine Navigation Services	—	—	—	—
Marine Communications and Traffic Services	—	—	—	—
Icebreaking Operations	—	—	—	—
Rescue, Safety and Environmental Response	3.7	**4.2**	4.7	4.7
Fisheries and Oceans Science	1.1	**5.0**	4.9	5.2
Habitat Management and Environmental Science	0.4	—	—	—
Hydrography	—	—	—	—
Fisheries Management	313.0	**136.8**	41.6	39.3
Harbours	1.1	—	—	—
Fleet Management	—	—	—	—
Policy and Internal Services	1.9	**0.9**	0.4	0.2
Total Contributions	321.2	**146.9**	51.6	49.4
Total Grants and Contributions	321.4	**177.1**	51.8	49.6

Table 5.4: Transfer Payments by Business Line

(in millions of dollars)	Planned Spending 1999-00	**Planned Spending 2000-01**	Planned Spending 2001-02	Planned Spending 2002-03
Grants				
Policy and Internal Services				
Grants to support organizations associated with research, development, management, and promotion of fisheries and oceans-related issues	0.2	**0.2**	0.2	0.2
Habitat Management and Environmental Science				
Grant to Pacific Salmon Endowment Fund	—	**30.0**	—	—
Total Grants	0.2	**30.2**	0.2	0.2
Contributions				
Rescue, Safety and Environmental Response				
Contribution to the Canadian Coast Guard Auxiliary for the provision of voluntary search-and-rescue services and the promotion of boating safety through accident prevention and education	3.5	**4.0**	4.5	4.5
Contribution to the Canadian Red Cross Society in respect of its boating safety program	0.2	**0.2**	0.2	0.2
Fisheries and Oceans Science				
Contributions to support the Pacific Salmon Resource Rebuilding Program	—	**3.9**	4.8	5.2
Contribution to the Youth Employment Initiative	0.9	**1.0**	—	—
Contributions to support organizations associated with research, development, management, and promotion of fisheries and oceans-related issues	0.2	**0.1**	0.1	—
Habitat Management and Environmental Science				
Contributions to support organizations associated with research, development, management, and promotion of fisheries and oceans-related issues	0.4	—	—	—
Fisheries Management				
Contributions for early retirement benefits to older fish processing plant workers, trawlermen and fishermen whose livelihood was adversely affected by the moratorium of the northern cod fishery	6.2	**4.6**	2.9	1.0
Contribution to the Pacific Salmon Foundation	1.0	**1.0**	1.0	1.0
Contributions to older groundfish fishermen who meet model Terms and Conditions for the Early Retirement Program of The Atlantic Groundfish Strategy	2.9	**2.6**	2.2	1.8
Contribution to the Salmon Sub-Committee of the Yukon Fish and Wildlife Management Board for implementing responsibilities pursuant to Comprehensive Land Claim Settlements	0.2	**0.2**	0.2	0.2

Table 5.4: Transfer Payments by Business Line (continued)

(in millions of dollars)	Planned Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-01**	Planned Spending 2001-02	Planned Spending 2002-03
Contributions to support increased Native participation in commercial fisheries, cooperative fisheries management arrangements and consultations respecting Aboriginal fisheries agreements	30.3	**52.4**	34.7	34.7
Contribution to the Canadian Sealing Industry	0.2	—	—	—
Atlantic Groundfish Licence Retirement Program under the Canadian Fisheries Adjustment and Restructuring Plan	91.6	—	—	—
Contributions under the Pacific Salmon Commercial Licence Retirement Program of the Canadian Fisheries Adjustment and Restructuring Plan	102.9	—	—	—
Contributions under the Northern Labrador Commercial Salmon and Salmon Charr/ Licence Retirement Program	3.5	—	—	—
Contributions to "Gathering Strength" under the Aboriginal Fisheries Strategy	2.0	—	—	—
Contributions under the Inuvialuit Final Agreement for the protection of wildlife harvesting, land ownership, resource management and economic and social development	0.4	**0.4**	0.4	0.4
Contributions to the Pacific Salmon Selective Fishing Program under the Canadian Fisheries Adjustment and Restructuring Plan	2.3	—	—	—
Contribution to the Pacific fisheries development under the Canadian Fisheries Adjustment and Restructuring Plan	0.6	**0.4**	—	—
Contributions under the Atlantic Early Retirement Program under the Canadian Fisheries Adjustment and Restructuring Plan	10.6	—	—	—
Contribution to support the Pacific Salmon Resource Rebuilding Program under the Canadian Fisheries Adjustment and Restructuring Plan	2.3	—	—	—
Contributions to the Fisheries Access Program	55.0	**75.0**	—	—
Contributions to support organizations associated with research, development, management, and promotion of fisheries and oceans-related issues	0.8	—	—	—
(S) Liabilities under the *Fisheries Improvement Loans Act*	0.2	**0.2**	0.2	0.2
Harbours				
Contributions to support organizations associated with research, development, management, and promotion of fisheries and oceans-related issues	1.1	—	—	—

Table 5.4: Transfer Payments by Business Line (continued)

(in millions of dollars)	Planned Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-01**	Planned Spending 2001-02	Planned Spending 2002-03
Policy and Internal Services				
Contributions to support organizations associated with research, development, management, and promotion of fisheries and oceans-related issues	1.9	**0.4**	0.4	0.2
Contributions to support the Pacific Selective Fishing Program	—	**0.5**	—	—
Total Contributions	321.2	**146.9**	51.6	49.4
Total Grants and Contributions	321.4	**177.1**	51.8	49.6



Youth participants from the Inuvialuit Settlement Region at the Beaufort Sea Conference 2000

Table 5.5: Source of Respendable and Non-respendable Revenue

(in millions of dollars)	Forecast Revenue 1999-00	**Planned Revenue 2000-01**	Planned Revenue 2001-02	Planned Revenue 2002-03
Respendable Revenue				
Marine Navigation Services				
Maintenance Dredging in the St. Lawrence Shipping Channel	—	**3.3**	3.3	1.5
Federal-Provincial Partnerships	—	**1.0**	1.0	1.0
Marine Services Fees	27.7	**27.7**	27.7	27.7
Employee Deductions for Employee Housing	0.5	**0.2**	0.2	0.2
Prescott Shop Operations	0.1	—	—	—
	28.3	**32.2**	32.2	30.4
Marine Communications and Traffic Services				
Coast Guard Radio Tolls	0.3	**0.2**	0.1	0.1
Icebreaking Operations				
Eastern Arctic Sealift	6.0	**7.5**	—	—
Icebreaking Services Fees	13.8	**6.9**	9.4	13.8
	19.8	**14.4**	9.4	13.8
Rescue, Safety and Environmental Response				
Small Vessels Regulations for Capacity Plates and Construction Decals	0.1	**0.1**	0.1	0.1
Policy and Internal Services				
Canadian Coast Guard College	2.2	**3.7**	3.7	3.7
Miscellaneous Recoveries	3.4	—	—	—
	5.6	**3.7**	3.7	3.7
Total Respendable Revenue	**54.1**	**50.6**	**45.5**	**48.1**
Non-respendable Revenue				
Marine Navigation Services				
Aids to Navigation Services in the Deep Water Channel between Montreal and Lake Erie	0.2	**0.2**	0.2	0.2
Fisheries and Oceans Science				
Lab Tests and Analyses	0.1	**0.1**	0.1	0.1
Hydrography				
Sale of Charts and Publications	2.9	**2.9**	2.9	2.9
Fisheries Management				
Commercial Licences	28.5	**26.2**	26.2	25.5
Individual Vessel Quotas	12.5	**12.5**	12.5	12.5
Foreign Licences	0.2	**0.2**	0.2	0.2
Sportfish Licences	8.0	**8.0**	8.0	8.0
Conservation Stamps	1.9	**1.9**	1.9	1.9
Rental of Land, Buildings and Equipment	0.1	**0.1**	0.1	0.1
	51.2	**48.9**	48.9	48.2
Harbours				
Small Craft Harbour Revenue	1.7	**1.3**	0.9	0.1
Policy and Internal Services				
Rental of Land, Buildings and Equipment	0.1	**0.1**	0.1	0.1
Total Non-respendable Revenue	**56.2**	**53.5**	**53.1**	**51.6**
Total Respendable and Non-Respendable Revenue	**110.3**	**104.1**	**98.6**	**99.7**

Table 5.6: Net Cost of Program for 2000-01

(in millions of dollars)	Total
Net Planned Spending	**1,425.5**
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation Provided by Public Works and Government Services Canada	26.6
Contributions Covering Employers' Share of Employees' Insurance Premiums and Expenditures Paid by Treasury Board Secretariat	26.3
Workers' Compensation Coverage Provided by Human Resources Development Canada	2.1
Salary and Associated Expenditures of Legal Services Provided by Justice Canada	2.3
	57.3
Less: Non-respendable Revenue	53.5
2000-01 Net Cost of Program	**1,429.3**



6 Other Information

6.1 Statutes and Regulations Currently in Force

Statutes	
Atlantic Fisheries Restructuring Act [1]	*R.S.C. 1985, c. A-14*
Canada Shipping Act [2]	*R.S.C. 1985, c. S-9*
Coastal Fisheries Protection Act	*R.S.C. 1985, c. C-33*
Department of Fisheries and Oceans Act	*R.S.C. 1985, c. F-15*
Fisheries Act	*R.S.C. 1985, c. F-14*
Fisheries Development Act	*R.S.C. 1985, c. F-21*
Fisheries Improvement Loans Act	*R.S.C. 1985, c. F-22*
Fisheries Prices Support Act	*R.S.C. 1985, c. F-23*
Fishing and Recreational Harbours Act	*R.S.C. 1985, c. F-24*
Freshwater Fish Marketing Act	*R.S.C. 1985, c. F-13*
Great Lakes Fisheries Convention Act	*R.S.C. 1985, c. F-17*
National Energy Board Act [3]	*R.S.C. 1985, c. N-7*
Navigable Waters Protection Act	*R.S.C. 1985, c. N-22*
Oceans Act	*S.C. 1996, c. C-31*
Resources and Technical Surveys Act [4]	*R.S.C. 1985, c. R-7*

1. Certain sections of this Act are also the responsibility of the Ministers of Industry, Finance and State (Privatization and Regulatory Affairs).
2. The Minister of Fisheries and Oceans Canada shares responsibility to Parliament with the Minister of Transport.
3. The Minister of Fisheries and Oceans Canada may in some instances administer section 108 of this Act.
4. The Minister of Fisheries and Oceans Canada has some powers under this Act. However, those powers also exist in the *Oceans Act*.

Regulations

Aboriginal Communal Fishing Licences Regulations, SOR/93-332
Aids to Navigation Protection Regulations, C.R.C., c. 1405
Alberta Fishery Regulations, 1998, SOR/98-246
Atlantic Fishery Regulations, 1985, SOR/86-21
Boating Restriction Regulations, C.R.C., c. 1407
British Columbia Sport Fishing Regulations, 1996, SOR/96-137
Carrier Exemption Regulations, C.R.C., c. 803
Coastal Fisheries Protection Regulations, C.R.C., c. 401
Competency of Operators of Pleasure Craft Regulations, SOR/99-53
Confederation Bridge Area Provincial (P.E.I.) Laws Application Regulations, SOR/97-375
Eastern Canada Vessel Traffic Services Zone Regulations, SOR/89-99
Ferry Cable Regulations, SOR/86-1026
Fish Health Protection Regulations, C.R.C., c. 812
Fish Toxicant Regulations, SOR/88-258
Fisheries Improvement Loans Regulations, C.R.C., c. 864
Fishery (General) Regulations, SOR/93-53
Fishing and Recreational Harbours Regulations, SOR/78-767
Foreign Vessel Fishing Regulations, C.R.C., c. 815
Kenney Dam and Skins Lake Spillway Orders Regulations, SOR/87-723
Management of Contaminated Fisheries Regulations, SOR/90-351
Manitoba Fishery Regulations, 1987, SOR/87-509
Marine Mammal Regulations, SOR/93-56
Maritime Provinces Fishery Regulations, SOR/93-55
Navigable Waters Bridges Regulations, C.R.C., c. 1231
Navigable Waters Works Regulations, C.R.C., c. 1232
Newfoundland Fishery Regulations, SOR/78-443
Northwest Territories Fishery Regulations, C.R.C., c. 847
Ontario Fishery Regulations, 1989, SOR/89-93
Pacific Fishery Management Area Regulations, SOR/82-215
Pacific Fishery Regulations, 1993, SOR/93-54
Pleasure Craft Sewage Pollution Prevention Regulations, SOR/91-661
Private Buoys Regulations, SOR/84-804
Quebec Fishery Regulations, 1990, SOR/90-214
Response Organizations and Oil Handling Facilities Regulations, SOR/95-405
Sable Island Regulations, C.R.C., c. 1465
Saskatchewan Fishery Regulations, 1995, SOR/95-233
Small Vessel Regulations, C.R.C., c. 1487
Vessel Traffic Services Zone Regulations, SOR/89-98
Yukon Territory Fishery Regulations, C.R.C., c. 854

6.2 References and Departmental Contacts

Statutory Reports

Atlantic Fisheries Restructuring
Fish Habitat Protection and Pollution Prevention
Fisheries Development
Fisheries Improvement Loans
Freshwater Fish Marketing Corporation Annual Report
Marine Oil Spill Preparedness and Response Regime
Privacy and Access to Information

These documents are available from:

Fisheries and Oceans Canada
Publications Distribution
200 Kent Street
Ottawa, Ontario K1A 0E6
(613) 993-0999

Departmental Contacts

For more information, contact the following Communications personnel:

Region	Name	Telephone
Newfoundland	Jan Woodford	(709) 772-4328
Maritimes	A.-M. Lanteigne	(902) 426-3866
Gulf	Terrance Boucher	(506) 851-7757
Laurentian	Marcel Thérien	(418) 648-7316
Central and Arctic	Sharon Leonhard	(204) 983-5108
Pacific	Athana Mentzelopoulos	(604) 666-0470
Headquarters	Director, Client Services	(613) 990-0219

Internet address:
http://www.ncr.dfo.ca

7 Index

A

Aboriginals, 7, 9, 33, 37, 38
Advisory boards, 1, 10, 33
Agreements, 2, 23, 26, 32, 37, 38, 39
Aids to navigation, 2, 22
Alliances, 10, 26, 33, 34
Alternative Service Delivery, 10, 34, 41, 44, 51
Aquaculture, 2, 9, 23, 30, 31, 41, 45
Aquatic resources, 3, 8, 9, 32, 33
Arctic, 6, 25, 35
Assessment, 9, 10, 11, 31, 33
Atlantic, 1, 9, 10, 26, 30, 33, 37, 38
Atlantic Groundfish Strategy, 37
Automatic Identification System, 24

B

Boating safety, 28, 29

C

Canada Shipping Act, 23, 24, 28
Canadian Coast Guard, 2, 11, 23, 35, 42, 43, 44
Canadian Coast Guard Auxiliary, 10
Canadian Environmental Assessment Act, 33
Canadian Fisheries Adjustment and Restructuring Program, 45
Canadian Hydrographic Service, 22, 35, 36
Capital expenditures, 9, 11, 39, 41, 43, 45, 51, 52, 53, 54, 55
Central and Arctic, 6
Channel maintenance, 23, 26
Charts, 4, 11, 22, 23, 35, 36, 49
Client satisfaction, 3
Climate, 2, 4, 9, 30, 31
Coastal Zone, 1, 36
Co-management agreements, 2, 10, 34, 39
Commercial fishing, 37
Communications, 5, 11, 24, 25, 29, 42
Communities, 10, 11, 33, 37, 39, 40, 41
Conservation, 1, 3, 7, 10, 12, 30, 32, 33, 37, 38, 39
Consultations, 1, 2, 9, 23, 49

D

Department of Foreign Affairs and International Trade, 8
Differential Global Positioning System, 11, 22, 23
Divestiture, 23, 40, 41, 51
Dredging, 23, 40

E

Ecosystems, 1, 3, 8, 9, 30, 32, 33
Electronic charts, 11, 22, 35
Employment, 11, 41
Enforcement, 7, 10
Environment, 2, 3, 4, 8, 9, 10, 12, 22, 24, 28, 30, 31, 32, 33, 38, 43, 44
Environmental response, 10, 28
Escort services, 26
Expenditures, 8

F

First Nations, 34
Fish habitat, 3, 8, 9, 30, 32, 33, 38
Fish stocks, 1, 2, 3, 9, 10, 30, 37, 38
Fisheries, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 30, 32, 37, 38, 39, 42, 45, 64
Fisheries and Oceans Science, 5, 30, 42
Fisheries Management, 3, 5, 6, 10, 37, 38, 39, 42
Fisheries Management Plans, 3, 10, 38, 39
Fisheries resource, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 12, 32
Fishers, 9, 30, 37
Fleet Management, 5, 42, 43
Flood control, 26
Forecasts, 23
Full-time equivalents, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 35, 37, 40, 42, 44

G

Global Maritime Distress and Safety System, 11, 25
Great Lakes, 23, 26
Groundfish, 10, 37

H

Habitat management, 3, 5, 8, 9, 10, 30, 32, 33, 38
Habitat Management and Environmental Science, 5, 32
Harbour Authorities, 10, 41
Harbours, 3, 5, 10, 11, 17, 26, 40, 41
Harvesting, 1, 7, 38, 41
Human resources, 12, 39, 45
Hydrography, 5, 10, 11, 35, 36, 42

I

Ice build-up, 26
Icebreaking Operations, 5, 26, 42
Ice-covered waters, 26
Industry, 1, 2, 8, 9, 10, 11, 23, 24, 25, 30, 39, 40, 41
Infrastructures, 3, 8, 9, 24, 40, 44
Inland waters, 3, 7
Integrated Fisheries Management Plans, 10, 32, 38, 39
Internet sites, 31, 34

K

Key results commitments, 3, 12

L

Laurentian, 6
Legislation, 2, 10, 24, 28, 29, 30, 32, 44, 62
Licence, 1, 39
Licence Retirement Programs, 1, 39
Long-term Capital Plan, 39, 43, 45, 51

M

Marine Communications and Traffic Services, 5, 24, 25, 42
Marine environment, 2, 4, 28, 31, 32
Marine Environment Quality, 33
Marine Navigation Services, 2, 5, 22, 23, 42
Marine Protected Areas, 1, 32, 33, 36
Marine safety, 2, 3, 4, 8, 9, 26
Marine services, 3, 7, 30
Marine transportation, 4, 8, 9, 41

N

Navigable Waters Protection Act, 23
Navigation, 2, 5, 11, 22, 23, 24, 25, 35, 42
Non-respendable revenue, 60
Northern settlements, 26

O

Objectives, 3, 4, 5, 7, 8, 12, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 33, 35, 37, 38, 40, 42, 43, 44, 51, 52
Oceans Act, 9, 36
Oceans Agenda, 1, 9, 10
Oceans Management Strategy, 1, 10, 24, 32, 39

P

Pacific, 1, 2, 6, 9, 10, 30, 33, 37, 38, 39
Pacific salmon, 2, 9, 10, 33, 38, 39
Pacific Salmon Treaty, 2, 39
Participation, 3, 4, 8, 9, 10, 40, 41
Partnering agreements, 2, 24, 26, 45
Performance, 6, 7, 22, 28, 41, 42
Performance commitments, 42
Planned spending, 6, 11, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 35, 37, 40, 42, 44
Policies, 3, 5, 7, 8, 26, 28, 32, 33, 37, 38, 39, 40, 41, 44, 45
Policy and Internal Services, 44
Pollution, 8, 9
Precautionary approach, 1, 9, 31
Priorities, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 22, 33, 40, 41, 42, 44, 45, 51
Protection, 3, 4, 8, 9, 22, 23, 24, 30, 32, 33, 39, 40
Public awareness, 3, 9, 29, 34

R

Recreational fishing, 2
Recreational harbours, 40, 41
Regulatory initiatives, 7, 8, 23, 24, 28, 29, 30, 32, 44, 45, 46, 62
Rescue, Safety and Environmental Response, 5, 28, 42
Research and development, 1, 3, 4, 11, 30, 31, 33, 34, 44
Resource management, 30, 38
Resupply, 26
Revenue, 60

S

Safety, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 17, 22, 24, 25, 26, 28, 29, 35, 40, 42, 51
Salmon, 2, 9, 10, 30, 33, 38, 39
Science, 5, 9, 10, 11, 30, 32, 33, 42
Scientific research, 3, 11, 33
Search and Rescue, 2, 28
Selective fishing, 1, 11
Small Craft Harbours, 40
Socio-economic benefits, 3, 27
Stakeholders, 1, 4, 9, 10, 30, 33, 34, 37, 40, 41, 49
Standards, 2, 3, 5, 24, 27, 28, 42, 43, 51
Stock assessment, 9, 10, 11, 30
Stocks, 1, 2, 3, 9, 10, 30, 37, 38
Surveys, 30, 35, 36
Sustainable development, 2, 3, 7, 8, 9, 24, 30, 32, 33, 37, 38, 39, 49, 51

T

Technology, 1, 2, 11, 23, 24, 25, 44
Traffic, 5, 9, 10, 11, 24, 26, 42
Transfer payments, 56, 57, 58, 59
Transportation, 4, 8, 9, 23, 26, 41

U

United Nations, 2, 36, 39
United Nations Fisheries Agreement, 2, 39
United States Coast Guard, 22, 26
Universities, 9, 30, 31, 34

V

Vessels, 10, 24, 29, 30, 42, 43
Viability, 1, 11

W

Water levels, 30, 35
Waterways, 2, 3, 8, 9, 17, 22, 23

Y

Youth, 3

O

Océans, 1, 2, 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 26, 32, 34, 35, 36, 38, 41, 46, 48, 69
Opérations de déglaçage, 5, 28, 46

P

Pacifique, 1, 2, 6, 9, 10, 11, 32, 35, 39, 40, 41
Partenariats, 2, 28, 43, 44, 49
Pêches, 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 32, 39, 40, 41, 46, 48, 49, 69
Pêches autochtones, 39, 40
Pêcheurs, 9, 32, 33, 39, 41
Permis, 1, 40, 41
Plans de gestion, 11, 35, 40, 41, 49
Poisson de fond, 39
Pollution, 8, 9
Ports, 3, 5, 10, 11, 18, 28, 43, 44, 45
Ports pour petits bateaux, 43
Priorités, 1, 3, 4, 5, 6, 7, 24, 35, 46, 48, 56
Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches, 39, 49
Programme de mise en valeur des salmonidés, 40
Protection de l'environnement, 3, 9, 13, 26, 34

R

Recettes, 65
Recherche et sauvetage, 30
Ressources humaines, 38, 41, 46, 47, 49

S

Saumon, 2, 9, 10, 32, 35, 41
Saumon du Pacifique, 2, 9, 10, 35, 41
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale, 5, 30, 46
Sciences, 5, 32, 46
Sciences halieutiques et océaniques, 5, 32, 46
Sécurité maritime, 2, 3, 4, 8, 9, 10, 29, 30
Service hydrographique du Canada, 24, 37
Services à la navigation maritime, 2, 5, 24, 46
Services intégrés, 5, 48, 49
Stocks de poisson, 1, 3, 10, 32
Stratégie de gestion des océans, 1, 10, 34
Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique, 39
Système d'identification automatique, 26
Système mondial de détresse et de sécurité en mer, 11, 27

T

Technologie, 1, 11, 25, 26
Transport maritime, 8, 9, 44

Z

Zones côtières, 1, 8, 38
Zones de protection marine, 1, 26, 35, 38

7 Index

A

Administrations portuaires, 11, 44
Aides à la navigation, 2, 24, 37
Aquaculture, 2, 9, 25, 32, 33, 44, 49
Arctique, 6, 27, 37
Atlantique, 1, 9, 10, 11, 29, 32, 35, 39, 40

C

Cartes électroniques, 11, 24, 25, 37
Centre et Arctique, 6
Climat, 9, 33
Commerce maritime, 3, 4, 8, 9
Communications, 5, 11, 26, 33, 46
Conservation, 1, 2, 3, 7, 8, 9, 11, 13, 24, 25, 26, 28, 30, 32, 34, 35, 38, 39, 40, 41, 42, 43
Conservation du milieu marin, 34
Consultations, 2

D

Dépenses, 1, 5, 6, 9, 12, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 37, 39, 43, 46, 48, 56, 57, 58, 59, 60
Développement durable, 9, 26, 32, 34, 54
Diversification des modes de prestation des services, 10, 36, 44, 49, 56

E

Eaux envahies par les glaces, 28
Eaux navigables, 9, 25
Écosystèmes, 1, 3, 8, 9, 32, 34, 35
Environnement, 2, 3, 5, 7, 9, 13, 24, 26, 32, 34, 35, 47
État des stocks, 3, 10, 11, 33
Évaluation, 9, 10, 11, 33, 34, 35, 47

F

Flotte, 5, 46, 47

G

Garde côtière canadienne, 2, 25, 37, 46, 47, 48
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement, 5, 34
Gestion de l'information, 27, 47
Gestion de la flotte, 5, 46, 47
Gestion des pêches, 3, 5, 6, 9, 10, 39, 40, 41, 46
Gestion des ressources, 39, 41, 48, 49
Gestion intégrée, 1, 9, 11, 25, 32, 35, 38, 40, 41
Gestion intégrée des pêches, 11, 40, 41
Grands Lacs, 25, 28

H

Hydrographie, 5, 10, 37, 38, 46

I

Initiatives de réglementation, 50
Intervention environnementale, 3, 5, 10, 30, 46

L

Laurentienne, 6
Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, 35
Loi sur la protection des eaux navigables, 25
Loi sur les océans, 9, 38
Lois, 9, 10, 25, 26, 30, 34, 35, 38, 48, 49, 67

M

Milieu marin, 4, 30, 33, 34, 35

N

Nations Unies, 2, 38, 41
Navigation, 2, 5, 8, 9, 10, 11, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 37, 38, 44, 46

6.2 Références et personnes ressources

Rapports réglementaires

Accès à l'information et protection des renseignements personnels
Développement de la pêche
Prêts aidant aux opérations de la pêche
Protection de l'habitat du poisson et prévention de la pollution
Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce
Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin
Restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique

Ces documents peuvent être obtenus auprès de :

Pêches et Océans Canada
Diffusion des publications
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6
(613) 993-0999

Personnes ressources

Pour plus de précisions, veuillez vous adresser aux personnes ressources suivantes :

Région	Nom	Téléphone
Terre-Neuve	Jan Woodford	(709) 772-4328
Maritimes	A.-M. Lanteigne	(506) 851-7757
Golfe	Terrance Boucher	(902) 426-3866
Laurentienne	Marcel Thérien	(418) 648-7316
Centre et Arctique	Sharon Leonhard	(204) 983-5108
Pacifique	Athana Mentzelopoulos	(604) 666-0470
Administration centrale	Directeur, Service à la clientèle	(613) 990-0219

L'adresse Internet :
http://www.ncr.dfo.ca

Règlements

Règlement sur les permis de pêche communautaire des Autochtones, DORS /93-332
Règlement sur la protection des aides à la navigation, C.R.C., ch. 1405
Règlement de pêche de l'Alberta, 1998, DORS/98-246
Règlement de pêche de l'Atlantique, 1985, DORS/86-21
Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux, C.R.C., ch. 1407
Règlement de pêche sportive de la Colombie-Britannique, 1996, DORS/96-137
Règlement sur l'exemption de transporteurs, C.R.C., ch. 803
Règlement sur la protection des pêcheries côtières, C.R.C., ch. 401
Règlement sur la compétence des opérateurs de navires de plaisance, DORS/99-53
Règlement sur l'application du droit de la province de l'île-du-Prince-Édouard à la zone du pont de la Confédération, DORS/97-375
Règlement sur la zone de services de trafic maritime de l'Est du Canada, DORS/89-99
Règlement sur les câbles de traille, DORS/86-1026
Règlement sur la protection de la santé des poissons, C.R.C., ch. 812
Règlement sur les produits toxiques, DORS/88-258
Règlement sur les prêts aux entreprises de pêche, C.R.C., ch. 864
Règlement de pêche (dispositions générales), DORS/93-53
Règlement sur les ports de pêche et de plaisance, DORS/78-767
Règlement sur les bâtiments de pêche étrangers, C.R.C., ch. 815
Règlement sur les ordonnances relatives au barrage Kenney et au déversoir Skins, DORS/87-723
Règlement sur la gestion de la pêche du poisson contaminé, DORS/90-351
Règlement de pêche du Manitoba, 1987, DORS/87-509
Règlement sur les mammifères marins, DORS/93-56
Règlement de pêche des provinces Maritimes, DORS/93-55
Règlement sur les ponts des eaux navigables, C.R.C., ch. 1231
Règlement sur les ouvrages construits dans les eaux navigables, C.R.C., ch. 1232
Règlement de pêche de Terre-Neuve, DORS/78-443
Règlement de pêche des Territoires du Nord-Ouest, C.R.C., ch. 847
Règlement de pêche de l'Ontario, 1989, DORS/89-93
Règlement sur la gestion des pêches dans le Pacifique, DORS/82-215
Règlement de pêche du Pacifique, 1993, DORS/93-54
Règlement sur la prévention de la pollution par les eaux usées des embarcations de plaisance, DORS/91-661
Règlement sur les bouées privées, DORS/84-804
Règlement de pêche du Québec, 1990, DORS/90-214
Règlement sur les organismes d'intervention et les installations de manutention d'hydrocarbures, DORS/95-405
Règlement sur l'île au Sable, C.R.C., ch. 1465
Règlement de pêche de la Saskatchewan, 1995, DORS/95-233
Règlement sur les petits bâtiments, C.R.C., ch. 1487
Règlement sur les zones de services de trafic maritime, DORS/89-98
Règlement de pêche du Territoire du Yukon, C.R.C., ch. 854

6 Autres informations

6.1 Lois et règlements actuellement en vigueur

Lois	
Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique[1]	*L.R.C. (1985) ch. A-14*
Loi sur la marine marchande du Canada[2]	*L.R.C. (1985) ch. S-9*
Loi sur la protection des pêcheries côtières	*L.R.C. (1985) ch. C-33*
Loi sur le ministère des Pêches et des Océans	*L.R.C. (1985) ch. F-15*
Loi sur les pêches	*L.R.C. (1985) ch. F-14*
Loi sur le développement de la pêche	*L.R.C. (1985) ch. F-21*
Loi sur les prêts aux entreprises de pêche	*L.R.C. (1985) ch. F-22*
Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche	*L.R.C. (1985) ch. F-23*
Loi sur les ports de pêche et de plaisance	*L.R.C. (1985) ch. F-24*
Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce	*L.R.C. (1985) ch. F-13*
Loi sur la Convention en matière de pêche dans les Grands Lacs	*L.R.C. (1985) ch. F-17*
Loi sur l'Office national de l'énergie [3]	*L.R.C. (1985) ch. N-7*
Loi sur la protection des eaux navigables	*L.R.C. (1985) ch. N-22*
Loi sur les océans	*L.C. (1996) ch. 31*
Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles[4]	*L.R.C. (1985) ch. R-7*

1. Certains articles de cette loi relèvent aussi des ministres de l'Industrie, des Finances et d'État (Privatisation et affaires réglementaires).
2. Le ministre des Pêches et des Océans Canada partage cette responsabilité envers le Parlement avec le ministre des Transports.
3. Le ministre des Pêches et des Océans Canada peut, dans certaines occasions, administrer l'article 108 de cette loi.
4. Le ministre des Pêches et des Océans Canada détient certains pouvoirs en vertu de cette loi, mais ces pouvoirs sont aussi prévus par la *Loi sur les océans*.

Tableau 5.6 : Coût net du programme pour 2000-2001

(en millions de dollars)	Total
Dépenses prévues nettes	1 425,5
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	26,6
Cotisations aux régimes d'assurance des employés et coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	26,3
Protection des accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	2,1
Traitement et coûts des services juridiques connexes fournis par le ministère de la Justice Canada	2,3
	57,3
Moins : Recettes non disponibles	53,5
Coût net du programme pour 2000-2001	**1 429,3**

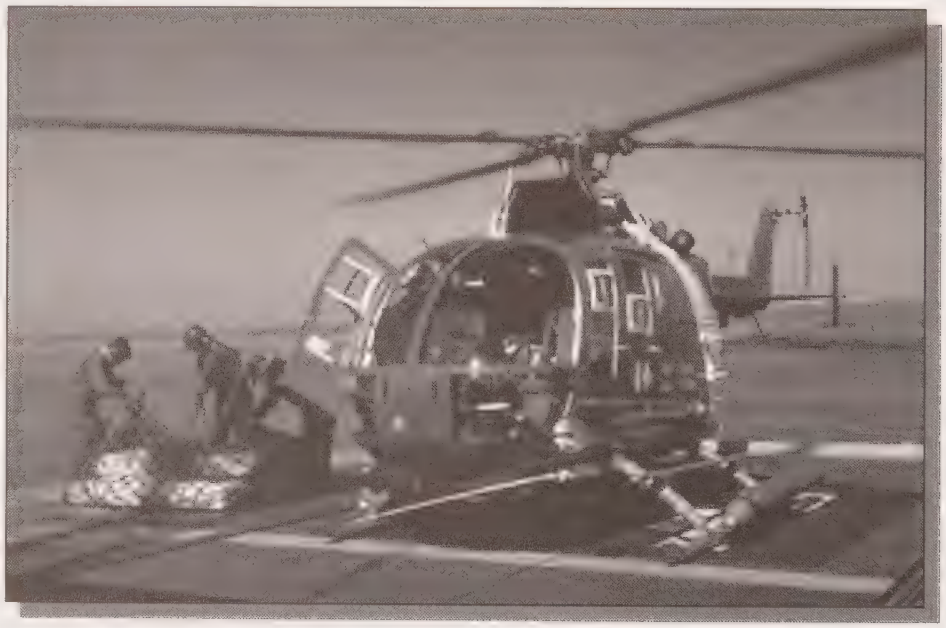


Tableau 5.5 : Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Prévision des recettes 1999-2000	**Recettes prévues 2000-2001**	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003
Recettes disponibles				
Services à la navigation maritime				
Services de dragage d'entretien dans le chenal maritime du Saint-Laurent	—	**3,3**	3,3	1,5
Partenariats fédéraux-provinciaux	—	**1,0**	1,0	1,0
Droits des services maritimes	27,7	**27,7**	27,7	27,7
Déductions des employés pour la location de logements	0,5	**0,2**	0,2	0,2
Activités des ateliers de Prescott	0,1	—	—	—
	28,3	**32,2**	32,2	30,4
Services de communications et de trafic maritimes				
Services de radio de la Garde côtière	0,3	**0,2**	0,1	0,1
Opérations de déglaçage				
Ravitaillement de l'est de l'Arctique	6,0	**7,5**	—	—
Droits des services de déglaçage	13,8	**6,9**	9,4	13,8
	19,8	**14,4**	9,4	13,8
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale				
Règlement sur les petits bâtiments – Plaques de capacité et décalques de normes de construction	0,1	**0,1**	0,1	0,1
Politiques et services internes				
Collège de la Garde côtière canadienne	2,2	**3,7**	3,7	3,7
Recouvrements divers	3,4	—	—	—
	5,6	**3,7**	3,7	3,7
Total des recettes disponibles	54,1	**50,6**	45,5	48,1
Recettes non disponibles				
Services à la navigation maritime				
Services d'aides à la navigation dans le chenal profond entre Montréal et le lac Érié	0,2	**0,2**	0,2	0,2
Sciences halieutiques et océaniques				
Tests et analyses de laboratoire	0,1	**0,1**	0,1	0,1
Hydrographie				
Vente de cartes marines et de publications	2,9	**2,9**	2,9	2,9
Gestion des pêches				
Permis de pêche commerciale	28,5	**26,2**	26,2	25,5
Quotas individuels de bateau	12,5	**12,5**	12,5	12,5
Permis de pêche étrangère	0,2	**0,2**	0,2	0,2
Permis de pêche sportive	8,0	**8,0**	8,0	8,0
Vente de timbres de conservation	1,9	**1,9**	1,9	1,9
Location de terrains, d'immeubles et d'équipement	0,1	**0,1**	0,1	0,1
	51,2	**48,9**	48,9	48,2
Ports				
Recettes des Ports pour petits bateaux	1,7	**1,3**	0,9	0,1
Politiques et services internes				
Location de terrains, d'immeubles et d'équipement	0,1	**0,1**	0,1	0,1
Total des recettes non disponibles	**56,2**	**53,5**	**53,1**	**51,6**
Total des recettes disponibles et des recettes non disponibles	**110,3**	**104,1**	**98,6**	**99,7**

Tableau 5.4 : Détails des paiements de transfert (suite)

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	0,8	—		
(L) Responsabilités en vertu de la *Loi sur les prêts au entreprises de pêches*	0,2	**0,2**	0,2	0,2
Ports				
Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	1,1	—	—	—
Politiques et services internes				
Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	1,9	**0,4**	0,4	0,2
Contributions à l'appui du Programme de pêche sélective dans le Pacifique	—	**0,5**	—	—
Total – Contributions	321,2	**146,9**	51,6	49,4
Total des subventions et des contributions	321,4	**177,1**	51,8	49,6



Jeunes participants de la Région désignée Inuvialuit à la Conférence Mer de Beaufort 2000

Tableau 5.4 : Détails des paiements de transfert (suite)

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Contribution au Sous-comité du saumon de la Commission de gestion du poisson et de la faune du Yukon, en vue de mettre en œuvre les responsabilités qui se rapportent aux règlements des revendications territoriales globales	0,2	**0,2**	0,2	0,2
Contributions à l'appui d'une participation accrue des Autochtones aux pêches commerciales, aux ententes de gestion des pêches coopératives et aux consultations liées aux ententes de pêches des Autochtones	30,3	**52,4**	34,7	34,7
Contribution à l'industrie canadienne de la chasse aux phoques	0,2	—	—	—
Programme de retrait de permis de pêche du poisson de fond de l'Atlantique au volet du Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches	91,6	—	—	—
Contributions en vertu du Programme de retrait de permis de pêche commerciale du saumon du Pacifique au volet du Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches	102,9	—	—	—
Contributions versées en vertu du Programme de retrait de permis de pêche commerciale du saumon dans le Nord du Labrador	3,5	—	—	—
Contribution à "Rassembler nos forces" en vertu de la Stratégie des pêches des Autochtones	2,0	—	—	—
Contribution en vertu de la Convention définitive des Inuvialuits pour la protection de l'exploitation des ressources fauniques, la propriété de la terre, la gestion des ressources et le développement économique et social	0,4	**0,4**	0,4	0,4
Contributions à l'appui des pêches autochtones sélectives au volet du Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches	2,3	—	—	—
Contribution au développement de la pêche du Pacifique au volet du Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches	0,6	**0,4**	—	—
Contributions en vertu du Programme de retraite anticipée de l'Atlantique au volet du Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches	10,6	—	—	—
Contributions à l'appui du Programme de rétablissement du saumon du Pacifique au volet du Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches	2,3	—	—	—
Contributions en vertu du Programme d'accès aux pêches	55,0	**75,0**	—	—

Tableau 5.4 : Détails des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Subventions				
Politiques et services internes				
Subventions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	0,2	**0,2**	0,2	0,2
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement				
Subvention au Fonds de dotation du saumon du Pacifique	—	**30,0**	—	—
Total – Subventions	0,2	**30,2**	0,2	0,2
Contributions				
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale				
Contributions au Service auxiliaire de la Garde côtière canadienne pour la prestation de services de recherche et de sauvetage bénévoles et pour la promotion de la sécurité nautique par la prévention des accidents et la sensibilisation	3,5	**4,0**	4,5	4,5
Contribution à la Société canadienne de la Croix rouge pour son programme de sécurité nautique	0,2	**0,2**	0,2	0,2
Sciences halieutiques et océaniques				
Contributions à l'appui du Programme de rétablissement du saumon du Pacifique	—	**3,9**	**4,8**	**5,2**
Contribution à l'Initiative d'emploi pour les jeunes	0,9	**1,0**	—	—
Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	0,2	0,1	0,1	—
Gestion de l'habitat et de l'environnement				
Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	0,4	—	—	—
Gestion des pêches				
Contribution aux prestations de retraite anticipée pour les travailleurs âgés des usines de transformation du poisson, les aides-pêcheurs et les pêcheurs dont le gagne-pain a subi les répercussions négatives du moratoire sur la pêche de la morue du Nord	6,2	**4,6**	2,9	1,0
Contribution à la Fondation du saumon du Pacifique	1,0	**1,0**	1,0	1,0
Contributions aux pêcheurs de poisson de fond âgés qui satisfont aux modalités du Programme de retraite anticipée de la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique	2,9	**2,6**	2,2	1,8

Tableau 5.3 : Sommaire des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Subventions				
Services à la navigation maritime	—	—	—	—
Services de communications et de trafic maritimes	—	—	—	—
Opérations de déglaçage	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	—	—	—	—
Sciences halieutiques et océaniques	—	—	—	—
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	—	**30,0**	—	—
Hydrographie	—	—	—	—
Gestion des pêches	—	—	—	—
Ports	—	—	—	—
Gestion de la flotte	—	—	—	—
Politiques et services internes	0,2	**0,2**	0,2	0,2
Total des subventions	0,2	**30,2**	0,2	0,2
Contributions				
Services à la navigation maritime	—	—	—	—
Services de communications et de trafic maritimes	—	—	—	—
Opérations de déglaçage	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	3,7	**4,2**	4,7	4,7
Sciences halieutiques et océaniques	1,1	**5,0**	4,9	5,2
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	0,4	—	—	—
Hydrographie	—	—	—	—
Gestion des pêches	313,0	**136,8**	41,6	39,3
Ports	1,1	—	—	—
Gestion de la flotte	—	—	—	—
Politiques et services internes	1,9	**0,9**	0,4	0,2
Total des contributions	321,2	**146,9**	51,6	49,4
Total des subventions et des contributions	321,4	**177,1**	51,8	49,6

Tableau 5.2 : Renseignements sur les dépenses des grands projets d'immobilisations (suite)

(en millions de dollars)

Secteur d'activité/ Province/ Description du projet	Coût total estimatif courant	Coût prévu jusqu'au 31 mars 2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Besoins pour les exercices ultérieurs
Nouvelle-Écosse						
Institut océanographique de Bedford – nouvel approvisionnement en eau salée (F-AD)	2,2	1,6	**0,6**		—	—
Institut océanographique de Bedford – entretien du quai et de la jetée (F-AD)	3,2	0,1	**1,5**	1,6		—
Ontario						
Base de la GCC de Prescott – réparation du quai (F-AD)	4,0	2,1	**1,9**	—	—	—
Colombie-Britannique						
Station biologique du Pacifique – rénovation de l'édifice Taylor-Clemens (F-AD)	1,8	0,1	**0,7**	0,7	0,2	0,1
Institut des sciences de la mer – réparation à mi-vie de la toiture (F-AD)	2,5	1,3	**0,4**	0,3	0,3	0,2
Station biologique du Pacifique – mise à niveau à 600 volts (F-AD)	1,2	0,7	**0,5**	—	—	—



Institut océanograpique de Bedford à Dartmouth, Nouvelle-Écosse

Tableau 5.2 : Renseignements sur les dépenses des grands projets d'immobilisations (suite)

(en millions de dollars)

Secteur d'activité/ Province/ Description du projet	Coût total estimatif courant	Coût prévu jusqu'au 31 mars 2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Besoins pour les exercices ultérieurs
PORTS						
Terre-Neuve						
Bay de Verde – élargissement du brise lames (F-AD)	2,2	2,2	—			
Port de Grave – rénovation du port (F-AD)	5,9	5,9	—	—	—	—
Québec						
Rivière au Renard – Reconstruction du quai (F-AD)	5,0	0,7	**3,5**	0,8		
GESTION DE LA FLOTTE						
Administration centrale						
Plan de reconstruction de la flotte – deux aéroglisseurs (F-AE)	29,7	29,7	—		—	
Nouvelle-Écosse						
NGCC *Louis S. St-Laurent* – remplacement des hélices (F-AE)	3,1	2,8	**0,3**	—		
Multi-provinces						
Équipement de communications sécuritaires (F-AD)	2,7	1,3	**1,4**			—
Système de visualisation cartographique pour la navigation (F-AM)	6,1	5,8	**0,3**	—	—	—
Remplacement d'embarcation de recherche et sauvetage (F-AE)	36,3	30,5	**5,8**	—		
Tenue à jour des informations de gestion (F-AD)	7,9	6,5	**1,4**			—
Cartes électroniques de navigation (F-AD)	2,7	2,7	—	—	—	
Équipement de GMDSS pour les navires de la Garde côtière canadienne (F-AD)	3,4	3,4	—	—		—
Remplacement d'embarcations de recherche et sauvetage – Phase II (F-AE)	41,0	2,0	**11,7**	11,8	15,5	
Stabilisation électronique de l'équipement (F-AE)	3,3	3,1	**0,2**	—	—	—
POLITIQUES ET SERVICES INTERNES						
Terre-Neuve						
Base de la GCC de Southside – amélioration du quai 28 et 29 (F-AD)	6,4	1,2	**2,7**	2,5	—	
Nouveau-Brunswick						
Station biologique de St. Andrews – construction d'un laboratoire (I-AD)	9,3	0,2	**0,7**	7,8	0,6	—

Tableau 5.2 : Renseignements sur les dépenses des grands projets d'immobilisations

(en millions de dollars)

Secteur d'activité/ Province/ Description du projet	Coût total estimatif courant	Coût prévu jusqu'au 31 mars 2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Besoins pour les exercices ultérieurs
SERVICES À LA NAVIGATION MARITIME						
Terre-Neuve						
Projet de revitalisation des phares (F-AE)	19,5	3,0	**5,0**	5,0	4,0	2,5
Nouvelle-Écosse						
Réfection des portes d'écluses – canal Canso (F-AD)	5,9	3,1	**2,7**	0,1	—	—
Colombie-Britannique						
Restauration des phares actifs (F-AE)	25,0	5,5	**6,5**	6,6	6,4	—
Construction d'un hangar – Sea Island Base (F-AD)	3,8	3,8	—	—	—	—
Multi-provinces						
Système de positionnement global différentiel – réseau des services à la navigation (F-AD)	11,3	10,3	**1,0**	—	—	
Modernisation des aides à la navigation (Phase II) (F-AD)	9,6	8,2	**1,4**	—	—	
Mise en place d'une initiative quinquennale relative aux bouées (F-AD)	2,9	2,3	**0,6**	—	—	
SERVICES DE COMMUNICATIONS ET DE TRAFIC MARITIMES						
Nouveau-Brunswick						
Renouvellement des SCTM à Halifax (F-AD)	4,0	0,6	**2,5**	0,9	—	—
Québec						
Service d'information du trafic maritime – Québec (F-AD)	10,0	10,0	—	—	—	—
Colombie-Britannique						
Déménagement du Centre de services de communications et de trafic maritimes (F-AD)	7,2	7,1	**0,1**	—	—	—
Nunavut						
HF/DSC à l'Arctique (F-AD)	1,9	0,9	**1,0**	—	—	—
Multi-provinces						
Formation sur ordinateur à l'intention des services de communications et de trafic maritimes (F-AD)	1,2	1,1	**0,1**	—	—	
MDS/NAVTEX Version 6 (F-AD)	3,2	0,8	**2,4**		—	
Mise en œuvre du GMDSS (F-AD)	10,8	0,9	**7,9**	2,0	—	—

Le Ministère n'a pas encore complété son Plan d'investissement à long terme mais prévoit le faire prochainement. Les projets individuels énumérés dans le tableau ci-après sont une indication des projets que le Ministère prévoit entreprendre. Ces projets individuels pourraient changer lorsque le Plan d'investissement à long terme sera complété.

Le tableau 5.2 montre les détails des projets d'immobilisations approuvés ayant un coût estimatif total de 1 million de dollars ou plus et de tous les projets indiqués au dernier Budget des dépenses comme ayant des besoins pour les années à venir. Les projets sont présentés par activité, par province et par endroit; de plus, le type d'estimation et le degré d'approbation sont indiqués pour chaque projet. Les définitions suivantes s'appliquent au tableau :

- **Estimation fondée (F) :** Estimation suffisamment précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor d'approuver un objectif en ce qui a trait au coût de la phase du projet à l'étude. Elle repose sur des études détaillées des systèmes et des éléments et tient compte de tous les objectifs et des résultats prévus du projet. Elle remplace les estimations de catégories A et B.
- Estimation indicative (I) : Estimation grossière de l'ordre de grandeur du projet, qui n'est pas suffisamment précise pour justifier l'approbation d'un objectif relatif aux coûts par le Conseil du Trésor. Elle remplace les estimations de catégories C et D.
- Approbation préliminaire du projet (AP) : Autorisation donnée par le Conseil du Trésor d'entreprendre un projet visant à répondre à un besoin opérationnel précis; elle englobe l'approbation des objectifs de la phase de la définition du projet et les dépenses connexes. Les ministères parrains font une demande d'AP après avoir examiné la portée totale du projet et en avoir estimé le coût, généralement une estimation de niveau indicatif, et avoir établi une estimation fondée du coût de la phase de la définition du projet.
- **Approbation effective de projet (AE) :** Approbation, par le Conseil du Trésor, des objectifs, y compris l'objectif relatif au coût, correspondant à la phase de mise en œuvre du projet; elle permet de passer à la mise en œuvre. Les ministères parrains présentent une demande d'AE lorsque la portée de l'ensemble du projet a été définie et que les coûts sont établis à partir d'une estimation fondée.
- **Autorisations déléguées (AD) :** Le pouvoir réel d'approuver les projets est délégué au Ministère.

5 Renseignements financiers

Tableau 5.1 : Sommaire des dépenses d'immobilisations par secteur d'activité

(en millions de dollars) Secteur d'activité	Prévision des dépenses 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Services à la navigation maritime	24,8	**32,8**	28,9	27,2
Services de communications et de trafic maritimes	10,4	**16,3**	11,9	11,9
Opérations de déglaçage	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	—	—	—	—
Sciences halieutiques et océaniques	—	—	—	—
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	—	—	—	—
Hydrographie	—	—	—	—
Gestion des pêches	—	**1,1**	0,3	0,3
Ports	11,3	**10,5**	10,5	10,5
Gestion de la flotte	68,2	**101,2**	87,5	90,7
Politiques et services internes	15,1	**38,0**	34,2	43,7
Total	129,8	**199,9**	173,3	184,3

Le Ministère fait face à plusieurs défis concernant ses actifs. Pour relever ces défis, un Plan d'investissement à long terme est présentement en voie d'élaboration pour les exercices 2000-2001 à 2004-2005 qui vise les objectifs suivants :

- **Aligner les dépenses d'investissement sur le Plan stratégique :** Veiller à ce que l'ensemble des immobilisations du Ministère contribue vigoureusement aux priorités clés figurant dans le Plan stratégique du Ministère.
- **Créer un ensemble d'immobilisations moderne et pleinement soutenu :** Établir des immobilisations modernes, durables, flexibles, abordables et efficientes qui soient conformes aux impératifs sanitaires, sécuritaires et environnementaux ainsi qu'aux obligations internationales du Canada; elles devront également répondre aux impératifs programmatiques changeants et croissants du Ministère; leur abordabilité et leur durabilité devront répondre à des normes opérationnelles, fonctionnelles, financières et environnementales.
- **Améliorer les processus décisionnels :** Recadrer et rationaliser le processus décisionnel lié aux immobilisations pour assurer des délais de réponse raisonnables, alléger la charge de travail et privilégier fortement les résultats à court, à moyen et à long terme d'une bonne planification des immobilisations.
- **Accroître la stabilité financière :** Stabiliser le financement du Ministère pendant la période visée par le Plan d'investissement à long terme, en partie par une bonne planification et une affectation judicieuse des ressources aux immobilisations et aux projets d'investissement, la rationalisation des biens, le dessaisissement et la diversification des modes de prestation des services, en partie par une enveloppe budgétaire fiable et plus importante pour l'ensemble du Ministère.

Buts	Projets principaux	Résultats escomptés
5. Assurer le maintien de la sécurité maritime	• Poursuivre la modernisation des aides à la navigation.	• Gravité et nombre réduits de collisions et d'échouements.
	• Moderniser et gérer un système intégré d'information maritime.	• Réduction des risques et des répercussions de déversements résultant de collisions et d'échouements.
	• Continuer d'appliquer la *Loi sur la protection des eaux navigables* et faire en sorte que les évaluations environnementales soient effectuées.	• Sécurité nautique accrue, compte tenu de facteurs sociaux, économiques et environnementaux.
	• Améliorer, avec des partenaires, l'efficacité du Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin.	• Réduction des dommages à la propriété et au milieu marin.
	• Faciliter l'application d'un régime national d'intervention en cas de déversements chimiques.	• À déterminer.
	• Appliquer de nouveaux règlements pour améliorer la sécurité nautique.	• Réduction des pertes de vies.
	• Travailler de concert avec Transports Canada pour élaborer des normes concernant les navires qui évoluent dans les glaces de la côte Est.	• Amélioration de la sécurité des navires qui naviguent dans des eaux glacées et de la prévention de la pollution.
	• Appliquer progressivement des plans de gestion environnementale dans tous les ports de pêche principaux du Ministère.	• Gérance environnementale responsable aux ports par les employés, les clients-partenaires et le public.
6. Facilitation du commerce maritime et du développement des océans	• Modifier les mesures législatives applicables pour simplifier le cadre réglementaire.	• Cadre réglementaire davantage sensible envers ceux qui sont réglementés.
	• Fournir des services d'escorte et de l'information sur les glaces pour aider les navires à traverser de façon sûre et efficace les eaux glacées, y compris dans les localités éloignées de l'Arctique.	• Risque réduit d'interruption de service et diminution du temps de transit des navires.

4.2 Stratégies de développement durable

Le tableau suivant donne les objectifs de la Stratégie de développement durable du Ministère telle que publiée dans *Développement durable : un cadre stratégique* et fait ressortir les principaux engagements de 2000-2001 et les résultats prévus. En 2000, il est possible que la stratégie et les objectifs du Ministère, de concert avec les intervenants, soient mis à jour pour créer une stratégie de développement durable qui serait présentée au Parlement en décembre 2000.

Buts	Projets principaux	Résultats escomptés
1. Écologiser les activités opérationnelles	• Élaborer et appliquer un système de gestion de l'environnement. • Élaborer et appliquer des programmes de gestion de l'environnement pour des aspects environnementaux à risque.	• Les fondements d'un système de gestion de l'environnement sont en place. • Les programmes de gestion de l'environnement concernant les aspects individuels sont élaborés et mis en œuvre.
2. Prendre des décisions « écologiques »	• Dresser un cadre de développement durable, avec indicateurs de rendement et centres de responsabilités déterminés.	• Mise en œuvre d'initiatives spécifiques et rendement environnemental amélioré.
3. Connaître les écosystèmes de nos océans et de nos eaux douces	• Établir un fondement scientifique plus fiable pour conserver les habitats des espèces marines, d'eaux douces et anadromes et assurer le développement durable de l'aquaculture, des océans, des eaux côtières et de leurs écosystèmes. • Effectuer des recherches sur les océans et les répercussions du changement climatique sur eux et les ressources qu'ils contiennent.	• Apport d'information accrue des pêcheurs. • Amélioration continue des méthodes d'évaluation des stocks de poissons.
4. Gérer les pêches et l'habitat du poisson de façon à préserver et protéger l'abondance des stocks, à rétablir les stocks appauvris et à maintenir la diversité biologique	• Appliquer les dispositions concernant la protection de l'habitat et de la *Loi sur les pêches* et entreprendre, au besoin, des évaluations environnementales. • Élaborer une stratégie visant la ratification et l'application complètes de l'Accord des Nations Unies sur la pêche (ANUP) par les principaux États pêcheurs. • Accroître la responsabilité des utilisateurs en ce qui concerne la gestion des pêches. • Poursuivre des initiatives pour mettre de l'avant les pêches de l'avenir dans lesquelles l'industrie sera environnementalement durable, économiquement viable, autosuffisante et adaptable.	• Efficacité du processus volontaire de demande d'approbation des projets qui touchent à l'habitat du poisson; principe d'aucune perte nette d'habitat du poisson lorsqu'un projet approuvé a des effets nuisibles sur l'habitat. • Ratification de l'ANUP par l'Union européenne et le Japon. • Participation accrue des intervenants dans l'évaluation des stocks. • Nombre accru d'ententes de cogestion des pêches pour améliorer la gérance partagée de la ressource. • Pêches dans lesquelles l'utilisation durable de même que la conservation sont essentielles et où la capacité de capture est fonction de la ressource.

Secteur	Lois ou règlements	Résultats escomptés
Gestion des pêches (suite)	***Règlement de pêche du Pacific, 1993*** • Modifications pour introduire un nouveau permis pour le thon afin de remplir l'engagement du Canada dans l'Accord des Nations Unies sur la pêche, l'Accord de conformité de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la convention des thonidés du Pacifique lorsqu'il sera ratifié.	• Assurer que les engagements internationaux du Canada sont remplis. • Améliorer le contrôle et la surveillance de la flotte de thon de la côte Ouest dans les eaux du Canada et des États-Unis ainsi que dans les grandes étendues d'eau dans l'océan Pacifique.
Politiques	***Aquaculture*** • Élaboration d'une politique pouvant donner lieu à un cadre législatif et réglementaire en 2001.	• Cadre législatif et réglementaire cohérent.
	Règlements de pêche provinciaux • Mises à jour annuelles de règlements de pêche provinciaux pris en vertu de la *Loi sur les pêches*, plus particulièrement ceux qui concernent l'Ontario, le Québec, le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan.	• Cadre amélioré de gestion et de conservation.

Secteur	Lois ou règlements	Résultats escomptés
Gestion des pêches (suite)	***Règlement de pêche de Terre-Neuve*** • Modifications permettant de gérer des espèces additionnelles, y compris les limites de tailles. • Ajout de règlements pour les rivières.	• Permettent des périodes de fermeture variées pour des motifs de conservation. • Donnent la souplesse d'ouvrir et de fermer une pêche par espèce et taille. • Application de mesures de conservation en fonction des rivières.
	Règlement de pêche de Terre-Neuve 2000 • Refonte complète.	• Régime réglementaire souple conforme aux objectifs de gestion.
	Règlement de pêche des Territoires du Nord-Ouest • Le règlement en vigueur a besoin d'être modifié pour : ◆ Traduire les changements résultants de l'adoption du nouveau Règlement de pêche du Nunavut. ◆ Assurer l'uniformité avec les lois sur les règlements de revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (entente définitive des Inuvialuit et ententes concernant les revendications globales Gwich'in et Sahtu Déné/Métis). ◆ Permet une plus grande souplesse dans la gestion des ressources halieutiques par suite de décisions ou de recommandations émanant de comités de gestion de la faune actuels et futurs et du Ministre.	• Conservation accrue.
	Règlement de pêche du Nunavut • Un nouveau règlement de pêche qui s'appliquera au Nunavut est nécessaire depuis sa création le 1er avril 1999. • Le règlement reconnaîtra les aspirations géopolitiques des habitants du Nunavut. • Il apportera une certaine souplesse dans les méthodes de gestion des ressources halieutiques pour répondre aux décisions de la Commission de gestion de la faune du Nunavut prises de concert avec le Ministre des Pêches et des Océans (la Commission est considérée comme le principal instrument de gestion de la faune dans la zone du règlement du Nunavut).	• Le Règlement traduira les prescriptions de l'entente sur les revendications territoriales du Nunavut. • Il améliorera l'ensemble des mesures de gestion des plantes et des poissons marins pour les personnes qui pêchent au Nunavut. • Il instaurera une approche plus souple à la gestion d'ensemble des ressources halieutiques pour assurer la conservation.

Secteur	Lois ou règlements	Résultats escomptés
Gestion des pêches (suite)	***Règlement sur la protection des pêcheries côtières*** • Modification à la liste d'états autorisés à l'accès aux ports canadiens. • Mise à jour pour tenir compte des décisions de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest de l'an 2000 et la Commission pour la conservation des thonidés de l'Atlantique au sujet de l'Accord des Nations Unies sur la pêche – partie de la modification annuelle.	• Assure la conformité des lois canadiennes aux engagements internationaux et améliore la conformité aux règlements.
	Règlement de pêche (dispositions générales) • Modifications pour permettre d'autres moyens de communiquer les changements apportés aux conditions des permis. • Diverses modifications concernant l'identification de bateaux et d'engins de pêche, le contrôle à quai, les signalisations et la restriction du transfert d'organismes marins en eaux canadiennes.	• Moyens davantage variés, efficaces et rentables de communiquer les changements apportés aux conditions des permis. • Permet un contrôle plus exact et facile. • Donne le pouvoir de réglementer le transfert d'organismes marins, préservant ainsi la sécurité de la vie aquatique et humaine.
	Règlement sur les mammifères marins • Modifications tenant compte de règlements de revendications territoriales globales dans l'Arctique et de l'observation des mammifères marins. Les modifications viseront les buts suivants : ◆ Traduire plus fidèlement l'évolution de la gestion et de l'utilisation des mammifères marins au Canada, en ce qui concerne surtout des dispositions concernant le règlement de revendications territoriales globales et la pêche pratiquée par d'autres Autochtones ailleurs au Canada. ◆ Gérer l'observation des mammifères marins. ◆ Gérer les phoques, les morses et les baleines. ◆ Apporter une approche plus souple à la gestion d'ensemble des ressources halieutiques, permettant au Ministère de réagir aux décisions de conservation de concert avec ses cogestionnaires.	• Conservation accrue et gestion améliorée.
	Règlement de pêche des provinces maritimes • Diverses modifications dans le but de clarifier les descriptions, les définitions, les périodes de fermeture, les quotas et les limites de tailles et de définir les zones dans les rivières.	• Requis pour la bonne gestion des espèces.

4 Initiatives horizontales

4.1 Initiatives de réglementation

Secteur	Lois ou règlements	Résultats escomptés
Garde côtière canadienne	***Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux*** • Révisions apportées pour répondre aux préoccupations de sécurité déterminées par les autorités locales en ce qui concerne le mouvement des navires.	• Sécurité accrue en ce qui concerne les petits bateaux et les eaux navigables.
	Règlement sur la prévention de la pollution par les eaux usées des embarcations de plaisance • Désigner de nouveaux emplacements où il est interdit de polluer.	• Eaux plus propres.
	Règlement en vertu de la réforme de la Loi sur la marine marchande du Canada • En collaboration avec Transports Canada, le Ministre participe à une refonte de la *Loi sur la marine marchande du Canada*. Les règlements seront modifiés de façon à refléter les pouvoirs et la terminologie énoncés dans la nouvelle Loi. Le cadre législatif et réglementaire touchant la sécurité maritime des interventions en cas de pollution sera simplifié. Particulièrement, les règlements concernant les interventions en cas de déversements d'hydrocarbures seront examinés et mis à jour, et les travaux concernant les pouvoirs législatifs de réglementation des embarcations de plaisance se poursuivront.	• Mesures législatives modernisées et rationalisées. • Formulation claire de la responsabilité du Ministre. • Qualité environnementale améliorée.
Océans	***Loi sur les océans*** • Paragraphe 35 (3) de la *Loi sur les océans*, Règlement sur les zones de protection marines. • Le Règlement permettra : ◆ De désigner les zones de protection marines; ◆ D'établir des mesures au sein des zones de protection marines; ◆ D'entreprendre des activités de zone à l'intérieur des zones de protection marines.	• On prévoit qu'à long terme (plus de 10 ans), les zones de protection marines présenteront des avantages importants au niveau de l'intégrité écologique des écosystèmes marins, des espèces et des habitats.
Services intégrés	***Règlement sur les ports de pêche et de plaisance*** • Modifications administratives visant à mettre à jour l'Annexe 1 en supprimant les ports cédés, en ajoutant les ports nouvellement acquis et en corrigeant les noms des ports.	• L'Annexe 1 indiquera avec exactitude les ports dont le Ministre est responsable.
Gestion des pêches	***Règlement de pêche de l'Atlantique*** • Diverses modifications au Règlement pour le rendre plus adapté aux pratiques de gestion actuelles et améliorer la gestion des pêches. • Modifications visant à permettre la gestion ordonnée d'une pêche récréative du poisson de fond.	• Gestion des pêches améliorée et conservation accrue.

Services intégrés. Le projet ainsi que d'autres projets pilotes permettront de déterminer les répercussions, les implications, la faisabilité et l'utilité des divers modèles.

Le recours à la diversification des modes de prestation des services au Ministère, ainsi qu'aux Services intégrés, est une partie critique de l'agenda du Ministère au cours des trois prochaines années et exigera un examen de la prestation des services et des activités. Les Services intégrés collaboreront avec d'autres secteurs lorsqu'ils examineront et appliqueront les diversifications des modes de prestation des services et serviront d'experts en la matière.

Les Services intégrés dirigeront la préparation du cadre des biens immobiliers à l'appui de la priorité que présente la stabilité financière au Ministère. Une fois que le cadre sera établi, des plans de rationalisation des biens et des investissements seront préparés conjointement avec la mise en œuvre du Plan d'investissement à long terme.

Une stratégie et un plan de gestion (Renouveau 2000) seront préparés pour évaluer les besoins et les capacités actuelles de la direction et du personnel dans la gestion des ressources humaines, la fonction de contrôle moderne, les modalités de partenariats et les contrats et la gestion des projets à l'appui des employés du Ministère. En outre, le Ministère transformera son système financier ainsi que les compétences des gestionnaires du personnel pour qu'ils soient davantage analogues à ceux du secteur privé. Les Services intégrés élaboreront les systèmes et détermineront les besoins de formation de concert avec l'initiative de l'exercice du contrôle.

Les Services intégrés prépareront un plan d'action pour répondre aux conclusions de l'examen des pratiques de gestion financière effectué par le Bureau du vérificateur général en regard de son modèle de capacité de gestion financière.

Le Secteur des politiques appuie le Ministère en assumant le leadership de l'élaboration et de l'analyse des politiques – en particulier pour ce qui concerne les grands enjeux horizontaux – au sein du Ministère et dans les domaines pertinents de l'administration fédérale.

Le Secteur des politiques effectue des analyses économiques et mets à la disposition du Ministère des ressources pour la planification stratégique, pour les affaires intergouvernementales, pour le développement de l'aquaculture, ainsi que pour le renouvellement des lois et règlements. Le Secteur des politiques administre également le Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches.



Politiques et services internes

Dépenses prévues nettes et équivalents à temps plein

	Prévisions des dépenses 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues nettes (millions de dollars)	212,4	**200,6**	168,1	176,3
Équivalents à temps plein	866	**1 121**	1 121	1 121

Objectif

Ce secteur d'activité a pour objectif d'aider le Ministère à respecter son mandat en facilitant la gestion des ressources et des biens sur les plans suivants : humain, physique, financier, administratif, information et technologies de l'information. De plus, les responsables de Politiques et services internes fournissent des services et des conseils dans les domaines suivants : définition des priorités ministérielles et gouvernementales et mesures pour donner suite à ces priorités; recherche et analyse reliées aux politiques; relations intergouvernementales de même que renouveau des lois et des règlements.

Description

Les responsabilités des Politiques et services internes comprennent l'orientation administrative du Programme, les services de gestion intégrés et régionaux, la prestation des services administratifs, la coordination des politiques et des programmes ministériels, l'élaboration et la promulgation des règlements du Ministère qui sont appliqués à l'échelle nationale.

Détails des activités connexes

Les Services intégrés appuient continuellement le Ministère en maintenant l'infrastructure et les services pour offrir au personnel de Pêches et Océans Canada les programmes et les services requis pour réaliser le mandat du Ministère.

Au cours des quelques dernières années, les Services intégrés ont été transformés par suite de changements apportés et de demandes croissantes émanant des clients dans tous les domaines de services. Les Services intégrés continueront d'améliorer leurs services aux clients, de promouvoir des initiatives de réduction de la charge de travail et de s'améliorer en créant un milieu de travail productif et dynamique.

Les Services intégrés continueront de travailler avec les secteurs du Ministère pour déterminer les domaines dans lesquels on peut mettre à l'essai des projets de prestation de services qui satisferont aux demandes des clients. La Garde côtière canadienne et l'Administration centrale seront le fer de lance dans l'application des premiers modèles des

façon que tous les navires de plus de 500 jauge brute au registre y soient conformes au 1er juillet 2002 et que tous les navires de plus de 125 jauge brute au registre le soient au 1er juillet 2004.

- Appliquer un plan de réinvestissement à long terme pour les navires qui appuiera les concepts établis dans le Plan d'investissement à long terme du Ministère.
- Mettre en place un modèle d'évaluation des coûts pour permettre aux gestionnaires et aux clients de bien comprendre ce qu'il en coûte d'opérer la flotte.
- Continuer d'appliquer et de bien utiliser les instruments et projets suivants pour améliorer la rentabilité des opérations et les processus décisionnels :
  - Système d'information sur les activités de la flotte;
  - Système MariTime de gestion de la flotte;
  - Système de gestion de l'information sur l'entretien.
- Appliquer le plan des ressources humaines de la flotte pour faire en sorte que nous ayons un environnement sain, dans lequel les gens comprennent leur rôle, disposent des compétences et des instruments nécessaires pour contribuer aux objectifs organisationnels et soient reconnus.
- Préparer et mettre en œuvre un cadre de gestion de la flotte qui présente clairement les processus, les procédures et les normes de gestion de la flotte de la Garde côtière canadienne, conformément aux principes de la série ISO 9000 des systèmes de qualité.





Dépenses prévues nettes et équivalents à temps plein

	Prévisions des dépenses 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues nettes (millions de dollars)	142,5	**172,0**	158,9	162,1
Équivalents à temps plein	568	**382**	382	382

Objectif

Assurer un soutien maritime et aérien efficace aux secteurs de programme de Pêches et Océans Canada.

Description

La Gestion de la flotte comprend l'acquisition, l'entretien et l'ordonnancement des flottes navales et aériennes du Ministère à l'appui des secteurs de programme suivants : les Services à la navigation maritime, les Services de communications et de trafic maritimes, les Opérations de déglaçage; le secteur Sauvetage, sécurité et intervention environnementale; la Gestion des pêches; les Sciences halieutiques et océaniques, et l'Hydrographie. Les fonds nécessaires pour payer les équipages et l'administration des flottes sont fournis par ces secteurs de programme. La Gestion de la flotte prend aussi en charge les besoins d'augmentation de capacité en concluant des ententes avec les autres ministères et le secteur privé pour qu'ils apportent un soutien maritime et aérien supplémentaire aux programmes.

Détails des activités connexes

La Gestion de la flotte est une organisation de soutien pour tous les engagements du Ministère. Notre objectif est de fournir du matériel et des services maritimes et aériens sûrs, efficaces et rentables pour appuyer l'application des programmes du Ministère et améliorer la satisfaction de nos clients.

La Gestion de la flotte contribuera aux orientations et aux priorités du Ministère et de la Garde côtière canadienne en visant les objectifs suivants :

- Continuer de développer le concept de flotte principale à partir de la liste de base des navires qui fourniraient un fondement solide pour la planification financière, opérationnelle et humaine.
- Définir et appliquer le concept d'équipage de base à partir des besoins des clients et du concept de flotte principale qui deviendrait un fondement stable pour la planification des ressources humaines.
- Continuer d'appliquer au système de gestion de la sécurité de la flotte les normes du Code international de gestion pour la sécurité et l'exploitation des navires (code ISM) de

- augmentation de la gérance environnementale des emplacements côtiers occupés par des ports gérés par des clients du Ministère et réseau croissant de citoyens bien renseignés et engagés pour mettre de l'avant l'intégrité environnementale.

ses clients-partenaires et promouvoir la transparence et l'uniformité dans la politique et les décisions. Voici les principaux résultats et activités :

- instruction prioritaire concernant les travaux d'entretien communiquée aux ports gérés par les utilisateurs pour réduire le nombre de cotes de rendement portuaire dangereux/faible;
- maximisation des fonds disponibles pour l'entretien portuaire au moyen de l'accroissement de l'efficacité interne, de l'élimination progressive du financement des emplacements non essentiels et du rapatriement aux activités d'entretien de fonds détournées vers des dessaisissements coûteux;
- participation des intervenants à la conception d'une nouvelle vision à long terme;
- soutien technique, formation et transfert de connaissances aux clients-partenaires pour favoriser l'expertise opérationnelle, environnementale et commerciale pour mettre de l'avant des objectifs mutuels.

En même temps, il faut aller plus loin pour disposer d'une base d'actif plus abordable et mieux orientée. Au cours de la période de planification, les résultats suivants sont prévus :

- achèvement de la conception du réseau de ports principaux, on prévoit de 700 à 800 emplacements critiques pour les industries utilisatrices;
- expansion continue des partenariats avec les clients avec environ 50 installations portuaires additionnelles placées chaque année sous l'autorité d'une administration portuaire;
- réductions additionnelles de l'inventaire axées sur l'élimination sans coût ou à faible coût d'environ 100 ports de pêche non principaux et dessaisissement ou diversification des modes de prestation des services en ce qui concerne 250 ports de plaisance restants;
- méthodologies pour accroître la contribution financière des clients aux coûts d'entretien mineurs et partage des coûts des grands ouvrages en fonction de la capacité de payer: ces méthodologies seront élaborées en 2000-2001 et appliquées en 2001-2002;
- à compter de 2001-2002, la plupart des administrations portuaires en place depuis trois années ou plus devraient financer entièrement leurs propres opérations.

Voici les résultats à valeur ajoutée au cours de la période de planification qui contribuent à l'agenda général du gouvernement et à d'autres questions fédérales horizontales :

- soutien de petites et moyennes entreprises à l'extérieur des secteurs de la pêche et de la transformation comme l'aquaculture, le transport maritime intercommunautés, le tourisme, la navigation de plaisance et les industries de services maritimes;
- secteur de bénévoles plus fort, augmentant l'effectif actuel de 2 500 bénévoles qui participent maintenant au programme des administrations portuaires;
- possibilités d'emplois accrues dans les communautés côtières à mesure que de nouvelles administrations portuaires voient le jour, ajoutant aux quelque 500 nouveaux emplois déjà créés par cette initiative;



Dépenses prévues nettes et équivalents à temps plein

	Prévisions des dépenses 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues nettes (millions de dollars)	52,9	**50,8**	50,8	50,3
Équivalents à temps plein	84	**85**	85	85

Objectif

Garder ouverts et en bon état les ports essentiels à l'industrie de la pêche.

Description

L'exploitation et l'entretien d'un réseau national de ports de pêche et de plaisance supposent la construction et l'entretien de brise-lames et d'installations d'amarrage et de mise à l'eau, ainsi que le dragage, aux profondeurs requises, des chenaux et des bassins. Les activités additionnelles comprennent la fourniture et l'entretien d'aires et de matériel de service pour la manutention du poisson et des engins de pêche, de même que divers services à terre. La gestion du programme, y compris les services de génie et techniques, est assurée au niveau régional dans le cadre de politiques nationales, tandis que les services courants de gestion et d'administration, s'il y a lieu, sont locaux.

Détails des activités connexes

L'objectif stratégique des Ports pour petits bateaux est d'établir un réseau de principaux ports de pêche plus petits, plus sûrs et plus abordables, administrés par les clients et financés partiellement par eux. Un objectif subordonné important demeure toujours, soit le dessaisissement de l'élément de plaisance du programme ainsi que tous les autres ports non essentiels. Au cours des trois prochaines années, les activités seront axées sur le maintien et la production de relations saines avec les clients, l'expansion de la participation des intervenants à l'application du programme, la réduction additionnelle de l'inventaire et l'investissement maximal dans l'entretien de l'infrastructure principale pour améliorer la sécurité publique et l'efficacité des utilisateurs.

Étant donné que l'attraction et la conservation de clients-partenaires engagés est la pierre angulaire d'un réseau portuaire plus efficace et utile, la question de la confiance des clients et de la crédibilité du Ministère mène à la réussite ou à l'échec. La principale priorité des utilisateurs des ports et des communautés est une conjoncture de sécurité et de bon fonctionnement. Si l'on ne traite pas adéquatement des questions de sécurité et de vieillissement du matériel, les antécédents de réussite des partenariats seront rapidement érodés. Par conséquent, au cours de la période de planification, il faudra appliquer le programme des Ports pour petits bateaux non seulement pour mieux répondre aux besoins fondamentaux des clients, mais aussi respecter les engagements mutuels entre le Ministère et

- Élaborer des plans et des stratégies — y compris un plan Sectoriel d'investissement à long terme — pour conserver la capacité d'assumer les principales responsabilités tout en tenant compte des contraintes budgétaires du Secteur et du Ministère.
- Terminer le renouvellement de Conservation et de Protection, y compris la réorganisation et le recrutement de personnel nouveau.

- ❑ Être conforme à la réalisation des objectifs de conservation et aux responsabilités concernant les droits des Autochtones et de traités, assurer l'utilisation durable de la ressource.
  - ❍ Contrôler la préparation de plans de gestion des pêches du saumon du Pacifique pour reconstituer les stocks de coho et mettre de l'avant des pratiques de pêche sélective.
  - ❍ Collaborer avec les pêcheurs pour mettre au point des technologies améliorées de pêche sélective.
  - ❍ Appliquer le Programme des données sur les pêches pour fournir les données exactes et opportunes qui sont nécessaires à une meilleure gestion des ressources halieutiques.
- ❑ Gérer les pêches de façon à contribuer à une industrie autonome, économiquement et environnementalement durable et apporter des contributions positives aux communautés et à l'économie canadienne.
  - ❍ Élargir l'application de la notion de cogestion et parachever la mise en œuvre du retrait de permis et d'autres programmes spéciaux.
- ❑ Mettre de l'avant et protéger la souveraineté du Canada et les intérêts de pêche internationaux.
  - ❍ Mettre en œuvre le Traité sur le saumon du Pacifique nouvellement négocié.
  - ❍ Élaborer et appliquer la stratégie de ratification et d'application complète de l'Accord des Nations Unies sur la pêche par les principaux pays pêcheurs.
- ❑ Faire en sorte que les décisions concernant la délivrance des permis et l'allocation des ressources soient transparentes, justes et fondées sur une politique claire.
  - ❍ Examiner les options de changement institutionnel dans la prise de décisions concernant les permis et les allocations, codifier des règles de partage d'espèces abondantes et lucratives et élargir les responsabilités de gérance des utilisateurs par l'application de plans de gestion intégrée des pêches et d'autres modalités de cogestion.
- ❑ Établir le partage des responsabilités et la responsabilisation de la gestion des pêches.
  - ❍ Élargir l'utilisation des modalités de cogestion et appuyer la ratification et l'application, par l'industrie, du Code de conduite pour une pêche responsable.
- ❑ Contribuer à la réalisation complète de la Stratégie sur les océans.
  - ❍ Avec d'autres secteurs, ministères, organismes provinciaux et autres intérêts, travailler activement de façon à accroître la connaissance, l'appui et l'application de la Stratégie sur les océans et assurer une responsabilisation dans le contexte des plans de gestion intégrée des pêches.
- ❑ Réaliser l'excellence dans les programmes et chez les employés du secteur de la Gestion des pêches.
  - ❍ Appliquer les principaux éléments du plan des ressources humaines du Secteur.

pressions au cours de la période de planification, tout en allant de l'avant avec le but à long terme d'établir des pêches écologiquement et économiquement durables.

Les initiatives actuelles de la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique et de la Réforme des pêches du Pacifique sont deux étapes importantes vers la réalisation de la vision d'ensemble pour les pêches, tout comme le seront l'élaboration et la mise en œuvre, à long terme, de nouvelles modalités institutionnelles dans des domaines comme la délivrance de permis et les allocations. Ces initiatives font partie de la stratégie visant à préciser les principes qui régiront les pêches, les structures de gouvernance pour la gestion et les rôles et les responsabilités respectives du Ministère et des groupes de clients de la Gestion des pêches.

En outre, la politique et le programme du Secteur devront tenir compte de la préoccupation profonde de conservation dans des pêches clés, de la concurrence accrue entre tous les utilisateurs pour obtenir les ressources halieutiques disponibles, d'un milieu public exigeant et du besoin d'apporter des changements aux programmes et aux opérations tout en faisant face à d'importantes contraintes budgétaires.

Les efforts du Secteur sont axés sur la réalisation de neuf objectifs. Dans le cadre de chacun de ces objectifs, certaines activités seront entreprises. Voici certaines des principales activités par objectif :

- Gérer les stocks et l'habitat du poisson de façon à conserver et à protéger l'abondance, à rétablir les stocks épuisés et à maintenir la diversité biologique.
  - Établir des plans de gestion intégrée des pêches pour toutes les pêches principales et les plus fragiles.
  - Terminer la première étape de la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique (RPPA) en élaborant un cadre politique qui donne les principes directeurs des décisions de gestion des pêches et lancer la deuxième étape de la RPPA pour appliquer les principaux éléments, y compris des options de changements institutionnels en ce qui concerne les décisions et les allocations.
  - Assurer la production de poissons dans les principales installations du Programme de mise en valeur des salmonidés et accroître les efforts de rétablissement de l'habitat.
- Respecter les droits Autochtones et découlant de traités dans la formulation et l'application des politiques, des plans et programmes de gestion des pêches.
  - Négocier et appliquer des modalités de pêche pratiques dans l'optique du droit découlant de traités confirmés par la Cour suprême dans la décision Marshall.
  - Revitaliser le programme des pêches autochtones pour continuer de fournir des politiques et des programmes efficaces et des services sensibles aux besoins des clients.
  - Appuyer l'application des éléments de pêche de l'entente finale des Nisga'a.



Dépenses prévues nettes et équivalents à temps plein

	Prévisions des dépenses 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues nettes (millions de dollars)	518,0	**349,8**	239,2	237,4
Équivalents à temps plein	1 497	**1 563**	1 573	1 573

Objectif

Conserver et protéger les ressources halieutiques du Canada et, en collaboration avec les intervenants, d'en assurer l'utilisation durable.

Description

La Gestion des pêches est chargée des fonctions de gestion des ressources halieutiques dans toutes les provinces et dans les territoires du Canada, de même qu'à l'intérieur et à proximité des zones de pêche de 200 milles du Canada. Ces zones comprennent les réseaux fluviaux intérieurs et les lacs de toutes les provinces, sauf aux endroits où les pouvoirs en matière de gestion des pêches intérieures ont été délégués à la province ou au territoire. Il s'agit notamment de la gestion des parties canadiennes des cours d'eau transfrontaliers, de la gestion commune des pêches d'interception dans les eaux internationales et de la gestion des pêches autochtones, récréatives et commerciales dans les eaux côtières canadiennes. Il s'agit également de la négociation des ententes internationales pour promouvoir la conservation des ressources halieutiques du Canada, de concert avec d'autres ministères, ainsi que de la négociation et de l'administration des traités et accords internationaux touchant les relations bilatérales et multilatérales dans le domaine des pêches. La réalisation des objectifs de la Gestion des pêches est appuyée par des programmes de réduction de la capacité tels que le Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches, la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (SPFA) et le Programme d'adaptation et de redressement de la pêche de la morue du Nord (PARPMN). Ces programmes spéciaux répondent à des besoins particuliers et sont limités dans le temps.

Détails des activités connexes

La Gestion des pêches continue d'entreprendre des travaux majeurs de renouvellement de la politique et du programme. Les défis découlant de l'état de principaux stocks sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, le parachèvement et la mise en œuvre des réponses du gouvernement aux pêcheurs et aux communautés touchés par le fléchissement des pêches, l'engagement à apporter des changements profonds à la gestion des pêches, les rapports du Ministère avec ses clients, surtout les utilisateurs des ressources, et le besoin de s'occuper de la forte évolution des droits des Autochtones et découlant des traités. Ces défis apportent à la fois des pressions et des possibilités de changement. Le Secteur devra répondre à ces

Le SHC publiera dix nouvelles éditions des Instructions nautiques, les éditions annuelles du Livre des feux (2 volumes), des Aides radio à la navigation maritime (3 volumes) et des Avis aux navigateurs (2 volumes), ainsi que les Tables des marées et courants du Canada pour 2002 (7 volumes). Ces cartes de navigation et ces publications sont les produits auxquels seront consacrées la plus grande partie des ressources humaines et financières du SHC au cours du prochain exercice.

Selon l'avancement des autres programmes ou projets du Ministère, ou selon des besoins particuliers, des relevés hydrographiques pourraient être requis. Il pourrait s'agir, par exemple, de programmes visant à proposer des zones de protection marines, à définir la ligne de base du Canada pour la mer territoriale, la zone contiguë, la gestion intégrée des zones côtières et la zone économique exclusive conformément à la *Loi sur les océans*, ou à acquérir des données de bathymétrie au large pour justifier les réclamations visées par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Les activités intersectorielles se multiplient, particulièrement en hydrographie, là où le SHC a effectué des échosondages à faisceaux multiples dans les zones de protection marines grâce au financement du secteur des Océans.



Hydrographie

Dépenses prévues nettes et équivalents à temps plein

	Prévisions des dépenses 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues nettes (millions de dollars)	25,5	**25,6**	25,6	25,6
Équivalents à temps plein	322	**312**	312	312

Objectif

Fournir des produits d'information nautique afin de promouvoir la sécurité et l'efficacité de la navigation dans les eaux canadiennes et les eaux internationales frontalières.

Description

Les relevés hydrographiques mesurent les paramètres qui sont nécessaires à la description de la nature exacte et de la configuration du fond marin et du lit des voies navigables intérieures, de leurs relations avec la masse continentale ainsi que des caractéristiques et de la dynamique de ces eaux. Les paramètres mesurés sont notamment la profondeur d'eau, le type de fond, les courants près de la surface, les marées et les niveaux d'eau. Les données réunies servent à la production de cartes de navigation et d'autres publications telles que les Annuaires des courants et marées, les Instructions nautiques, les Guides pour petits bateaux et les Bulletins sur les niveaux d'eau. L'information hydrographique sert également à la détermination des limites des eaux nationales et des frontières maritimes.

Détails des activités connexes

Seules les études sur le terrain qui sont nécessaires à la publication immédiate des cartes seront effectuées. Le Service hydrographique du Canada (SHC) continuera à répondre aux demandes urgentes, par exemple les enquêtes sur les accidents, mais il se concentrera principalement sur la gestion efficace des données de terrain et sur la conversion des cartes papier en cartes électroniques de navigation.

Le SHC répond à de nombreuses demandes. Pour l'instant, les dossiers les plus pressants sont celui de l'accumulation des avis aux navigateurs exacerbée par le programme de modernisation des aides à la navigation de la Garde côtière canadienne, et celui de la mise à jour nécessaire du portefeuille vieillissant des cartes.

En raison des besoins opérationnels de la Garde côtière canadienne, il faudra également élaborer de nouvelles cartes pour les eaux de l'Arctique. En 2000-2001, le SHC compte produire 13 nouvelles cartes papier et au moins 20 nouvelles cartes électroniques de navigation. Au cours de la période de planification, le SHC a aussi l'intention de mettre à jour son répertoire actuel qui compte 360 cartes électroniques de navigation.

- Communiquer et diffuser les résultats des recherches scientifiques et donner des conseils crédibles et utiles aux décideurs en temps voulu.
- Améliorer l'accès aux données et à l'information scientifiques.

- Promotion des possibilités de partenariat pour renforcer les alliances de recherches stratégiques, c'est-à-dire :
  - Examiner les ententes existantes de partenariat, et explorer les possibilités d'alliances stratégiques auprès des principaux clients et intervenants.
  - Négocier des alliances stratégiques solides pour des activités scientifiques, tout en respectant le mandat du Ministère.
  - Explorer la diversification des modes de prestation des services, y compris le partage des coûts et la cogestion des activités scientifiques.

Afin de sensibiliser le public à toutes ces questions tout au long de la période de planification, le Ministère organisera des conférences nationales, régionales et internationales sur les océans. Il fera des recherches sur l'opinion publique et consultera les provinces, les territoires, les Premières Nations et les intervenants afin de bien connaître les clients et leurs besoins respectifs. Le Ministère diffusera également de l'information et des outils de marketing et d'éducation sur divers supports, par exemple un site Internet interactif, des programmes d'éducation et de formation pour les clients, des cours en partenariat avec les universités, et un programme d'enseignement scolaire sur les océans.

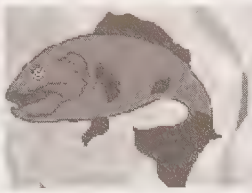


- Mettre en œuvre des plans de gestion intégrée (PGI) et des zones de protection marines (ZPM) en élaborant des cadres stratégiques, des modèles de gestion, des règlements et des ententes multipartites.
- Élaborer et valider des objectifs, des lignes directrices et des indicateurs sur la qualité du milieu marin pour faciliter les décisions concernant les PGI et les ZPM.
- Faire participer les provinces, les territoires, les organisations autochtones, les communautés côtières et d'autres intervenants à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, à l'identification des ZPM et à l'élaboration des PGI.

- Permettre au Canada de mieux remplir ses obligations internationales et d'assurer un leadership dans le domaine des océans, en participant plus activement à des projets de recherche et de conservation avec d'autres pays, et en participant aussi à des conférences internationales, nationales et régionales sur des questions touchant la politique sur les océans et la conservation des océans.
- Améliorer la protection de l'habitat du poisson en instaurant un nouveau programme de gestion de l'habitat dans les trois provinces des Prairies et en Ontario, renforcer la capacité d'intervention précoce au Québec et dans l'Atlantique, accroître la capacité de surveiller et d'évaluer l'efficacité des techniques d'atténuation et d'indemnisation, et renforcer l'appui aux programmes en cas de contestations, judiciaires ou autres.
- Améliorer l'efficacité d'un programme national de gestion de l'habitat et mettre davantage l'accent sur l'intervention précoce, en assurant le suivi des recommandations de l'étude nationale sur l'habitat et en participant à l'examen quinquennal de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.
- Reconstituer les ressources en saumon du Pacifique en favorisant la protection et la remise en état de son habitat, grâce à la prestation d'un financement pour appuyer des projets communautaires de remise en état de l'habitat, à la mise sur pied d'un service d'auxiliaires et de coordonnateurs de l'intendance qui feront la promotion de la conservation et de l'intendance, et à l'établissement d'un fonds de dotation permanent servant à financer de façon continue des activités de remise en état.

Les activités suivantes sur les recherches et les connaissances scientifiques contribuent également au même engagement en matière de résultats :

- Investissement stratégique dans la recherche sur les causes et les effets des changements aux écosystèmes marins et d'eau douce, c'est-à-dire :
  - Entreprendre avec divers intervenants l'examen de questions nécessitant l'appui scientifique des politiques, des programmes et des décisions concernant la conservation et la protection des écosystèmes marins et d'eau douce, l'utilisation durable des ressources aquatiques, et l'atténuation des effets néfastes sur les écosystèmes et leurs ressources.
  - Renforcer l'engagement des clients et des intervenants, y compris les comités consultatifs de l'extérieur, pour aider à définir les enjeux reliés à l'environnement et à la conservation, à déterminer les priorités de recherche et d'activités scientifiques et à évaluer les résultats scientifiques.



Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement

Dépenses prévues nettes et équivalents à temps plein

	Prévisions des dépenses 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues nettes (millions de dollars)	77,3	**132,3**	95,9	90,9
Équivalents à temps plein	556	**637**	672	672

Objectif

Ce secteur d'activité comporte deux volets.

Le volet de la gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement a pour objectif d'assurer la protection et la conservation du milieu marin et de l'habitat du poisson par l'application d'une approche intégrée.

Le volet des océans du présent secteur d'activité a pour objectif d'adopter une approche intégrée par rapport aux écosystèmes dans les domaines de la conservation, de la protection et du développement durable des océans et des ressources océaniques.

Description

Le secteur d'activité est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de plans et de programmes ainsi que de l'administration des lois et règlements ayant trait à la protection et à la conservation des habitats aquatiques et de l'environnement. Cette activité englobe également l'étude et la surveillance des conditions chimiques et physiques qui ont un effet sur la qualité de l'environnement aquatique, de même que la collecte, l'analyse et l'interprétation des données à l'appui d'une exploitation économique durable des ressources aquatiques renouvelables du Canada et à l'appui de l'évaluation, de l'approbation et du contrôle des activités qui influent qualitativement et quantitativement sur l'habitat du poisson.

Détails des activités connexes

Ce secteur d'activité contribue à l'engagement principal d'assurer la conservation et la durabilité biologique des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce et la protection de l'environnement. Les activités suivantes seront entreprises pour atteindre les résultats escomptés au niveau des écosystèmes et des pratiques de gestion des habitats.

- Élaborer et mettre en œuvre une Stratégie nationale de gestion des océans, c'est-à-dire :
  - Définir le cadre fédéral pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie nationale de gestion des océans.

sur le terrain permettront de bénéficier de la contribution de l'industrie de la pêche. Le SHO continuera d'élaborer le processus d'évaluation des stocks pour qu'il soit plus ouvert et plus accessible aux intervenants, aux pêcheurs et aux universitaires, afin que le Ministère puisse profiter des connaissances de tous ces intervenants et que l'industrie de la pêche, elle, puisse mieux comprendre le travail des scientifiques du Ministère. Les rapports d'évaluation seront affichés sur le site web du Ministère (www.dfo-mpo.gc.ca/csas). Le SHO établira un cadre de travail où l'approche prudente sera intégrée à l'évaluation des stocks, et il élaborera des scénarios pour classifier l'état des espèces en péril.

Pour ce qui est du climat océanique, le SHO améliorera son programme et le réalignera sur la nouvelle stratégie de mise en œuvre nationale sur le changement climatique, si les ressources le permettent. Le SHO envisage également de devenir un partenaire important de plusieurs universités canadiennes dans des programmes visant à étudier l'impact que les changements au milieu marin ont sur la productivité biologique. Le SHO poursuivra ses travaux afin d'aider le Ministère à utiliser RADARSAT pour déterminer et interpréter les entités océaniques à partir de satellites comme la productivité biologique et les processus hydrodynamiques. Il poursuivra également ses recherches sur l'aquaculture et la santé des poissons dans l'espoir d'acquérir les techniques et les connaissances nécessaires à la culture de nouvelles espèces et, aussi, pour prévenir la propagation d'agents pathogènes.

Le SHO améliorera son protocole pour intégrer les données biologiques, physiques et chimiques et, aussi, pour que les clients internes et externes aient plus facilement accès aux données et à l'information du SHO grâce à des outils de communications modernes comme, par exemple, le site web du Service des données sur le milieu marin (http://www.meds-sdmm.dfo-mpo.gc.ca/Meds).



Station biologique de St. Andrew's à Brandy Cove



Sciences halieutiques et océaniques

Dépenses prévues nettes et équivalents à temps plein

	Prévisions des dépenses 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues nettes (millions de dollars)	123,0	**128,6**	125,4	124,4
Équivalents à temps plein	1 203	**1 151**	1 151	1 143

Objectif

Fournir aux gestionnaires des pêches, à l'industrie et au public intéressé un fondement scientifique fiable pour la conservation des ressources marines et des ressources halieutiques anadromes et dulçaquicoles et le développement durable de l'aquaculture ainsi que des renseignements scientifiques sur les eaux océaniques et côtières et les écosystèmes à l'appui de la gestion de l'environnement et de l'habitat du poisson, de la gestion intégrée des ressources, du développement en mer, des prévisions climatiques, des services maritimes, du génie côtier, de la défense et de la marine marchande.

Description

Les écosystèmes marins sont surveillés et évalués au moyen de navires de recherche océanographique, de programmes de contrôle des pêches et de programmes en collaboration avec les pêcheurs. La mesure des paramètres océanographiques, tels que la température, la salinité, les niveaux d'eau et l'amplitude des vagues, se fait par divers intervenants tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Ministère. Les scientifiques travaillent en équipes interdisciplinaires de concert avec des pêcheurs et des chercheurs universitaires pour évaluer les populations de poisson dans un contexte écosystémique et environnemental plus vaste. Les études climatiques sont surtout axées sur les effets des changements climatiques dans l'océan sur des espèces de poissons comme la morue et le saumon et sur le rôle des océans dans le système climatique planétaire.

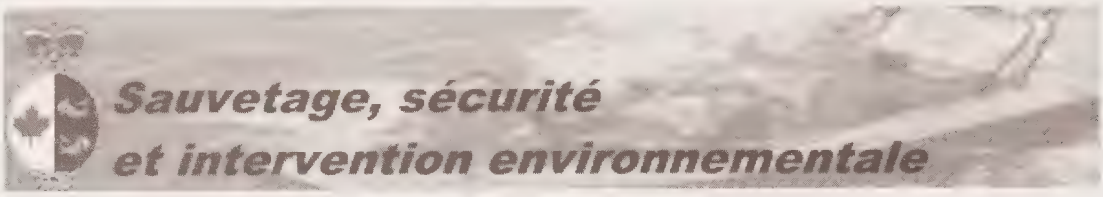
La science aquacole vise à rendre viables les nouvelles espèces de poissons d'élevage au Canada et à améliorer l'efficacité de l'élevage des espèces existantes. Les maladies qui frappent les poissons et qui se répandent dans les populations sont combattues par des règlements sur la protection de la santé des poissons, obligeant les installations de production de poissons à obtenir un certificat pour importer des poissons au Canada ou les transporter d'une province à l'autre.

Détails des activités connexes

Le secteur d'activité Sciences halieutiques et océaniques (SHO) procédera à des travaux sur le terrain et en laboratoire ainsi qu'à des travaux d'analyse, dans le but d'évaluer l'état de chacun des stocks de poissons exploités dans les océans Pacifique et Atlantique. Les travaux

œuvre, on sensibilisera le public à l'aide de différents moyens de communication et on continuera d'accréditer les cours sur la sécurité nautique.





Dépenses prévues nettes et équivalents à temps plein

	Prévisions des dépenses 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues nettes (millions de dollars)	117,7	**124,9**	130.2	129,5
Équivalents à temps plein	1 184	**1 120**	1 120	1 120

Objectif

Le sauvetage en mer et la protection du milieu marin.

Description

Le secteur d'activité, Sauvetage, sécurité et intervention environnementale, se compose des grands domaines de programme suivants : opérations de recherche et de sauvetage en mer; intervention environnementale et protection civile nationale ministérielle; promotion de la sécurité de la navigation auprès du public maritime par la prévention et la réglementation.

Détails des activités connexes

Voici la liste des principales activités prévues dans le secteur d'activité Sauvetage, sécurité et intervention environnementale pour la période de planification.

- Améliorer avec les partenaires l'efficacité du régime d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en passant en revue les règlements, les normes et les lignes directrices applicables au régime, en établissant des exigences pour les rapports de rendement, et en élaborant la structure et la réglementation de gestion d'après la *Loi sur la marine marchande du Canada* 2000.
- Réexaminer l'élaboration d'un régime canadien d'intervention en cas de déversement de substances nocives et potentiellement dangereuses (étendue et magnitude) et le rôle du Ministère dans les eaux de ballast.
- Voir à ce que le personnel de Sauvetage, sécurité et intervention environnementale et le personnel de mer reçoivent la formation voulue, en finalisant une stratégie de formation et en élaborant un plan de formation à long terme et de nouveaux cours.
- Fournir un service de recherche et sauvetage en mer en maximisant le fonctionnement multitâche tout en respectant les normes opérationnelles de recherche et sauvetage, et en mettant en œuvre des initiatives de qualité et des évaluations plus poussées.
- Poursuivre la mise en œuvre des nouvelles mesures de réglementation visant à améliorer la sécurité nautique : compétences obligatoires et âge des conducteurs, puissance des bateaux et modernisation du Règlement sur les petits bâtiments. Pour faciliter la mise en

l'Atlantique Nord et d'autres gouvernements impliqués dans le déglaçage. Il renforcera son alliance avec la Direction de la sécurité maritime de Transports Canada concernant l'harmonisation des normes sur la navigation dans les eaux polaires, afin de défendre la position du Canada et d'assumer un rôle proactif aux forums portant sur les opérations ou la navigation dans les glaces. On continuera d'élaborer des politiques, en tenant compte bien sûr des ressources réduites, relativement aux services demandés dans de nouveaux secteurs ou pendant de nouvelles périodes, ou encore à l'instauration de normes sur le déglaçage dans les eaux du Sud canadien. La Garde côtière continuera son étude sur les avantages économiques de déglaçage dans les régions du Canada envahies par la glace.





Dépenses prévues nettes et équivalents à temps plein

	Prévisions des dépenses 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues nettes (millions de dollars)	35,7	**38,8**	36,8	32,3
Équivalents à temps plein	469	**470**	470	470

Objectif

Faciliter le mouvement sécuritaire et efficace des navires dans les eaux envahies par les glaces et réduire les risques d'inondation dans les zones exposées ou menacées par suite de l'accumulation des glaces.

Description

Les Opérations de déglaçage sont des services d'escorte de brise-glaces, d'entretien des chenaux, de lutte contre les inondations, d'ouverture des ports et de conseils et d'information à l'intention du grand public et des navigateurs traversant ou contournant des eaux envahies par les glaces. Elles coordonnent également le transport des marchandises pour le réapprovisionnement annuel des localités et des camps militaires du Nord au moyen de contrats avec des transporteurs commerciaux.

Détails des activités connexes

Le programme de déglaçage ne vise plus, comme avant, à fournir tout un éventail de services gratuits. Le récent exercice de réduction des effectifs a obligé le Ministère à offrir des services davantage axés sur le client et sur la demande. Aujourd'hui, les utilisateurs commerciaux paient un pourcentage des coûts sous la forme de droits de services de déglaçage. Le secteur d'activité doit soigneusement équilibrer les besoins des groupes d'utilisateurs commerciaux et les intérêts du grand public, par exemple la protection contre les inondations et le soutien aux régions éloignées ou du Nord. Son défi : bien fonctionner pendant la saison des glaces et répondre aux exigences des clients avec les moyens dont il dispose pour l'année en assurant une utilisation optimale des ressources. Toutes les possibilités d'affaires seront explorées, autant les partenariats que les alliances stratégiques. L'entente sur les opérations de déglaçage dans les Grands Lacs conclue entre le Canada et les États-Unis sera revue et probablement renouvelée cette année pour une autre période de cinq ans. Selon cette entente, les deux pays doivent coordonner ensemble les activités de déglaçage dans les Grands Lacs afin d'optimiser l'efficacité des ressources de déglaçage dans ces eaux.

Le programme de déglaçage conservera une expertise et une reconnaissance internationale en continuant de collaborer avec la Garde côtière américaine, la patrouille des glaces dans

représentants de l'industrie maritime qui sont assujettis à des normes techniques et opérationnelles d'application internationale.

Les SCTM amélioreront leur capacité de communication en poursuivant la mise en œuvre du Système mondial de détresse et de sécurité en mer. Ce système international utilise des techniques de transmission de terre, des satellites et des radios embarqués pour fournir un service plus efficace d'alerte en cas de détresse. Il a été conçu pour sauver des vies en ajoutant une fonctionnalité spécialisée au système de radiocommunications actuel. Le programme d'appels sélectifs numériques à très haute fréquence devrait être établi à des endroits précis au Canada en 2002-2003, et le programme d'appels sélectifs numériques à haute fréquence devrait l'être dans l'Arctique canadien le 1er juillet 2001.

Les SCTM amélioreront leurs techniques de gestion de l'information en poursuivant l'élaboration du système intégré d'information sur la navigation maritime. Ce système d'information en temps réel améliorera considérablement les opérations des SCTM, sans compter qu'il permettra d'informatiser la compilation, le traitement, l'affichage et la distribution de données exactes, ce qui aidera grandement l'industrie maritime. En raison des retards importants dans certains aspects du projet, la date d'achèvement a été repoussée au printemps 2001.



Console des SCTM à Montréal, Québec

Services de communications et de trafic maritimes

Dépenses prévues nettes et équivalents à temps plein

	Prévisions des dépenses 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues nettes (millions de dollars)	70,8	**80,0**	72,0	72,0
Équivalents à temps plein	769	**840**	840	840

Objectif

Assurer la sauvegarde des vies humaines en mer, la protection de l'environnement, l'efficacité du mouvement des navires et la prestation d'informations à des groupes commerciaux et nationaux.

Description

Les Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) assurent les communications et la coordination concernant les urgences et la sécurité, le filtrage des navires pour empêcher l'entrée de bâtiments non sécuritaires dans les eaux canadiennes, la réglementation du trafic maritime et la gestion d'un système intégré d'information maritime et de services de correspondance publique. En plus d'assurer la sécurité de la navigation maritime, les Services de communications et de trafic maritimes appuient les activités économiques par une gestion optimale du trafic et de l'efficacité portuaire et par la facilitation de la liaison navire-terre au profit de l'industrie. Toutes ces fonctions sont régies par un cadre réglementaire qui est inspiré essentiellement de la *Convention sur la sauvegarde de la vie humaine en mer* et de la *Loi sur la marine marchande du Canada*.

Détails des activités connexes

Les SCTM revoient continuellement leur infrastructure pour la rendre toujours plus efficace grâce à de nouvelles technologies.

Les SCTM, par la nature de leurs opérations, constituent un élément clé du mouvement national vers le développement durable des océans et des ressources maritimes. Les SCTM appuieront sans réserve la stratégie sur les océans en continuant d'explorer des moyens d'améliorer la surveillance et la gestion des zones de protection marines.

Les SCTM amélioreront leur capacité de surveillance en élaborant des stratégies de mise en œuvre pour le Système d'identification automatique. Ce système, à la fine pointe de la technologie, offre aux navigateurs et aux autorités compétentes un moyen plus efficace et plus rentable de fournir leurs services. L'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre nationale et du plan d'action s'y rattachant se poursuivra également en collaboration avec les

- ❑ Faire accepter le Système de positionnement global différentiel à l'échelle nationale et internationale et, de concert avec Transports Canada, promouvoir l'acceptation du système des cartes électroniques et du système de visualisation des cartes électroniques.

Les SNM poursuivront la modernisation, l'entretien, la mise en œuvre et la remise à neuf des systèmes d'information comme les bases de données nationales sur l'utilisation des voies navigables au Canada, le système d'information sur le programme des aides, le modèle d'établissement des coûts des aides maritimes et le système de gestion des données sur les voies navigables.

La Garde côtière canadienne poursuivra les modifications à la *Loi sur la protection des eaux navigables* en vue de simplifier le cadre réglementaire, de l'adapter aux nouvelles réalités (utilisation des eaux, technologies, stratégies de gestion, pressions financières) et d'évaluer plus efficacement l'impact que les travaux effectués dans les voies navigables auront sur la navigation. Elle poursuivra également les modifications à la *Loi sur la marine marchande du Canada*, notamment la partie VI qui porte sur le receveur d'épaves, dans le but de moderniser la loi et, aussi, d'alléger le fardeau administratif imposé par l'entreposage et l'élimination des épaves.

La Garde côtière canadienne mettra en œuvre une stratégie détaillée pour les activités d'aquaculture visées par la *Loi sur la protection des eaux navigables.* Par exemple, elle mettra en place un cadre législatif et réglementaire plus simple et mieux adapté aux réalités d'aujourd'hui, elle produira des documents explicatifs en fonction des besoins de l'industrie, et elle améliorera le processus de consultation.

Les SNM continueront d'améliorer les outils d'information sur les chenaux conformément aux principes de gestion intégrée, en utilisant par exemple les systèmes d'information géographique. Ils continueront également à améliorer les prévisions du niveau d'eau pour les principales voies navigables commerciales afin de répondre aux besoins de la communauté maritime. En outre, les SNM continueront à fournir régulièrement de l'information pertinente sur l'état des principales voies navigables canadiennes en utilisant une technologie de pointe.

La Garde côtière canadienne continuera à offrir son leadership et son expertise au Conseil international de contrôle du fleuve St-Laurent et à la Commission mixte internationale pour la gestion du débit et du niveau du fleuve St-Laurent.

Une stratégie à long terme sur la contribution de la Garde côtière canadienne aux structures des voies navigables sera élaborée et mise en œuvre, y compris un plan pour le dessaisissement et l'entretien des structures demeurant à la charge de la Garde côtière.

Les SNM continueront à gérer la profondeur des chenaux pour les eaux navigables internationales des Grands Lacs, y compris l'élimination des rejets de drague. Par ailleurs, la gestion du dragage du chenal maritime du St-Laurent se poursuivra suivant le principe du recouvrement intégral des coûts, jusqu'à ce qu'une solution à long terme ait été convenue.

3.2 Détails par secteur d'activité



Dépenses prévues nettes et équivalents à temps plein

	Prévisions des dépenses 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues nettes (millions de dollars)	103,7	**122,1**	118,9	117,2
Équivalents à temps plein	1 096	**1 116**	1 116	1 116

Objectif

Assurer des voies navigables sécuritaires, efficaces et accessibles.

Description

Les Services à la navigation maritime (SNM) assurent la prestation, l'exploitation et l'entretien des aides à la navigation, l'aménagement et l'entretien des voies navigables, la protection du droit public à la navigation et la sauvegarde de l'environnement.

Détails des activités connexes

Les SNM continueront de moderniser les aides à la navigation en prenant les mesures suivantes :

- Achever la mise en place d'un Système de positionnement global différentiel d'ici le printemps 2000. Ce système assurera une plus grande exactitude du positionnement à tous les navigateurs au Canada. Les problèmes techniques imprévus qui avaient retardé le développement des composantes matérielles et logicielles du système ont été réglés en grande partie. Notons que la Garde côtière américaine, qui a amorcé ce projet à peu près en même temps, a elle aussi connu les mêmes types de problèmes et de retards.
- Fournir des aides à la navigation conventionnels moins nombreux mais plus efficaces, et accroître l'efficacité du système d'aides actuel en poursuivant l'élaboration et la mise en place de la bouée à cycle de cinq ans, en évaluant les grosses bouées en plastique, les coffres d'amarrage synthétiques et les feux d'alignement au laser, et en surveillant l'équipement en place pour relever les points à améliorer.
- Évaluer la nécessité future du LORAN-C, un système de radionavigation hyperbolique, étant donné que ce service sera probablement moins en demande. Une décision devrait être prise en juillet 2000.
- Éliminer les biens excédentaires par différents moyens.
- Continuer d'aider le Service hydrographique du Canada à définir les priorités pour la mise en œuvre des cartes électroniques dans les voies navigables canadiennes.

Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (millions de dollars) 2000-2001	2001-2002	2002-2003
3. Clients et public (suite)				
	• Sondages sur la satisfaction des clients à partir d'un numéro 1-800. *Opérations de déglaçage*			
• Participation des clients.	• Consultation des clients au niveau national, régional et local sur des questions précises, par exemple, l'examen cyclique des aides à la navigation ou l'avenir du LORAN C (un système de radionavigation hyperbolique), afin de répondre le mieux possible aux besoins des utilisateurs compte tenu des ressources restreintes. *Services à la navigation maritime*	1,0	0,9	0,7
	• Suivi des consultations auprès des clients. *Services à la navigation maritime*	1,0	1,0	0,6
	• Sondages sur la participation des clients et les niveaux de service. *Services à la navigation maritime*	1,0	1,0	0,6
	• Participation des clients aux décisions concernant la politique sur le déglaçage et le recouvrement des coûts, par l'intermédiaire des comités consultatifs régionaux, etc. *Opérations de déglaçage*			
• Sensibilisation des clients et du public aux programmes et aux politiques.	• Sondages sur la satisfaction et la sensibilisation des clients. *Services de communications et du trafic maritimes*	0,1	0,1	0,1
	• Suivi des consultations auprès des principaux intervenants au sujet des pêches récréatives (*Loi sur la marine marchande du Canada* 2000) ainsi que la préparation et l'intervention en cas de déversements. *Sauvetage, sécurité et intervention environnementale*			

Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (millions de dollars) 2000-2001	2001-2002	2002-2003
2. Avantages économiques (suite)				
	• Accroître l'efficience de la circulation des navires de pêche commerciaux afin d'améliorer le rendement opérationnel et économique des clients. *Services de communications et de trafic maritimes*	3,0	3,0	3,0
	• Diminuer les risques de dommages matériels le long du fleuve en surveillant la vitesse des navires. *Services de communications et de trafic maritimes*	1,0	1,0	1,0
	• Accroître l'efficience de la circulation des navires commerciaux et améliorer ainsi le rendement opérationnel et économique des clients, grâce aux services de déglaçage et d'escorte dans les eaux prises par les glaces. *Opérations de déglaçage*	21,4	19,8	17,0
	• Rendre les ports bloqués par les glaces accessibles aux navires en brisant les glaces. *Opérations de déglaçage*	2,6	2,4	2,1
• Protection des biens contre les dommages causés par les inondations et l'accumulation des glaces.	• Surveiller l'état des glaces et le niveau d'eau pour éviter les inondations ainsi que les problèmes au moment de l'embâcle et de la débâcle. *Opérations de déglaçage*	4,5	4,5	4,5
3. Clients et public				
• Participation des utilisateurs à la gestion et aux coûts des ports.	• Augmentation du nombre de ports de pêche gérés par les administrations portuaires. *Ports*			
• Satisfaction des clients.	• La diffusion de l'information aux clients est une composante importante des programmes des Services à la navigation maritime, par exemple les avis aux navigateurs et le système canadien d'aides à la navigation sont à la disposition du public canadien sur plusieurs sites Internet. Les prévisions du niveau d'eau et du Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent sont également disponibles sur l'Internet. *Services à la navigation maritime*	1,1	1,0	1,0
	• Sondages sur la satisfaction et la sensibilisation des clients. *Services des communications et du trafic maritimes*	0,1	0,1	0,1
	• Rapports et sommaires clairs, compréhensibles et faciles d'accès. *Services des communications et du trafic maritimes*	0,5	0,5	0,5

Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (millions de dollars) 2000-2001	2001-2002	2002-2003
1. Infrastructure des cours d'eau navigables efficiente et effective (suite)				
	• Appliquer les nouvelles dispositions réglementaires importantes pour améliorer la sécurité nautique : compétences obligatoires et âge des conducteurs, puissance des bateaux et modernisation du Règlement sur les petits bâtiments. Ces règlements entreront progressivement en vigueur jusqu'en 2009. *Sauvetage, sécurité et intervention environnementale*			
	• D'ici 2001, modifier les lois en vigueur afin de simplifier le cadre réglementaire et de mieux l'adapter au public. *Services à la navigation maritime*	2,0	1,0	1,0
2. Avantages économiques				
• Livraisons annuelles par bateau aux localités du Nord et aux bases militaires.	• Contribuer au bien-être et à la viabilité économique des communautés Inuit en surveillant le trafic à l'aide du système de trafic canadien NORDREG. *Services de communications et de trafic maritimes*	1,0	1,0	1,0
	• Contribuer au bien-être et à la viabilité économique des communautés Inuit en coordonnant le passage des brise-glaces de la Garde côtière et le réapprovisionnement annuel de l'Arctique par les transporteurs commerciaux. (Recouvrement intégral des coûts) *Opérations de déglaçage*	—	—	—
• Avantages économiques et opérationnels tirés du commerce maritime.	• Actualiser les directives concernant les manœuvres dans les voies navigables nationales et revoir les normes internationales afin de continuer à assurer la sécurité des navires dans les voies commerciales nationales. *Services à la navigation maritime*	2,0	2,0	1,3
	• Améliorer les prévisions du niveau d'eau des principales voies navigables commerciales pour répondre aux besoins de la communauté maritime. *Services à la navigation maritime*	2,0	2,0	2,0
	• Diminuer le temps de parcours des bateaux, le nombre d'interruptions de service et les coûts en améliorant les techniques de gestion de l'information et assurer ainsi l'efficience de l'industrie canadienne. *Services de communications et de trafic maritimes*	3,0	3,0	3,0

Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (millions de dollars) 2000-2001	2001-2002	2002-2003
1. Infrastructure des cours d'eau navigables efficiente et effective (suite)				
	• Continuer d'explorer de nouvelles technologies en rapport avec le Service hydrographique du Canada, accroître la commercialisation des produits, améliorer les logiciels-outils internes permettant de concevoir les cartes et continuer d'offrir des stages de formation dans les nouveaux programmes. *Hydrographie*	2,7	2,7	2,8
	• Revoir tous les aspects de l'acquisition de données, depuis la conception des cartes jusqu'à leur publication, dans le cadre d'une initiative de gestion de la qualité du Service hydrographique du Canada répondant aux normes ISO 9000 ou à des normes équivalentes et dont l'achèvement est prévu pour le 1er juin 2001. *Hydrographie*	0,1	0,1	—
• Intervention en cas d'incidents de recherche et de sauvetage maritimes.	• S'assurer que les programmes de formation répondent aux besoins du personnel de Sauvetage, sécurité et intervention environnementale et du personnel de mer. *Sauvetage, sécurité et intervention environnementale*	81,9	82,7	82,7
	• Diminuer le nombre de situations de danger ou de détresse et en réduire la gravité de façon à minimiser les risques de pertes humaines en améliorant les communications. *Services de communications et de trafic maritimes*	30,0	30,0	30,0
• Accessibilité et bon état des ports essentiels à l'industrie de la pêche.	• Vérifier si les conditions d'exploitation aux ports de pêche essentiels sont sûres et réduire les conditions dangereuses aux ports gérés par les utilisateurs. *Ports*			
• Dessaisissement et rationalisation des ports pour réduire le nombre de ports non essentiels.	• Éliminer, d'ici 2002-2003, une centaine de ports de pêche abandonnés et non utilisés. *Ports*			
	• D'ici 2001-2002, dessaisir les derniers ports récréatifs ou mettre fin aux autres arrangements de diversification des modes de prestation des services. *Ports*			
• Cadre réglementaire et programmes de prévention pour assurer la sécurité et la prudence en navigation de plaisance.	• Établir une structure de gestion et la publier dans un règlement dans le cadre du volet 2 du projet de réforme de la *Loi sur la marine marchande du Canada*. *Sauvetage, sécurité et intervention environnementale*	3,1	3,1	3,1

Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (millions de dollars) 2000-2001	2001-2002	2002-2003
1. Infrastructure des cours d'eau navigables efficiente et effective (suite)				
	• Continuer à gérer la profondeur des chenaux pour les voies navigables internationales des Grands Lacs, en veillant notamment à l'élimination des rejets de drague. *Services à la navigation maritime* • Fournir, selon le principe du recouvrement intégral des coûts, le dragage du chenal maritime du St-Laurent jusqu'en 2002. *Services à la navigation maritime* • Continuer la modernisation des aides à la navigation. *Services à la navigation maritime* • Continuer la modernisation, l'entretien, la mise sur pied et l'amélioration des systèmes d'information. *Services à la navigation maritime*			
• Mouvement sûr et efficace du trafic maritime dans les eaux prises par les glaces.	• Réduire le nombre et la gravité des collisions, des échouements et des bris par la glace en améliorant la surveillance. *Services de communications et de trafic maritimes*	5,0	5,0	5,0
	• Réduire le nombre et la gravité des navires brisés par la glace, ainsi que le temps de déplacement et les interruptions en fournissant de l'information exacte et précise concernant l'état des glaces. *Opérations de déglaçage*	9,6	8,9	6,2
• Utilisation de produits de haute qualité dans les voies navigables et dans les ports canadiens par l'acquisition, l'analyse, la manipulation et l'intégration de données pour assurer une navigation sûre et efficiente.	• Faire des études hydrographiques dans les zones prioritaires des eaux canadiennes et des eaux frontalières internationales. *Hydrographie*	6,6	6,6	6,6
	• Publier : 1) de nouveaux documents mis à jour pour s'assurer que les cartes maritimes (sur support papier et électronique) et les publications connexes sont disponibles en tout temps pour les navires circulant dans les eaux canadiennes et les eaux internationales frontalières et 2) de nouvelles cartes métriques bilingues pour les zones où les cartes utilisées sont périmées. Visitez notre site web à l'adresse suivante : http://www.chs-shc.dfo-mpo.gc.ca. *Hydrographie*	10,5	10,5	10,5

Principal engagement en matière de résultats : Voies navigables et ports sécuritaires, efficaces et accessibles

Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (millions de dollars) 2000-2001	2001-2002	2002-2003
1. Infrastructure des cours d'eau navigables efficiente et effective				
• Réseau de services de communications et de trafic maritimes complets, efficaces, régissant en temps opportun et souple.	• Réduire le temps de déplacement des navires, les interruptions de service et les coûts en améliorant les techniques de gestion de l'information. *Services de communications et de trafic maritimes*	3,0	3,0	3,0
	• Rendre les déplacements du trafic commercial plus efficaces pour que les clients aient une meilleure performance économique et opérationnelle. *Services de communications et de trafic maritimes*	5,0	5,0	5,0
• Infrastructure efficiente et effective pour les aides à la navigation.	• Continuer de fournir régulièrement aux utilisateurs des renseignements pertinents sur l'état des voies navigables au Canada grâce à des technologies de fine pointe comme l'Internet. *Services à la navigation maritime* • Continuer de développer de meilleurs instruments d'information sur les chenaux en appliquant le principe de la gestion intégrée, ce qui comprend le Système d'information géographique des voies navigables. Objectif : 2002-2003. *Services à la navigation maritime* • Continuer de fournir un leadership et une expertise dans la gestion du débit et du niveau du fleuve St-Laurent, pour aider le Conseil international de contrôle du fleuve St-Laurent et la Commission mixte internationale. *Services à la navigation maritime* • Continuer de fournir un leadership aux responsables de la navigation maritime au Canada pour la gestion de la section canadienne de l'Association internationale de navigation, notamment en fournissant un délégué en chef canadien à l'association. *Services à la navigation maritime* • Mettre en œuvre une stratégie à long terme pour la participation de la Garde côtière canadienne aux structures de voies navigables d'ici 2002-2003, y compris un plan pour le dessaisissement et l'entretien des structures demeurant sous la responsabilité de la Garde côtière. Les ressources pour le dessaisissement restent à déterminer. *Services à la navigation maritime*	107,0	105,0	105,0

Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (millions de dollars) 2000-2001	2001-2002	2002-2003
4. Protection et intervention environnementales (suite)				
• Gérance environnementale des ressources et de l'infrastructure marines par le personnel, les partenaires et les utilisateurs.	• Élaborer un plan de gestion de l'environnement pour tous les ports principaux de pêche commençant par les ports gérés par les clients. *Ports* • Faire une analyse de l'environnement et instaurer des mesures d'assainissement aux emplacements d'aides maritimes d'ici 2007. *Services à la navigation maritime*	5,0	5,0	5,0
5. Avantages socio-économiques				
• Acquisition de connaissances et de produits nouveaux de haute qualité concernant les écosystèmes aquatiques canadiens et leurs ressources vivantes pour assurer un développement durable des ressources.	• Recherche menant à des techniques et des connaissances permettant d'élever de nouvelles espèces de poissons au Canada et d'améliorer l'efficacité de la culture des espèces existantes. Prévention de l'apparition des maladies et des épidémies dans les stocks de poissons d'élevage ou sauvages. Certification d'installations de production de poissons.[1] *Sciences halieutiques et océaniques*	10,0[1]	10,0[1]	10,0[1]
6. Sensibilisation du public et satisfaction des clients				
• Satisfaction des clients, participation des clients et sensibilisation du public par rapport aux programmes et aux politiques.	• Collecte de données océanographiques, analyse de données pour mieux faire comprendre le rôle des océans dans le climat planétaire et l'incidence de la variabilité océanique sur la productivité biologique. Diffusion des données, et présentation et publication nationale et internationale des résultats. (www.meds-sdmm.dfo-mpo.gc.ca/Meds).[2] *Sciences halieutiques et océaniques* • Sensibiliser davantage le public aux questions touchant les océans et les eaux douces pour encourager la participation, l'autoréglementation, l'autodiscipline et le partage des responsabilités. *Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement*	24,0[2]	23,0[2]	23,0[2]

1 Cette activité et les ressources connexes figurent également sous les résultats prévus #3, « Recherches et connaissances scientifiques ».

2 Cette activité et les ressources connexes figurent également sous les résultats prévus #3, « Recherches et connaissances scientifiques ».

Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (millions de dollars) 2000-2001	2001-2002	2002-2003
3. Recherches et connaissances scientifiques (suite)				
	• Recherche menant à des techniques et des connaissances permettant d'élever de nouvelles espèces de poissons au Canada et d'améliorer l'efficacité de la culture des espèces existantes. Prévention de l'apparition des maladies et des épidémies dans les stocks de poissons d'élevage ou sauvages. Certification d'installations de production de poissons.[1] *Sciences halieutiques et océaniques*	10,0[1]	10,0[1]	10,0[1]
4. Protection et intervention environnementales				
• Connaissance scientifique des écosystèmes marins et d'eau douce.	• Investissement stratégique dans la recherche sur les causes et les effets des changements aux écosystèmes marins et d'eau douce. *Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement* • Favoriser le partenariat et mettre à profit les possibilités d'améliorer les alliances de recherches stratégiques. *Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement*	4,8	4,8	4,8
• État de préparation pour les urgences nationales.	• Faciliter la mise sur pied d'un régime d'intervention national en cas de déversements de produits chimiques. *Sauvetage, sécurité et intervention environnementale*	0,1	0,1	0,1
• Intervention en cas de déversements d'hydrocarbures en milieu marin.	• Améliorer, avec nos partenaires, l'efficacité du Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin en continuant le processus de consultation avec les principaux intervenants et l'élaboration du régime. Par exemple, la mise en œuvre des recommandations du rapport sur la gouvernance y compris l'achèvement de la révision nationale de la capacité. *Sauvetage, sécurité et intervention environnementale*	13,0	13,0	13,0
	• Réduire la pollution résultant du passage des navires et la gravité des déversements causés par des collisions, des échouements et des dommages causés par la glace. *Services de communications et de trafic maritimes*	10,0	10,0	10,0

1 Cette activité et les ressources connexes figurent également sous les résultats prévus #5, « Avantages socio-économiques ».

Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (millions de dollars) 2000-2001	2001-2002	2002-2003
2. État des écosystèmes et pratiques de gestion de l'habitat (suite)				
• Conservation, restauration et développement des habitats marins et d'eau douce au Canada grâce à une approche intégrée, prudente et scientifique axée sur les écosystèmes.	• Renforcer la protection de l'habitat du poisson dans les provinces des Prairies, en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. *Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement*	24,3	20,5	20,5
	• Améliorer l'efficacité du programme de gestion de l'habitat en mettant davantage l'accent sur l'intervention précoce. *Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement*			
	• Améliorer la qualité et augmenter la quantité des habitats du saumon en Colombie-Britannique, grâce à des projets communautaires de remise en état et par une planification et un aménagement durables des bassins versants. *Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement*	19,2	16,7	11,7
	• Financer de façon continue des projets communautaires de protection et de rétablissement du saumon du Pacifique et de son habitat, grâce à la création d'un fonds de dotation permanent. *Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement*	30,0	—	—
3. Recherches et connaissances scientifiques				
• Acquisition de connaissances, de produits et de conseils scientifiques de haute qualité sur les écosystèmes aquatiques canadiens et leurs ressources vivantes, grâce à la recherche approfondie, à l'analyse des données et à l'intégration de l'information pour assurer un développement durable des ressources.	• Collecte des données sur les pêches, développement de méthodes analytiques, analyse et présentation des résultats en consultation avec l'industrie, le milieu universitaire, les autres paliers de gouvernement et les intervenants. Diffusion des résultats dans des documents d'évaluation sur papier ou en format électronique (www.dfo-mpo.gc.ca/csas).[1] *Sciences halieutiques et océaniques*	52,0[1]	51,0[1]	51,0[1]
	• Collecte de données océanographiques, analyse de données pour mieux faire comprendre le rôle des océans dans le climat planétaire et l'incidence de la variabilité océanique sur la productivité biologique. Diffusion des données, et présentation et publication nationale et internationale des résultats. (http: /www.meds-sdmm.dfo-mpo.gc.ca/Meds).[2] *Sciences halieutiques et océaniques*	24,0[2]	23,0[2]	23,0[2]

1 Cette activité et les ressources connexes figurent également sous les résultats prévus #1, « État des stocks de poisson et pratiques de gestion des pêches ».

2 Cette activité et les ressources connexes figurent également sous les résultats prévus #6, « Sensibilisation du public et satisfaction des clients ».

Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (millions de dollars) 2000-2001	2001-2002	2002-2003
1. État des stocks de poisson et pratiques de gestion des pêches (suite)				
• Terminer l'évaluation de la politique des pêches de l'Atlantique d'ici le printemps 2000. • Terminer les documents de travail concernant la politique sur les saumons sauvages et le processus décisionnel amélioré, procéder à des consultations publiques, et finaliser les politiques dans l'année 2000. • Négocier jusqu'à 25 nouvelles ententes de cogestion pour transférer les responsabilités de gérance à l'industrie et améliorer la viabilité environnementale et économique des pêches d'ici le 31 mars 2001. • Élaborer une politique sur la pêche récréative pour guider les activités ministérielles dans le secteur d'ici le 31 mars 2001. • Respecter les droits des Autochtones et découlant de traités dans la formulation et l'application des politiques, des plans et programmes de gestion des pêches.				
2. État des écosystèmes et pratiques de gestion de l'habitat				
• Conservation et développement durable des océans canadiens grâce à une approche intégrée, prudente et scientifique axée sur les écosystèmes.	• Élaborer et mettre en œuvre une Stratégie de gestion des océans. *Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement* • Mieux remplir les obligations internationales du Canada et exercer un leadership dans le domaine des océans. *Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement*	17,0	17,0	17,0

3 Plans, résultats et ressources

3.1 Résumé du ministère

Le ministère des Pêches et des Océans a deux principaux engagements en matière de résultats. La plupart des secteurs d'activité contribuent à la réalisation de ces deux engagements et aux même résultats escomptés. De plus amples renseignements sur les objectifs, les activités connexes et les ressources financières et humaines de chaque secteur d'activité se trouvent dans les sections respectives de ce rapport. Les ressources pour les activités connexes principales ont été identifiées dans le tableau ci-après.

Principal engagement en matière de résultats : Conservation et durabilité biologique des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce et protection de l'environnement

Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (millions de dollars) 2000-2001	2001-2002	2002-2003
1. État des stocks de poisson et pratiques de gestion des pêches				
• Grande expertise scientifique sur les écosystèmes aquatiques canadiens et leurs ressources vivantes pour assurer un développement durable des ressources.	• Collecte des données sur les pêches, développement des méthodes analytiques, analyse et présentation des résultats en consultation avec l'industrie, le milieu universitaire, les autres paliers de gouvernement et les intervenants. Diffusion des résultats dans des documents d'évaluation sur papier ou en format électronique. (www.dfo-mpo.gc.ca/csas)[1] *Sciences halieutiques et océaniques*	52,0[1]	51,0[1]	51,0[1]
• Besoin de plus en plus pressant d'intégrer des pratiques d'exploitation durables dans les plans de gestion intégrée des pêches et les plans de pêche axés sur la conservation. • Protection accrue des stocks de poissons par l'adoption d'une approche prudente et par l'application de plans de gestion intégrée des pêches à environ 20 pêcheries de plus d'ici le 31 mars 2001.	• Conserver les ressources halieutiques du Canada et en assurer une exploitation durable. *Gestion des pêches*	325,0	214,5	212,7

1 Cette activité et les ressources connexes figurent également sous les résultats prévus #3, « Recherches et connaissances scientifiques ».

2.4 Dépenses prévues du ministère

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1999-2000*	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	1 368,2	**1 383,4**	1 129,7	1 116,0
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	—	—	—	-
Moins : Recettes disponibles	54,1	**50,6**	45,5	48,1
Total du Budget principal des dépenses	1 314,1	**1 332,8**	1 084,2	1 067,9
Rajustements **	165.4	**92,7**	137,6	150,1
Dépenses prévues nettes	1 479,5	**1 425,5**	1 221,8	1 218,0
Moins : Recettes non disponibles	56,2	**53,5**	53,1	51,6
Plus : Coût des services reçus sans frais	56,0	**57,3**	57,3	57,2
Coût net du programme	1 479,3	**1 429,3**	1 226,0	1 223,6
Équivalents à temps plein	8 614	**8 797**	8 842	8 834

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis la mise à jour annuelle des niveaux de référence et des initiatives de budget.

gestion intégrée des pêches, de conseils de conservation des ressources halieutiques sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique et de pêches de contrôle illustrent comment le Ministère a été en mesure de faire participer davantage les clients et les intervenants dans l'industrie de la pêche et à l'extérieur. Le Ministère utilise efficacement les réseaux de bénévoles comme les administrations portuaires, les comités consultatifs maritimes de la Garde côtière, le service auxiliaire de la Garde côtière et les bénévoles du public associés à l'application de l'Agenda sur les océans, pour assurer ainsi une participation générale. Ces alliances appuient le Ministère dans la prestation de services efficaces et utiles aux Canadiens. Dans ses activités, le Ministère apporte une contribution importante à l'emploi et à la viabilité économique des communautés côtières et des industries maritimes.

Technologie et efficacité

Le Ministère fait des investissements massifs pour utiliser les technologies de pointe dans le but d'améliorer continuellement son efficacité opérationnelle et de maintenir la réputation du Canada comme chef de file, surtout dans les domaines de la recherche scientifique, de la navigation maritime et des communications. Dans les années à venir, l'évolution technologique devrait se poursuivre à un rythme important et aura des répercussions importantes sur les programmes du Ministère.

Dans l'industrie de la pêche, le Ministère favorise l'adoption de pratiques de pêche sélective. Le programme scientifique du Ministère met à l'essai la technologie hydroacoustique pour améliorer les systèmes d'évaluation des stocks. La rationalisation des ports en fonction des besoins des pêches principales fait des progrès, ce qui donne lieu à des réductions importantes de leur nombre. L'efficacité du système de navigation maritime du Canada est améliorée grâce à l'utilisation du réseau de cartes électroniques dans le programme hydrographique, à l'adoption, par la Garde côtière, de technologies de pointe de communication et de navigation maritimes comme le Système de positionnement global différentiel, le Système mondial de détresse et de sécurité en mer et l'application de nouvelles techniques de gestion et de surveillance du trafic maritime en collaboration avec les différents ports et la communauté internationale. Il s'agira d'être prudent en ce qui concerne les investissements stratégiques pour offrir des services publics efficaces et utiles.

accent favorise la modification des programmes et services qu'offre le Ministère pour reconnaître le rôle accru des clients que prévoit la *Loi sur les océans*. Ainsi, le Ministère répond à ces demandes en mettant davantage l'accent sur la communication et la consultation et la participation du public. Grâce à un dialogue ouvert et à un partage des responsabilités, le Ministère accroîtra sa crédibilité et continuera de mériter la confiance des intervenants et du grand public canadien.

Exigences du programme

Le Ministère continuera de faire face à des exigences accrues et changeantes dans un milieu opérationnel en évolution constante.



Le navire de croisière *Norwegian Sky* quittant St. John's

À l'extérieur, le fléchissement des stocks de poissons de fond de l'Atlantique et de saumon du Pacifique ainsi que l'expansion des pêches actuelles et de nouvelles pêches de plus en plus complexes continuent d'exercer des pressions sur les programmes de gestion des pêches et des sciences en raison d'une demande accrue d'information concernant l'évaluation des stocks, du développement de nouveaux régimes de gestion des pêches et des mesures réglementaires. L'augmentation de la navigation de plaisance, des navires de croisière et marchands, ainsi que du mouvement des bateaux de pêche plus au large crée de nouvelles pressions sur les programmes de sécurité maritime du Ministère, l'administration des ports, l'intervention environnementale et l'hydrographie. Enfin, l'activité accrue des industries qui mettent en valeur les ressources pétrolières, gazières et autres alourdi le fardeau de la Gestion de l'habitat.

De nouvelles initiatives comme la Stratégie de gestion des océans, la mise sur pied du Bureau de la sécurité nautique et de nouvelles lois sur les espèces en péril jouissent d'un fort appui public, mais ajoutent à la liste des demandes.

Qu'elles soient externes ou internes, les demandes constamment changeantes créent des pressions financières sur le Ministère. Dans un contexte de contraintes budgétaires soutenues, les demandes croissantes doivent être absorbées par une efficacité accrue, une diversification des modes de prestation des services comme la cogestion et le dessaisissement et la réaffectation des ressources à des domaines davantage prioritaires.

Collaboration avec les clients et les communautés

Le public et l'industrie canadiens exigent fortement une efficacité et une utilité des programmes gouvernementaux. Au cours des dernières années, tous les programmes du Ministère ont vraiment amélioré les rapports avec les clients et les intervenants et ont fait appel à la participation des clients à la prise de décisions, au partage de l'information et à l'application des programmes. L'instauration de ports gérés par les intervenants, de plans de

Canada, qu'il s'agisse de la pêche, du transport maritime ou du tourisme et de la navigation de plaisance. De façon plus générale cependant, ces programmes et services influent sur les structures économique, social et culturel du pays.

Pêches et Océans Canada est un ministère fédéral relativement grand. En termes d'effectif, il est le quatrième ministère du gouvernement fédéral, comptant environ 8 800 équivalents à temps plein. Les dépenses prévues pour 2000–2001 sont d'environ 1,4 milliards de dollars. C'est un ministère fédéral décentralisé dont environ 89 pour cent des employés travaillent à l'extérieur de la Région de la capitale nationale. En terme d'effectif, le Ministère est le plus grand, et parfois le seul organisme fédéral dans cinq provinces côtières.

D'après sa nature, le cadre juridique canadien fait que tous les ordres de gouvernement ont une responsabilité quelconque envers les pêches et les ressources côtières et marines du pays. Le Ministère travaille en étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux et territoriaux en ce qui concerne les pêches et les océans. Les groupes Autochtones et les industries des pêches et des océans jouent également des rôles importants en gestion des pêches et des océans, tout comme les universités et les établissements scientifiques.

Les activités du Ministère se déroulent dans un environnement très exigeant. La gestion des pêches est assujettie à une myriade d'influences qui causent des cycles d'abondance et de pénuries. L'allocation des ressources halieutiques entre les pêches commerciales, récréatives et autochtones donne lieu à un processus décisionnel de plus en plus complexe comme le prouve le jugement rendu dans l'affaire Marshall. L'habitat du poisson doit être protégé contre les pressions toujours croissantes de l'activité humaine comme la croissance industrielle et la pollution. L'évaluation scientifique des stocks est devenue plus difficile et incertaine par suite des conditions marines changeantes partout au monde, à une époque où les clients et d'autres parties intéressées exigent de plus en plus d'information détaillée. En ce qui concerne la sécurité maritime et la protection de l'environnement, les défis traduisent l'immensité du pays, y compris le littoral le plus long au monde, de vastes eaux navigables intérieures et un climat rigoureux. En outre, des faits nouveaux dans les pêches comme l'essor de l'aquaculture, auquel s'ajoute la gestion d'une circulation commerciale et récréative, augmentent la complexité de gérer le commerce maritime et un réseau de transport maritime canadien sûr pour appuyer l'Agenda sur les océans du Ministère et la gérance des ressources aquatiques.

Sensibilisation publique

Le public canadien se soucie grandement de la productivité et de la fragilité de notre écosystème, ainsi que de la santé et de la sécurité. Cette sensibilisation a été exacerbée par la situation de principaux stocks comme ceux de la morue de l'Atlantique et du saumon du Pacifique, le désarroi des pêcheurs locaux, les répercussions de contraintes fiscales sur la capacité d'assurer la sécurité de la navigation et l'infrastructure, ainsi que l'accent international permanent mis sur les océans. Également, la sensibilisation du public crée une demande de connaissances, comme dans le cas des répercussions des changements climatiques sur la productivité des océans. Cette sensibilisation accrue fait ressortir les progrès du Ministère dans l'application de la *Loi sur les océans*, surtout au sujet du développement durable, de la gestion intégrée, de l'approche écosystémique et prudente. Cet

De plus, il importe de conclure des ententes internationales efficaces qui préviendront la surpêche étrangère et protégeront les ressources en vertu de traités internationaux.

2) **Contribuer à la protection des milieux marin et dulçaquicole :** Notre objectif est de protéger les milieux marin et dulçaquicole et les écosystèmes et, ainsi, de favoriser une pêche durable, l'écotourisme, la navigation de plaisance, etc. Pour atteindre cet objectif, le Ministère doit adopter une approche cohérente et proactive, axée sur les résultats, qui prévoit la collaboration avec les clients, les partenaires et les autres niveaux de gouvernement pour gérer et protéger l'habitat du poisson d'eau douce et les écosystèmes marins et estuaires, et réduire l'effet de la pollution sur les écosystèmes marins.

3) **Comprendre les océans et les ressources aquatiques :** L'objectif est d'améliorer, d'appliquer et de communiquer les connaissances de tous les Canadiens sur les océans du Canada ainsi que sur les ressources marines et dulçaquicoles pour appuyer les activités des clients, des partenaires et des services opérationnels du Ministère.

4) **Maintenir la sécurité maritime :** Le Ministère a pour objectif d'améliorer sans cesse la sécurité sur les voies navigables du pays en réduisant le nombre et la gravité des incidents comme les abordages et les échouements, en venant en aide aux personnes en détresse ou en danger et en limitant les pertes humaines et matérielles.

5) **Faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans :** L'objectif du Ministère est d'établir le cadre stratégique et réglementaire requis et de dispenser des services opérationnels et l'infrastructure à l'appui d'industries maritimes commercialement durables. Le Ministère fournit aussi un soutien scientifique et technique au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à l'appui de ses efforts visant à libéraliser les échanges dans les secteurs halieutique et océanique.

Pour soutenir ses efforts en vue de libéraliser le commerce dans les secteurs des pêches et des océans, le Ministère s'est engagé à :

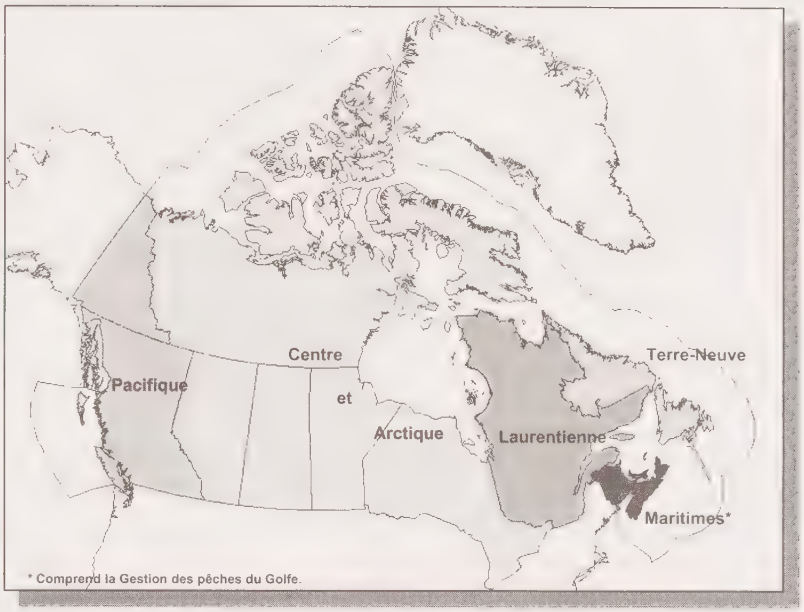
- ❑ améliorer continuellement ses relations avec ses clients, en faisant participer ceux-ci plus efficacement aux processus décisionnels, au partage de l'information et aux mécanismes d'application des programmes;
- ❑ promouvoir le respect mutuel, le travail d'équipe, le professionnalisme et l'excellence dans la prestation de services;
- ❑ obtenir des résultats tangibles et concrets qui profitent à nos clients directs et à la société dans son ensemble.

2.3 Facteurs externes influant sur le Ministère

Le Canada est une nation maritime. Nous avons le littoral le plus long au monde, bordant trois océans, ainsi que l'un des plateaux continentaux les plus grands. Des millions de Canadiens vivent dans des zones côtières, et les ressources marines et d'eau douce comptent parmi nos plus grandes richesses naturelles. La pêche et le transport maritime ne sont pas seulement des industries importantes pour le Canada, ils font partie de notre patrimoine.

Le mandat, les programmes et les services du Ministère influent directement sur la vie de milliers de Canadiens qui œuvrent dans les industries océaniques et d'eau douce partout au

Régions du ministère des Pêches et des Océans Canada



2.2 Objectif

Dans les grandes lignes, l'objectif du Ministère est de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui soutiennent les intérêts économiques, écologiques et scientifiques du Canada dans les eaux marines et intérieures; de voir à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation économique durable des ressources halieutiques du Canada dans les eaux marines et intérieures, au profit de ceux qui vivent ou bénéficient de ces ressources; de fournir des services maritimes sécuritaires, efficaces et respectueux de l'environnement qui répondent aux besoins des Canadiens et des Canadiennes dans une économie mondiale; coordonner les politiques et les programmes du gouvernement du Canada qui touchent les océans.

2.2.1 Priorités et buts à long terme

Tel qu'indiqué à la section 2.1 de ce document, le Ministère a récemment complété un plan stratégique qui défini des objectifs et des priorités qui guideront le Ministère durant les prochains trois à cinq ans. Les prochains rapports du Ministère refléteront ces objectifs et ces priorités. Les objectifs énumérés ci-après, utilisés durant les années précédentes, reflètent correctement le mandat du Ministère et seront utilisés pour mesurer le rendement durant le prochain exercice.

1) **Gérer et protéger les ressources halieutiques :** L'objectif est de préserver les ressources halieutiques du Canada afin d'assurer leur exploitation durable dans le cadre d'une pêche autosuffisante. Dans la poursuite de cet objectif, il est donc essentiel de reconnaître l'importante contribution des provinces et des territoires. Le Ministère doit aussi gérer les ressources halieutiques conformément aux droits des Autochtones et aux droits découlant des traités. L'application efficace des règlements et la gestion de la capacité de pêche sont indispensables à la réalisation de l'objectif à long terme qu'est la conservation durable.

Tableau 2.3 : Responsabilité à l'égard des dépenses prévues par secteur d'activité pour 2000-2001

(en millions de dollars)	Poste responsable						
Secteur d'activité	SMA, Maritime/ Commissaire GCC	SMA, Sciences	SMA, Océans	SMA, Gestion des pêches	SMA, Politiques	SMA, Services intégrés et ministériels	Total
Services à la navigation maritime	122,1	—	—	—	—	—	122,1
Services de communications et de trafic maritimes	80,0	—	—	—	—	—	80,0
Opérations de déglaçage	38,8	—	—	—	—	—	38,8
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	124,9	—	—	—	—	—	124,9
Sciences halieutiques et océaniques	—	128,6	—	—	—	—	128,6
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	—	—	132,3	—	—	—	132,3
Hydrographie	—	25,6	—	—	—	—	25,6
Gestion des pêches	—	—	—	341,6	8,2	—	349,8
Ports	—	—	—	—	—	50,8	50,8
Gestion de la flotte	172,0	—	—	—	—	—	172,0
Politiques et services internes	—	—	—	—	15,4	185,2	200,6
Total	537,8	154,2	132,3	341,6	23,6	236,0	1 425,5

Les programmes sont menés à bien dans les cinq régions suivantes ainsi qu'une région de Gestion des pêches du Golfe, qui ont à leur tête un directeur général régional au bureau régional principal :

- Région de Terre-Neuve – St. John's (Terre-Neuve);
- Région des Maritimes – Dartmouth (Nouvelle-Écosse);
- Gestion des pêches du Golfe – Moncton (Nouveau-Brunswick);
- Région Laurentienne – Québec (Québec);
- Région Centre et Arctique – Winnipeg (Manitoba);
- Région du Pacifique – Vancouver (Colombie-Britannique).

Les directeurs généraux régionaux sont responsables d'organiser et de gérer les programmes et les activités dans leur région en tenant compte des priorités nationales et régionales et avec des paramètres de rendement pour chacun des programmes et des activités. En somme, leur rôle est de mobiliser le processus et de traduire les stratégies en actions dans la région.

Pêches et Océans Canada est un ministère fédéral décentralisé qui exerce ses activités au Canada à partir de cinq bureaux régionaux, un bureau de gestion des pêches du Golfe et de l'Administration centrale à Ottawa. Le Ministère compte six sous-ministres adjoints (SMA) responsables de 11 secteurs d'activité. Les sous-ministres adjoints sont responsables d'établir les objectifs nationaux, les politiques et les procédures ainsi que les normes pour leur secteur d'activité. La relation entre ces secteurs d'activité et les priorités et objectifs à long terme est résumée au tableau 2.2 et la responsabilité à l'égard des dépenses prévues est résumée au tableau 2.3.

Tableau 2.2 : Contributions des secteurs d'activité aux priorités ministérielles

Secteur d'activité	Priorités ministérielles					Gestionnaire responsable
	Gérer et protéger les ressources halieutiques	Protéger les milieux marin et dulçaquicole	Comprendre les océans et les ressources aquatiques	Maintenir la sécurité maritime	Faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans	
Services à la navigation maritime		✓		✓	✓	SMA, Services maritimes/ Commissaire, GCC
Services de communications et de trafic maritimes		✓		✓	✓	
Opérations de déglaçage		✓		✓	✓	
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale		✓		✓	✓	
Gestion de la flotte	✓	✓	✓	✓	✓	
Sciences halieutiques et océaniques	✓	✓	✓	✓	✓	SMA, Sciences
Hydrographie			✓	✓	✓	
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	✓	✓	✓		✓	SMA, Océans
Gestion des pêches	✓	✓			✓	SMA, Gestion des pêches*
Ports		✓		✓	✓	SMA, Services intégrés
Politiques et services internes	✓	✓	✓	✓	✓	SMA, Services intégrés SMA, Politiques

* Dans le Secteur de la gestion des pêches, le SMA, Politiques est responsable des programmes de réduction de la capacité.

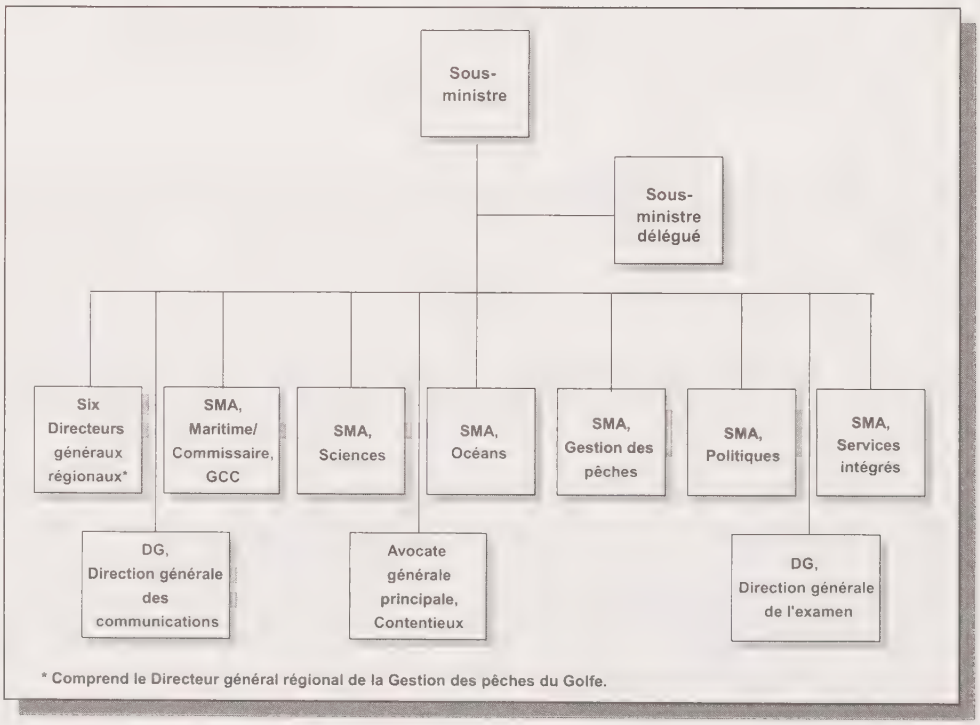
Comme susmentionné, le mandat du Ministère est extrêmement vaste et doit, entre autres :

- gérer et protéger les ressources halieutiques dans les limites de la zone économique exclusive de 200 milles;
- gérer et protéger les milieux marin et dulçaquicole;
- maintenir la sécurité nautique au large du plus long littoral au monde;
- faciliter le commerce maritime;
- protéger le milieu marin;
- appuyer d'autres institutions du gouvernement fédéral et d'autres objectifs, comme le service de la marine civile du gouvernement;
- effectuer des recherches afin d'appuyer les priorités du gouvernement, comme le changement climatique et la biodiversité.

Le Ministère n'agit toutefois pas seul. Les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent les responsabilités dans plusieurs domaines reliés au mandat du Ministère, comme le reflète le présent rapport. La participation des intervenants est également cruciale, et on le soulignera à plusieurs reprises tout au long du document. Le mandat, les objectifs du Ministère, les priorités à long terme et les objectifs, ainsi que les secteurs d'activité font référence aux responsabilités qui sont de juridiction fédérale.

2.1.1 Organisation et composition des programmes

Tableau 2.1 : Organigramme



2 Vue d'ensemble du Ministère

2.1 Mandat, rôles et responsabilités

Le Ministère a récemment complété un plan stratégique qui définit des objectifs et des priorités qui guideront le Ministère durant les prochains trois à cinq ans. Les objectifs de ce plan stratégique sont le rétablissement de la confiance et de la crédibilité, le renouvellement de notre mandat et l'amélioration continue de la gestion. Les prochains rapports du Ministère refléteront les objectifs et les priorités énoncés dans ce plan stratégique. Les priorités et les objectifs énumérés ci-après, utilisés durant les années précédentes, reflètent correctement le mandat du Ministère.

Mandat

Le ministère des Pêches et des Océans Canada, au nom du gouvernement du Canada, est responsable des politiques et des programmes à l'appui des intérêts économiques, environnementaux et scientifiques du Canada dans les domaines des océans et de l'habitat du poisson d'eau douce, de la conservation et de l'utilisation durable des ressources halieutiques du Canada dans les eaux marines et intérieures ainsi que des services maritimes sûrs, efficaces et respectueux de l'environnement qui répondent aux besoins des Canadiens et des Canadiennes dans une économie mondialisée.

Vision

Assurer aux générations actuelles et futures des eaux et des écosystèmes aquatiques sécuritaires, sains et productifs, en maintenant des normes élevées en ce qui a trait :

au service aux Canadiens et aux Canadiennes

à la sécurité maritime et à la protection de l'environnement — *à l'excellence scientifique* — *à la conservation et à l'utilisation durable des ressources*

Priorités et buts à long terme

Gérer et protéger les ressources halieutiques	*Protéger les milieux marin et dulçaquicole*	*Comprendre les océans et les ressources aquatiques*	*Maintenir la sécurité maritime*	*Faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans*

Principaux engagements et résultat escomptés

Conservation et durabilité biologique des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce et protection de l'environnement	**Voies navigables et ports sécuritaires, efficaces et accessibles**
• État des stocks de poisson et pratiques de gestion des pêches • État des écosystèmes et pratiques de gestion de l'habitat • Recherches et connaissances scientifiques • Protection et intervention environnementales • Avantages socio-économiques • Sensibilisation du public et satisfaction des clients	• Infrastructure des cours d'eau navigables efficiente et effective • Avantages économiques • Clients et public (participation, sensibilisation et satisfaction)

Je suis un grand partisan de l'aquaculture et je suis optimiste que durant les prochaines années, nous ferons avancer l'aquaculture de façon à ce qu'elle complète les pêches traditionnelles et soit respectueuse de l'environnement. L'aquaculture représente déjà environ 25 pour cent de notre production de poissons, mais nous n'occupons que 3 pour cent du marché mondial. Nous devons nous efforcer de créer des conditions qui permettront à l'industrie canadienne de l'aquaculture de développer à plein les marchés et les installations, d'établir des partenariats et d'importer les connaissances et les technologies des autres pays. De plus, nous favoriserons et développerons les pêches récréatives ainsi que les initiatives connexes.

La sécurité nautique continuera d'être une priorité au Ministère. Nous avons déjà préparé de nouvelles mesures législatives de concert avec les plaisanciers au sujet des âges minimaux, des compétences requises et des normes opérationnelles pour les bateaux à moteur. Nous devons continuer de faire preuve d'innovation dans notre approche à la sécurité nautique et de continuer à assurer la sécurité et l'utilisation environnementalement responsable des voies navigables du Canada. Cela comprend des mesures préventives permettant de réduire les risques d'accident, la modernisation des aides à la navigation et l'amélioration des services à la navigation maritime et du système de recherche et de sauvetage de la Garde côtière canadienne.

Sur la scène internationale, le Canada s'est établi comme chef de file dans la protection et la mise en valeur des richesses de nos océans. Au cours des deux dernières années, le Ministère a participé à plusieurs conférences internationales sur les changements climatiques et la gestion des océans. Le Ministère continuera de jouer un rôle de premier plan, reposant sur les importants travaux réalisés pour la conclusion de l'Accord des Nations Unies sur la pêche.

L'une de nos réalisations les plus importantes de la dernière année a été la négociation du Traité sur le saumon du Pacifique. Ce traité promet une collaboration plus efficace avec les États-Unis en ce qui concerne la gestion des stocks et le contrôle de la taille et de la santé des remontes de saumons.

De plus, le Ministère a signé l'Accord de coopération avec les différents paliers de gouvernements en ce qui concerne les pêches et l'aquaculture. Les partenariats avec les ministres des pêches seront améliorés avec le partage accru des connaissances, la consultation sur les sujets ayant un impact sur les autres paliers de gouvernement et le travail dans les domaines d'importance stratégique.

La cogestion, la gérance partagée et l'amélioration des consultations publiques sont les clés de la réussite de nos programmes.

Grâce au personnel dévoué, le ministère des Pêches et des Océans a accompli beaucoup l'année dernière. Même si notre ministère continue de faire face à des défis, je suis très optimiste. Nous avons les connaissances, la volonté et l'esprit de collaboration requis pour protéger et conserver notre environnement marin et d'eau douce à l'intention des générations futures et pour le faire de façon durable et économiquement viable.

1 Message du Ministre



L'honorable Herb Dhaliwal

Alors que nous entamons le nouveau millénaire, le Ministère des Pêches et des Océans doit relever le défi de créer les pêches du 21e siècle; pêches qui établissent un équilibre entre la conservation des ressources et le développement des possibilités économiques. L'année dernière, le Ministère a lancé un certain nombre d'initiatives stratégiques visant à renforcer notre organisation, à améliorer notre façon de faire et à nous orienter davantage vers l'avenir. Ces initiatives à long terme permettront au Ministère de se positionner de façon à pouvoir relever les défis de l'avenir.

Quel est l'avenir?

Au moyen de notre Agenda sur les océans et de notre Stratégie de gestion des océans, nous avons l'occasion de contribuer à l'Agenda de développement durable du gouvernement fédéral. Par exemple, en 1998, dans le cadre de l'Agenda sur les océans, le Ministère a appliqué la notion de zones de protection marines. Ces zones nous aident à mieux comprendre des écosystèmes marins uniques et ne sont que le début d'un vaste réseau de zones de protection marines.

Avec la relance de l'industrie de la pêche sur les côtes Est et Ouest, le Ministère mets en place les instruments qui nous permettront de réaliser notre vision de pêches tant durables qu'économiquement viables. Nous avons adopté une approche prudente fondée sur la gestion intégrée, la réduction de la capacité et la pêche sélective. Des initiatives, comme les programmes de retrait des permis dans l'Atlantique, la diversification de l'industrie et la mise en valeur de l'habitat dans la région du Pacifique, garantiront l'avenir des importants stocks de poissons canadiens.

Durant les prochaines années, le Ministère continuera à favoriser et à développer de nouvelles pêches. Nous devons aider l'industrie à dégager de nouvelles possibilités qu'il faudra commercialiser par l'établissement de pêches exploratoires, d'analyses scientifiques sur la nature des nouveaux stocks et la mise au point de méthodes d'exploitation efficaces. Le processus consultatif est essentiel à ces initiatives et nous cherchons à l'améliorer en établissant des symposiums sur la zone côtière et des comités consultatifs régionaux.

Le Ministère modernisera la gestion des pêches au moyen d'une approche complète et novatrice. Cela commence avec nos scientifiques qui continuent de mettre de l'avant et de maintenir leur réputation bien méritée de chefs de file en recherche. Ils fournissent la base de connaissances permettant de prendre des décisions éclairées au sujet de la gestion de nos pêches. Le Ministère est constamment à la recherche de façons de renforcer ses capacités scientifiques dans des domaines précis comme la science et la technologie dans le Nord et les espèces en péril. Nous devons consulter les intervenants pour instaurer des approches transparentes, axées sur les clients, en gestion des pêches, par la création de commissions indépendantes d'allocations et de délivrance de permis.

Liste des tableaux

Tableau 2.1 : Organigramme 4
Tableau 2.2 : Contributions des secteurs d'activité aux priorités ministérielles 5
Tableau 2.3 : Responsabilité à l'égard des dépenses prévues par secteur d'activité pour 2000-2001 6
Tableau 5.1 : Sommaire des dépenses d'immobilisations par secteur d'activité 56
Tableau 5.2 : Renseignements sur les dépenses des grands projets d'immobilisations 58
Tableau 5.3 : Sommaire des paiements de transfert 61
Tableau 5.4 : Détails des paiements de transfert 62
Tableau 5.5 : Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles 65
Tableau 5.6 : Coût net du programme pour 2000-2001 66

Table des matières

1 Message du Ministre 1

2 Vue d'ensemble du Ministère 3

2.1 Mandat, rôles et responsabilités 3

2.1.1 Organisation et composition des programmes 4

2.2 Objectif 7

2.2.1 Priorités et buts à long terme 7

2.3 Facteurs externes influant sur le Ministère 8

2.4 Dépenses prévues du ministère 12

3 Plans, résultats et ressources 13

3.1 Résumé du ministère 13

3.2 Détails par secteur d'activité 24

3.2.1 Services à la navigation maritime 24

3.2.2 Services de communications et de trafic maritimes 26

3.2.3 Opérations de déglaçage 28

3.2.4 Sauvetage, sécurité et intervention environnementale 30

3.2.5 Sciences 32

3.2.6 Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement 34

3.2.7 Hydrographie 37

3.2.8 Gestion des pêches 39

3.2.9 Ports 43

3.2.10 Gestion de la flotte 46

3.2.11 Politiques et services internes 48

4 Initiatives horizontales 50

4.1 Initiatives de réglementation 50

4.2 Stratégies de développement durable 54

5 Renseignements financiers 56

6 Autres informations 67

6.1 Lois et règlements actuellement en vigueur 67

6.2 Références et personnes ressources 69

7 Index 70

Pêches et Océans Canada

2000-2001 Budget des dépenses

Un rapport sur les plans et les priorités

Approuvé



L'honorable Herb Dhaliwal, C.P., député
Ministre de Pêches et Océans Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2001-III-56

ISBN 0-660-61184-8

BUDGET DES DÉPENSES

Pêches et Océans

Budget des dépenses
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

CA1
FN
-E77

ESTIMATES

Hazardous Materials Information Review Commission Canada

2000-2001
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before 31 March and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2000

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2001-III-80

ISBN 0-660-61202-X

Hazardous Materials Information Review Commission

Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses

Report on Plans and Priorities



Allan Rock
Minister of Health

Table of Contents

Section I - Message

President's Message ..... Page 1

Section II - Departmental Overview

A. Mandate, Roles and Responsibilities ..... Page 3
B. Departmental/Program Objective ..... Page 7
C. External Factors Influencing the Department ..... Page 7
D. Departmental Planned Spending ..... Page 8

Section III: Plans, Results and Resources

1. Material Safety Data Sheet Compliance
   A. Planned Spending and Full Time Equivalents (FTE) ..... Page 9
   B. Business Line Objective ..... Page 9
   C. Business Line Description ..... Page 9
   D. Key Results Commitments, Planned Results and Related Activities ... Page 10

2. Client Services
   A. Planned Spending and Full Time Equivalents (FTE) ..... Page 11
   B. Business Line Objective ..... Page 12
   C. Business Line Description ..... Page 12
   D. Key Results Commitments, Planned Results and Related Activities ... Page 12

3. Dispute Resolution
   A. Planned Spending and Full Time Equivalents (FTE) ..... Page 14
   B. Business Line Objective ..... Page 14
   C. Business Line Description ..... Page 14
   D. Key Results Commitments, Planned Results and Related Activities ... Page 14

Section IV - Horizontal Initiatives

Cost Recovery ..... Page 17
Cost Reduction ..... Page 17
Regulatory and Legislative Initiatives ..... Page 18

Section V - Financial Information

Non-respendable Revenue ..... Page 19
Net Cost of Program for 2000-2001 ..... Page 19

Section VI - Other Information

Contact for Further Information ..... Page 21
Legislation Administered and Associated Regulations ..... Page 21
List of Commission Publications ..... Page 21
Index ..... Page 22

Section I - Message

President's Message

The Hazardous Materials Information Review Commission's (HMIRC) dual role is to balance the right of chemical companies to protect trade secrets and the need of workers to have accurate health and safety information about hazardous chemicals used in the workplace. The Commission, created in 1987 as part of the Workplace Hazardous Materials Information System, is a model of industry, labour and government consultation, consensus and co-operation.

The Commission has undertaken an internal process of revisiting and updating it's vision, mission, and operating principles since 1998. This renewal process has been and continues to be my top priority and that of Commission staff. Our major thrust is a client service orientation balanced with a more focussed role in workplace safety.

Working in partnership with our tripartite Council of Governors and our stakeholder groups, we wrote the Commission's first strategic plan entitled *Commission Renewal: Blueprint for Change*. The *Blueprint* was the beginning of open, honest and challenging dialogue, and acted as a gathering place around which all interested parties met to review, reaffirm and identify enhancements to the services offered by the Commission. The *Blueprint* was met with unanimous approval and support by the Commission's Council in June 1999 and endorsed by the Minister of Health in October 1999. In November 1999, we published the *Blueprint* and mailed copies to all interested parties.

In order to implement the strategic initiatives outlined in the *Blueprint*, the next step was the development of an operational workplan. The Commission presented its renewal *Workplan* to our tripartite Council in January 2000, and received unanimous endorsement. The plan will be the operational foundation that will direct the course of the Commission's work for the next couple of years.

We believe that the *Workplan* clearly and transparently demonstrates our commitment to our stakeholders in the renewal process of the Commission. As such, the *Workplan* will also be widely published as tangible evidence of this commitment and to ensure our accountability for its completion.

Both HMIRC's tripartite Council and our stakeholders have provided unyielding support and encouragement for the Commission. This support motivates the Commission to sustain the momentum of renewal and push on with achieving our commitments.

Weldon Newton

Section II - Departmental Overview

Introduction

The Hazardous Materials Information Review Commission (HMIRC) was created as an independent agency in 1987 by proclamation of the *Hazardous Materials Information Review Act*. We are a small but important public sector institution charged with providing the trade secret mechanism within the Workplace Hazardous Materials Information System. The Workplace Hazardous Materials Information System is a national system contributing to the reduction of illness and injury caused by using hazardous materials in the workplace. The Workplace Hazardous Materials Information System delivers information using three key elements: material safety data sheets, labels and worker education programs.

Hazardous Materials Information Review Commission established in 1987.

HMIRC makes decisions on the compliance of material safety data sheets and labels within the Workplace Hazardous Materials Information System regulatory and legislative requirements. As a direct result of our work, national and international chemical companies have been afforded the ability to protect their industrial intellectual property assets. At the same time, our efforts to review material safety data sheets and labels and to disclose accurate health and safety information about hazardous chemicals, have directly contributed to a reduction in the risk of workplace related illness and injury.

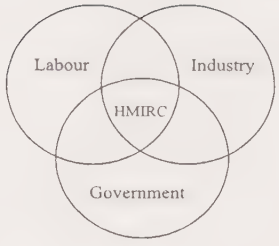
A. Mandate, Roles and Responsibilities

Mandate

Under the authority of the *Hazardous Materials Information Review Act* and the provincial and territorial Occupational Safety and Health Acts, the Hazardous Materials Information Review Commission is an arm's length administrative agency charged with carrying out a multi-faceted mandate to:

- formally register claims for trade secret exemptions, and issue Registry Numbers;
- issue decisions on the validity of claims for exemption using prescribed regulatory criteria;
- make decisions on the compliance of material safety data sheets and labels within the Workplace Hazardous Materials Information System requirements as set out in the *Hazardous Products Act* and *Controlled Products Regulations* and various provincial and territorial Occupational Safety and Health Acts; and
- convene independent, tripartite boards to hear appeals from claimants or affected parties on decisions and orders issued by the Commission.

A Model Partnership



As a vital independent agency committed to workplace safety, HMIRC plays a pivotal role in providing a mechanism whereby trade secret formulations can be maintained by industry while ensuring that full hazard disclosure can be afforded to workers in the workplace. To achieve the Commission's mandate, our adjudicative efforts must result in a fair balance between the right of workers to be informed about the hazards of the chemicals to which they are exposed and the right of suppliers and employers to protect their bonafide trade secret information. Success in this dual-role framework requires that we balance the tension inherent in being a strategic partner with industry on the one hand, and an advocate for worker health & safety on the other. This dual-challenge continues to define our essential role in Canadian society.

Background - Renewal

Mid-1997, industry was calling for changes to the Commission. The Commission 's Council of Governors, which oversees its work, authorized a consultant to review industry concerns. The consultant expressed the conclusions of his review in a report to Council. The Council of Governors endorsed 11 of the report's recommendations unanimously but did not reach consensus on two others. The Council reported this to the Minister of Health in May 1998.

In October, the Minister requested that the President/CEO of the Commission conduct a more widespread renewal consultation with all interested parties. The Commission was eager to examine HMIRC's operating procedures and working relationships. In a few intense months during the fall of 1998, Commission staff took stock of their experience in handling claims over 11 years, and developed ideas for renewal that more specifically addressed the issues raised by claimants.

Throughout this period of analysis and development there was extensive collaboration between Commission staff and the Council of Governors. Council provided valuable guidance and helped shape the vision. This critical contribution developed the consultation process and the conceptual framework that led to the Commission's draft strategic plan. An integral part of the Commission's strategic planning was the emergence of a three business line structure: Material Safety Data Sheet Compliance, Client Services and Dispute Resolution, from the former one business line approach to operations.

In January 1999, with Council's endorsement to proceed, the Commission began consultations with its stakeholders using the *Consultation Draft* of the strategic plan. HMIRC's goal was to create a strategic plan with the input and support of the stakeholders. The objective of the strategic plan would be the foundation on which to revitalize the Commission's operations.

Three main consultations were undertaken over the winter months with stakeholder groups: Labour - Canadian Labour Congress National Occupational Safety & Health Workshop; Federal/Provincial/Territorial Government - Intergovernmental Workplace Hazardous Materials Information System Coordinating Committee; and Industry - HMIRC claimants.

In June 1999, the Commission submitted, for Council's approval, the strategic plan entitled *Commission Renewal: Blueprint for Change*, which now incorporated the stakeholders comments. Council unanimously approved *Blueprint* and presented it to the Minister of Health, who in turn provided his endorsement in October 1999.

The *Blueprint* contains 29 action plans under the new three business line structure which will guide the direction of the Commission during the next three years. In November 1999, HMIRC published this document and mailed copies to all stakeholders.

Vision for the New HMIRC

The Commission will:

- Be a client-oriented agency committed to improving service quality and timeliness at a fair and reasonable cost to those who directly benefit from our work.
- Provide regulatory decision-making that is based on sound scientific principles and take pride in being a professional regulatory organization seeking creative and progressive approaches to enhancing workplace safety.
- Resolve complaints and disputes, whether under statutory mandate or not, in a manner that is impartial, fair and prompt.

The next logical step in the strategic planning process was the creation of an operational workplan to achieve the *Blueprint's* strategic initiatives. The *Workplan* contains the detailed steps and was written entirely by Commission staff. The Council of Governors approved the *Workplan* in January 2000 and many of the projects are well underway.

One of the products of the Commission's strategic planning process has been the development of a dialogue with industry and labour stakeholders on how we accomplish our goals using improved procedures and approaches.

The Commission is committed to assisting industry in achieving early compliance with the Workplace Hazardous Materials Information System requirements. It follows that early compliance means that workers have accurate health and safety information in a timely fashion. We are dedicated to providing service that is better and faster and to doing our job at a fair and reasonable cost.

What will not change is the dual role of the Commission in protecting trade secrets while ensuring that health and safety information in the workplace is accurate.

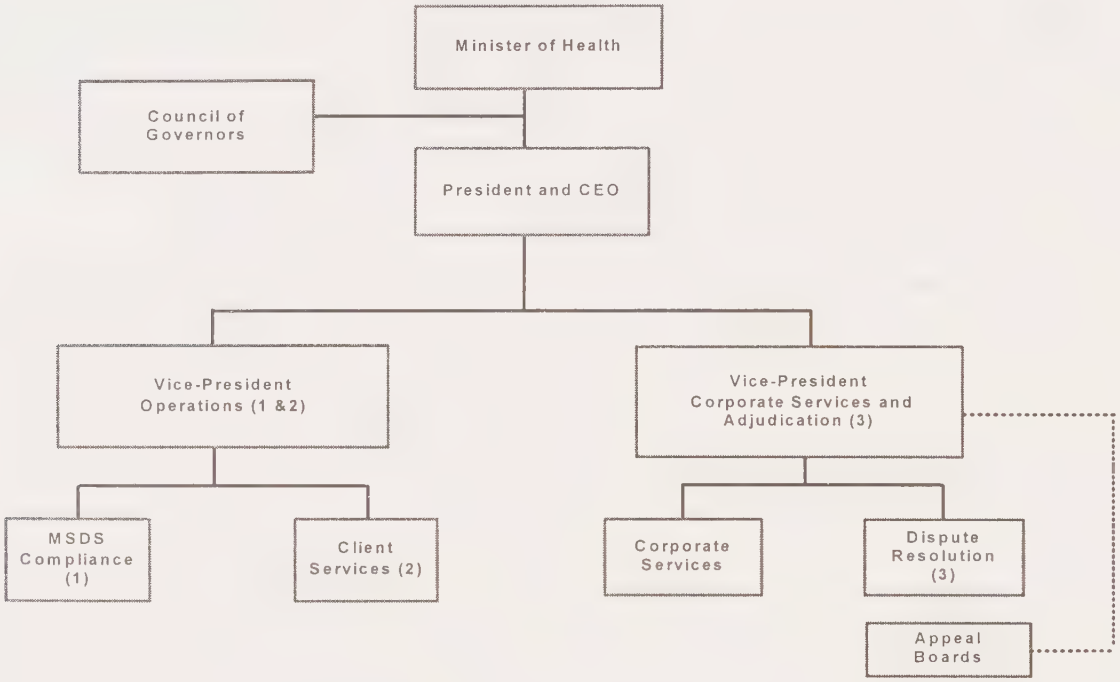
Responsibilities

The Commission is governed by a Council of Governors, consisting of members representing workers, suppliers, and employers, and the federal, provincial and territorial governments. The Council is responsible for making various recommendations to the Minister of Health, including changes to the regulations respecting the Commission's fee structure.

The President and CEO is appointed by the Governor in Council, and as the Commission's Chief Executive Officer, has the authority and responsibility to supervise and direct the organization's work on a day-to-day basis. The President is accountable to the Council of Governors and the Minister of Health.

The Vice-President of Operations has the authority and responsibility to supervise and direct the work within the Material Safety Data Sheet Compliance and the Client Services business lines.

The Vice-President of Corporate Service and Adjudication, who is also the Chief Appeals Officer, has the authority and responsibility to supervise and direct the work within the Dispute Resolution business line.



Business Line Titles	2000-01 Planned Spending ($ Thousands)	FTE
1. Material Safety Data Sheet Compliance	1,261	14
2. Client Services	380	6
3. Dispute Resolution	288	2

B. Departmental/Program Objective

The Commission's departmental objective is to allow suppliers or employers involved with hazardous industrial materials to protect confidential business information concerning their products and at the same time to ensure that workers are provided with accurate safety and health information for these products.

C. External Factors Influencing the Department

The are numerous external factors influencing the Commission. The Commission seeks tripartite feedback from its stakeholders, who are comprised of:

- The Canadian Worker
- The Chemical Industry
- Federal/Provincial/Territorial Governments

In carrying out our fundamental commitment to the workers' right to know about the hazardous materials they encounter and the industry's right to protect trade secrets, it is the Commission's responsibility to ensure that the material safety data sheets and labels we review disclose accurate health and safety information concerning hazardous chemicals. HMIRC is committed to not only continuing but also enhancing this service.

We want to ensure that Canadian workers remain informed of and protected from all hazardous materials encountered in the workplace, and that employers have the supplier material safety data sheet information they require to prepare accurate workplace material safety data sheets. Simply put, Canadian workers' right to know about safety in the workplace can only be achieved if the data on the material safety data sheets and labels is accurately conveyed.

The chemical industry has the right to protect legitimate confidential business information. The Workplace Hazardous Materials Information System program requires that manufacturers and suppliers provide employers with information on the hazards of materials produced, sold, or used in Canadian workplaces. A product's material safety data sheet must fully disclose all hazardous ingredients in the product, its toxicological properties, any safety precautions workers need to take when using the product, and treatment required in the case of exposure. However, under the *Hazardous Materials Information Review Act,* a supplier or employer may file a claim for exemption with the Commission on the grounds that the information required to be disclosed is confidential business information.

Provincial, territorial and federal occupational safety and health legislation requires employers to provide labels, material safety data sheets and worker education and training programs. To ensure national consistency, each provincial, territorial and federal occupational safety and health agency established these requirements using an agreed upon Workplace Hazardous Materials Information System "model" occupational safety and health regulation.

Federal, provincial and territorial governments support the Commission's efforts to respond to the interests of both labour and industry. The Workplace Hazardous Materials Information System coordinators in each province and territory represent the front line for administration of both Workplace Hazardous Materials Information System and HMIRC programs, and their expertise and knowledge are clearly linked to the work of the Commission. The Commission has continued to work with Health Canada's Workplace Hazardous Materials Information System Development, Interpretation and Compliance Section to remain current on issues affecting the consistent application and interpretation of Workplace Hazardous Materials Information System legislation.

The Workplace Hazardous Materials Information System program is an integrated activity with many partners. The Commission will continue to work closely with the agencies responsible for enforcing Workplace Hazardous Materials Information System requirements: Health Canada, Human Resources Development Canada, and the various provincial and territorial occupational health and safety agencies and with our labour and industry stakeholders, to secure worker safety while supporting industrial innovation by protecting their commercial trade secrets.

HMIRC's Council of Governors reflects the very nature of tripartite partnership with members representing workers, suppliers, and employers, and the federal, provincial and territorial governments.

D. Departmental Planned Spending

($ thousands)	Forecast Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-2001**	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
Budgetary Main Estimates (gross)	1,169	**1,929**	1,929	1,929
Non-Budgetary Main Estimates (gross)	0	**0**	0	0
Less: Respendable revenue	0	**0**	0	0
Total Main Estimates	1,169	**1,929**	1,929	1,929
Adjustments**	800	**0**	0	0
Net Planned Spending	1,969*	**1,929**	1,929	1,929
Less: Non-respendable revenue	477	**487**	487	487
Plus: Cost of services received without charge	350	**350**	350	350
Net Cost of Commission	1,842	**1,792**	1,792	1,792
Full Time Equivalents	22	**22**	22	22

* Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

** Adjustments are to accommodate approvals obtained since the Annual Reference Level Update (ARLU) exercise and to include Budget initiatives.

Section III: Plans, Results and Resources

HMIRC is taking a leadership role in program improvement. We are moving beyond organizational assessment to turn our program objective and stakeholders' interests into action. We are adopting a business attitude that focuses on performance and strategic partnerships, while maintaining and preserving our key values and operating principles.

As an organization embracing change, we aim to deliver our mandate and achieve our mission through the establishment of three new business lines. To accomplish this, we have re-defined the organization into three core areas:

1. **Material Safety Data Sheet Compliance**
2. **Client Services**
3. **Dispute Resolution**

Unique in nature, the three business lines utilize individual processes and approaches in response to the different roles they are mandated to carry out. The creation of these new business lines represents a positive and pragmatic step towards modernizing our services and meeting our clients' changing needs.

1. Material Safety Data Sheet Compliance

A. Planned Spending ($ thousands) and Full Time Equivalents (FTE)

Forecast Spending 1999-2000	Planned Spending 2000-2001	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
1,270	1,261	1,261	1,261
14	14	14	14

B. Business Line Objective

The aim of Material Safety Data Sheet Compliance is to regulate, in the public interest, the maximum health and safety benefits in the workplace.

C. Business Line Description

This business line contributes to the right of workers to know about the health and safety hazards of exposure to chemicals found in products associated with claims for exemption by ensuring that material safety data sheet and labels are compliant with Workplace Hazardous Materials Information System requirements. This includes an assessment of the scientific information relevant to each of the product's ingredients and advice on the health and safety hazards posed by the product pursuant to the *Hazardous Products Act*, the *Canada Labour Code*, and provincial and territorial occupational health and safety legislation.

Where non-compliance is found, a formal order for revision of the material safety data sheet is issued and a follow-up done to ensure compliance.

This activity will continue to result in a direct contribution to the reduction of workplace-related illness and injury which, in turn, has the effect of easing economic pressures due to compensation claims and health care costs.

D. Key Results Commitments, Planned Results and Related Activities

Key Results Commitments

The key result of this business line is that workers are knowledgeable about the health and safety hazards of exposure to chemicals found in products associated with claims for exemption.

Planned Results

Decisions Issued: The Commission's Screening Officers adjudicate claim submissions received and issue decisions related to the compliance of the material safety data sheet with the relevant Workplace Hazardous Materials Information System safety legislation. For the planning period, the Commission has set a target of approximately 260 claims per year for which a review will be completed, including the issuance of a decision and any necessary order.

Orders Issued: In relation to the total number of material safety data sheets reviewed since the Commission first began this activity in 1990-91, 95% have been found to be in non-compliance to some degree with the Workplace Hazardous Materials Information System requirements. In such cases, orders have been issued by the Commission to bring about necessary corrections.

Related Activities

The *Commission Renewal: Blueprint for Change* contains the high level strategic activities that we will undertake during the course of the next couple of years to modernize the Commission. The *Workplan* document is a listing of projects outlining detailed operational steps that the Commission will take under each business line in order to achieve the strategic initiatives.

The *Workplan* will be HMIRC's main focus during this planning period and will involve tripartite consultation; a formal policy development process; development of Service Standards; and in some cases proposed statutory/regulatory amendments to implement the changes. Listed below is a summary of the high level strategic initiatives under the Material Safety Data Sheet Compliance business line, of which the *Workplan* provides more detail on how we will achieve our goals.

- Develop and review activities within a policy framework that will include a mechanism for full consultation (including annual tripartite workshops) on program review and modification.

- Examine the possibility of eliminating cost recovery associated with material safety data sheet compliance work done in the public interest, in the context of Treasury Board's Cost Recovery and Charging Policy.

- Development of attestation based registration renewal procedures which could result in efficiencies/reduction of refiling fees.

- Explore partnership opportunities with program partners who have similar interests and objectives in the Workplace Hazardous Materials Information System Program.

- Increase our investment in the training and development of employees to deliver regulatory program services in a manner which meets high standards of service and satisfies the expectations of our clients.

- Develop a system for prioritizing the order of review of material safety data sheets which, if non-compliant with the Workplace Hazardous Materials Information System requirements, could result in a significant negative impact on worker health and safety.

- Embark on the design of a voluntary Material Safety Data Sheet Compliance Program for claimants, prior to a formal review by the Screening Officer.

- Be more proactive in Workplace Hazardous Materials Information System tripartite policy/interpretation analysis and development, and communicate the results our stakeholders.

- Ensure that the recent transfer of the Health Canada Workplace Hazardous Materials Information System Evaluation Section to HMIRC contributes to a more cost-effective approach to material safety data sheet review.

- Expand the current pilot project which offers claimants and affected parties an opportunity to review and comment on the health and safety information and advice which has been provided to the Screening Officer.

2. Client Services

A. Planned Spending ($ thousands) and Full Time Equivalents (FTE)

Forecast Spending 1999-2000	Planned Spending 2000-2001	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
381	380	380	380
6	6	6	6

B. Business Line Objective

The aim of Client Services is to assist suppliers or employers in protecting their products' confidential business information while allowing them to meet their disclosure obligations under the Workplace Hazardous Materials Information System.

C. Business Line Description

The responsibilities within this area include the formal registration of claims for exemption, the issuance of Registry Numbers, the security of claim-related information and the issuance of a decision on claim validity pursuant to the *Hazardous Materials Information Review Act*. In addition, Client Services provides general advice and guidance to claimants and monitors levels of client satisfaction.

D. Key Results Commitments, Planned Results and Related Activities

Key Results Commitments

The Client Services business line key result is that suppliers or employers can protect valid confidential business information concerning their hazardous products.

Planned Results

Enquiries Service: Client Services Officers provide front end information and assistance to suppliers, producers, distributors and employers (claimants). The service standard in regards to response to telephone enquiries is normally within 48 hours, and written replies within a week. The Commission expects to receive some 100 enquiries per year over the planning period.

Claims Registered: Screening Officers or delegates register claims for exemption submitted by suppliers, producers, distributors and employers (claimants) and issues Registry Numbers. Following a pre-registration check, claims are registered within seven days after receipt of filing if the supporting documentation is complete. When there is an expressed request from a claimant, even if the costs may be higher, the Commission can and has registered claims within 48 hours of receipt. Claim registration allows the company to sell their product while the decision-making process is carried out at the Commission. Registration of some 250 claims per year is anticipated over the planning period.

Claim Validity: Screening Officers issue a decision to grant/deny the validity of the claim that information is confidential business information and must be protected.

Related Activities

Listed below is a summary of the high level strategic initiatives, which are outlined in more detail in the *Workplan* for the *Commission Renewal: Blueprint for Change.*

- Explore partnership opportunities with other federal, provincial and territorial government departments and agencies, which have similar interests and objectives in the Workplace Hazardous Materials Information System Program.

- Maintain a cost recovery approach by setting up the necessary infrastructures and seeking appropriate authorities from Treasury Board.

- Continue to provide up-front information and assistance to claimants and potential claimants.

- A system should be adopted where confidential business information exemptions are not permitted for certain hazardous substances. This should be pursued through international harmonization discussions.

- Review the administrative practice with the goal to reduce the stringency of the burden of proof of confidentiality.

- Actively seek new service opportunities by conducting market studies on unfiled claims, keeping current on international trends, and monitoring the status of the Workplace Hazardous Materials Information System II.

- Modernize our method of recording, registering, tracking and managing claims.

- Examine the criteria utilized to issue Registration Numbers in an effort to alleviate current difficulties with outstanding claims and with material safety data sheet-related information not promptly received.

- Streamline refiling procedures, simplify fee administration and improve overall program administration.

- Ensure that our services and expertise are effectively communicated to other regulatory and/or registry-type agencies of government.

- Increase our investment in the training and development of personnel to ensure that they maintain the skills and expertise necessary and meet high standards of service and satisfies the expectation of our stakeholders.

3. Dispute Resolution

A. Planned Spending ($ thousands) and Full Time Equivalents (FTE)

Forecast Spending 1999-2000	Planned Spending 2000-2001	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
318	288	288	288
2	2	2	2

B. Business Line Objective

The aim of Dispute Resolution is to provide all parties with a range of options for discussion on issues arising from decisions and orders of the Commission in order to prevent disputes from arising and where they do arise, to address them as early and effectively as possible.

C. Business Line Description

This business line includes the convening of independent tripartite boards to hear appeals or disputes from claimants or affected parties in order to address issues or disputes as early and effectively as possible.

An appeal may relate to the compliance of a material safety data sheet, the rejection of a claim or to a request that confidential business information be disclosed in confidence to an affected party for occupational safety and health reasons.

Dispute resolution options such as mediation or facilitated discussion, will be implemented in a manner that is cost-effective and fair to everyone involved.

D. Key Results Commitments, Planned Results and Related Activities

Key Results Commitments

The Commission's Dispute Resolution business line key result is that disputes are resolved in a fair, efficient and cost-effective manner.

Planned Results

Appeals Filed: The Commission is responsible for convening independent tripartite boards to hear appeals arising from the decisions and orders of the Commission. To date, 16 appeals have been filed on the decisions and orders rendered by Screening Officers. Thirteen appeals have been completed, two were withdrawn by the appellant prior to the Appeal Board's final determination of the matters, with one appeal remaining in the system. Based on a 1% appeal rate, the Commission expects to receive three appeals per year over the planning period.

Related Activities

Listed below is a summary of the high level strategic initiatives, which are outlined in more detail in the *Workplan* for the *Commission Renewal: Blueprint for Change.* The Dispute Resolution business line is intended to supplement and work in conjunction with the current appeals process.

- Examine current appeals process to see whether it can be simplified and streamlined.
- Enhance consistency of decisions through a systemic analysis of decisions and orders which have been successfully appealed.
- Explore a more active participation by the Screening Officers in the appeals process.
- Seek feedback from clients to improve program effectiveness, and consult other agencies to share innovations and best practices related to the adjudicative/hearing process.
- Establish timetables for the delivery of service based on best practices and reasonable expectations.
- Provide comprehensible information to clients regarding the role of the Commission and the procedures used to resolve cases.
- Implement a Complaint Management System to deal with service complaints.
- Develop a Dispute Resolution Program through tripartite consultations to define the needs of our stakeholders.

Section IV - Horizontal Initiatives

Cost Recovery: The Commission was established on the basis that it would be financially self-supporting through revenues generated by a system of user fees. Although the organization does not fully recover its cost of operations, it strives to improve upon its recovery of annual costs.

A review of the Commission's cost recovery policy is an important part of the on-going strategic planning exercise. The original cost recovery planning assumptions have been reviewed, and program activities currently included as cost-recoverable have been examined in the context of the 1996 Treasury Board Cost Recovery and Charging Policy. The Commission's claimants are sophisticated and knowledgeable regarding matters of government policy. It follows that the Commission must be able to maintain its program integrity by demonstrating that activities considered cost recoverable are supported by government policy and accordingly its clients are being charged fairly for the work performed by Commission personnel.

The Commission is currently working in partnership with the Health Canada Cost Recovery Committee and has full member status as a health portfolio partner. The Commission will work with Treasury Board Secretariat to examine the possibility of eliminating the recovery of costs associated with the material safety data sheet compliance work done in the public interest.

Cost Reduction: The Commission's strategic plan has and is dramatically changing the way the Commission does business. This renewal and re-engineering of the Commission is aimed at providing value added services to all its program beneficiaries. Many initiatives have been taken to reduce costs including co-locating with another small agency with similar accommodation requirements, where hearing room, meeting facilities and postal and library services can be shared. The Commission has a Health Portfolio Partnership Agreement for Corporate Services with Health Canada for the provision of services such as: human resources, finance, information technology and facilities/assets management.

The Commission also has an arrangement with the Department of Justice for the provision of legal services. The Commission provides space and support and the Department of Justice provides shared services on a cost recovery basis to other small agencies which, like the Commission, do not require full-time legal counsel.

The Commission is an active member of the Small Agency Administrators Network and the Federal Agencies Forum, both of which offer its members the opportunity to discuss ways and means of cost containment, for example sharing of common services, and of minimizing the time and expense of responding to the requirements of the central agencies of government. In addition, membership offers the opportunity to add to the collective voice of small agencies in their efforts to make known the special resource circumstances, and to highlight other significant fundamental differences from more conventional departments.

Regulatory and Legislative Initiatives

The Commission, in consultation with its stakeholders, has just completed a consultation process on its renewal and reform. The result of this consultation is tripartite consensus on a broad outline of changes needed to modernize and bring more precision to the mandate of this federal/provincial agency - an integral part of the federal/provincial Workplace Hazardous Materials Information System Program.

Further consultation will be undertaken with stakeholders and the HMIRC Council of Governors as legislative proposals are refined.

Hazardous Materials Information Review Act	A) B)	Fundamental legislative changes to modernize and confirm the mandate of the HMIRC, and at the same time to take the opportunity to make minor, technical amendments to the Act (i.e. ensure consistency between French and English language text, clarify intent where needed, etc.).
Hazardous Materials Information Review Regulations	A) B)	Housekeeping changes to be initiated in 2000/2001 in response to Standing Committee on Scrutiny of Regulations. Potential fundamental changes to the Regulations to modernize and confirm the mandate of the HMIRC, and in response to cost recovery review results.
Hazardous Materials Information Review Act Appeal Board Procedures Regulations	A) B)	Modernize and streamline appeals process. Develop a Dispute Resolution program that will supplement the appeals process and offer our clients different options to resolve disputes.

Section V - Financial Information

Table 5.1: Non-respendable Revenue

($ thousands)	Forecast Revenue 1999-2000	**Planned Revenue 2000-2001**	Planned Revenue 2001-2002	Planned Revenue 2002-2003
Hazardous Materials Information Review Commission				
Claim registration fees	477	**487**	487	487
Total Non-Respendable Revenue	477	**487**	487	487

Table 5.2: Net Cost of Program for 2000-01

($ thousands)	**Total**
Net Planned Spending	1,929
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	274
Contributions covering employers 'share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS	76
Workman's compensation coverage provided by Human Resources Canada	0
Sub-total	2,279
Less Non-respendable Revenue	487
Sub-total	487
2000-01 Net Cost of Commission	1,792

Section VI - Other Information

Contact for Further Information

Sharon Watts
Vice President, Corporate Services and Adjudication
Hazardous Materials Information Review Commission
200 Kent Street, Suite 9000
Ottawa, Ontario K1A 0M1
Tel: (613) 993-4472 Fax: (613) 993-5016
e-mail address: sharon_watts@hc-sc.gc.ca

Legislation Administered and Associated Regulations

The following documents contain the various laws and regulations concerning the Commission and are available in public libraries. They may also be purchased from booksellers that carry or distribute government documents, or ordered from the Canada Communication Group, Publishing Section, Ottawa, Ontario K1A 0S9, Tel: (819) 956-4802.

Hazardous Materials Information Review Act
Hazardous Materials Information Review Regulations
Hazardous Materials Information Review Act Appeal Board Procedures Regulations
Hazardous Products Act
Controlled Products Regulations
Canada Labour Code - Part II
Canada Occupational Safety and Health Regulations
Provincial and Territorial Occupational Safety and Health Acts and Regulations

List of Commission Publications

The following are statutory reports and other publications available at no cost from:

Hazardous Materials Information Review Commission
200 Kent Street, Suite 9000
Ottawa, Ontario K1A 0M1
Tel (613) 993-4331 Fax (613) 993-4686

Annual Reports 1988-1999
Commission Renewal: Blueprint for Change (strategic plan)
Workplan (operational plan from the Blueprint)
Information Bulletins
Claim for Exemption Form (available in Word 97 ™ and WordPerfect 7 ™)
Guide to Completing a Claim for Exemption Form
Guidelines for Toxicological Summary Requirements
Statement of Appeal Form

Index

A
Appeals Filed, 14

B
Background, 4

C
Claim Registered, 12
Claim Validity, 12
Client Services Business Line Description, 12
Client Services Business Line Objective, 12
Client Services Planned Results, 12
Client Services Planned Spending and FTE, 11
Client Services Key Results Commitments, 12
Client Services Related Activities, 13
Contact for Further Information, 21
Cost Recovery, 17
Cost Reduction, 17

D
Decisions Issued, 10
Departmental Overview, 3-8
Departmental/Program Objective, 7
Departmental Planned Spending, 8
Dispute Resolution Business Line Description, 14
Dispute Resolution Business Line Objective, 14
Dispute Resolution Planned Results, 14
Dispute Resolution Planned Spending and FTE, 14
Dispute Resolution Key Results Commitments, 14
Dispute Resolution Related Activities, 15

E
Enquiries Service, 12
External Factors, 7

F
Financial Information, 19

H
Horizontal Initiatives, 17

I
Introduction, 3

L
Legislation Administered and Associated Regulations, 21

M
Mandate, 3
Material Safety Data Sheet Compliance Business Line Description, 9-10
Material Safety Data Sheet Compliance Business Line Objective, 9
Material Safety Data Sheet Compliance Planned Results, 10
Material Safety Data Sheet Compliance Planned Spending and FTE, 9
Material Safety Data Sheet Compliance Key Results Commitments, 10
Material Safety Data Sheet Compliance Related Activities, 10-11

N
Net Cost of Program for 2000-01, 19
Non-respendable Revenue, 19

O
Orders Issued, 10
Other Information, 21

P
Partnership, 4
Plans, Results and Resources, 9-15
Planned Spending, 8
President's Message, 1
Publications, 21

R
Regulatory and Legislative Initiatives, 18
Renewal, 4
Responsibilities Chart, 6
Responsibilities, 6

S
Stakeholders, 7

V
Vision, 5

Index

A

Appels déposés, 15
Autres renseignements, 21

C

Conformité des fiches signalétiques - Activités et ressources connexes du secteur d'activité, 11
Conformité des fiches signalétiques - Dépenses prévues et ETP du secteur d'activité, 9
Conformité des fiches signalétiques - Description du secteur d'activité, 10
Conformité des fiches signalétiques - Objectif du secteur d'activité, 9
Conformité des fiches signalétiques - Principaux engagements en matière de résultats du secteur d'activité, 10
Conformité des fiches signalétiques - Résultats escomptés du secteur d'activité, 10
Contexte, 4
Coûts net du Programme en 2000-01, 19

D

Décisions prises, 10
Demandes inscrites, 13
Dépenses prévues, 8
Dépenses prévues du Conseil, 8

F

Facteurs externes, 7

I

Initiatives de réglementation et de législation, 18
Initiatives horizontales, 17
Intervenants, 7
Introduction, 3

L

Lois et règlements connexes, 21

M

Mandat, 3
Message du directeur général, 1

O

Objectif du Conseil/programme, 7
Ordres délivrés, 10
Organigramme de responsabilités, 6

P

Partenariat, 4
Personne ressource pour obtenir d'autres renseignements, 21
Plans, résultats et ressources, 9-15
Publications, 21

R

Recouvrement des coûts, 17
Réduction des coûts, 17
Règlement des différends - Activités et ressources connexes du secteur d'activité, 13
Règlement des différends - Dépenses prévues et ETP du secteur d'activité, 12
Règlement des différends - Description du secteur d'activité, 12
Règlement des différends - Objectif du secteur d'activité, 12
Règlement des différends - Principaux engagements en matière de résultats du secteur d'activité, 12
Règlement des différends - Résultats escomptés du secteur d'activité, 12
Renouvellement, 4
Renseignements financiers, 19
Responsabilités, 6
Revenu non disponible, 19

S

Services à la clientèle - Activités et ressources connexes du secteur d'activité, 13
Services à la clientèle - Dépenses prévues et ETP du secteur d'activité, 12
Services à la clientèle - Description du secteur d'activité, 12
Services à la clientèle - Objectif du secteur d'activité, 12
Services à la clientèle - Principaux engagements en matière de résultats du secteur d'activité, 12
Services à la clientèle - Résultats escomptés du secteur d'activité, 12
Service de renseignements, 12

V

Validité des demandes, 13
Vision, 5
Vue d'ensemble du Conseil, 3-8

Partie VI - Autres renseignements

Personne-ressource pour obtenir d'autres renseignements

Sharon Watts, Directrice générale adjointe des Services ministériels et de l'arbitrage
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses
200, rue Kent, pièce 9 000
Ottawa (Ontario) K1A 0M1
Téléphone : (613) 993-4472 Facsimile : (613) 993-5016
Courrier électronique : sharon_watts@hc-sc.gc.ca

Lois et règlements connexes

Les lois et règlements divers relatifs au Conseil sont énumérés ci-dessous. On peut les obtenir dans les bibliothèques publiques. On peut également se les procurer chez les libraires qui vendent ou diffusent les documents du gouvernement ou auprès du Service des publications du Groupe Communication Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S9, Téléphone (819) 956-4802.

Lois sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses
Règlements sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses
Règlements sur les procédures des commissions d'appel constituées en vertu de la Lois sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses
Lois sur les produits dangereux
Règlements sur les produits contrôlés
Code canadien du travail, Partie II
Règlements du Canada sur l'hygiène et la sécurité au travail
Lois et règlements provinciaux et territoriaux sur la santé et la sécurité au travail

Publications du Conseil

Les documents suivants sont des rapports requis par la loi et d'autres publications qui peuvent être obtenus gratuitement auprès du :

Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses
200, rue Kent, pièce 9 000
Ottawa (Ontario) K1A 0M1
Téléphone (613) 993-4331 Facsimile (613) 993-4686

Rapports annuels 1988-1999
Renouvellement du Conseil : La trame du renouveau (plan stratégique)
Plan de travail (plan opérationnel de La trame)
Bulletins d'information
Formule de demande de dérogation (offerte en Word 97 ™ et WordPerfect 7 ™)
Guide sur la façon de remplir la formule de demande de dérogation
Règles concernant les résumés d'études toxicologiques
Formule de déclaration

Partie V - Renseignements financiers

Tableau 5.1 : Recettes non disponibles

(en milliers de dollars)	Prévisions des recettes 1999-2000	**Recettes prévues 2000-2001**	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses				
Frais d'enregistrement des demandes	477	**487**	487	487
Recettes totales non disponibles	477	**487**	487	487

Tableau 5.2 : Coût net du Programme en 2000-2001

(en milliers de dollars)	**Total**
Dépenses prévues (budgétaires et non budgétaires du budget principal des dépenses plus les rajustements)	**1 929**
Plus : Services reçus gratuitement	
Hébergement fourni par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	**274**
Contributions couvrant la part des employeurs des primes d'assurance et des dépenses payées par le SCT	**76**
Couverture pour les accidents du travail fournie par Ressources humaines Canada	**0**
Total partiel	**2 279**
Moins : Revenu non disponible	**487**
Total partiel	**487**
Coûts nets du Conseil en 2000-2001	**1 792**

Initiatives de réglementation et de législation

En consultation avec ses intervenants, le Conseil vient d'achever un processus de consultation sur son renouvellement et sa réforme. Le résultat de cette consultation est un consensus tripartite sur un vaste plan de modifications à effectuer pour moderniser et focaliser le mandat de cet organisme fédéral/provincial - une partie intégrante du programme fédéral/provincial du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

D'autres consultations auront lieu auprès des intervenants et du Bureau de direction du CCRMD au fur et à mesure que les propositions de législation se préciseront.

Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	A) Modifications législatives fondamentales pour moderniser et confirmer le mandat du CCRMD, et en même temps, profiter de l'occasion pour apporter des B) modifications techniques mineures à la loi (c'est-à-dire, veiller à ce que les versions française et anglaise soient cohérentes, clarifier au besoin l'intention, etc.).
Règlement sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	A) Modifications d'ordre administratif à mettre en oeuvre en 2000-2001 pour répondre aux exigences du Comité permanent sur l'examen de la réglementation. B) Modifications fondamentales potentielles du règlement pour moderniser et confirmer le mandat du CCRMD et pour respecter les résultats de l'examen du recouvrement des coûts.
Règlement sur les procédures des commissions d'appel constituées en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	A) Modernisation et rationalisation du processus d'appel. B) Élaboration d'un programme de règlement des différends qui s'ajoutera au processus d'appel et offrira à nos clients diverses options pour résoudre les différends.

Section IV - Initiatives horizontales

Recouvrement des coûts : Le Conseil a été fondé en attente du principe qu'il s'auto-financerait avec les revenus des frais versés par les utilisateurs. Quoiqu'il ne recouvre pas totalement ses coûts de fonctionnement, il s'efforce d'améliorer ses rentrées de fonds annuelles.

Un aspect important de l'exercice de planification stratégique en cours est l'examen de la politique de recouvrement des coûts du Conseil. Les hypothèses originales de planification du recouvrement des coûts ont été étudiées, et les activités dont les coûts sont recouvrables ont été examinées dans le contexte de la Politique sur le recouvrement des coûts et la tarification du Conseil du Trésor de 1996. Les demandeurs au Conseil sont avertis et bien renseignés sur les questions de politique gouvernementale. Le Conseil doit donc être en mesure de conserver l'intégrité de son programme en prouvant que les activités dont les coûts sont jugés recouvrables se fondent sur une politique gouvernementale, et que ses clients reçoivent une facture équitable pour le travail accompli par son personnel.

Le Conseil collabore actuellement avec le Comité de recouvrement des coûts de Santé Canada et en est membre à part entière à titre de partenaire dans le portefeuille de la santé. Le Conseil examinera avec le Secrétariat du Conseil du Trésor la possibilité d'éliminer le recouvrement des coûts liés à la vérification de la conformité des fiches signalétiques effectuée dans l'intérêt public.

Réduction des coûts : Le plan stratégique modifie radicalement les façons de procéder du Conseil. Ce renouvellement et cette restructuration visent à offrir des services à valeur ajoutée à tous les bénéficiaires des programmes. De nombreuses initiatives ont été prises pour réduire les coûts, notamment le partage du loyer avec un autre petit organisme ayant des exigences semblables en matière de locaux, et avec lequel il est possible de partager la salle d'audience, les salles de réunion et les services postaux et de bibliothèque. Le Conseil a conclu avec Santé Canada une entente de partenariat au titre des services de gestion dans le portefeuille de la santé pour offrir des services dans les domaines suivants : ressources humaines, finances, technologie de l'information et gestion des installations et des biens.

En matière de services juridiques, le Conseil a également fait des arrangements avec le ministère de la Justice. Le Conseil fournit les locaux et le soutien, et le ministère de la Justice offre des services partagés sur la base du recouvrement des coûts à d'autres petits organismes qui, comme le Conseil, n'ont pas besoin d'un conseiller juridique à plein temps.

Le Conseil est un membre actif du Réseau des administrateurs de petits organismes et du Forum des organismes fédéraux, qui offrent tous les deux à leurs membres la possibilité de discuter des moyens de contrôler les coûts; par exemple, partager des services communs et des conseils pour réduire le temps et les dépenses requis pour se conformer aux exigences des organismes entraux du gouvernement. En outre, les membres du réseau et du forum ont l'occasion d'épauler les petits organismes qui s'efforcent de faire connaître leurs circonstances spéciales au plan des ressources, et de mettre en évidence d'autres différences fondamentales par rapport aux ministères traditionnels.

- Sollicitation des réactions des clients afin d'améliorer l'efficacité du programme et poursuite des consultations d'autres organismes afin de mettre en commun les innovations et les meilleures pratiques de gestion concernant les audiences et le processus judiciaire.
- Établissement des délais de prestation de services en fonction des meilleures pratiques de gestion et d'attente raisonnables.
- Prestation de renseignements explicites en réponse à des demandes d'information des clients.
- Mise en oeuvre d'un système de gestion des plaintes relatives au service.
- Mise au point d'un programme de règlement des différends au moyen de consultations tripartites visant à définir les besoins des intervenants.

C. Description du secteur d'activité

Ce secteur d'activité comprend la constitution de commissions tripartites indépendantes pour entendre les appels ou régler les différends des demandeurs d'exemption ou des parties concernées, afin de régler la question ou les différends aussi rapidement et efficacement que possible.

Un appel peut avoir trait à la conformité d'une fiche signalétique, au rejet d'une demande ou à une demande de divulgation, à titre confidentiel, de renseignements commerciaux à une partie concernée pour des motifs de santé et de sécurité au travail.

Des options rentables et justes de règlement de différends, telles que la médiation ou la discussion dirigée, seront offertes à toutes les parties concernées.

D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés et activités connexes

Principaux engagements en matière de résultats

Le résultat clé de ce secteur d'activité est que les différends sont réglés de manière équitable, efficace et rentable.

Résultats escomptés

Appels déposés : Il incombe au Conseil de convoquer les commissions tripartites indépendantes qui entendront les appels découlant des décisions et des ordres du Conseil. Jusqu'à présent, les décisions et les ordres des examinateurs ont fait l'objet de 16 appels. De ce nombre, 13 sont terminés, deux ont été retirés par le demandeur avant la décision finale de la commission d'appel, et un reste à l'étude. En se basant sur un taux d'appel de 1 % de ses décisions, le Conseil prévoit recevoir trois appels par an pendant la période de planification.

Activités connexes

Le document *Renouvellement du Conseil : La trame du renouveau* énonce les activités stratégiques importantes que nous entreprendrons dans les deux prochaines années afin de moderniser le Conseil. Le *Plan de travail* énumère les projets en précisant les étapes opérationnelles que le Conseil suivra dans chaque secteur d'activité pour réaliser les initiatives stratégiques. Le secteur d'activité concernant le règlement des différends vise à apporter un supplément au processus d'appel actuel et à agir de concert avec lui.

- Étude de la procédure en vigueur en vue, si possible, de la simplifier et de la rationaliser.
- Amélioration de la cohérence des décisions en effectuant une analyse systémique des décisions et des ordres dont l'appel s'est soldé par une décision positive.
- Examen de la possibilité de confier, aux agents de contrôle, un rôle plus actif au sein du processus d'appel.

- Adoption d'un système ne prévoyant pas d'exemption des renseignements commerciaux confidentiels pour certaines substances dangereuses. Il conviendrait d'approfondir cette question dans les discussions internationales sur l'harmonisation.
- Modification des pratiques administratives en vue d'alléger le fardeau de la preuve en matière de confidentialité.
- Recherche active d'occasions d'offrir de nouveaux services en réalisant des études de marché sur les demandes retirées, en étudiant les tendances internationales et en suivant de près le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail II.
- Modernisation des méthodes d'inscription, d'enregistrement, de recherche et de traitement des demandes.
- Examen des critères d'émission des numéros d'enregistrement afin de résoudre les difficultés que posent actuellement les demandes en suspens et les délais de réception des renseignements relatifs aux fiches signalétiques.
- Rationalisation des procédés de dépôt d'un nouveau dossier, simplifier l'administration des droits et améliorer l'administration générale du programme.
- Communication efficace de nos services et de nos connaissances aux autres organismes d'enregistrement du gouvernement.
- Investissement accru dans la formation et le perfectionnement du personnel afin qu'il maintienne le niveau de compétence et d'expertise requis pour que les services de réglementation satisfassent à des normes supérieures et qu'ils répondent aux attentes des clients.

3. Règlement des différends

A. Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
318	288	288	288
2	2	2	2

B. Objectif du secteur d'activité

Le but du programme de Règlement des différends est de fournir à toutes les parties un éventail d'options présentant une tribune informelle pour discuter des questions que soulèvent les décisions et les ordres du Conseil.

D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés et activités connexes

Principaux engagements en matière de résultats

Le résultat clé de ce secteur d'activité est que les fournisseurs et les employeurs peuvent protéger les secrets commerciaux valides relatifs à leurs produits dangereux.

Résultats escomptés

Services de renseignements : Les agents des Services à la clientèle offrent des renseignements et de l'aide initiaux aux fournisseurs, aux fabricants, aux distributeurs et aux employeurs (demandeurs). Le délai standard de réponse aux demandes téléphoniques est normalement de 48 heures, et d'une semaine pour les demandes écrites. Le Conseil s'attend à recevoir une centaine de demandes par an au cours de la période de planification.

Demandes inscrites : Les agents de contrôle ou leurs délégués enregistrent les demandes d'exemption soumises par les fournisseurs, les fabricants, les distributeurs et les employeurs (demandeurs) et émettent des numéros d'enregistrement. Après une vérification préalable à l'enregistrement, les demandes sont inscrites dans les sept jours suivant la réception du dossier si la documentation d'appoint est complète. En cas de demande urgente d'un demandeur, même si les coûts sont légèrement supérieurs, le Conseil peut inscrire les demandes dans les 48 heures suivant leur réception, ce qu'il a d'ailleurs déjà fait. L'enregistrement des demandes permet à l'entreprise de vendre son produit pendant que le processus de prise de décision suit son cours au Conseil. On prévoit inscrire quelque 250 demandes par année au cours de la période de planification.

Validité des demandes : Les agents de contrôle acceptent ou rejettent la validité de la demande de protection des renseignements invoquant qu'il s'agit d'information commerciale confidentielle.

Activités connexes

On trouvera ci-dessous le résumé des initiatives stratégiques importantes qui sont décrites plus en détail dans le *Plan de travail* parallèle au document *Renouvellement du Conseil : La trame du renouveau.*

- Mise à profit de toutes les occasions de travailler en collaboration avec les ministères et les organismes fédéraux et provinciaux, dont les intérêts et les objectifs rejoignent ceux du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.
- Maintien de notre formule de recouvrement des coûts en établissant l'infrastructure requise et en demandant l'autorité nécessaire au Conseil du Trésor.
- Poursuite de la prestation de renseignements et d'assistance à quiconque souhaite faire une demande de dérogation.

- Adoption, au sein du comité tripartite du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, d'une méthode proactive d'analyse des questions relatives à l'interprétation et à l'élaboration des politiques, et communication des résultats aux demandeurs et à l'industrie chimique.

- Poursuite des efforts visant à garantir que le transfert récent au Conseil, de la Section des évaluateurs du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail de Santé Canada contribue à favoriser la rentabilité de l'examen des fiches signalétiques.

- Élargissement du projet pilote visant à permettre aux demandeurs et aux parties concernées d'examiner et de commenter les avis et renseignements qui ont été fournis à l'agent de contrôle relativement à la santé et à la sécurité.

2. Services à la clientèle

A. Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
381	380	380	380
6	6	6	6

B. Objectif du secteur d'activité

L'objectif du programme des Services à la clientèle est d'aider les fournisseurs ou employeurs à protéger leurs renseignements commerciaux confidentiels tout en s'assurant qu'elle respecte les exigences réglementaires du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

C. Description du secteur d'activité

Les responsabilités dans ce secteur incluent l'enregistrement officiel des demandes d'exemption, l'émission de numéro d'enregistrement, la protection des renseignements commerciaux confidentiels et l'émission d'une décision sur la validité de la demande conformément aux prescriptions de la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses*. En outre, les Services à la clientèle fournissent des avis et des renseignements aux demandeurs d'exemption et assurent le suivi en matière de satisfaction de la clientèle.

Activités connexes

Le document *Renouvellement du Conseil : La trame du renouveau* décrit les activités stratégiques de haut niveau que nous entreprendrons au cours des deux prochaines années pour moderniser le Conseil. Le *Plan de travail* énumère les projets en précisant les mesures opérationnelles que le Conseil doit prendre dans chaque secteur d'activité pour mettre en oeuvre les initiatives stratégiques.

Le *Plan de travail* sera la principale cible des efforts du Conseil durant la période de planification; il prévoit une consultation tripartite, un processus formel d'élaboration de politique, l'établissement de normes et, dans certains cas, des projets de modification de lois et de règlements en vue de mettre en oeuvre les changements.

- Élaboration et examen des activités dans le cadre d'une politique globale qui comportera un mécanisme prévoyant : des consultations poussées (y compris des ateliers annuels tripartites) sur l'examen des programmes et leurs modifications.

- Examen de la possibilité d'éliminer le recouvrement des coûts associés aux décisions concernant la conformité des fiches signalétiques rendues dans l'intérêt public, dans le cadre de la Politique sur le recouvrement des coûts et la tarification du Conseil du Trésor.

- Élaboration de procédés de renouvellement de l'enregistrement fondé sur l'attestation qui pourraient entraîner une réduction des frais de dépôt d'un nouveau dossier.

- Mise à profit de toutes les occasions de travailler en collaboration avec nos partenaires, dont les intérêts et les objectifs rejoignent ceux du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

- Investissement accru dans la formation et le perfectionnement du personnel afin qu'il maintienne le niveau de compétence et d'expertise requis pour que les services de réglementation satisfassent à des normes supérieures et qu'ils répondent aux attentes des clients.

- Mise au point d'un système de priorité pour établir l'ordre dans lequel les fiches signalétiques seront examinées (les fiches non conformes aux exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail pourraient avoir un effet négatif sur la santé et la sécurité des travailleurs) sans compromettre les devoirs rattachés à notre tâche.

- Élaboration, à l'intention des demandeurs, d'un programme volontaire de conformité aux fiches signalétiques, qui constituera une solution de rechange à la délivrance de décisions et d'ordres formels par les agents de contrôle.

C. Description du secteur d'activité

En assurant la conformité des fiches signalétiques et des étiquettes aux exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, ce secteur d'activité contribue à renseigner les travailleurs sur les dangers que peut entraîner pour la santé et la sécurité l'exposition aux substances chimiques entrant dans la composition de produits qui font l'objet d'une demande de dérogation. Cela inclut l'évaluation des données scientifiques relatives à chaque ingrédient entrant dans la fabrication du produit, de même que les avis sur les dangers des produits pour la santé et la sécurité selon les critères de la *Loi sur les produits dangereux*, le *Code canadien du travail* et les lois provinciales et territoriales en matière de santé et de sécurité au travail. En cas de non-conformité, une ordonnance officielle est émise afin de corriger la fiche signalétique et de la rendre conforme aux exigences réglementaires.

Cette activité continuera de contribuer directement à réduire les maladies et les blessures relatives aux lieux de travail, ce qui, en retour, aidera à soulager les tensions économiques attribuables aux demandes d'indemnisation et aux coûts des services de santé.

D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés et activités connexes

Principaux engagements en matière de résultats

Le résultat clé de ce secteur d'activité est que les travailleurs sont informés des dangers, pour la santé et la sécurité, de l'exposition aux substances chimiques entrant dans la fabrication des produits qui font l'objet d'une demande de dérogation.

Résultats escomptés

Décisions prises : Les agents de contrôle du Conseil statuent sur les demandes reçues et déterminent si la fiche signalétique est conforme à la législation relative au contrôle des renseignements sur les matières dangereuses utilisées au travail. Pour la période de planification, le Conseil s'est fixé comme but de traiter environ 260 demandes par année, c'est-à-dire de les étudier, de prendre une décision et d'émettre tout ordre nécessaire.

Ordres délivrés : En ce qui concerne le nombre total de fiches signalétiques que le Conseil a examiné depuis le début de ses activités en 1990-1991, il a trouvé que 95 % d'entre elles violaient sur un point ou sur un autre les exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. Dans ces cas, il a délivré des ordres pour que les correctifs nécessaires soient apportés.

Partie III : Plans, résultats et ressources

Le Conseil s'est engagé à jouer un rôle prépondérant vis-à-vis de l'amélioration du programme. Nous avons franchi l'étape de l'évaluation. Nous disposons de recommandations approuvées par le Bureau de direction. Nous pouvons maintenant passer à l'action en nous guidant sur les objectifs du programme, les recommandations du Rapport de la direction, de même que les intérêts de nos clients. Notre attitude sera celle d'une entreprise qui met l'accent sur le rendement et les partenariats stratégiques, tout en maintenant et en préservant ses valeurs et ses principes directeurs.

En tant qu'organisme favorable au renouveau, nous entendons remplir notre mandat et accomplir notre mission en établissant trois nouveaux secteurs d'activité. Pour ce faire, nous prenons les mesures nécessaires pour redéfinir l'organisme en trois domaines de programme fondamentaux :

1. **Conformité des fiches signalétiques**
2. **Services à la clientèle**
3. **Règlement des différends**

Unique en leur genre, les trois secteurs d'activité adopteront des processus et des approches correspondant à leur rôle et à leur mandat particuliers. La création de ces nouveaux secteurs d'activité constitue une étape positive et pragmatique de la modernisation de nos services, qui nous permettra de répondre aux nouveaux besoins de notre clientèle.

1. Conformité des fiches signalétiques

A. Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
1 270	1 261	1 261	1 261
14	14	14	14

B. Objectif du secteur d'activité

Le but du programme de Conformité des fiches signalétiques est d'assurer, dans l'intérêt public, la meilleure réglementation possible en matière de santé et de sécurité au travail.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux appuient les efforts déployés par le Conseil pour servir les intérêts et des travailleurs et de l'industrie. Les coordonnateurs provinciaux du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail représentent le personnel de première ligne, chargé d'administrer les programmes du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail et du Conseil; leurs connaissances et leur savoir-faire ressortent clairement des travaux du Conseil. Par ailleurs, le Conseil a continué de faire appel à la Section de l'interprétation des politiques du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail de Santé Canada pour se tenir au courant des enjeux touchant l'application et l'interprétation cohérentes de la loi.

Le programme du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail réunit de nombreux partenaires. Le Conseil continuera de collaborer étroitement avec les organismes chargés de faire appliquer les exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - Santé Canada, Développement des ressources humaines Canada et les divers organismes provinciaux et territoriaux de santé et sécurité au travail - de même qu'avec ses partenaires des milieux de l'industrie et du travail, afin de pouvoir à la fois assurer la sécurité des travailleurs et soutenir l'innovation dans l'industrie en protégeant ses renseignements commerciaux confidentiels.

Le CCRMD est aussi régi par un Bureau de direction qui reflète la vraie nature du partenariat tripartite avec des membres représentant les travailleurs, les fournisseurs, les employeurs et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

D. Dépenses prévues

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	1 169	**1 929**	1 929	1 929
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	0	**0**	0	0
Moins : Recettes disponibles	0	**0**	0	0
Total du Budget principal des dépenses	1 169	**1 929**	1 929	1 929
Rajustements**	800	**0**	0	0
Dépenses prévues nettes	1 969*	**1 929**	1 929	1 929
Moins : Recettes non disponibles	477	**487**	487	487
Plus : Coût des services reçus sans frais	350	**350**	350	350
Coût net du programme	1 842	**1 792**	1 792	1 792
Équivalents temps plein	22	**22**	22	22

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.
** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis la mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANE) et des initiatives du budget.

B. Objectif du Conseil/programme

L'objectif du Conseil est de permettre aux fournisseurs ou aux employeurs de l'industrie des matières dangereuses de protéger les renseignements commerciaux confidentiels relatifs à leurs produits et, en même temps, assurer aux travailleurs l'accès à des renseignements exacts relativement aux incidences de ces produits sur la santé et la sécurité.

C. Facteurs externes influant sur le Conseil

De nombreux facteurs externes influencent le Conseil. Celui-ci sollicite des commentaires de ses intervenants tripartites qui sont :

- les travailleurs canadiens
- l'industrie chimique
- les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux

Pour s'acquitter de son engagement fondamental au regard du droit des travailleurs de connaître les matières dangereuses auxquelles ils sont exposés et de celui de l'industrie de protéger ses secrets commerciaux, le Conseil doit garantir que les fiches signalétiques et les étiquettes qu'il examine contiennent des renseignements précis sur les dangers que représentent les produits chimiques pour la santé et la sécurité. Le Conseil s'engage non seulement à maintenir ce service, mais encore à l'améliorer.

Nous voulons que les travailleurs canadiens soient renseignés au sujet des matières dangereuses utilisées au travail et protégés contre celles-ci; nous voulons aussi que les fiches signalétiques des fournisseurs contiennent les renseignements permettant aux employeurs de préparer leurs propres fiches signalétiques de l'utilisateur. Autrement dit, le droit des travailleurs canadiens de connaître les dangers en milieu de travail ne peut être respecté que si les données sont correctement indiquées sur les fiches signalétiques et les étiquettes.

L'industrie chimique a le droit de protéger des renseignements commerciaux confidentiels légitimes. Le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail exige que les fabricants et les fournisseurs fournissent aux employeurs des renseignements sur les matières dangereuses produites, vendues, ou utilisées au travail. La fiche signalétique du produit doit indiquer clairement tous les ingrédients dangereux, ses propriétés toxicologiques, les mesures de précaution que les travailleurs doivent prendre quand ils utilisent le produit, et le traitement requis en cas d'exposition. Cependant, en vertu de la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses*, un fournisseur ou un employeur peut demander une exemption au Conseil en invoquant que les renseignements à divulguer obligatoirement sont considérés comme de l'information commerciale confidentielle.

Les lois provinciales, territoriales et fédérales en matière d'hygiène et de sécurité au travail obligent les employeurs à produire des étiquettes et des fiches signalétiques et à offrir des programmes d'information et de formation aux travailleurs. Afin d'assurer l'uniformité à l'échelle nationale, chaque organisme provincial, territorial et fédéral responsable de l'hygiène et de la sécurité au travail a mis en oeuvre les dispositions d'un règlement convenu « modèle » d'hygiène et de sécurité au travail.

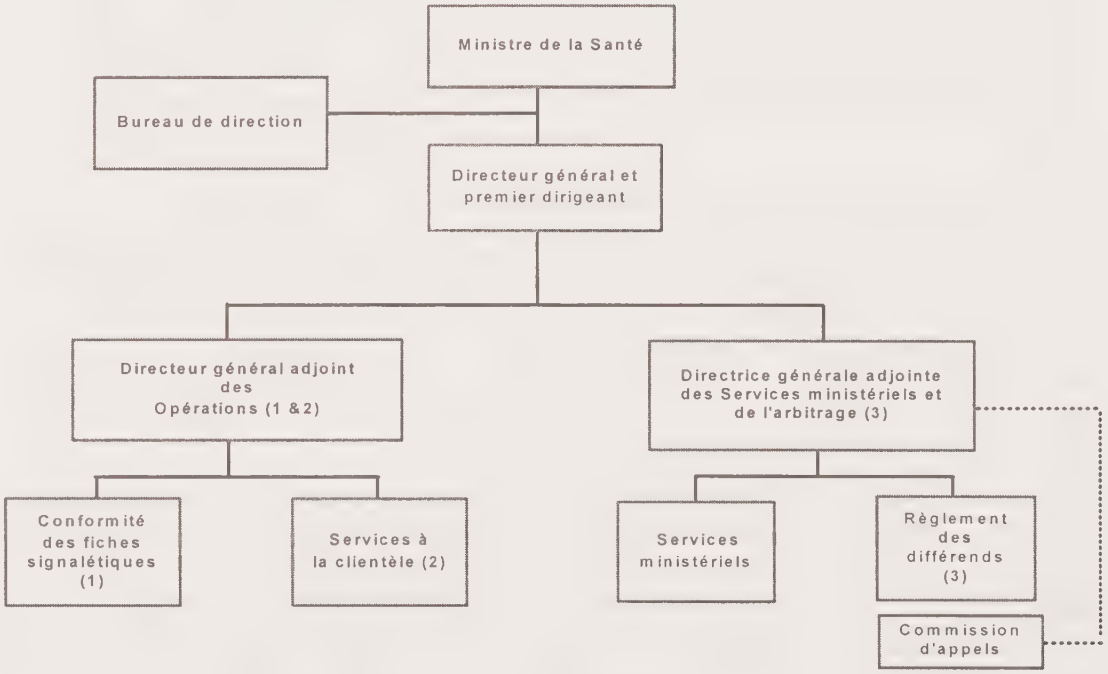
Responsabilités

Le Conseil est régi par un Bureau de direction composé de membres représentant les travailleurs, les fournisseurs, les employeurs et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Il incombe au Bureau de faire des recommandations au ministre de la Santé sur des questions telles que des modifications à la réglementation relatives aux droits exigibles.

Le directeur général est nommé par le gouverneur en conseil, et à titre de premier dirigeant du Conseil, a le pouvoir et la responsabilité de superviser et de diriger le travail quotidien de l'organisation. Le directeur général relève du Bureau de direction et du ministre de la Santé.

Le directeur général adjoint des Opérations a le pouvoir et la responsabilité de superviser et de diriger le travail dans les secteurs d'activité que sont la Conformité des fiches signalétiques et les Services à la clientèle.

La directrice générale adjointe des Services de ministériels et de l'arbitrage, qui est aussi la directrice de la Section d'appel, a le pouvoir et la responsabilité de superviser et de diriger le travail du secteur d'activité lié au Règlement des différends.



Titres des secteurs d'activité	2000-01 Dépenses prévues ($ milliers de dollars)	ETP
1. Conformité des fiches signalétiques	1 261	14
2. Services à la clientèle	380	6
3. Règlement des différends	288	2

Les trois principales consultations des intervenants ont été entreprises au cours de l'hiver : travailleurs - Atelier national sur la santé et la sécurité au travail du Congrès du Travail du Canada; gouvernement fédéral-provincial-territorial - Comité intergouvernemental de coordination du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail; industrie - les demandeurs au CCRMD.

En juin 1999, le Conseil a demandé à son Bureau de direction d'approuver le plan stratégique intitulé *Renouvellement du Conseil : La trame du renouveau* qui incorporait les commentaires des intervenants. Le Bureau de direction l'a adopté à l'unanimité puis l'a présenté au ministre de la Santé qui l'a endossé à son tour en octobre 1999.

Vision pour le nouveau CCRMD

Le Conseil :

- sera un organisme axé sur le service à la clientèle et résolu à améliorer la qualité et la rapidité de son service à un coût équitable et raisonnable pour ceux qui bénéficient directement de son travail;
- rendra des décisions réglementaires fondées sur les principes scientifiques reconnus et se prévaudra de son statut d'organisme de réglementation professionnelle cherchant, par des moyens créatifs et progressifs, à mettre en valeur la sécurité au travail;
- résoudra les plaintes et les différends de toute nature, avec impartialité, équité et promptitude.

Le document contient 29 plans d'action, répartis dans la nouvelle structure à trois secteurs d'activité, qui orienteront les travaux du Conseil pour les trois prochaines années. En novembre 1999, le CCRMD a publié son document et en a envoyé des copies à tous les intervenants.

L'étape logique suivante du processus de planification fut la création d'un plan de travail opérationnel pour réaliser les initiatives stratégiques énoncées dans *La trame*. Le *Plan de travail* expose les étapes en détail et a été entièrement rédigé par le personnel du Conseil. Le Bureau de direction l'a approuvé en janvier 2000 et un grand nombre de projets sont à un stade avancé.

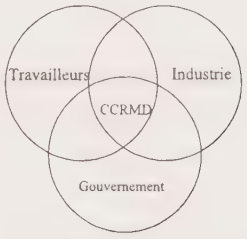
L'un des fruits du processus de planification stratégique du Conseil a été le démarrage d'un dialogue avec les intervenants de l'industrie et les travailleurs sur la façon dont nous pourrions améliorer nos procédés et nos approches pour atteindre nos buts.

Le Conseil a promis d'aider l'industrie à répondre dans les plus brefs délais aux exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. De la sorte, les travailleurs auront rapidement des renseignements précis en matière de santé et de sécurité. Nous nous engageons à offrir un service de meilleure qualité et plus rapide et à faire notre travail à un coût juste et raisonnable.

Ce qui ne changera pas, c'est le double rôle du Conseil, soit de protéger les secrets commerciaux et de fournir des renseignements précis sur la santé et la sécurité au travail.

Le Conseil — modèle de partenariat

En tant qu'organisme indépendant, engagé à assurer la sécurité au travail, le Conseil joue un rôle essentiel en ce qu'il fournit un mécanisme permettant à l'industrie de préserver ses secrets commerciaux tout en garantissant que les dangers sont pleinement divulgués aux travailleurs dans leur milieu de travail. Pour remplir son mandat, le Conseil doit prendre des décisions qui concilient équitablement le droit des travailleurs de connaître les produits chimiques auxquels ils sont exposés, et le droit des fournisseurs et employeurs de préserver les renseignements véritablement liés au secret commercial. Pour bien remplir ces deux volets de notre mandat, nous devons équilibrer les tensions inhérentes à notre double rôle au titre de partenaire stratégique de l'industrie, d'une part, et de promoteur de la sécurité au travail, d'autre part.



Contexte - Renouvellement

Au milieu de 1997, le Bureau de direction, qui supervise les activités du Conseil, a chargé un conseiller d'analyser les points soulevés par l'industrie au sujet du Conseil. Ce conseiller a présenté ses conclusions dans un rapport adressé au Bureau de direction. Celui-ci a approuvé à l'unanimité onze des recommandations, mais il n'a pas pu parvenir à un consensus au sujet de deux d'entre elles. Il a fait rapport au ministre de la Santé en mai 1998.

En octobre, le Ministre demandait au directeur général et premier dirigeant d'élargir la consultation sur le renouveau à toutes les parties concernées. Le Conseil s'est chargé volontiers d'examiner les procédures et les relations de travail de l'organisme. L'automne dernier, en quelques mois de travail intense, le personnel a fait le point sur son expérience d'avoir traité des demandes pendent onze ans et il s'est mis à chercher des solutions innovatrices, propres à calmer les inquiétudes des demandeurs.

Tout au long de cette période d'analyse et de développement, le personnel a collaboré étroitement avec les membres du Bureau de direction, qui ont donné leurs avis et aider à modeler la vision. De cet apport critique sont nés le processus de consultation et le cadre conceptuel ayant abouti à l'ébauche du plan stratégique du Conseil. La planification stratégique du Conseil a donné lieu à une structure à trois secteurs d'activité : Conformité des fiches signalétiques, Services à la clientèle et Règlement des différends, alors qu'auparavant le fonctionnement se fondait sur une seule branche d'activité.

En janvier 1999, avec l'autorisation du Bureau de direction, le Conseil a commencé à consulter ses intervenants à l'aide de l'*Ébauche de consultation* incluse dans le plan stratégique. Le but du CCRMD était, avec la participation et le soutien de ses intervenants, de créer un plan stratégique visant à jeter les bases de la revitalisation du fonctionnement du Conseil.

Partie II - Vue d'ensemble du Conseil

Introduction

Le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses est un organisme indépendant qui a été créé en 1987 par suite de la promulgation de la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses*. Modeste mais importante, cette institution publique est chargée de fournir un mécanisme de gestion des renseignements commerciaux confidentiels au sein du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. Le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail est le système national d'information qui contribue à réduire l'incidence des maladies et des blessures occasionnées par l'utilisation des matières dangereuses au travail. Il procure l'information au moyen de trois éléments principaux : les étiquettes, les fiches signalétiques et les programmes de formation pour les travailleurs.

Le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses est établi en 1987.

Le Conseil rend des décisions sur la conformité des étiquettes et des fiches signalétiques aux critères réglementaires du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. Ses travaux ont permis aux entreprises de l'industrie chimique nationale et internationale de protéger leurs avoirs au titre de la propriété intellectuelle et industrielle. Par ailleurs, l'examen des fiches signalétiques et des étiquettes, ainsi que la divulgation d'une information exacte sur les dangers des produits chimiques pour la santé et la sécurité ont contribué à réduire le risque de maladies et de blessures occasionnées par l'utilisation de ces produits au travail.

A. Mandat, rôle et responsabilités

Mandat

Habilité par la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses* et les lois provinciales et territoriales relatives à la santé et à la sécurité au travail, le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses est un organisme administratif qui remplit un mandat à plusieurs volets :

- enregistrer officiellement les demandes de dérogation et leur attribuer des numéros d'enregistrement;
- rendre des décisions sur la validité des demandes de dérogation conformément à des critères réglementaires;
- rendre des décisions quant à la conformité des étiquettes et des fiches signalétiques relativement aux exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail en vertu de la *Loi sur les produits dangereux* et les *Règlements sur les produits contrôlés* ainsi que des lois provinciales et territoriales relatives à la santé et à la sécurité au travail;
- convoquer des commissions indépendantes tripartites pour entendre les appels interjetés par des demandeurs ou des parties concernées au sujet des décisions et des ordres du Conseil.

Partie I - Message

Message du directeur général

Le double rôle du Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (le Conseil) consiste à équilibrer le droit de l'industrie chimique à protéger ses secrets commerciaux contre celui des travailleurs à obtenir des renseignements précis sur les dangers des produits chimiques auxquels ils sont exposés. Le Conseil, créé en 1987 dans le cadre du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, est un modèle de consultation, de consensus et de coopération entre l'industrie, les travailleurs et le gouvernement.

Depuis 1998, le Conseil a entrepris un processus de modernisation interne visant à examiner et à perfectionner sa vision, sa mission et ses principes directeurs. Ce processus de renouvellement demeure en tête de liste de mes priorités et de celles du personnel du Conseil. Notre principal objectif consiste à offrir des services axés sur la clientèle tout en ciblant d'avantage notre rôle en matière de sécurité au travail.

Travaillant de concert avec notre Bureau de direction tripartite et les parties concernées, nous avons élaboré le premier plan stratégique du Conseil, intitulé *Renouvellement du Conseil : La trame du renouveau. La trame* a marqué le début d'un dialogue ouvert, franc et stimulant et a servi de point de départ à partir duquel toutes les parties intéressées ont pu examiner, réaffirmer et déterminer les améliorations à apporter aux services offerts par le Conseil. *La trame* a reçu l'approbation unanime et l'appui du Bureau de direction en juin 1999 ainsi que l'aval du ministre de la Santé en octobre 1999. En novembre 1999, nous avons publié la *Trame* et posté des exemplaires à toutes les parties concernées.

La mise en oeuvre des initiatives stratégiques présentées dans *La trame* nécessitait l'élaboration d'un plan de travail opérationnel. Le Conseil a présenté son *Plan de travail* de renouvellement à notre Bureau tripartite en janvier 2000 qui a été approuvé à l'unanimité. Le *Plan de travail* servira de fondement opérationnel selon lequel seront dirigés les travaux du Conseil au cours des prochaines années.

Nous croyons que le *Plan de travail* démontre clairement et avec transparence l'engagement du Conseil envers les parties concernées quant au processus de renouvellement. Ainsi, le *Plan de travail* sera également publié à grande échelle comme preuve tangible de cet engagement et pour garantir notre responsabilité en ce qui concerne l'achèvement du processus.

Le Bureau de direction et les parties concernées ont été sources d'appui et d'encouragement inébranlables pour le Conseil. Cet appui motive le Conseil a poursuivre l'élan de renouveau et à travailler avec acharnement afin de respecter nos engagements.

Weldon Newton

Table des matières

Partie I - Message

Message du directeur général ..... Page 1

Partie II - Vue d'ensemble du Conseil

A. Mandat, rôle et responsabilités ..... Page 3
B. Objectif du Conseil/programme ..... Page 7
C. Facteurs externes influant sur le Conseil ..... Page 7
D. Dépenses prévues ..... Page 8

Partie III : Plans, résultats et ressources

1. Conformité des fiches signalétiques
   A. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP) ..... Page 9
   B. Objectif du secteur d'activité ..... Page 9
   C. Description du secteur d'activité ..... Page 10
   D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, et activités connexes ..... Page 10

2. Services à la clientèle
   A. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP) ..... Page 12
   B. Objectif du secteur d'activité ..... Page 12
   C. Description du secteur d'activité ..... Page 12
   D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, et activités connexes ..... Page 13

3. Règlement des différends
   A. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP) ..... Page 14
   B. Objectif du secteur d'activité ..... Page 14
   C. Description du secteur d'activité ..... Page 15
   D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, et activités connexes ..... Page 15

Partie IV - Initiatives horizontales

Recouvrement des coûts ..... Page 17
Réduction des coûts ..... Page 17
Initiatives de réglementation et de législation ..... Page 18

Partie V - Renseignements financiers

Recettes non disponibles ..... Page 19
Coût net du programme en 2000-2001 ..... Page 19

Partie VI - Autres renseignements

Personne-ressource pour obtenir d'autres renseignements ..... Page 21
Lois et règlements connexes ..... Page 21
Publications du Conseil ..... Page 21
Index ..... Page 22

Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses

Hazardous Materials Information Review Commission

Rapport sur les plans et les priorités

Allan Rock
Ministre de la Santé

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2001-III-80

ISBN 0-660-61202-X

BUDGET DES DÉPENSES

Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses Canada

Budget des dépenses
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

CA1
FN
E77

ESTIMATES

Health Canada

2000-2001
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before 31 March and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2000

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2001-III-29

ISBN 0-660-61165-1



HEALTH CANADA

2000-2001
Estimates

A Report on Plans and Priorities



Allan Rock
Minister of Health



THIS REPORT

This report presents Health Canada's plans for the period from 2000-2001 through 2002-2003. It explains how the Department will use its resources to deliver its programs to the Canadian public. These plans are based on decisions that have received approval and funding. Our plans and strategies will, of course, evolve to meet new challenges in health and to reflect federal priorities.

Our progress on meeting the plans presented in this Report will be provided in the *Departmental Performance Report* for the year ending March 31, 2001.

Health Canada's programs are managed by six business lines as follows:

- Management of Risks to Health
- Promotion of Population Health
- Aboriginal Health
- Health System Support and Renewal
- Health Policy, Planning and Information
- Corporate Services

Every effort has been made to make this report as clear and concise as possible. If you have further questions or want more detailed information on a particular program or service, please contact:

Health Canada
General Enquiries
0913A, 13th Floor, Brooke Claxton Building
Ottawa ON K1A 0K9

(613) 957-2991

World Wide Web: < http://www.hc-sc.gc.ca/ >

READER FEEDBACK

HEALTH CANADA'S 2000-2001 REPORT ON PLANS AND PRIORITIES

We would like to hear from Canadians who read this report. Your comments will help ensure that we provide relevant information that is easily understood. Please send your completed questionnaire or comments to the mail, e-mail address or fax number shown below.

1) Did you find the information you were looking for? ☐ YES ☐ NO

If no, what information were you looking for?

2) a) What parts of the document did you find most useful?

b) the least useful?

3) Would you recommend this report to others? ☐ YES ☐ NO

If no, why not?

4) Are there any other comments you would like to make regarding this report?

Send your completed questionnaire or comments:

By mail:

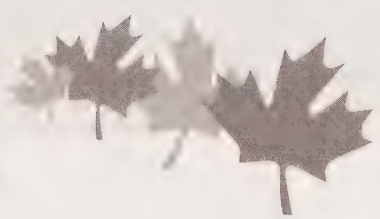
Planning, Analysis and Reporting Division
Corporate Services Branch
0905D, Brooke Claxton Building
Tunney's Pasture
Ottawa ON K1A 0K9

By fax:

(613) 952-7328

By e-mail:

roger_keen@hc-sc.gc.ca
lucie_chartrand@hc-sc.gc.ca



Thank you for your cooperation

Table of Contents

SECTION I:
MESSAGES 9

Minister's Message 9

Management Representation 11

SECTION II:
DEPARTMENTAL OVERVIEW 13

A. Mandate, Roles and Responsibilities 13

B. Departmental Priorities 14

C. Factors Influencing the Department 18

D. Organizational Structure 21

E. Departmental Planned Spending 22

SECTION III:
PLANS, RESULTS AND RESOURCES BY BUSINESS LINE 25

A. Key Results Commitments by Business Line 25

B. Details of Planned Spending, Results and Related Activities by Business Line 28

Business Line 1: Management of Risks to Health (MRH) 28

Service Line A: Food Safety, Quality and Nutrition 35

Service Line B: Therapeutic Product Regulation 39

Service Line C: Environmental Health 44

Service Line D: Disease Prevention and Control 48

Service Line E: Occupational Health and Safety Agency 53

Service Line F: Emergency Services 56

Service Line G: Pest Management Regulation 58

Service Line H: Canadian Blood Secretariat 62

Business Line 2: Promotion of Population Health (PPH) 64

Business Line 3: Aboriginal Health (AH) 78

Business Line 4: Health System Support and Renewal (HSSR) 87

Business Line 5: Health Policy, Planning and Information (HPPI) 92

Business Line 6: Corporate Services (CS) 99

SECTION IV:
HORIZONTAL INITIATIVES 103

Accountability in Health Canada 103

Summary of Proposed Major Legislative/Regulatory Initiatives 105

Sustainable Development 115

SECTION V:
FINANCIAL INFORMATION 117

TABLE 5.1: Summary of Transfer Payments 117

TABLE 5.2: Source of Respendable Revenues 118

TABLE 5.3: Source of Non-Respendable Revenues 119

TABLE 5.4: Net Cost of Program for 2000-2001 120

SECTION VI:
OTHER INFORMATION 121

Listing of Statutes and Regulations 121

Departmental Contacts 123

References 125

INDEX 126

SECTION I: MESSAGES



Minister's Message

Quality of life starts with quality of health at every stage of life. For that reason, I am pleased to present Health Canada's Report on Plans and Priorities for 2000-2001 to Parliament and to Canadians. It is a comprehensive agenda of actions that will help to improve the health of Canadians and a demonstration of the Government of Canada's leadership and commitment to health.

Our government is proud that Canada is entering a new millennium with a population that is among the healthiest in the world and getting healthier all the time. This achievement is the result of a health care system that we all cherish, effective programs that protect the health of citizens and initiatives that promote good health for everyone in our population. But we are determined to achieve even more, as we help to create a more modern health system for Canada.

The 1999 Speech from the Throne and the 1999 and 2000 federal budgets included large and important health commitments that are prominent in this report. We listened to the concerns of Canadians and the commitments of First Ministers and we are strengthening health care through increases in transfers to the provinces and territories. We are expanding our own investments in the health services that Health Canada provides or supports for First Nations and Inuit people.

We are also building a healthier future for Canadians. Early childhood development is a priority as we move towards a National Children's Agenda. We are supporting health care innovation in partnership with the provinces and territories as well as the people in our health system. Our government's work to foster a strong

research climate and to harness the power of information and communications technologies will expand knowledge and bring it to consumers and people throughout the health system.

This report also shows our government's commitment to initiatives that enable Canadians to live healthier lives. Health is a clear investment priority, whether that means a stronger health protection capacity or the health promotion work that reaches Canadians on issues such as tobacco use.

In those and in all areas, our government will work through partnerships and collaboration. We know that many partners in Canadian life share our commitment to the health of Canadians. With them, and with all Canadians, we will take action to improve the health of our citizens and Canada's quality of life.



The Honourable Allan Rock, P.C., M.P.

Minister of Health

Management Representation

Report on Plans and Priorities 2000-2001

I submit, for tabling in Parliament, the 2000-2001 Report on Plans and Priorities (RPP) for Health Canada.

To the best of my knowledge the information:

- Accurately portrays the Department's mandate, priorities, strategies and planned results of the organization.
- Is consistent with the disclosure principles contained in the Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities.
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying departmental information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based, has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.



Robert S. Lafleur
Senior Assistant Deputy Minister
March, 2000



Health Canada Santé Canada

OUR MISSION

To help the people of Canada maintain and improve their health.

SECTION II: DEPARTMENTAL OVERVIEW

A. Mandate, Roles and Responsibilities

Health Canada's formal mandate is set out in the *Department of Health Act*, which is summarized in the mission statement on the facing page. The Departmental mandate also derives from responsibilities under legislation such as the *Food and Drugs Act, the Hazardous Products Act,* and the *Controlled Drugs and Substances Act*.

More fundamentally, the mandate that the Government of Canada has given to Health Canada reflects the very high priority that Canadians and their government place on health. Good health is central to how Canadians see their quality of life. It goes beyond the absence of illness or disease to encompass an overall sense of physical, mental and spiritual wellness.

That comprehensive sense of health and wellness helps to define Health Canada's responsibilities that centre largely on three inter-related components:

- ***protection and promotion*** including preventing and reducing the incidence of illness and injury by direct regulatory or other action to manage risks over which individuals have little or no control by themselves, and providing individuals, groups, communities and the general population with information and tools (or access to them) so



that they can make informed decisions about their health;

- ***First Nations and Inuit health*** that ensures the provision of First Nations and Inuit health services to the First Nations people on reserves and the Inuit;
- ***health care policy*** that provides pan-Canadian leadership in support of the provinces as they seek ways to renew their individual health care systems, policies and processes, ensuring the best use of health resources consistent with achieving the best possible health results for Canadians.

All three of these components increasingly benefit from Health Canada attention to the creation of an *integrated health infostructure* that supports the generation, organization and dissemination of information and knowledge for making better health policy, program and medical decisions.

Health Canada's roles in all three components are anchored in a pair of key realities. First, a wide range of social, behavioural, physical and economic determinants interact to affect the health of Canadians. Therefore the Department uses a wide and strategic range of policies and actions to "maintain and improve the health of Canadians."

Second, progress on Canada's health priorities requires collaboration and coordination among many partners. For example, the Department works with the provinces and territories to ensure the long-term sustainability of Canada's health system, while safeguarding the principles of the *Canada Health Act*. In First Nations and Inuit health, the Department of Indian Affairs and Northern Development, the First Nations communities themselves, and the provinces and territories are Health Canada's partners. The Department also works with the voluntary and community sector; health professionals; the private sector; and individual Canadians across the spectrum of departmental policies and activities.

The Five Principles of the *Canada Health Act*:

- Universality
- Accessibility
- Comprehensiveness
- Portability
- Public Administration

8. Departmental Priorities

The Canadian health system is entering a new era as it faces fresh challenges and continuing pressures. In the face of such challenges, one vision sustains all who contribute to the health system in any way. That is the prospect of improving the health of the population, and providing modern health services efficiently and equitably. The Government fully supports the realization of that vision, as indicated by the substantial commitments contained in the 1999 Speech from the Throne and the 1999 and 2000 Budgets.

It is increasingly clear that the single most useful tool in the health system is knowledge. With new discoveries, new treatments for disease and disability are emerging with astonishing regularity. With new information technologies for linking components of the health system, distances of space and time are reduced, and vital information is more readily accessible. The analysis of outcomes and performance information shows what works and what doesn't, to the benefit of policy makers and managers of health institutions. The dissemination of information and knowledge enables all in the health system to intervene effectively for the health of patients. No less importantly these trends can improve the decision making power of each citizen regarding steps they can take to enhance their own health and that of their families and communities.

Health Canada will continue to play an enthusiastic role in the development of the Canadian Institutes of Health Research as they take shape this year. The Health Transition Fund will continue to generate knowledge for health system renewal to the benefit of all jurisdictions and health professions. The Canada Health Infostructure Partnership Program will be launched and the Canadian Health Network will mature, harnessing the power of the Internet to provide Canadians with a vast array of practical, high quality information about health.

Protection and Promotion

The goal of protection and promotion is to improve the health status of the population by addressing the determinants of health, those factors at the level of the environment, society, communities, families and individuals which affect health. While Canadians enjoy good health status overall, *inequities continue to exist* in the health status of different groups within the population. The *Second Report on the Health of Canadians* documented that those with low incomes and education levels suffer more illnesses and die earlier than those with higher incomes and education levels; there are clear signs that some children and youth are vulnerable to developmental problems, and Aboriginal Canadians are especially at risk for poor health. So, while it is important to maintain our efforts to promote health for Canadians in general, our priority is to develop and pursue strategies to shape behaviour and target risk factors for specific populations.



The *Second Report on the Health of Canadians* will provide an important context for setting priorities to improve the health of target populations. The *strategies for health promotion and disease prevention* that support these priorities centre on areas and initiatives including:

- Canada Prenatal Nutrition Program (including activities on Fetal Alcohol Syndrome);
- Canadian Diabetes Control Strategy (and an accompanying Aboriginal Diabetes Initiative);
- Cancer Control;
- Hepatitis C;
- Tobacco;
- HIV/AIDS;
- the Heart Health Initiative.

The evidence is overwhelming that the earliest years of life have profound influence in shaping an individual's health over the course of a lifetime. Consequently, Health Canada has identified *early child development* as the vital investment in population health. Together, Health Canada and Human Resources Development Canada will collaborate with provinces and territories to identify joint priorities for support of strong early child development, including measures to enhance readiness to learn, and provide the environment for healthy development. (Aboriginal Head Start's expansion to include on-reserve children and families recognizes the importance of early child development in this particularly vulnerable segment of the community.)

The Department's core responsibility for *health protection* also supports the health of the population by identifying and measuring risks to health and taking action to protect Canadians from those risks. Budget 2000 recognized the importance of a strong health protection program, with a sound scientific capacity and technical expertise, one that listens and provides information to Canadians on issues affecting their health and safety. The added investments in this area will enable Health Canada to implement the strategies identified in Health Protection Transition. These will strengthen the Department's capacity in an environment of rapid change and scientific progress. These strategies include:

- focussing and investing in the in-house science capability, as well as taking advantage of collaboration with the proposed Canadian Institutes of Health Research;
- developing plans with the provinces and territories to implement a Canadian Network for Health Surveillance;
- strengthening programs for food safety, environmental health and the regulation of health products;
- developing modern health protection legislation and making the decision making process more open;
- strengthening health protection activities such as disease control and testing of food, drugs and natural health products;
- working in partnership with others, both nationally and internationally, in the regulation of biotechnology.

In general, our goal as a Department is to support a shift away from reliance on acute care services and towards a higher state of health, while making sure that the health care services people rightly expect when they are ill are in place and secure. To that end, the programs and services we provide are designed to promote the well-being of Canadians by fostering health and preventing and controlling disease.

First Nations and Inuit Health

Health Canada ensures the delivery of health services to the First Nations and Inuit of Canada, well aware of the health disparities that exist between First Nations and Inuit people and the general Canadian population; for example, the incidence of diabetes and suicide are significantly higher among First Nations. The

health services also generate substantial program cost pressures which are amplified by the population growth in Aboriginal communities.

Budget 2000 allocates more funding for First Nations and Inuit health programs to help respond to the growing cost pressures and to specific needs, including sustainable community health programs. That funding builds on the investments announced in Budget 1999. As the Department strives to meet the needs of First Nations and Inuit with these additional funds in a cost-effective manner, it will pursue health care service delivery reforms, including *innovations in home and community care*. These can improve the efficiency of services for the elderly, chronically ill, people requiring short-term acute care services and those with disabilities. Designed well, they can facilitate the efforts of elders to pass on culture and traditions. At every step, Health Canada will continue to work in partnership with First Nations and Inuit communities to improve shared accountability for integrated health services.

As noted earlier, information is a crucial tool in sustaining health services and improving the health outcomes of aboriginal communities. Over 600 First Nations communities will benefit from the establishment of the *First Nations Health Information System* and its accompanying training and capacity building. This initiative will result in better disease surveillance, patient management and health service planning.

Health Care Policy

As administrator of the *Canada Health Act*, the Department has a particular responsibility for the *integrity of Medicare*. Beyond that, it has a particular leadership role in anticipating trends in health services delivery and supporting the jurisdictions responsible for health care, the provinces and territories. Health Canada has worked hard to foster collaboration with the provinces and territories and will continue to do so in what promises to be an intense period of innovation and preparation for intensifying pressure on the health system.



Technology and the demographic shift to a proportionately older population over the next decade and beyond are particular factors that put a premium on finding the *optimal use of health care dollars*. Given that all jurisdictions face this challenge, including Health Canada on behalf of First Nations and Inuit, the Department has a key role in fostering dialogue with stakeholders, using knowledge and information to guide decision making, and in shaping options for future financing of the health system through federal transfers.

Ministries of Health across the country have fashioned a strong consensus on many of the components of health system renewal. The shared commitment of First Ministers in January 1999 set the stage for the Government to make its $11.5 billion investment into health care in Budget 1999. The Budget 2000 announcement of an additional $2.5 billion in transfers to the provinces is another step in improving Canadians' access to quality health care.

That money is making it possible for governments and the health sector across Canada to initiate and test many innovations. There is a greater emphasis on improving access to the best quality care in the most cost effective setting. Both the federal and provincial governments recognize the need to ensure the long

term adaptability of our health system. To ensure that the provision of health services continues to meet Canadians needs in the future, the federal and provincial health Ministers plan to meet in the Spring.

C. Factors Influencing the Department

While some of the factors influencing the three key departmental priorities listed above are noted in each description, a number of key factors affect Health Canada's entire planning environment. These are above and beyond the many factors that influence the health of Canadians.

Speech from the Throne

The Speech from the Throne emphasized a Government of Canada commitment to health that was already manifestly clear in recent budget decisions. The Speech from the Throne contained commitments to:

- test innovations in integrated health service delivery, including on home care and pharmacare;
- a modern health information system, accessible to people across Canada;
- a stronger food safety program;
- action on environmental health issues;
- modernized health protection;
- the health of Aboriginal communities.

Budget 2000

Those commitments were elaborated further through Budget 2000 announcements including:

- $210 million over four years in health protection to ensure that this essential responsibility can be carried out in ways that meet the needs and expectations of Canadians;
- $110 million over three years to sustain existing services within the First Nations and Inuit health system;
- $31 million over three years for capital replacement purposes;
- $2 million to reimburse the department for its expenditures related to Canada's activities in Kosovo;
- $46 million over three years to regulate biotechnology as part of a larger commitment to invest in innovation and technology.

Building Collaboration with the Provinces and Territories

The Social Union Framework Agreement indicates the shared commitment of the Government of Canada and the governments of provinces and territories to health issues. It reinforces the longstanding importance of strong, productive relations with the provinces and territories to much of the Health Canada agenda. A solid relationship creates a climate in which options for innovation in the health system can be tested and best practices disseminated. It is the vehicle through which health information can flow and through which policy choices can be pursued. Health Canada's commitment to a continually stronger relationship with its partners in other governments will guide investments of resources and ensure that our health system evolves, based on the changing needs of all Canadians, as well as the opportunities that emerge.

Health Sector Evolution and the Views of Canadians

Many Canadians equate the federal government's role in health with Medicare. When illness and injury occur, Canadians expect rapid, high-quality care without regard for cost. However, the basis of health policy in Canada and the focus of Health Canada priorities have broadened dramatically over the last 30 years from that of a health care focus. This is demonstrated in areas such as health promotion, where government activity only began in earnest in the 1970s.

Health Canada planning exists in an environment where spending on health has grown significantly, increasing from $37 billion in 1975 to $74 billion in 1997*, in real terms, but the public sector share of this spending has decreased from 77.1 percent in 1976 to about 69.4 percent in 1997, then remaining roughly stable at an estimated 69.5 percent for 1999. The commitment of all governments in Canada to reinvest in renewed, modernized health systems that strike the best balance between health promotion and protection with health care is helping to frame the context for many initiatives and policies for the Department.



Demographic Change

Planning is increasingly having to address the impacts of two conflicting demographic changes in Canada. The first is that over the next 25 years the percentage of the Canadian population over age 65 will increase from 12 percent to 20 percent with impacts on health care services that remain to be fully assessed. It will be critical that policy interventions represent a balance of effort to maintain healthy, disability-free life for as long as possible on the one hand, while, on the other hand, providing appropriate support, care and treatment for those who do need it. To help guide policy planning, the Department has appointed a senior adviser who is examining how this issue will unfold over the next 10-20 years and what steps should be taken in the near and medium term to ensure the health system responds effectively and efficiently.

*Numbers based on 1992 dollars. In current dollars, the expenditures were $12.3 billion in 1975 and $78.0 billion in 1997. Source: Canadian Institute for Health Information.

The other demographic change is among First Nations and Inuit populations. The First Nations and Inuit populations are fairly young and their growth rate is 2.5 percent per year, which is double that of the Canadian population. Suicides and deaths from accidents and violence are major concerns affecting aboriginal youth. This means that although health concerns related to seniors are important, it is the health and social issues of the younger population that dominate First Nations and Inuit health priorities and, therefore, Health Canada planning in relation to these populations.

Technological Change

Technological change in health affects departmental planning in a variety of ways that go well beyond the application of some technologies to specific health care situations, as important as those are to Canadians. Our health system renewal initiatives have to take into account the many impacts of new health technologies, including their implications for budgets and service delivery choices. New information technologies have enormous potential for collecting, analyzing, and disseminating crucial health information - and to provide it in a more timely and user-friendly manner. They can also provide the means to uncover new health threats so that appropriate risk management measures can be initiated.

Globalization

Because of Health Canada's responsibilities for health protection, growing international commerce and migration have potential health impacts that affect departmental planning. For example, rapid international transport of goods and people, combined with less strict control of imports, increases opportunities for infectious diseases to spread. This underlines the importance of effective health surveillance as part of the larger health protection commitment. However, globalization is also facilitating the ready sharing of information and insights into new approaches in addressing health challenges.

Physical Environment

Health Canada has important environmental health commitments. These reflect the need for leadership as Canada comes to understand more of the complex interplay of environmental factors on health. They mirror government-wide commitments to progress in addressing environmental issues with current or potential health impacts.

One example of such a current issue is the depletion of the Earth's ozone layer and the dangers that presents for Canadians exposed to sunlight and ultraviolet radiation, particularly in outdoor activities such as swimming, sunbathing and skiing. Climate change represents an issue where the potential impacts on the health of Canadians could be significant. Other water and air pollution issues also present health promotion and disease prevention challenges. For example, surveillance will be needed to track microbial pathogens that may be resistant to current disinfection processes.

D. Organizational Structure

Achievement of the departmental objectives, as set out in the Mission rests with the work of six Branches, the Pest Management Regulatory Agency, the Occupational Health and Safety Agency, four regions and the Science Advisory Board.

The **Health Protection Branch** protects Canadians against health risks in two broad areas, products and diseases. The branch plays a national role in ensuring the safety of food, cosmetics, chemicals, radiation-emitting devices and other consumer and industrial products, as well as the safety and effectiveness of drugs and medical devices. It also carries out activities in national disease surveillance, prevention and control, in nutrition and in supporting and promoting safe working and living environments.

The **Medical Services Branch** has two major programs. The First Nations and Inuit Health program primarily focuses on community health services to First Nations living on-reserve and to the Inuit. It also supports treatment and public health services to First Nations communities located in remote areas and public health services in non-isolated First Nations communities. The Non-Insured Health Benefits program provides a range of health-related goods and services to registered First Nations, recognized Inuit or Labrador Innu.

The mission of the **Health Promotion and Programs Branch** is to enable Canadians to take action on their health and the factors that influence it. It does this by mobilizing Canadians to act on conditions and risk factors affecting health and underlying health inequities, particularly those that affect specific groups in Canadian society. This includes work with others on early child development, HIV/AIDS, tobacco, alcohol and other drugs, nutrition, physical activity, family violence and healthy aging.

The **Policy and Consultation Branch** provides advice and support to the Minister, the departmental executive and to program Branches in the areas of policy development, intergovernmental and international affairs, strategic planning and review, communications and consultation, and the administration of the *Canada Health Act*.

The **Information, Analysis and Connectivity Branch** works to acquire and promote the evidence base needed to improve decision-making at all levels in the health system; to make effective use of information technology in a knowledge management context; and to further develop a dynamic learning culture based on sound analysis within the Department.

The **Corporate Services Branch** provides administrative services in financial matters (including planning), human resources, facilities, materiel, health safety and security and executive correspondence management.

The **Occupational Health and Safety Agency** delivers direct services to federal departments and, under cost recovery, to other customers. It works with client organizations to raise awareness of workplace health and safety issues and on improved strategic management of occupational health and safety responsibilities.

All pesticides must be registered by the **Pest Management Regulatory Agency** before they can be sold or used in Canada. The Agency undertakes objective, scientific assessment of the risks that pest control products may pose to human health and the environment, while considering the need for the pest control product and integrating the principles of sustainability into its decision making.

Health Canada branches are responsible for operations at Headquarters in Ottawa and throughout Canada. However, Health Canada **Regional Directors General** serve as the Deputy Minister's representatives and senior departmental spokespersons in the regions. They maintain broad networks of contacts across the regional health community. Because of their responsibility for interdepartmental and cross-Branch issues and coordination, they are also the Department's liaison with other federal departments and provinces in the region. As well, their offices provide essential Corporate Services to regional programs.

The **Science Advisory Board** provides independent advice to the Minister of Health on how best to position the scientific, technical and policy aspects of Health Protection Branch (HPB) programs. The Board has no decision-making authority over programs or regulatory functions, nor is it responsible for the implementation of its advice. The Board performs special assignments requested by the Minister and advises him or her on a range of areas that ensure HPB science is strong and retains public confidence.

E. Departmental Planned Spending

(millions of dollars)

	Forecast Spending 1999-2000*	**Planned Spending 2000-2001**	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
Budgetary Main Estimates	1,937.9	**2,129.4**	2,088.2	2,013.0
Non-Budgetary Main Estimates	–	**–**	–	–
Less: Respendable Revenues	55.2	**49.5**	49.5	49.5
Total Main Estimates	**1,882.7**	**2,079.9**	**2,038.7**	**1,963.5**
Adjustments to Planned Spending	1,007.8	**305.6**	324.3	268.5
Total Net Planned Spending	2,890.5	**2,385.5**	2,363.0	2,232.0
Less: Non-Respendable Revenues	7.7	**7.8**	7.8	7.9
Plus: Cost of services received without charge	40.0	**40.0**	40.0	39.3
Net Program Cost	**2,922.8**	**2,417.7**	**2,395.2**	**2,263.4**
Full-Time Equivalents	**6,206**	**6,732**	**6,779**	**6,689**

* Reflects forecast of total planned spending to the end of the fiscal year and includes Supplementary Estimates (A) and (B) and a one-time court-ordered payment to provide compensation to individuals infected with Hepatitis C through the blood supply between January 1, 1986 and July 1, 1990.

Figure 1: Organizational Structure

Figure 2: Business Line Relationship to Organizational Structure

Business Line	Organization
Management of Risks to Health	**Health Protection** Health Promotion and Programs Pest Management Regulatory Agency Occupational Health and Safety Agency
Promotion of Population Health	**Health Promotion and Programs**
Aboriginal Health	**Medical Services** Health Promotion and Programs
Health System Support and Renewal	**Policy and Consultation** Health Promotion and Programs Information, Analysis and Connectivity
Health Policy, Planning and Information	**Information, Analysis and Connectivity** Policy and Consultation Health Protection Regional Directors General
Corporate Services	**Corporate Services** Information, Analysis and Connectivity Regional Directors General

Bold type - Primary Responsibility

SECTION III: PLANS, RESULTS AND RESOURCES BY BUSINESS LINE

A. Key Results Commitments by Business Line

This updated chart of key results commitments reflects continuing efforts to improve the articulation of Health Canada's results commitments and measurement techniques.

To provide Canadians with:	To be demonstrated by:
Management of Risks to Health Health protection and assistance in improving their health by defining, advising on and managing risks and benefits to health.	1.1 Safe and nutritious food. 1.2 Safe and effective drugs, medical devices and other therapeutic products, including blood and blood products. 1.3 Safe consumer and commercial products. 1.4 Safe living and working environments. 1.5 Effective disease prevention and control. 1.6 Effective occupational health and safety services available and accessible to federal departments. 1.7 Effective response to natural and man-made disasters. 1.8 Safe and effective pest control products.

To provide Canadians with:	To be demonstrated by:
Promotion of Population Health An approach to improving health that acts on the determinants of health to promote healthy behaviours and attitudes and prevent disease and injury.	2.1 Public awareness and understanding of the factors that determine individual and collective health and the actions to take to maintain and/or improve health. 2.2 A reduction in health inequalities for specific population groups and improvements in health status for the population. 2.3 The impacts on health of existing or new policies, practices, programs and services are assessed and taken into account by the private, public and voluntary sectors. 2.4 A reduction in tobacco-caused illness and death.
Aboriginal Health Sustainable health services and programs for First Nations and Inuit communities and people that addresses health inequalities and disease threats so that they may attain a level of health comparable with that of other Canadians, within the context of First Nations and Inuit autonomy and control.	3.1 Improvements in First Nations and Inuit people's health and a reduction in health inequalities between them and other Canadians. 3.2 A First Nations and Inuit population that is informed and aware of the factors that affect health and what actions can be taken to improve health. 3.3 Effective health care services available and accessible to First Nations and Inuit people. 3.4 Increased First Nations and Inuit management of and accountability for health care services and the non-insured health benefits program.
Health System Support and Renewal Leadership that contributes to the long term sustainablility of a health system that has significant national character and meets the needs of Canadians.	4.1 Publicly funded hospital and physician services consistent with the principles of the *Canada Health Act* (CHA). 4.2 An integrated health system embodying efficient health services.

To provide Canadians with:	To be demonstrated by:
Health System Support and Renewal (continued)	4.3 Innovative national and international initiatives that strengthen the health system. 4.4 A better understanding of the fundamental issues relating to health care, and better tools and mechanisms for improving access to a range of high quality, equitable services. 4.5 Strengthened partnerships among federal, provincial and territorial governments, key stakeholders, Canadians and international partners.
Health Policy, Planning and Information Effective national health policies and plans, and current, reliable health information to support strategic and evidenced-based decision-making in Health Canada, throughout the health system and by Canadians.	5.1 National policies and plans that effectively address emerging health challenges and/or changes to existing health priorities. 5.2 A health system that is more effective, efficient and accountable and which includes a well functioning national health information and health research infrastructure. 5.3 Canadians accessing and using reliable information to maintain and improve their health. 5.4 International health policies, programs and strategies which contribute to the Department's ability to fulfil its national and international objectives.
Corporate Services Effective support for the delivery of Health Canada's programs and sound management practices across the Department.	6.1 Continuous improvement in the provision of corporate administrative services. 6.2 Continuous improvement in the promotion of sound management practices.

B. Details of Planned Spending, Results and Related Activities by Business Line

Business Line 1: Management of Risks to Health (MRH)

A: Planned Spending and Full-Time Equivalents (FTEs)

(millions of dollars)

	Forecast Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-2001**	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
Gross expenditures	$329.6	**$336.4**	$367.1	$349.5
Expected revenue**	($57.9)	**($39.7)**	($39.7)	($39.7)
Net expenditures	$271.7	**$296.7** *	$327.4	$309.8
FTEs	2,794	**2,836**	2,875	2,857

* This represents 12.4 percent of the Department's total net planned spending.

** The decrease in expected revenue between 1999-2000 and 2000-2001 and future years is due to the exclusion, in 2000-2001 and future years, of Vote netting authorities for Medical Devices, Pest Management Regulation and the Occupational Health and Safety Agency.

B: Objective

To improve health surveillance and the capacity to anticipate, prevent, and respond to health risks posed by diseases, food, water, drugs, medical devices and other therapeutic products, pest control products, environmental hazards, consumer goods, and upstream determinants of health (personal behaviour, family, social and economic circumstances).

C: Description

This business line is responsible for anticipating, preventing and responding to health risks posed by food, water, drugs, medical devices, blood, blood products and other therapeutic products, occupational and environmental hazards, diseases, consumer products, pest control products, peacetime disasters and certain determinants of health such as personal behaviour, family, social and economic circumstances.

D: Issue

The current science capacity needs strengthening, not only because a significant proportion of the scientific personnel will be retiring over the next few years, but because a number of areas of science related to human health are expanding rapidly. Thus, there is a need to ensure that the Department has the expertise to assess the health and safety of new products, as well as to provide expert advice in relation to policy and trade issues where these types of products are involved.

Budget 2000

The Government is committed to protecting the health of Canadians and finding new and better ways of responding to the emerging challenges to public health. Budget 2000 provided incremental funding of $256M over four years to strengthen federal health protection activities including:

- a stronger scientific capacity to deal with responsibilities for the safety of drugs, medical devices, foods, biotechnology and natural health products;
- the development of modernized health protection legislation;
- stronger federal approaches to environmental health issues;
- enhanced capacity for disease surveillance based on collecting and analysing data and working with partners to control disease;
- planned extension of the re-evaluation program to non-food use of pesticides.

E: Key Results Commitments (KRC)

KRC 1.1 Safe and nutritious food.

KRC 1.2 Safe and effective drugs, medical devices and other therapeutic products, including blood and blood products.

KRC 1.3 Safe consumer and commercial products.

KRC 1.4 Safe living and working environments.

KRC 1.5 Effective disease prevention and control.

KRC 1.6 Effective occupational health and safety services available and accessible to federal departments.

KRC 1.7 Effective response to natural and man-made disasters.

KRC 1.8 Safe and effective pest control products.

The service line sections to follow on pages 35-63 give further details on the work to be done to achieve the Key Results Commitments.

F: Planned Results and Related Activities

Planned Result

▶ Improved risk management infrastructure.

Related Activities

- The Department intends to modernize and streamline the legislative foundation for its risk management programs. Renewed legislation will strengthen the health protection system and provide clear and consistent policy direction for both industry and government regulators. It will help to better protect the health of Canadians in a global environment by providing the powers to deal effectively with new products, new technologies and new risks. It will provide more legal tools to enforce compliance with the law and address emergency situations.

  Extensive consultations have been conducted with stakeholders and Health Canada staff to identify the issues that the new legislation should address. A legislative proposal is being prepared, which, once approved by the Minister, will be the subject of another consultation before a bill is drafted and presented to Parliament.

  Methods for measuring the outcomes of a renewed legislative framework are under consideration.

- The Department intends to strengthen its policy capacity in selected priority areas. For example, it will develop the policy capacity of the Food Safety Program. It will establish teams for input and perspective from all relevant areas of the business line. In some cases (e.g. prion case study) many meetings and extensive consultation will be involved. Where rapid action is needed, the exchange and consultation will take place mostly through e-mail. The development of a policy/decision-making framework will be set in the context of the Health Protection Branch's renewed Decision Making Framework begun in 1997, and completed in the fall of 1999. The goal will be to produce guidelines on the policy development process which will include generic terms of reference for science and policy teams, delineation of roles and responsibilities including accountability, and involvement/input on the guidelines from other sectors of Health Canada. The expected outcomes include the capacity to manage certain risk issues that have emerged suddenly and critically i.e. screening migrants for infectious diseases, Belgian dioxin incident and hemp oil risk assessment incident.

- The Department intends to present a bill to Parliament to replace the existing *Pest Control Products Act (PCPA)* with a new Act, in order to modernize the statutory foundation for the pest management regulatory system and strengthen the foundations for public involvement in major regulatory decisions. The new legislation would contribute to enhancing health and environmental protection, food safety, toxic substances management and sustainable development. It would also contribute to a thriving agri-food sector

by enhancing confidence in the safety of agri-food products both at home and abroad.

The main thrusts of the legislative proposals are to: provide clearer processes which allow more flexible choices in risk mitigating actions, not just for keeping them within acceptable levels; facilitate replacement of higher risk products by lower risk products; support long-term risk management by incorporating the principles of sustainable development, including the precautionary principle; oblige registrants to report adverse effects; allow regulatory action to be taken if information is not provided in response to a data call-in; provide enhanced enforcement capability through more clearly defined offences, increased powers of inspectors and higher maximum penalties; provide processes for sharing confidential scientific studies with other federal, provincial/territorial and international regulators for more effective, coordinated health and environmental protection; and strengthen public involvement.

Strengthening public involvement would include: public inspection of confidential scientific studies submitted in support of pesticide registrations; public consultation on major registration decisions; and the right of individuals (not just that of manufacturers, as under the current PCPA) to request that the Minister review major registration decisions.

Planned Result

▶ Response to current risks to health and the environment.

Related Activities

- The Department intends to maintain and promote science programs that use biotechnology for public health advantage and utilize biotechnology tools for better surveillance, diagnosis, treatment and prevention.

Research Framework - Activities to achieve the above objective have been initiated. The research activities can be identified under the following subgroups.

Surveillance: to improve surveillance by studying the prevalence of genetic disease markers in populations.

Diagnosis: to achieve early and rapid diagnosis of diseases, using molecular diagnostic methods.

Treatment: to improve treatment strategies, using therapeutic agents, new technologies such as gene therapies, and xenotransplantation.

Prevention: to prevent diseases, using new and safer vaccines, and using novel foods with nutritional and medicinal compounds.

Regulatory Framework - The overall objective is to optimize the Federal Regulatory Framework for Biotechnology, by way of ensuring that biotechnology products do not endanger health and the environment. The risk assessment and risk management processes of Health Canada are being modernized. This involves: strengthening the science underlying our decision-making; improving and modernizing health surveillance nation-wide; improving the management of

risks to health; updating and integrating federal health protection legislation; and improving the delivery of health protection programs.

Coordination - To coordinate with other biotechnology-related departments to optimize research and development activities and to achieve a harmonization of national and international regulatory standards that are applicable to all the biotechnology products manufactured in and imported into Canada.

- The Environmental Health Program (EHP) is active in both biotechnology research and development and the regulation of biotechnology products. Continued scientific research by the EHP will facilitate the notification, risk assessment and risk management activities related to biotechnology products. The EHP will continue to use its expertise to evaluate new information regarding biotechnology substances that have already been assessed and provide advice on compliance and enforcement measures. Priority areas of research for the biotechnology program will include:
  - laboratory and field research on microbial biotechnology products in support of the regulation of biotechnology products under the *Canadian Environmental Protection Act (CEPA)*, and other legislation;
  - laboratory research on the development of biotechnology-based toxicology tests for use under *CEPA;*
  - toxicology research which uses biotechnology to facilitate better risk assessment.

  The scientific advice that is provided to the Minister to reduce the health risks from biotechnology products is also provided to domestic and international partners on biotechnology-related matters.
- To ensure that all Canadians have access to natural health products that are safe, effective, and of high quality while respecting freedom of choice and philosophical and cultural diversity, Health Canada will establish an Office of Natural Health Products (ONHP). The mandate of the ONHP will be:
  - to be recognized as a national authority for the regulatory management of natural health products used in Canada;
  - to be respected worldwide as a leader in natural health products regulation;
  - to be a leading national and international partner in the risk management of natural health products;
  - to create and maintain an innovative regulatory environment based on a wellness model that will become a global standard in natural health product regulation.

Planned Result

▶ Anticipate and develop the capacity to respond to emerging risks to health.

Related Activities

- The pilot projects of the National Health Surveillance Infostructure will complete phase 1 deliverables by April 2000. Funding has been secured for a further phase, in which the pilots will be rolled-out, new capabilities will be added, and several new pilots initiated.

  A proposal to develop a network for health surveillance in Canada was accepted by the Conference of Deputy Ministers in June 1999. The Health Surveillance Working Group, with representation from federal, provincial and territorial governments, the Canadian Institute for Health Information, Statistics Canada, the Public Health Working Group and non-governmental members, has been established and will report to the Advisory Committee on Health Infostructure. The working group will oversee collaborative efforts to build health surveillance capacity by a variety of means, including developing standards, developing protocols for the ownership, transfer and use of information, providing for easier and more timely access to existing databases and surveillance products, developing standard approaches to privacy and security, and skills development.

Planned Result

▶ Improved accountability to Canadians through meaningful communication and public involvement, and by developing health-based outcomes and performance measures to support reporting to Parliament and the Canadian public on the outcomes of health protection programs.

Related Activities

The Department plans to consult with citizens to ensure that their views, attitudes and concerns are included in decision-making on health protection policies. These citizen engagement initiatives will lead to research-based, quality information products for consumers which reflect the priorities of the business line and the Department and the information needs and interests of consumers.

- To increase the understanding of the Therapeutic Products Program (TPP), its objectives and activities, the TPP is:
  - strengthening its consultation and proactive communication processes using:
    - policies, guidelines, directives;
    - communications to professionals;
    - newsletters, fact sheets;
    - a new and improved TPP Web site.
  - conducting an information dissemination initiative aimed at increasing transparency, including the overhaul of regulatory requirements for the product monograph;
  - increasing public involvement through the development of a Public Advisory Committee and a Stakeholders Oversight Committee;

- continuing the delivery of many established communication and consultation activities, through such instruments as:
  - expert advisory committees and the Advisory Committee on Management;
  - advisory panels (three) and consultation workshops;
  - association liaison meetings;
  - program management committee structure including a new Subcommittee on Morale and Recognition;
  - Question Period notes, briefings, correspondence, and Access to Information responses.
- To meet the needs of Canadians for an open, transparent and participatory pest management regulatory system, existing consultative mechanisms will continue through the multi-stakeholder Pest Management Advisory Council, the Federal-Provincial-Territorial Committee on Pest Management and Pesticides, the Economic Management Advisory Committee, and through continued consultation on Proposed Regulatory Decision Documents.

Accountability for Key Results

Primary Responsibility:

Assistant Deputy Minister - Health Protection Branch

Co-Responsibility:

Assistant Deputy Minister - Health Promotion and Programs Branch

Executive Director - Pest Management Regulatory Agency

Chief Executive Officer - Occupational Health and Safety Agency

Service Line A: Food Safety, Quality and Nutrition

A: Planned Spending

(millions of dollars)

	Forecast Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-2001**	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
Gross expenditures	$54.6	**$61.7**	$75.4	$75.3
Expected revenue	($1.3)	**($1.3)**	($1.3)	($1.3)
Net expenditures	$53.3	**$60.4** *	$74.1	$74.0

* This represents 20.3 percent of the Management of Risks to Health total net planned spending.

B: Objective

To protect and improve the health and well-being of the Canadian public by defining, advising on and managing risks and benefits associated with the food supply.

C: Description

The Food Program is responsible for the development of appropriate policies, procedures, regulations and guidelines directed towards the achievement of a high standard of safety and nutritional quality of foods and the safety, efficacy and quality of veterinary drugs. These responsibilities are carried out through coordinated programs of scientific research and surveillance, evaluation, and regulatory activities under the authority of the *Food and Drugs Act* and *Regulations* and the *Department of Health Act*. In addition, under the *Canadian Food Inspection Agency Act*, the Program is responsible for assessing the effectiveness of the activities of the Canadian Food Inspection Agency related to food safety.



Consumers need nutritionally safe and adequate food, and they need accurate safety and nutrition information to make informed choices. Nutrients are increasingly being shown to have direct impacts on the development of chronic diseases such as cardiovascular disease, certain cancers, and diabetes. Lack of nutritious food is linked to developmental and learning difficulties in children.

Food-borne illnesses also require careful attention. Bacterial contamination results in about 10,000 reported cases of food-related illness in Canada every year; it is estimated that perhaps ten times as many cases go unreported. A conservative estimate of the cost of these illnesses to the health care system is at least one billion dollars each year. Food-borne illness has become a major problem owing to

the emergence of new food-borne pathogens, the increasing resistance and virulence of existing organisms, and the susceptibility of certain groups of people to food-borne infections. These groups include pregnant women, children, seniors, people taking antibiotics and antacids, and people with lowered immunity due to HIV/AIDS, medications for cancer treatment, or organ transplants.

There are serious potential health hazards from chemicals in the food supply as well. Some chemicals can have immediate adverse consequences, as with certain food allergens like peanuts, milk, and shellfish. Others, whether naturally occurring in food (e.g. mycotoxins), man-made (e.g. PCBs), or both (e.g. lead, mercury), are linked to long-term, chronic diseases, such as cancer, neurological effects and genetic defects.

In the 1999 Budget, the government announced an investment of $65 million over the next three years to modernize and strengthen the federal food safety program. The new funds will be used to enhance surveillance systems, improve scientific capacity and increase regulatory activities.

In order to meet these objectives, and to carry out its mandate, the Food Program will use an integrated infrastructure of policy development, standard-setting, research, surveillance, pre-market review, and risk/benefit assessment. Areas of work include food additives, chemical and microbiological contaminants, nutrients, novel foods, and food components and processes, e.g. food irradiation and veterinary drugs.

To assist in meeting these objectives, as well to meet government and departmental commitments and the evolving needs and demands of stakeholders regarding Food Safety, the following strategies are considered essential to the successful implementation of the Food Program's plans and priorities:

- a strengthened organization and a rationalized program;
- strengthened policy capacity;
- enhanced performance and service;
- enhanced partnerships and networks.

D: Key Results Commitment 1.1 - Safe and nutritious food

Planned Results and Related Activities

Planned Results

- ▶ A reduction of food-borne diseases.
- ▶ A reduction in the incidence of diet-related chronic diseases.
- ▶ Improved nutritional status of Canadians, both generally and in targeted areas.

Related Activities

- development of policy for nutrition labelling and nutrient content claims in Canada;
  - development of an appropriate regulatory framework to allow new health claims for foods;
  - development of nutrition recommendations for Canadians.
- development of a policy on raw foods of plant and animal origin;
  - articulation and dissemination of advice on safe food handling practices for highest-risk food-borne pathogens.
- development of a policy on irradiated foods;
- development of policies and standards related to population health initiatives (e.g. for First Nations and Inuit children living in poverty) in collaboration with key stakeholders;
- strengthened network of capacity for surveillance and risk assessment of food-borne zoonoses and enteric disease;
- develop policy, risk assessment, surveillance, and research on emerging food-borne microbial and chemical hazards and bio-engineered food.

Planned Result

▶ New methodologies for conducting food safety assessments of the Canadian Food Inspection Agency (CFIA).

Related Activities

- Develop and implement effective assessment criteria related to inspections of food safety and nutrition.
- Conduct three food safety inspection assessments of CFIA.

Planned Result

▶ Definition of the Government of Canada position as it relates to Food Safety at the International level.

Related Activities

- Continue to coordinate Canada's participation in the international joint Food and Agriculture Organization/World Health Organization Food Standards Program of the Codex Alimentarius Commission.
- Continue to participate in the food safety activities of the Organization for Economic Cooperation and Development.

Planned Result

▶ Strengthening the Food Program.

Related Activities

- strategic capacity-building through recruitment and renewal of management, scientific and technical staff;
- development of an integrated policy capacity;
- implementation of quality management principles and controls;
- enhancement of strategic and operational planning;
- strengthening of core decision-making processes;
- establishing peer review processes to strengthen science base;
- establishing the capacity to set and measure program outcomes.

For further details, see the Food and Nutrition Web site at
< http://www.hc-sc.gc.ca/english/food.htm >.

Service Line B: Therapeutic Product Regulation

A: Planned Spending

(millions of dollars)

	Forecast Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-2001**	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
Gross expenditures	$74.3	**$99.7**	$105.2	$103.7
Expected revenue**	($39.4)	**($34.7)**	($34.7)	($34.7)
Net expenditures	$34.9	**$65.0***	$70.5	$69.0

* This represents 21.9 percent of the Management of Risks to Health total net planned spending.

** The decrease in expected revenue between 1999-2000 and 2000-2001 and future years is due to the exclusion, in 2000-2001 and future years, of the approval of Medical Devices Vote netting authority.

B: Objective

To ensure that the drugs, medical devices, and other therapeutic products available to Canadians are safe, effective and of high quality. Health Canada also provides legislative policy and support to law enforcement activities in the control of illicit drugs.

C: Description

Health Canada's Therapeutic Products Program (TPP) licenses and monitors the use of drugs, medical devices, and other therapeutic products for clinical trials and general use. It regulates establishments that make, import, distribute, package, or test these products, investigating and taking corrective action for reported problems. It advises the government on therapeutic product issues and sets the regulatory framework in this area. Its activities support police in controlling the use of illicit drugs and related substances and in ensuring that controlled drugs and substances are not abused or diverted from legitimate uses. Finally, it works toward harmonizing Canadian standards for therapeutic products with those set by comparable national agencies in other countries.

Therapeutic product regulation in Canada is affected by new government and departmental commitments as well as by evolving needs and demands of stakeholders. New commitments such as demands for increased public involvement and increased transparency require enhanced development and dissemination of information. The following strategies have been considered essential to the successful implementation of the TPP's plans and priorities:

- a rationalized program and a strengthened organization;

- increased consultations and communications;
- enhanced performance and service;
- cooperative partnerships.

D: Key Results Commitment 1.2 - Safe and effective drugs, medical devices and other therapeutic products, including blood and blood products

Planned Results and Related Activities

Planned Result

▶ Strengthened effectiveness and relevance of the regulatory program.

Related Activities

The risks and benefits of therapeutic products will be subject to continuous assessment throughout their life cycles. This renewed framework will respond to the recommendations of various stakeholder groups including the Auditor General, the Standing Committee on Public Accounts, the Health Canada Science Advisory Board and the Patient Advocates Working Group. The priority areas to be addressed include:

- special access to unmarketed drugs;
- clinical trial regulation;
- pre-market review of therapeutic products;
- post approval assessment of therapeutic products;
- investigation and compliance activity.

Planned Result

▶ Regulatory review of Food and Drug Regulations.

Related Activities

In support of legislative and regulatory renewal, the TPP intends to:

- participate in the development of a new legislative framework for therapeutic products;
- continue designing and implementing new regulatory frameworks for therapeutic products covering the life cycle of products (product licensing), and establishments where products are fabricated, packaged, labelled, tested, distributed, or processed (establishment licensing) based on risk management principles. Some elements of the new framework are already in place, e.g.

product licensing and establishment licensing for medical devices, establishment licensing for drugs;

- propose and implement a new regulatory framework for clinical trials consisting of three major elements:
  - a 30-day default review period for all clinical trial submissions;
  - a registration system for phase 1 clinical trials in healthy adult volunteers with a 48-hour target review time;
  - an audit/inspection system to monitor clinical trials performed in Canada to verify that these trials are performed according to generally accepted Good Clinical Practices, as described in the new regulations. The audit/inspection system will be designed to ensure the protection of the rights, safety and well-being of clinical trial participants or other persons.
- propose and implement outstanding regulatory amendments dealing with specific risks;
- review current Food and Drug Regulations pertaining to therapeutic products, modernize and integrate where appropriate into the new regulatory frameworks;
- develop new regulatory frameworks for the safety of tissues and organs used in transplantation and whole blood, and update current regulations for blood and blood products including plasmapheresis;
- develop new regulations for illicit drug precursor chemicals under the *Controlled Drugs and Substances Act*; update, modernize and consolidate existing Narcotic Control, Controlled Drug and Restricted Drug Regulations;
- develop the appropriate interface between product regulation and acceptable medical and research practices respecting reproductive and genetic technologies;
- respecting sustainable development, transfer the environmental assessments of new therapeutic products as required by the *Canadian Environment Protection Act* (*CEPA)* into the Food and Drug Regulations. There are two initiatives: one for products derived from biotechnology and one for chemicals and polymers.

Planned Result

▶ Appropriate management of the risks to health posed by therapeutic products, while providing Canadians with access to the benefits of these products.

Related Activities

Rationalize the TPP operations, particularly by:

- renewal of product licensing activities;
- reforming clinical trial regulation processes to improve access of Canadians to new drugs;

- fully implementing the new Medical Devices Regulations, including the use of a conformity assessment system by third-party auditors;
- reviewing the licensing processes for prescription/professional use therapeutic products, including the direct-to-consumer advertising policy for prescription drugs;
- re-engineering the new drug submission review process through the Quality Initiative and the HIV/AIDS Working Group with its broadened scope;
- reviewing the licensing processes for consumer therapeutic products, including prescription to over-the-counter switches and the disinfectants and sanitizers regulatory framework;
- reviewing the licensing processes for biological products, including vaccines, bio-therapeutic products, blood, tissues (semen banks), organs (coordination of tissues and organs for transplantation) and xenotransplants.

Planned Result

▶ A new controlled substances strategy.

Related Activities

- Facilitate a medical marijuana research program.
- Refine the industrial hemp program.
- Rationalize the national drug analysis service.
- Establish licensing activities, including:
  - inspection of premises;
  - investigation of complaints and health hazards;
  - enforcement of regulatory and legislative compliance.
- Improved delivery of non-discretionary activities that the UN Conventions define such as: issuance of import/export permits; maintaining a license scheme of activities performed; periodic and ad-hoc reporting to the International Narcotics Control Board (INCB); surveillance and monitoring of movement of drugs.

Planned Result

▶ A strengthened regulatory organization.

Related Activities

- The TPP intends to place emphasis on:
  - staff recruitment and development, including senior management and scientific specialists;

- development of an enhanced policy/regulatory capacity;
- refinement of the continuing education activity to support the science base in existing and emerging areas (products and technologies);
- enhancement of processes to improve strategic and operational planning, including improved consultation;
- further implementation of quality management principles and practices throughout the Program;
- development and further implementation of knowledge management strategies and processes to help move into a totally electronic environment in the most user-friendly way. This will require the development of an infrastructure of hardware and software appropriate to the Program's needs.
- upgrading the integrity and usefulness of the research and laboratory services to the Program.

- Cooperative partnership initiatives under development and implementation include:
  - Mutual Recognition Agreements / Memoranda of Mutual Recognition with the European Union, Switzerland, Australia, New Zealand and Japan;
  - Memoranda of Understanding on regulatory practices with the USA, Russia and China;
  - agreements and projects with Deans of Pharmacy, technology assessment offices such as the Canadian Council of Health Technology Assessment and the provincial drug benefit plans.

For further details, see the Therapeutic Products Program (TPP) Web site at < http://www.hc-sc.gc.ca/hpb-dgps/therapeut/htmleng/ >.

Service Line C: Environmental Health

A: Planned Spending

(millions of dollars)

	Forecast Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-2001**	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
Gross expenditures	$57.6	**$71.1**	$68.1	$53.3
Expected revenue	($3.3)	**($3.3)**	($3.3)	($3.3)
Net expenditures	$54.3	**$67.8** *	$64.8	$50.0

* This represents 22.9 percent of the Management of Risks to Health total net planned spending.

B: Objective

To improve safety and safe use of products, and reduce health risks by identifying, assessing and managing the risks and benefits of natural and human-made environments while contributing to sustainable development.

C: Description

The mandate for the Environmental Health Program (EHP) is provided under 12 major pieces of legislation. In addition to an established mandate and legal responsibilities, the Environmental Health Program faces many emerging challenges such as risks to health from climate change, endocrine disruption, wireless communications, electromagnetic frequencies, biotechnology, chlorination disinfection by-products, environmental sensitivities, hazardous waste, new chemicals and the use and disposal of consumer products. Along with these risks and hazards comes an increase in regulatory responsibility and accountability to the Canadian public.

In order to carry out its mandate, the Environmental Health Program uses an infrastructure of science, analysis and tools, including: research and evaluation, data collection and analysis, information, education, regulatory and policy development, and monitoring compliance and enforcement/corrective actions. It also consults with partners and engages the public in all of its program areas as part of ongoing processes.

D: Issues

The Environmental Health Program intends to develop a cohesive environmental health strategy which may include collaboration with other federal, provincial, territorial and regional levels of government. The goals of such a strategy will be to provide for a strengthened capacity for research, surveillance, monitoring and actions across government in order to anticipate, reduce and prevent environmental health risks from the natural and built environments. The existing program can not only be enhanced and delivered in a more comprehensive manner but existing and new program delivery mechanisms can be made more effective.

E: Key Results Commitments 1.3 - Safe consumer and commercial products. 1.4 - Safe living and working environments

Planned Results and Related Activities

Planned Result

▶ Modernized legislative foundation for the Department's risk management programs in order to strengthen the health protection system and provide clear and consistent policy direction for both industry and government regulators.

Related Activities

- Anticipated proclamation of the *Canadian Environmental Protection Act* and implementation of the associated regulations in 2000-2001. This proposed new Act will improve the management of environmental hazards and risks to the health of Canadians by providing a more efficient, current and comprehensive structure with which to address these risks.
- Propose Cosmetics Regulations that will require ingredient disclosure on cosmetic labels to provide Canadians with more information so they can make informed choices. This amendment will also provide information to health professionals in poison control centres and emergency rooms to improve treatment of poisoning incidents. The amendment will allow industry to harmonize with international labelling requirements.
- Revoke the Hazardous Products Regulations (Matches). This will ensure consistency with the regulations' coverage under the *Explosives Act* and provide more comprehensive protection against fire and injury to Canadians.
- Promulgate new Regulations for Consumer Chemicals and Containers to provide an increased level of protection for the health and safety of Canadians when they are exposed to consumer chemical products.

Planned Result

▶ Through research on the human health impacts of bacterial and chemical impurities in water, the development of guidelines for contaminants in drinking water.

Related Activities

- Conduct research on contaminants in recreational water which affect fish and fish-eating species.
- Conduct research on contaminants in chlorinated drinking water which do not kill some parasites, e.g. cryptosporidia.
- Investigate chlorinated disinfection by-products and the need to revise the current drinking water guidelines.

Planned Result

▶ Monitor the impact on population health of technologies and products intended to reduce greenhouse gas emissions.

Related Activities

- Monitor the health impacts of climate variability and change to determine the best strategies to deal with the adverse health effect of these changes. The Climate Change and Health Initiative Program supports the government agenda to develop a national strategy to reduce the emissions of greenhouse gases. Some greenhouse gas reduction strategies found in newer technologies or products may have acute or latent adverse health impacts.

Planned Result

▶ Expansion of the Consumer Products Program to cover the increased numbers and increased complexity of products in the marketplace.

Related Activities

- Complete more inspections, address consumer complaints and increase public and industry awareness of the safe use of products and safe products.
- Develop additional laboratory methods for testing products, expand product testing, and continue to provide training on test methods and standards.
- Develop strategies dealing with new issues, concerns and related incidents, conduct risk assessments and develop management strategies in response to notification of product-related death or injury.

Planned Result

▶ Reduced exposure of consumers and workers to hazardous radiation emitting devices.

Related Activities

- Inspect facilities and equipment, follow up consumer complaints and subsequently provide increased public and industry awareness.
- Conduct forensic investigations of radiation emitting devices and risk assessments of these products.
- Develop standards and test procedures for the new devices, updated technology and products, and develop policies and regulations related to managing the risks associated with these radiation emitting devices.

Planned Result

▶ New knowledge on emerging issues associated with toxic substances and their direct and indirect effects on human health and the environment.

Related Activities

- Encourage collaborative research among scientists in federal, provincial, territorial, university, Aboriginal and non-governmental areas in the following five priority toxic substances research initiative fields:
  - persistent organic pollutants;
  - metals in the environment;
  - endocrine disrupting chemicals;
  - urban air quality;
  - cumulative effects issues and issues involving multiple research areas.

Planned Result

▶ Performance indicators for the Environmental Health Program activities to measure the extent to which the program is meeting its defined objectives and achieving the expected results.

Related Activities

- Develop systems to allow documentation and tracking of these indicators. These indicators should correlate with the impacts of the program on the health of Canadians in both the short-term and the long-term and allow the program to report on the performance of its activities to the public.

For further details, see the Environmental Health Program Web site at < http://www.hc-sc.gc.ca/ehp/ehd/ >.

Service Line D: Disease Prevention and Control

A: Planned Spending

(millions of dollars)

	Forecast Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-2001**	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
Net expenditures	$45.7	**$51.3** *	$66.0	$65.6

* This represents 17.3 percent of the Management of Risks to Health total net planned spending.

B: Objective

To enable the Department to evaluate the efficacy and effectiveness of various prevention, screening/diagnosis, treatment and palliation methodologies for a wide range of human diseases.

C: Description

The Disease Prevention and Control (DPC) strategy is a joint responsibility of Health Promotion and Programs Branch and Health Protection Branch and one agency, the Occupational Health and Safety Agency. DPC conducts the principal surveillance and research activities within an evolving national health surveillance network. These activities are developed and carried out within a strategic partnership framework that includes the provinces and territories, non-governmental organizations, voluntary health agencies and international agencies.

The Department draws on expertise from a range of advisory committees such as the Technical Advisory Committee, the Chief Medical Officers of Health, the National Advisory Committee on Immunization, and the Advisory Committee on Epidemiology. The Technical Advisory Committee, in particular, provides expert advice to ensure the highest standards of laboratory services and procedures.

The objectives of this service line are to:

- assess the risks of a wide range of threats to health;
- identify options for and catalyze action on interventions at the public health and primary health care levels through ongoing partnerships with federal/provincial/territorial, non-governmental and professional partners;
- reassess and re-evaluate the risks to health on an ongoing basis.

Key activities of this service line include:

- tracking, forecasting, analyzing, and evaluating the impact of health events and health interventions;
- the provision of policy leadership through the identification of planning options for discussion amongst stakeholders (provincial, territorial and non-governmental);
- the extension of capacity enhancing leadership and interventions within the health care community at the professional, community and governmental levels.

D: Issues

A recent review of the DPC service line has shown that these activities need to be focussed on needs and demands as they emerge. Furthermore, the DPC service line needs to enhance its flexibility so that it can respond in a timely and efficient manner as the need arises.

Major factors which are currently affecting the DPC service line include ensuring that it is responsive to the effects of the aging population on health management; globalization of diseases and conditions; emerging, re-emerging and resistant diseases, new therapies and technologies, the role of prevention in public health, distributed responsibility for managing health, and increasing consumer involvement in health decision-making at all levels. The service line will re-evaluate its current commitment to specific disease-related issues with a view to strengthening its capabilities within these priority areas.

Over the next five years, DPC will accomplish this via:

- increased integration of surveillance into the public health system;
- increased surveillance of chronic diseases;
- more comprehensive surveillance coverage;
- greater focus on future surveillance needs;
- enhanced partnerships with public health stakeholders;
- focus on national strategies;
- support to the Canadian Institutes of Health Research;
- internal management processes.

E: Key Results Commitment 1.5 - Effective disease prevention and control

Planned Results and Related Activities

Planned Result

▶ Prevention, identification and reduction of non-communicable disease, illness and injury in Canada.

Related Activities

Medical advances and social changes have reduced the relative economic burden of infectious diseases to the extent that chronic diseases now represent the biggest health threat to society. Today 50 percent of Canada's public health costs stem from five chronic elements: cardiovascular diseases (e.g. heart and stroke); musculoskeletal diseases (e.g. arthritis); injuries; cancer (e.g. lung cancer); and respiratory diseases (e.g. asthma). Furthermore, the aging of Canada's population is the most pervasive and potentially the costliest influence on the health environment. This inevitable trend will have a dramatic impact on the nature and distribution of all diseases, but will have the greatest effect on chronic diseases.

In response, the DPC service line will continue to:

- expand surveillance systems to allow for the dissemination of knowledge regarding the extent and implications of these diseases, resulting illness and injury (e.g. child maltreatment, diabetes, etc.);
- contribute to the national policy agenda through the development of national strategies on a variety of diseases and disease areas such as injury prevention, asthma, cancer control, etc.

In addition, the DPC service line will initiate surveillance systems in the areas of:

- Canadian tobacco monitoring and use;
- national women's health surveillance;
- behavioural risk surveillance - youth and adult;
- mental illness/health surveillance.

Planned Result

▶ Prevention and control of the spread of communicable diseases and illnesses in Canada.

Related Activities

Although medical advances and social changes have reduced the relative economic burden of infectious diseases, new and emerging infectious disease threats demand strategies for disease control, flexibility in application of competencies

and indeed, in cases such as pandemic influenza, expansion of programs. Furthermore, the globalization of economies, travel and food sources and increasing urban population growth will create a dynamic and unprecedented environment for the spread of infectious diseases. As a result of these influential factors, the Laboratory Centre for Disease Control must maintain and develop its competency in infectious disease surveillance.

National strategies and programs are currently being developed for food safety, blood safety, pandemic influenza and antimicrobial resistance. In particular, the enhanced infectious disease program activities will:

- develop and enhance, with the provinces and the private sector, Canada's contingency plan for pandemic influenza;
- establish a national strategy with respect to antimicrobial resistance which will improve the collection and analysis of information pertaining to the incidence, causes and burden of the disease; enhance investigation of specific issues and strengthen the capacity to respond to them, including outbreaks; strengthen laboratory capacity for strain identification; and facilitate the acquisition and transfer of new technology within the public health network;
- develop and implement a new food safety program which will adopt a *farm gate to dinner plate* perspective that centres on core surveillance, targeted research and outbreak response. This will be supported by the provision of essential laboratory services and by the production of outputs that facilitate fact-based decision-making, assist education and contribute to the development of a control and prevention policy.

These enhancements are in addition to the current programs in the areas of sexually transmitted diseases, respiratory diseases including tuberculosis and influenza, nosocomial infections and vaccine preventable diseases.

Planned Result

▶ Public health capacity in Canada that meets urgent and emergent health concerns.



Related Activities

- Conduct and assess global surveillance in areas of international public health importance, e.g. outbreaks of infectious disease, food and water safety, environmental and drug products, and provide state-of-the-art public health information to the provinces and territories.
- Provide expert advice to federal government departments including the Department of Foreign Affairs and International Trade, the Canadian Food Inspection Agency, Agriculture Canada, the Department of National Defence, the Canada Customs and Revenue Agency and Citizenship and Immigration Canada with respect to international health threats from a variety of sources including food outbreaks, communicable viruses, etc.

- Review, revise, enforce and write any legislation pertaining to the containment of the outbreak of diseases e.g. the *Quarantine Act*.
- Maintain and enhance the specialized laboratory system to respond to the needs of the provinces and territories when faced with national epidemics of disease.

Planned Result

▶ Improved public health advocacy role in support of disease prevention and control.

Related Activities

- Conduct decision-oriented analysis (related to the promotion, development and control of disease-oriented research and interventions) based on enhanced analytical capabilities, forecasting and options identification.

For further details, see the Laboratory Centre for Disease Control Web site at < http://www.hc-sc.gc.ca/hpb/lcdc/about_e.html >.

Service Line E: Occupational Health and Safety Agency

A: Planned Spending

(millions of dollars)

	Forecast Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-2001**	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
Gross expenditures	$30.5	**$22.3**	$23.0	$22.2
Expected revenue**	($5.3)	**($0.1)**	($0.1)	($0.1)
Net expenditures	$25.2	**$22.2** *	$22.9	$22.1

* This represents 7.5 percent of the Management of Risks to Health total net planned spending.

** The decrease in expected revenue between 1999-2000 and 2000-2001 and future years is due to the exclusion, in 2000-2001 and future years, of the approval of Vote netting authority. A six month extension to existing Treasury Board authorities was approved from April 1 to September 30, 2000 and discussions are under way with Treasury Board to authorize a permanent Vote netting authority.

B: Objective

To provide a broad range of direct occupational and public health and safety services and advice to all levels of the public sector, as well as federally regulated and non-government organizations. To continue to work with other parts of Health Canada to protect the health of the Canadian population from incoming quarantinable diseases. To protect the health of visiting VIPs in Canada.

C: Description

The Agency has achieved the objectives and goals expected from previous business and strategic plans. Most significant among these, the achievement of signed agreements with federal customers, demonstrates a significant move toward improved accountability throughout the public service, in respect of occupational health and safety.

The clarification of accountabilities through service agreements has resulted in new opportunities for growth as well as ensuring that customers are becoming partners. This change in culture is a long-term initiative within which there is ample room for additional improvement. The strategic business objectives of the Agency highlight the further work that is required to continue to build upon the advantages offered by these partnerships.

D: Issues

The Agency provides occupational health and safety (OHS) and specific public health services to the federal government, the public sector, federally regulated industries and non-profit, public non-government organizations. The primary customer is the federal government for which the Agency provides approximately $18 million of occupational health and safety services, under simulated cost recovery. These services include advice and consultation, health assessment, workplace investigation, health education and training; and screening and immunization. In addition, the Agency recovers approximately $5 million from the provision of public health services (food and sanitation inspection) to federally-regulated industries, quarantine services, employee assistance services, OHS services to the public sector and the VIP program on behalf of Health Canada.

Through multi-disciplinary staff, located in three regions and 21 offices across Canada, OHSA provides a unique, comprehensive, bilingual service and supports and extends these services through partnerships with the private sector.

It also operates Canada's quarantine program, cruise vessel inspection and VIP health services. These services are to:

- prevent the entry or control the spread of quarantinable diseases;
- protect the health of the travelling public;
- coordinate the protection of the health of foreign dignitaries while in Canada.

Since its creation as a provisional Special Operating Agency (SOA), the Agency is positioned to serve other public sector and federally-regulated customers in its fields of expertise on a cost recovery basis. Moving towards SOA status has also resulted in a greater emphasis on cost management, customer service and efficiency gains.

E: Key Results Commitment 1.6 - Effective occupational health and safety services available and accessible to federal departments

Planned Results and Related Activities

Planned Results

- A comprehensive Occupational Health and Safety service for federal public servants.
- Occupational health and safety information shared between departments and the Agency.
- Increased awareness and knowledge of OHS issues and prevention by executives and all managers in the federal public service.
- Improved information to the travelling public on health and sanitation conditions on common carriers.

▶ Enhanced public health prevention and surveillance program for food/water-borne illnesses on common carriers.

Related Activities

- Encourage departments to consider a common information database or "information greenhouse" that would allow greater sharing of information related to occupational health determinants.
- Develop and implement in the public service the OHS Management System approach based on risk management principles.
- Continue existing consultation fora with federal customers and implementation of the Management Advisory Board for OHS with representation from customer departments and the private sector to provide strategic direction.
- Continue the development and implementation of the Agency's internal information systems and provision of reports to customers.
- Expand the successful voluntary compliance approach in the Cruise Ship Inspection Program to other common carriers - air and rail transportation.
- Provide a Web site for the public with information on inspections of common carriers. The Web site will provide advice, consultation, training and education on OHS management systems, risk management and due diligence.
- Maintain the voluntary compliance program in the cruise ship industry and its expansion to other common carriers through negotiation of standards, protocols and procedures with the industry and routine audits of their compliance.
- Continue the annual schedule for formal consultations with the common carrier industry and publishing the results in the *Canada Gazette*.
- Conduct international consultations with other governments to maintain the harmonization of programs.

For further details, see the Occupational Health and Safety Agency Web site at < http://www.hc-sc.gc.ca/ohsa/nehsi.htm >.

Service Line F: Emergency Services

A: Planned Spending

(millions of dollars)

	Forecast Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-2001**	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
Gross expenditures	$2.0	**$2.2**	$2.2	$2.2
Expected revenue	($0.1)	**($0.1)**	($0.1)	($0.1)
Net expenditures	$1.9	**$2.1** *	$2.1	$2.1

* This represents 0.7 percent of the Management of Risks to Health total net planned spending.

B: Objective

To support health care and social service systems when disasters occur.

C: Description

Health Canada carries out the following activities in support of this objective:

- maintains a stockpile of goods and equipment needed to respond to natural disasters such as floods or earthquakes and conducts periodic reviews of emergency stockpile requirements;
- plans for emergencies through consultations with federal and provincial partners on the health and social services components of national plans and on issues such as heavy urban search and rescue;
- provides support to municipal and provincial emergency health and social services systems when disasters occur;
- develops programs in support of education and training activities for emergency health and social services planning and response.

D: Key Results Commitment 1.7 - Effective response to natural and man-made disasters

Planned Results and Related Activities

Planned Results

- Input and participation in policy development, reviews, departmental and interdepartmental plans and exercises.
- Participation in national and international fora on counter-terrorism.
- Health input into activities related to heavy urban search and rescue.
- Development and implementation of a five-year plan for reconfiguration and refurbishment of the National Emergency Stockpile System.
- Action recommendations of the education/training review requirements.
- Reports on activities related to disaster response.
- Effective response to requests for assistance.
- Reports on the review of the education/training requirements.

Related Activities

- Assists with the review and revision of plans for the federal nuclear response and pandemic influenza.
- Provides input to interdepartmental plans such as the national emergency support plan.
- Participates in the development of, and planning for, heavy urban search and rescue.
- Reconfigures and refurbishes the national emergency stockpile system based on the review report.
- Reviews (with the provinces) the education and training requirements to ensure national standards for education programs to provide an appropriate response to the emergency health and social services programs in natural disasters.
- Provides advice and assistance related to the consequences of disasters which may occur.

Fur further details, see the Emergency Services Web site at
< http://www.hc-sc.gc.ca/msb/emergency/index_e.htm >.

Service Line G: Pest Management Regulation

A: Planned Spending

(millions of dollars)

	Forecast Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-2001**	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
Gross expenditures	$26.2	**$20.8**	$20.0	$20.0
Expected revenue**	($8.5)	**($0.2)**	($0.2)	($0.2)
Net expenditures	$17.7	**$20.6***	$19.8	$19.8

* This represents 6.9 percent of the Management of Risks to Health total net planned spending.

** The difference in expected revenue between 1999-2000 and 2000-2001 is due to the expiry of Vote netting authority. PMRA is seeking Vote netting authority for 2000-2001 from the Treasury Board. This authority, if approved, would lead to additional estimated revenue of approximately $7.3M and to gross expenditures of $28.1M in 2000-2001. For future years the gross expenditures would be $27.3M.

B: Objective

To protect human health and the environment by minimizing the risks associated with pest control products, while enabling access to pest management tools, namely, these products and sustainable pest management strategies.

C: Description

The Pest Management Regulatory Agency (PMRA) is responsible for administering the *Pest Control Products Act (PCPA)*, the primary federal legislation for regulating pesticides, through new product evaluation, re-evaluation of registered products and compliance functions. The Agency integrates sustainable pest management in its regulatory decision-making and facilitates the development and implementation of sustainable pest management strategies.

Major reforms to the federal pest management regulatory system were announced in 1995 when the PMRA was established. The objectives of the reforms are to increase the efficiency and effectiveness of the system and to increase public participation and transparency. Since 1995, good progress has been made in achieving these objectives. Efforts in international harmonization have led to the implementation of Canada/US joint review projects for reduced risk chemical pesticides and bio-pesticides. Performance targets have been set and are routinely being met. The PMRA is on track to achieve a 40 percent efficiency gain in the review of submissions for new products by the end of 2003, having increased

efficiency by 23 percent in the two years since 1997 and having planned a further increase of 5 percent in 1999-2000. The backlog of older submissions inherited when the PMRA was formed has been eliminated. A cost recovery regime has been implemented.

D: Key Results Commitment 1.8 - Safe and effective pest control products

Planned Results and Related Activities

Planned Results

- Modernized legislation.
- Strengthened re-evaluation.
- Policies on risk reduction and formulants.
- Improved efficiency through international harmonization and electronic innovation.

Related Activities

- Make regulatory decisions within specified performance standards on applications for the registration of pesticides and amendments to their conditions of registration through the conduct of human health, safety and environmental risk assessments, efficacy assessments, value assessments and the establishment of Maximum Residue Limits for pesticides. Performance standards include reviewing applications for the registration of new active ingredients or major new uses within 18 months, 90 percent of the time. Fifty or more of these complex applications are received each year out of a total of approximately 2,000.
- Maintain programs to help ensure that products are used legally, according to label directions. PMRA conducts approximately 2,000 inspections for compliance annually, as well as 1,600 supporting laboratory analyses and 500 investigations to follow-up on suspected violations.
- Propose to replace the *PCPA* with a new Act to modernize the risk management framework and strengthen public involvement.
- Implement an enhanced, comprehensive re-evaluation program to ensure that pesticides meet current safety standards. The goal of the proposed program is to re-evaluate all products registered up to December 31, 1994 by 2005-2006.
- Develop a draft pesticide risk reduction policy and consult with other federal and provincial/territorial departments and stakeholders. The objective of the policy is to go beyond the basic assurance of safety on a product-by-product basis and encourage the development and registration of low risk products and the implementation of agricultural and other user sector practices that are consistent with a healthy and sustainable food supply and a sustainable environment.

- Implement a formulants policy for the risk assessment and risk management of formulants in pesticide products. The policy will build on and be harmonized with that of the United States Environmental Protection Agency (US EPA).
- Increase efficiency through international harmonization and electronic submission and review processes. Efficient regulation facilitates timely access to new, safer pesticides and removal from use of older pesticides that cannot meet contemporary health and environmental standards. The goal is a further efficiency gain of 5 percent in each of 2000-2001 and 2001-2002 and 2 percent in 2002-2003.
- Continue international harmonization with US and Mexican partners through the North American Free Trade Agreement (NAFTA) Technical Working Group (TWG) on Pesticides, to harmonize regulatory processes and increase the use of joint review and other work-sharing mechanisms, and through the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD) Working Group on Pesticides, to harmonize test protocols and data requirements for pesticides. During 2000-2001, harmonization of data requirements for microbial and pheromone pesticides will be completed.
- Conduct further pilots on electronic submission and review of pesticide registration applications through the NAFTA TWG on Pesticides and the Global Regulatory Information Technology group which reports its activities to the OECD Working Group on Pesticides.
- Develop policy and undertake consultation for regulations to support the new *Pest Control Products Act*.
- Work closely with the US EPA to develop and implement new risk assessment approaches and methods in light of the more stringent health-based safety standards for pesticide residues in foods established under the 1996 US *Food Quality Protection Act*.
- Implement an enhanced approach for the screening, risk assessment and risk management of endocrine-modulating substances that will be consistent with science policy evolving through related OECD and US EPA activities.
- Participate in national and international activities aimed at eliminating or reducing the release of toxic, persistent and bio-accumulative chemicals into the environment.
- Develop and implement programs in order to strengthen consideration of sustainability in pesticide regulatory decision-making and facilitate access to reduced-risk chemicals and biopesticides.
- Work with provincial/territorial and stakeholder partners to develop and implement Integrated Pest Management strategies in a variety of use sectors. A project aimed at the management of sea lice in aquaculture is targeted for completion in 2000-2001.
- Develop health and environmentally-based outcomes and performance measures for the pest management regulatory system by:

- continuing to participate on the OECD Risk Reduction Steering Committee in order to further work on pesticide risk indicators as well as other risk reduction activities;
- developing regulations to require reporting of information for a national pesticide sales database for publication in the *Canada Gazette* in 2000-2001.

- Seek to attain Special Operating Agency status.

For further details, see the Pest Management Regulatory Agency Web site at < http://www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/qcont-e.html >.

Service Line H: Canadian Blood Secretariat

A: Planned Spending

(millions of dollars)

	Forecast Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-2001****	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
Net expenditures	$38.7	**$7.3***	$7.2	$7.2

* This represents 2.5 percent of the Management of Risks to Health total net planned spending.

** The decrease is a result of the completion of the one-time start-up costs associated with the creation of the new Canadian Blood Services.

B: Objective

To provide Health Canada with a blood system policy, planning, and coordination capacity to ensure the Department's regulatory, surveillance, and blood governance program functions are coordinated in the best interest of all key players in the blood system.

C: Description

Since its creation, the Blood Secretariat has become the focal point in coordinating departmental blood issues. The Blood Secretariat provides the Department with a capacity in: operational blood system policy, planning and coordination; negotiations and litigation support relating to Hepatitis C compensation; blood records management; and administrative support. Strategic priorities for the Blood Secretariat are to continue to coordinate the Department's response to the recommendations of the Krever Inquiry; act as the departmental coordinator for operational blood policy issues; and provide support on behalf of Health Canada to the Department of Justice on blood litigation issues. The Blood Secretariat also provides administrative, financial and logistical support to the Minister's National Blood Safety Council.

The Blood Secretariat continues to play a key role in coordinating the implementation of Justice Krever's recommendations directed at Health Canada in his interim and final reports. Justice Krever also identified the importance of an "early warning" blood surveillance system as a key to reducing the risk of unknown infectious diseases contaminating the blood supply.

D: Key Results Commitment 1.2 - Safe and effective drugs, medical devices and other therapeutic products, including blood and blood products

Planned Results and Related Activities

Planned Result

▶ Strengthened blood safety, particularly on issues relating to the regulation of blood and blood products, and national disease surveillance.

Related Activities

- Provide policy, research and administrative support to the Department of Justice during negotiations and litigation relating to blood-borne diseases such as Hepatitis C, HIV and Creutzfeldt-Jakob disease (CJD).
- Collect, review and compile all departmental blood-related documents, and correctly identify Cabinet confidences and documents subject to solicitor-client privilege, personal and third party information prior to release to the Royal Canadian Mounted Police.
- Assist Disease Prevention and Control (DPC) in the development of a comprehensive surveillance and investigation capacity, as well as a research and development agenda for dealing with blood-borne viruses.
- Provide project management and contractual support, obtain legal advice, and provide policy advice and records management services for the following DPC programs:
  - an integrated, laboratory-based epidemiology program for HIV and related diseases;
  - a national transfusion-transmitted incidents surveillance system and xenotransplantation surveillance;
  - surveillance of community acquired blood-borne infections;
  - surveillance for Creutzfeldt-Jakob disease and other prion diseases;
  - strain and laboratory surveillance for hepatitis;
  - hospital-based centres of excellence for surveillance and clinical epidemiological studies of blood-borne pathogens.
- Provide ongoing support to the Department of Justice as that department prepares to defend individual Hepatitis C 1986-1990 cases, the pre 1986-post 1990 Hepatitis C class action suits, CJD cases and other potential cases on blood-related issues.

Business Line 2: Promotion of Population Health (PPH)

A: Planned Spending and Full-Time Equivalents (FTEs)

(millions of dollars)

	Forecast Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-2001**	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
Net expenditures	$242.2	**$358.5***	$300.4	$282.6
Statutory payment	$855.3**	–	–	–
FTEs	555	**731**	720	648

* This represents 15.0 percent of the Department's total net planned spending.

** A one-time court-ordered payment to provide compensation to individuals infected with Hepatitis C through the blood supply between January 1, 1986 and July 1, 1990.

B: Objective

To promote population health through action on the social and behavioural determinants of health.

C: Description

The business line provides a broad integrated approach to population health, taking into account the social, behavioural, and economic determinants of health. It addresses health inequalities among Canadians through the development and support of policies and programs to support disease prevention and health promotion in collaboration with key partners in other government departments, provinces, territories and the non-government sector. The business line supports action to promote health by addressing determinants that fall both within and outside of the health sector throughout the life cycle. It recognizes and emphasizes the importance of investment in early childhood as a means to better health throughout life. The delivery of this business line is carried out through a life cycle framework characterized under the three stages of life:

i) Childhood and Adolescence

ii) Early to Mid-Adulthood

iii) Later Life

D: Background

Population health is an approach to creating healthy people and healthy communities that focuses on the range of interrelated factors which influence the health of the population or specific population groups. These factors, termed "determinants of health" include income and social status, social support networks, education, employment and working conditions, physical and social environments, biological and genetic endowment, personal health practices and coping skills, healthy child development, health services, gender and culture.

Budget 2000

Budget 2000 included a commitment to progress on the National Children's Agenda (NCA). The NCA reflects the commitment of the Government of Canada and the provincial and territorial governments to work together to ensure the health and well-being of Canada's children.

The population health approach recognizes that in order to maintain and improve the health of Canadians, it is important both to promote healthy lifestyles and to foster changes in the broader social environment, such as support for healthy child development, workplace health and healthy aging. To influence the determinants of health, the Promotion of Population Health business line:

- makes health information easily available;
- promotes healthy lifestyle choices and actions which contribute to long-term health e.g. good nutrition, active living;
- helps to create the conditions that support healthy choices and actions, such as healthy child development, healthy workplaces and healthy communities;
- develops programs to prevent or reduce the harm associated with risk behaviour e.g. substance abuse, unprotected sex;
- contributes to a primary care delivery system that integrates health promotion and disease prevention and is responsive to all Canadians, including those in rural areas and those from minority or marginalized groups;
- undertakes research to increase Canadians' understanding of the factors that affect health;
- delivers a comprehensive tobacco control strategy (prevention, cessation, regulation, etc.) to reduce tobacco-caused illness and death.

Budget 1999

The 1999 federal Budget provided new resources to develop or enhance a number of important population health initiatives. These include:

- the Canada Prenatal Nutrition Program which helps high-risk pregnant women have healthier babies;
- initiatives to prevent and control diabetes;
- initiatives with the provinces to explore innovative approaches to rural and community health.

E: Key Results Commitments (KRC)

The Business Line seeks four key results from its activities:

2.1 Public awareness and understanding of the factors that determine individual and collective health and the actions to take to maintain and/or improve health.

2.2 A reduction in health inequalities for specific population groups and improvements in health status for the population.

2.3 The impacts on health of existing or new policies, practices, programs and services are assessed and taken into account by the private, public and voluntary sectors.

2.4 A reduction in tobacco-caused illness and death.

F: Key Results Commitments (KRC), Planned Results and Related Activities

KRC 2.1 - Public awareness and understanding of the factors that determine individual and collective health and the actions to take to maintain and/or improve health.

Planned Result

▶ Public awareness of the factors that shape child development.

Related Activities

- Implement Centres of Excellence for Children's Well-Being to generate knowledge of issues of national significance related to the health and well-being of children and to disseminate this knowledge to parents, communities and health professionals.
- Develop information, education and prevention resources for pregnant women, parents, caregivers, health professionals and others working with families to reduce risks to health and ensure the healthy development of the fetus and child e.g. prevention of fetal alcohol syndrome/fetal alcohol effects, promotion of healthy eating practices.
- Address the needs of families and parents by:
  - supporting community-based programs that provide post-partum parent support, promote parenting skills and increase parental awareness of healthy child development;
  - disseminating information about building healthy family relationships, including the balance of work and family responsibilities and the implications of failing to maintain a satisfactory balance;

- addressing issues related to child health and the environment to enable families and communities to better protect children's health and facilitate opportunities to apply measures to reduce risks and promote health.

- Increase public and professional awareness of issues related to ensuring healthy, safe and supportive environments in which children can live, learn and play. Areas of activity include:
  - prevention of violence and bullying;
  - prevention of injuries and creation of safe play spaces;
  - promotion of the use of active transportation, such as walking and riding to work/school;
  - development, validation and dissemination of models that promote an integrated approach to healthy students in healthy schools.
- Develop integrated approaches to the healthy development of youth aged 12-19 by:
  - developing and disseminating knowledge of risk factors and determinants of health for adolescents;
  - disseminating information to increase public and professional awareness of strategies, policies and models that can increase the participation of youth in decision-making;
  - disseminating information to increase public and professional awareness of strategies, policies and models that develop positive personal health practices and decision-making skills among youth e.g. prevention of substance abuse, prevention of dating violence;
  - influencing school curricula to promote school-based strategies related to sexual health education, anti-violence orientations and the promotion of integrated healthy living approaches (healthy eating, active living and positive body image).

Planned Result

▶ Public awareness of issues related to health in later life.

Related Activities

- Improve understanding of aging issues (including injury prevention and the promotion of safe living environments) and support healthy aging by developing and disseminating health information for seniors, caregivers, health professionals, researchers and the general public to inform health choices and encourage personal autonomy.
- Increase awareness of federal programs and services available to seniors.
- Increase understanding and recognition of the risk factors, impacts and outcomes of aging-related diseases.

Planned Result

▶ Public awareness of current and emerging health issues.

Related Activities

- Develop a social marketing campaign to support the prevention of diabetes in Canada.
- Improve the general public's awareness and knowledge of Hepatitis C in order to prevent its spread in Canada and reduce the impact of the disease on those infected with the Hepatitis C virus.
- Expand community-based initiatives to provide greater access to HIV/AIDS information, resources and services and mobilize national efforts to educate Canadian youth about the risks of HIV infection.
- Promote healthy lifestyles by developing public education and awareness initiatives to increase knowledge of the physical and mental health benefits of active living and to promote positive sexual health practices.
- Increase nutrition-related awareness, knowledge and skills through the development of public education messages on nutrition labelling and by working with partners to update guidelines for nutrition and healthy eating.
- Through the National Clearinghouse on Family Violence, promote public awareness of the risk factors for family violence and the need for public involvement in addressing the issue.
- Promote public and professional awareness of best practices for the prevention and treatment of substance abuse.

KRC 2.2 - A reduction in health inequalities for specific population groups and improvements in health status for the population.

Planned Result

▶ Optimal development of all children with a focus on vulnerable populations.

Related Activities

- Through the **Community Action Program for Children**, address the health and social development needs of children from birth to six years of age living in conditions of risk such as low-income families, teenage-parent families and children experiencing developmental delays.

- Through the **Canada Prenatal Nutrition Program**, provide support to pregnant women at risk for having unhealthy babies due to factors such as poverty, age of the parent, poor nutrition, tobacco use and alcohol abuse.
- Support research and promote programs aimed at teen parents, parents of teens and parents of children living with multiple risk factors such as poverty, isolation and substance abuse.

Canada Prenatal Nutrition Program

Budget 1999 provided $75 million over three years to extend the Canada Prenatal Nutrition Program to reach most pregnant women at significant risk of unhealthy pregnancies and births.

- Support research and promote programs that address the environmental health needs of children.

Planned Result

▶ Meeting the health needs of an aging population.

Related Activities

- Support analysis and community-based initiatives to encourage innovative ways to maintain and improve health in later life, including the health of seniors in situations of risk.
- In partnership with key stakeholders, support intersectoral initiatives that foster health-enhancing practices, environments, products and systems to address the health needs of an aging population around the issues of medication use and diabetes.
- Support the development of diabetes knowledge and its application to change behaviours and develop diabetes prevention projects.
- Participate in an assessment of the impact of an aging population to identify key areas for intervention in support of healthy aging.
- Develop and implement a strategy to promote healthy aging, with a special focus on baby boomers, seniors from multicultural backgrounds and the oldest Canadians.

Planned Result

▶ Response to current and emerging health issues.

Related Activities

- Address the needs of Hepatitis C patients and those at risk of infection by:
  - providing funding support to provinces and territories to assist them in identifying individuals infected with Hepatitis C and in improving access to Hepatitis C care services;
  - developing guidelines for the treatment of pregnant women with Hepatitis C to provide physicians and patients with information that will reduce risks to mothers, children and caregivers;
  - promoting the reduction of risk behaviours by those at greatest risk of infection (such as injection drug users) to reduce the incidence of Hepatitis C among those currently uninfected;
  - enhance the health and well-being of infected persons by promoting the development and availability of tools to delay the progression of the disease and improve their awareness of and access to care, treatment and support.
- Through **Canada's Strategy on HIV/AIDS**, work with First Nations, Inuit, Métis, Canadian offenders and other at-risk populations to promote prevention strategies, increase care and treatment and build supportive physical/social environments.
- Through the **Canadian Diabetes Strategy**, work with partners to reduce the incidence and prevalence of diabetes and its complications by promoting an integrated approach to the control of the multiple risk factors.
- Develop a comprehensive strategy in partnership with the Canadian Cancer Society, the National Cancer Institute of Canada and the Canadian Association of Provincial Cancer Agencies to prevent and treat cancer and increase survival and quality of life for those who develop cancer.
- Through the **Canadian Breast Cancer Initiative**, support breast cancer research and programs in the areas of prevention, early detection and quality screening, surveillance, diagnosis, treatment and care, and community capacity building to reduce incidence and mortality, as well as improve quality of life of those affected by the disease.
- Through the **Heart Health Initiative**, work with partners to develop a strategy for an integrated, multiple risk-factor approach to non-communicable disease prevention to increase the coherence of health promotion and disease

Canadian Diabetes Strategy

Budget 1999 provided $55 million over three years to provide Canadians with tools and information dealing with the prevention and management of diabetes and its complications.

prevention policies and to enhance initiatives currently under way in the areas of heart health, cancer prevention, active living, nutrition, hypertension, diabetes and substance abuse.

- Work with stakeholders to promote a comprehensive approach to workplace health to increase awareness and understanding of the importance of healthy workplaces and to reduce work-related diseases, accidents, disabilities, death, absenteeism and their related productivity and health care costs.
- Address the health needs of rural Canadians by:
  - developing a national rural health strategy to promote the integration and accessibility of a full range of health services in rural and remote areas, including primary and specialty care;
  - exploring ways to address workforce issues (e.g. gaps in the supply of health professionals) to contribute to the resolution of health workforce supply issues that have been a chronic problem in rural Canada;
  - exploring how new information technologies can be harnessed to improve the delivery of health services in rural and remote areas.

Rural and Community Health

Budget 1999 provided resources for work with the provinces and territories to address issues of concern in rural and community health. Exploring ways to ensure access to quality health services in rural and remote areas is a key component of this initiative.

- Provide federal leadership on the issue of family violence and manage the National Clearinghouse on Family Violence to synthesize and disseminate information on best practices to prevent and treat family violence.
- Provide federal leadership in the development and promotion of active living strategies for Canada to improve the overall fitness, health, well-being and quality of life of Canadians. Key areas of activity will include:
  - development of a Physical Activity Guide for Children and Youth;
  - promotion of physical activity for an aging population to extend independence;
  - development of a Federal/Provincial/Territorial Communications Planning Framework for active living;
  - action on emerging issues such as the recreational use of performance enhancing substances.
- Through **Canada's Drug Strategy**, provide national leadership and coordination on substance abuse issues, conduct innovative treatment and prevention research, disseminate new knowledge and advance international cooperation. Promote effective and innovative treatment and rehabilitation for those affected by substance abuse through the **Alcohol and Drug Treatment Rehabilitation Program**.

- Through the **Community Animation Program on Health and Environment**, address regionally specific environment and health issues by developing community capacity to:
  - make informed decisions on environment and health issues;
  - promote cross-sectoral collaboration;
  - develop community plans and strategies;
  - implement preventive or remedial actions;
  - increase skills and capacities at the local/regional level to address environment and health issues.
- Continue prevention, promotion and population health activities on a variety of ongoing initiatives and emerging issues of concern to Canadians, such as:
  - colorectal, prostate, cervical and other cancers;
  - mental health promotion;
  - injury prevention;
  - sexual and reproductive health.

Planned Result

▶ Contribution to the development of an integrated health system that incorporates the principles of health promotion and population health.

Related Activities

- Continue to develop and promote Health Promotion Online to provide health professionals with credible health promotion information and needed resources. For more information on this easy-to-use bilingual Web site, please visit < http://www.hc-sc.gc.ca/healthpromotion >.
- Continue to develop and maintain an effective working relationship with the voluntary health sector to strengthen its capacity to engage citizens in enhancing population health. Activities will include:
  - working with national voluntary health organizations to implement the proposed Health Canada - Voluntary Sector Framework for Action;
  - supporting national voluntary health organizations to establish a national representative mechanism for partnering on health policy and program development;
  - developing and implementing a public education strategy to build public understanding of the importance of the voluntary health sector in the Canadian health system;
  - working with regional, provincial and community voluntary health organizations to strengthen their capacities to promote a population health approach and use health promotion strategies to improve and support the health of Canadians.

- Promote preventive health care interventions among the public and health care practitioners by:
  - collaborating with the provinces and territories through the Advisory Committee on Health Services to support the development of evidence-based guidelines for prevention;
  - collaborating with professional associations, educational institutions and other health-related organizations to support the implementation of prevention guidelines for health professionals;
  - collaborating with consumer groups, professional associations and the voluntary sector to develop consumer versions of evidence-based guidelines for prevention.
- Raise awareness among health care practitioners and institutions regarding "best practices" in health service delivery by working with the provinces and territories through the Advisory Committee on Health Services to support the collection of information and evidence regarding the latest initiatives and pilot projects being undertaken to improve the quality of, and access to health services in Canada.

KRC 2.3 - The impacts on health of existing or new policies, practices, programs and services are assessed and taken into account by the private, public and voluntary sectors.

Planned Result

▶ Influence the development of policies and programs for children.

Related Activities

- Work with provinces, territories, non-governmental organizations and other stakeholders to advance a National Children's Agenda as an overarching framework to guide the development, implementation and evaluation of policies and programs aimed at children.
- Negotiate a national action plan on early child development with provinces, territories, non-governmental organizations and other stakeholders by December 2000.
- With federal and provincial/territorial partners, table Canada's second Report on the United Nations Convention on the Rights of the Child.

Planned Result

▶ Influence the development of policies and programs for seniors.

Related Activities

- Develop knowledge that contributes to policies and programs for seniors by delivering policy, research and communication support to the National Advisory Council on Aging.
- In collaboration with provincial/territorial governments, implement the National Framework on Aging to ensure that the perspectives and needs of seniors are considered in the development and implementation of policies and programs at all levels of government.

Planned Result

▶ Influence the development of policies and programs related to emerging health issues.

Related Activities

- Support the work of the Federal/Provincial/Territorial Advisory Committee on Population Health to address major national issues that affect the health and well-being of Canada's population.
- Work with provinces, territories and other key stakeholders to build priorities and consensus for comprehensive, coordinated action on current and emerging health issues e.g. diabetes, mental health.

Planned Result

▶ Influence program and policy development to reflect health promotion and population health principles.

Related Activities

- Increase awareness and understanding of the impact of socio-economic factors on the health of Canadians and influence program and policy development at the federal level by promoting the establishment of health impact assessments.
- Continue the development, promotion and implementation of the population health approach through research and analysis, policy development, information sharing, and marketing of products and messages. This will include, through the Canadian Population Health Initiative, the generation of knowledge on population health through policy-relevant research on health and its broad determinants.

- Work with regional health authorities and organizations to identify and develop health promotion and population health initiatives and analysis to increase the application of these principles in programming in other sectors.
- Expand community-based and government efforts on HIV/AIDS by building stronger partnerships and strategic alliances through the development of shared priorities, planning and activities.

KRC 2.4 - A reduction in tobacco-caused illness and death.

Planned Result

▶ Prevention of youth smoking.

Related Activities

- Involve youth as advisors, activists and peer models.
- Enhance compliance with restrictions on sales of tobacco to youth.
- Continue public education campaigns that denormalize the tobacco industry and the consumption of tobacco products, expose the strategies and tactics of the industry and inform the public of the costs and health impacts of tobacco use.

Planned Result

▶ Increase in the proportion of successful quitters - reduction in relapse rates.

Related Activities

- Develop a Web site to support cessation activities.
- Provide Canadians with relevant information concerning tobacco products, such as ingredients, constituents of smoke, etc.

Planned Result

▶ Increase in the number of people quitting.

Related Activities

- Support initiatives to increase the price of tobacco products in order to reduce demand.
- Implement new product reporting and labelling regulations.
- Defend the validity of the *Tobacco Act*.

Planned Result

▶ Reduction in exposure to tobacco smoke/products for third parties.

Related Activity

- Implement product labeling regulations and undertake actions to provide more information on the effects of environmental tobacco smoke.

Planned Result

▶ Reduction in harm to First Nations and Inuit people from tobacco use and environmental tobacco smoke.

Related Activities

- Work in partnership with First Nations and Inuit to:
  - increase awareness and understanding among First Nations and Inuit of tobacco smoke, smokeless tobacco and environmental smoke-related health concerns;
  - increase understanding and respect of the traditional use of tobacco, through culturally relevant strategies ie. educational programs and social marketing.
- Increase community capacity for action on tobacco control.
- Involve First Nations and Inuit youth in youth targeted initiatives.
- Target certain groups within the First Nations and Inuit populations (youth, children and pregnant women).
- Increase compliance monitoring of tobacco sales to youth on-reserve in cooperation with communities.

Planned Result

▶ Reduction in harm associated with tobacco use for those who continue to smoke.

Related Activities

- Continued study on approaches to product modification in conjunction with the Expert Committee on Nicotine and Tobacco Science.
- Implement tobacco reporting regulations to allow access to information that is essential to Health Canada's risk management strategy for the control of tobacco's impact on public health.

For further details, see the Health Promotion Online Web site at
< http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/hpo/ >
or through Wired Health, the monthly health promotion magazine
< http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/wired/ >.

Accountability for Key Results

Primary Responsibility:

Assistant Deputy Minister - Health Promotion and Programs Branch



A: Planned Spending and Full-Time Equivalents (FTEs)

(millions of dollars)

	Forecast Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-2001**	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
Gross expenditures	$1,147.1	**$1,324.4**	$1,358.5	$1,340.3
Expected revenue	($9.1)	**($9.1)**	($9.1)	($9.1)
Net expenditures	$1,138.0	**$1,315.3** *	$1,349.4	$1,331.2
FTEs	1,402	**1,403**	1,401	1,401

* This represents 55.1 percent of the Department's total net planned spending.

The 1999 Budget has announced an investment of $190 million over three years and introduced a number of new First Nations and Inuit health initiatives that are being developed with First Nations and the Inuit.

- the First Nations and Inuit Home and Community Care program aims to fill gaps in the continuum of care by providing improved care for the elderly, disabled and chronically ill and those requiring short-term acute care services;
- the additional investment in the First Nations Health Information System (FNHIS) assisted with the deployment and maintenance of a community-based health information system to First Nations communities which will allow them to monitor health trends, plan for appropriate strategies and detect trends in chronic and reportable diseases.

An additional $50.2 million was also announced for the following First Nations and Inuit health initiatives:

- the Aboriginal Diabetes Initiative provides culturally-appropriate prevention, education, treatment and care and improved lifestyle supports;
- the expansion of the Canada Prenatal Nutrition Program - First Nations and Inuit component aims at improving the health outcomes of pregnant women, mothers and infants at risk with emphasis on fetal alcohol syndrome/fetal alcohol effects;
- the Safe Food and Nutrition Program will support food security pilot projects as part of the Indian and Northern Affairs Canada (INAC) Food Mail Program, address gaps in the Environmental Contaminants in Traditional Foods Program and increase activities in the investigation of gastroenteritis outbreaks in First Nations Communities.

The First Nations and Inuit population is growing at twice the rate of the Canadian population, and is younger on average, so that over time, it will draw even more heavily on health care services as it ages. First Nations and Inuit health care

needs are particularly pressing since the population's health status is well below that of Canadians as a whole. Beyond the unique demographic and health status pressures, the First Nations and Inuit health system is experiencing the same health care cost pressures of all health care systems, including provincial/territorial systems, such as rapidly rising cost of drug prices for example.

Budget 2000

Budget 2000 allocated an additional $10M in 1999-2000 and $100M over the next two fiscal years to ensure that essential programs and services are in place to meet the health needs of First Nations and Inuit people, including:

- investments in nursing services and other community-based public health, disease prevention and health promotion programs on-reserve;
- funding to respond to rising cost pressures related to drugs, dental and medical transportation under the Non-Insured Health Benefits program.

B: Objective

To assist Aboriginal communities and people in addressing health inequalities and disease threats and in attaining a level of health comparable to that of other Canadians, and to ensure the availability of, or access to, health services for registered First Nations people and Inuit.

C: Description

The principle that health status inequalities and health service concerns among First Nations will be addressed more effectively when decisions are made by themselves is widely accepted by health experts and First Nations and Inuit people. This business line works toward increased control and management of community-based health services by First Nations and Inuit people through transfer, integrated contribution agreements and other health funding arrangements, capacity building and training. The business line also supports actions on health inequalities affecting First Nations and Inuit people.

First Nations and Inuit people take a holistic view of health, one that includes physical, social, emotional and spiritual well-being. The focus is not on the individual alone, but on the family and community as well. This approach underlies the community-based programs provided by Health Canada to the First Nations people living on-reserve and to the Inuit.

D: Key Results Commitments (KRC), Planned Results and Related Activities

Sustainable health services and programs for First Nations and Inuit people that address health inequalities and disease threats so that they may attain a level of health comparable with that of other Canadians, within the context of First Nations and Inuit autonomy and control.

Planned Results

- ▶ KRC 3.1 Improvements in First Nations and Inuit people's health and a reduction in health inequalities between them and other Canadians.
- ▶ KRC 3.2 A First Nations and Inuit population that is informed and aware of the factors that affect health and what actions can be taken to improve health.

Related Activities

Aboriginal Head Start (AHS):

On-Reserve:

- Finalize the National Evaluation Framework.
- Work with the Aboriginal Head Start National Committee on developing appropriate mechanisms and reporting tools to assist projects in completing their individual evaluations as well as laying the groundwork for the national evaluation.
- Establish 120 First Nations Aboriginal Head Start projects across Canada.

Urban and Northern:

- Conduct a pilot impact evaluation exercise commencing in the fall of 2000.
- Disseminate information and resources for early childhood development and education.

Addiction Programs:

- Complete the accreditation process for treatment standards in the National Native Alcohol and Drug Abuse Program (NNADAP) and Youth Solvent Abuse Prevention Program centres.
- Implement the NNADAP review recommendations.
- Complete the design of the new Substance Abuse Information System.

Home and Community Care:

- In partnership with First Nations, Inuit and INAC, development of a resource tool kit comprised of a series of handbooks to guide needs assessment, program planning and implementation and delivery activities.
- Implement training to build skills and capacity in needs assessment, program review and program delivery.
- Support INAC in the developmental work and analysis of institutional and continuing care needs.
- Develop a report on institutional care issues.

- Work with First Nations pilot sites to implement the Health Transition Fund home care project and diabetes home and community care project.

Community Health Nursing Practice:

- Complete and disseminate clinical guidelines.
- Develop a competency assessment for expanded scope of practice.
- Begin drafting pharmaceutical standards for nursing stations.
- Medical Services Branch (MSB) headquarters and Regions will continue to implement the long term strategies related to promotion and recruitment, clinical and professional support to nurses, management support, quality of life, sustainability, support to First Nations nurses and nursing students.

Healing and Wellness:

Develop a national mental health strategy through the following activities:

- Complete the environmental scan of mental health programs.
- Develop a program framework for mental health services for First Nations and Inuit communities.
- Support capacity building of health workers through sponsoring training activities by the Native Mental Health Association of Canada.
- Support existing Aboriginal youth networks including the Assembly of First Nations and other youth intervention organizations.

Disease Prevention and Control:

- Health Canada continues to play an important role in identifying and controlling diseases affecting First Nations and Inuit communities by:
  - developing an HIV/AIDS awareness-raising agenda to include youth, elders and decision-makers;
  - supporting the development of an Inuit AIDS Network;
  - implementing Treasury Board review recommendations in the area of education/prevention; health care services for those infected; and support projects at the community and national level.



Diabetes:

- Develop the Aboriginal Diabetes Initiative program framework.
- Complete the Manitoba diabetes study on prevalence and complications.
- Incorporate Aboriginal diabetes surveillance requirements into the National Diabetes Surveillance System.
- Continue to participate in the development and implementation of the Canadian Diabetes Strategy.

Dental Health and Dental Therapy Program:

- Complete the Dental Therapy Training Program evaluation towards a renewed strategy for dental therapy programs.
- Finalize a retendering process for a five-year contract for the National School of Dental Therapy.

Canada Prenatal Nutrition Program (CPNP):

- In partnership with First Nations and Inuit, and based on the discussions and feedback sessions with stakeholders carried out in 1999-2000, it is expected that the CPNP will:
  - intensify delivery of activities/services to more women who present the greatest risk for adverse birth outcome;
  - build on program successes such as the sharing of best practices through a strengthened communications network;
  - build capacity through establishing enhanced coordinated training programs closer to the community level;
  - use the information collected through the discussion and feedback process to guide the development of the fetal alcohol syndrome/fetal alcohol effects initiative, focussing on the following areas: prevention, training and community capacity building with an emphasis on integration with community-based programs.

Environmental Health:



- Manage environmental problems affecting the health of First Nations and Inuit community members in addressing issues such as water quality (e.g. cryptosporidium), indoor air quality, food safety, housing (e.g. mold), sewage disposal, workplace safety, communicable disease, waste disposal and environmental management systems.
- Administering sound research providing risk/benefit analysis to First Nations and Inuit communities through fish consumption and eating patterns in the Effects on Aboriginals from the Great Lakes Environment (EAGLE) health survey, by providing laboratory service for the assessment, analysis and ongoing monitoring of mercury in hair samples and pesticides in blood and serum and by providing ongoing monitoring for rapid assessment and analysis of potential environmental contaminants.

Nutrition/Northern Food Mail Subsidy:

- Support INAC pilot projects to determine cost-effective approaches to improved healthy eating and food security in isolated, northern First Nations and Inuit communities.

KRC 3.3 - Effective health care services available and accessible to First Nations and Inuit people.

Planned Result

▶ Development of health systems for First Nations and Inuit people that are well integrated into the Canadian health system.

Related Activities

Non-Insured Health Benefits (NIHB):

- In the interests of controlling NIHB costs without significantly affecting service the Program will:
  - accelerate the use of automated systems to increase efficiency;
  - finalize the transition to the new Health Information and Claims Processing System;
  - improve the Drug Utilization Evaluation System and enhance its effectiveness;
  - finalize the implementation of point of service (POS) claims processing for all pharmacy claim submissions;
  - as a management strategy to better use available funds, a Risk Management Committee has been implemented using an accountability framework to:
    - investigate evidence of improper health service provider billings;
    - conduct more health service provider audits;
    - refer to police/legal authorities all cases of suspected serious fraud.
  - set market value provider fees in all regions;
  - put in place additional cost management measures for all benefits in the NIHB Program, while protecting service delivery, such as:
    - implementing maximum allowables for drug benefits;
    - further expansion of limited-use drugs;
    - further refining of the dental pre-determination process;
    - deletion of benefits according to an evidence-based approach.

First Nations and Inuit Health Information System:

- Continue the distribution of the First Nations Health Information System (FNHIS) to over 500 communities as per the regional work plan.
- Maintain the FNHIS info/infrastructures on an ongoing basis and begin working on a transfer strategy to First Nations control.

- Study the feasibility of integrating the FNHIS into other MSB information systems and of integrating FNHIS into other provincial and territorial information systems.
- Support the development of information management and analysis capacity, including governance and information sharing protocols.
- Assess the requirements for a home and community care information management module.

Telehealth:

- Implement telehealth services at each of the five Health Transition Fund pilot project sites.
- Begin discussions with First Nations and Inuit on the potential strategic direction and business case for telehealth services in First Nations and Inuit communities.

Partnerships:

- Negotiate the development of a national partnership agreement with the Assembly of First Nations and the Inuit Tapirisat of Canada that will facilitate the achievement of shared goals and responsibilities by clearly defining mandates, authority, accountability and responsibility.
- Participate in circumpolar initiatives and involve First Nations and Inuit.

Aboriginal Health Institute (AHI):

- Conclude the implementation of the Aboriginal Health Institute and initiate funding.
- Review the AHI's management plan.

KRC 3.4 - Increased First Nations and Inuit management of and accountability for health care services and the non-insured health benefits program.

Planned Result

Transfer of health programs to First Nations and Inuit.

Related Activities

Transfer:

- Develop with Indian and Northern Affairs Canada:
  - a comprehensive audit guide for First Nations;

- a Band indebtedness, co-management and third party management policy which would apply to all First Nations;
- an harmonized approach for assessing First Nations' management capacity.

- Transfer health services including second and third level services and the administration of fixed assets, at a pace to be determined by First Nations, subject to obtaining appropriate authorities.
- Explore new models to enhance existing mechanisms for First Nations and Inuit control of health services.

Self-Government:

- Continue to work in partnership with Indian and Northern Affairs Canada and provincial/territorial governments as appropriate to negotiate and implement self-government agreements.
- Continue to provide advisory services to the new government of Nunavut, particularly in the management of community-based health programs and non-insured health benefits.

Non-Insured Health Benefits (NIHB):

- Work in partnership with First Nations and Inuit to facilitate their control of the NIHB program.
- Finalize the evaluation of all existing pilots based on the current Treasury Board authority.
- Update the health information and claims processing system to support transfer activities and projects.

Hospital Services:



- Complete health assessment planning for hospital services and negotiate a new hospital service agreement in Moose Factory.
- Undertake negotiations with the Province and First Nations on the role of the Norway House Hospital and Percy E. Moore Hospital in Manitoba.
- Continue working towards the amalgamation of the Sioux Lookout Zone Hospital with the provincial hospital in Sioux Lookout. The amalgamated hospitals will be managed under a provincially incorporated hospital board in accordance with the four party agreement signed by the First Nations, Health Canada, the Province and the Town of Sioux Lookout.

For further details, see the Medical Services Branch Web site at
< http://www.hc-sc.gc.ca/msb/about_e.htm >.

Accountability for Key Results

Primary Responsibility:

Assistant Deputy Minister - Medical Services Branch

Co-Responsibility:

Assistant Deputy Minister - Health Promotion and Programs Branch

Business Line 4: Health System Support and Renewal (HSSR)

A: Planned Spending and Full-Time Equivalents (FTEs)

(millions of dollars)

	Forecast Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-2001**	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
Net expenditures	$53.7	**$76.4***	$17.5**	$5.9
FTEs	76	**114**	104	52

* This represents 3.2 percent of the Department's total net planned spending.

** This decrease is due to the completion of the Health Transition Fund's work.

B: Objective

To ensure the long-term sustainability of a health system having significant national character.

C: Description

This business line provides support for leadership on all areas of Canada's health system. It uses knowledge and action from across the Department to ensure the viability and accessibility of Medicare and a more appropriate balance in Canada's health system across health care, promotion, prevention and protection. The focus is on increasing efficiency and effectiveness of the health system in collaboration with the provinces and territories.

Benefits of our Commitments to Canadians . . .

Results accruing both within and beyond the planning period will augment the base of evidence upon which sound decisions can be made to improve the health care system.

The business line's work leads to a more expeditious balance of promotion and protection of health, health care and prevention of disease and injury. All initiatives are undertaken in the context of the Social Union Framework Agreement.

D: Key Results Commitments (KRC), Planned Results and Related Activities

Planned Result

▶ KRC 4.1 Publicly funded hospital and physician services consistent with the principles of the *Canada Health Act* (CHA).

Related Activities

- Monitor, assess and analyse provincial and territorial health insurance plans and health services for compliance with the principles of the CHA.
- Resolve outstanding CHA compliance issues.
- Conduct research on the health care system's key elements that significantly influence health care service delivery.
- Synthesis and dissemination of federal health activity information, including the administration of the CHA and health services for First Nations and Inuit.
- Consultation with provinces, territories and stakeholders to identify priority issues and develop strategies to strengthen health care system renewal and reform in the context of the CHA.
- Better reporting to Parliament in the form of an improved CHA Annual Report.

KRC 4.2 An integrated health system embodying efficient health services.

Planned Result

▶ Federal, provincial and territorial collaboration on home- and continuing-care issues to identify shared priorities and objectives for strengthening home- and community-based services.

Related Activities

- Continue to work on home care with provinces, territories and non-governmental organizations to identify common definitions, terminology, quality indicators, values, principles and cost-effective models.
- Coordinated approach to address key human resource issues and information needs in home care.
- Promote effective uses of technology in home care.
- Explore with federal departments possible policy activities that strengthen support for services to individuals and communities.
- Address the patch-work nature of current home care services, by determining client needs and developing cost-effective new models for a continuum of care in the community.

- Promote and support the implementation of effective accountability approaches, and in conjunction with the Canadian Institute for Health Information promote the development of common, national performance indicators to track improvements in quality and accessibility of home and community care.
- Consider gender and policy implications of home and community care from the perspectives of care recipients and care providers in view of research sponsored through the Centres of Excellence for Women's Health Program.
- Develop the policy, evidence-based decision-making and management infrastructures needed to achieve a more responsive and accountable health system.

Planned Result

▶ Support of provincial/territorial activities for improving the primary health care system in rural and remote communities as well as in urban centres.

Related Activities

- Assess and support the implementation of new primary care delivery and funding models which promote more integrated, client-oriented care.
- Work with provinces and territories on options to strengthen health human resource development and to improve the organization and delivery of primary care services.
- Develop a better understanding of what payment options, information systems and models of integration work best, based on the needs of the population in urban, rural, hospital or community-based settings.
- Continue to study women's health issues in rural and remote communities and communicate results as they become available.

Our initiatives contribute to a primary health care system which . . .

- Balances promotion, prevention and treatment, and meets the principles of the *Canada Health Act*.
- Provides the appropriate incentives, information and support to patients and providers.
- Encourages education, team work and innovation, and utilizes the best information and evidence to provide increased accountability and better outcomes for the health of all Canadians.

Planned Result

▶ Understand and address key issues underlying rising drug costs (including prices, utilization, system efficiencies and access to needed medicines) in collaboration with the provinces and territories through the F/P/T Pharmaceutical Issues Committee.

Related Activities

- Funding for the Patented Medicine Prices Review Board (PMPRB) to analyse and report on price and expenditure trends, price levels and cost drivers facing public drug benefit plans in Canada.
- Preparatory work towards the implementation of a national drug utilization database.
- Implement an action plan to promote the effective dissemination of drug information and the use of clinical practice guidelines.
- Measures to promote the transparency of formulary decision-making through increased collaboration of expert advisory committees.
- Understand and address cost pressures in the area of pharmaceuticals, and assist provinces in improving the affordability of their drug plans.

Planned Result

▶ KRC 4.3 Innovative national and international initiatives that strengthen the health system.

Related Activities

- Adjust and adapt to changes in social, technological and fiscal environments in the spirit of the Social Union Framework Agreement to upgrade quality of and access to health care services.
- Support federal, provincial and territorial government development of innovative approaches to health care through Health Transition Fund priority areas: home care, pharmacare, primary care and integrated service delivery.
- Monitor, analyse and utilize information from international sources in order to reflect the impact of global influences on Canadian health policy.
- Development of academic and community-based policy research on the health system needs of women and the promotion of gender-specific health issues through the Centres of Excellence for Women's Health Program.
- Implement the Canada Health Infostructure Partnership Program which will provide funding support to innovative applications of information and communications technologies in health service delivery, including rural health, particularly electronic health records, telemedicine and telehomecare.

Planned Result

▶ KRC 4.4 A better understanding of the fundamental issues relating to health care, and better tools and mechanisms for improving access to a range of high quality, equitable services.

Related Activities

- Analysis of the impacts of current approaches to health care financing (both public and private) on accessibility to high quality, integrated health care services both in the public and private sectors.
- Work closely with the provinces and territories through the federal, provincial and territorial Advisory Committee on Health Infostructure and its various working groups, such as the Working Group on Telehealth and the Working Group on Electronic Health Records, to find innovative solutions and share information and best practices on local and national health infostructure initiatives.
- Develop the best approach for synthesizing and disseminating information for policy and decision-making.

Planned Result

▶ KRC 4.5 Strengthened partnerships among federal, provincial and territorial governments, key stakeholders, Canadians and international partners.

Related Activities

- Support and collaborate with provincial and territorial governments, public health departments, regional health boards, medical associations, community health centres and other members of the health community in examining, reorganizing and improving the delivery of health services.
- Innovative approaches for more active and effective citizen engagement in a dialogue focussing on support and renewal of the health care system.
- New international organization partnerships in the health sector, such as with the European Union.

Accountability for Key Results

Primary Responsibility:

Assistant Deputy Minister - Policy and Consultation Branch

Co-Responsibility:

Assistant Deputy Minister - Health Promotion and Programs Branch

Assistant Deputy Minister - Information, Analysis and Connectivity Branch

Business Line 5: Health Policy, Planning and Information (HPPI)

A: Planned Spending and Full-Time Equivalents (FTEs)

(millions of dollars)

	Forecast Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-2001**	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
Net expenditures	$154.2	**$182.6***	$224.8	$162.0
FTEs	518	**644**	675	727

* This represents 7.7 percent of the Department's total net planned spending.

B: Objective

To foster strategic and evidence-based decision-making within Health Canada and to promote evidence-based decision-making in the Canadian health system and by Canadians themselves.

C: Description

This business line contributes to the achievement of federal health objectives by:

- internally, drawing together activities and levers (surveillance, research, policy, communications, federal/provincial and international relations, legislation, consultation, planning and review) used across all business lines, into a cohesive, cost-effective way to deliver the government's health agenda and core Health Canada responsibilities;
- externally, contributing to the generation, provision and use of health information, taking into account the roles of our health information partners.

D: Background

The Health Policy, Planning and Information (HPPI) business line plays four key roles:

- helps develop national programs, policies and strategic plans;
- helps develop and bring into the decision-making process the evidence needed for evidence-based decision-making;
- promotes the development and application of innovative information systems and technologies in the health sector;
- develops methods and systems to enable Health Canada to be accountable to Canadians and Parliament for the effectiveness of its programs and activities and its decisions in promoting better health.

In its policy and strategic planning work, HPPI focuses on the measurement and understanding of health outcomes and their determinants, including analysis of the costs and potential benefits from a full range of health policy and program options. This requires coordinating health policy planning with the planning of other policies. The business line also provides a policy focus for women's health issues within the Department, coordinates and supports federal/provincial/territorial activities and provides coordination and advice on the international activities of the Department.

Health Canada has reorganized itself to better support the HPPI business line:

- In late 1998, a new Branch - the Information, Analysis and Connectivity Branch - was formed in Health Canada. This Branch includes a new Applied Research and Analysis Directorate to support evidence-based decision-making and accountability. As well, the Branch contains the Office of Health and the Information Highway which provides national leadership in the development of the Canadian health infostructure including the innovative use of information and communication technologies. The integration of the information and technology infrastructure and enterprise delivery functions has created an alliance and enabling capacity for information analysis and knowledge management which is unique in federal government departments.
- In late 1999, the Policy and Consultation Branch was also reorganized to better support health policy decision-making. The changes are intended to enhance policy leadership and the challenge function, make clear linkages between analysis and policy, and provide overall policy integration within Health Canada and with the broader social policy agenda. As part of the reorganization, the Branch has centralized health care policy, including home and community care, pharmaceuticals, health human resources, the Health Transition Fund and broad Medicare policy, in one Directorate. The overall challenge function, integration, coordination and strategic planning have also been centralized.
- Health Canada intends to transfer its investigator-driven health research promotion activities to the proposed Canadian Institutes of Health Research which, when formed, will fund a wide range of health research including multi-disciplinary health policy research. The Department will, nonetheless, continue to fund other external research and direct it towards areas most appropriate for policy decision-making needs.



In its development of health information systems, HPPI coordinates the networks, infrastructures and partnerships needed to help make the health sector (including the Department) a more effective user of modern information-processing technologies, for the purposes of better health system management, better health policy decisions, and to improve the access of both health professionals and individual Canadians to high-quality health information.

In its accountability initiatives, HPPI works with partners including Canadians, to jointly establish criteria for measuring the effectiveness and quality of Canada's health system and of the federal government's direct expenditures in health, and then report to Canadians on the performance of federal health initiatives.

E: Issues

Health policy and planning requires good information, good research and sound policy decision-making processes. An important component in achieving this is a secure, responsive and robust technology infrastructure, that responds to client needs, and that is defined through an enterprise architecture that applies leading edge tools and methodologies.

There are also major gaps in health information, ranging from data about the effectiveness of particular medical procedures to information about system costs and effectiveness. Filling these gaps will improve research quality, health system efficiency, and lead to better health policy decisions. A key challenge will be to improve the quantity and quality of data while respecting legal and ethical concerns, such as privacy.

In terms of data on health outcomes and their determinants, the 1999 Budget made major new investments in the provision of better health data through the Canadian Institute for Health Information (CIHI). These activities will range from new surveys of health status to efforts towards standards for data exchange and comparability. Health Canada's challenges in 2000-2001 will be to work with CIHI and other partners to develop this information base and ensure its usefulness for policy analysis and research activities, including ensuring the information is as widely-disseminated as possible, subject to privacy and consent considerations. Better dissemination of health-related data within Health Canada for policy development, analysis and accountability, is also necessary.

Health research is key to better health outcomes. Canada has always been a strong supporter of health research, through channels such as: departmental operations, the Medical Research Council, the Health Services Research Foundation, the National Health Research and Development Program, the Health Transition Fund and other departments and agencies. The anticipated creation of the Canadian Institutes of Health Research (CIHR) will help enrich and modernize these efforts. CIHR funded research will better reflect modern views of health outcomes as reflecting a continuum of health determinants, ranging from: health promotion and disease prevention, to early detection, diagnosis and treatment, to care and rehabilitation. The proposed CIHR will achieve this broader focus through a much more multi-disciplinary approach to health research, with research organized more around health issues than simple disciplinary fields.



In 2000-2001 Health Canada's research challenge will be to ensure that the priority setting of the CIHR takes into account Health Canada's own research needs and to ensure that the Department has in place the mechanisms to make effective use of the research from CIHR and the other organizations (public sector, private sector and academic) that are working on health issues. This, along with the ongoing development of the Department's own research and analysis capacity will help fill the major information gaps that decision-makers now face and help better analyze issues in the allocation of health resources along the health care continuum. Health Canada also needs to better integrate its own policy research and development capacity, both within the department and within the federal government research community, to ensure that its efforts are directed towards the policy issues that will arise in the future and are coordinated with other policies.

Governments must also improve accountability for the challenges they take on and the policies they pursue. Citizens should not only be recipients of reports on the health system, but must be actively consulted and engaged in determining appropriate measures and benchmarks for accountability. This will help achieve the goals of transparency and accountability.

F: Recent Developments

The Minister's Advisory Council on Health Infostructure delivered its final report in February 1999, with 39 recommendations addressing health information for the public, telehealth, access, the protection of personal health information and an Aboriginal Health Infostructure. Building on this and other efforts, the 1999 Budget provided further investments aimed at enhancing the First Nations Health Information System, strengthening the National Health Surveillance Infostructure and promoting innovation through incentive programs, such as projects to develop new technologies (e.g. telehealth and telehomecare). The Budget also made a commitment to citizen engagement and public accountability for the performance of federal programs.

G: Key Results Commitments (KRC), Planned Results and Related Activities

Planned Result

▶ KRC 5.1 National policies and plans that effectively address emerging health challenges and/or changes to existing health priorities.

Related Activities

- Continue development of a stronger internal policy and analysis capacity, including improved internal dissemination and use of quantitative data and analysis, to improve health policy decision-making and accountability.
- Development of strong links between Health Canada and the external health research community, especially links with the proposed Canadian Institutes of Health Research and continued funding of the Centres of Excellence for Women's Health, to ensure that policy making reflects the best available research and analysis and that the efforts of the research community encompass the research needs of policy makers.
- Encourage a fuller and better informed public policy debate about the future of health care in Canada through activities such as policy analysis dissemination conferences and workshops.
- Explore the potential for engaging citizens in a dialogue on issues related to health care and the health care system which also takes into consideration the commitments for collaborative work made under the Social Union Framework Agreement.

- Work with the provinces, territories and selected stakeholders to develop legislation that will address provisions for either prohibiting or regulating the application of certain reproductive technologies. The intended legislation, which may include a regulatory framework, will constitute the response of the federal government to the 1993 Royal Commission on New Reproductive Technologies.
- Continue implementation of Health Canada's Women's Health Strategy.
- Use the Department's decision-making framework to help identify, assess and manage health risks.

Planned Result

▶ KRC 5.2 A health system that is more effective, efficient and accountable and which includes a well functioning national health information and health research infrastructure.

Related Activities

- Implement Health Canada's three infostructure initiatives: the First Nations Health Information System (established to ensure all First Nations communities are linked to national surveillance programs and components of provincial databases), the National Health Surveillance Infostructure (established to ensure that Canada has the right tools to respond to health threats in a timely manner) and the Canadian Health Network (established to improve access of Canadians to the best public information on health issues).
- Release a report on preparing Canada's health system for the 21st century. A culmination of work conducted over the past 2½ years towards the establishment of a national health infostructure, including that of the Minister's Advisory Council on Health Infostructure. This document will provide a vision for a successful health care future for Canada, recognizing the pivotal role information and communications technologies will play in realizing that future.
- Develop a blueprint of the technical components of a national health infostructure and a tactical plan describing the initiatives needed to move Canada toward that infostructure. This work is being conducted by the Federal/Provincial/Territorial Deputy Ministers' Advisory Committee on Health Infostructure which was established to ensure collaboration and consultation, and to advise Deputies on strategies to support its development.
- Develop more fully and implement, within Health Canada, information technology capacity, frameworks and tools for measuring program performance, to enhance performance and for accountability reporting.
- Improve reporting to Canadians and Parliament on the performance of Health Canada's programs and activities, as well as begin a process of interacting with Canadians on what they would expect, to enhance transparency, accountability and performance.

- Continue to support the Canadian Institute for Health Information in reporting on the performance of Canada's health care system and enriching Canada's health information resource base.
- Continue strengthening the National Health Surveillance Network.
- Better measurement and understanding of health outcomes and the role of Health Canada's programs in these outcomes, to enhance policy decision-making, accountability and program performance.

Planned Result

▶ KRC 5.3 Canadians accessing and using reliable information to maintain and improve their health.

Related Activities

- Continue to develop and promote the Canadian Health Network to ensure that Canadians have access to information on health promotion, disease prevention, self-care and the performance of the health care system. For more information, please visit < http://www.canadian-health-network.ca >.
- Publications and consumer alerts on a wide range of health issues and products such as tobacco, AIDS and consumer and environmental hazards.
- Health Canada On-line, the Department's Web site < http://www.hc-sc.gc.ca./english/index.htm >, that contains up-to-date information on national health strategies, programs and services.
- Fund the Canadian Women's Health Network, < http://www.cwhn.ca/ >, which provides an on-line clearinghouse service and newsletter on women's health.

Planned Result

▶ KRC 5.4 International health policies, programs and strategies which contribute to the Department's ability to fulfill its national and international objectives.

Related Activities

- Strengthen major international health organizations such as the World Health Organization (WHO) and the Pan American Health Organization.
- Maintain and develop bilateral and multilateral linkages and networks to ensure Canadian access to information and policy exchange.
- Prepare for and participate in the development of international activities to control tobacco use including the preparation of the International Framework Convention on Tobacco Control.

- Develop a planning instrument and work actively with United Nations (UN) agencies such as UN AIDS and WHO to control the spread of HIV/AIDS. This work will be carried out in close co-operation with HIV/AIDS organizations in Canada.
- Work with Canadian organizations in the non-governmental, academic, and private sectors to enhance their capability and the Department's to provide Canadian health expertise to other countries and international organizations.
- Collaborate with international organizations in the development of women's health indicators and new policy approaches to women's health.

For further details, see the Information, Analysis and Connectivity Branch Web site at < http://www.hc-sc.gc.ca/iacb-dgiac/english/main_e.html >.

Accountability for Key Results

Primary Responsibility:

Assistant Deputy Minister - Information, Analysis and Connectivity Branch

Co-Responsibility:

Assistant Deputy Minister - Policy and Consultation Branch

Assistant Deputy Minister - Health Protection Branch

Regional Directors General

Business Line 6: Corporate Services (CS)

A: Planned Spending and Full-Time Equivalents (FTEs)

(millions of dollars)

	Forecast Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-2001**	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
Gross expenditures	$176.3	**$156.7**	$144.2	$141.2
Expected revenue	($0.9)	**($0.7)**	($0.7)	($0.7)
Net expenditures	$175.4	**$156.0** *	$143.5	$140.5
FTEs	861	**1,004**	1,004	1,004

* This represents 6.6 percent of the Department's total net planned spending.

B: Objective

To support the delivery of Health Canada's programs through the provision of administrative services, and through the provision of advice and direction to senior management regarding effective and efficient use of resources.

Budget 2000

Budget 2000 included $31M over three years for capital replacement purposes. These funds will be used to modernize laboratories, health care facilities, vehicles and major equipment.

C: Description

Corporate Services provides services and advice to departmental senior managers in support of program needs related to the management, use and reporting of financial and human resources, facilities and assets, information technology and audit services.

D: Key Results Commitments (KRC), Planned Results and Related Activities

Planned Result

▶ KRC 6.1 Continuous improvement in the provision of corporate administrative services.

Related Activities

- Launch client service initiatives in the Corporate Services Branch and the Information, Analysis and Connectivity Branch to modernize services to meet evolving business needs.
- Further enhance the recently installed procurement and financial management (SAP) system to increase client awareness and use, as well as provide the capacity for automating linkages with other processes such as the reading of bar codes and the sending of faxes.
- Continue adaptation of learning, exchange, staffing and other programs as the needs of Health Canada's work force change.
- Continue implementation of the Secure Electronic Services Delivery (SESD) project which will utilize new technologies to improve the security of information transmitted via the Internet consistent with the requirements of the Canadian Health Infostructure initiatives, other Health Canada applications, and the government-wide Strategic Infrastructure Initiative.
- Continue optimization and remodeling of office space in the National Capital Region and in some regions to accommodate the planned growth in the number of Departmental employees.

Planned Result

▶ KRC 6.2 Continuous improvement in the promotion of sound management practices.

Related Activities

- Launch an initiative in the Corporate Services Branch to identify and implement the changes required to modernize the comptrollership of resources across the Department and increase accountability for results.
- Implement accrual accounting of physical assets and other outstanding elements of the government-wide Financial Information Strategy.
- Continue implementation and refinement of multi-year measures to enhance the diversity of Health Canada's work force and the accountability of managers for results.
- Implement the departmental Electronic Records Management Application (ERMA), an automated management system for both electronic and paper records.
- Develop an Enterprise Architecture and asset renewal strategy for future investments in knowledge, information and technology to ensure a stable, integrated IM/IT infrastructure to meet business needs in a cost-effective, timely manner.
- Further enhance the collection and dissemination of information required in the SAP and other systems for the prudent management of physical assets, including operations that impact on the environment.
- Enhance auditing of selected financial management issues.

Accountability for Key Results

Primary Responsibility:

Senior Assistant Deputy Minister - Corporate Services Branch

Co-Responsibility:

Assistant Deputy Minister - Information, Analysis and Connectivity Branch

Regional Directors General

Director - Internal Audit




102

SECTION IV: HORIZONTAL INITIATIVES

Accountability in Health Canada

The accountability vision for Health Canada is that of an organization that credibly engages and informs Canadians of the impact of its policies and programs on the health of the people of Canada, and is driven by evidence-based and outcomes-oriented decision-making.

The Department has a number of initiatives under way to improve accountability measures, to embed the principles of results-based management, and to foster a continuing culture shift to outcomes-oriented decision-making. These initiatives are consistent with Treasury Board's *Managing for Results,* as well as directions of modern comptrollership and the Social Union Framework Agreement. They include:

- developing and using performance frameworks at a departmental and program level;
- linking individual performance to results-based management through the implementation of the Treasury Board Secretariat's Performance Management Program;
- strengthening the departmental evaluation function to provide timely feedback to program managers for ongoing improvement to programs;
- developing the tools and processes to enhance program and functional area capacity to measure, evaluate, report on and improve performance;
- undertaking an outcomes-based assessment of key activity areas;
- improving the evidence base and analytical and evaluation capacity to support accountability practices.

The February 1999 federal Budget allocated $43 million to Health Canada over three years to develop and implement *A Federal Accountability Initiative Focussing on Health Canada's Policies and Programs*. Pursuant to this initiative, organizational changes are being made to promote the increased use of performance measurement and reporting to enhance both program performance and accountability. The Applied Research and Analysis Directorate (ARAD) was

established in February 1999 to help foster strategic and evidence-based decision-making in Health Canada. Areas of activity include accountability and performance measurement. ARAD now houses both the Accountability Implementation Division and the Program Evaluation Division.

Outcomes of these initiatives will include:

- easy access to informative reports on health status, health determinants and health system and program performance;
- enhanced use of research and analysis to support better policy decision-making;
- improved coordination between Health Canada and the health research community;
- improved program performance through:
  - better measurement and understanding of health outcomes and their determinants;
  - better outcome-oriented, evidence-based development and management of programs;
  - improved reporting of program performance to Canadians and Parliament.

Additionally, Medical Services Branch will, in partnership with First Nations and Inuit leadership, incorporate an accountability framework into its activities to facilitate and improve data collection, as well as data exchange, between Health Canada and its stakeholders.

Health Canada recognizes that performance measurement and accountability initiatives must be integral parts of a comprehensive and sustainable performance management approach that embeds performance and accountability into planning, policy, human resource development, resource allocation and other decision-making processes in the Department. The performance measurement and accountability initiatives noted here will enhance the availability of rigorous, relevant analytical evidence. This will enable the Department to be accountable to its stakeholders for results, improve its effectiveness, and continuously learn from its experiences as it helps the people of Canada maintain and improve their health.

Primary Responsibility:

Assistant Deputy Minister - Information, Analysis and Connectivity Branch

Co-Responsibility:

Assistant Deputy Minister - Health Protection Branch

Assistant Deputy Minister - Health Promotion and Programs Branch

Assistant Deputy Minister - Medical Services Branch

Assistant Deputy Minister - Policy and Consultation Branch

Table I: Major Regulatory Initiatives proposed to be published in *Canada Gazette* Part II between April 1, 2000 and March 31, 2001

Purpose of Regulatory / Legislative Initiative	Expected Results
Revoking the Hazardous Products (Matches) Regulations	▶ Clarifies that the Matches Regulations are not in force because they are now governed under the *Explosives Act.*
Develop Consumer Chemicals and Containers Regulations	▶ Protection of the health and safety of Canadians when they are exposed to consumer chemical products.
Revised Cosmetics Regulations	▶ Comprehensive risk-based cosmetic product surveillance and monitoring with an injury prevention focus.
Amendments to Clinical Trials Regulatory Framework* Proposed amendments were prepublished in the *Canada Gazette*, Part I on Saturday, January 22, 2000	▶ Amendments to clinical trial regulations to include a registration system for Phase I trials, reducing the default period from 60 to 30 days for all other trials and the provision of an audit program. This will speed up the approval times for clinical trials without jeopardizing the safety of trial participants while providing an environment which is more conducive to the promotion of research and development in Canada.
Amendments to Establishment Licensing and Good Manufacturing Practice Requirements**	▶ This amendment rectifies current inconsistencies between obligations for importers and distributors under Division 2 (GMP) and their obligations in the operational phase of Mutual Recognition Agreements (MRAs) signed by Canada.
Amendments to the Fees in Respect of Medical Devices Regulations**	▶ Interim measure to address concerns of severe economic impact on the medical device industry due to the establishment licensing fees which came into force January 1, 2000.
Amendment to Special Access Program Regulations*	▶ The Special Access Program provides legal access to drugs which are not approved for sale in Canada, when conventional therapies have failed, are unavailable or are unsuitable. The proposed amendment will redefine the information required to authorize the release of an emergency drug to a practitioner. It also proposes to introduce Block Access authorizations which will allow a fabricator/distributor to sell a determined quantity of an unapproved drug to practitioners.

* Product Licensing, TPP
** Establishment Licensing, TPP
*** Controlled Substance Surveillance, TPP

Table I: (continued)

Purpose of Regulatory / Legislative Initiative	Expected Results
Amendments to Non-Medicinal Ingredients (NMI) Regulations*	▶ An amendment to require full ingredient label disclosure for drug products which are available without direct intervention from a health care professional. Consumers will be provided with ready access to meaningful information on the NMI content of over-the-counter drugs to take home for future reference. The listing of NMIs will allow consumers to make an informed choice when purchasing non-prescription drugs. It is anticipated that mandatory NMI labelling should lead to fewer repeat adverse reactions.
Amendment to Camphor Toxicity in Children*	▶ This amendment will require all liquid-containing camphor drug products to be in Child Resistant Packaging (CRP) and all drug preparations containing camphor to have enhanced cautionary labelling. By requiring CRP and enhanced labelling, it is hoped that the incidence of toxicity and poisoning due to accidental ingestion of camphor by children will decrease.
Amendment to Expanded Claims for Vitamins and Minerals*	▶ An amendment to remove the current regulatory restrictions on therapeutic claims for vitamins and minerals. This will allow manufacturers to make claims on vitamin and mineral products which are supported by scientific evidence.
Amendment to Prohibited Substances Regulations*	▶ An amendment to remove specific regulatory prohibitions on the inclusion in drug products of certain substances. This will allow manufacturers to seek approval to market these drug products with sufficient supporting safety and efficacy data.
Amendments to Fee Regulations for Low Sale Products*	▶ A revised fee structure in the Authority to Sell Drugs Fee Regulations. This will address concerns of the detrimental financial impact of these annual product registration fees on the low sales volume homeopathic industry.
Fees for Industrial Hemp Regulations***	▶ Having implemented the new regulatory framework which permits the cultivation of industrial hemp under licensed conditions, the costs of related administration and compliance activities require that fees be collected from clients who benefit from this service. Fee regulations will provide stable ongoing funding for this program.

* Product Licensing, TPP
** Establishment Licensing, TPP
*** Controlled Substance Surveillance, TPP

Table I: (continued)

Purpose of Regulatory / Legislative Initiative	Expected Results
Regulatory Framework for Tissues and Organs used in Transplantation**	▶ Regulations that will balance the need to ensure organ and tissue safety and quality with the need to ensure the availability of organs and tissues for transplantation. The regulations will reference an external standard that is amended from time to time, making it easier for the new regulations to keep up with scientific and technological changes.
Amendments to Semen Regulations**	▶ Standards that reflect current testing procedures.
Environmental Assessment Regulations (products of biotechnology - food, drugs and cosmetics)	▶ To develop product-appropriate regulations to protect health, safety and the environment. This approach provides a single window for product review.
Tobacco Act Reporting Regulations	▶ Health Canada will be able to develop policy and programs to reduce tobacco use and assist smokers and non-smokers to make decisions with sufficient knowledge regarding the use of tobacco. In addition, Health Canada will be in a better position to anticipate and deal with emerging trends in the use of new or untested products, and to better regulate tobacco products.
Tobacco Act Products Information Regulations (Labelling Requirements)	▶ The goal of these proposed regulations is to enhance public awareness about the health hazards associated with the use of tobacco products.



* Product Licensing, TPP
** Establishment Licensing, TPP
*** Controlled Substance Surveillance, TPP

Table II: Major Regulatory initiatives that will be published in *Canada Gazette* Part I between April 1, 2000 and March 31, 2001

Regulations	Expected Results
Food and Drug Regulations (Nutrient Content Claims)	▶ To provide the consumer with nutrient content claims that: - are consistent, accurate and non-misleading; - are based on health criteria and support dietary guidance; - are not in conflict with health and safety issues, but still take into account economic and trade considerations.
Food and Drug Regulations (Nutrition Labelling)	▶ To provide the consumer with more detailed and pertinent nutritional information in a standardized format on food labels to allow the consumer to select a healthy diet.
Food and Drug Regulations (Addition of Vitamins and Minerals to Foods)	▶ Appropriate regulatory framework for the food industry to provide consumers with a wider variety of food products with added vitamins and minerals to meet public health needs and at the same time protect the population from excessive or imbalanced intakes.
Regulatory Framework for Health Claims for Foods	▶ New regulations and amendments to existing regulations will be required to enable the use of health claims for foods. The framework is part of a three-part plan implementing a health claims policy for foods, designed to provide more opportunities for communicating the role of diet and foods in health promotion disease reduction. The other parts of the plan are the review of United States generic health claims for potential adoption in the Canadian context and the development of standards of evidence and a guidance document on data requirements for supporting the validity of new health claims for foods.
Product Licensing*	▶ Contemporary pre-market review and post-approval assessment regulatory framework for drugs, based on risk management principles and consistent with international standards.

* Product Licensing, TPP
** Establishment Licensing, TPP
*** Controlled Substance Surveillance, TPP

Table II: (continued)

Regulations	Expected Results
Prescription Drugs*	▶ A more efficient and effective regulatory mechanism for listing and delisting prescription drugs, based on risk management principles and harmonized with provincial/ territorial pharmaceutical regulatory authorities.
Amendments to Good Manufacturing Practices for Active Pharmaceutical Ingredients (API)**	▶ An amendment to ensure that the Food and Drug Regulations are consistent to the extent that Health Canada intends to adopt the policy direction of the International Conference on Harmonization (ICH) - API guidelines. This will ensure that the Canadian GMP requirements for APIs will be standardized with other countries involved in the ICH process.
E-commerce*/**	▶ Amended regulations to provide for the transmission of information electronically.
Precursor Chemical Regulations***	▶ New regulatory framework to fulfill international obligations, specifically requirements under the UN *Convention Against Illicit Traffic in Narcotic Drugs and Psychotropic Substances, 1988,* will increase the level of control for these substances to international standards.
Amendments to Industrial Hemp Regulations***	▶ Based on a commitment made to the industry to conduct a review of the Hemp Regulations in the year 2000, amended regulations will improve the effectiveness and efficiency of the regulatory framework for industrial hemp by correcting problems which have been identified since these regulations originally came into force in 1998.
Regulatory Framework for Blood**	▶ Regulations that will balance the need to ensure blood safety and quality with the need to ensure the availability of blood for transfusion and processing. The regulations will reference an external standard that is amended from time to time, making it easier for the new regulations to keep up with scientific and technological changes.

* Product Licensing, TPP
** Establishment Licensing, TPP
*** Controlled Substance Surveillance, TPP

Table II: (continued)

Regulations	Expected Results
Plasmapheresis Regulations**	▶ Regulations that reflect current practices, tests and technical standards that must be in place to ensure the safety of blood plasma and plasma donors.
Omnibus amendment to restructure the Food and Drug Regulations and revoke regulations no longer relevant*/**	▶ An amendment to modernize the *Food and Drugs Regulations.* This will provide the Canadian public with continued access to therapeutic products that are safe, effective and of high quality while recognizing new scientific evidence in the area of drug safety and development.
Environmental Assessment Regulations (products of biotechnology - medical devices)	▶ To develop product appropriate regulations to protect health, safety and the environment. This approach provides a single window for product review.
Environmental Assessment Regulations (chemicals and polymers)	▶ To develop product appropriate regulations to protect health, safety and the environment. This approach provides a single window for product review.

* Product Licensing, TPP
** Establishment Licensing, TPP
*** Controlled Substance Surveillance, TPP

Table III: Legislative Initiatives that are or may be tabled in Parliament in 2000-2001

Legislative Initiatives	Expected Results
Replacement of the *Pest Control Products Act* with a new Act The new Act would strengthen protection from health and environmental risks posed by pesticides and provide for informed public participation through consultation and access to information supporting pesticide registrations	▶ Greater certainty that marketed pesticides do not pose unacceptable risks. ▶ Enhanced public confidence in the pesticide regulatory system. ▶ Cost-effective regulation.
Development of the *Canada Food Safety and Inspection Act*	▶ Consolidation and modernization of the food related aspects of the *Food and Drugs Act,* the *Consumer Packaging and Labelling Act* and a number of other Acts administered by the Canadian Food Inspection Agency. The Minister of Health's authority for establishing policies and standards respecting any matter that may affect the safety and nutritional quality of food will be clarified and reaffirmed. The Minister of Health is given the authority to create an emergency food standard which would enable a rapid response to a serious public health situation not covered by existing standards. ▶ This Bill has been withdrawn from the Parliamentary Agenda at this time, but it is expected to be re-introduced later in the Spring session, 2000.

* Product Licensing, TPP
** Establishment Licensing, TPP
*** Controlled Substance Surveillance, TPP

Proposed Regulations

Regulatory initiatives - policy development that could lead to regulation, legal review, prepublication in *Canada Gazette* Part I or tabling in Parliament.

Regulatory	Expected Results	Status
Food and Drug Regulations (Good Manufacturing Practices (GMPs) for Foods)	▶ These GMPs would establish minimum manufacturing and distribution requirements considered essential for the safety of food products in Canada. The GMPs would provide a basis for harmonization of regulatory requirements across federal, provincial and territorial jurisdictions and with the *General Principles of Food Hygiene* as elaborated by the Codex Alimentarius Commission.	These proposed Regulations will be brought forward for promulgation after the proposed *Canada Food Safety and Inspection Act* has been enacted by Parliament.
Food and Drug Regulations (Revision of Division 16 - Food Additive Tables)	▶ The new approach will give industry greater choice in the use of food additives, while continuing to ensure public safety.	Proposed revisions are scheduled for legal drafting.
Amendments to the Pest Control Products Regulations Passage of the new *Pest Control Products Act* will require changes to the regulations in the areas of consultation on major pesticide registration decisions, access to information supporting pesticide registrations, protection of proprietary rights to data and reporting of adverse effects	▶ Greater certainty that marketed pesticides do not pose unacceptable risks. ▶ Enhanced public confidence in the pesticide regulatory system. ▶ Cost-effective regulation.	Policy development that may lead to regulation.

* Product Licensing, TPP
** Establishment Licensing, TPP
*** Controlled Substance Surveillance, TPP

Proposed Regulations (continued)

Regulatory	Expected Results	Status
Bilingual labelling A proposal has been developed to increase the use of bilingual labels on pest control products	▶ Greater certainty that users are able to understand and follow labels.	Anticipate publication in *Canada Gazette* Part II.
National Pesticide Sales Database A proposal is being developed to require the reporting by registrants of pesticide sales information	▶ Ability to monitor trends in pesticide use as one element of a pesticide risk indicator.	Anticipate publication in *Canada Gazette* Part I.
Regulations amending certain regulations made under the *Hazardous Products Act* (non Miscellaneous Program)	▶ Replace outdated and unobtainable referenced standards where the new version has substantive changes and other consolidating changes.	Policy development that may lead to regulations.
Multi-Purpose Lighters Regulations	▶ Protection against fire and injury to users.	Policy development following a national survey which revealed potential fire and injury hazards.
Rewrite Controlled Drugs and Substances Regulations***	▶ Contemporary regulatory framework for controlled drugs and substances. (Existing regulations, including Narcotic Control, Controlled Drug and Restricted Drug Regulations, some dating back to 1960-1961, are outdated. The policy needs to be reviewed and updated with a view to establish new consolidated regulations under the *Controlled Drugs and Substances Act* (CDSA).)	Some policy review has already been undertaken, even prior to the enactment of the CDSA in 1997. Active policy development including extensive consultation with all partners, clients and other stakeholders will resume in the 2000-2001 fiscal year with a view to introducing a new regulatory framework in 2001-2002.

* Product Licensing, TPP
** Establishment Licensing, TPP
*** Controlled Substance Surveillance, TPP

Proposed Regulations (continued)

Regulatory	Expected Results	Status
Cost Recovery Phase IV*/** This review addresses the requirements of the 1997 Treasury Board Cost Recovery and Charging Policy	▶ The final phase of the Therapeutic Products Program's (TPP) cost recovery implementation plan is the Phase IV review of its Cost Recovery Initiative (CRI). It is intended to assess the impact of fees on all TPP stakeholders as a means of determining whether the user-charge policy requirements are being met; as well as addressing whether fees should be increased or decreased where cost structures have changed, where the mix of public and private benefits has changed, or where service levels have been altered.	Regulatory change related to fees and/or fee structures may result. Contract for consultation and policy development.
Health Protection Act	▶ The proposed legislative framework would correct numerous gaps and inconsistencies found in the current statutes aimed at addressing health risks before they lead to injury or disease *(Food and Drugs Act*; *Hazardous Products Act*; *Quarantine Act*; etc.). It would also establish guiding principles to govern federal intervention in the area of health protection.	In light of the comments received in a first round of national consultations, Health Canada is developing a detailed legislative proposal to serve as a basis for a second round of discussions, to take place during the year 2000. It is only after the completion of these consultations that a Bill could be tabled before Parliament.
Human Reproductive and Genetic Technologies Act	▶ The protection and promotion of the health and safety of Canadians in the use of human reproductive materials for assisted human reproduction, other medical procedures and medical research; the promotion of the resolution of ethical issues in the use of human reproductive materials and fetal tissues; and the protection of the dignity and security of all persons, especially women and children.	Proposing to develop appropriate set of regulations in consultations with key stakeholder groups.

* Product Licensing, TPP
** Establishment Licensing, TPP
*** Controlled Substance Surveillance, TPP

Sustainable Development

As the concept of sustainable development has been evolving so ideas about what makes human populations healthy have also been changing. Over the last two decades, there has been a growing awareness of the interrelated determinants (or factors) that contribute to population health. These are now recognized to include income and social status, social support networks, education, employment and working conditions, social and physical environments, personal health practices and coping skills, healthy child development, biology and genetic endowment, health services, gender and culture.

Health Canada has a direct influence on social/cultural, economic and environmental conditions in Canada through implementation of its policies, programs and regulatory responsibilities. To foster the creation of a healthier society where human and ecosystem well-being are enhanced, the Department is striving for fuller consideration and integration of the economic, social and environmental spheres in its decision-making process.

Sustainable development is a practical process with ethical and legal responsibilities that shape decision-making throughout the Department. Sustainable development is about our quality of life. Health Canada is currently implementing its 1997 Sustainable Development Strategy, prepared under the authority of the *Auditor General's Act* (revised 1995). In 1998, the Department revised its targets in response to the recommendation of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development and made them more quantifiable. The targets, published on the departmental Web site, < http://www.hc-sc.gc.ca/susdevdur/health_e.htm > are arranged under four strategic themes:

Promoting and Supporting Population Health: Opportunities to contribute to sustainable development through a population health approach and through our intention to more fully explore the linkages between population health and sustainable development, and to support healthy child and youth development;

Identifying and Reducing Health Risks from the Environment: Opportunities to address health risks of environmental origin (toxic substances in the environment, bio-regional health effects and environment-related diseases) and from the food supply;

Strengthening Partnerships on Health, Environment and Sustainable Development: Opportunities for collaboration with other federal departments, provincial and territorial governments, First Nations and Inuit communities and organizations, as well as health professionals, health advocates, consumers and researchers;

Integrating Sustainable Development into Departmental Decision-Making and Physical Operations: Opportunities for the Department to become more responsive to sustainable development by clearly establishing responsibilities and accountability for sustainable development; and by "greening" operations in its laboratories, health care facilities, warehouses and offices.

The direction at Health Canada is to integrate sustainable development thinking into the development of all policies and programs, and into planning, staffing, training, risk assessments, regulatory evaluations, partnership activities, public consultation and more. Integrating sustainable development thinking into all the Department does will require continuous examination of the processes and tools it has and the ones it needs.

For the planning period, Health Canada's Office of Sustainable Development (OSD) will initiate, together with the Branches and the Pest Management Regulatory Agency, the process for developing Health Canada's Sustainable Development Strategy 2000 by identifying suitable themes and targets and receiving input from stakeholders and the public through a consultation process involving all federal departments.

Additionally, the OSD will address all commitments contained in the 1997 Sustainable Development Strategy and will respond to initiatives of the Office of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development.

Primary Responsibility:

Assistant Deputy Minister - Health Protection Branch

Co-Responsibility:

Assistant Deputy Minister - Health Promotion and Programs Branch

Assistant Deputy Minister - Medical Services Branch

Assistant Deputy Minister - Policy and Consultation Branch

Assistant Deputy Minister - Information, Analysis and Connectivity Branch

Senior Assistant Deputy Minister - Corporate Services Branch

SECTION V: FINANCIAL INFORMATION

TABLE 5.1: Summary of Transfer Payments

(millions of dollars)

Business Lines	Forecast Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-2001**	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
Grants				
Management of Risks to Health	$37.1	**$5.1**	$5.1	$5.1
Promotion of Population Health	22.2	**22.6**	22.6	21.5
Aboriginal Health	0.0	**0.0**	0.2	0.2
Health Policy, Planning and Information	11.9	**11.9**	10.7	10.7
Total Grants	**$71.2**	**$39.6**	**$38.6**	**$37.5**
Contributions				
Management of Risks to Health	$7.8	**$8.1**	$6.6	$1.4
Promotion of Population Health	125.5	**212.9**	174.2	168.1
Aboriginal Health	565.4	**599.4**	643.7	663.5
Health System Support and Renewal	45.0	**59.5**	0.0	0.0
Health Policy, Planning and Information	19.6	**50.2**	69.1	19.5
Corporate Services	30.0	**19.5**	19.5	19.5
Total Contributions	**$793.3**	**$949.6**	**$913.1**	**$872.0**
Total Transfer Payments	**$864.5**	**$989.2**	**$951.7**	**$909.5**

TABLE 5.2: Source of Respendable Revenues

(millions of dollars)

Business Lines/ Service Lines	Total Authorities* 1999-2000	**Planned Revenues** 2000-2001**	Planned Revenues** 2001-2002	Planned Revenues** 2002-2003
Management of Risks to Health				
Food Safety, Quality and Nutrition	$1.3	**$1.3**	$1.3	$1.3
Therapeutic Product Regulation*	34.7	**34.7**	34.7	34.7
Environmental Health	3.3	**3.3**	3.3	3.3
Occupational Health and Safety Agency	5.3	**0.1**	0.1	0.1
Pest Management Regulation*	0.2	**0.2**	0.2	0.2
Emergency Services	0.1	**0.1**	0.1	0.1
Aboriginal Health				
Indian and Inuit Health	$9.1	**$9.1**	$9.1	$9.1
Corporate Services	$1.2	**$0.7**	$0.7	$0.7
Total Respendable Revenues	**$55.2**	**$49.5**	**$49.5**	**$49.5**

*Does not include the Respendable Revenues approved after Main Estimates. PMRA $7.3M and Medical Devices $4.6M.

**Includes only authorities already approved by Parliament.

Respendable Revenues: These revenues were formerly called "Revenues Credited to the Vote" and are available for spending by the Department.

TABLE 5.3: Source of Non-Respendable Revenues

(millions of dollars)

Business Lines Service Lines	Forecast Revenues 1999-2000	**Planned Revenues 2000-2001**	Planned Revenues 2001-2002	Planned Revenues 2002-2003
Management of Risks to Health				
Food Safety, Quality and Nutrition	$0.2	**$0.2**	$0.2	$0.2
Therapeutic Product Regulation	3.6	**3.6**	3.6	3.6
Environmental Health	0.5	**0.5**	0.5	0.5
Occupational Health and Safety Agency	0.1	**0.1**	0.1	0.2
Pest Management Regulation	1.0	**1.0**	1.0	1.0
Emergency Services	-	-	-	-
Aboriginal Health				
Indian and Inuit Health	2.3	**2.3**	2.3	2.3
Corporate Services	-	**0.1**	0.1	0.1
Total Non-Respendable Revenues	**$7.7**	**$7.8**	**$7.8**	**$7.9**
Total Respendable and Non-Respendable Revenues	**$62.9**	**$57.3**	**$57.3**	**$57.4**

Non-Respendable Revenues: These revenues were formerly called "Revenues Credited to the Consolidated Revenue Fund." They are not available to be spent by the Department but are available to the Government.

TABLE 5.4: Net Cost of Program for 2000-2001

(millions of dollars)

	Health Program
Planned Spending (Budgetary and Non-Budgetary Main Estimates plus adjustments)	**$2,435.0**
Plus: Services Received Without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	**$18.0**
Contributions covering employees' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS	**19.2**
Workman's compensation coverage provided by Human Resources Canada	**0.9**
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	**1.9**
Less: Respendable Revenues	**49.5**
Less: Non-Respendable Revenues	**7.8**
2000-2001 Net Program Cost	**$2,417.7**

SECTION VI: OTHER INFORMATION

Listing of Statutes and Regulations

Statutes and Regulations Currently in Force

1. *Canada Health Act*, R.S.C. 1985, c. C-6
2. *Canadian Environmental Protection Act*, S.C. 1999, c. 33
3. *Controlled Drugs and Substances Act*, R.S.C. 1985, c. C-38.8
4. *Department of Health Act*, R.S.C. 1985, c. H-3.2
5. *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11
6. *Food and Drugs Act*, R.S.C. 1985, c. F-27
7. *Hazardous Products Act*, R.S.C. 1985, c. H-3
8. *Patent Act*, R.S.C. 1985, c. P-4
9. *Pest Control Products Act*, R.S.C. 1985, c. P-9
10. *Quarantine Act*, R.S.C. 1985, c. Q-1
11. *Tobacco Act*, R.S.C. 1985, c. T-11.5
12. *Canadian Centre on Substance Abuse Act*, R.S.C. 1985, c. 49 (4th Supp.)
13. Regulation under the *Department of National Health and Welfare Act* repealed and replaced by *Department of Health Act*, R.S.C. 1985, c. H-3.2
    - Potable Water on Common Carriers, C.R.C. 1978, c. 1105
14. Regulation under the *Department of National Health and Welfare Act* repealed and replaced by *Department of Health Act*, R.S.C. 1985, c. H-3.2
    - Human Pathogens Importation Regulations, SOR/94-558
15. *Fitness and Amateur Sport Act*, R.S.C. 1985, c. F-25
16. *Medical Research Council Act*, R.S.C. 1985, c. M-4

17. *Queen Elizabeth II Canadian Research Fund Act*, R.S.C. 1970, c. Q-1
18. *Radiation Emitting Devices Act*, R.S.C. 1985, c. R-1
19. *Hazardous Materials Information Review Act*, R.S.C. 1985, c. H-2.7
20. *Pesticide Residue Compensation Act*, R.S.C. 1985, c. P-10

Statutes Administered by Other Ministers in which the Minister of Health plays an Advisory or Consultative Role

21. *Atomic Control Act*, R.S.C. 1985, c. A-16
22. *Broadcasting Act*, R.S.C. 1985, c. B-9.01
23. *Canada Labour Code*, R.S.C. 1985, c. L-2
24. *Canada Medical Act*, R.S.C. 1952, c. 27
25. *Canada Shipping Act*, R.S.C. 1985, c. S-9
    - Ships' Crews Food and Catering Regulations, C.R.C. 1978, c. 1480
26. *Canadian Food Inspection Agency Act*, R.S.C. 1985, c. C-16.5
27. *Emergency Preparedness Act*, R.S.C. 1985, c. 6 (4th Supp.)
28. *Energy Supplies Emergency Act*, R.S.C. 1985, c. E-9
29. *Excise Tax Act*, R.S.C. 1985, c. E-15
30. *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act*, R.S.C. 1985, c. F-8
31. *Feeds Act*, R.S.C. 1985, c. F-9
32. *Immigration Act*, R.S.C. 1985, c. I-2
33. *National Parks Act*, R.S.C. 1985, c. N-14
34. *Trade Marks Act*, R.S.C. 1985, c. T-13

Bills Pending*

35. Canadian Institutes of Health Research (Bill C-13)

* Bills that are in progress or an adopted law but not into force.

Departmental Contacts

General enquiries

Write to us:

Health Canada
0913A, 13th Floor, Brooke Claxton Building
Ottawa, Ontario K1A 0K9
CANADA

Web site: < http://www.hc-sc.gc.ca/ >

E-mail us: < info@www.hc-sc.gc.ca >

Fax us: General enquiries (613) 941-5366

Telephone us: Headquarters (613) 957-2991

Deputy Minister
0915B Brooke Claxton Building
Ottawa, Ontario K1A 0K9
(613) 957-0212

Associate Deputy Minister
0915A Brooke Claxton Building
Ottawa, Ontario K1A 0K9
(613) 954-5904

Senior Assistant Deputy Minister
Corporate Services Branch
0905B Brooke Claxton Building
Ottawa, Ontario K1A 0K9
(613) 952-3984

Assistant Deputy Minister
Policy and Consultation Branch
0911B Brooke Claxton Building
Ottawa, Ontario K1A 0K9
(613) 957-3059

Assistant Deputy Minister
Medical Services Branch
1921A Jeanne Mance Building
Ottawa, Ontario K1A 0L3
(613) 957-7701

Assistant Deputy Minister
Health Protection Branch
0701A1 Health Protection Building
Ottawa, Ontario K1A 0L2
(613) 957-1804

Associate Assistant Deputy Minister
Health Protection Branch
0701B1 Health Protection Building
Ottawa, Ontario K1A 0L2
(613) 941-4332

Assistant Deputy Minister
Health Promotion and Programs Branch
1916A Jeanne Mance Building
Ottawa, Ontario K1A 0K9
(613) 954-8525

Assistant Deputy Minister
Information, Analysis and Connectivity Branch
0913D Brooke Claxton Building
Ottawa, Ontario K1A 0K9
(613) 946-3209

Senior General Counsel
Legal Services
0902D Brooke Claxton Building
Ottawa, Ontario K1A 0K9
(613) 957-3766

Regional Director General
Central Region
Health Canada
4th Floor
25 St. Clair Avenue East
Toronto, Ontario M4T 1M2
(416) 954-3592

Regional Director General
Atlantic Region
Maritime Centre, Suite 1816
1505 Barrington Street
Halifax, Nova Scotia B3J 3Y6
(902) 426-4097

Executive Director
Pest Management Regulatory Agency
6607D2, 2250 Riverside Drive
Ottawa, Ontario K1A 0K9
(613) 736-3708

Chief Executive Officer
Occupational Health and Safety Agency
1903A1 Jeanne Mance Building
Ottawa, Ontario K1A 0L3
(613) 957-7669

Regional Director General
Quebec Region
Complexe Guy Favreau, East Tower
Suite 202
200 René Lévesque Blvd.
Montreal, Quebec H2Z 1X4
(514) 283-2856

Regional Director General
West Region
Canada Place, Room 710
9700 Jasper Avenue
Edmonton, Alberta T5J 4C3
(403) 495-5172

Director, Internal Audit
Corporate Services Branch
0914D Brooke Claxton Building
Ottawa, Ontario K1A 0K9
(613) 957-4362

References

Health Canada documents can be ordered from:

Publications
Health Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0K9

Telephone:	(613) 954-5995
Fax:	(613) 941-5366
Toll free from across Canada:	1-800-267-1245

The following are examples of documents available.

Reports:

A New Approach to Health Research for the 21st Century
A New Perspective on the Health of Canadians
Aboriginal Health in Canada
Canada Health Action: Building on the Legacy
Canada Health Infoway
Canada's Alcohol and Other Drugs Survey: Preview 1995
How Effective are Alcohol and Other Drug Treatment Programs
Nutrition for a Healthy Pregnancy
Toward a Healthy Future: Second Report on the Health of Canadians
Trends in the Health of Canadian Youth
Various reports on Mental Health

Books, brochures, kits and posters on the following subjects:

AIDS
Alcohol and Drug Abuse
Children
Family Violence
Fitness
Health and the Environment
Heart Health
Maternity and Newborn Care
Mental Health
Native Issues
Nutrition and Food Safety
Product Safety
Seniors
The Vitality Approach: A Guide for Leaders
Tobacco

INDEX

Aboriginal. *See* First Nations
Acts 121–122
  Canada Health Act 14, 17, 26, 88, 89
  Canadian Environmental Protection Act 32, 41, 45
  Canadian Food Inspection Agency Act 35
  Controlled Drugs and Substances Act 13, 41, 113
  Department of Health Act 13, 35
  Food and Drugs Act 13, 35, 111, 114
  Hazardous Products Act 13, 113, 114
  Human Reproductive and Genetic Technologies Act 114
  Pest Control Products Act 30, 31, 58, 60, 111, 112
  Quarantine Act 52, 114
  Tobacco Act 75, 107
Advisory Council on Health Infostructure 95
AIDS. *See* Diseases: HIV/AIDS
Air 47, 82
Alcohol 65, 67, 69, 71, 80, 125
  Alcohol and Drug Treatment Rehabilitation Program 71
  Fetal Alcohol Syndrome and Fetal Alcohol Effects 66, 78, 82

Biotechnology 16, 31–32, 41, 44, 107, 110
Blood 25, 28, 29, 40, 41, 42, 51, 63, 82, 109
  Canadian Blood Secretariat 62
  Krever Commission 62
  National Blood Safety Council 62
Budget 1999 . . . . . 17, 36, 65, 69, 70, 71, 78, 94, 95
Budget 2000 . . . . . 9, 16, 17, 18, 29, 65, 79, 99

Canada Health Infostructure Partnership Program 15, 90
Canadian Health Network 15, 96, 97
Canadian Institute for Health Information 19, 33, 89, 94, 97
Chemicals 41, 44, 45, 47, 60, 105, 110
Children 35, 64, 65, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 106, 114, 115, 125
  Aboriginal 37
  Canada Prenatal Nutrition Program 15, 65, 69, 78, 82
  Centres of Excellence for Children's Well-Being 66
  Community Action Program for Children 68
  Early child development 16
Clinical Trials 39, 40, 41, 105
Consumer products 25, 28, 29, 44, 46
Cosmetics 45, 105, 107
Cruise Ship Inspection Program 55

Determinants of health 26, 28, 55, 64, 65, 67, 104
Diseases 16, 28, 30, 31, 37, 48, 50, 51, 63, 71, 78, 81

Asthma 50
Cancer 15, 35, 36, 50, 70, 72
Cardiovascular 35, 50, 70, 125
Creutzfeldt-Jakob 63
Diabetes 15, 16, 35, 50, 65, 68, 69, 70, 78, 81
Heart Health Initiative 15
Hepatitis C 15, 62, 63, 68, 70
HIV/AIDS 15, 36, 42, 68, 70, 75, 81, 98, 125
Tuberculosis 51
Drugs 16, 25, 28, 29, 39, 40, 42, 83, 90, 105–110, 113, 125
Abuse 65, 67, 68, 69, 71, 80, 125
Canada's Drug Strategy 71
Illicit drugs 39, 41, 109, 113
Medical marijuana 42
Pharmacare 90
Veterinary 35, 36

Environmental Health 20
Environmental Health Strategy 16

Family Violence 68, 71, 125
First Nations 20, 70
Aboriginal 26, 78–86, 79, 80, 81, 95
Aboriginal Diabetes Initiative 78, 81
Aboriginal Head Start 16, 80
Aboriginal Health Institute 84
Community Health Nursing Practice 81
First Nations and Inuit health 14, 16
First Nations Health Information System 17, 83, 95, 96
Home and Community Care 17, 78, 80
Non-Insured Health Benefits 26, 83, 84
Suicide 16, 20
Telehealth 84, 91, 95
Food 16, 25, 28–30, 35–38, 51, 54, 78, 82, 107, 108, 111, 112, 115
Canadian Food Inspection Agency 35, 37, 51
Food and Drug Regulations 41, 108, 109, 112

Genetic 31, 36, 41, 65, 114, 115

Health
Health promotion and disease prevention 15
Health protection 16, 20
Integrated health infostructure 14
Health Transition Fund 15, 81, 84, 90, 93, 94
Hemp 30, 42, 106, 109

Medical Devices 25, 28, 29, 39, 40, 41, 42, 63, 105
Medicare 17, 19, 87, 93

Mental Health 68, 72, 74, 81, 125

National Health Surveillance Network 48, 97
Natural Health Products 16, 32
Nutrition 31, 35, 37, 38, 68, 71, 82, 108, 125

Pesticides 34, 58, 59, 60, 82, 111, 112
  Pest control products 25, 28, 29, 58, 59, 112, 124
  Pest Management Regulatory Agency 58, 61, 116
Physical activity 71
Population Health 15

Quarantine measures 54

Rural and Community Health 65, 71

Seniors 19, 36, 67, 69, 74, 125
Social Union Framework Agreement 19
Special Access Program 105
Sustainable Development 30, 41, 44, 115

Therapeutic products 25, 28, 29, 33, 39, 40, 42, 43, 63, 114
Tobacco 15, 26, 50, 65, 66, 69, 75, 76, 97, 107, 125
Toxic substances 30, 47, 115

Water 28, 46, 55, 82
Women 89, 90, 114
  Canadian Women's Health Network 97
  Centres of Excellence for Women's Health 90
  Pregnant 36, 65, 66, 69, 70, 76, 78, 125

Premières nations 20, 28, 40, 81, 83, 85
Autochtones 28, 83, 84, 86, 87, 102, 137
Initiative sur le diabète chez les Autochtones 83, 87
Institut de la santé autochtone 90
Pratique infirmière de santé communautaire 86
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones 16, 85
Services de santé 14
Services de santé non assurés 28, 89, 90, 91
Soins à domicile et en milieu communautaire 17, 83, 86
Suicide 17, 20
Système d'information sur la santé des Premières nations 17, 89, 102, 104
Télésanté 90, 97, 102
Produits chimiques 39, 44, 47, 49, 50, 65, 114, 120
Produits de consommation 27, 31, 32, 47, 48, 49, 121
Produits de santé naturels 16, 35
Produits thérapeutiques 27, 31, 32, 37, 42, 43, 44, 45, 46
Programme d'accès spécial 115
Programme de partenariats pour l'infostructure canadienne 15, 97
Programme d'inspection des navires de croisière 59
Promotion de la santé et prévention de la maladie 15
Protection de la santé 16, 21

Quarantaine 57, 58

Réseau canadien de la santé 15, 104, 105
Réseau de surveillance de la santé 36, 104

Sang 27, 31, 32, 43, 44, 45, 55, 66, 67, 88, 120
Commission Krever 66
Conseil national du ministre sur la sûreté du sang 66
Secrétariat canadien du sang 66
Santé de la population 15
Santé mentale 77, 79, 86, 137
Santé rurale et communautaire 68, 75
Sida. *Voir* Maladies
Stratégie d'hygiène du milieu 16
Substances toxiques 34, 50, 127

Tabac 16, 28, 54, 70, 73, 80, 81, 82, 105, 117, 137

Violence familiale 72, 76, 137

Femmes 96, 97, 126
Centres d'excellence pour la santé des femmes 95
Femmes enceintes 39, 68, 73, 74, 83, 88, 126
Réseau canadien pour la santé des femmes 105
Fonds pour l'adaptation des services de santé 15, 86, 90, 96, 100, 101

Génétique 34, 39, 40, 69, 126, 127

Infostructure intégrée de la santé 14
Institut canadien de l'information sur la santé 36, 95, 101, 104

Lois 133, 134
Loi canadienne sur la protection de l'environnement 35, 44, 48
Loi canadienne sur la santé 14, 17, 29, 94, 95
Loi réglementant certaines drogues et autres substances 13, 44, 124
Loi sur la quarantaine 56, 125
Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments 38
Loi sur le ministère de la Santé 13, 38
Loi sur le tabac 80, 117
Loi sur les aliments et drogues 13, 38, 121, 125
Loi sur les produits antiparasitaires 34, 62, 64, 121, 123
Loi sur les produits dangereux 13, 124, 125
Loi sur les techniques de reproduction humaine et de manipulation génétique 126

Maladies 16, 28, 31, 33, 35, 39, 40, 52, 54, 67, 75, 83, 87, 88
Asthme 54
Cancer 16, 38, 39, 54, 75, 77
Diabète 16, 17, 38, 54, 68, 72, 74, 75, 79, 83, 87
Hépatite C 16, 66, 67, 72, 74
Maladie de Creutzfeldt-Jakob 67
Maladies cardio-vasculaires 16, 38, 54, 75, 137
Tuberculose 55
VIH/sida 16, 39, 45, 67, 72, 74, 80, 87, 105, 137
Matériels médicaux 27, 31, 32, 42, 43, 44, 67, 120

Nutrition 35, 38, 40, 41, 72, 75, 88, 118

Pesticides 34, 37, 62, 63, 64, 65, 88, 121, 123
Agence de réglementation de la lutte antiparasitai 65, 128, 136
Produits antiparasitaires 27, 31, 32, 62, 63, 64, 123

INDEX

Activité physique 76
Aînés 20, 39, 72, 73, 78, 87, 137
Air 50, 88
Alcool 69, 71, 73, 75, 86, 137
  Syndrome d'alcoolisme foetal et des effets de l'alcool sur le foetus . . . 70, 83, 88
  Traitement et réadaptation en matière d'alcoolisme et de toxicomanie 76
Aliments 16, 27, 31, 32, 33, 38, 39, 40, 41, 55, 58, 83, 88, 117, 118, 120, 121, 127, 137
  Agence canadienne d'inspection des aliments 38, 40, 56
  Règlement sur les aliments et drogues 44, 118, 119, 120, 122
Assurance-santé 17, 19, 93, 94, 100
Autochtones. *Voir* Premières nations

Biotechnologie 16, 34, 35, 44, 47, 120
Budget 1999 . . . . . 9, 17, 18, 39, 68, 73, 75, 83, 101
Budget 2000 . . . . . 9, 16, 17, 18, 19, 32, 68, 84, 107

Chanvre 33, 45, 116, 120
Conseil consultatif sur l'infostructure de la santé 102
Cosmétiques 48, 114, 117

Déterminants de la santé 28, 31, 59, 69, 71, 112
Développement durable 34, 44, 47, 127, 128
Drogues/Médicaments 16, 27, 31, 32, 38, 42, 43, 44, 45, 67, 71, 86, 89, 96, 115, 117, 118, 119, 120, 122, 124, 137
  Assurance-médicaments 96, 97
  Drogues illicites 42, 44, 119
  Marijuana médicinale 45
  Médicaments vétérinaires 39
  Stratégie canadienne antidrogue 76
  Toxicomanie 72, 73, 75, 76, 137

Eau 31, 49, 59, 88
Enfants 38, 39, 54, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 76, 78, 115, 126, 127, 137
  Autochtones 40, 81
  Centres d'excellence pour le bien-être des enfants 70
  Développement du jeune enfant 16
  Programme canadien de nutrition prénatale 15, 68, 73, 83, 87
  Programme d'action communautaire pour les enfants 73
Entente-cadre sur l'union sociale 19
Environnement physique 21
Essais cliniques 42, 43, 44, 45, 114

Références

Les documents publiés par Santé Canada sont disponibles auprès de :

Publications
Santé Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Téléphone : (613) 954-5995
Télécopieur : (613) 941-5366
Appel sans frais de toutes les régions du Canada : 1-800-267-1245

On trouvera ci-dessous des exemples de documents disponibles.

Rapports

- Divers rapports sur la santé mentale
- Enquête canadienne sur l'alcool et les autres drogues : aperçu 1995
- Inforoute santé du Canada
- La santé au Canada : un héritage à faire fructifier
- La santé des Autochtones au Canada
- La santé des jeunes : tendances au Canada
- L'efficacité des programmes de prévention et de réhabilitation de l'alcoolisme et d'autres toxicomanies
- Nouvelle perspective de la santé des Canadiens
- Nutrition pour une grossesse en santé
- Pour un avenir en santé : Deuxième rapport sur la santé de la population canadienne
- Transformer la recherche en santé pour le XXI^{e} siècle

Livres, livrets, trousses et affiches sur les sujets suivants :

- Aînés
- Affaires autochtones
- Alcoolisme et toxicomanie
- Condition physique
- Enfants
- L'approche vitalité : Guide des animateurs
- Nutrition et innocuité des aliments
- Santé cardiovasculaire
- Santé et environnement
- Santé mentale
- Santé maternelle et infantile
- Sécurité des produits
- Sida
- Tabac
- Violence familiale

Sous-ministre adjoint
Direction générale de l'information, de l'analyse et de la connectivité
0913D, immeuble Brooke-Claxton
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
(613) 946-3209

Directeur général régional
Région du Centre
Santé Canada
4e étage
25, ave St. Clair Est
Toronto (Ontario) M4T 1M2
(416) 954-3592

Directeur général régional
Région de l'Atlantique
Centre Maritime, suite 1816
1505, rue Barrington
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3Y6
(902) 426-4097

Directeur exécutif
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
6607D2, 2250, prom. Riverside
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
(613) 736-3708

Président directeur général
Agence d'hygiène et de sécurité au travail
1903A1, immeuble Jeanne-Mance
Ottawa (Ontario) K1A 0L3
(613) 957-7669

Avocat général principal
Services juridiques
0902D, immeuble Brooke-Claxton
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
(613) 957-3766

Directeur général régional
Région du Québec
Complexe Guy-Favreau, Tour Est, suite 202
200, boul. René-Lévesque
Montréal (Québec) H2Z 1X4
(514) 283-2856

Directeur général régional
Région de l'Ouest
Place Canada, pièce 710
9700, avenue Jasper
Edmonton (Alberta) T5J 4C3
(403) 495-5172

Directeur, Vérification interne
Direction générale des services de gestion
0914D, immeuble Brooke-Claxton
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
(613) 957-4362

Contacts ministériels

Renseignements généraux

Écrivez-nous :

Santé Canada
0913A, 13e étage, immeuble Brooke-Claxton
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
CANADA

Site Web : < http://www.hc-sc.gc.ca/ >

Envoyez-nous un courrier électronique : < info@www.hc-sc.gc.ca >

Envoyez-nous une télécopie : renseignements généraux (613) 941-5366

Téléphonez-nous : administration centrale (613) 957-2991

Sous-ministre
0915B, immeuble Brooke-Claxton
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
(613) 957-0212

Sous-ministre délégué
0915A, immeuble Brooke-Claxton
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
(613) 954-5904

Sous-ministre adjoint principal
Direction générale des services de gestion
0905B, immeuble Brooke-Claxton
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
(613) 952-3984

Sous-ministre adjoint
Direction générale des politiques et de la consultation
0911B, immeuble Brooke-Claxton
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
(613) 957-3059

Sous-ministre adjoint
Direction générale des services médicaux
1921A, immeuble Jeanne-Mance
Ottawa (Ontario) K1A 0L3
(613) 957-7701

Sous-ministre adjoint
Direction générale de la protection de la santé
0701A1, immeuble de la Protection de la santé
Ottawa (Ontario) K1A 0L2
(613) 957-1804

Sous-ministre adjoint délégué
Direction générale de la protection de la santé
0701B1, immeuble de la Protection de la santé
Ottawa (Ontario) K1A 0L2
(613) 941-4332

Sous-ministre adjoint
Direction générale de la promotion et des programmes de la santé
1916A, immeuble Jeanne-Mance
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
(613) 954-8525

15. *Loi sur la condition physique et le sport amateur*, L.R.C. (1985), ch. F-25
16. *Loi sur le Conseil de recherches médicales*, L.R.C. (1985), ch. M-4
17. *Loi sur le fonds de recherche de la Reine Elizabeth II*, L.R.C. 1970, ch. Q-1
18. *Loi sur les dispositifs émettant des radiations*, L.R.C. (1985), ch. R-1
19. *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses*, L.R.C. 1985, ch. H-2.7
20. *Loi sur l'indemnisation des dommages causés par les pesticides*, L.R.C. (1985), ch. P-10

Lois administrées par d'autres ministres et où le ministre de la Santé agit à titre consultatif

21. *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*, L.R.C. (1985), ch. A-16
22. *Loi sur la radiodiffusion*, L.R.C. (1985), ch. B-9.01
23. *Code canadien du travail*, L.R.C. (1985), ch. L-2
24. *Loi médicale du Canada*, L.R.C. (1952), ch. 27
25. *Loi sur la marine marchande du Canada*, L.R.C. (1985), ch. S-9
    - Règlement sur l'alimentation et le service de table des équipages de navire, C.R.C. (1978). ch.1480
26. *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, L.R.C. (1985), ch. C-16.5
27. *Loi sur la protection civile*, L.R.C. (1985), ch. 6 (4^{e} suppl.)
28. *Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie*, L.R.C. (1985), ch. E-9
29. *Loi sur la taxe d'accise*, L.R.C. (1985), ch. E-15
30. *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, L.R.C. (1985), ch. F-8
31. *Loi relative aux aliments du bétail*, L.R.C. (1985), ch. F-9
32. *Loi sur l'immigration*, L.R.C. (1985), ch. I-2
33. *Loi sur les parcs nationaux*, L.R.C. (1985), ch. N-14
34. *Loi sur les marques de commerce*, L.R.C. (1985), ch. T-13

Projets de loi en cours d'examen*

35. Loi portant création des Instituts de recherche en santé du Canada (projet de loi C-13)

* Projets de loi à l'étude ou lois adoptées mais non en vigueur.

SECTION VI : AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

Liste des lois et des règlements

Lois et règlements actuellement en vigueur

1. *Loi canadienne sur la santé*, L.R.C. (1985), ch. C-6.
2. *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, L.C. (1999), ch. 33
3. *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, L.R.C. 1985, ch. C-38.8
4. *Loi sur le ministère de la Santé*, L.R.C. 1985, ch. H-3.2
5. *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. (1985), ch. F-11
6. *Loi sur les aliments et drogues*, L.R.C. (1985), ch. F-27
7. *Loi sur les produits dangereux*, L.R.C. 1985, ch. H-3
8. *Loi sur les brevets*, L.R.C., 1985, ch. P-4
9. *Loi sur les produits antiparasitaires*, L.R.C. (1985), ch. P-9
10. *Loi sur la quarantaine*, L.R.C. (1985), ch. Q-1
11. *Loi sur le tabac*, L.R.C. (1985), ch. T-11-5.
12. *Loi sur le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies*, L.R.C. (1985), ch. C-49 (4e suppl.)
13. Règlement pris en vertu de la *Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social* révoquée et remplacée par la *Loi sur le ministère de la Santé*, L.R.C. 1985, ch. H-3.2

- Règlement sur l'eau potable (transport en commun). L.R.C. 1978, ch. 1105

14. Règlement pris en vertu de la *Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social* révoquée et remplacée par la *Loi sur le ministère de la Santé*, L.R.C. 1985, ch. H-3.2

- Règlement sur l'importation des agents anthropopathogènes, DORS/94-558.

TABLEAU 5.4 : Coût net du Programme pour 2000-2001

(millions de dollars)

	Programme de santé
Dépenses prévues (budgétaires et non budgétaires - Budget principal des dépenses plus rajustements)	**2 435,0 $**
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	**18,0 $**
Cotisations aux régimes d'assurance des employés et coûts payés par le SCT	**19,2**
Protection des accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	**0,9**
Traitements et coûts des services juridiques connexes fournis par le ministère de la Justice	**1,9**
Moins : Recettes disponibles	**49,5**
Moins : Recettes non disponibles	**7,8**
Coût net du programme pour 2000-2001	**2 417,7 $**

TABLEAU 5.3 : Source des recettes non disponibles

(millions de dollars)

Secteurs d'activité/ Secteurs de service	Prévisions de recettes 1999-2000	**Recettes prévues 2000-2001**	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003
Gestion des risques en matière de santé				
Innocuité, valeur nutrive et qualité des aliments	0,2 $	**0,2 $**	0,2 $	0,2 $
Réglementation des produits thérapeutiques	3,6	**3,6**	3,6	3,6
Hygiène du milieu	0,5	**0,5**	0,5	0,5
Agence d'hygiène et de sécurité au travail	0,1	**0,1**	0,1	0,2
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire	1,0	**1,0**	1,0	1,0
Services d'urgence	-	-	-	-
Santé des Autochtones				
Santé des Indiens et des Inuits	2,3	**2,3**	2,3	2,3
Services ministériels	-	**0,1**	0,1	0,1
Total des recettes non disponibles	**7,7 $**	**7,8 $**	**7,8 $**	**7,9 $**
Total des recettes disponibles et des recettes non disponibles	**62,9 $**	**57,3 $**	**57,3 $**	**57,4 $**

Recettes non disponibles : Ces recettes étaient auparavant appelées « Recettes à porter au Trésor ».

Le ministère ne peut pas les dépenser, mais elles sont à la disposition du gouvernement.

TABLEAU 5.2 : Source des recettes disponibles

(millions de dollars)

Secteurs d'activité/ Secteurs de service	Autorisations totales* 1999-2000	**Recettes prévues** 2000-2001**	Recettes prévues** 2001-2002	Recettes prévues** 2002-2003
Gestion des risques en matière de santé				
Innocuité, valeur nutrive et qualité des aliments	1,3 $	**1,3 $**	1,3 $	1,3 $
Réglementation des produits thérapeutiques*	34,7	**34,7**	34,7	34,7
Hygiène du milieu	3,3	**3,3**	3,3	3,3
Agence d'hygiène et de sécurité au travail	5,3	**0,1**	0,1	0,1
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire*	0,2	**0,2**	0,2	0,2
Services d'urgence	0,1	**0,1**	0,1	0,1
Santé des Autochtones				
Santé des Indiens et des Inuits	9,1 $	**9,1 $**	9,1 $	9,1 $
Services ministériels	1,2 $	**0,7 $**	0,7 $	0,7 $
Total des recettes disponibles	**55,2 $**	**49,5 $**	**49,5 $**	**49,5 $**

* N'inclut pas les recettes disponibles approuvées après le Budget principal des dépenses ARLA : 7,3 millions de dollars; Matériels médicaux : 4,6 millions de dollars.

** Inclut seulement les autorisations approuvées par le Parlement.

Recettes disponibles : Auparavant appelées « Recettes à valoir sur le crédit », ces recettes sont celles que le ministère peut dépenser.

SECTION V : RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

TABLEAU 5.1 : Sommaire des paiements de transfert

(millions de dollars)

Secteurs d'activité	Prévisions de dépenses 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Subventions				
Gestion des risques en matière de santé	37,1 $	**5,1 $**	5,1 $	5,1 $
Promotion de la santé de la population	22,2	**22,6**	22,6	21,5
Santé des Autochtones	0,0	**0,0**	0,2	0,2
Politiques, planification et information en matière de santé	11,9	**11,9**	10,7	10,7
Total des subventions	**71,2 $**	**39,6 $**	**38,6 $**	**37,5 $**
Contributions				
Gestion des risques en matière de santé	7,8 $	**8,1 $**	6,6 $	1,4 $
Promotion de la santé de la population	125,5	**212,9**	174,2	168,1
Santé des Autochtones	565,4	**599,4**	643,7	663,5
Soutien et renouvellement du système de santé	45,0	**59,5**	0,0	0,0
Politiques, planification et information en matière de santé	19,6	**50,2**	69,1	19,5
Services ministériels	30,0	**19,5**	19,5	19,5
Total des contributions	**793,3 $**	**949,6 $**	**913,1 $**	**872,0 $**
Total des paiements de transfert	**864,5 $**	**989,2 $**	**951,7 $**	**909,5 $**

Intégrer le concept de développement durable à la prise de décision et aux activités du ministère : Possibilités pour le ministère de devenir plus responsable en matière de développement durable en établissant clairement les responsabilités et l'obligation de rendre compte en ce domaine, et en écologisant ses activités de laboratoire, ses établissements de santé, ses entrepôts et ses bureaux.

La démarche adoptée à Santé Canada consiste à intégrer la philosophie du développement durable à toutes ses activités d'élaboration de politiques et de programmes, ainsi qu'à la planification, à la dotation en personnel, à la formation, aux évaluations de risques, aux évaluations réglementaires, aux activités de partenariat, à la consultation publique, etc. L'intégration de la philosophie du développement durable à l'ensemble du ministère nécessitera l'examen continu des processus et des outils qu'il utilise ou dont il a besoin.

Au cours de la période de planification, le Bureau du développement durable (BDD) de Santé Canada mettra en branle, avec les directions générales et l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, le processus d'élaboration de la Stratégie de développement durable de 2000 de Santé Canada en choisissant des thèmes et des objectifs appropriés, et en recueillant les commentaires des intéressés et du public dans le cadre d'une consultation à laquelle participeront tous les ministères fédéraux.

De plus, le BDD donnera suite à tous les engagements pris dans la Stratégie de développement durable de 1997 et aux initiatives du Bureau du Commissaire à l'environnement et au développement durable.

Responsabilité principale :

Sous-ministre adjoint - Direction générale de la protection de la santé

Coresponsabilité :

Sous-ministre adjoint - Direction générale de la promotion et des programmes de la santé

Sous-ministre adjoint - Direction générale des services médicaux

Sous-ministre adjoint - Direction générale des politiques et de la consultation

Sous-ministre adjoint - Direction générale de l'information, de l'analyse et de la connectivité

Sous-ministre adjoint principal - Direction générale des services de gestion

Développement durable

À mesure qu'évolue le concept de développement durable, les idées au sujet de ce qui permet aux populations humaines d'être en santé changent également. Au cours des deux dernières décennies, on a pris de plus en plus conscience des déterminants (ou facteurs) interdépendants qui contribuent à la santé d'une population. Les déterminants aujourd'hui reconnus sont entre autres le revenu et la situation sociale, les réseaux de soutien social, le niveau de scolarité, l'emploi et les conditions de travail, les milieux sociaux et physiques, les habitudes de santé personnelles et la capacité d'adaptation, le développement sain de l'enfant, les caractéristiques biologiques et génétiques, les services de santé, le sexe et la culture.

Santé Canada influe directement sur les conditions socio-culturelles, économiques et environnementales au Canada, en appliquant ses politiques et ses programmes, et en s'acquittant de ses responsabilités réglementaires. Pour favoriser l'avènement d'une société en meilleure santé, où le bien-être des humains et des écosystèmes est favorisé, le ministère s'efforce de prendre davantage en considération et de mieux intégrer les aspects économiques, sociaux et environnementaux dans sa prise de décision.

Le développement durable est un processus pratique, comportant des responsabilités éthiques et juridiques, qui façonne la prise de décision dans tout le ministère. L'enjeu du développement durable est notre qualité de vie elle-même. Santé Canada s'emploie présentement à mettre en oeuvre sa Stratégie de développement durable de 1997, en application de la *Loi sur le vérificateur général* (révisée en 1995). En 1998, le ministère a révisé ses objectifs en réponse à la recommandation du Commissaire à l'environnement et au développement durable, exigeant de les rendre plus quantifiables. Les objectifs, publiés sur le site Web du ministère, à < http://www.hc-sc.gc.ca/susdevdur/health_f.htm >, s'articulent autour de quatre thèmes stratégiques :

Promouvoir et améliorer la santé des populations : Possibilités de contribuer au développement durable en adoptant une approche axée sur la santé des populations et en cherchant à explorer plus à fond les liens entre santé des populations et développement durable, et possibilités de favoriser le développement sain des enfants et des jeunes.



Déterminer et réduire les risques pour la santé qui sont attribuables à l'environnement : Possibilités de s'attaquer aux risques environnementaux (substances toxiques présentes dans l'environnement, effets biorégionaux, maladies liées à l'environnement) et alimentaires.

Renforcer les partenariats en matière de santé, d'environnement et de développement durable : Possibilités de collaborer avec les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les Premières nations et les Inuits, ainsi qu'avec les professionnels et les promoteurs de la santé, les consommateurs et les chercheurs.

Règlements proposés (suite)

Règlements	Résultats attendus	Situation
Loi sur les techniques de reproduction humaine et de manipulation génétique	▶ Protection et promotion de la santé et de la sécurité des Canadiens dans l'utilisation de matériel reproductif humain en vue de la reproduction humaine assistée, d'autres actes médicaux et la recherche médicale; promotion de la résolution des questions éthiques que soulève l'utilisation de matériel reproductif humain et de tissus foetaux; protection de la dignité et de la sécurité de toutes les personnes, notamment des femmes et des enfants.	Proposition d'élaboration d'un ensemble de règlements, de concert avec les groupes concernés.

* Licence de produit, PPT
** Licence d'établissement, PPT
*** Surveillance des substances contrôlées, PPT

Règlements proposés (suite)

Règlements	Résultats attendus	Situation
Recouvrement des coûts, phase IV*/** Cet examen donne suite aux exigences de la Politique de 1997 du Conseil du Trésor sur le recouvrement des coûts et la tarification.	▶ La phase finale du plan de mise en oeuvre du recouvrement des coûts du Programme des produits thérapeutiques (PPT) consiste en un examen de l'Initiative de recouvrement des coûts du PPT (phase IV). L'exercice doit permettre d'évaluer l'effet des droits sur tous les intervenants auprès du PPT pour déterminer si les exigences de la politique de recouvrement des coûts sont remplies; il permettra aussi de déterminer si les droits doivent être majorés ou réduits là où les structures de coûts ont changé, où la part relative des avantages publics et privés a changé, et où les niveaux de service ont été modifiés.	Il peut s'ensuivre un changement réglementaire quant aux droits ou à la structure des droits. Contrat accordé pour la consultation et l'élaboration de la politique.
Loi sur la protection de la santé	▶ Le cadre législatif proposé corrigerait de nombreuses lacunes et incohérences des lois actuelles qui visent à intervenir face aux risques pour la santé avant qu'ils ne deviennent la cause de maladies ou de blessures (*Loi sur les aliments et drogues, Loi sur les produits dangereux, Loi sur la quarantaine*, etc.). Il établirait également des principes directeurs pour régir l'intervention fédérale dans le domaine de la protection de la santé.	À lumière des commentaires reçus au cours de la première phase de consultation, Santé Canada élabore une proposition législative détaillée qui servira de point de départ à une deuxième phase de consultation, qui aura lieu en 2000. C'est seulement à la fin de ces consultations que le projet de loi pourra être déposé au Parlement.

* Licence de produit, PPT
** Licence d'établissement, PPT
*** Surveillance des substances contrôlées, PPT

Règlements proposés (suite)

Règlements	Résultats attendus	Situation
Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la *Loi sur les produits dangereux*	▶ Remplacer des renvois à des normes dépassées ou impossibles à obtenir lorsque la nouvelle version comporte des changements substantiels et d'autres changements à des fins d'unification.	Élaboration d'une politique qui peut déboucher sur un règlement.
Règlement sur les briquets	▶ Protection contre l'incendie et les blessures chez les utilisateurs.	Élaboration d'une politique à la suite d'une enquête nationale qui a révélé des risques d'incendie ou de blessure.
Reprise de la rédaction du Règlement sur les drogues et les substances contrôlées***	▶ Cadre réglementaire moderne pour les drogues et les substances contrôlées. (Les règlements actuels, dont le Règlement sur les stupéfiants et le Règlement sur les drogues contrôlées et les drogues d'usage restreint, certains datant de 1960-1961, sont désuets. La politique doit être revue et mise à jour, dans le but d'établir de nouveaux règlements unifiés en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.)	La politique avait commencé à être revue avant même l'adoption de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* en 1997. L'élaboration active de la politique, y compris la consultation approfondie des partenaires, des clients et des intéressés, reprendra au cours de l'exercice 2000-2001 en vue de l'introduction d'un nouveau cadre réglementaire en 2001-2002.

* Licence de produit, PPT
** Licence d'établissement, PPT
*** Surveillance des substances contrôlées, PPT

Règlements proposés (suite)

Règlements	Résultats attendus	Situation
Modifications au Règlement sur les produits antiparasitaires. L'adoption de la nouvelle *Loi sur les produits antiparasitaires* rendra nécessaires des changements à la réglementation régissant la consultation sur l'homologation des principaux pesticides, l'accès à l'information à l'appui des homologations de pesticides, la protection des droits de propriété des données, et la déclaration des effets indésirables.	▶ Plus grande certitude que les pesticides présents sur le marché ne posent pas de risques inacceptables. ▶ Plus grande confiance du public dans le système de réglementation des pesticides. ▶ Réglementation rentable.	Élaboration d'une politique qui peut déboucher sur un règlement.
Étiquetage bilingue. Une proposition a été préparée pour accroître l'utilisation des étiquettes bilingues sur les produits antiparasitaires.	▶ Plus grande certitude que les utilisateurs sont en mesure de comprendre et de suivre les indications sur les étiquettes.	Publication prévue dans la Partie II de la *Gazette du Canada*.
Base de données nationale sur les ventes de pesticides. Une proposition est en train d'être préparée pour exiger que les détenteurs d'homologations communiquent les renseignements sur les ventes de pesticides.	▶ Capacité de surveiller les tendances dans l'utilisation des pesticides, comme élément d'indicateur de risque pour les pesticides.	Publication prévue dans la Partie I de la *Gazette du Canada*.

* Licence de produit, PPT
** Licence d'établissement, PPT
*** Surveillance des substances contrôlées, PPT

Règlements proposés

Initiatives parlementaires - politiques qui pourraient déboucher sur des règlements, un examen juridique, une publication préalable dans la partie I de la *Gazette du Canada* ou un dépôt au Parlement.

Règlements	Résultats attendus	Situation
Règlement sur les aliments et drogues (Bonnes pratiques de fabrication (BPF) pour les aliments)	▶ Ces BPF établiraient des exigences de fabrication et de distribution minimales considérées comme essentielles à la sécurité des produits alimentaires au Canada. Elles serviraient de point de départ pour l'harmonisation des exigences réglementaires entre les secteurs fédéral, provincial et territorial, ainsi qu'avec les *Principes généraux d'hygiène alimentaire* établis par la Commission du *Codex Alimentarius*.	Ce projet de règlement proposé pourra être proclamé une fois que la *Loi canadienne sur la sécurité et l'inspection des aliments* qui est proposée aura été adoptée par le Parlement.
Règlement sur les aliments et drogues (révision du Titre 16 - tableaux d'additifs alimentaires)	▶ La nouvelle approche offrira plus de choix à l'industrie dans l'utilisation des additifs alimentaires, tout en continuant d'assurer la sécurité du public.	La rédaction juridique des révisions proposées est prévue.

* Licence de produit, PPT
** Licence d'établissement, PPT
*** Surveillance des substances contrôlées, PPT

Tableau III : Initiatives législatives déposées au Parlement ou qui pourront l'être en 2000- 2001

Initiatives législatives	Résultats attendus
Remplacement de la *Loi sur les produits antiparasitaires* par une nouvelle loi. La nouvelle loi renforcera la protection contre les risques pour la santé et l'environnement que posent les pesticides et assurera une participation éclairée du public par la consultation et l'accès à l'information justifiant l'homologation des pesticides.	▶ Plus grande certitude que les pesticides présents sur le marché ne posent pas de risques inacceptables. ▶ Plus grande confiance du public dans le système de réglementation des pesticides. ▶ Réglementation rentable.
Élaboration de la *Loi canadienne sur la sécurité et l'inspection des aliments*	▶ Unification et modernisation des dispositions visant les aliments dans la *Loi sur les aliments et drogues,* la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* et un certain nombre d'autres lois appliquées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Le pouvoir du ministre de la Santé d'établir des politiques et des normes pour tout ce qui peut toucher la sécurité et la qualité nutritionnelle sera clarifié et réaffirmé. Le ministre de la Santé aura le pouvoir de créer une norme alimentaire d'urgence qui permettra une intervention rapide lorsqu'une situation à laquelle aucune norme ne s'applique déjà menacera la santé publique. ▶ Ce projet de loi a été retiré du programme parlementaire, mais il devrait être déposé de nouveau pendant la session du printemps 2000.

* Licence de produit, PPT
** Licence d'établissement, PPT
*** Surveillance des substances contrôlées, PPT

Table II : (suite)

Règlements	Résultats attendus
Modifications au Règlement sur le chanvre industriel***	▶ Modifications donnant suite à la promesse faite à l'industrie de revoir le Règlement sur le chanvre industriel en 2000. Le règlement modifié améliorera l'efficacité et l'efficience du cadre réglementaire visant le chanvre industriel en corrigeant les problèmes relevés depuis l'entrée en vigueur du règlement initial en 1998.
Cadre réglementaire pour le sang**	▶ Règlements qui maintiendront un équilibre entre la nécessité d'assurer la sûreté et la qualité du sang et la nécessité d'en assurer la disponibilité à des fins de transfusion et de transformation. Les règlements renverront à une norme externe qui est modifiée de temps à autre, de sorte qu'ils pourront plus facilement suivre l'évolution scientifique et technologique.
Règlement sur la plasmaphérèse**	▶ Règlement qui tient compte des pratiques courantes, des tests et des normes techniques qui doivent s'appliquer pour assurer la sûreté du plasma et la sécurité des donneurs de plasma.
Modification globale pour restructurer le Règlement sur les aliments et drogues et révoquer les règlements qui ne sont plus pertinents*/**	▶ Modification visant à moderniser le *Règlement sur les aliments et drogues*. Le public canadien continuera ainsi d'avoir accès à des produits thérapeutiques sûrs, efficaces et de haute qualité, compte tenu des données scientifiques nouvelles en ce qui a trait à la sûreté et au développement des médicaments.
Règlement sur l'évaluation environnementale (produits d'origine biotechnologique - matériels médicaux)	▶ Établir des règlements visant des produits en particulier afin de protéger la santé, la sécurité et l'environnement. Cette approche prévoit un guichet unique pour l'examen des produits.
Règlement sur l'évaluation environnementale (produits chimiques et polymères)	▶ Établir des règlements visant des produits en particulier afin de protéger la santé, la sécurité et l'environnement. Cette approche prévoit un guichet unique pour l'examen des produits.

* Licence de produit, PPT
** Licence d'établissement, PPT
*** Surveillance des substances contrôlées, PPT

Table II : (suite)

Règlements	Résultats attendus
Autorisation de produits*	▶ Cadre réglementaire moderne pour l'examen des médicaments avant leur mise en marché et leur évaluation, après leur approbation, conformément aux principes de gestion des risques et aux normes internationales.
Médicaments d'ordonnance*	▶ Mécanisme réglementaire plus efficient et plus efficace pour l'inclusion ou le retrait de médicaments d'ordonnance conformément aux principes de gestion des risques et aux exigences provinciales et territoriales de réglementation des produits pharmaceutiques.
Modifications aux Bonnes pratiques de fabrication pour les ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA)**	▶ Modification visant à faire en sorte que le Règlement sur les aliments et drogues tienne compte de la mesure dans laquelle Santé Canada entend adopter l'orientation de principe de la Conférence internationale sur l'harmonisation (CIH) pour les IPA. On aura ainsi l'assurance que les exigences canadiennes en matière de BPF pour les IPA sont conformes à celles des autres pays qui participent au processus de la CIH.
Commerce électronique*/**	▶ Modifications réglementaires visant à permettre la transmission électronique de l'information.
Règlement sur les précurseurs chimiques***	▶ Nouveau cadre réglementaire devant permettre de remplir les obligations internationales, notamment celles de la *Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988,* et de resserrer le contrôle à l'égard de ces substances pour satisfaire aux normes internationales.

* Licence de produit, PPT
** Licence d'établissement, PPT
*** Surveillance des substances contrôlées, PPT

Tableau II : Principales initiatives réglementaires proposées à paraître dans la Partie I de la *Gazette du Canada* entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2001

Règlements	Résultats attendus
Règlement sur les aliments et drogues (allégations concernant la valeur nutritive)	▶ Présenter aux consommateurs des allégations au sujet de la valeur nutritive qui : - sont uniformes, exactes et non trompeuses; - sont fondées sur des critères de santé et conformes aux recommandations alimentaires; - ne vont pas à l'encontre de la santé ni de la sécurité, mais tiennent quand même compte des considérations économiques et commerciales.
Règlement sur les aliments et drogues (étiquetage nutritionnel)	▶ Fournir aux consommateurs des renseignements d'ordre nutritionnel plus détaillés et plus pertinents, sous une forme normalisée, sur les étiquettes des aliments afin de leur permettre de choisir des aliments bons pour la santé.
Règlement sur les aliments et drogues (addition de vitamines et de minéraux aux aliments)	▶ Cadre réglementaire qui doit permettre à l'industrie alimentaire de fournir aux consommateurs une gamme plus étendue de produits additionnés de vitamines et de minéraux, de manière à répondre aux besoins sur le plan de la santé publique tout en protégeant la population contre des apports excessifs ou déséquilibrés.
Cadre de réglementation des allégations relatives à la santé pour les aliments	▶ De nouvelles dispositions réglementaires et des modifications aux dispositions en vigueur sont nécessaires pour permettre la mention de propriétés relatives à la santé sur les aliments. Le cadre est l'un des trois volets d'un plan de mise en oeuvre d'une politique des allégations relatives à la santé pour les aliments, qui a pour but de faciliter les communications sur le rôle des régimes alimentaires et des aliments dans la promotion de la santé et la lutte contre la maladie. Les autres volets du plan sont l'examen des allégations génériques américaines en vue de leur adoption éventuelle dans le contexte canadien, et l'élaboration de normes relatives à la preuve et d'un document d'orientation sur les données à fournir pour établir la validité de nouvelles allégations.

* Licence de produit, PPT
** Licence d'établissement, PPT
*** Surveillance des substances contrôlées, PPT

Tableau I : (suite)

But de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus
Modifications au règlement sur le sperme**	▶ Normes qui tiennent compte des procédures d'essai actuelles.
Règlements sur l'évaluation environnementale (produits d'origine biotechnologique - aliments, médicaments et cosmétiques)	▶ Établir des règlements visant des produits en particulier afin de protéger la santé, la sécurité et l'environnement. Cette approche prévoit un guichet unique pour l'examen des produits.
Loi sur le tabac, Règlement sur les rapports que les fabricants sont tenus de produire	▶ Santé Canada sera en mesure d'élaborer des politiques et des programmes pour réduire l'usage du tabac et aider les fumeurs et les non-fumeurs à prendre des décisions suffisamment éclairées au sujet du tabac. De plus, Santé Canada sera plus à même de prévoir les tendances nouvelles et d'y faire face dans l'utilisation de produits nouveaux ou non testés et de mieux réglementer les produits du tabac.
Loi sur le tabac, Règlement sur l'information relative aux produits (exigences d'étiquetage)	▶ Le but de ce projet de règlement est de sensibiliser davantage le public aux dangers pour la santé que comporte l'utilisation des produits du tabac.



* Licence de produit, PPT
** Licence d'établissement, PPT
*** Surveillance des substances contrôlées, PPT

Tableau I : (suite)

But de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus
Modification aux propriétés pouvant être revendiquées pour les vitamines et les minéraux*	▶ Modification visant à supprimer les restrictions réglementaires qui s'appliquent actuellement aux propriétés thérapeutiques qui peuvent être revendiquées pour les vitamines et les minéraux. Les fabricants pourront ainsi revendiquer des propriétés pour les vitamines et les minéraux sur la base de preuves scientifiques.
Modification aux règlements sur les substances prohibées*	▶ Modification visant à supprimer diverses interdictions réglementaires d'inclusion de certaines substances parmi les produits pharmaceutiques. Les fabricants pourront ainsi demander l'approbation de commercialiser les produits dont l'innocuité et l'efficacité sont étayées par des preuves suffisantes.
Modifications aux règlements sur les droits pour les produits dont le volume de vente est réduit*	▶ Structure de droits révisée en vertu des règlements sur le prix à payer pour avoir le droit de vendre une drogue. Cette modification permettra de remédier aux préoccupations quant aux conséquences financières défavorables de ces droits d'homologation annuels sur le faible volume de ventes de l'industrie homéopathique.
Droits prévus dans le Règlement sur le chanvre industriel***	▶ Un nouveau cadre réglementaire ayant été établi pour permettre la culture de chanvre industriel par les détenteurs de permis, le caractère coûteux des activités connexes d'administration et de vérification de la conformité nécessite l'imposition de droits aux clients qui bénéficient du service. La réglementation des droits à payer assurera le financement permanent et stable du programme.
Cadre réglementaire pour les tissus et les organes destinés à la transplantation**	▶ Règlements qui maintiendront un équilibre entre la nécessité d'assurer la sûreté et la qualité des organes et des tissus et la nécessité d'en assurer la disponibilité. Ces règlements renverront à une norme externe qui est modifiée de temps à autre, de sorte qu'ils pourront plus facilement suivre l'évolution scientifique et technologique.

* Licence de produit, PPT
** Licence d'établissement, PPT
*** Surveillance des substances contrôlées, PPT

Tableau I : (suite)

But de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus
Modification aux règlements du Programme d'accès spécial*	▶ Le Programme d'accès spécial autorise l'accès aux médicaments dont la vente n'est pas approuvée au Canada lorsque les traitements habituels sont inefficaces, non disponibles ou non indiqués. La modification proposée redéfinira les renseignements nécessaires pour autoriser la remise d'un médicament d'urgence à un praticien. Elle propose également d'introduire le concept d'autorisations d'accès en bloc pour permettre au fabricant ou au distributeur de vente une quantité déterminée d'un médicament non approuvé aux praticiens.
Modifications aux règlements sur les ingrédients non médicinaux*	▶ Modification visant à exiger la divulgation de tous les ingrédients sur l'étiquette des produits pharmaceutiques qui peuvent être obtenus sans l'intervention directe d'un professionnel de la santé. Les consommateurs auront ainsi facilement accès à des renseignements utiles, qu'ils pourront apporter avec eux et consulter au besoin, sur les ingrédients non médicinaux des produits en vente libre. La liste des ingrédients non médicinaux permettra aux consommateurs de faire des choix éclairés lorsqu'ils achèteront des médicaments qui ne sont pas des produits de prescription. La mention obligatoire des ingrédients non médicinaux sur les étiquettes devrait réduire la répétition des réactions indésirables.
Modification concernant la toxicité du camphre chez les enfants*	▶ Cette modification exigera que tous les produits pharmaceutiques à base de camphre contenant du liquide soient vendus dans des contenants à l'épreuve des enfants et que toutes les préparations médicamenteuses contenant du camphre soient étiquetées de façon plus prudente. En rendant obligatoires des contenants à l'épreuve des enfants et un meilleur étiquetage, on espère réduire l'incidence des réactions toxiques et des empoisonnements par suite de l'ingestion accidentelle de camphre par les enfants.

* Licence de produit, PPT
** Licence d'établissement, PPT
*** Surveillance des substances contrôlées, PPT

Sommaire des principales initiatives législatives et réglementaires proposées

Tableau I : Principales initiatives réglementaires proposées à paraître dans la Partie II de la *Gazette du Canada* entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2001

But de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus
Révocation du Règlement sur les produits dangereux (allumettes)	▶ Clarification selon laquelle le Règlement sur les allumettes n'est plus en vigueur parce que ces produits sont dorénavant régis par la *Loi sur les explosifs.*
Établissement du Règlement sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs	▶ Protection de la santé et de la sécurité des Canadiens lorsqu'ils sont exposés à des produits chimiques de consommation.
Révision du Règlement sur les cosmétiques	▶ Surveillance complète des cosmétiques en fonction des risques qu'ils présentent et contrôle axé sur la prévention des blessures.
Modifications au cadre réglementaire des essais cliniques* Les modifications proposées ont été préalablement publiées dans la Partie I de la *Gazette du Canada* le samedi 22 janvier 2000.	▶ Des modifications aux règlements sur les essais cliniques prévoient un système d'enregistrement pour les essais de phase I, font passer la période par défaut de 60 à 30 jours pour tous les autres essais et prévoient un programme de vérification. Les essais cliniques seront ainsi approuvés plus rapidement, sans que soit compromise la sécurité des participants, et le contexte sera plus propice à la promotion de la recherche et du développement au Canada.
Modifications aux exigences relatives aux licences d'établissement et aux bonnes pratiques de fabrication**	▶ Ces modifications corrigent les incohérences actuelles entre les obligations des importateurs et des distributeurs en vertu du Titre 2 (BPF) et leurs obligations dans la phase opérationnelle des accords de reconnaissance mutuelle signés par le Canada.
Modifications aux droits applicables en vertu du Règlement sur les instruments médicaux**	▶ Mesure transitoire pour atténuer les craintes de lourdes conséquences économiques pour l'industrie des instruments médicaux par suite de l'entrée en vigueur des droits de licence d'établissement le 1er janvier 2000.

* Licence de produit, PPT
** Licence d'établissement, PPT
*** Surveillance des substances contrôlées, PPT

Responsabilité principale :

Sous-ministre adjoint - Direction générale de l'information, de l'analyse et de la connectivité

Coresponsabilité :

Sous-ministre adjoint - Direction générale de la protection de la santé

Sous-ministre adjoint - Direction générale de la promotion et des programmes de la santé

Sous-ministre adjoint - Direction générale des services médicaux

Sous-ministre adjoint - Direction générale des politiques et de la consultation

Le Budget fédéral de février 1999 a affecté 43 millions de dollars à Santé Canada, sur une période de trois ans, pour la création et la mise en oeuvre d'une *Initiative fédérale de responsabilisation à l'égard des politiques et des programmes de Santé Canada*. Dans le cadre de cette initiative, des changements organisationnels sont en train d'être apportés afin d'encourager l'utilisation accrue de la mesure du rendement et des rapports de rendement pour améliorer à la fois le rendement et la transparence des programmes. La Direction de la recherche appliquée et de l'analyse (DRAA) a été créée en février 1999 pour favoriser la prise de décision stratégique et éclairée à Santé Canada. Les champs d'activité incluent la responsabilisation et la mesure du rendement. La Division de la mise en oeuvre de la responsabilisation et la Division de l'évaluation des programmes font maintenant partie de la DRAA.

Les résultats de ces initiatives seront entre autres les suivants :

- plus grande facilité d'accès aux rapports informatifs sur l'état de santé, les déterminants de la santé, ainsi que sur le rendement du système de santé et des programmes de santé;
- meilleure utilisation de la recherche et de l'analyse en vue d'améliorer le processus décisionnel;
- meilleure coordination entre Santé Canada et la communauté de recherche en santé;
- meilleur rendement des programmes grâce à :
  - de meilleures mesures et une meilleure compréhension des résultats en matière de santé et de leurs déterminants;
  - une meilleure conception et une meilleure gestion de programmes, orientées vers les résultats et fondées sur des données probantes;
  - de meilleurs rapports sur le rendement des programmes, à l'intention de la population canadienne et du Parlement.

De plus, la Direction générale des services médicaux, de concert avec les dirigeants des Premières nations et des Inuits, incorporera un cadre de responsabilisation dans ses activités afin de faciliter et d'améliorer la collecte des données et l'échange de données entre Santé Canada et les intéressés.

Santé Canada reconnaît que les initiatives de mesure du rendement et de responsabilisation sont partie intégrante d'une philosophie de gestion du rendement globale et durable qui intègre le rendement et l'obligation de rendre compte à la planification, aux politiques, au développement des ressources humaines, à l'affectation des ressources et aux autres processus décisionnels du ministère. Les initiatives de mesure du rendement et de responsabilisation mentionnées ici accroîtront la disponibilité de données analytiques pertinentes et rigoureuses. Cette information permettra au ministère de rendre compte de ses résultats aux intéressés, d'améliorer son efficacité, et de tirer constamment des leçons de son expérience, à mesure qu'il aidera la population canadienne à préserver et à améliorer sa santé.

SECTION IV : INITIATIVES HORIZONTALES

L'obligation de rendre compte à Santé Canada

La vision de Santé Canada relativement à l'obligation de rendre compte est celle d'une organisation qui, de façon crédible, engage et informe les Canadiens quant à l'effet de ses politiques et de ses programmes sur la santé de la population du Canada, et qui est guidée par un processus décisionnel fondé sur des données probantes et orientée vers les résultats.

Un certain nombre d'initiatives sont en cours au ministère pour améliorer la transparence, assimiler les principes d'une gestion fondée sur les résultats, et favoriser un changement de culture continu qui débouche sur une prise de décision orientée vers les résultats. Ces initiatives sont conformes aux orientations d'*Une gestion axée sur des résultats,* du Conseil du Trésor, ainsi qu'aux grandes lignes de la fonction de contrôleur moderne et de l'Entente-cadre sur l'union sociale. Elles consistent entre autres :

- à définir et à utiliser des cadres de rendement au niveau du ministère et des programmes;
- à relier le rendement individuel à la gestion axée sur les résultats, par la mise en oeuvre du Programme de gestion du rendement du Secrétariat du Conseil du Trésor;
- à renforcer la fonction d'évaluation ministérielle afin de fournir une rétroaction opportune aux gestionnaires des programmes, en vue d'une amélioration constante des programmes;
- à mettre au point des outils et des processus pour améliorer la capacité des programmes et des secteurs fonctionnels de mesurer et d'évaluer le rendement, d'en rendre compte, et de l'améliorer;
- à entreprendre une évaluation des principaux secteurs d'activité, en s'appuyant sur les résultats;
- à améliorer la base informationnelle et la capacité d'analyse et d'évaluation pour appuyer les pratiques de reddition des comptes.


110

- Améliorer la collecte et la diffusion des renseignements exigés par le système SAP et d'autres systèmes pour la gestion des biens matériels, y compris des opérations qui ont une incidence sur l'environnement.
- Améliorer la vérification de certaines questions de gestion financière.

Imputabilité pour les résultats clés

Responsabilité principale :

Sous-ministre adjoint principal - Direction générale des services de gestion

Coresponsabilité :

Sous-ministre adjoint - Direction générale de l'information, de l'analyse et de la connectivité

Directeurs généraux régionaux

Directeur - Vérification interne

Activités connexes

- Lancer des initiatives axées sur le service à la clientèle au sein de la Direction générale des services de gestion et de la Direction générale de l'information, de l'analyse et de la connectivité pour moderniser les services afin de répondre aux besoins opérationnels changeants.
- Continuer d'améliorer le système de gestion des approvisionnements et des finances (SAP), récemment installé, pour accroître la sensibilisation des clients et leur utilisation du système, et fournir la capacité d'automatiser les liens avec d'autres processus comme la lecture de codes à barres et l'envoi de télécopies.
- Continuer d'adapter les programmes d'apprentissage, d'échange, de dotation en personnel et autres aux besoins à mesure que l'effectif de Santé Canada évolue.
- Continuer la mise en oeuvre du projet de Prestation sûre de services par voie électronique (PSSE), dans le cadre duquel de nouvelles technologies seront utilisées pour améliorer la sécurité de l'information transmise par Internet, conformément aux exigences visant les initiatives de l'Infostructure canadienne de la santé, d'autres applications de Santé Canada et l'Initiative d'infrastructure stratégique, d'envergure fédérale.
- Continuer à optimiser et à remodeler les bureaux dans la région de la Capitale nationale et dans certaines régions en prévision de l'augmentation de personnel prévue au ministère.

Résultat prévu

▶ PER 6.2 Amélioration continue de la promotion de saines pratiques de gestion.

Activités connexes

- Lancer une initiative au sein de la Direction générale des services de gestion pour déterminer et apporter les changements nécessaires pour moderniser le contrôle des ressources dans tout le ministère et mieux rendre compte des résultats.
- Instituer la comptabilité d'exercice pour les biens matériels et d'autres éléments en suspens de la Stratégie d'information financière, d'envergure fédérale.
- Continuer à mettre en application et à améliorer des mesures pluriannuelles visant à accroître la diversité culturelle de l'effectif de Santé Canada et la reddition des comptes des gestionnaires à l'égard des résultats.
- Mettre en oeuvre l'Application électronique pour la gestion des documents (AEGD), système automatisé de gestion des dossiers électroniques et imprimés.
- Créer une architecture d'entreprise et élaborer une stratégie de renouvellement en vue d'investissements futurs dans le savoir, l'information et la technologie pour assurer une infrastructure intégrée et stable de gestion et de technologie de l'information afin de répondre aux besoins opérationnels de façon rentable et opportune.

Secteur d'activité 6 : Services ministériels (SM)

A : Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(millions de dollars)

	Dépenses prévues 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues	176,3 $	**156,7 $**	144,2 $	141,2 $
Recettes prévues	(0,9 $)	**(0,7 $)**	(0,7 $)	(0,7 $)
Dépenses nettes	175,4 $	**156,0 $***	143,5 $	140,5 $
ETP	861	**1 004**	1 004	1 004

* Cette somme représente 6,6 % du total des dépenses nettes prévues du ministère.

B : Objectif

Faciliter l'exécution des programmes de Santé Canada par la prestation de services administratifs et de conseils ou de directives aux cadres supérieurs, en vue de l'utilisation efficace et efficiente des ressources.

C : Description

Ce secteur d'activité fournit des services et des conseils aux cadres supérieurs du ministère pour répondre aux besoins liés à la gestion, à l'utilisation et au contrôle des ressources humaines et financières, aux installations et aux biens, à l'informatique et à la vérification.

Budget 2000

Le Budget 2000 prévoit des dépenses de 31 millions de dollars sur trois ans pour remplacement d'immobilisations. Ces fonds serviront à moderniser les laboratoires, les établissements de santé, les véhicules et l'équipement principal.

D : Principaux engagements en matière de résultats (PER), résultats prévus et activités connexes

Résultat prévu

▶ PER 6.1 Amélioration continue de la prestation de services administratifs centraux.

- Travailler avec des organismes canadiens des secteurs non gouvernemental, universitaire et privé pour améliorer leur capacité, et celle du ministère, d'offrir une expertise canadienne en matière de santé aux autres pays et aux organisations internationales.
- Collaborer avec des organisations internationales à l'établissement d'indicateurs pour la santé des femmes et de nouvelles approches stratégiques à l'égard de la santé des femmes.

Pour de plus amples détails, voir le site Web de la Direction générale de l'information, de l'analyse et de la connectivité à < http://www.hc-sc.gc.ca/iacb-dgiac/francais/main_f.html >.

Imputabilité pour les résultats clés

Responsabilité principale :

Sous-ministre adjoint - Direction générale de l'information, de l'analyse et de la connectivité

Coresponsabilité :

Sous-ministre adjoint - Direction générale des politiques et de la consultation

Sous-ministre adjoint - Direction générale de la protection de la santé

Directeurs généraux régionaux

Résultat prévu

▶ PER 5.3 Accessibilité et utilisation d'une information fiable pour les Canadiens afin de préserver et d'améliorer leur santé.

Activités connexes

- Continuer à développer et à promouvoir le Réseau canadien de la santé pour que les Canadiens aient accès à de l'information sur la promotion de la santé, la prévention de la maladie, les initiatives personnelles en matière de soins de santé et le rendement du système de santé. Pour plus de renseignements, voir le site Web < http://www.canadian-health-network.ca >.
- Diffuser des publications et des mises en garde à l'intention des consommateurs sur diverses questions et divers produits de santé comme le tabac, le sida, et les dangers pour le consommateur et l'environnement.
- Gérer Santé Canada en direct, le site Web du ministère, à < http://www.hc-sc.gc.ca./francais/index.htm >, où l'on trouve de l'information à jour sur les stratégies, les programmes et les services de santé au niveau national.
- Financer le site Web < http://www.cwhn.ca/ > du Réseau canadien pour la santé des femmes, service de documentation en ligne et bulletin électronique sur la santé des femmes.

Résultat prévu

▶ PER 5.4 Des politiques, des programmes et des stratégies de santé internationale qui contribuent à la capacité du ministère d'atteindre ses objectifs nationaux et internationaux.

Activités connexes

- Renforcer les grandes organisations internationales dans le domaine de la santé, comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS).
- Maintenir et établir des relations et des réseaux bilatéraux et multilatéraux pour que le Canada ait accès aux échanges d'information et de stratégies.
- Se préparer et participer à la mise sur pied d'activités internationales de lutte contre le tabac, y compris de la Convention cadre internationale sur la lutte contre le tabac.
- Élaborer un instrument de planification et travailler activement avec des agences des Nations Unies comme l'ONUSIDA et l'OMS pour enrayer la propagation du VIH/sida. Ce travail sera effectué en étroite collaboration avec les organismes de lutte contre le VIH/sida au Canada.

Résultat prévu

▶ PER 5.2 Un système de santé qui est plus efficace, plus efficient et plus transparent, et qui comprend une infrastructure nationale efficace d'information et de recherche en santé.

Activités connexes

- Mettre en oeuvre trois initiatives d'infostructure de Santé Canada : le Système d'information sur la santé des Premières nations (établi pour connecter les collectivités des Premières nations aux programmes nationaux de surveillance et aux bases de données provinciales), l'Infostructure nationale de surveillance de la santé (établie pour fournir au Canada les outils nécessaires pour réagir rapidement aux menaces pour la santé) et le Réseau canadien sur la santé (établi pour améliorer l'accès des Canadiens à la meilleure information publique sur les questions de santé).
- Publier un rapport sur la préparation du système de santé du Canada pour le XXI^{e} siècle, qui sera l'aboutissement de deux années et demie de travail en vue de créer une infostructure nationale de la santé, y compris un Conseil consultatif du ministre sur l'infostructure de la santé. Ce document proposera une vision des soins de santé au Canada, en soulignant le rôle central que les technologies de l'information et des communications joueront dans la réalisation de cette vision.
- Préparer un plan directeur des éléments techniques d'une infostructure nationale de la santé et un plan tactique décrivant les initiatives nécessaires pour doter le Canada d'une telle infostructure. Ces travaux sont dirigés par le Comité consultatif des sous-ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux sur l'infostructure de la santé, qui a été établi afin d'assurer la collaboration et la consultation et de conseiller les sous-ministres sur des stratégies pouvant appuyer la création cette infostructure.
- Continuer à développer et mettre en oeuvre, au sein de Santé Canada, une capacité, des cadres et des outils de technologie de l'information pour mesurer le rendement des programmes, améliorer ce rendement, et assurer la reddition de comptes.
- Améliorer les rapports aux Canadiens et au Parlement sur le rendement des programmes et des activités de Santé Canada, et amorcer un processus d'interaction avec les Canadiens sur ce à quoi ils peuvent s'attendre pour améliorer la transparence, la reddition de comptes et le rendement.
- Continuer d'appuyer l'Institut canadien d'information sur la santé dans la production de rapports sur le rendement du système de santé canadien, et dans l'enrichissement de la base de ressources d'information du Canada en matière de santé.
- Continuer à renforcer le Réseau national de surveillance de la santé.
- Mieux mesurer et mieux comprendre les résultats en matière de santé et le rôle des programmes de Santé Canada à cet égard afin d'améliorer la prise de décision, la reddition des comptes et le rendement des programmes.

G : Principaux engagements en matière de résultats (PER), résultats prévus et activités connexes

Résultat prévu

▶ PER 5.1 Politiques et plans nationaux qui portent efficacement sur les nouveaux défis en matière de santé ou les changements aux priorités existantes dans ce domaine.

Activités connexes

- Continuer à développer la capacité interne d'élaboration de politiques et d'analyse, y compris la diffusion et l'utilisation internes de données et d'analyses quantitatives pour améliorer la prise de décision et la responsabilisation en ce qui concerne la politique de la santé.
- Nouer des liens solides entre Santé Canada et la communauté de recherche extra-muros, notamment avec les Instituts de recherche en santé du Canada, dont la création est proposée, et continuer à financer les centres d'excellence sur la santé des femmes pour s'assurer que l'élaboration des politiques tient compte de la meilleure recherche et de la meilleure analyse disponibles, et que les efforts de la communauté de recherche englobent les besoins en recherche des décideurs.
- Encourager un débat plus entier et plus éclairé au sujet de l'avenir des soins de santé au Canada, par des activités comme des conférences et des ateliers pour la diffusion d'analyses des politiques.
- Étudier la possibilité de faire participer les citoyens à un dialogue sur les enjeux relatifs aux soins de santé et au système de santé, ce qui tient compte également des engagements à collaborer pris aux termes de l'Entente-cadre sur l'union sociale.
- Travailler avec les provinces, les territoires et certains intervenants pour élaborer un projet de loi visant à interdire ou à réglementer l'application de certaines techniques de reproduction. Le projet de loi en question, qui pourrait inclure un cadre réglementaire, constituera la réponse du gouvernement fédéral au rapport de 1993 de la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction.
- Continuer de mettre en oeuvre la Stratégie de Santé Canada pour la santé des femmes.
- Utiliser le cadre décisionnel du ministère pour aider à déterminer, à évaluer et à gérer les risques pour la santé.

organismes. La création prévue des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), aidera à enrichir et à moderniser ces efforts. La recherche financée par les IRSC s'alignera davantage sur la vision moderne de la santé, à savoir le résultat de nombreux déterminants, depuis la promotion de la santé et la prévention de la maladie jusqu'à la détection précoce, au diagnostic et au traitement, en passant par les soins et la réadaptation. Pour élargir ainsi la portée de leurs travaux, les IRSC, dont la création est proposée, adopteront une approche beaucoup plus multidisciplinaire et articuleront davantage leur recherche autour des questions de santé que des simples champs disciplinaires.

En 2000-2001, le défi de Santé Canada en ce qui a trait à la recherche sera de faire en sorte que les priorités des IRSC tiennent compte de ses besoins en recherche, et de s'assurer de posséder les mécanismes nécessaires pour tirer parti de la recherche des IRSC et des autres organisations (secteur public, secteur privé, universités) qui s'intéressent aux questions de santé. Avec en plus le développement continu de la propre capacité de recherche et d'analyse du ministère, il sera plus facile de combler les principaux besoins en information des décideurs, et de mieux analyser les enjeux de l'affectation des ressources tout au long du continuum des soins de santé. Santé Canada doit également mieux intégrer sa propre capacité de recherche et développement dans le domaine des politiques, au sein du ministère et dans la communauté de recherche du gouvernement fédéral, pour s'assurer que ses efforts sont orientés vers la résolution des questions qui se poseront aux décideurs dans l'avenir et sont coordonnés avec les autres politiques.

Les gouvernements doivent aussi mieux rendre compte des défis auxquels ils s'attaquent et des politiques qu'ils adoptent. Les citoyens ne doivent pas seulement être des destinataires passifs de rapports sur le système de santé, mais être activement consultés et mis à contribution pour la détermination des mesures et des points de repère nécessaires à la reddition de comptes. Il sera alors plus facile d'atteindre les buts de transparence et de reddition des comptes.

F : Faits nouveaux

Le Conseil consultatif du ministre sur l'infostructure de la santé a présenté son rapport final en février 1999. Trente-neuf recommandations portaient sur l'information en matière de santé pour le public, la télésanté, l'accès, la protection des renseignements personnels sur la santé, et une infostructure autochtone de la santé. Pour donner suite à ces efforts et à d'autres, le budget de 1999 prévoyait d'autres investissements destinés à améliorer le système d'information sur la santé des Premières nations, à renforcer l'infostructure nationale de surveillance de la santé, et à promouvoir l'innovation par des programmes d'incitatifs, comme des projets visant à créer de nouvelles technologies (p. ex. télésanté et télésoins à domicile). Le budget contenait également un engagement à faire participer les citoyens et à rendre compte au public du rendement des programmes fédéraux.

Dans l'établissement de systèmes d'information en matière de santé, PPIS coordonne les réseaux, les infrastructures et les partenariats nécessaires pour aider à faire du secteur de la santé (y compris du ministère) un utilisateur plus efficace des technologies modernes de traitement de l'information, de manière à améliorer la gestion du système de santé, les décisions relatives à la politique de la santé, et l'accès des professionnels de la santé et de chaque Canadien à une information en matière de santé de haute qualité.

En ce qui regarde la transparence, PPIS travaille avec des partenaires, dont les Canadiens, pour établir des critères permettant de mesurer l'efficacité et la qualité du système de santé du Canada et des dépenses de santé directes du gouvernement fédéral, puis rendre compte aux Canadiens du rendement des initiatives fédérales dans ce domaine.

E : Enjeux

La politique et la planification en matière de santé exigent une solide information, une solide recherche, et de solides processus décisionnels. Une importante condition pour réunir ces éléments est une infrastructure technologique protégée, adaptée et robuste, qui réponde aux besoins des clients et qui soit définie par une architecture d'entreprise qui applique des outils et des méthodologies de pointe.

L'information en matière de santé est gravement lacunaire, en ce qui concerne par exemple l'efficacité de certains actes médicaux ou les coûts et l'efficacité du système. Combler ces manques améliorera la qualité de la recherche et l'efficience du système de santé, et se traduira par de meilleures décisions sur la politique de la santé. Un important défi sera d'améliorer la quantité et la qualité des données tout en respectant les exigences juridiques et éthiques, notamment pour la protection des renseignements personnels.

Quant aux données sur les résultats en matière de santé et leurs déterminants, le budget de 1999 prévoyait d'importants nouveaux investissements pour l'obtention de meilleures données sur la santé par l'entremise de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). Ces investissements serviront entre autres à de nouvelles enquêtes sur l'état de santé ou à des efforts visant à établir des normes pour l'échange et la comparabilité des données. Le défi de Santé Canada, en 2000-2001, consistera à travailler avec l'ICIS et d'autres partenaires pour établir cette base d'information et assurer son utilité pour l'analyse des politiques et la recherche, notamment en assurant la diffusion la plus large possible, sous réserve des considérations relatives à la protection de la vie privée et au consentement. Une meilleure diffusion des données en matière de santé, au sein de Santé Canada, pour l'élaboration des politiques, l'analyse et la transparence est également nécessaire.



La recherche en santé est indispensable pour l'obtention de meilleurs résultats en matière de santé. Le Canada a toujours été un ardent promoteur de la recherche en santé, par l'entremise des structures ministérielles, du Conseil de recherches médicales, de la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé, du Programme national de recherche et de développement en matière de santé, du Fonds pour l'adaptation des services de santé, et d'autres ministères et

- il encourage la création et l'application de technologies et de systèmes d'information novateurs dans le secteur de la santé;
- il met au point des méthodes et des systèmes qui permettent à Santé Canada de rendre compte aux Canadiens et au Parlement de l'efficacité de ses programmes et activités et de ses décisions pour la promotion de la santé.

Dans son travail d'élaboration de politiques et de planification stratégique, PPIS se concentre sur la mesure et la compréhension des résultats en matière de santé et de leurs déterminants, y compris l'analyse des coûts et les avantages potentiels d'une gamme complète d'options de politiques et de programmes de santé. À cette fin, il doit coordonner la planification des politiques en matière de santé avec la planification d'autres politiques. Ce secteur d'activité coordonne le traitement des questions touchant la santé des femmes par le ministère, coordonne et appuie les activités fédérales-provinciales-territoriales, assure la coordination des activités internationales du ministère, et fournit des avis à cet égard.

Santé Canada s'est réorganisé pour mieux appuyer le secteur d'activité PPIS :

- À la fin de 1998, une nouvelle direction générale – Information, analyse et connectivité – a été formée à Santé Canada. Cette direction générale comprend une nouvelle Direction de la recherche appliquée et de l'analyse, qui est chargée d'appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes et de favoriser la transparence. En fait également partie le Bureau de la santé et l'inforoute, qui joue un rôle directeur au niveau national dans la création de l'infostructure canadienne de la santé, y compris dans l'utilisation innovatrice des technologies d'information et de communication. L'intégration de l'infrastructure d'information et de technologie et des fonctions d'exécution d'entreprise a créé une capacité d'alliance et d'appuie pour l'analyse de l'information et de gestion des connaissances qui est unique dans les ministères fédéraux.
- À la fin de 1999, la Direction générale des politiques et de la consultation a également été réorganisée afin de mieux appuyer la prise de décision relative à la politique de la santé. Ces changements visent à renforcer le leadership en matière de politique et la fonction de remise en cause, à établir des rapports clairs entre l'analyse et la politique, et à assurer une intégration globale des politiques, au sein de Santé Canada et avec le programme d'action global en matière de politique sociale. Dans le cadre de la réorganisation, la direction générale a centralisé au sein d'une seule direction la politique sur les soins de santé, y compris les soins à domicile et les soins communautaires, les produits pharmaceutiques, les ressources humaines du secteur de la santé, le Fonds pour l'adaptation des services de santé et la politique générale d'assurance-maladie. La fonction de remise en question globale, d'intégration, de coordination et de planification stratégique a également été centralisée.
- Santé Canada a l'intention de transférer ses activités de promotion de la recherche en santé d'initiative privée aux Instituts de recherche en santé du Canada, dont la création est proposée, lesquels, une fois formés, financeront un large éventail de recherches en santé, y compris des travaux multidisciplinaires sur la politique de la santé. Le ministère continuera toutefois à financer d'autres recherches externes, en privilégiant les secteurs les plus pertinents pour les besoins des décideurs.

Secteur d'activité 5 : Politiques, planification et information en matière de santé (PPIS)

A : Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(millions de dollars)

	Dépenses prévues 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses nettes	154,2 $	**182,6 $***	224,8 $	162,0 $
FTEs	518	**644**	675	727

* Cette somme représente 7,7 % du total des dépenses nettes prévues du ministère.

B : Objectif

Favoriser à Santé Canada un processus décisionnel stratégique fondé sur des données probantes et promouvoir l'application d'un processus semblable au sein du système de santé canadien et de la population canadienne.

C : Description

Ce secteur d'activité contribue à l'atteinte des objectifs du gouvernement fédéral en matière de santé de la manière suivante :

- à l'interne, il intègre de façon efficace par rapport au coût les activités et les leviers (surveillance, recherche, politiques, communications, relations fédérales-provinciales et internationales, lois, consultation, planification et examen) de tous les secteurs d'activité afin d'exécuter le programme du gouvernement fédéral dans le domaine de la santé et d'assumer les responsabilités fondamentales de Santé Canada;
- à l'externe, il favorise la production, la diffusion et l'utilisation de renseignements sur la santé, eu égard aux rôles des partenaires du ministère dans ce domaine.

D : Contexte

Le secteur d'activité Politiques, planification et information en matière de santé (PPIS) joue quatre rôles clés :

- il aide à élaborer des programmes, des politiques et des plans stratégiques nationaux;
- il aide à produire, et à intégrer au processus décisionnel, les données nécessaires à une prise de décision fondée sur des données probantes;

Activités connexes

- Appuyer les gouvernements provinciaux et territoriaux, les services de santé publique, les conseils de santé régionaux, les associations médicales, les centres de santé communautaires et les autres membres de la communauté de la santé, et collaborer avec eux pour examiner, réorganiser et améliorer la prestation des services de santé.
- Définir des approches innovatrices pour engager les citoyens de façon plus active et plus efficace dans un dialogue portant sur le soutien et le renouvellement du système de santé.
- Établir de nouveaux partenariats avec les organisations internationales du secteur de la santé, comme l'Union européenne.

Imputabilité pour les résultats clés

Responsabilité principale :

Sous-ministre adjoint - Direction générale des politiques et de la consultation

Coresponsabilité :

Sous-ministre adjoint - Direction générale de la promotion et des programmes de la santé

Sous-ministre adjoint - Information, analyse et connectivité

domicile, assurance-médicaments, soins primaires et prestation intégrée des services.

- Surveiller, analyser et utiliser l'information en provenance de sources internationales afin de tenir compte des influences mondiales sur la politique canadienne en matière de santé.
- Développer la recherche universitaire et communautaire aux fins des politiques sur les besoins des femmes dans le système de santé et sur la promotion des questions de santé touchant un sexe en particulier, par l'entremise du Programme de centres d'excellence pour la santé des femmes.
- Mettre en oeuvre le Programme de partenariats pour l'infostructure canadienne de la santé, qui contribuera au financement d'applications innovatrices de technologies de l'information et des communications dans la prestation des services de santé, y compris la santé rurale, notamment des dossiers de santé électroniques, de la télémédecine et des télésoins à domicile.

Résultat prévu

▶ PER 4.4 Meilleure compréhension des questions fondamentales se rapportant aux soins de santé, et meilleurs outils et mécanismes pour améliorer l'accès à une gamme de services équitables et de haute qualité.

Activités connexes

- Analyse de l'impact des méthodes de financement des soins de santé utilisées actuellement (publiques et privées) sur les possibilités d'accès à des services de santé intégrés et de haute qualité, dans les secteurs public et privé.
- Travailler étroitement avec les provinces et les territoires par l'entremise du Comité consultatif fédéral-provincial-territorial sur l'infostructure de la santé et ses divers groupes de travail, comme le Groupe de travail sur la télésanté et le Groupe de travail sur les dossiers de santé électroniques, afin de trouver des solutions innovatrices et d'échanger de l'information et des pratiques optimales relativement aux initiatives locales et nationales touchant l'infostructure de la santé.
- Définir la meilleure approche pour synthétiser et diffuser de l'information en vue de l'élaboration des politiques et de la prise de décision.

Résultat prévu

▶ PER 4.5 Partenariats renforcés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les principaux intéressés, les Canadiens et les partenaires internationaux.

- Parvenir à une meilleure compréhension des modes de paiement, des systèmes d'information et des modèles d'intégration les plus efficaces, en fonction des besoins de la population en milieu urbain, rural, hospitalier ou communautaire.
- Poursuivre l'étude des questions de santé qui touchent les femmes des collectivités rurales et isolées, et communiquer les résultats à mesure qu'ils sont connus.

Résultat prévu

▶ Comprendre les éléments clés qui sous-tendent l'augmentation des coûts des médicaments (y compris les prix, l'utilisation, l'efficience du système et l'accès aux médicaments nécessaires), et prendre des mesures en conséquence, en collaboration avec les provinces et les territoires par l'entremise du Comité FPT des questions pharmaceutiques.

Activités connexes

- Financer le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) pour analyser et signaler les tendances en ce qui concerne les prix et les dépenses, les niveaux des prix, et les facteurs qui font grimper les coûts pour les régimes publics d'assurance-médicaments au Canada.
- Préparer la mise en place d'une base de données nationale sur l'utilisation des médicaments.
- Appliquer un plan d'action pour encourager la diffusion efficace d'information sur les médicaments et l'utilisation de directives cliniques.
- Prendre des mesures pour encourager la transparence du processus décisionnel relatif aux formulaires, par la collaboration accrue des comités consultatifs d'experts.
- Comprendre et réduire les pressions financières relatives aux produits pharmaceutiques, et aider les provinces à rendre leurs régimes d'assurance-médicaments moins coûteux.

Résultat prévu

▶ PER 4.3 Initiatives nationales et internationales innovatrices qui renforcent le système de santé.

Activités connexes

- S'ajuster et s'adapter aux changements dans les environnements sociaux, technologiques et financiers, dans l'esprit de l'Entente-cadre sur l'union sociale, pour relever la qualité et l'accessibilité des services de santé.
- Appuyer l'établissement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'approches innovatrices en matière de soins de santé, selon les axes prioritaires du Fonds pour l'adaptation des services de santé : soins à

- Adopter une approche coordonnée pour trouver des solutions aux principaux problèmes de ressources humaines et répondre aux besoins d'information en matière de soins à domicile.
- Promouvoir l'utilisation efficace de la technologie dans les soins à domicile.
- Explorer avec les ministères fédéraux des activités stratégiques possibles de nature à renforcer le soutien des services aux personnes et aux collectivités.
- Remédier à la fragmentation actuelle des services de soins à domicile en déterminant les besoins et en mettant au point des modèles nouveaux et rentables pour un continuum de soins dans la collectivité.
- Favoriser et appuyer l'adoption de mécanismes efficaces de reddition de comptes et, de concert avec l'Institut canadien d'information sur la santé, encourager la mise au point d'un ensemble commun d'indicateurs de rendement nationaux pour suivre les améliorations dans la qualité et l'accessibilité des soins à domicile et des soins communautaires.
- Considérer les conséquences des soins à domicile et des soins communautaires pour l'égalité des sexes et les politiques, du point de vue des bénéficiaires et des prestataires et compte tenu de la recherche parrainée par l'entremise du Programme de centres d'excellence pour la santé des femmes.
- Établir les infrastructures d'élaboration de politiques, de prise de décision et de gestion nécessaires pour rendre le système de santé plus adapté et plus comptable.

Résultat prévu

▶ Soutien des activités provinciales et territoriales destinées à améliorer le système de soins primaires dans les collectivités rurales et isolées et dans les centres urbains.

Activités connexes

- Évaluer et appuyer l'adoption de nouveaux modèles de prestation et de financement des soins primaires qui favorisent des soins mieux intégrés et plus axés sur le patient.
- Se pencher sur des options avec les provinces et les territoires afin de renforcer le développement des ressources humaines dans le secteur de la santé et d'améliorer l'organisation et la prestation des services de santé primaires.

Nos initiatives contribuent à un système de soins primaires qui. . .

- Assure un juste équilibre entre la promotion, la prévention et le traitement, et respecte les principes de la *Loi canadienne sur la santé*.
- Offre les incitatifs, l'information et le soutien appropriés aux patients et aux prestataires.
- Encourage l'éducation, le travail d'équipe et l'innovation, et utilise la meilleure information et les meilleures données possibles pour améliorer la reddition des comptes et les résultats en matière de santé, pour tous les Canadiens.

D :Principaux engagements en matière de résultats (PER), résultats prévus et activités connexes

Résultat prévu

▶ PER 4.1 Des services hospitaliers et médicaux financés par l'État qui sont conformes aux principes de la *Loi canadienne sur la santé* (LCA).

Activités connexes

- Surveiller, évaluer et analyser les régimes provinciaux et territoriaux d'assurance-santé pour s'assurer de leur conformité aux principes de la *Loi canadienne sur la santé*.
- Résoudre les problèmes en suspens par rapport à la conformité à la *Loi canadienne sur la santé*.
- Réaliser des recherches sur les éléments clés du système de soins de santé qui auront une influence marquée sur la prestation des soins de santé.
- Synthétiser et diffuser de l'information sur les activités fédérales en matière de santé, y compris sur l'application de la *Loi canadienne sur la santé* et les services de santé pour les Premières nations et les Inuits.
- Consulter les provinces, les territoires et les intéressés pour déterminer les questions prioritaires et élaborer des stratégies en vue de consolider le renouvellement et la réforme du système de santé dans le contexte de la *Loi canadienne sur la santé*.
- Mieux rendre compte au Parlement par un rapport annuel amélioré sur la *Loi canadienne sur la santé*.

PER 4.2 Un système de santé intégré offrant des services de santé efficients.

Résultat prévu

▶ Collaboration fédérale-provinciale-territoriale aux questions touchant les soins à domicile et les soins continus pour définir les priorités et les objectifs communs en vue de renforcer les services à domicile et les services communautaires.

Activités connexes

- Continuer à travailler aux soins à domicile avec les provinces, les territoires et les organismes non gouvernementaux pour établir des définitions, une terminologie, des indicateurs de qualité, des valeurs, des principes et des modèles rentables communs.

Secteur d'activité 4 : Soutien et renouvellement du système de santé (SRSS)

A : Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(millions de dollars)

	Dépenses prévues 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses nettes	53,7 $	**76,4 $***	17,5 $**	5,9 $
ETP	76	**114**	104	52

* Cette somme représente 3,2 % du total des dépenses nettes prévues du ministère.

** Cette diminution est due à l'achèvement des travaux du Fonds pour l'adaptation des services de santé.

B : Objectif

Assurer la durabilité à long terme d'un système de santé possédant un important caractère national.

Avantages de nos engagements envers les Canadiens. . .

Des résultats obtenus au cours de la période de planification et au-delà augmenteront la base de connaissances, permettant la prise de décisions judicieuses pour améliorer le système de santé.

C : Description

Ce secteur d'activité offre un soutien au leadership dans tous les domaines du système de santé canadien. Il met à profit les connaissances et les interventions de l'ensemble du Ministère afin d'assurer la viabilité et le coût abordable de l'assurance-santé, ainsi qu'un meilleur équilibre au sein du système de santé entre les soins, la promotion de la santé, la prévention des maladies et la protection de la santé. Ce secteur d'activité vise à accroître l'efficacité et l'efficience du système en collaboration avec les provinces et les territoires.

Les activités doivent déboucher sur un meilleur équilibre entre promotion et protection de la santé, soins de santé, et prévention des maladies et des blessures. Toutes les initiatives sont entreprises dans le contexte de l'Entente-cadre sur l'union sociale.

- Continuer de travailler à la fusion de l'hôpital de la zone de Sioux Lookout avec l'hôpital provincial de Sioux Lookout. Les hôpitaux fusionnés seraient gérés par un conseil hospitalier à charte provinciale conformément à l'entente signée par les Premières nations, Santé Canada, la province et la municipalité de Sioux Lookout.

Pour de plus amples détails, voir le site Web de la Direction générale des services médicaux à < http://www.hc-sc.gc.ca/msb/about_f.htm >.

Imputabilité pour les résultats clés

Responsabilité principale :

Sous-ministre adjoint - Direction générale des services médicaux

Coresponsabilité :

Sous-ministre adjoint - Direction générale de la promotion et des programmes de la santé

Activités connexes

Transfert :

- Avec Affaires indiennes et du Nord Canada, élaborer :
  - un guide de vérification détaillé pour les Premières Nations;
  - une politique sur l'endettement, la cogestion et la gestion par un tiers qui s'appliquerait à toutes les Premières Nations;
  - une approche harmonisée de l'évaluation de la capacité de gestion des Premières Nations.
- Transférer les services de santé, y compris les services de deuxième et de troisième niveaux et l'administration des biens immobiliers, à un rythme déterminé par les Premières nations, et sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires.
- Étudier de nouveaux modèles pour améliorer les mécanismes existants de contrôle des services de santé par les Premières nations et les Inuits.

Autonomie gouvernementale :

- Continuer de travailler en partenariat avec Affaires indiennes et du Nord Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux, selon le cas, pour négocier et mettre en oeuvre des accords d'autonomie gouvernementale.
- Continuer de fournir des services consultatifs au nouveau gouvernement du Nunavut, en particulier pour la gestion des programmes de santé communautaire et des services de santé non assurés.

Services de santé non assurés (SSNA) :



- Travailler en partenariat avec les Premières nations et les Inuits pour faciliter leur contrôle du programme des SSNA.
- Finaliser l'évaluation de tous les projets pilotes en cours, en vertu de l'autorisation actuelle du Conseil du Trésor.
- Mettre à jour le système d'information sur la santé et de traitement des demandes de remboursement pour appuyer les activités et les projets de transfert.

Services hospitaliers :

- Terminer la planification de l'évaluation de la santé pour les services hospitaliers et négocier une nouvelle entente en matière de services hospitaliers à Moose Factory.
- Entreprendre des négociations avec la province et les Premières Nations sur le rôle des hôpitaux Norway House et Percy E. Moore au Manitoba.

- Étudier la faisabilité de l'intégration du SISPN aux autres systèmes d'information de la DGSM et aux autres systèmes d'information provinciaux et territoriaux.
- Appuyer la création d'une capacité de gestion et d'analyse de l'information, y compris de protocoles de régie et de partage de l'information
- Évaluer les exigences d'un module de gestion de l'information sur les soins à domicile et en milieu communautaire.

Télésanté :

- Mettre en place des services de télésanté à chacun des cinq centres pilotes du Fonds pour l'adaptation des services de santé.
- Amorcer des discussions avec les Premières nations et les Inuits sur l'orientation stratégique possible et l'analyse de rentabilité des services de télésanté dans les collectivités des Premières nations et des Inuits.

Partenariats :

- Négocier l'établissement d'une entente de partenariat nationale avec l'Assemblée des Premières nations et l'Inuit Tapirisat of Canada, qui facilitera l'atteinte des buts communs et le partage des responsabilités en définissant les mandats, les pouvoirs, l'obligation de rendre compte et la responsabilité.
- Participer aux activités circumpolaires et y faire participer les Premières nations et les Inuits.

Institut de la santé autochtone (ISA) :

- Terminer la mise en place de l'Institut de la santé autochtone et en entreprendre le financement.
- Examiner le plan de gestion de l'ISA.

PER 3.4 Gestion et responsabilité accrues des services de soins de santé et des services de santé non assurés par les Premières nations et les Inuits.

Résultat prévu

▶ Transfert des programmes de santé aux Premières nations et aux Inuits.

Activités connexes

Services de santé non assurés (SSNA) :

- Afin d'aider à contrôler les coûts des SSNA sans réduire sensiblement les services, le programme :
  - accélérera l'utilisation de systèmes automatisés pour accroître l'efficience;
  - finalisera la transition vers le nouveau système d'information sur la santé et de traitement des demandes de remboursement;
  - améliorera le système d'évaluation de l'utilisation des médicaments et en améliorera l'efficacité;
  - finalisera la mise en place du traitement des demandes de remboursement au point de service pour toutes les demandes touchant des produits pharmaceutiques;
  - à titre de stratégie de gestion visant à améliorer l'utilisation des fonds disponibles, un Comité de gestion des risques a été mis sur pied à partir d'un cadre de responsabilité, afin :
    - d'enquêter lorsqu'il y a évidence de facturation inexacte de service de santé par un fournisseur;
    - d'effectuer un plus grand nombre de vérifications de fournisseurs de service de santé;
    - de soumettre à la police et aux autorités légales tous les cas suspectés de fraude grave;
  - établira les honoraires des fournisseurs dans toutes les régions selon la valeur du marché;
  - adoptera d'autres mesures de gestion des coûts pour toutes les prestations offertes dans le cadre du programme des SSNA, tout en protégeant les services, notamment :
    - en fixant des plafonds aux prestations allouées pour les médicaments;
    - en étendant les médicaments d'usage limité;
    - en affinant encore le processus de prédétermination pour les services dentaires;
    - en retirant les prestations selon une démarche fondée sur des preuves.

Système d'information sur la santé des Premières nations et des Inuits :

- Poursuivre l'extension du Système d'information sur la santé des Premières nations (SISPN) à plus de 500 collectivités, conformément au plan de travail régional.
- Maintenir les info/infrastructures du SISPN et commencer à travailler à une stratégie de transfert du contrôle aux Premières nations.

- étendra les activités et les services à un plus grand nombre de femmes exposées à un risque élevé d'issue de grossesse indésirable;
- misera sur les succès du programme, comme le partage des pratiques exemplaires grâce à un réseau de communication renforcé;
- développera le potentiel par des programmes de formation améliorés et mieux coordonnés, plus proches de la collectivité;
- utilisera l'information recueillie dans le cadre du processus d'échanges et de rétroaction pour guider la mise sur pied de l'initiative sur le syndrome d'alcoolisme foetal et les effets de l'alcool sur le foetus, en mettant l'accent sur les aspects suivants : prévention, formation, et développement du potentiel de la communauté, axés sur l'intégration des programmes communautaires.

Hygiène du milieu :

- Prendre en charge les problèmes environnementaux qui influent sur la santé des Premières nations et des Inuits en s'attaquant à des questions comme la qualité de l'eau (p. ex. cryptosporidium), la qualité de l'air intérieur, la salubrité des aliments, les habitations (p. ex. moisissures), le traitement des eaux usées, la sécurité au travail, les maladies transmissibles, l'élimination des ordures et les systèmes de gestion environnementale.
- Administrer la recherche, en procurant aux collectivités des Premières nations et des Inuits une analyse des risques et des avantages de la consommation de poisson et de leurs habitudes alimentaires dans le cadre de l'enquête *Effects on Aboriginals from the Great Lakes Environment (EAGLE)*, en fournissant des services de laboratoire pour l'évaluation, l'analyse et la surveillance constante du mercure dans les échantillons de cheveux et des pesticides dans le sang et le sérum, et en exerçant une surveillance constante pour l'évaluation et l'analyse rapides des contaminants environnementaux potentiels.

Nutrition/Subside aux approvisionnements alimentaires dans le Nord :

- Appuyer les projets pilotes de AINC afin de déterminer des approches rentables pour améliorer les habitudes et la sécurité alimentaires dans les collectivités isolées de Premières nations et d'Inuits dans le Nord.

PER 3.3 Services de santé efficaces disponibles et accessibles aux Premières nations et aux Inuits.

Résultat prévu

▶ Établissement de systèmes de santé pour les Premières nations et les Inuits qui sont bien intégrés au système de santé canadien.

- Établir un cadre de programme pour les services de santé mentale à l'intention des communautés des Premières nations et inuites.
- Appuyer le développement du potentiel des travailleurs de la santé en parrainant des activités de formation de l'Association de santé mentale autochtone du Canada.
- Appuyer les réseaux jeunesse autochtones existants, dont ceux de l'Assemblée des Premières nations et des autres organismes d'intervention auprès des jeunes.

Prévention et contrôle des maladies :

- Santé Canada continue de jouer un rôle important dans le dépistage et le contrôle des maladies qui touchent les collectivités des Premières nations et inuites :
  - en établissant un programme de sensibilisation au VIH/sida qui fait intervenir les jeunes, les aînés et les décideurs;
  - en appuyant la création d'un réseau inuit sur le sida;
  - en appliquant les recommandations de l'examen du Conseil du Trésor dans le domaine de l'éducation et de la prévention; en mettant en place des services de santé pour les personnes infectées; et en soutenant des projets au niveau communautaire et national.

Diabète :

- Définir un cadre de programme pour l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones.
- Terminer l'étude sur la prévalence et les complications du diabète au Manitoba.
- Incorporer les exigences de la surveillance du diabète chez les Autochtones dans le Système national de surveillance du diabète.
- Continuer de participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la Stratégie canadienne sur le diabète.



Santé dentaire et Programme de formation en dentothérapie :

- Terminer l'évaluation du Programme de formation en dentothérapie en vue du renouvellement de la stratégie sur les programmes de dentothérapie.
- Finaliser un nouveau processus d'appel d'offres en vue d'un contrat de cinq ans pour l'École nationale de dentothérapie.

Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP) :

- En partenariat avec les Premières nations et les Inuits, et à la lumière des échanges et des séances de rétroaction avec les intéressés qui ont eu lieu en 1999-2000, il est prévu que le PCNP :

Programmes de désintoxication :

- Terminer le processus d'accréditation pour les normes de traitement dans les centres du Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones (PNLAADA) et du Programme national de lutte contre l'abus de solvants chez les jeunes.
- Appliquer les recommandations de l'examen du PNLAADA.
- Terminer la conception du nouveau système d'information sur l'abus des substances.

Soins à domicile et en milieu communautaire :

- En partenariat avec les Premières nations, les Inuits et Affaires indiennes et du Nord Canada, préparation d'une trousse de ressources constituée d'une série de manuels pour guider l'évaluation des besoins, la planification des programmes, et les activités de mise en oeuvre et d'exécution.
- Mise en place de formation pour développer les habiletés et la capacité d'évaluation des besoins, d'examen et d'exécution des programmes.
- Appuyer AINC dans le travail de développement et l'analyse des besoins en matière de soins en établissement et de soins continus.
- Préparer un rapport sur les questions touchant les soins en établissement.
- Travailler avec les centres pilotes des Premières nations pour mettre en oeuvre le projet de soins à domicile et le projet de soins à domicile et en milieu communautaire pour les diabétiques, financés par le Fonds pour l'adaptation des services de santé.

Pratique infirmière de santé communautaire :

- Terminer et diffuser les directives cliniques.
- Produire une évaluation des compétences pour un champ de pratique étendu.
- Commencer à élaborer des normes pharmaceutiques pour les postes de soins infirmiers.
- L'administration centrale et les régions de la Direction générale des services médicaux (DGSM) continueront d'appliquer les stratégies à long terme en matière de promotion et de recrutement, de soutien professionnel et clinique des infirmières, de soutien administratif, de qualité de vie, de durabilité, et d'aide aux infirmières et aux étudiantes en sciences infirmières des Premières nations.

Guérison et bien-être :

Élaborer une stratégie nationale en matière de santé mentale par les activités suivantes :

- Terminer l'analyse de la conjoncture pour les programmes de santé mentale.

Les Premières nations et les Inuits adhèrent à une vision holistique de la santé, qui englobe le bien-être physique, social, psychologique et spirituel - non seulement de l'individu, mais aussi de la famile et de la collectivité. Cette approche sous-tend les programmes communautaires offerts par Santé Canada aux membres des Premières nations vivant dans les réserves et aux Inuits.

D :Principaux engagements en matière de résultats (PER), résultats prévus et ressources connexes

Des services et des programmes de santé durables pour les Premières nations et les Inuits qui traitent des inégalités en matière de santé et des menaces pour la santé afin que les populations en question puissent parvenir à un état de santé comparable à celui des autres Canadiens, dans le contexte de l'autonomie et du contrôle des Premières nations et des Inuits.

Résultats prévus

- PER 3.1 Amélioration de la santé des Premières nations et des Inuits et réduction des inégalités en matière de santé par rapport aux autres Canadiens.
- PER 3.2 Une population de Premières nations et d'Inuits informée et consciente des facteurs qui influent sur la santé et des mesures qui peuvent être prises pour améliorer la santé.

Activités connexes

Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) :

Réserves :

- Finaliser le cadre national d'évaluation.
- Travailler avec le comité national du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones à l'établissement de mécanismes appropriés et d'outils de rapport afin d'aider à compléter les évaluations individuelles de projets et à jeter les bases de l'évaluation nationale.
- Mettre sur pied 120 projets du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans tout le Canada.

Collectivités urbaines et nordiques :

- Mener un exercice d'évaluation d'impact, à titre de projet pilote, à compter de l'automne 2000.
- Distribuer de l'information et des ressources pour le développement dans la petite enfance et l'éducation.

les aliments traditionnels, et accroître les activités d'enquête lors de poussées de gastro-entérite dans les communautés des Premières nations.

La population des Premières nations et des Inuits croît à un rythme deux fois plus rapide que la population canadienne, et sa moyenne d'âge est moins élevée, de sorte qu'elle pèsera encore plus sur le système de santé à mesure qu'elle vieillira. Les besoins en matière de santé des Premières nations et des Inuits sont d'autant plus pressants que l'état de santé de cette population est très inférieur à la moyenne canadienne. En plus de ces pressions liées aux caractéristiques démographiques et à l'état de santé, le système de santé des Premières nations et des Inuits subit les mêmes pressions que les autres systèmes, dont ceux des provinces et des territoires, comme l'escalade des coûts des médicaments et les autres pressions liées aux coûts des soins.

Budget 2000

Le Budget 2000 prévoit des dépenses supplémentaires de 10 millions de dollars en 1999-2000 et de 100 millions de dollars pour les deux exercices suivants afin d'assurer la mise en place de programmes et services de santé essentiels pour répondre aux besoins des Premières nations et des Inuits, notamment :

- des investissements dans les services de soins infirmiers et les autres programmes communautaires de santé publique, de prévention de la maladie et de promotion de la santé offerts dans les réserves;
- un financement pour soulager les pressions financières croissantes dans les services de médicaments, de soins dentaires et de transport des patients offerts dans le cadre du programme des Services de santé non assurés.

B : Objectif

Aider les Autochtones et leurs communautés à s'attaquer aux inégalités en matière de santé et aux menaces de maladie et à atteindre un niveau de santé comparable à celui du reste de la population canadienne, et garantir la disponibilité et l'accessibilité des services de santé pour les membres inscrits des Premières nations et les Inuits.

C : Description

Les spécialistes du domaine de la santé et les Autochtones ont établi que, lorsque ceux-ci pourront prendre leurs propres décisions en matière de santé, il sera plus facile d'améliorer leur état de santé par rapport aux autres Canadiens et Canadiennes et de remédier aux préoccupations quant aux services de santé qui leur sont destinés. Le secteur d'activité Santé des Autochtones cherche à accroître le contrôle et la gestion des services de santé communautaires par les Autochtones. Divers moyens sont utilisés à cette fin : transferts, accords de contribution intégrés et autres mesures de financement des services de santé, valorisation du potentiel et formation. Ce secteur appuie également des activités qui visent à améliorer la situation des Premières nations et des Inuits du point de vue de la santé.

Secteur d'activité 3 : Santé des Autochtones (SA)

A : Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(millions de dollars)

	Dépenses prévues 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues	1 147,1 $	**1 324,4 $**	1 358,5 $	1 340,3 $
Recettes prévues	(9,1 $)	**(9,1 $)**	(9,1 $)	(9,1 $)
Dépenses nettes	1 138,0 $	**1 315,3 $***	1 349,4 $	1 331,2 $
ETP	1 402	**1 403**	1 401	1 401

* Cette somme représente 55,1 % du total des dépenses nettes prévues du ministère.

Le budget de 1999 annonçait un investissement de 190 millions de dollars sur une période de trois ans pour la santé des Premières nations et des Inuits, et un certain nombre de nouvelles initiatives qui sont mises en oeuvre en collaboration avec ces populations :

- le programme de Soins à domicile et en milieu communautaire pour les Premières nations et les Inuits vise à combler les brèches dans le continuum des soins par la prestation de meilleurs soins aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux malades chroniques, ainsi qu'aux personnes ayant besoin de soins actifs de courte durée;
- un investissement additionnel dans le Système d'information sur la santé des Premières nations (SISPN) a aidé au déploiement et à la tenue d'un système d'information sur la santé communautaire qui permettra à ces populations de surveiller les tendances en matière de santé, de planifier les stratégies appropriées, et de déceler les tendances relatives aux maladies chroniques et à déclaration obligatoire.

Un supplément de 50,2 millions de dollars a également été annoncé pour les initiatives en matière de santé suivantes chez les Premières nations et les Inuits :

- l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones offre des outils adaptés à la culture pour la prévention, l'éducation, le traitement et les soins, et l'amélioration du mode de vie;
- l'extension du Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP) – Premières nations et Inuits – vise à améliorer la santé des femmes enceintes, des mères et des nouveau-nés, en accordant une attention particulière au syndrome d'alcoolisme foetal et aux effets de l'alcool sur le foetus;
- Le Programme de sécurité alimentaire et de nutrition viendra appuyer des projets pilotes de sécurité alimentaire dans le cadre du Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), combler les lacunes du Programme des contaminants de l'environnement dans

- Mise en application du règlement sur les rapports exigés des fabricants de produits du tabac pour permettre l'accès à l'information essentielle à la stratégie de gestion des risques de Santé Canada, qui vise à limiter l'incidence du tabac sur la santé publique.

Pour de plus amples détails, voir le site Web Promotion de la santé en direct à < http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/psd/index.html >

ou consulter Rendez-vous santé, la publication mensuelle de promotion de la santé à < http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/rendez-vous/index.html >.

Imputabilité pour les résultats clés

Responsabilité principale :

Sous-ministre adjoint - Direction générale de la promotion et des programmes de la santé

Résultat prévu

▶ Réduction de l'exposition à la fumée et aux produits du tabac pour les non-fumeurs.

Activité connexe

- Mettre en application le règlement sur l'étiquetage des produits et prendre des mesures pour fournir plus de renseignements sur les effets de la fumée de tabac secondaire.

Résultat prévu

▶ Réduction des méfaits du tabagisme et de la fumée de tabac secondaire chez les Premières nations et les Inuits.

Activités connexes

- Travailler en partenariat avec les Premières nations et les Inuits pour :
  - sensibiliser davantage les Premières nations et les Inuits aux dangers de la fumée du tabac, du tabac sans fumée et de la fumée secondaire pour la santé, et accroître leur compréhension de ces dangers;
  - faire mieux comprendre et respecter l'usage traditionnel du tabac par des stratégies pertinentes sur le plan culturel (p. ex. programmes éducatifs et marketing social).
- Accroître la capacité communautaire d'action antitabac.
- Faire participer les jeunes des Premières nations et les jeunes inuits à des initiatives ciblées.
- Viser certains groupes au sein des Premières nations et des populations inuites (jeunes, enfants et femmes enceintes).
- Intensifier la surveillance de la conformité aux dispositions sur les ventes de tabac aux jeunes dans les réserves, en coopération avec les communautés.

Résultat prévu

▶ Réduction des méfaits du tabagisme chez ceux qui continuent à fumer.

Activités connexes

- Poursuite de l'étude sur les approches en matière de modification de produits, de concert avec le Comité d'experts sur les sciences du tabac et de la nicotine.

- Élargir les efforts communautaires et gouvernementaux en matière de VIH/sida en formant des partenariats et des alliances stratégiques plus solides grâce à l'établissement de priorités communes, à la planification et à diverses activités.

PER 2.4 Réduction de la maladie et des décès causés par le tabagisme.

Résultat prévu

▶ Prévention du tabagisme chez les jeunes.

Activités connexes

- Faire intervenir les jeunes comme conseillers, militants et modèles pour leurs pairs.
- Assurer la conformité aux restrictions visant la vente de tabac aux jeunes.
- Poursuivre les campagnes d'éducation du public pour dénormaliser l'industrie du tabac et la consommation des produits du tabac, mettre au jour les stratégies et les tactiques de l'industrie, et informer le public des coûts du tabagisme et de ses conséquences pour la santé.

Résultat prévu

▶ Accroissement du pourcentage de renoncement au tabac chez les jeunes et réduction du pourcentage de rechute.

Activités connexes

- Créer un site Web pour appuyer les activités de renoncement au tabac.
- Fournir aux Canadiens des renseignements pertinents au sujet des produits du tabac (ingrédients, constituants de la fumée, etc.).

Résultat prévu

▶ Augmentation du nombre de personnes qui cessent de fumer.

Activités connexes

- Appuyer des initiatives visant à relever le prix des produits du tabac afin d'en faire baisser la demande.
- Mettre en application les nouveaux règlements sur les rapports exigés des fabricants et l'étiquetage des produits.
- Défendre la validité de la *Loi sur le tabac*.

- En collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, mettre en oeuvre le Cadre national sur le vieillissement pour veiller à ce que les perspectives et les besoins des personnes âgées soient pris en compte dans l'élaboration et l'application des politiques et des programmes, à tous les paliers de gouvernement.

Résultat prévu

▶ Influencer l'élaboration des politiques et des programmes relatifs aux questions de santé nouvelles.

Activités connexes

- Appuyer le travail du Comité consultatif fédéral-provincial-territorial sur la santé de la population pour l'intervention face aux grandes questions nationales qui touchent la santé et le bien-être de la population canadienne.
- Travailler avec les provinces, les territoires et les autres principaux intervenants pour s'entendre sur une action globale et coordonnée face aux questions de santé courantes ou nouvelles (p. ex. diabète, santé mentale), et déterminer les priorités.

Résultat prévu

▶ Influencer l'élaboration des politiques et des programmes afin qu'ils tiennent compte des principes de la promotion de la santé et de la santé de la population.

Activités connexes

- Accroître la sensibilisation et la compréhension relatives à l'impact des facteurs socio-économiques sur la santé des Canadiens, et influencer l'élaboration des programmes et des politiques au niveau fédéral en favorisant la réalisation d'évaluations des incidences sur la santé.
- Poursuivre l'élaboration, la promotion et la mise en oeuvre de l'approche axée sur la santé de la population, par la recherche et l'analyse, l'élaboration de politiques, l'échange d'information, et le marketing de produits et de messages. Cette tâche consiste, dans le cadre de l'Initiative canadienne pour la santé de la population, à produire des connaissances sur la santé de la population par des recherches sur la santé et ses déterminants globaux, pertinentes pour les décideurs.
- Travailler avec les autorités et les organisations régionales de santé pour déterminer et créer des initiatives et procéder à des analyses axées sur la promotion de la santé et la santé de la population afin d'améliorer l'application de ces principes aux programmes d'autres secteurs.

- en collaborant avec les associations professionnelles, les établissements d'enseignement et les autres organismes de santé pour mettre en application des lignes directrices en matière de prévention à l'intention des professionnels de la santé;
- en collaborant avec les groupes de consommateurs, les associations professionnelles et le secteur bénévole pour créer une version des lignes directrices adaptée aux consommateurs.

- Sensibiliser davantage les praticiens et les établissements aux « pratiques optimales » pour la prestation des soins de santé en travaillant avec les provinces et les territoires par l'entremise du Comité consultatif des services de santé pour appuyer la collecte d'information et de données au sujet des initiatives et des projets pilotes les plus récents entrepris pour améliorer la qualité et l'accessibilité des services de santé au Canada.

PER 2.3 Évaluation et prise en considération par les secteurs privé, public et bénévole des conséquences des politiques, des pratiques, des programmes et des services nouveaux et existants pour la santé.

Résultat prévu

▶ Influencer l'élaboration des politiques et des programmes pour les enfants.

Activités connexes

- Travailler avec les provinces, les territoires, les organismes non gouvernementaux et les autres intéressés afin de faire du Plan d'action national pour les enfants un cadre global pour guider l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques et des programmes à l'intention des enfants.
- Négocier un plan d'action national pour le développement dans la petite enfance, avec les provinces, les territoires, les organisations non gouvernementales et les autres intéressés, d'ici décembre 2000.
- Avec des partenaires fédéraux et provinciaux ou territoriaux, présenter le deuxième rapport du Canada sur la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant.

Résultat prévu

▶ Influencer l'élaboration des politiques et des programmes pour les personnes âgées.

Activités connexes

- Produire des connaissances qui contribuent aux politiques et aux programmes visant les personnes âgées en aidant le Conseil consultatif national sur le troisième âge au niveau des politiques, de la recherche et des communications.

- Poursuivre les activités de prévention, de promotion ou de santé de la population, dans le cadre de diverses initiatives en cours et relativement aux problèmes nouveaux qui préoccupent les Canadiens, par exemple :
  - cancers colorectal, de la prostate, du col de l'utérus et autres;
  - promotion de la santé mentale;
  - prévention des blessures;
  - santé sexuelle et génésique.

Résultat prévu

▶ Contribution à la mise en place d'un système de santé intégré qui incorpore les principes de la promotion de la santé et de la santé de la population.

Activités connexes

- Continuer à développer et à mettre en valeur Promotion de la santé en direct pour fournir aux professionnels de la santé une information crédible et des ressources nécessaires en matière de santé. Pour de plus amples renseignements sur ce site Web bilingue et facile à consulter, voir < http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/psd/index.html >.
- Continuer à établir et maintenir une relation de travail efficace avec les organismes bénévoles du secteur de la santé pour les rendre plus aptes à engager les citoyens dans l'amélioration de la santé de la population, et ce :
  - en travaillant avec les organismes de santé bénévoles nationaux pour mettre en oeuvre le cadre d'action proposé par Santé Canada pour le secteur bénévole;
  - en aidant les organismes de santé bénévoles nationaux à établir un mécanisme de représentation nationale leur permettant d'agir comme partenaires dans l'élaboration des politiques et des programmes;
  - en élaborant et en mettant en application une stratégie d'éducation du public pour faire comprendre à la population l'importance du secteur bénévole de la santé dans le système de santé canadien;
  - en travaillant avec les organismes de santé bénévoles au niveau régional, provincial et communautaire pour renforcer leur capacité de mettre en valeur une approche axée sur la santé de la population et d'utiliser des stratégies de promotion de la santé afin d'améliorer et de favoriser la santé des Canadiens.
- Encourager les interventions préventives de la part du public et des professionnels de la santé :
  - en collaborant avec les provinces et les territoires par l'entremise du Comité consultatif des services de santé afin d'appuyer l'élaboration de lignes directrices en matière de prévention fondées sur des faits;

- en étudiant des façons de remédier aux problèmes d'effectifs (p. ex. pénurie de professionnels de la santé) afin de contribuer à une solution au problème de longue date du recrutement de personnel de santé pour les secteurs ruraux du Canada;
- en déterminant de quelle manière les nouvelles technologies de l'information peuvent être exploitées pour améliorer la prestation des services de santé dans les secteurs ruraux et isolés.

- Assurer un leadership fédéral dans le dossier de la violence familiale et gérer le Centre national d'information sur la violence dans la famille en vue de synthétiser et de diffuser l'information sur les meilleures pratiques de prévention et de traitement de la violence familiale.
- Assurer un leadership fédéral dans l'élaboration et la promotion de stratégies de vie active pour le Canada afin d'améliorer la forme physique générale, la santé, le bien-être et la qualité de vie des Canadiens. Les principaux champs d'activité seront entre autres :
  - l'élaboration d'un guide de l'activité physique pour les enfants et les jeunes;
  - la promotion de l'activité physique auprès d'une population vieillissante afin de prolonger son autonomie;
  - l'élaboration d'un cadre fédéral-provincial-territorial de planification des communications pour la vie active;
  - l'intervention face à des problèmes nouveaux comme l'utilisation à des fins récréatives de substances qui accroissent la performance.
- Dans le cadre de la **Stratégie canadienne antidrogue**, assurer le leadership et la coordination au niveau national dans la lutte contre l'abus des drogues, procéder à des recherches sur les traitements novateurs et la prévention, diffuser les connaissances nouvelles et faire progresser la coopération internationale. Favoriser le traitement et la réadaptation des toxicomanes par des moyens efficaces et novateurs dans le cadre du **Programme de traitement et de réadaptation en matière d'alcoolisme et de toxicomanie**.
- Dans le cadre du **Programme d'animation communautaire sur la santé et l'environnement**, intervenir face à certaines préoccupations régionales en matière d'environnement et de santé en aidant les collectivités à se doter d'une capacité :
  - de prendre des décisions éclairées au sujet des questions d'environnement et de santé;
  - de favoriser une collaboration intersectorielle;
  - d'élaborer des plans et des stratégies communautaires;
  - de prendre des mesures préventives ou correctives;
  - d'accroître les compétences et les capacités au niveau local ou régional pour trouver des solutions aux questions d'environnement et de santé.

- Dans le cadre de la **Stratégie canadienne du diabète**, travailler avec les partenaires pour réduire l'incidence et la prévalence du diabète et de ses complications en favorisant une approche intégrée du contrôle des facteurs de risque multiples.
- Élaborer une stratégie détaillée de concert avec la Société canadienne du cancer, l'Institut national du cancer du Canada et l'Association canadienne des organismes provinciaux de lutte contre le cancer pour prévenir et traiter le cancer et améliorer la survie et la qualité de vie des personnes atteintes du cancer.

Stratégie canadienne sur le diabète

Le budget de 1999 prévoyait 55 millions de dollars sur une période de trois ans afin de mettre à disposition des Canadiens des outils et de l'information pour la prévention et la prise en charge du diabète et de ses complications.

- Dans le cadre de **l'Initiative canadienne sur le cancer du sein**, appuyer la recherche et les programmes sur le cancer du sein dans les domaines de la prévention, de la détection précoce et de la qualité du dépistage, de la surveillance, du diagnostic, du traitement et des soins, ainsi que du développement de la capacité communautaire, afin de réduire l'incidence et la mortalité et d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de la maladie.
- Dans le cadre de l'**Initiative de promotion de la santé cardiovasculaire**, travailler avec les partenaires pour élaborer une stratégie en vue d'une approche intégrée, fondée sur des facteurs de risque multiples, à l'égard de la prévention des maladies non transmissibles, afin d'améliorer la cohérence des politiques de promotion de la santé et de prévention de la maladie, et de renforcer les initiatives en cours en matière de santé cardiovasculaire, de prévention du cancer, de vie active, de nutrition, d'hypertension artérielle, de diabète, d'alcoolisme et de toxicomanie.
- Travailler avec les intéressés pour favoriser une approche globale de la santé en milieu de travail afin d'améliorer la prise de conscience et la compréhension de l'importance de milieux de travail sains, et de réduire les maladies professionnelles, les accidents, les invalidités, les décès et l'absentéisme, ainsi que leurs coûts du point de vue de la productivité et des soins de santé.
- Répondre aux besoins en matière de santé des Canadiens des régions rurales :
  - en élaborant une stratégie nationale en matière de santé rurale pour favoriser l'intégration et l'accessibilité d'une gamme complète de services de santé, y compris de soins primaires et de soins spécialisés, dans les secteurs ruraux et isolés;

Santé rurale et communautaire

Le budget de 1999 prévoyait des ressources pour chercher, avec les provinces et les territoires, des solutions aux problèmes en matière de santé rurale et communautaire. Étudier des moyens d'assurer l'accès à des services de santé de qualité dans les secteurs ruraux et isolés est un des principaux éléments de cette initiative.

- En partenariat avec les intervenants clés, appuyer des initiatives intersectorielles qui encouragent des pratiques, des environnements, des produits et des systèmes favorables à la santé afin de répondre aux besoins d'une population vieillissante, en accordant une attention particulière à l'utilisation des médicaments et au diabète.
- Appuyer la production de connaissances sur le diabète et leur application pour modifier les comportements et mettre sur pied des projets de prévention de cette maladie.
- Participer à l'évaluation de l'incidence du vieillissement de la population afin de déterminer les principaux secteurs où intervenir pour favoriser un vieillissement en santé.
- Élaborer et mettre en application une stratégie pour favoriser le vieillissement en santé, en accordant une attention particulière aux *baby boomers*, aux personnes âgées de cultures étrangères et aux Canadiens les plus âgés.

Résultat prévu

▶ Intervention face aux questions de santé courantes ou nouvelles.

Activités connexes

- Répondre aux besoins des personnes infectées par le virus de l'hépatite C ou courant le risque de l'être :
  - en apportant une assistance financière aux provinces et aux territoires pour les aider à repérer les personnes infectées par le virus de l'hépatite C et à améliorer l'accès aux soins pour cette maladie;
  - en élaborant des lignes directrices pour le traitement des femmes enceintes qui ont contracté l'hépatite C afin de fournir aux médecins et aux patientes des informations de nature à réduire les risques pour les mères, les enfants et les prestataires de soins;
  - en favorisant la réduction des comportements à risque chez les personnes les plus exposées à la maladie (p. ex. les utilisateurs de drogues par voie intraveineuse) afin de réduire les cas nouveaux;
  - en améliorant la santé et le bien-être des personnes infectées en encourageant la création et la distribution d'outils pour retarder la progression de la maladie et accroître la sensibilisation de ces personnes et leur accès aux soins, aux traitements et à l'aide disponibles.
- Dans le cadre de la **Stratégie canadienne sur le VIH/sida**, travailler avec les Premières nations, les Inuits, les Métis, les délinquants canadiens, ainsi qu'avec les autres groupes à risque, pour faire la promotion de stratégies de prévention, améliorer les soins et les traitements, et créer des environnements physiques et sociaux favorables.

PER 2.2 Réduction des inégalités en matière de santé pour certains groupes démographiques et amélioration de l'état de santé de la population.

Résultat prévu

▶ Développement optimal de tous les enfants, les populations vulnérables recevant une attention spéciale.

Activités connexes

- Par l'entremise du **Programme d'action communautaire pour les enfants**, chercher à répondre aux besoins en développement – tant sur le plan de la santé que sur le plan social – des enfants de zéro à six ans qui vivent dans des conditions de risque (p. ex. familles à faible revenu, familles où les parents sont des adolescents, enfants qui présentent des retards de développement).
- Par l'entremise du **Programme canadien de nutrition prénatale**, venir en aide aux femmes enceintes qui risquent de donner naissance à un enfant en mauvaise santé en raison de facteurs tels que la pauvreté, l'âge, une mauvaise alimentation, l'usage du tabac ou l'abus d'alcool.
- Appuyer la recherche et mettre en valeur des programmes ciblant les parents adolescents, les parents d'adolescents et les parents d'enfants exposés à de multiples facteurs de risque comme la pauvreté, l'isolement, l'alcoolisme et les autres toxicomanies.
- Appuyer et mettre en valeur des programmes qui visent à répondre aux besoins des enfants sur le plan de l'hygiène du milieu.

Programme canadien de nutrition prénatale

Le budget de 1999 prévoyait 75 millions de dollars sur une période de trois ans pour étendre le Programme canadien de nutrition prénatale à la plupart des femmes enceintes dont la grossesse et son issue risquent d'être difficiles.

Résultat prévu

▶ Répondre aux besoins en matière de santé d'une population vieillissante.

Activités connexes

- Appuyer l'analyse et les initiatives communautaires qui visent à encourager des façons novatrices de maintenir et d'améliorer la santé au cours du troisième âge, notamment chez les personnes âgées à risque.

Activités connexes

- Améliorer la compréhension des questions liées au vieillissement (y compris la prévention des blessures et la promotion de milieux de vie sains) et favoriser le vieillissement sain en produisant et en diffusant de l'information à l'intention des personnes âgées, des aidants naturels, des professionnels de la santé, des chercheurs et du grand public pour éclairer les choix en matière de santé et encourager l'autonomie personnelle.
- Accroître la connaissance des programmes et des services fédéraux accessibles aux personnes âgées.
- Améliorer la compréhension et la reconnaissance des facteurs de risque, des conséquences et des résultats des maladies associées au vieillissement.

Résultat prévu

▶ Sensibilisation du public aux questions de santé courantes ou nouvelles.

Activités connexes

- Mettre au point une campagne de marketing social pour soutenir la prévention du diabète au Canada.
- Accroître la sensibilisation et les connaissances du grand public au sujet de l'hépatite C afin de prévenir la propagation de cette maladie au Canada et d'en réduire les ravages chez les personnes infectées.
- Donner plus d'ampleur aux initiatives communautaires pour rendre plus accessibles l'information, les ressources et les services relatifs au VIH/sida, et mobiliser les efforts nationaux pour renseigner les jeunes Canadiens sur les risques d'infection par le VIH.
- Mettre en valeur les modes de vie sains par des initiatives de sensibilisation et d'éducation du public pour mieux faire connaître les bienfaits physiques et psychologiques d'une vie active et encourager des pratiques sexuelles saines.
- Accroître la sensibilisation, les connaissances et les compétences en matière de nutrition en créant des messages destinés à informer le public sur l'étiquetage nutritionnel et en travaillant avec des partenaires pour mettre à jour les lignes directrices sur la nutrition et la saine alimentation.
- Par l'entremise du Centre national d'information sur la violence dans la famille, sensibiliser davantage le public aux facteurs de risque de violence familiale et à la nécessité d'un engagement du public dans la lutte contre ce problème.
- Sensibiliser davantage le public et les professionnels aux meilleures pratiques de prévention et de traitement des toxicomanies.

- Répondre aux besoins des familles et des parents :
  - en appuyant les programmes communautaires qui procurent un soutien post-partum aux parents, favorisent les compétences parentales et sensibilisent davantage les parents au développement sain de l'enfant;
  - en diffusant des renseignements sur l'établissement de relations familiales saines, y compris l'équilibre entre le travail et les responsabilités professionnelles et les conséquences d'un déséquilibre à cet égard;
  - en s'attaquant aux questions qui touchent le développement de l'enfant et l'environnement pour permettre aux familles et aux collectivités de mieux protéger la santé des enfants, et pour faciliter l'application de mesures destinées à réduire les risques et à promouvoir la santé.
- Sensibiliser davantage le public et les professionnels aux questions touchant la création de milieux sains, sûrs et favorables où les enfants peuvent vivre, apprendre et jouer. Les champs d'activité incluent :
  - la prévention de la violence et de l'intimidation;
  - la prévention des blessures et la création d'endroits où l'enfant puisse jouer en toute sécurité;
  - la promotion de l'utilisation de transports actifs, comme aller au travail ou à l'école à pied ou à bicyclette;
  - la création, la validation et la diffusion de modèles qui favorisent une approche intégrée de promotion d'étudiants en santé dans des écoles saines.
- Définir des approches intégrées pour le développement sain des jeunes de 12 à 19 ans :
  - en produisant et en diffusant des connaissances sur les facteurs de risque et les déterminants de la santé chez les adolescents;
  - en diffusant des renseignements pour sensibiliser davantage le public et les professionnels aux stratégies, aux politiques et aux modèles qui peuvent permettre d'accroître la participation des jeunes à la prise de décision;
  - en diffusant des renseignements pour sensibiliser davantage le public et les professionnels aux stratégies, aux politiques et aux modèles qui peuvent contribuer à l'acquisition d'habitudes de santé personnelles positives et de capacités décisionnelles chez les jeunes (p. ex. prévention de l'abus d'alcool et de drogues, prévention de la violence dans les fréquentations);
  - en influençant les programmes scolaires de manière à promouvoir, en milieu scolaire, des stratégies en matière d'éducation sexuelle, des activités d'orientation anti-violence, et des modes de vie sains et intégrés (bonne alimentation, vie active et image de soi positive).

Résultat prévu

▶ Sensibilisation du public aux questions de santé touchant le troisième âge.

- entreprend des recherches pour aider les Canadiens à comprendre les facteurs qui agissent sur la santé;
- met en oeuvre une stratégie globale de lutte contre le tabagisme (prévention, renoncement, réglementation, etc.) pour réduire la morbidité et la mortalité liées au tabac.

E : Principaux engagements en matière de résultats (PER)

Le secteur d'activité recherche quatre résultats clés :

2.1 Sensibilisation du public et compréhension des facteurs qui déterminent la santé individuelle et collective et des mesures à prendre pour la préservation et l'amélioration de la santé.

2.2 Réduction des inégalités en matière de santé pour certains groupes démographiques et amélioration de l'état de santé de la population.

2.3 Évaluation et prise en considération par les secteurs privé, public et bénévole des conséquences des politiques, des pratiques, des programmes et des services nouveaux et existants pour la santé.

2.4 Réduction de la maladie et des décès causés par le tabagisme.

F : Principaux engagements en matière de résultats (PER), résultats prévus et activités connexes

PER 2.1 Sensibilisation du public et compréhension des facteurs qui déterminent la santé individuelle et collective et des mesures à prendre pour la préservation et l'amélioration de la santé.

Résultat prévu

▶ Sensibilisation du public aux facteurs qui influent sur le développement de l'enfant.

Activités connexes

- Créer des centres d'excellence pour le bien-être des enfants afin de générer des connaissances sur les questions d'intérêt national qui touchent la santé et le bien-être des enfants, ainsi que de diffuser ces connaissances aux parents, aux collectivités et aux professionnels de la santé.
- Produire des ressources d'information, d'éducation et de prévention pour les femmes enceintes, les parents, les aidants naturels, les professionnels de la santé et les autres personnes oeuvrant auprès des familles afin de réduire les risques pour la santé et d'assurer le développement sain du foetus et de l'enfant (c'est-à-dire prévention du syndrome d'alcoolisme foetal et des effets de l'alcool sur le foetus, promotion de saines habitudes alimentaires).

D :Contexte

La santé de la population est une approche visant à améliorer la santé des individus et des collectivités et centrée sur les divers facteurs interdépendants qui influent sur la santé de la population ou de groupes démographiques particuliers. Ces facteurs, appelés « déterminants de la santé », incluent le revenu et la situation sociale, les réseaux de soutien social, le niveau de scolarité, l'emploi et les conditions de travail, les milieux physiques et sociaux, les caractéristiques biologiques et génétiques, les habitudes de santé personnelles, le développement sain de l'enfant, les services de santé, le sexe et la culture.

Budget 2000

Le Budget 2000 prévoit la poursuite des travaux relatifs au Plan d'action national pour les enfants (PACE). Le PACE concrétise l'engagement du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux à travailler ensemble pour assurer la santé et le bien-être des enfants du Canada.

L'approche axée sur la santé de la population reconnaît que, pour préserver et améliorer la santé des Canadiens, il est important non seulement de faire la promotion de modes de vie sains, mais aussi d'encourager des changements dans le milieu social en général, en favorisant par exemple le développement sain de l'enfant, la santé au travail et le vieillissement en santé. Pour influencer les déterminants de la santé, le secteur d'activité Promotion de la santé de la population :

- rend l'information sur la santé facilement accessible;
- fait la promotion de modes de vie sains et de mesures qui contribuent à la santé à long terme (p. ex. saine alimentation, vie active);
- aide à créer les conditions favorables aux choix et aux mesures qui contribuent à la bonne santé, comme le développement sain de l'enfant, un milieu de travail sain et une collectivité saine;
- crée des programmes pour prévenir ou réduire les conséquences néfastes de comportements à risque (p. ex. abus d'alcool et de drogues, activités sexuelles non protégées);
- contribue à un système de soins primaires qui intègre la promotion de la santé et la prévention de la maladie et qui est adapté aux besoins de tous les Canadiens, y compris de ceux qui vivent en milieu rural ou qui font partie de groupes minoritaires ou marginalisés;

Budget de 1999

Le Budget fédéral de 1999 prévoyait de nouvelles ressources pour créer ou améliorer un certain nombre d'initiatives importantes pour la santé de la population, par exemple :

- le Programme canadien de nutrition prénatale, qui aide les femmes enceintes à avoir des bébés plus en santé;
- des initiatives pour prévenir et contrôler le diabète;
- des initiatives avec les provinces pour étudier des approches novatrices à l'égard de la santé rurale et communautaire.

Secteur d'activité 2 : Promotion de la santé de la population (PSP)

A : Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(millions de dollars)

	Dépenses prévues 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses nettes	242,2 $	**358,5 $***	300,4 $	282,6 $
Paiement législatif	855,3 $**	-	-	-
ETP	555	**731**	720	648

* Cette somme représente 15,0 % du total des dépenses nettes prévues du ministère.

** Un paiement unique, ordonné par la cour, pour indemniser les personnes ayant contracté l'hépatite C par suite d'une transfusion de sang entre le 1er janvier 1986 et le 1er juillet 1990.

B : Objectif

Promouvoir la santé de la population en agissant sur les déterminants sociaux et comportementaux de la santé.

C : Description

Ce secteur d'activité se fonde sur une perception élargie et intégrée de la santé de la population qui tient compte des déterminants sociaux, comportementaux, et économiques de la santé. Il cherche à réduire les inégalités entre les Canadiens et les Canadiennes sur le plan de la santé en élaborant et en soutenant des politiques et des programmes de prévention de la maladie et de promotion de la santé, en collaboration avec d'autres ministères, les gouvernements provinciaux et territoriaux, et des intervenants non gouvernementaux. Ce secteur d'activité favorise les mesures de promotion de la santé qui sont axées sur les déterminants liés directement à la santé ou à d'autres domaines, tout au long du cycle de vie. Ce secteur d'activité met en évidence la nécessité de se concentrer sur les enfants en bas âge pour favoriser un meilleur état de santé à long terme. Les services de ce secteur d'activité sont dispensés suivant un cadre axé sur les trois stades du cycle de vie :

i) enfance/adolescence;

ii) début de l'âge adulte/maturité;

iii) troisième âge.

D : Principal engagement en matière de résultats 1.2 - Médicaments, matériels médicaux et autres produits thérapeutiques (y compris sang et produits sanguins) sûrs et efficaces

Résultat prévu et activités connexes

Résultat prévu

▶ Sûreté accrue du sang, notamment en ce qui a trait à la réglementation du sang et des produits sanguins, et surveillance nationale des maladies.

Activités connexes

- Assister le ministère de la Justice en matière de politique, de recherche et d'administration dans les négociations et les litiges relatifs aux maladies transmises par le sang, comme l'hépatite C, le VIH et la maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ).
- Recueillir, examiner et compiler tous les documents ministériels relatifs au sang, et identifier correctement les documents confidentiels du Cabinet ou protégés par le secret professionnel de l'avocat, ainsi que les renseignements personnels et relatifs à des tiers, avant de les remettre à la Gendarmerie royale du Canada.
- Aider Prévention et contrôle des maladies (PCM) à établir une capacité globale de surveillance et d'enquête, ainsi qu'un programme de recherche et développement pour lutter contre les virus à diffusion hématogène.
- Fournir des services de gestion de projet et de soutien contractuel, obtenir des avis juridiques, et fournir des avis sur des questions de principe ainsi que des services de gestion des dossiers pour les programmes suivants de PCM :
  - programme intégré d'épidémiologie, en laboratoire, pour le VIH et les maladies apparentées;
  - système national de surveillance des accidents transfusionnels et des xénotransplantations;
  - programme de surveillance des infections transmises par le sang contractées dans la collectivité;
  - surveillance de la maladie de Creutzfeldt-Jakob et des autres maladies à prions;
  - programme de surveillance des souches et de surveillance en laboratoire pour l'hépatite;
  - centres d'excellence en milieu hospitalier pour des études de surveillance et d'épidémiologie clinique des pathogènes transmis par le sang.
- Fournir un appui constant au ministère de la Justice pour la préparation de la défense du gouvernement dans diverses causes : poursuites individuelles de personnes ayant contracté l'hépatite C au cours de la période de 1986 à 1990; recours collectifs de personnes ayant contracté l'hépatite C avant 1986 et après 1990; poursuites relatives à la MCJ; autres actions potentielles où le sang est incriminé.

Secteur de service H : Secrétariat canadien du sang

A : Dépenses prévues

(millions de dollars)

	Dépenses prévues 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001****	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses nettes	38,7 $	**7,3 $***	7,2 $	7,2 $

* Cette somme représente 2,5 % du total des dépenses nettes prévues de Gestion des risques en matière de santé.

** La diminution est due à la fin du coût ponctuel de démarrage associé à la création de la nouvelle Société canadienne du sang.

B : Objectif

Fournir à Santé Canada les moyens lui permettant d'orienter, de planifier et de coordonner le système d'approvisionnement en sang afin que les fonctions du ministère en matière de réglementation, de surveillance et de régie soient coordonnées dans le meilleur intérêt de toutes les parties qui jouent un rôle clé dans ce système.

C : Description

Depuis sa création, le Secrétariat canadien du sang est devenu le centre de coordination ministériel pour le sang. Il permet au ministère de définir la politique opérationnelle du système d'approvisionnement en sang et de veiller à la planification et à la coordination du système, d'aider aux négociations et au règlement contentieux relativement à l'indemnisation des personnes qui ont contracté l'hépatite C, de gérer les dossiers du sang et de jouer un rôle de soutien administratif. Les priorités stratégiques du Secrétariat canadien du sang sont de continuer à coordonner la réponse ministérielle aux recommandations de la Commission Krever, de faire fonction de coordonnateur ministériel pour les questions opérationnelles touchant le sang, et de soutenir le ministère de la Justice – au nom de Santé Canada – dans le dossier de l'indemnisation. Le Secrétariat fournit des services administratifs, financiers, et de soutien logistique au Conseil national du ministre sur la sûreté du sang.

Le Secrétariat du sang continue de jouer un rôle clé en coordonnant la mise en application des recommandations des rapports provisoire et final du juge Krever qui s'adressaient à Santé Canada. Le juge Krever a également souligné l'importance d'un système d'« alerte rapide » comme élément clé pour réduire le risque que des maladies infectieuses contaminent les approvisionnements en sang.

- Participer à des activités nationales et internationales visant l'élimination ou la réduction des émissions de produits chimiques toxiques, persistants et biocumulatifs dans l'environnement.
- Créer et mettre en oeuvre des programmes pour qu'il soit davantage tenu compte de la durabilité dans le processus décisionnel en matière de pesticides et que soit facilité l'accès aux pesticides chimiques et biologiques qui présentent des risques réduits.
- Travailler avec les partenaires provinciaux et territoriaux et les intéressés pour élaborer et mettre en application des stratégies de lutte antiparasitaire intégrée dans divers secteurs d'utilisation. Un projet de lutte contre le pou de poisson en aquiculture devrait se terminer en 2000-2001.
- Définir des résultats et des mesures de rendement fondés sur la santé et l'environnement pour le système de réglementation de la lutte antiparasitaire :
  - en continuant de faire partie du comité directeur pour la réduction des risques de l'OCDE afin de poursuivre le travail sur les indicateurs des risques que posent les pesticides, et autres activités de réduction des risques;
  - en élaborant des règlements, qui seront publiés dans la *Gazette du Canada* en 2000-2001, afin de rendre obligatoire la déclaration d'informations pour une base de données nationale sur les ventes de pesticides.
- Chercher à obtenir le statut d'organisme de service spécial.

Pour de plus amples détails, voir le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire à < http://www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/qcont-f.html >.

- Élaborer un projet de politique de réduction des risques posés par les pesticides et consulter d'autres ministères fédéraux et provinciaux ou territoriaux et d'autres intéressés. L'objectif de la politique est d'aller au-delà de la simple garantie de sécurité produit par produit et d'encourager la mise au point et l'homologation de produits présentant un faible risque, ainsi que l'adoption de pratiques agricoles et autres favorables à une production vivrière saine et durable et à un environnement durable.
- Mettre en application une politique sur les formulants pour l'évaluation et la gestion des risques posés par ces substances dans les produits antiparasitaires. La politique sera conforme à celle de l'*Environmental Protection Agency* (EPA) des États-Unis et s'en inspirera.
- Augmenter l'efficience par l'harmonisation internationale et l'automatisation des processus de présentation et d'examen des demandes. Une réglementation efficiente facilite l'accès opportun à de nouveaux pesticides plus sûrs et le retrait de pesticides plus anciens qui ne peuvent répondre aux normes actuelles en matière de santé et d'environnement. Le but est une augmentation additionnelle de 5 % de l'efficience en 2000-2001 et en 2001-2002, et de 2 % en 2002-2003.
- Poursuivre l'harmonisation internationale avec les partenaires américains et mexicains, par l'entremise du Groupe de travail technique sur les pesticides de l'Accord nord-américain de libre-échange (ALÉNA), afin d'harmoniser les processus réglementaires et d'améliorer l'utilisation des mécanismes d'examen mixte et d'autres mécanismes d'échange, ainsi que par l'entremise du Groupe de travail sur les pesticides de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), afin d'harmoniser les protocoles d'essai et les besoins de données sur les pesticides. En 2000-2001, l'harmonisation des besoins en matière de données sur les pesticides microbiens et les phéromones sera terminée.
- Procéder à d'autres études pilotes sur la présentation et l'examen électroniques des demandes d'homologation de pesticides, par l'entremise du Groupe de travail technique de l'ALÉNA ainsi que du groupe *Global Regulatory Information Technology* (GRIT), qui rend compte de ses activités au Groupe de travail sur les pesticides de l'OCDE.
- Élaborer une politique et entreprendre une consultation sur des règlements à l'appui de la nouvelle *Loi sur les produits antiparasitaires.*
- Travailler en étroite collaboration avec l'EPA américaine pour définir et appliquer de nouvelles approches et méthodes d'évaluation des risques à la lumière des normes de sécurité plus strictes établies aux États-Unis en vertu de la *Food Quality Protection Act* de 1996 pour les résidus de pesticides dans les aliments.
- Adopter une approche améliorée pour le dépistage des substances qui perturbent le système endocrinien, et pour l'évaluation et la gestion des risques qu'elles posent. Cette approche sera conforme à la politique scientifique qui résultera d'activités connexes de l'OCDE et de l'EPA américaine.

les pesticides chimiques et biologiques présentant des risques réduits. Des objectifs de rendement ont été fixés et sont systématiquement atteints. L'ARLA se dirige vers une augmentation de 40 %, d'ici à la fin de 2003, de son efficience dans l'examen des demandes d'homologation de produits nouveaux. Elle a en effet augmenté son efficience de 23 % depuis 1997, et elle prévoit l'augmenter encore de 5 % en 1999-2000. L'arriéré des demandes au moment de la création de l'ARLA a été éliminé, et un régime de recouvrement des coûts a été institué.

D : Principal engagement en matière de résultats 1.8 - Produits antiparasitaires sûrs et efficaces

Résultats prévus et activités connexes

Résultats prévus

- Législation modernisée.
- Réévaluation renforcée.
- Politiques sur la réduction des risques et les formulants.
- Efficience accrue grâce à l'harmonisation internationale et à l'innovation électronique.

Activités connexes

- Prendre des décisions réglementaires, compte tenu de normes de rendement spécifiées, pour l'homologation des pesticides et la modification de leurs conditions d'homologation, en procédant à des évaluations des risques pour la santé, la sécurité et l'environnement, de l'efficacité théorique et de la valeur, et en fixant des limites de résidus maximales pour les pesticides. Les normes de rendement comprennent l'examen des demandes d'homologation de nouveaux ingrédients actifs ou de nouveaux usages importants dans un délai de 18 mois, 90 % du temps. Au moins une cinquantaine de demandes complexes du genre sont reçues chaque année, sur un total d'environ 2 000.
- Maintenir des programmes pour aider à faire en sorte que les produits soient utilisés légalement, selon le mode d'emploi. L'ARLA procède à environ 2 000 inspections destinées à assurer la conformité chaque année, ainsi qu'à 1 600 analyses de laboratoire complémentaires et à 500 enquêtes pour infractions soupçonnées.
- Propose de remplacer la *Loi sur les produits antiparasitaires* par une nouvelle loi afin de moderniser le cadre de gestion des risques et d'accroître la participation du public.
- Mettre en oeuvre un programme amélioré et exhaustif de réévaluation pour veiller à ce que les pesticides répondent aux normes de sécurité en vigueur. Le but du programme proposé est de réévaluer d'ici à 2005-2006 tous les produits homologués avant le 31 décembre 1994.

Secteur de service G : Réglementation de la lutte antiparasitaire

A : Dépenses prévues

(millions de dollars)

	Dépenses prévues 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues	26,2 $	**20,8 $**	20,0 $	20,0 $
Recettes prévues**	(8,5 $)	**(0,2 $)**	(0,2 $)	(0,2 $)
Dépenses nettes	17,7 $	**20,6 $***	19,8 $	19,8 $

* Cette somme représente 6,9 % du total des dépenses nettes prévues de Gestion des risques en matière de santé.

** L'écart dans les recettes prévues entre 1999-2000 et 2000-2001 est due à l'expiration de l'autorisation de crédit net. L'ARLA a demandé au Conseil du Trésor une autorisation de crédit net pour 2000-2001. Si cette autorisation est approuvée, elle devrait permettre en 2000-2001 des recettes supplémentaires d'environ 7,3 millions de dollars et des dépenses brutes supplémentaires de 28,1 millions de dollars. Pour les exercices subséquents, les dépenses brutes devraient être de 27,3 millions de dollars.

B : Objectif

Protéger la santé humaine et l'environnement en réduisant au minimum les risques que comporte l'utilisation de produits antiparasitaires, tout en permettant l'accès à des outils de lutte antiparasitaire, à savoir des produits antiparasitaires et des stratégies de lutte antiparasitaire durables.

C : Description

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) est responsable de l'application de la *Loi sur les produits antiparasitaires (LPA)*, principale loi fédérale régissant les pesticides. L'Agence s'acquitte de cette tâche en évaluant les nouveaux produits, en réévaluant les produits homologués et en veillant à la conformité. Elle intègre la lutte antiparasitaire durable dans sa prise de décision réglementaire et facilite l'élaboration et l'application de stratégies de lutte antiparasitaire durables.

D'importantes réformes du système de réglementation de la lutte antiparasitaire ont été annoncées en 1995, lorsque l'ARLA a été créée. Les objectifs de ces réformes étaient d'accroître l'efficacité et l'efficience du système, de même que la participation du public et la transparence. Depuis 1995, d'importants progrès ont été accomplis par rapport à ces objectifs. Des efforts d'harmonisation internationale ont conduit à la mise en oeuvre de projets d'examen mixte canado-américains pour

D : Principal engagement en matière de résultats 1.7 - Intervention efficace en cas de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme

Résultats prévus et activités connexes

Résultats prévus

- Apport et participation à l'élaboration des politiques, aux examens, ainsi qu'aux plans et aux exercices ministériels et interministériels.
- Participation à des forums nationaux et internationaux sur le contre-terrorisme.
- Volet santé des opérations de recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd.
- Élaboration et mise en oeuvre d'un plan quinquennal pour le réaménagement et la remise en état du Système national de réserves d'urgence.
- Suite donnée aux recommandations découlant de l'examen des besoins en matière d'éducation et de formation.
- Rapports sur les activités relatives à l'intervention en cas d'urgence.
- Réponse efficace aux demandes d'aide.
- Rapports sur l'examen des besoins en matière d'éducation et de formation.

Activités connexes

- Aider à l'examen et à la révision des plans d'intervention fédérale en cas de catastrophe nucléaire et de pandémie de grippe.
- Participer aux plans interministériels comme le plan national de secours d'urgence.
- Participer à la préparation et à la planification d'opérations de recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd.
- Réaménager et remettre en état le système national de réserves d'urgence, à la lumière du rapport de l'examen.
- Examiner (avec les provinces) les exigences en matière d'éducation et de formation afin de veiller à ce que les programmes d'éducation respectent les normes nationales et répondent aux besoins des programmes de services de santé et de services sociaux d'urgence en cas de catastrophes naturelles.
- Fournir conseils et aide relativement aux conséquences de toutes catastrophes pouvant survenir.

Pour de plus amples détails, voir le site Web des Services d'urgence à < http://www.hc-sc.gc.ca/msb/emergency/index_f.htm >.

Secteur de service F : Services d'urgence

A : Dépenses prévues

(millions de dollars)

	Dépenses prévues 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues	2,0 $	**2,2 $**	2,2 $	2,2 $
Recettes prévues	(0,1 $)	**(0,1 $)**	(0,1 $)	(0,1 $)
Dépenses nettes	1,9 $	**2,1 $***	2,1 $	2,1 $

* Cette somme représente 0,7 % du total des dépenses nettes prévues de Gestion des risques en matière de santé.

B : Objectif

Seconder les efforts du système des services de santé et des services sociaux dans l'éventualité de catastrophes.

C : Description

Pour faciliter l'atteinte de cet objectif, Santé Canada exécute les activités suivantes :

- tenir une réserve de biens et de matériels nécessaires pour intervenir en cas de catastrophes naturelles comme des inondations ou des tremblements de terre, et examiner périodiquement les besoins pour cette réserve d'urgence;
- planifier en cas d'urgence par des consultations auprès des partenaires fédéraux et provinciaux au sujet des services de santé et des services sociaux à inclure dans les plans nationaux, ainsi qu'au sujet de questions comme les opérations de recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd;
- soutenir les systèmes municipaux et provinciaux de services de santé et de services sociaux lorsque des catastrophes se produisent;
- élaborer des programmes pour soutenir les activités d'éducation et de formation pour la planification des services de santé et des services sociaux et l'intervention en cas d'urgence.

- ▶ Sensibilisation et connaissances accrues des cadres supérieurs et de tous les gestionnaires de l'administration fédérale en matière de santé et de sécurité au travail et de prévention.
- ▶ Meilleure information du public voyageur au sujet de la santé et des conditions d'hygiène à bord des transports en commun.
- ▶ Meilleur programme de prévention des infections d'origine alimentaire ou hydrique et de surveillance de la santé publique à bord des transports en commun.

Activités connexes

- Encourager les ministères à envisager l'établissement d'une base de données commune qui permettrait un meilleur partage de l'information au sujet des déterminants de la santé au travail.
- Établir et mettre en oeuvre dans la fonction publique l'approche dite du Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail, fondée sur les principes de la gestion des risques.
- Maintenir les forums de consultation auprès des clients fédéraux et mettre en place le Conseil consultatif de gestion pour la santé et la sécurité au travail, au sein duquel seront représentés les ministères clients et le secteur privé, pour imprimer une direction stratégique.
- Poursuivre l'élaboration et la mise en oeuvre des systèmes d'information internes de l'Agence et la communication de rapports aux clients.
- Étendre aux autres transports en commun (avion et chemin de fer) l'approche fructueuse, fondée sur la conformité volontaire, du Programme d'inspection des navires de croisière.
- Créer un site Web pour le public afin de le renseigner sur les inspections des transports en commun. Le site servira à la consultation, à la formation et à l'éducation sur les systèmes de gestion en matière de santé et de sécurité au travail, la gestion des risques et la diligence raisonnable.
- Maintenir le programme de conformité volontaire dans l'industrie des navires de croisière et l'étendre à d'autres transports en commun par la négociation de normes, de protocoles et de procédures avec l'industrie, et procéder à des vérifications systématiques de la conformité.
- Poursuivre le calendrier annuel de consultations officielles auprès de l'industrie des transports en commun et publier les résultats dans la *Gazette du Canada*.
- Tenir des consultations internationales auprès d'autres gouvernements pour maintenir l'harmonisation des programmes.

Pour de plus amples détails, voir le site Web de l'Agence d'hygiène et de sécurité au travail à < http://www.hc-sc.gc.ca/ohsa/nehsif.htm >.

D : Enjeux

L'Agence fournit des services de santé et de sécurité au travail et des services de santé publique particuliers au gouvernement fédéral, au secteur public, aux industries réglementées par le gouvernement fédéral, et aux organismes non gouvernementaux publics et sans but lucratif. Le premier client est le gouvernement fédéral, auquel l'Agence fournit pour environ 18 millions de dollars de services de santé et de sécurité au travail, à des conditions de pseudo-recouvrement des coûts. Les services offerts sont les suivants : avis et consultations, évaluations de la santé, enquêtes en milieu de travail, éducation et formation sanitaires, dépistage et immunisation. De plus, l'Agence recouvre environ 5 millions de dollars sur les services de santé publique (inspection des aliments et des conditions d'hygiène) aux industries réglementées par le gouvernement fédéral, les services de quarantaine, les services de santé et de sécurité au travail au secteur public, et les services aux dignitaires au nom de Santé Canada.

Grâce à un personnel multidisciplinaire en poste dans trois régions et vingt et un bureaux répartis dans tout le Canada, l'AHST offre un service bilingue, complet et unique, et appuie et prolonge ces services par des partenariats avec le secteur privé.

L'Agence applique également le programme de quarantaine du Canada, inspecte les navires de croisière et fournit des services de santé aux dignitaires. Ces services visent :

- à prévenir l'introduction ou à empêcher la propagation de maladies quarantenaires;
- à protéger la santé du public voyageur;
- à coordonner la protection de la santé des dignitaires étrangers de passage au Canada.

Depuis sa création comme organisme de service spécial (OSS) provisoire, l'Agence est en mesure de servir d'autres clients appartenant au secteur public ou réglementés par le gouvernement fédéral, dans ses domaines d'expertise, selon une formule de recouvrement des coûts. L'évolution vers le statut d'OSS a permis de mettre l'accent davantage sur la gestion des coûts, le service aux clients et l'amélioration de l'efficience.

E : Principal engagement en matière de résultat 1.6 - Services de santé et de sécurité au travail efficaces et accessibles aux ministères fédéraux

Résultats prévus et activités connexes

Résultats prévus

- ▶ Service complet de santé et de sécurité au travail pour les fonctionnaires fédéraux.
- ▶ Information en matière de santé et de sécurité au travail échangée entre les ministères et l'Agence.

Secteur de service E : Agence d'hygiène et de sécurité au travail

A : Dépenses prévues

(millions de dollars)

	Dépenses prévues 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues	30,5 $	**22,3 $**	23,0 $	22,2 $
Recettes prévues**	(5,3 $)	**(0,1 $)**	(0,1 $)	(0,1 $)
Dépenses nettes	25,2 $	**22,2 $***	22,9 $	22,1 $

* Cette somme représente 7,5 % du total des dépenses nettes prévues de Gestion des risques en matière de santé.

** La diminution dans les recettes prévues entre 1999-2000 et 2000-2001 et les exercices subséquents est due à l'exclusion d'une approbation d'autorisation de crédit net pour 2000-2001 et les exercices subséquents. Un prolongement de six mois des autorisations en cours a été approuvé pour la période du 1er avril au 30 septembre 2000, et des discussions ont été amorcées avec le Conseil du Trésor en vue d'obtenir une approbation d'autorisation de crédit net permanente.

B : Objectif

Fournir une vaste gamme de services directs sur la sécurité et la santé au travail et sur la santé publique ainsi que des conseils à tous les ordres de gouvernements, aux organisations à réglementation fédérale et aux organisations non gouvernementales. Continuer à travailler avec d'autres sections de Santé Canada pour protéger la santé de la population canadienne contre l'arrivée de maladies quarantenaires. Protéger la santé des dignitaires en visite au Canada.

C : Description

L'Agence a atteint les objectifs et les buts énoncés dans les plans d'activité et les plans stratégiques précédents. La réalisation la plus importante, la signature d'ententes avec les clients fédéraux, témoigne d'un effort accru pour améliorer la reddition de comptes dans toute l'administration fédérale en matière de santé et de sécurité au travail.

La clarification des responsabilités au moyen d'ententes de service s'est traduite par de nouvelles possibilités de croissance, en plus de faire en sorte que les clients deviennent des partenaires. Le changement de culture est une initiative au long cours qui peut encore être améliorée sous de nombreux aspects. Les objectifs stratégiques de l'Agence mettent en évidence le travail qu'il reste à accomplir pour continuer à tirer parti des avantages offerts par ces partenariats.

Activités connexes

- Assurer et évaluer une surveillance mondiale sur des questions d'importance internationale en matière de santé publique (p. ex. éclosions de maladies infectieuses, sécurité alimentaire et qualité de l'eau, environnement et produits pharmaceutiques), et fournir des informations à jour en matière de santé publique aux provinces et aux territoires.
- Fournir des conseils d'experts à certains ministères fédéraux, dont le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Agriculture Canada, le ministère de la Défense nationale, l'Agence canadienne des douanes et du revenu et Citoyenneté et Immigration Canada, au sujet des menaces internationales pour la santé que font peser les éclosions de maladies d'origine alimentaire, les virus transmissibles, etc.
- Examiner, réviser, faire appliquer et rédiger tout instrument législatif visant à empêcher la propagation des maladies (p. ex. *Loi sur la quarantaine*).
- Maintenir et améliorer le système de laboratoires spécialisés pour répondre aux besoins des provinces et des territoires en cas d'épidémie nationale.

Résultat prévu

▶ Meilleur rôle de soutien en matière de santé publique pour la prévention et le contrôle de la maladie.

Activités connexes

- Procéder à une analyse décisionnelle (se rapportant à la promotion, au développement, et aux recherches et interventions axées sur le contrôle des maladies) en s'appuyant sur de meilleures capacités analytiques, de meilleures prévisions et de meilleurs choix d'options.

Pour de plus amples détails, voir le site Web du Laboratoire de lutte contre la maladie à < http://www.hc-sc.gc.ca/hpb/lcdc/about_f.html >.

Activités connexes

Bien que les progrès de la médecine et les changements sociaux aient réduit le fardeau économique relatif des maladies infectieuses, des menaces nouvelles et imminentes exigent des stratégies de lutte contre la maladie, de la souplesse dans l'application des compétences et, dans le cas de la pandémie de grippe, l'élargissement des programmes. De plus, la mondialisation des économies, les voyages, la provenance des aliments et la croissance de la population urbaine créeront un environnement dynamique et sans précédent pour la transmission des maladies infectieuses. Compte tenu de ces facteurs, le Laboratoire de lutte contre la maladie doit tenir à jour et accroître ses compétences en matière de surveillance des maladies infectieuses.

Des stratégies et des programmes nationaux sont en train d'être établis pour la sécurité alimentaire, la sûreté du sang, la pandémie de grippe et la résistance antimicrobienne. En particulier, un programme amélioré de lutte contre les maladies infectieuses permettra :

- d'élaborer et d'améliorer, avec les provinces et le secteur privé, le plan d'urgence du Canada en cas de pandémie de grippe;
- d'établir une stratégie nationale contre la résistance aux antimicrobiens pour améliorer la collecte et l'analyse de renseignements relatifs à l'incidence, aux causes et au fardeau de la maladie; d'améliorer les enquêtes au sujet de phénomènes particuliers, y compris des éclosions de maladie, et de renforcer la capacité d'y donner suite; de renforcer la capacité des laboratoires d'identifier les souches; et de faciliter l'acquisition et le transfert de technologies nouvelles au sein du réseau de la santé publique;
- d'établir et de mettre en oeuvre un nouveau programme de sécurité alimentaire *de la ferme à l'assiette,* qui sera centré sur la surveillance de base, la recherche dirigée et l'intervention en cas d'éclosion de maladie. Ce programme sera supporté par des services de laboratoire essentiels et la production de données qui faciliteront la prise de décision fondée sur des faits, aideront à l'éducation et contribueront à une politique de contrôle et de prévention.

Ces améliorations s'ajouteront aux programmes actuels visant les maladies transmises sexuellement, les maladies respiratoires (dont la tuberculose et la grippe), les infections nosocomiales et les maladies qui peuvent être prévenues par la vaccination.

Résultat prévu

▶ Une capacité en matière de santé publique au Canada qui permet de répondre aux préoccupations urgentes ou imminentes.

E : Principal engagement en matière de résultats 1.5 - Prévention et contrôle efficaces des maladies

Résultats prévus et activités connexes

Résultat prévu

▶ Prévention, reconnaissance et réduction des maladies non transmissibles et des blessures au Canada.

Activités connexes

Les percées médicales et les changements sociaux ont réduit le fardeau économique relatif des maladies infectieuses au point où les maladies chroniques représentent aujourd'hui la plus grande menace pour la santé dans la société. À l'heure actuelle, 50 % des dépenses du Canada au chapitre de la santé publique sont accaparées par cinq pathologies chroniques : maladies cardio-vasculaires (p. ex. maladies cardiaques et accidents vasculaires cérébraux); maladies musculo-squelettiques (p. ex. arthrite); blessures; cancer (p. ex. cancer du poumon); et maladies respiratoires (p. ex. asthme). De plus, le vieillissement de la population du Canada sera l'influence la plus incontournable et potentiellement la plus coûteuse sur la situation en matière de santé. Cette tendance inévitable aura un effet très marqué sur la nature et la répartition de toutes les maladies, mais en particulier des maladies chroniques.

Par conséquent, le secteur Prévention et contrôle des maladies continuera :

- d'améliorer les systèmes de surveillance pour permettre la diffusion des connaissances au sujet de l'ampleur et des ramifications des maladies et des blessures (p. ex. enfants maltraités, diabète);
- de contribuer à une politique nationale en élaborant des stratégies nationales sur diverses maladies ou divers groupes de maladies (p. ex. prévention des blessures, asthme, lutte contre le cancer).

De plus, le secteur Prévention et contrôle des maladies mettra en oeuvre des systèmes de surveillance dans les domaines suivants :

- contrôle et utilisation du tabac au Canada;
- surveillance nationale de la santé des femmes;
- surveillance des risques comportementaux - jeunes et adultes;
- surveillance de la santé et de la maladie mentale.

Résultat prévu

▶ Prévention et contrôle de la propagation des maladies transmissibles au Canada.

- réexaminer et réévaluer les risques pour la santé de façon continue.

Les principales activités dans ce secteur de service sont les suivantes :

- suivre, prévoir, analyser et évaluer l'effet de situations et d'interventions dans le domaine de la santé;
- assurer un leadership stratégique en déterminant les options de planification à examiner par les intéressés (provinciaux, territoriaux et non gouvernementaux);
- accroître le leadership et les interventions en faveur du développement du potentiel dans le milieu des soins de santé, aux niveaux professionnel, communautaire et gouvernemental.

D : Enjeux

Un récent examen du secteur de service Prévention et contrôle des maladies a révélé que ces activités doivent être axées sur les besoins et les exigences à mesure qu'ils apparaissent. De plus, le secteur doit accroître sa souplesse afin de pouvoir intervenir de façon opportune et efficiente lorsque le besoin se présente.

Les principaux facteurs qui influent actuellement sur le secteur de service Prévention et contrôle des maladies sont entre autres les suivants : nécessité de voir à ce que ce secteur soit en mesure de s'adapter aux effets du vieillissement de la population sur la gestion de la santé; mondialisation des maladies et des états; apparition et réapparition de maladies résistantes; nouvelles thérapies et nouvelles technologies; rôle de la prévention en santé publique; partage de la responsabilité de la gestion de la santé; participation accrue des consommateurs à la prise de décision, à tous les niveaux. Le secteur réévaluera son engagement actuel par rapport à certains problèmes particuliers afin de renforcer sa capacité d'intervention dans ces domaines prioritaires.

Au cours des cinq prochaines années, le secteur Prévention et contrôle des maladies prendra les moyens suivants pour parvenir à ces fins :



- intégration plus grande de la surveillance dans le système de santé publique;
- surveillance accrue des maladies chroniques;
- surveillance plus générale;
- insistance accrue sur les besoins de surveillance futurs;
- amélioration des partenariats avec les intervenants en matière de santé publique;
- insistance sur des stratégies nationales;
- appui des Instituts de recherche en santé du Canada;
- processus de gestion interne.

Secteur de service D : Prévention et contrôle de la maladie

A : Dépenses prévues

(millions de dollars)

	Dépenses prévues 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses nettes	45,7 $	**51,3 $***	66,0 $	65,6 $

* Cette somme représente 17,3 % du total des dépenses nettes prévues de Gestion des risques en matière de santé.

B : Objectif

Permettre au ministère d'évaluer l'efficacité théorique et réelle de diverses méthodes de prévention, de dépistage et de diagnostic, de traitement et de traitement palliatif d'un large éventail de maladies.

C : Description

La stratégie de prévention et de contrôle des maladies est une responsabilité partagée de la Direction générale de la promotion et des programmes de la santé, de la Direction générale de la protection de la santé, et de l'Agence d'hygiène et de sécurité au travail. Le programme se charge des principales activités de surveillance et de recherche à l'intérieur d'un réseau national évolutif de surveillance de la santé. Ces activités sont conçues et réalisées dans le cadre d'un partenariat stratégique auquel participent les provinces et les territoires, des organismes non gouvernementaux, des organismes bénévoles du secteur de la santé et des organismes internationaux.

Le ministère fait appel à l'expertise de divers comités consultatifs comme le Comité consultatif technique, le Comité des médecins-hygiénistes en chef, le Comité consultatif national de l'immunisation et le Comité consultatif de l'épidémiologie. Le Comité consultatif technique, en particulier, fournit des avis spécialisés afin que les services et les procédures de laboratoire répondent aux plus hautes normes.

Les objectifs du secteur de service sont les suivants :

- évaluer les risques représentés par une vaste gamme de menaces pour la santé;
- déterminer les options et catalyser les mesures en vue d'interventions en matière de santé publique et de soins primaires par des alliances permanentes entre partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux, non gouvernementaux et professionnels;

- effets cumulatifs et questions intéressant des secteurs de recherche multiples.

Résultat prévu

▶ Indicateurs de rendement pour les activités du Programme d'hygiène du milieu afin de déterminer dans quelle mesure celui-ci atteint ses objectifs et obtient les résultats attendus.

Activités connexes

- Mettre au point des systèmes pour permettre la consignation et le suivi de ces indicateurs. Ceux-ci doivent être en corrélation avec les résultats du programme pour la santé des Canadiens, tant à court qu'à long terme, et permettre au programme de rendre compte du rendement de ses activités au public.

Pour de plus amples détails, voir le site Web du Programme d'hygiène du milieu à < http://www.hc-sc.gc.ca/ehp/dhm/index.htm >.

Activités connexes

- Procéder à plus d'inspections, donner suite aux plaintes des consommateurs, et sensibiliser davantage le public et l'industrie à l'utilisation sûre des produits et aux produits sûrs.
- Mettre au point d'autres méthodes de laboratoire pour tester les produits, augmenter les tests, et continuer à offrir une formation sur les méthodes et les normes en la matière.
- Élaborer des stratégies pour faire face aux questions et aux préoccupations nouvelles et aux incidents connexes. Procéder à des évaluations des risques et élaborer des stratégies de gestion en réponse aux déclarations de décès ou de blessures mettant en cause un produit.

Résultat prévu

▶ Exposition moindre des consommateurs et des travailleurs aux dispositifs émettant des radiations dangereuses.

Activités connexes

- Inspecter les installations et le matériel, donner suite aux plaintes des consommateurs, et sensibiliser davantage le public et l'industrie.
- Procéder à des enquêtes judiciaires sur les dispositifs émettant des radiations et évaluer les risques posés par ces produits.
- Élaborer des normes et des procédures d'essai pour les nouveaux appareils et la technologie et les produits modernes, et élaborer des lignes directrices et des règlements pour la gestion des risques que posent les dispositifs émettant des radiations.

Résultat prévu

▶ Connaissances nouvelles sur les problèmes nouveaux posés par les substances toxiques et leurs effets directs et indirects sur la santé humaine et l'environnement.

Activités connexes

- Encourager la recherche de collaboration entre les scientifiques fédéraux, provinciaux et territoriaux, universitaires, autochtones et non gouvernementaux, dans les cinq axes de recherche prioritaires suivants :
  - polluants organiques persistants;
  - métaux dans l'environnement;
  - produits chimiques perturbateurs du système endocrinien;
  - qualité de l'air urbain;

- Révoquer le Règlement sur les produits dangereux (allumettes). Cette mesure assurera la conformité aux dispositions réglementaires en vertu de la *Loi sur les explosifs* et une protection plus intégrale contre le feu et les blessures au Canada.
- Promulguer le nouveau Règlement sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs pour mieux protéger la santé et la sécurité des Canadiens lorsqu'ils sont exposés à des produits chimiques destinés aux consommateurs.

Résultat prévu

▶ Par des recherches sur les conséquences pour la santé humaine des impuretés bactériennes et chimiques contenues dans l'eau, élaboration de lignes directrices sur les contaminants dans l'eau potable.

Activités connexes

- Recherche sur les contaminants dans les eaux de loisirs ayant des effets sur les poissons et les espèces qui se nourrissent de poisson.
- Recherche sur les contaminants dans l'eau potable chlorée, dans laquelle certains parasites ne sont pas tués (p. ex. *Cryptosporidia*).
- Étude sur les sous-produits de la désinfection par le chlore et sur la nécessité de réviser les recommandations en vigueur sur l'eau potable.

Résultat prévu

▶ Surveillance de l'effet des technologies et des produits destinés à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur la santé des populations.

Activités connexes

- Surveiller les effets sur la santé de la variabilité et du changement climatiques pour déterminer les meilleures stratégies permettant de contrer les effets indésirables de ces phénomènes. L'Initiative sur le changement climatique et la santé appuie le programme d'action du gouvernement visant à élaborer une stratégie nationale de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Certaines stratégies offertes par les technologies ou les produits nouveaux peuvent avoir des effets indésirables aigus ou latents sur la santé.

Résultat prévu

▶ Expansion du Programme des produits de consommation afin de tenir compte des nombres accrus et de la complexité croissante des produits mis sur le marché.

D : Enjeux

Le Programme de l'hygiène du milieu a l'intention de mettre au point une stratégie de salubrité environnementale cohérente, qui pourrait comporter un volet de collaboration avec les autres instances fédérales, provinciales, territoriales et régionales. L'objectif est de renforcer la capacité de recherche, de surveillance, de suivi et d'intervention de l'ensemble du gouvernement, afin de prévoir, de réduire et de prévenir les risques en matière de salubrité environnementale présentés par les milieux naturel et bâti. Il est possible, non seulement d'améliorer le programme en place et de l'exécuter plus rigoureusement, mais aussi de rendre les mécanismes d'exécution plus efficaces, qu'ils soient anciens ou nouveaux.

E : Principaux engagements en matière de résultats

1.3 - Produits de consommation et produits commerciaux sûrs

1.4 - Milieux de vie et de travail sûrs

Résultats prévus et activités connexes

Résultat prévu

▶ Modernisation du fondement législatif des programmes de gestion des risques du ministère afin de renforcer le système de protection de la santé et de définir des lignes de conduites claires et uniformes pour les organismes de réglementation de l'industrie et du gouvernement.

Activités connexes

- Prévoir la promulgation de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et mettre en application les règlements connexes en 2000-2001. Cette nouvelle loi proposée améliorera la prise en charge des dangers et des risques pour la santé présents dans l'environnement en offrant une structure plus efficiente, plus moderne et plus globale pour remédier à ces risques.
- Proposer des règlements sur les cosmétiques qui exigeront la divulgation des ingrédients sur les étiquettes de ces produits pour mieux renseigner les utilisateurs afin qu'ils puissent faire des choix plus éclairés. Cette modification aura également pour effet de fournir plus d'information aux professionnels de la santé dans les centres antipoison et les salles d'urgence, pour améliorer les traitements en cas d'empoisonnement. Elle permettra enfin à l'industrie d'harmoniser l'étiquetage avec les normes internationales en la matière.

Secteur de service C : Hygiène du milieu

A : Dépenses prévues

(millions de dollars)

	Dépenses prévues 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues	57,6 $	**71,1 $**	68,1 $	53,3 $
Recettes prévues	(3,3 $)	**(3,3 $)**	(3,3 $)	(3,3 $)
Dépenses nettes	54,3 $	**67,8 $***	64,8 $	50,0 $

* Cette somme représente 22,9 % du total des dépenses nettes prévues de Gestion des risques en matière de santé.

B : Objectif

Améliorer la sûreté et la sécurité d'utilisation des produits, et réduire les risques pour la santé en reconnaissant, en évaluant et gérant les risques et les avantages des milieux naturels et artificiels, tout en contribuant au développement durable.

C : Description

Le mandat du Programme d'hygiène du milieu (PHM) est énoncé dans 12 lois et règlements principaux. En plus d'un mandat et de responsabilités juridiques établis, le Programme d'hygiène du milieu fait face à de nombreux défis nouveaux, comme les risques pour la santé du fait des changements climatiques, le dérèglement du système endocrinien, les communications sans fil, les fréquences électromagnétiques, la biotechnologie, les sous-produits des techniques d'assainissement par le chlore, les allergies environnementales, les déchets dangereux, les nouveaux produits chimiques, et l'utilisation et l'élimination des produits de consommation. Ces risques et dangers font augmenter le fardeau réglementaire et l'obligation de rendre compte au public canadien.

Pour réaliser son mandat, le Programme d'hygiène du milieu a recours à une infrastructure d'activités scientifiques et analytiques et d'outils, dont les suivants : recherche et évaluation, collecte et analyse de données, information, éducation, établissement de règlements et de politiques, surveillance de la conformité et prise de mesures correctives ou coercitives. Il consulte également ses partenaires et fait participer le public à tous les secteurs de programme, dans le cadre de processus permanents.

- Prestation améliorée des activités discrétionnaires définies comme suit dans les Conventions des Nations Unies : délivrance de permis d'importation/exportation; maintien d'un programme de permis pour les activités exécutées; présentation de rapports périodiques ou spéciaux à l'Organisme international de contrôle des stupéfiants (OICS); surveillance et contrôle du mouvement des stupéfiants.

Résultat prévu

▶ Un organisme de réglementation plus fort.

Activités connexes

- Le PPT entend mettre l'accent sur :
  - le recrutement et le perfectionnement du personnel, y compris des cadres supérieurs et des scientifiques;
  - le renforcement de la fonction d'élaboration de politiques et de réglementation;
  - l'affinement de l'activité de formation continue afin de soutenir la base scientifique dans les domaines actuels et nouveaux (produits et technologies);
  - le renforcement des processus afin d'améliorer la planification stratégique et opérationnelle, y compris la consultation;
  - la mise en application continue des principes et des pratiques de gestion de la qualité dans tout le programme;
  - l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies et de processus de gestion des connaissances pouvant faciliter le passage à un environnement entièrement électronique, de la manière la plus conviviale possible, activité qui nécessite la mise en place d'une infrastructure de matériel informatique et de logiciels répondant aux besoins du Programme;
  - l'augmentation de l'intégrité et de l'utilité des services de recherche et de laboratoire du programme.
- Des initiatives de partenariat coopératif sont à divers stades d'élaboration et de mise en application :
  - accords ou protocoles de reconnaissance mutuelle avec l'Union européenne, la Suisse, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon;
  - protocoles d'entente sur les pratiques réglementaires avec les États-Unis, la Russie et la Chine;
  - accords et projets avec les doyens de pharmacie, les offices d'évaluation de la technologie tels que l'Office canadien de coordination de l'évaluation des technologies de la santé, et les régimes provinciaux d'assurance-médicaments.

Pour de plus amples détails, voir le site Web du Programme des produits thérapeutiques (PPT) à < http://www.hc-sc.gc.ca/hpb-dgps/therapeut/htmlfrn/ >.

Résultat prévu

▶ Prise en charge appropriée des risques pour la santé posés par les produits thérapeutiques, les Canadiens pouvant profiter quand même des avantages de ces produits.

Activités connexes

Rationaliser les opérations du PPT, particulièrement :

- renouveler les activités relatives à l'autorisation des produits;
- réformer les processus de réglementation des essais cliniques pour améliorer l'accès des Canadiens aux nouveaux médicaments;
- appliquer intégralement le nouveau Règlement sur les instruments médicaux, y compris l'utilisation d'un système d'évaluation de la conformité par des vérificateurs indépendants;
- examiner les processus d'autorisation des produits thérapeutiques vendus sur ordonnance ou réservés à des usages professionnels, y compris la politique régissant la publicité directe des médicaments de prescription auprès des consommateurs;
- redéfinir le processus d'examen des présentations de médicaments nouveaux dans le cadre de l'initiative Qualité et du mandat élargi du Groupe de travail sur le VIH/sida;
- examiner les processus d'autorisation pour les produits thérapeutiques destinés aux consommateurs, y compris les changements de classe, de produit de prescription à produit générique, et le cadre réglementaire pour les désinfectants et les produits d'assainissement;
- examiner les processus d'autorisation pour les produits biologiques, y compris les vaccins, les produits biothérapeutiques, le sang, les tissus (banques de sperme), les organes (coordination des tissus et des organes à transplanter) et les xénogreffons.

Résultat prévu

▶ Une nouvelle stratégie pour les substances contrôlées.

Activités connexes

- Faciliter un programme de recherche sur l'usage de la marijuana à des fins médicales.
- Développer le programme de chanvre industriel.
- Rationaliser le service national d'analyse des drogues.
- Établir des activités d'autorisation :
  - inspection des installations;
  - enquête par suite de plaintes et de dangers pour la santé;
  - application des exigences réglementaires et législatives.

- poursuivre la conception et la mise en oeuvre de nouveaux cadres réglementaires pour les produits thérapeutiques, qui couvrent tout leur cycle de vie (licence de produit), ainsi que pour les établissements où des produits sont fabriqués, conditionnés, étiquetés, testés, distribués ou transformés (licence d'établissement), sur la base de principes de gestion des risques. Certains éléments du nouveau cadre sont déjà en place (p. ex. licences de produit et d'établissement pour les matériels médicaux, licence d'établissement pour les médicaments);
- proposer et mettre en oeuvre un nouveau cadre réglementaire pour les essais cliniques, comprenant trois éléments de base :
  - un délai de réponse de 30 jours par défaut pour toutes les demandes d'essai clinique,
  - un système d'enregistrement des essais cliniques de phase I chez les adultes volontaires bien portants, pour lequel le délai de réponse serait de 48 heures,
  - un système de vérification et d'inspection pour surveiller les essais cliniques réalisés au Canada et s'assurer qu'ils sont conformes aux Bonnes pratiques cliniques généralement acceptées, telles qu'elles sont énoncées dans les nouveaux règlements. Le système de vérification et d'inspection sera conçu de manière à assurer la protection des droits, ainsi que la sécurité et le bien-être des participants aux essais cliniques ou des autres personnes;
- proposer et appliquer des modifications réglementaires exceptionnelles, portant sur des risques particuliers;
- examiner le Règlement sur les aliments et drogues actuel pour ce qui est des produits thérapeutiques, et en moderniser et en intégrer les dispositions s'il y a lieu dans les nouveaux cadres réglementaires;
- élaborer de nouveaux cadres réglementaires pour garantir la sûreté des tissus et des organes à transplanter et du sang total, et mettre à jour les règlements actuels régissant le sang et les produits sanguins, y compris la plasmaphérèse;
- élaborer de nouveaux règlements pour les précurseurs chimiques des drogues illicites en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*; mettre à jour, moderniser et unifier les règlements actuels sur les stupéfiants, les drogues contrôlées et les drogues d'usage restreint;
- établir l'interface appropriée entre la réglementation des produits et les pratiques médicales et de recherche acceptables en ce qui concerne les techniques de reproduction et de génétique;
- relativement au développement durable, transférer les évaluations environnementales des nouveaux produits thérapeutiques au Règlement sur les aliments et drogues, comme l'exige la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (*LCPE)*. Deux initiatives sont prévues : une pour les produits d'origine biotechnologique, et une pour les produits chimiques et les polymères.

transparence, par exemple, exigent une amélioration de la production et de la diffusion de l'information. Les stratégies suivantes ont été considérées comme essentielles à la mise en oeuvre réussie des plans et des priorités du PPT :

- un programme rationalisé et une organisation renforcée;
- des consultations et des communications accrues;
- un rendement et un service améliorés;
- des partenariats coopératifs.

D : Principal engagement en matière de résultats 1.2 - Médicaments, matériels médicaux et autres produits thérapeutiques (y compris sang et produits sanguins) sûrs et efficaces

Résultats prévus et activités connexes

Résultat prévu

▶ Efficacité et pertinence accrues du programme de réglementation.

Activités connexes

Les risques et les avantages des produits thérapeutiques feront l'objet d'une évaluation continue pendant tout le cycle de vie de ces produits. Ce cadre renouvelé répondra aux recommandations de divers groupes intéressés, dont le Vérificateur général, le Comité permanent des comptes publics, le Conseil consultatif des sciences de Santé Canada et le Groupe de travail des représentants des patients. L'accent sera mis sur :

- l'accès spécial aux médicaments non commercialisés;
- la réglementation des essais cliniques;
- l'examen préalable à la mise sur le marché des produits thérapeutiques;
- l'évaluation des produits pharmaceutiques déjà approuvés;
- les enquêtes et l'application de la loi.

Résultat prévu

▶ Examen réglementaire du Règlement sur les aliments et drogues.

Activités connexes

Pour soutenir le processus de renouveau législatif et réglementaire, le PPT entend :

- participer à l'élaboration d'un nouveau cadre législatif des produits pharmaceutiques;

Secteur de service B : Réglementation des produits thérapeutiques

A : Dépenses prévues

(millions de dollars)

	Dépenses prévues 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues	74,3 $	**99,7 $**	105,2 $	103,7 $
Recettes prévues**	(39,4 $)	**(34,7 $)**	(34,7 $)	(34,7 $)
Dépenses nettes	34,9 $	**65,0 $***	70,5 $	69,0 $

* Cette somme représente 21,9 % du total des dépenses nettes prévues de Gestion des risques en matière de santé.

** La diminution dans les recettes prévues entre 1999-2000 et 2000-2001 et les exercices subséquents est due à l'exclusion, en 2000-2001 et pour les exercices subséquents, de l'approbation d'une autorisation de crédit net pour les matériels médicaux.

B : Objectif

Veiller à ce que les médicaments, les matériels médicaux et les autres produits thérapeutiques à la disposition des Canadiens soient sûrs, efficaces et de bonne qualité. Santé Canada agit également à titre de législateur et soutient les activités d'application de la loi dans la lutte contre les drogues illicites.

C : Description

Le Programme des produits thérapeutiques (PPT) de Santé Canada autorise et contrôle l'utilisation des médicaments, des matériels médicaux et des autres produits thérapeutiques destinés à des essais cliniques ou à un usage général. Il réglemente les établissements qui fabriquent, importent, distribuent, conditionnent et testent ces produits, et il enquête et prend des mesures correctives lorsque des problèmes sont signalés. Il conseille le gouvernement en matière de produits thérapeutiques et détermine le cadre réglementaire à ce chapitre. Ses activités aident la police à lutter contre l'utilisation de drogues illicites et de substances connexes, et à veiller à ce que les drogues et les substances contrôlées ne soient pas utilisées à mauvais escient ni détournées de leur usage légitime. Enfin, le programme cherche à harmoniser les normes canadiennes régissant les produits thérapeutiques avec celles des organismes nationaux équivalents des autres pays.

La réglementation des produits thérapeutiques au Canada est touchée par les nouveaux engagements gouvernementaux et ministériels, ainsi que par les besoins et les demandes en constante évolution des intéressés. De nouveaux engagements en vue d'une participation accrue du public et d'une plus grande

Activités connexes

- Établir et appliquer des critères d'évaluation efficaces pour les inspections de la salubrité et de la qualité nutritionnelle des aliments.
- Évaluer trois inspections de la salubrité de produits effectuées par l'ACIA.

Résultat prévu

▶ Définition d'une position du gouvernement du Canada en matière de sécurité alimentaire au niveau international.

Activités connexes

- Continuer de coordonner la participation du Canada au Programme mixte de normes alimentaires de la Commission du *Codex Alimentarius*, sous l'égide de l'Organisation pour l'alimentation et l'Agriculture et de l'Organisation mondiale de la santé.
- Continuer de participer aux activités en matière de sécurité alimentaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Résultat prévu

▶ Consolidation du Programme des aliments.

Activités connexes

- Développer la capacité stratégique par le recrutement et le renouvellement du personnel administratif, scientifique et technique.
- Établir une capacité intégrée d'élaboration des politiques.
- Adopter des principes et des contrôles pour une gestion de qualité.
- Améliorer la planification stratégique et opérationnelle.
- Renforcer les processus décisionnels de base.
- Établir des processus d'examen par les pairs pour renforcer la base scientifique.
- Se doter d'une capacité de fixer et de mesurer les résultats des programmes.

Pour de plus amples détails, voir le site Web Aliments et nutrition à < http://www.hc-sc.gc.ca/francais/aliment.htm >.

D : Principal engagement en matière de résultats 1.1 - Aliments sains et nutritifs

Résultats prévus et activités connexes

Résultats prévus

- ▶ Réduction des maladies d'origine alimentaire.
- ▶ Réduction de l'incidence des maladies chroniques mettant en cause le régime alimentaire.
- ▶ Meilleur état nutritionnel des Canadiens, en général et dans des secteurs ciblés.

Activités connexes

- Élaborer une politique pour l'étiquetage nutritionnel et les allégations quant à la valeur nutritionnelle au Canada :
  - élaborer un cadre réglementaire permettant de nouvelles allégations relatives aux avantages des aliments pour la santé;
  - élaborer des recommandations nutritionnelles pour les Canadiens.
- Élaborer une politique sur les aliments crus d'origine végétale et animale :
  - rédiger et diffuser des conseils pour la manipulation sûre des aliments eu égard aux principaux pathogènes d'origine alimentaire.
- Élaborer une politique sur les aliments irradiés.
- Établir des politiques et des normes pour les besoins des initiatives en matière de santé des populations (p. ex. pour les Premières nations et les Inuits, les enfants vivant dans la pauvreté), en collaboration avec les principaux intervenants.
- Renforcer la capacité de surveillance et d'évaluation des risques à l'égard des zoonoses d'origine alimentaire et des maladies entériques.
- Mettre au point des politiques et des activités d'évaluation des risques, de surveillance et de recherche à l'égard des risques microbiens et chimiques d'origine alimentaire et des aliments produits par manipulation génétique.

Résultat prévu

- ▶ Nouvelles méthodologies pour la conduite des évaluations de la salubrité des aliments par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Les maladies d'origine alimentaire exigent également qu'on s'y intéresse de près. La contamination bactérienne est responsable d'environ 10 000 cas signalés de maladie causée par des aliments chaque année au Canada. Dix fois plus de cas ne seraient pas signalés. Une estimation prudente fixe à un milliard de dollars par année au moins le coût de ces maladies pour le système de santé. Les maladies d'origine alimentaire sont devenues un problème de taille du fait de l'apparition de nouveaux pathogènes transmis par les aliments, de la résistance et de la virulence accrues d'organismes existants, et de la sensibilité de certains groupes de personnes aux toxi-infections alimentaires. Ces groupes incluent les femmes enceintes, les enfants, les personnes âgées, les personnes qui prennent des antibiotiques et des antiacides, et les personnes immunodéprimées parce qu'elles sont atteintes du VIH/sida, sont traitées pour le cancer ou ont subi une transplantation d'organe.

Les produits chimiques présents dans les aliments représentent aussi d'importants risques pour la santé. Certains de ces produits peuvent avoir des effets nocifs immédiats (c'est le cas de certains aliments allergènes comme les arachides, le lait, les crustacés et les coquillages), alors que d'autres, naturellement présents dans la nourriture (p. ex. les mycotoxines), introduits par l'homme (p. ex. les BPC), ou les deux (p. ex. plomb, mercure), joueraient un rôle dans certaines maladies chroniques, comme le cancer, les troubles neurologiques et les tares génétiques.

Dans le budget de 1999, le gouvernement a annoncé un investissement de 65 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour moderniser et renforcer le programme fédéral de sécurité alimentaire. Les nouveaux fonds seront utilisés pour améliorer les systèmes de surveillance, améliorer la capacité scientifique et intensifier les activités réglementaires.

Afin d'atteindre ces objectifs et de s'acquitter de son mandat, le Programme des aliments déploiera une infrastructure intégrée d'élaboration de politiques, d'établissement de normes, de recherche, de surveillance, d'examen préalable à la mise sur le marché et d'évaluation du rapport risques-avantages. Il s'intéressera notamment aux additifs alimentaires, aux contaminants chimiques et microbiologiques, aux nutriments, aux aliments, aux constituants alimentaires et aux procédés de transformation non traditionnels (p. ex. irradiation des aliments), ainsi qu'aux médicaments vétérinaires.

Pour aider à atteindre ces objectifs ainsi que pour remplir les engagements du gouvernement et du ministère et répondre aux exigences et aux besoins changeants des intéressés en matière de sécurité alimentaire, le Programme des aliments entend poursuivre les stratégies suivantes, considérées comme essentielles à la mise en application fructueuse de ses plans et de ses priorités :

- une organisation renforcée et un programme rationalisé;
- une plus grande capacité d'élaboration des politiques;
- un rendement et un service améliorés;
- des partenariats et des réseaux améliorés.

Secteur de service A : Innocuité, qualité et valeur nutritive des aliments

A : Dépenses prévues

(millions de dollars)

	Dépenses prévues 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues	54,6 $	**61,7 $**	75,4 $	75,3 $
Recettes prévues	(1,3 $)	**(1,3 $)**	(1,3 $)	(1,3 $)
Dépenses nettes	53,3 $	**60,4 $***	74,1 $	74,0 $

* Cette somme représente 20,3 % du total des dépenses nettes prévues de Gestion des risques en matière de santé.

B : Objectif

Protéger et améliorer la santé et le bien-être des Canadiens en définissant et en gérant les risques et les avantages présentés par les aliments, et en jouant un rôle consultatif à cet égard.

C : Description

Le Programme des aliments est responsable de l'élaboration de politiques, de procédures, de règlements et de lignes directrices appropriés pour assurer la salubrité et la qualité nutritionnelle élevées des aliments, ainsi que l'innocuité, l'efficacité et la qualité des médicaments d'usage vétérinaire. Le programme s'acquitte de ces responsabilités par des programmes coordonnés de recherche scientifique et de surveillance, d'évaluation et de réglementation aux termes de la *Loi sur les aliments et drogues* et de son règlement et de la *Loi sur le ministère de la Santé*. En outre, en vertu de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, le programme est chargé d'évaluer l'efficacité des activités de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour ce qui a trait à la sécurité alimentaire.

Les consommateurs ont besoin d'aliments sûrs et adéquats sur le plan nutritionnel, ainsi que d'une information juste sur la sûreté et la qualité nutritionnelle pour faire des choix éclairés. De plus en plus, il est démontré que les nutriments ont une influence directe sur l'apparition de maladies chroniques (p. ex. maladies cardio-vasculaires), de certains cancers et du diabète. Le manque d'aliments nutritifs est mis en cause dans les difficultés de développement et d'apprentissage chez les enfants.

la recherche, qui correspondront aux priorités du secteur d'activité et du ministère, ainsi qu'aux besoins d'information et aux intérêts des consommateurs.

- Pour améliorer la compréhension du Programme des produits thérapeutiques (PPT), de ses objectifs et de ses activités, le PPT :
  - renforce ses processus de consultation et de communication proactives par les moyens suivants :
    - politiques, lignes directrices, directives,
    - communications aux professionnels,
    - bulletins, fiches d'information,
    - site Web nouveau et amélioré du PPT;
  - gère une initiative de diffusion de l'information afin d'accroître la transparence, y compris la révision des exigences réglementaires applicables à la monographie de produit;
  - accroît la participation du public par la création d'un comité consultatif public et d'un comité de surveillance formé des intéressés;
  - poursuit nombre d'activités établies de communication et de consultation, à l'aide d'instruments comme :
    - des comités consultatifs d'experts et le comité consultatif sur la gestion;
    - des groupes consultatifs (3) et des ateliers de consultation;
    - des réunions de liaison avec les associations;
    - une structure de comités de gestion des programmes, qui comprend un nouveau sous-comité sur le moral et la reconnaissance;
    - des notes pour la période de questions, des notes d'information, de la correspondance, et des réponses aux demandes d'accès à l'information.
- Les Canadiens ayant exprimé le besoin d'un système ouvert, transparent et participatif de réglementation de la lutte antiparasitaire, les mécanismes consultatifs existants seront maintenus par l'entremise du Comité consultatif multipartite sur la lutte antiparasitaire, du Comité fédéral-provincial-territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides et du Comité consultatif sur la gestion économique, ainsi que par la consultation continue sur les documents de décision réglementaire proposés.

Imputabilité pour les résultats clés

Responsabilité principale :

Sous-ministre adjoint	- Direction générale de la protection de la santé

Coresponsabilité :

Sous-ministre adjoint	- Direction générale de la promotion et des programmes de la santé
Directrice exécutive	- Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Présidente directrice générale	- Agence d'hygiène et de sécurité au travail

- être respecté mondialement comme chef de fil dans la réglementation des produits de santé naturels;
- être un partenaire national et international dans la gestion des risques posés par les produits de santé naturels;
- créer et tenir à jour un cadre réglementaire novateur fondé sur un modèle de bien-être qui deviendra une norme mondiale pour la réglementation des produits de santé naturels.

Résultat prévu

▶ Prévision des risques nouveaux pour la santé et établissement d'une capacité d'intervention.

Activités connexes

- La phase I des projets pilotes de l'Infostructure nationale de surveillance de la santé sera terminée au plus tard en avril 2000. Des fonds ont été obtenus pour une deuxième phase au cours de laquelle les projets pilotes seront appliqués à plus grande échelle, de nouvelles fonctionnalités seront ajoutées, et plusieurs nouveaux projets pilotes seront mis en route.

  La Conférence des sous-ministres de la Santé a accepté, en juin 1999, une proposition en vue de créer un réseau de surveillance de la santé au Canada. Le Groupe de travail sur la surveillance de la santé, au sein duquel sont représentés les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, l'Institut canadien de l'information sur la santé, Statistique Canada, le Groupe de travail sur la santé publique et des intervenants non gouvernementaux, a été établi et rendra compte au Comité consultatif sur l'infostructure de la santé. Le groupe de travail supervisera les efforts collectifs visant à créer une capacité de surveillance de la santé, par divers moyens, y compris l'établissement de normes, l'élaboration de protocoles pour la propriété, le transfert et l'utilisation de l'information, un accès plus facile et opportun aux bases de données et aux produits de surveillance qui existent déjà, l'établissement d'approches normalisées pour la protection de la vie privée et la sécurité, et le développement des compétences.

Résultat prévu

▶ Meilleure reddition des comptes aux Canadiens par une communication et une participation du public véritables, ainsi que par l'établissement de résultats sur le plan de la santé et de mesures de rendement pour appuyer les rapports au Parlement et au public canadien sur les résultats des programmes de protection de la santé.

Activités connexes

Le ministère prévoit consulter les citoyens pour s'assurer que leurs points de vue, attitudes et préoccupations sont considérés dans les prises de décisions relatives aux politiques de protection de la santé. Ces mesures visant à favoriser l'engagement des citoyens déboucheront sur des produits d'information publique de qualité, fondés sur

Traitement : améliorer les stratégies de traitement, par des agents thérapeutiques, de nouvelles technologies comme les thérapies géniques et la xénotransplantation.

Prévention : prévenir les maladies, à l'aide de vaccins nouveaux et plus sûrs, et d'aliments non traditionnels combinés à des composés nutritionnels et médicinaux.

Cadre réglementaire - L'objectif global est d'optimiser le Cadre réglementaire fédéral en matière de biotechnologie en veillant à ce que les produits biotechnologiques ne mettent pas en péril la santé ni l'environnement. Les processus d'évaluation et de gestion des risques de Santé Canada sont en train d'être modernisés. Cet exercice consiste à renforcer la base scientifique qui sous-tend notre prise de décision; à améliorer et à moderniser la surveillance à l'échelle du pays; à améliorer la gestion des risques en matière de santé; à mettre à jour et à intégrer les lois fédérales de protection de la santé; et à améliorer l'exécution des programmes de protection de la santé.

Coordination - Assurer la coordination avec les autres ministères actifs en matière de biotechnologie afin d'optimiser les activités de recherche et développement et d'harmoniser les normes réglementaires nationales et internationales qui sont applicables à tous les produits biotechnologiques fabriqués et importés au Canada.

- Le Programme d'hygiène du milieu (PHM) participe aussi bien à l'activité de recherche et développement en biotechnologie qu'à la réglementation des produits biotechnologiques. L'effort de recherche scientifique continu du PHM facilitera l'activité de notification et d'évaluation et gestion des risques relativement aux produits biotechnologiques. Le PHM continuera d'utiliser son expertise pour évaluer l'information nouvelle au sujet des substances biotechnologiques qui ont déjà été évaluées et fournir des avis sur les mesures de surveillance de la conformité et d'application de la loi. Les axes de recherche prioritaires du programme de biotechnologie seront entre autres :
  - la recherche en laboratoire et sur le terrain portant sur des produits biotechnologiques microbiens et visant à étayer la réglementation des produits biotechnologiques en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)*, et d'autres lois;
  - la recherche en laboratoire pour la mise au point, par des procédés biotechnologiques, de tests toxicologiques à utiliser en vertu de la *LCPE*;
  - la recherche toxicologique qui utilise la biotechnologie pour rendre possible une meilleure évaluation des risques.

Les avis scientifiques qui sont fournis au ministre afin de réduire les risques pour la santé que posent les produits biotechnologiques sont également communiqués à des partenaires nationaux et internationaux en matière de biotechnologie.

- Pour s'assurer que tous les Canadiens ont accès à des produits de santé naturels qui sont sûrs, efficaces, et de haute qualité, tout en respectant la liberté de choix et la diversité philosophique et culturelle, Santé Canada établira un Bureau des produits de santé naturels (BPSN), dont le mandat sera le suivant :
  - être reconnu comme une autorité nationale pour la gestion réglementaire des produits de santé naturels utilisés au Canada;

- Le ministère a l'intention de présenter un projet de loi au Parlement pour remplacer la *Loi sur les produits antiparasitaires* par une nouvelle loi, afin de moderniser le fondement juridique du système de réglementation de la lutte antiparasitaire et de renforcer les bases d'une participation du public aux principales décisions réglementaires. La nouvelle loi contribuerait à améliorer la protection de la santé et de l'environnement, la sécurité alimentaire, la gestion des substances toxiques et le développement durable. Elle contribuerait également à l'essor du secteur agro-alimentaire en rehaussant la confiance dans la salubrité des produits agro-alimentaires tant au Canada qu'à l'étranger.

  Les grands axes des propositions législatives sont les suivants : fournir des processus plus clairs qui permettent plus de latitude dans les actions visant à atténuer les risques, et non pas seulement leur maintien au-dessous de seuils acceptables; faciliter le remplacement des produits qui comportent plus de risques par des produits qui comportent moins de risques; soutenir la gestion des risques à long terme en incorporant les principes du développement durable, y compris le principe de précaution; obliger les promoteurs à déclarer les effets indésirables; permettre la prise de mesures réglementaires en l'absence de réponse à une demande de données; renforcer les pouvoirs coercitifs en définissant plus clairement les infractions, en augmentant les pouvoirs des inspecteurs et en rendant plus sévères les peines maximales; prévoir des processus pour le partage d'études scientifiques confidentielles avec d'autres organismes de réglementation fédéraux, provinciaux ou territoriaux et internationaux en vue d'une protection de la santé et de l'environnement plus efficace et mieux coordonnée; et accroître la participation du public.

  Accroître la participation du public passerait par les mesures suivantes : inspection publique d'études scientifiques confidentielles présentées à l'appui de demandes d'homologation de pesticides; consultation du public au sujet des décisions d'homologation importantes; et droit des individus (et non seulement des fabricants, comme c'est le cas actuellement en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*) de demander que le ministre reconsidère les décisions importantes concernant l'homologation de produits.

Résultat prévu

▶ Intervention face aux risques actuels pour la santé et l'environnement.

Activités connexes

- Le ministre entend maintenir et promouvoir les programmes scientifiques où la biotechnologie est utilisée pour le bénéfice du public, et utiliser des outils biotechnologiques pour améliorer la surveillance, le diagnostic, le traitement et la prévention.

Cadre de recherche - Des activités ont été entreprises pour atteindre l'objectif ci-dessus. Les activités de recherche entrent dans les sous-catégories suivantes.

Surveillance : améliorer la surveillance en étudiant la prévalence des marqueurs de maladies génétiques au sein des populations.

Diagnostic : permettre un diagnostic rapide et précoce des maladies, à l'aide de méthodes diagnostiques moléculaires.

Les sections suivantes sur les secteurs de service, aux pages 38-67, donnent des précisions sur le travail à accomplir pour réaliser les principaux engagements en matière de résultats.

F : Résultats prévus et activités connexes

Résultat prévu

▶ Infrastructure de gestion des risques améliorée.

Activités connexes

- Le ministère entend moderniser et simplifier la base législative de ses programmes de gestion des risques. Le renouvellement de la législation renforcera le système de protection de la santé et imprimera une direction stratégique claire et uniforme tant pour l'industrie que pour les organismes de réglementation publics. Il sera ainsi possible de mieux protéger la santé des Canadiens dans un contexte mondial, parce que l'on aura les pouvoirs nécessaires pour prendre en charge efficacement les produits, les technologies et les risques nouveaux, et plus de moyens juridiques pour assurer la conformité aux lois et faire face aux situations d'urgence.

  De vastes consultations ont eu lieu avec les intéressés et le personnel de Santé Canada pour déterminer les questions sur lesquelles les nouvelles lois devraient porter. Une proposition législative est en préparation, qui, une fois approuvée par le ministre, donnera lieu à d'autres consultations avant qu'un projet de loi ne soit rédigé et déposé devant le Parlement.

  Les méthodes permettant de mesurer les résultats du nouveau cadre législatif sont encore à l'étude.

- Le ministère entend renforcer sa capacité d'élaboration des politiques dans certains secteurs prioritaires. Par exemple, il renforcera cette capacité au sein du Programme de salubrité des aliments. Il formera des équipes pour obtenir la participation et le point de vue de tous les secteurs intéressés du secteur d'activité. Dans certains cas (p. ex. étude de cas sur les prions), de nombreuses réunions et des consultations approfondies auront lieu. Lorsqu'il sera nécessaire d'intervenir rapidement, les échanges et les consultations se feront surtout par courrier électronique. L'établissement d'un cadre d'élaboration des politiques et de prise de décision s'inscrira dans le contexte du Cadre de prise de décision renouvelé de la Direction générale de la protection de la santé, dont l'élaboration a été entreprise en 1997 et terminée à l'automne 1999. Le but sera de produire des lignes directrices pour l'élaboration des politiques, qui incluront des cadres de référence généraux pour les équipes scientifiques et stratégiques, et dans lesquelles seront définis les rôles et les responsabilités (y compris l'obligation de rendre compte), et les modalités de participation des autres secteurs de Santé Canada. Les résultats attendus sont entre autres la capacité de prendre en charge certaines situations de risque soudaines et critiques (p. ex. dépistage des maladies infectieuses chez les migrants, dioxines en Belgique et examen du risque posé par l'huile de chanvre).

les conditions sociales et économiques. Ce secteur d'activité est aussi chargé de réagir à ces risques.

D : Enjeux

La capacité scientifique actuelle doit être renforcée, non seulement parce qu'une importante proportion du personnel scientifique partira à la retraite au cours des quelques années à venir, mais aussi parce qu'un certain nombre de domaines scientifiques qui ont à voir avec la santé humaine se développent rapidement. Il faut donc s'assurer que le ministère possède l'expertise nécessaire pour évaluer la salubrité et la sûreté des nouveaux produits, ainsi que pour fournir des avis spécialisés sur la ligne de conduite à adopter et les enjeux commerciaux à considérer relativement à ces types de produits.

E : Principaux engagements en matière de résultats (PER)

PER 1.1 Aliments sains et nutritifs.

PER 1.2 Médicaments, matériels médicaux et autres produits thérapeutiques (y compris sang et produits sanguins) sûrs et efficaces.

PER 1.3 Produits de consommation et produits commerciaux sûrs.

PER 1.4 Milieux de vie et de travail sûrs.

PER 1.5 Prévention et contrôle efficaces des maladies.

PER 1.6 Services de santé et de sécurité au travail efficaces et accessibles aux ministères fédéraux.

PER 1.7 Intervention efficace en cas de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme.

PER 1.8 Produits antiparasitaires sûrs et efficaces.

Budget 2000

Le gouvernement s'est engagé à protéger la santé des Canadiens et à trouver des moyens nouveaux et plus efficaces de relever les nouveaux défis en matière de santé publique. Le Budget 2000 prévoit un financement supplémentaire de 256 millions de dollars sur quatre ans pour renforcer les activités fédérales de protection de la santé, dont les suivantes :

- meilleure capacité scientifique pour s'acquitter des responsabilités relatives à la sécurité des médicaments, des matériels médicaux, des aliments, des produits biotechnologiques et des produits de santé naturels;
- modernisation des lois qui régissent la protection de la santé;
- renforcement des approches fédérales en matière de salubrité environnementale;
- capacité accrue de surveillance des maladies, fondée sur la collecte et l'analyse des données et la collaboration avec les partenaires pour le contrôle des maladies;
- extension prévue du programme de ré-évaluation à l'utilisation de pesticides sur des articles non alimentaires.

B. Détails des dépenses et des résultats prévus et des activités connexes par secteur d'activité

Secteur d'activité 1 : Gestion des risques en matière de santé (GRS)

A : Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(millions de dollars)

	Dépenses prévues 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues	329,6 $	**336,4 $**	367,1 $	349,5 $
Recettes prévues**	(57,9 $)	**(39,7 $)**	(39,7 $)	(39,7 $)
Dépenses nettes	271,7 $	**296,7 $***	327,4 $	309,8 $
ETP	2 794	**2 836**	2 875	2 857

* Cette somme représente 12,4 % du total des dépenses nettes prévues du ministère.

** La diminution dans les recettes prévues entre 1999-2000 et 2000-2001 et les exercices subséquents est due à l'exclusion, en 2000-2001 et pour les exercices subséquents, d'une autorisation de crédit net pour les matériels médicaux, la réglementation de la lutte antiparasitaire, et l'Agence d'hygiène et de sécurité au travail.

B : Objectif

Améliorer la surveillance de la santé et la capacité de prévoir et de prévenir les risques que présentent les maladies, les aliments, l'eau, les médicaments, les matériels médicaux et les autres produits thérapeutiques, les produits antiparasitaires, les dangers présents dans l'environnement, les biens de consommation et les déterminants fondamentaux de la santé (comportement individuel, famille, conditions sociales et économiques), et d'intervenir au besoin.

C : Description

Ce secteur d'activité est chargé de prévoir et de prévenir les risques pour la santé que présentent les aliments, l'eau, les médicaments, les matériels médicaux et autres produits thérapeutiques, les risques environnementaux et hygiéniques, les maladies, les biens de consommation, les produits antiparasitaires, le sang et les produits du sang, les catastrophes qui se produisent en temps de paix et certains déterminants de la santé tels que le comportement d'une personne, la famille,

À fournir aux Canadiens :	Se manifeste par :
Services ministériels Soutien efficace à l'exécution des programmes de Santé Canada et à l'utilisation de saines pratiques de gestion dans tout le ministère.	6.1 Amélioration continue de la prestation de services administratifs centraux. 6.2 Amélioration continue de la promotion de saines pratiques de gestion.

fournir aux Canadiens :	Se manifeste par :
Soutien et renouvellement du système de santé Leadership qui contribue à la pérennité d'un système de santé qui possède un important caractère national et qui répond aux besoins des Canadiens.	4.1 Des services hospitaliers et médicaux financés par l'État qui sont conformes aux principes de la *Loi canadienne sur la santé* (LCA). 4.2 Un système de santé intégré offrant des services de santé efficients. 4.3 Initiatives nationales et internationales innovatrices qui renforcent le système de santé. 4.4 Meilleure compréhension des questions fondamentales se rapportant aux soins de santé, et meilleurs outils et mécanismes pour améliorer l'accès à une gamme de services équitables et de haute qualité. 4.5 Partenariats renforcés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les principaux intéressés, les Canadiens et les partenaires internationaux.
Politiques, planification et information en matière de santé Politiques et plans nationaux efficaces et information fiable et à jour en matière de santé, pour appuyer une prise de décision stratégique et fondée sur des données probantes, à Santé Canada, dans l'ensemble du système de santé et chez les Canadiens.	5.1 Politiques et plans nationaux qui portent efficacement sur les nouveaux défis en matière de santé ou les changements aux priorités existantes dans ce domaine. 5.2 Un système de santé qui est plus efficace, plus efficient et plus transparent, et qui comprend une infrastructure nationale efficace d'information et de recherche en santé. 5.3 Accessibilité et utilisation d'une information fiable pour les Canadiens afin de préserver et d'améliorer leur santé. 5.4 Des politiques, des programmes et des stratégies de santé internationale qui contribuent à la capacité du ministère d'atteindre ses objectifs nationaux et internationaux.

À fournir aux Canadiens :	Se manifeste par :
Promotion de la santé de la population Approche d'amélioration de la santé qui consiste à agir sur les déterminants de la santé pour favoriser des attitudes et des comportements sains et prévenir les maladies et les blessures.	2.1 Sensibilisation du public et compréhension des facteurs qui déterminent la santé individuelle et collective et des mesures à prendre pour la préservation et l'amélioration de la santé. 2.2 Réduction des inégalités en matière de santé pour certains groupes démographiques et amélioration de l'état de santé de la population. 2.3 Évaluation et prise en considération par les secteurs privé, public et bénévole des conséquences des politiques, des pratiques, des programmes et des services nouveaux et existants pour la santé. 2.4 Réduction de la maladie et des décès causés par le tabagisme.
Santé des Autochtones Services et programmes de santé durables pour les collectivités des Premières nations et les collectivités inuites, qui aident à réduire les inégalités en matière de santé et les menaces de maladies afin que ces populations puissent parvenir à un état de santé comparable à celui des autres Canadiens, dans le contexte de l'autonomie et du contrôle des Premières nations et des Inuits.	3.1 Amélioration de la santé des Premières nations et des Inuits et réduction des inégalités en matière de santé par rapport aux autres Canadiens. 3.2 Une population de Premières nations et d'Inuits informée et consciente des facteurs qui influent sur la santé et des mesures qui peuvent être prises pour améliorer la santé. 3.3 Services de santé efficaces disponibles et accessibles aux Premières nations et aux Inuits. 3.4 Gestion et responsabilité accrues des services de soins de santé et des services de santé non assurés par les Premières nations et les Inuits.

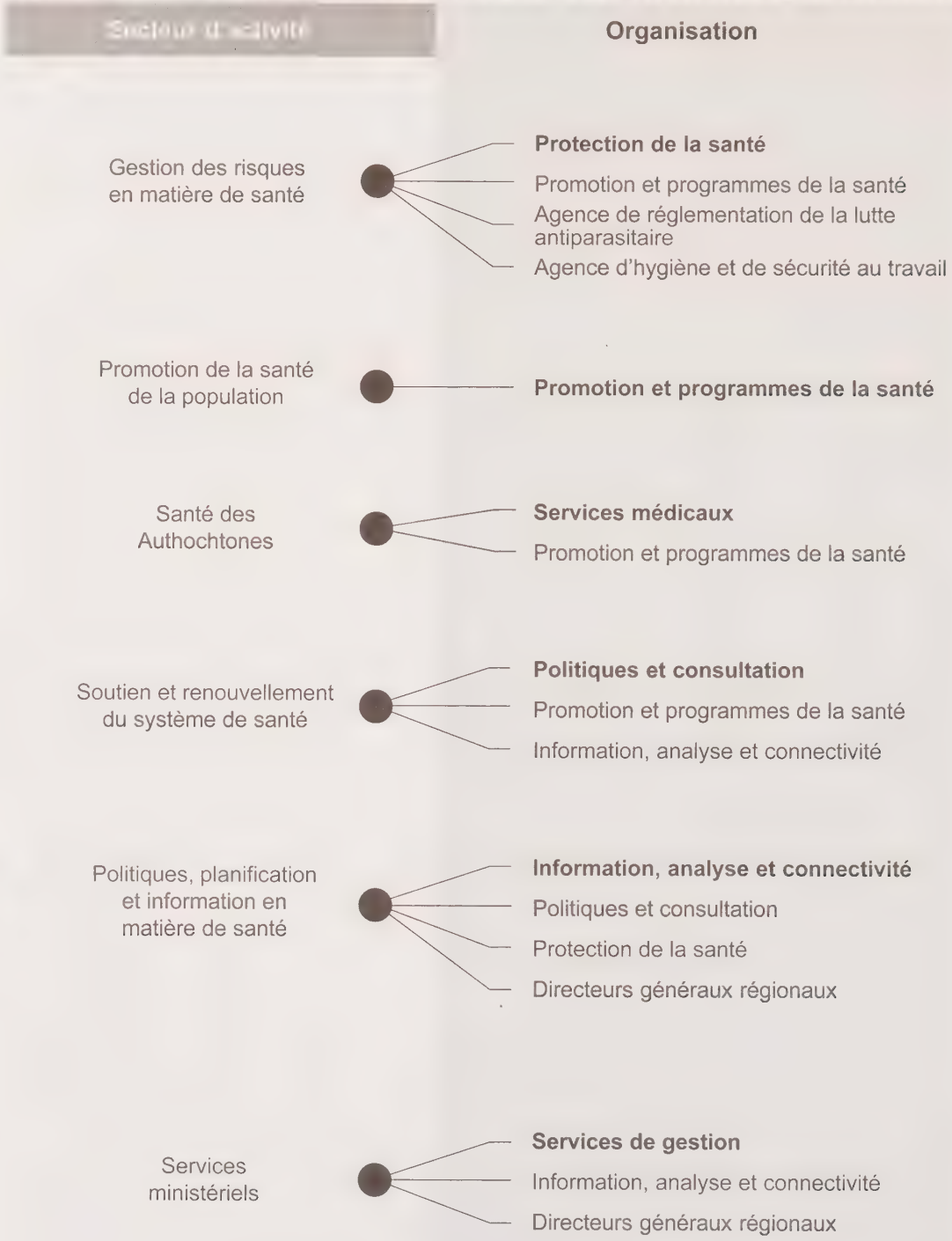
SECTION III : PLANS, RÉSULTATS ET RESSOURCES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

A. Principaux engagements en matière de résultats par secteur d'activité

Ce tableau mis à jour des principaux engagements en matière de résultats témoigne des efforts continus qui sont déployés pour améliorer la mise en correspondance des engagements et des techniques de mesure à Santé Canada.

À fournir aux Canadiens :	Se manifeste par :
Gestion des risques en matière de santé Protection de la santé des Canadiens et aide aux Canadiens pour l'amélioration de leur santé par la définition et la gestion des risques et des avantages pour leur santé et par l'offre de conseils à cet égard.	1.1 Aliments sains et nutritifs. 1.2 Médicaments, matériels médicaux et autres produits thérapeutiques (y compris sang et produits sanguins) sûrs et efficaces. 1.3 Produits de consommation et produits commerciaux sûrs. 1.4 Milieux de vie et de travail sûrs. 1.5 Prévention et contrôle efficaces des maladies. 1.6 Services de santé et de sécurité au travail efficaces et accessibles aux ministères fédéraux. 1.7 Intervention efficace en cas de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. 1.8 Produits antiparasitaires sûrs et efficaces.

Figure 2 : Liens entre les secteurs d'activité et la structure organisationnelle



Caractères gras - Responsabilité principale

Figure 1 : Structure organisationnelle

E. Dépenses ministérielles prévues

(millions de dollars)

	Prévisions des dépenses 1999-2000*	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Budgétaire du Budget principal des dépenses	1 937,9	**2 129,4**	2 088,2	2 013,0
Non-budgétaire du Budget principal des dépenses	–	**–**	–	–
Moins : recettes disponibles	55,2	**49,5**	49,5	49,5
Total du Budget principal des dépenses	**1 882,7**	**2 079,9**	**2 038,7**	**1 963,5**
Ajustements aux dépenses prévues	1 007,8	**305,6**	324,3	268,5
Total net des dépenses prévues	2 890,5	**2 385,5**	2 363,0	2 232,0
Moins : recettes non disponibles	7,7	**7,8**	7,8	7,9
Plus : coût des services reçus sans frais	40,0	**40,0**	40,0	39,3
Coût net du programme	**2 922,8**	**2 417,7**	**2 395,2**	**2 263,4**
Équivalents temps plein	**6 206**	**6 732**	**6 779**	**6 689**

*compte tenu des prévisions concernant les dépenses nettes en fin d'exercice et inclut les Budgets des dépenses supplémentaires (A) et (B) et un paiement unique, ordonné par la cour, pour indemniser les personnes ayant contracté l'hépatite C par suite d'une transfusion de sang entre le 1er janvier 1986 et le 1er juillet 1990.

et l'environnement, en tenant compte de la nécessité de tels produits et en intégrant le principe de viabilité environnementale à ses prises de décisions.

Les directions générales de Santé Canada sont responsables de l'ensemble des activités, qu'elles se déroulent à l'administration centrale à Ottawa ou ailleurs au Canada. Cependant, les **directeurs généraux régionaux** de Santé Canada agissent à titre de représentants du sous-ministre et de porte-parole principaux du ministère. Ils maintiennent en place des réseaux de personnes-ressources dans les régions. Étant donné qu'ils sont responsables de la coordination et des dossiers interministériels et inter-directions générales, ils assurent également la liaison ministérielle avec les autres ministères et avec les provinces et les territoires. Enfin, leurs bureaux exécutent les programmes régionaux essentiels relevant de la Direction générale des services de gestion.

Le **Conseil consultatif des sciences** présente des conseils indépendants au ministre quant à la meilleure manière de définir les aspects scientifiques, techniques et stratégiques des programmes de la Direction générale de la protection de la santé (DGPS). Le Conseil n'a aucune autorité décisionnelle sur les programmes ou la réglementation, et n'est aucunement responsable de la mise en oeuvre de ses recommandations. Il exécute des travaux spéciaux à la demande du ministre et conseille celui-ci sur diverses questions afin que les activités scientifiques de la DGPS demeurent vigoureuses et retiennent la confiance du public.

consommation, ainsi que l'innocuité et l'efficacité des médicaments et des matériels médicaux. Elle est également active sur d'autres fronts : surveillance, prévention et contrôle des maladies à l'échelle nationale; nutrition; soutien et promotion de milieux de vie et de travail libres de dangers.

La **Direction générale des services médicaux** a deux grands programmes. Le programme Santé des Premières nations et des Inuits s'occupe principalement des services de santé communautaires destinés aux Premières nations des réserves et aux Inuits. Il soutient également les services de traitement et les services de santé publique des collectivités des Premières nations situées dans des régions éloignées, et les services de santé publique des collectivités des Premières nations non isolées. Le programme des Services de santé non assurés offre toute une gamme de produits et de services de santé aux Indiens inscrits, aux Inuits reconnus et aux Innus du Labrador.

La **Direction générale de la promotion et des programmes de la santé** a pour mission d'offrir des ressources aux Canadiens pour qu'ils puissent agir à l'égard de leur santé et des déterminants de la santé. À cette fin, elle mobilise les Canadiens pour modifier les conditions et facteurs de risque qui influent sur la santé et sous-tendent les inégalités en matière de santé, particulièrement les conditions et facteurs qui touchent certains groupes de la population canadienne. Elle travaille notamment avec d'autres intervenants dans les domaines suivants : développement du jeune enfant, VIH/sida, tabac, alcool et autres drogues, nutrition, activité physique, violence familiale, et vieillissement en santé.

La **Direction générale des politiques et de la consultation** offre des conseils et un service de soutien au ministre, à l'Exécutif du ministère et aux directions générales chargées de programmes, dans les domaines suivants : élaboration des politiques; affaires intergouvernementales et internationales; planification stratégique et examen; communications et consultation; administration de la *Loi canadienne sur la santé*.

Le mandat de la **Direction générale de l'information, de l'analyse et de la connectivité** est le suivant : établir et promouvoir la base de données nécessaire à l'amélioration du processus décisionnel, à tous les niveaux du système de santé; utiliser judicieusement la technologie de l'information dans un contexte de gestion du savoir; créer une culture de l'apprentissage dynamique et fondée sur des analyses solides au sein du ministère.

La **Direction générale des services de gestion** offre des services administratifs dans les domaines suivants : activités financières (y compris planification), ressources humaines, installations, matériel, santé et sécurité, gestion de la correspondance ministérielle.

L'**Agence d'hygiène et de sécurité au travail** offre des services directs aux ministères fédéraux et, selon une formule de recouvrement des coûts, à d'autres clients. Elle travaille avec les organisations clientes pour sensibiliser davantage le personnel aux questions de santé et de sécurité en milieu de travail et pour améliorer la gestion stratégique des responsabilités en ce domaine.

Tous les pesticides doivent être enregistrés auprès de l'**Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire** avant d'être vendus ou utilisés au Canada. L'Agence effectue des évaluations objectives et scientifiques des risques que les produits de lutte antiparasitaire peuvent présenter pour la santé humaine

budgets et le choix des services. Les nouvelles technologies de l'information offrent d'immenses possibilités pour la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information essentielle – et pour sa transmission rapide et conviviale. Elles offrent aussi des moyens pour découvrir les nouvelles menaces pour la santé, permettant ainsi de prendre les bonnes mesures pour gérer les risques.

Mondialisation

L'expansion commerciale et la mobilité internationales peuvent avoir des effets sur la santé, et ces effets ont des conséquences pour le ministère, responsable de la protection de la santé. Par exemple, le transport rapide des produits et des personnes dans le monde, combiné au relâchement du contrôle des importations, augmente les risques de propagation de maladies infectieuses. Ceci montre l'importance d'une bonne surveillance de la santé, dans le contexte d'un engagement global pour la protection de la santé. D'un autre côté, la mondialisation facilite le partage rapide de l'information et des idées novatrices sur les nouvelles approches pouvant permettre de relever les défis dans le domaine de la santé.

Environnement physique

Santé Canada a d'importants engagements à remplir en matière de salubrité environnementale. Ces engagements témoignent de la nécessité d'un leadership alors que le Canada commence à mieux comprendre l'interaction complexe des divers facteurs environnementaux qui agissent sur la santé.

Parmi les questions du jour, il faut citer la raréfaction de la couche d'ozone au-dessus de la planète et les dangers qu'elle représente pour les Canadiens qui s'exposent au soleil et aux radiations ultraviolettes, particulièrement pendant des activités de plein air comme la baignade, le bain de soleil et le ski. Le changement climatique a, lui aussi, des conséquences potentiellement graves pour la santé des Canadiens. La pollution de l'air et de l'eau pose également des défis sur les plans de la promotion de la santé et de la prévention de la maladie. Par exemple, il est nécessaire d'exercer une surveillance pour détecter les pathogènes microbiens qui peuvent résister aux procédés de désinfection actuels.



D. Structure organisationnelle

Pour atteindre ses objectifs, tels qu'ils sont énoncés dans la Mission, le ministère s'appuie sur six directions générales, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, l'Agence d'hygiène et de sécurité au travail, quatre régions et le Conseil consultatif des sciences.

La **Direction générale de la protection de la santé** protège les Canadiens contre les risques pour la santé, dans deux grands secteurs – les produits et les maladies. La Direction générale joue un rôle d'envergure nationale en assurant la salubrité des aliments, la sécurité des cosmétiques, des produits chimiques, des dispositifs émettant des radiations et des autres produits industriels ou de

de la santé, où l'activité fédérale n'a commencé à se déployer véritablement qu'au début des années 70.

Santé Canada fait sa planification dans un environnement marqué par une augmentation considérable des dépenses de santé, en chiffres absolus – de 37 milliards de dollars en 1975, elles sont passées à 74 milliards de dollars en 1997* – mais par une diminution de la part publique de ces dépenses – de 77,1 % en 1976, cette part n'était plus que de 69,4 % en 1997, pour se stabiliser autour de 69,5 % en 1999. L'engagement unanime des gouvernements du Canada à réinvestir dans des systèmes de santé renouvelés et modernisés qui maintiennent l'équilibre entre la promotion et la protection de la santé, d'une part, et les soins de santé, d'autre part, contribue à établir un contexte favorable pour de nombreuses initiatives et politiques du ministère.

Changement démographique

De plus en plus, les planificateurs doivent prendre en compte l'impact de deux phénomènes démographiques conflictuels qui se produisent actuellement au Canada. Le premier se présente comme suit : au cours des 25 prochaines années, le pourcentage de Canadiens âgés de plus de 65 ans passera de 12 % à 20 %, et les répercussions sur les services de santé restent à évaluer. Il sera vital que les interventions des gouvernements représentent un équilibre entre les efforts visant à préserver la santé et à retarder l'incapacité le plus longtemps possible et les efforts visant à soutenir et à soigner les personnes qui en ont besoin. Pour faciliter la planification, le ministère a nommé un conseiller principal, qui explore comment le phénomène évoluera au cours des 10 à 20 prochaines années et quelles mesures doivent être prises à court et à moyen termes pour que le système de santé réagisse avec efficacité et efficience.

L'autre phénomène démographique concerne les Premières nations et les Inuits. Ces populations sont sensiblement plus jeunes que la population canadienne en général, et leur taux de croissance est de 2,5 % par année, soit le double du taux canadien. Les suicides et les décès dus aux accidents et à la violence, chez les jeunes Autochtones, sont des préoccupations majeures. Autrement dit, si, chez les Premières nations et les Inuits, les questions de santé des personnes âgées demeurent importantes, ce sont les questions de santé et les questions sociales des jeunes qui viennent en tête des priorités en matière de santé, et Santé Canada doit planifier en conséquence.

Changements technologiques

Les changements technologiques dans le domaine de la santé influencent la planification ministérielle de diverses façons, qui débordent la simple application de certaines technologies à des cas particuliers de soins de santé, si importante soit-elle pour les Canadiens. Nos initiatives de renouvellement du système de santé doivent prendre en compte les multiples incidences des nouvelles technologies de la santé, notamment leurs conséquences pour l'établissement des

* Nombres déterminés par référence aux dollars de 1992. En dollars courants, les dépenses étaient de 12,3 milliards de dollars en 1975 et de 78 milliards de dollars en 1997. Source : Institut canadien d'information sur la santé.

- renforcer le programme de salubrité des aliments;
- agir face aux problèmes de santé environnementale;
- moderniser la protection de la santé;
- promouvoir la santé dans les collectivités autochtones.

Budget 2000

Plusieurs annonces du Budget 2000 viennent concrétiser cet engagement :

- 210 millions de dollars sur quatre ans pour la protection de la santé afin que cette responsabilité vitale soit prise en charge de manière à répondre aux besoins et aux attentes des Canadiens;
- 110 millions de dollars sur trois ans afin de maintenir les services de santé déjà offerts aux Premières nations et aux Inuits;
- 31 millions de dollars sur trois ans pour les besoins de remplacement d'immobilisations;
- 2 millions de dollars afin de rembourser les dépenses faites par le ministère relativement aux activités du Canada au Kosovo;
- 46 millions de dollars sur trois ans afin de réglementer la biotechnologie dans le contexte de l'engagement global d'investissement dans l'innovation et la technologie.

Resserrement de la collaboration avec les provinces et les territoires

L'Entente-cadre sur l'union sociale fait état d'un engagement concerté du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux à l'égard de la santé. Elle souligne l'importance, établie de longue date, de relations solides et fructueuses avec les provinces et les territoires, pour la plupart des dossiers de Santé Canada. Des relations solides créent un climat favorable à la mise à l'essai des options possibles pour le renouvellement du système de santé et à la communication des meilleures pratiques. Elles permettent l'acheminement de l'information en matière de santé et l'application des politiques retenues. La volonté de Santé Canada de maintenir de solides relations avec ses partenaires des autres gouvernements guidera les investissements de ressources et assurera l'évolution du système de santé, compte tenu des besoins changeants des Canadiens et des possibilités qui se présenteront.

Évolution du secteur de la santé et opinion des Canadiens

Pour de nombreux Canadiens, le rôle du gouvernement fédéral en matière de santé se résume à l'assurance-santé. Lorsqu'ils sont malades ou blessés, les Canadiens s'attendent à recevoir rapidement des soins de haute qualité, quels que soient les coûts. Pourtant, au cours des 30 dernières années, la visée de la politique canadienne de la santé et des priorités de Santé Canada s'est étendue bien au-delà des soins de santé, pour embrasser des secteurs comme la promotion

alors même que s'annonce une période intense d'innovation et d'intensification des pressions sur le système de santé.

Les possibilités technologiques et le vieillissement progressif de la population au cours des dix prochaines années et au-delà sont des facteurs qui nous mettent particulièrement au défi de trouver des moyens pour *utiliser au mieux les fonds affectés aux soins de santé*. Étant donné que toutes les instances gouvernementales sont confrontées à ce défi, y compris Santé Canada comme représentant des Premières nations et des Inuits, le ministère a un rôle clé à jouer à cet égard en favorisant le dialogue avec les intéressés, sur la base de connaissances et de renseignements pouvant éclairer les décisions, et en proposant des options pour le financement futur du système de santé au moyen des transferts fédéraux.

Les ministères de la Santé du pays sont parvenus à un solide consensus sur bon nombre d'éléments du renouvellement du système. L'engagement conjoint des ministres de la Santé en janvier 1999 a permis au gouvernement d'investir 11,5 milliards de dollars dans les soins de santé, dans son Budget 1999. L'annonce, dans le Budget 2000, d'un supplément de 2,5 milliards de dollars pour les transferts aux provinces est un autre pas vers un meilleur accès des Canadiens à des soins de santé de qualité.

Grâce à ces fonds, les gouvernements et le secteur de la santé du Canada peuvent lancer et mettre à l'essai de nombreuses innovations. Aujourd'hui, on se préoccupe davantage de faciliter l'accès à des soins de la meilleure qualité possible, dans le milieu le plus rentable possible. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux s'accordent à reconnaître la nécessité d'assurer l'adaptabilité continue du système de santé. Les ministres de la Santé des deux ordres de gouvernement envisagent de se réunir au cours du printemps pour faire en sorte que les services de santé continuent à répondre aux besoins des Canadiens dans l'avenir.

C. Facteurs exerçant une influence sur le ministère

Si certains facteurs exercent une influence par rapport à l'une des trois grandes priorités ministérielles et ont été mentionnés plus haut dans la description de cette priorité, il existe plusieurs facteurs qui ont un impact sur l'ensemble du contexte décisionnel de Santé Canada – par-delà les nombreux autres facteurs qui déterminent la santé des Canadiens.

Discours du Trône

Dans le discours du Trône, le gouvernement du Canada a réitéré son engagement à l'égard de la santé, déjà manifeste dans les dernières décisions budgétaires, à savoir :

- mettre des innovations à l'essai pour mieux intégrer les services de santé, notamment les soins à domicile et l'assurance-médicaments;
- moderniser le système d'information sur la santé et le rendre accessible à tous;

L'objectif général du ministère est d'aider la population à se libérer de sa dépendance à l'égard des services de soins actifs pour accéder à un meilleur état de santé, tout en veillant à ce que les services de santé auxquels les gens ont droit lorsqu'ils sont malades soient disponibles et accessibles. Dans cette optique, nos programmes et nos services ont été conçus de manière à promouvoir le bien-être des Canadiens en favorisant la santé et en prévenant et contrôlant la maladie.

Santé des Premières nations et des Inuits

Santé Canada assure la prestation des services de santé aux Premières nations et aux Inuits du Canada, sans perdre de vue les inégalités en matière de santé entre les Autochtones du Canada et la population canadienne en général – à titre d'exemple, les taux de diabète et de suicide sont beaucoup plus élevés chez les Premières nations. Ces services de santé génèrent d'énormes pressions financières pour les programmes, pressions qui sont exacerbées par la croissance démographique de la population autochtone.

Le Budget 2000 accroît le financement des programmes destinés aux Premières nations et aux Inuits afin d'aider à soulager les pressions financières grandissantes et à répondre à certains besoins, comme le besoin de programmes de santé communautaires. Cet investissement s'ajoute à ceux du Budget 1999. Désireux d'utiliser ces fonds additionnels pour répondre aux besoins des Premières nations et des Inuits d'une manière rentable, le ministère entreprendra des réformes des services de santé, notamment des *innovations dans les soins à domicile et en milieu communautaire*. Ces réformes peuvent accroître l'efficience des services offerts aux personnes âgées, handicapées, souffrant de maladies chroniques ou nécessitant des soins actifs à court terme. Si elles sont bien conçues, elles peuvent appuyer les aînés dans leurs efforts de transmission de la culture et des traditions. À chaque étape, Santé Canada continuera à travailler en partenariat avec les Premières nations et les Inuits pour mieux s'acquitter de la responsabilité partagée à l'égard de services de santé intégrés.

Comme il a été mentionné plus haut, l'information est un outil crucial pour le maintien des services de santé et l'obtention de meilleurs résultats en matière de santé chez les Autochtones. Plus de 600 collectivités des Premières nations bénéficieront de l'établissement du Système d'information sur la santé des Premières nations, et des possibilités qu'il offre pour la formation et le renforcement des capacités. L'initiative permettra une meilleure surveillance des maladies, une meilleure prise en charge des patients et une meilleure planification des services de santé.

Politique des soins de santé

Comme administrateur de la *Loi canadienne sur la santé*, le ministère doit, en particulier, protéger l'*intégrité du régime d'assurance-santé* et jouer un rôle de leader en anticipant les tendances relatives à la prestation des services de santé et en aidant les provinces et les territoires à s'acquitter de leur responsabilité en matière de soins. Le ministère a déployé des efforts soutenus pour promouvoir la collaboration avec les provinces et les territoires, et il entend continuer à le faire

- Stratégie canadienne de contrôle du diabète (et Initiative sur le diabète chez les Autochtones);
- contrôle du cancer;
- lutte contre l'hépatite C;
- lutte antitabac;
- lutte contre le VIH/sida;
- Initiative de promotion de la santé cardiovasculaire.

Il est abondamment prouvé que les premières années de l'enfance influencent profondément la santé de la personne tout au long de sa vie. En conséquence, Santé Canada a retenu le *développement du jeune enfant* comme secteur d'investissement vital entre tous en matière de santé de la population. Santé Canada et Développement des ressources humaines Canada collaboreront avec les provinces et les territoires pour définir des priorités conjointes relativement au développement dans la petite enfance, notamment mieux préparer l'enfant à l'école et lui offrir un environnement propice au développement. (L'extension aux enfants et aux familles des réserves du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones est une reconnaissance de l'importance du développement du jeune enfant pour ce secteur particulièrement vulnérable de la collectivité.)

La *protection de la santé* – principale responsabilité de Santé Canada – a également pour effet de promouvoir la santé de la population étant donné qu'elle consiste à repérer et à évaluer les risques pour la santé et à prendre des mesures pour protéger les Canadiens contre ces risques. Le Budget 2000 reconnaît l'importance d'un vigoureux programme de protection de la santé, doté d'une capacité scientifique et d'une expertise technique solides, qui soit à l'écoute des Canadiens et qui leur fournisse de l'information sur les questions importantes pour leur santé et leur sécurité. Les investissements supplémentaires en ce domaine permettront à Santé Canada de mettre en oeuvre les stratégies retenues dans le cadre de l'exercice Transition à Protection de la santé, lesquelles renforceront la capacité du ministère dans un environnement marqué par les changements rapides et les progrès technologiques. Ces stratégies sont les suivantes :

- concentrer les efforts et les investissements sur la capacité scientifique interne, et tirer parti de la collaboration avec les Instituts de recherche en santé du Canada, dont la création est proposée;
- établir des plans avec les provinces et les territoires pour mettre en place un Réseau canadien de surveillance de la santé;
- renforcer les programmes de salubrité des aliments, de salubrité environnementale et de réglementation des produits de santé;
- moderniser les lois qui régissent la protection de la santé et rendre le processus décisionnel plus ouvert;
- renforcer certaines activités de protection de la santé comme la lutte contre la maladie et la mise à l'essai des aliments, des médicaments et des produits de santé naturels;
- travailler en partenariat avec d'autres, aux échelons national et international, en vue de réglementer la biotechnologie.

réalisation de cette vision, comme en témoignent les engagements substantiels du discours du Trône de 1999 et les budgets 1999 et 2000.

Il est de plus en plus évident que l'outil utile entre tous, pour le système de santé, est le savoir. Les nouvelles découvertes donnent naissance à de nouveaux traitements des maladies et des incapacités, avec une régularité étonnante. Les nouvelles technologies de l'information utilisées pour relier les divers éléments du système de santé réduisent le temps et l'espace et rendent l'information vitale plus accessible. L'analyse des résultats et des données de rendement fait ressortir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, au grand avantage des décideurs et des administrateurs des établissements de santé. La diffusion des renseignements et des connaissances permet à tous les intervenants du système de santé d'être plus efficaces auprès des patients. Fait non moins important, ces tendances peuvent aider la personne à mieux décider de ce qu'elle doit faire pour améliorer son état de santé, celui des membres de sa famille et celui des membres de sa collectivité.

Santé Canada continuera à participer avec enthousiasme à l'établissement des Instituts de recherche en santé du Canada, qui deviendront réalité cette année. Le Fonds pour l'adaptation des services de santé continuera à générer des connaissances en vue du renouvellement du système de santé, pour le plus grand avantage des provinces et des territoires ainsi que des professionnels de la santé. Le Programme des partenariats pour l'infostructure canadienne de la santé sera mis en oeuvre, et le Réseau canadien de la santé prendra de la maturité en exploitant les possibilités offertes par Internet pour offrir aux Canadiens une mine de renseignements pratiques et de haute qualité se rapportant à la santé.

Protection et promotion

L'objectif des activités relatives à la protection et à la promotion est d'améliorer l'état de santé de la population en agissant sur les déterminants de la santé – ces éléments présents dans l'environnement, dans la société, dans la collectivité ou chez l'individu qui influent sur la santé. Si les Canadiens sont globalement en bonne santé, *des inégalités en matière de santé subsistent* entre les groupes démographiques. Le *Deuxième rapport sur la santé de la population canadienne* a révélé certains faits : les personnes qui ont un faible revenu et un niveau de scolarité peu élevé sont plus souvent malades et meurent plus tôt que les autres; il est évident que certains enfants et adolescents sont particulièrement exposés aux problèmes de développement; enfin, les Canadiens autochtones sont davantage exposés aux problèmes de santé. Pour ces raisons, s'il est important de continuer à promouvoir la santé des Canadiens en général, il est prioritaire que nous élaborions et adoptions des stratégies pour modifier les comportements et affaiblir les facteurs de risque chez certaines populations.

Le *Deuxième rapport sur la santé de la population canadienne* fournira des éléments contextuels importants pour l'établissement des priorités en vue d'améliorer la santé des populations cibles. Les *stratégies de promotion de la santé et de prévention de la maladie* qui servent ces priorités privilégient un certain nombre d'initiatives et de secteurs, dont les suivants :

- Programme canadien de nutrition prénatale (y compris activités relatives au syndrome d'alcoolisme foetal);

- ***santé des Premières nations et des Inuits*** – assurer la prestation, sur les réserves des Premières nations et dans les collectivités inuites, des services de santé destinés aux Premières nations et aux Inuits;
- ***politique des soins de santé*** – exercer un leadership pancanadien afin d'aider les provinces à trouver des moyens de renouveler leurs systèmes, politiques et processus en matière de soins de santé, en assurant une utilisation optimale des ressources en santé et en visant des résultats optimaux en matière de santé pour les Canadiens.

La création d'une *infostructure intégrée de la santé*, soutenue par Santé Canada, vient appuyer ces trois axes en facilitant de plus en plus la production, l'organisation et la diffusion de renseignements et de connaissances pertinents pour l'établissement des politiques et des programmes en matière de santé et des décisions d'ordre médical.

Les rôles que joue Santé Canada dans chacun de ces axes s'enracinent dans deux grandes réalités. Premièrement, il faut compter avec le large éventail de déterminants sociaux, comportementaux, physiques et économiques qui interagissent pour influencer la santé des Canadiens. Face à cette réalité, Santé Canada utilise une gamme étendue et stratégique de politiques et de mesures pour « maintenir et améliorer l'état de santé des Canadiens ».

Deuxièmement, il ne peut y avoir de progrès par rapport aux priorités en matière de santé de Santé Canada sans collaboration et coordination entre de nombreux partenaires. C'est pourquoi, par exemple, le ministère travaille avec les provinces et les territoires pour assurer la viabilité à long terme du système de santé du Canada, tout en protégeant les principes de la *Loi canadienne de la santé*. Pour l'axe « santé des Premières nations et des Inuits », les partenaires de Santé Canada sont le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, les collectivités des Premières nations elles-mêmes, et les provinces et les territoires. Le ministère travaille également avec le secteur bénévole et communautaire, les professionnels de la santé, le secteur privé et les simples Canadiens relativement à l'ensemble de ses politiques et de ses activités.

Les cinq principes de la *Loi canadienne sur la santé*

- universalité
- accessibilité
- intégralité
- transférabilité
- gestion publique

B. Priorités ministérielles

Le système de santé canadien est au seuil d'une nouvelle ère et confronté à des défis et à des pressions continues. Face à ces défis, une vision commune anime tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, contribuent à la bonne marche du système – améliorer la santé de la population et fournir à cette dernière des services de santé modernes, efficients et équitables. Le gouvernement appuie vigoureusement la

SECTION II : VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

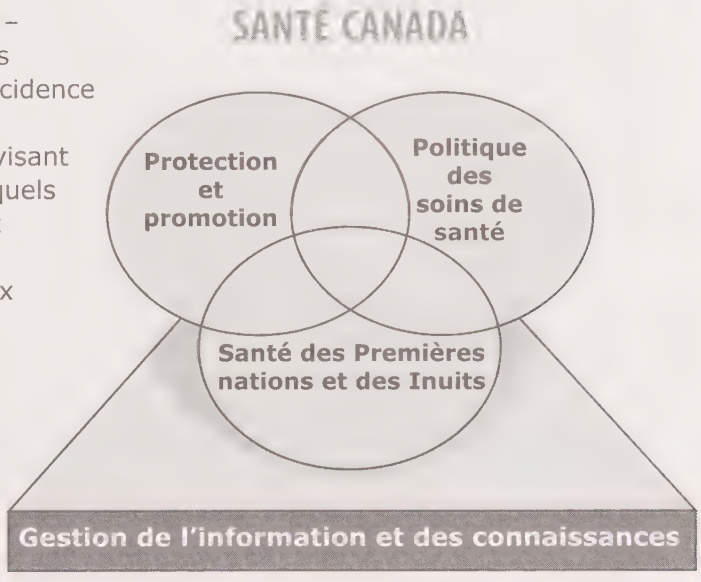
A. Mandat, rôles et responsabilités

Le mandat officiel de Santé Canada est énoncé dans la *Loi sur le ministère de la Santé* et résumé dans la Mission qui figure sur la page vis-à-vis. Il inclut également les responsabilités conférées au ministère par d'autres lois, comme la *Loi sur les aliments et drogues*, la *Loi sur les produits dangereux* et la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.

Plus fondamentalement, le mandat confié à Santé Canada par le gouvernement fédéral reflète la haute priorité que les Canadiens et leur gouvernement accordent à la santé. La santé tient une place centrale dans l'idée que les Canadiens se font de la qualité de vie. Elle est plus que l'absence de maladie et désigne un état global de bien-être physique, mental et spirituel.

Cette conception d'un état global de santé et de bien-être aide à définir les responsabilités de Santé Canada, qui s'articulent autour de trois grands axes interdépendants :

- ***protection et promotion*** – prévenir les maladies et les blessures et en réduire l'incidence par des mesures de réglementation ou autres visant à gérer les risques sur lesquels l'individu n'a pratiquement aucune prise, et offrir à l'individu, aux groupes, aux collectivités et au grand public des renseignements et des outils (ou l'accès à des renseignements et à des outils) pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées au sujet de leur santé;





Sante Canada Health Canada

NOTRE MISSION

Aider les Canadiens et les Canadiennes à maintenir et à améliorer leur état de santé.

Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités de 2000-2001

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2000-2001 de Santé Canada.

À ma connaissance, les renseignements :

- Décrivent fidèlement le mandat, les priorités, les stratégies et les résultats prévus du ministère.
- Sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités.
- Sont exacts et complets.
- Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion ministériels sous-jacents.

La qualité du processus et des procédures utilisés pour la production du RPP me satisfait.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Robert S. Lafleur
Sous-ministre adjoint principal
mars 2000

Nous bâtissons également un avenir meilleur pour les Canadiens. L'une de nos priorités, dans la mise en place d'un Plan d'action national pour les enfants, est le développement du jeune enfant. Nous appuyons les innovations dans les soins de santé, en partenariat avec les provinces, les territoires et toutes les personnes actives au sein du système de santé. Les efforts que le gouvernement déploie pour créer un climat favorable à la recherche et exploiter les possibilités offertes par les technologies de l'information et des communications enrichissent les connaissances et les mettent à la portée des consommateurs et des intervenants du système de santé.

Le présent Rapport témoigne aussi de la volonté du gouvernement d'encourager les initiatives qui permettent aux Canadiens de mener une vie plus saine. La santé est sans conteste une priorité d'investissement, qu'il s'agisse de renforcer la capacité de protection de la santé ou les activités qui visent à promouvoir la santé auprès des Canadiens, au sujet de questions comme le tabagisme.

Dans tous ces domaines et bien d'autres, le gouvernement entend travailler en partenariat et en collaboration. Nous savons que bon nombre de nos partenaires du Canada partagent notre engagement à l'égard de la santé des Canadiens. Avec eux, et avec tous les Canadiens, nous prendrons des mesures pour améliorer la santé et la qualité de vie de toute la population canadienne.



L'honorable Allan Rock, C.P., député
Ministre de la Santé

SECTION I : MESSAGES



Message du Ministre

La qualité de vie commence avec la santé, à tous les âges de la vie. C'est la raison pour laquelle je suis heureux de présenter au Parlement et aux Canadiens le Rapport sur les plans et les priorités de Santé Canada pour 2000-2001. Programme d'action complet pour l'amélioration de la santé des Canadiens, le Rapport est aussi une manifestation du leadership et de l'engagement du gouvernement du Canada dans le domaine de la santé.

Le gouvernement est fier que le Canada entre dans le nouveau millénaire avec une population dont l'état de santé est l'un des meilleurs du monde et continue encore de s'améliorer. Ce résultat, nous le devons à un système de santé qui nous est cher, à des programmes qui protègent efficacement la santé des Canadiens, et à des initiatives qui favorisent la santé pour tous. Cependant, nous voulons faire encore mieux, en aidant à édifier un système de santé plus moderne pour le Canada.

Le discours du Trône de 1999 et les budgets fédéraux 1999 et 2000 contiennent d'importants investissements dans la santé, comme il ressort du présent rapport. Après avoir pris note des préoccupations des Canadiens et des engagements des premiers ministres, nous renforçons maintenant les soins de santé en augmentant les transferts aux provinces et aux territoires. Nous augmentons nos investissements dans les services de santé dont la prestation est assurée ou soutenue par Santé Canada et qui sont destinés aux Premières nations et aux Inuits.

SECTION IV :
INITIATIVES HORIZONTALES 111

L'obligation de rendre compte à Santé Canada 111

Sommaire des principales initiatives législatives et réglementaires proposées 114

Développement durable 127

SECTION V :
RENSEIGNEMENTS FINANCIERS 129

TABLEAU 5.1 : Sommaire des paiements de transfert 129

TABLEAU 5.2 : Source des recettes disponibles 130

TABLEAU 5.3 : Source des recettes non disponibles 131

TABLEAU 5.4 : Coût net du Programme pour 2000-2001 132

SECTION VI :
AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS 133

Liste des lois et des règlements 133

Contacts ministériels 135

Références 137

INDEX 138

Table des matières

SECTION I :
MESSAGES 9

Message du Ministre 9

Déclaration de la direction 11

SECTION II :
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE 13

A. Mandat, rôles et responsabilités 13

B. Priorités ministérielles 14

C. Facteurs exerçant une influence sur le ministère 18

D. Structure organisationnelle 21

E. Dépenses ministérielles prévues 24

SECTION III :
PLANS, RÉSULTATS ET RESSOURCES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ 27

A. Principaux engagements en matière de résultats par secteur d'activité 27

B. Détails des dépenses et des résultats prévus et des activités connexes par secteur d'activité 31

Secteur d'activité 1 : Gestion des risques en matière de santé (GRS) . 31

Secteur de service A : Innocuité, qualité et valeur nutritive des aliments 38

Secteur de service B : Réglementation des produits thérapeutiques 42

Secteur de service C : Hygiène du milieu 47

Secteur de service D : Prévention et contrôle de la maladie 52

Secteur de service E : Agence d'hygiène et de sécurité au travail 57

Secteur de service F : Services d'urgence 60

Secteur de service G : Réglementation de la lutte antiparasitaire 62

Secteur de service H : Secrétariat canadien du sang 66

Secteur d'activité 2 : Promotion de la santé de la population (PSP) . . 68

Secteur d'activité 3 : Santé des Autochtones (SA) 83

Secteur d'activité 4 : Soutien et renouvellement du système de santé (SRSS) 93

Secteur d'activité 5 : Politiques, planification et information en matière de santé (PPIS) 99

Secteur d'activité 6 : Services ministériels (SM) 107

COMMENTAIRES DU LECTEUR

RAPPORT SUR LES PLANS ET LES PRIORITÉS DE SANTÉ CANADA POUR 2000-2001

Nous aimerions savoir ce que pensent les Canadiens qui liront ce rapport. Vos commentaires nous aideront à produire une information pertinente et facilement comprise. Veuillez envoyer le questionnaire rempli ou vos commentaires à l'adresse postale ou électronique ou au numéro de télécopieur ci-dessous.

1) Avez-vous trouvé les renseignements que vous cherchiez? ☐ OUI ☐ NON

Dans la négative, quels renseignements cherchiez-vous?

2) a) Quelles parties du document avez-vous trouvées les plus utiles?

b) les moins utiles?

3) Recommanderiez-vous ce rapport à d'autres? ☐ OUI ☐ NON

Dans la négative, pourquoi?

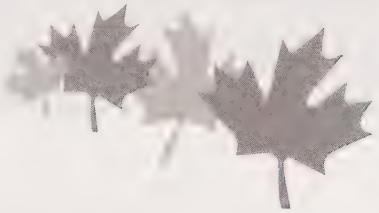
4) Avez-vous d'autres commentaires à faire au sujet du rapport?

Envoyez le questionnaire rempli ou vos commentaires

par la poste à :
Division de la planification,
de l'analyse et des rapports
Direction générale des services
de gestion
0905D, immeuble Brooke-Claxton
Pré Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

par télécopieur à :
(613) 952-7328

par courrier électronique à :
roger_keen@hc-sc.gc.ca
lucie_chartrand@hc-sc.gc.ca



Merci de votre coopération



LE PRÉSENT RAPPORT

Le présent rapport fait état des plans de Santé Canada pour la période de 2000-2001 à 2002-2003. On y explique comment le ministère entend utiliser ses ressources pour exécuter ses programmes à l'intention de la population canadienne. Ces plans sont fondés sur des décisions qui sont déjà approuvées et financées. Il est entendu que les plans et les stratégies seront adaptés, au besoin, afin de relever de nouveaux défis en matière de santé et de refléter les priorités fédérales.

Les progrès qui seront réalisés par rapport aux plans énoncés ici seront présentés dans le *Rapport ministériel sur le rendement* pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2001.

Les programmes de Santé Canada sont gérés en fonction de six secteurs d'activité, à savoir :

- Gestion des risques en matière de santé
- Promotion de la santé de la population
- Santé des Autochtones
- Soutien et renouvellement du système de santé
- Politiques, planification et information en matière de santé
- Services ministériels

Nous nous sommes efforcés de rendre le présent rapport aussi clair et concis que possible. Si vous avez des questions ou désirez obtenir de plus amples renseignements au sujet d'un programme ou d'un service en particulier, veuillez communiquer avec :

Santé Canada
Renseignements généraux
0913A, 13e étage
Immeuble Brooke-Claxton
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

(613) 957-2991

Web : < http://www.hc-sc.gc.ca/ >



SANTÉ CANADA

Budget des dépenses
2000-2001

Rapport sur les plans et les priorités



Allan Rock
Ministre de la Santé

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2001-III-29

ISBN 0-660-61165-1

BUDGET DES DÉPENSES

Santé Canada

Budget des dépenses 2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

CAI
FN
E77

Government
Publications

ESTIMATES

Immigration and Refugee Board

2000-2001
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

MAY 1 1 2000

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before 31 March and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

As part of its ongoing efforts to streamline reporting requirements, the Treasury Board of Canada Secretariat has requested that Immigration and Refugee Board and ten other departments explore alternative reporting structures to this year's *Report on Plans and Priorities*. It has, therefore, exempted the department from the usual guidelines for the preparation of this report.

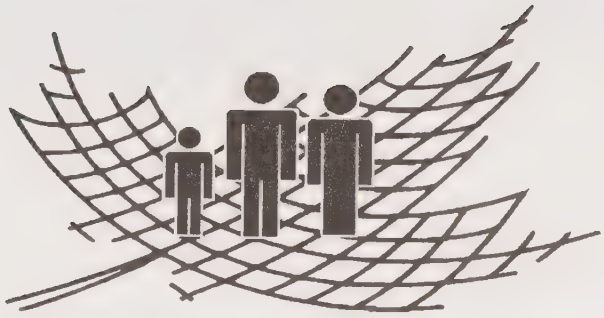
© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2000

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2001-III-12

ISBN 0-660-61151-1



Immigration and Refugee Board

2000-2001
Estimates

Part III - Report on Plans and Priorities

Elinor Caplan
Minister of Citizenship and Immigration

Table of Contents

SECTION I: Messages

A. Chairperson's Message 1
B. Management Representation Statement 4

SECTION II: Agency Overview

A. Mandate, Roles and Responsibilities 5
B. Program Objectives 6
C. External Factors Influencing the Agency 7
D. Agency Planned Spending 8

SECTION III: Plans, Results and Resources

A. Planned Spending and Full-Time Equivalents (FTEs) 9
B. Business Line Objectives 9
C. Business Line Descriptions 10
D. Key Results Commitments, Planned Results, Related Activities and Resources 11

SECTION IV: Horizontal Initiatives 27

SECTION V: Financial Information 29

SECTION VI: Other Information

A. Legislation Administered 31
B. Other Reports 31
C. Further Information 31
D. IRB Processes 32

Index 37

List of Tables

Table 2.1 Agency Planned Spending....8

Table 3.1 Net Planned Spending and Full-Time Equivalents....9

Table 3.2 Key Results Commitments....11

Table 3.3 Refugee Claims Referred, Finalized and Pending....13

Table 3.4 Inventory of Refugee Claims....14

Table 3.5 Immigration Appeals Filed, Finalized and Pending....15

Table 3.6 Inventory of Immigration Appeals....15

Table 3.7 Inquiries and Detention Reviews Finalized....17

Table 3.8 Total Number of Inquiries and Detention Reviews....17

Table 5.1 Net Cost of Program for the Estimates Year....29

Table 5.2 Financial Spending Plan....29

Table 5.3 Planned Full-Time Equivalents by Business Line....29

I Messages

A. Chairperson's Message

I am pleased to present the *Report on Plans and Priorities for 2000-2001* for the Immigration and Refugee Board (IRB). This report outlines our most recent accomplishments and sets out our key priorities and goals for the next three years.

The IRB is the largest administrative tribunal in Canada. Its decisions directly affect the lives, liberty and security of the individuals who appear before it. This year, its three divisions – the Convention Refugee Determination Division (CRDD), the Immigration Appeal Division (IAD) and the Adjudication Division – rendered more than 50,000 decisions on immigration and refugee matters.

Our strong performance continued during 1999-2000, with high productivity in all three divisions and reductions in average processing times. At the same time, the IRB maintained its commitment to quality and consistent decision making.

The arrival of four boats containing almost 600 Chinese nationals off the coast of British Columbia in the summer of 1999 presented the IRB, and in particular its Vancouver regional office, with unique challenges. The decision by the Department of Citizenship and Immigration to detain almost 500 of these arrivals created a ten-fold increase in detention reviews for the Adjudication Division in the Pacific Region. Similarly, the related referral of 457 refugee claims represented the equivalent of nearly two months additional work for CRDD. The challenge presented by these increases was heightened by the fact that most of the claimants concerned were detained in facilities outside Vancouver, where the IRB's Pacific office is located. This created logistical challenges related to, for example, the temporary relocation of decision makers, and travel by and availability of counsel and interpreters.

The IRB responded to this situation in an open, efficient and effective manner, notwithstanding the tremendous strain on resources, both financial and human, associated with doing so. The IRB and its partners have undertaken contingency planning in the event of future boat arrivals.

The IRB is also currently examining the implications of a recent Federal Court of Appeal decision regarding the IRB's obligation under the *Official Languages Act* to translate all of its decisions. The IRB's practice has been to automatically translate decisions of precedential value and all others, on request within 72 hours. The IRB has begun work on an action plan to respond to the Federal Court decision, and in the meantime has undertaken to comply with the spirit of the decision and of the law by translating additional decisions within the existing resource framework.

In addition, the IRB remains an active participant in the ongoing legislative review process. An IRB working group continues to provide the Minister of Citizenship and Immigration Canada and departmental officials with information and practical advice regarding the possible impact of specific legislative proposals on IRB operations.

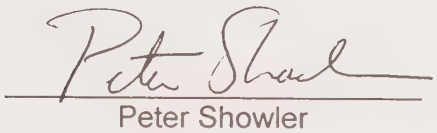
Recently, the IRB has experienced a significant increase in the number of refugee claims referred to the CRDD. This increase is not limited to Canada: Western European asylum countries have also experienced an upswing in intake levels over the last several years. International migration trends suggest that this increase will be sustained in future years. Therefore, IRB projections for the planning period take this into account. While the IRB remains committed to moving forward on initiatives to better manage its caseload and to enhance productivity, it is unlikely that such initiatives will fully compensate for the unexpected increase in the volume of refugee claims.

Our strategic objectives for the coming years demonstrate our commitment to realize our vision to deal simply, quickly and fairly with everyone. Our first objective is to reduce our average case processing time. Our second objective is to improve the quality

and consistency of our decision making. Our third objective is to increase our productivity and reduce our inventory of pending cases.

The IRB will continue to set concrete and tangible goals to reduce case processing times and to work more efficiently. At the same time, we will maintain our commitment to respect the individual dignity of each person appearing before the Board, providing them with a fair and prompt decision.

The IRB is a relatively young institution that has evolved considerably during its first decade. With accelerated globalization and an ever-shrinking world, it is reasonable to expect even greater challenges and changes in the decade to come. I am confident that we can meet those challenges.



Peter Showler
Chairperson

B. Management Representation Statement

I submit for tabling in Parliament, the *Report on Plans and Priorities (RPP) for 2000-2001* for the Immigration and Refugee Board (IRB).

To the best of my knowledge, the information:

- Accurately portrays the IRB's mandate, priorities, strategies and planned results;
- Is consistent with the disclosure principles contained in the *Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities;*
- Is comprehensive and accurate; and
- Is based on sound underlying departmental information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS), on which this document is based, has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved, with the resources and authorities provided.

Nicole Senécal
Executive Director

23/2/00
Date

II Agency Overview

A. Mandate, Roles and Responsibilities

Mandate and Roles

The Immigration and Refugee Board's (IRB) mandate is contained in Part IV of the *Immigration Act*.

The IRB:

- makes determinations on refugee claims made in Canada;
- acts as an independent appeal tribunal for appeals from sponsorship refusals, from removal orders, and appeals by the Minister in the course of an inquiry; and
- adjudicates immigration inquiries and detention reviews.

The IRB's mission, on behalf of Canadians, is to make well-reasoned decisions on immigration and refugee matters, efficiently, fairly and in accordance with the law.

The IRB's vision statement is: We will excel in everything we do and will deal simply, quickly and fairly with everyone. Through innovation, we will be a leading-edge administrative tribunal and a creative partner in building the future of the Canadian immigration system.

The IRB is committed to the following values: excellence in delivery; valuing people; open, honest, timely communication; relevant, responsive and accountable management; and, working together effectively.

Responsibilities

The Chairperson reports to Parliament through the Minister of Citizenship and Immigration. He is the IRB's chief executive officer and has five persons reporting to him.

The Executive Director is the IRB's chief operating officer and as such is responsible for IRB operations and the overall administration of the IRB. The Executive Director is also directly responsible for the

results of the Corporate Management and Services business line which has a planned spending of $40 million and 252 Full-Time Equivalents (FTEs). The IRB's head office is situated in Ottawa. There are regional offices in Montréal, Toronto and Vancouver, and district offices in Ottawa and Calgary.

The Deputy Chairperson of the Convention Refugee Determination Division (CRDD) -- which has approximately 180 decision makers appointed by the Governor in Council -- is responsible for the results of the Refugee Determination business line. This business line has a planned spending of $47.7 million and 670 FTEs.

The Deputy Chairperson of the Immigration Appeal Division (IAD) -- which has 27 decision makers appointed by the Governor in Council -- is responsible for the results of the Immigration Appeals business line. This business line has a planned spending of $5.2 million and 70 FTEs.

The Director General of the Adjudication Division -- which has 28 decision-makers appointed under the *Public Service Employment Act* -- is responsible for the Inquiries and Detention Reviews business line. This business line has a planned spending of $4 million and 48 FTEs.

In addition, there is an Assistant Deputy Chairperson who is responsible for professional development.

B. Program Objectives

The IRB's objective is to meet Canada's immigration and refugee related obligations as defined in the *Immigration Act* and as a signatory to the *1951 United Nations Convention Relating to the Status of Refugees* and the *1967 Protocol to the Convention*.

C. External Factors Influencing the Agency

International Context

The international refugee situation continues to be of concern to refugee receiving nations. According to the United Nations High Commissioner for Refugees, there were approximately 21.5 million individuals of concern to the organization as of January 1999. European countries have experienced a general increase in the number of refugee claims presented. Internal strife, civil war and violations of human rights represent only some of the reasons that account for a continuing and mass migration of many of the world's citizens.

Canada continues its work to protect those in genuine need of its protection, and to maintain the delicate balance between providing that protection and ensuring the integrity of its refugee determination and immigration systems.

Domestic Context

Immigration and refugee policy in Canada remains the subject of debate and media scrutiny. The decisions rendered by the IRB have a direct impact on the lives, liberty and security of those who appear before it. Given a variable and unpredictable caseload, the challenge of making decisions efficiently is constant. Fairness is another constant that is equally important.

The arrival of Chinese nationals off the coast of British Columbia created a major caseload fluctuation in the IRB's Vancouver office resulting in the displacement of existing cases within the Vancouver office and the diversion of resources from other regions. The situation had a tremendous impact on IRB resources in the region and tested the IRB's ability to respond to priority situations in an efficient and flexible manner, while at the same time protecting the integrity of the system. A lack of control over the circumstances surrounding such an influx requires the IRB to closely evaluate the consequences of such events, its ability to be responsive and the need for mechanisms to assist should the situation arise again. It has been noted that the nature of this form of migration is international and on the rise.

Public attention on immigration and refugee matters in Canada has demonstrated a strong interest in understanding the inherent complexities of the refugee determination system and in having an opportunity to provide input into immigration and refugee policy. Public expectations and concerns remain of significant interest to the IRB as it develops its responses and monitors its processes.

Legislative Review

As reported in last year's RPP, the IRB continues to be an active partner in the review of immigration legislation. The IRB continues to provide the Minister of Citizenship and Immigration Canada and her officials with information and practical advice on the impact of specific legislative proposals on IRB operations.

D. Agency Planned Spending

Table 2.1 Agency Planned Spending

($ millions)	Forecast Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-2001**	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
Budgetary Main Estimates	81.9	**85.9**	80.3	79.6
Total Main Estimates	81.9	**85.9**	80.3	79.6
Adjustments**	3.8	**11.0**	11.0	11.0
Net Planned Spending	85.7*	**96.9**	91.3	90.6
Plus: Cost of services received without charge	12.0	**11.9**		
Net Cost of Program	97.7	**108.8**		
Full Time Equivalents	1,043	**1,040**	1,040	1,040

* Reflects the best forecast of total planned spending to the end of the fiscal year.

** For 1999-2000 adjustments are to accommodate approvals obtained since the Annual Reference Level Update (ARLU) exercise and to include Budget initiatives. For 2000-2001 and future years, adjustment reflects anticipated increase in translation costs.

/// Plans, Results and Resources

A. Net Planned Spending ($ millions) and Full-Time Equivalents (FTEs)

Table 3.1 Net Planned Spending and Full-Time Equivalents

	Forecast 1999-2000		**Planned 2000-2001**		Planned 2001-2002		Planned 2002-2003	
	$ millions	FTEs	$ millions	FTEs	$ millions	FTEs	$ millions	FTEs
Refugee Determination	46.7*	664	**47.7**	**670**	47.7	670	47.7	670
Immigration Appeals	5.0*	69	**5.2**	**70**	5.2	70	5.2	70
Inquiries and Detention Reviews	5.0*	47	**4.0**	**48**	4.0	48	4.0	48
Corporate Management and Services	29.0*	263	**40.0****	**252**	34.4**	252	33.7**	252
Total	85.7*	1,043	**96.9**	**1,040**	91.3	1,040	90.6	1,040

* Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

** For 2000-2001 and future years, spending reflects anticipated increase of $11.0 million for additional translation costs.

B. Business Line Objectives

Refugee Determination

The objective of the Refugee Determination business line is to determine claims to Convention refugee status made by persons within Canada.

Immigration Appeals

The objective of the Immigration Appeals business line is to hear the appeals of:

- certain persons who have been denied admission to or have been ordered removed from Canada;
- Canadian citizens and permanent residents whose family members have been refused permanent resident status in Canada; and
- the Minister of an adjudicator's decision.

Inquiries and Detention Reviews

The objective of the Inquiries and Detention Reviews business line is to conduct:

- inquiries involving persons alleged to be inadmissible to or removable from Canada; and
- detention reviews for persons detained for immigration reasons.

Corporate Management and Services

The objective of the Corporate Management and Services business line is to:

- support the IRB in its deliberations; and
- help to improve its ability to render fair, consistent and sound decisions in the most timely way possible.

C. Business Line Descriptions

Refugee Determination

The Refugee Determination business line fulfils Canada's obligations as a signatory to the *1951 United Nations Convention Relating to the Status of Refugees* and the 1967 *Protocol to the Convention* to protect those with a well-founded fear of persecution in their own country for reasons of race, religion, nationality, membership in a particular social group or political opinion. It does this by hearing and deciding claims for refugee status made within Canada. Refugee determination at the IRB deals exclusively with claims to refugee status made by persons who have arrived in Canada and referred to the IRB by CIC.

Immigration Appeals

The Immigration Appeals business line makes available to Canadian citizens and permanent residents whose family members have been refused landing in Canada, as well as to persons who have been denied admission to or ordered deported from Canada, a quasi-judicial tribunal to which they may appeal. This is done by hearing appeals of refusals of sponsored applications for permanent residence, appeals against removal orders issued against permanent residents, persons found to be Convention refugees or by persons in possession of valid visas and appeals of the Minister of an adjudicator's decision to grant admission or not to order removal.

Inquiries and Detention Reviews

The Inquiries and Detention Reviews business line contributes to ensuring the safety of Canadian society by conducting inquiries on persons seeking admission

at a Canadian port of entry believed to be inadmissible or persons in Canada believed to be removable; and by conducting detention reviews for persons who have been detained during the examination, inquiry or removal process.

Corporate Management and Services

The Corporate Management and Services business line supports the other three business lines by providing the Board with efficient management processes and administrative services which include, for example, policies, procedures and enabling technology.

D. Key Results Commitments, Planned Results, Related Activities and Resources

The IRB has committed to the following:

Table 3.2 Key Results Commitments

To provide Canadians with:	to be demonstrated by:
well-reasoned, timely decisions on immigration and refugee matters in accordance with the law	❑ the number of cases finalized by each division ❑ the age and size of inventory ❑ cost per case ❑ processing times ❑ the number of decisions set aside by the Federal Court ❑ a consistent approach to decision making
a leading-edge administrative tribunal	❑ innovative and optimal use of technology ❑ case management process initiatives ❑ professional development ❑ recognition from individuals and organizations, both international and domestic
a creative partner in the Canadian immigration system	❑ an integrated approach to portfolio management ❑ responsiveness to emerging issues ❑ effective relationships with clients and stakeholders (other administrative tribunals and non-governmental organizations)

KEY RESULTS COMMITMENT
1. Well-reasoned, timely decisions on immigration and refugee matters in accordance with the law

Planned Results

The following section outlines planned results in relation to the first key results commitment for refugee determination, immigration appeals, and inquiries and detention reviews business lines.

Refugee Determination

Over the last few years, the Convention Refugee Determination Division (CRDD) has significantly improved its performance. High productivity, coupled with a stable number of claims referred by CIC ("intake"), allowed the CRDD to steadily reduce the average processing time and its pending inventory. This was reflected in the 1999-2000 projections in last year's RPP.

However, in 1999-2000 there has been a 24 per cent increase in the projected intake and the total for 1999-2000 is now expected to be over 31,000 claims. The increase is generated by nationals from a spectrum of traditional source countries which suggest that the increase may not be a temporary aberration.

The direct consequence of this significant increase in intake and somewhat lower than anticipated productivity is that it is unlikely that the CRDD will be able to achieve the previously projected results. The magnitude of change in the intake is such that all other planned results are affected.

Over the next year, the CRDD will focus on consolidating and sustaining its productivity improvements. The CRDD will continue to explore all possible ways to improve case processing. However, there are limits to what can be achieved. It is not possible through productivity improvements alone to compensate for the unexpected large volume of additional refugee claims.

Reflected below are the planned results on the basis of the forecasted intake levels and currently available resources. The impact of possible legislative changes has not been taken into account.

It must be emphasized that intake is an external factor that cannot be controlled and that is very difficult to predict. It is only after the fact that it becomes clear the extent to which projections were correct.

Claims Referred

On the basis of a six-year trend, last year's RPP forecasted an annual intake of 25,000 claims for 1999-2000, but the intake will likely be over 31,000. The intake for 2000-2001 is projected at 32,000 claims and at 29,500 for each of the following two years.

Claims Finalized

Given current resources, the CRDD expects to finalize 29,500 claims in 2000-2001 and 29,000 claims in 2001-2002 and 2002-2003. These projected outputs are similar to forecasted intake. Claims finalized each year will nearly match these much higher annual intakes. However, the pending inventory will not come down and this will prevent achieving a reduction in processing times.

Pending Inventory

The significant increase in intake and somewhat lower than anticipated productivity are likely to result in an inventory of 28,000 claims at the end of 2000-2001, 28,500 at the end of 2001-2002, and 29,000 at the end of 2002-2003. The ideal situation would be to have an inventory between 16,000 and 20,000 claims representing six to eight months of work.

Table 3.3 Refugee Claims Referred, Finalized and Pending

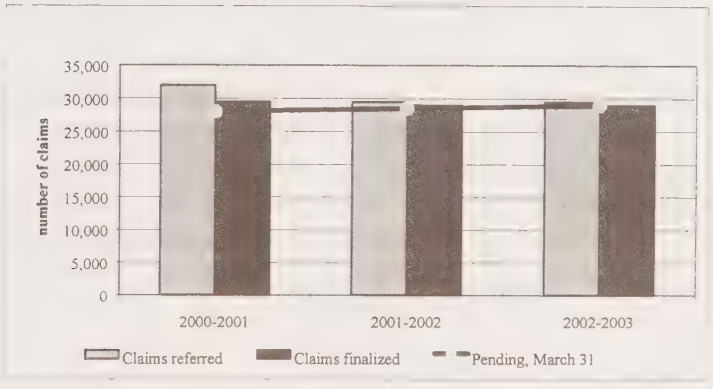


Table 3.4 Inventory of Refugee Claims

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Pending, April 1	25,500	28,000	28,500
Claims referred	32,000	29,500	29,500
Claims finalized	29,500	29,000	29,000 •
Pending, March 31	28,000	28,500	29,000 •

• Corrected subsequent to the RPP tabling in the House.

Processing Time

Had intake remained at 25,000 claims per year, the CRDD would have been on track to achieve an average processing time of eight months by the final quarter of 1999-2000. However, with projected intake of 32,000 in 2000-2001 and 29,500 in the subsequent two years, it is anticipated that the processing time will be eleven months in each of the next three fiscal years.

Cost per Claim

The average cost per finalized claim in 2000-2001 is expected to be maintained at approximately $2,400.

Decisions Set Aside by the Federal Court

The proportion of CRDD decisions set aside by the Federal Court is expected to remain at less than one per cent over the next three fiscal years, as in past years.

Immigration Appeals

Appeals Filed

The projections for the next three years have been revised since the last RPP. It is now projected that the IAD will receive 4,800 appeals in 2000-2001, 4,600 in 2001-2002 and 4,400 in 2002-2003 (compared to 4,000 in last year's RPP covering 1999-2000 to 2001-2002). There has been a significant increase in the number of applications to Citizenship and Immigration Canada (CIC) for family class immigrant visas from 1997-1998 to 1999-2000. This is one of the significant factors that has contributed to an increase in the number of appeals filed with the IAD.

Appeals Finalized

The IAD should finalize 4,500 appeals in 2000-2001 and 4,600 in each of the following two years.

Pending Inventory

Due to the anticipated increase in the number of appeals filed, it is expected that the inventory of pending cases will not decrease during the three-year period.

Table 3.5 Immigration Appeals Filed, Finalized and Pending

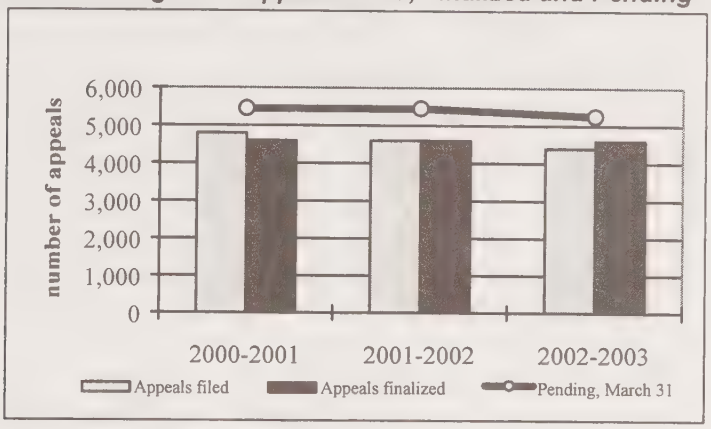


Table 3.6 Inventory of Immigration Appeals

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Pending, April 1	5,200	5,550	5,550
Appeals filed	4,800	4,600	4,400
Appeals finalized	4,500	4,600	4,600
Pending, March 31	5,550	5,550	5,350

Processing Time

In the last RPP, it was projected that the IAD would keep processing time at less than nine months, and this was on the basis of 4,000 appeals filed per year. The IAD managed to exceed this target despite the intake being 4,400, which is ten percent above the forecast. With the current forecast of further increases in appeals filed, the IAD will maintain the existing target processing time of less than nine months for 2000-2001.

Cost per Appeal

The average cost per finalized appeal in 2000-2001 is expected to be maintained at $1,650.

Decisions Set Aside by the Federal Court

The number of decisions set aside by the Federal Court is expected to remain small over the next three fiscal years. It is expected that the Federal Court will, as in past years, set aside less than one per cent of all IAD decisions.

Consistent Approach

The IRB Chairperson has the authority under the *Immigration Act* to issue guidelines to promote quality, consistency and transparency in decision making. While not binding on decision makers, guidelines assist them in carrying out their duties under the *Immigration Act* by presenting considerations when dealing with

cases that may involve important or complex issues, or address an ambiguity in the law. Guidelines reflect the relevant case law, legislation and policy. The first three sets of guidelines, issued to assist CRDD members, have received a great deal of international praise and have been emulated by other refugee determination systems. In addition, the *Guidelines on Detention* were issued in 1998 to help ensure that the decision-making process for detention reviews is more transparent.

Following extensive internal and external consultations, the IRB is planning to complete its first set of IAD guidelines in the Spring of 2000. The Chairperson's *Guidelines on Section 70 Order Appeals* will assist IAD members in the exercise of discretion regarding appeals from removal orders against permanent residents, particularly with respect to the possible imposition of stays, and the terms and conditions for stays. The IRB will implement a plan for training members and communicating the guidelines to public and the stakeholders. The IRB will also assess the impact and effectiveness of the guidelines on an ongoing basis.

Inquiries and Detention Reviews

Inquiries Finalized

In 1999-2000, the Adjudication Division expects to complete a total of 4,000 inquiries. The number of inquiries completed is expected to increase to 4,500 in each of the following three years.

Detention Reviews Finalized

In 1999-2000, the Adjudication Division expects to conclude 14,870 detention reviews, well in excess of the 8,500 detention reviews that had been projected in last year's RPP. The increase is largely the result of the arrival of approximately 600 Chinese migrants in Vancouver. (Under the *Immigration Act*, persons who are detained are generally entitled to a detention review forty-eight hours after they have been first placed in detention by CIC, once within the following seven days, and once a month thereafter.) The impact of these arrivals was felt nationally: adjudicators from other regions had to be sent to Vancouver to deal with the increased caseload.

In its projections for 2000-2001, the Adjudication Division expects to finalize 21,050 detention reviews. (This projection takes into account the possibility of another migration influx of the same magnitude as in 1999-2000 in British Colombia, and presupposes, for statistical purposes, that detention will continue in many instances for most of 2000-2001.)

Furthermore, due to recent Federal Court decisions, the Adjudication Division expects that there will be a noticeable increase in the number of detention reviews where the person has been incarcerated in a prison, having committed a crime, and is also being detained by the immigration authorities for having contravened the *Immigration Act.* Once these inmates are granted day parole or unescorted temporary leave, the Adjudication Division will have to review their detention in the context of the *Immigration Act.*

Table 3.7 Inquiries and Detention Reviews Finalized

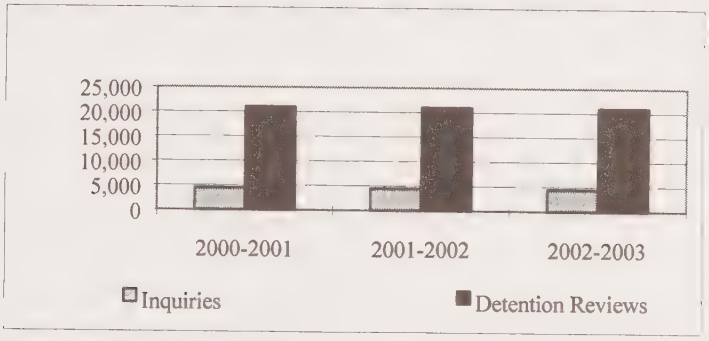


Table 3.8 Total Number of Inquiries and Detention Reviews

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Inquiries	4,500	4,500	4,500
Detention Reviews	21,050	21,050	21,050
Total	25,550	25,550	25,550

Cost per Inquiry and Detention Review

It is expected that for 2000-2001, the average cost of a detention review will be approximately $300 and the average cost of an inquiry will be approximately $500.

IRB-Wide Related Activities

In addition to a continued focus on business line-specific results, the IRB will undertake a number of Board-wide activities to achieve well-reasoned, timely decisions in accordance with the law.

The activities support the IRB's strategic objectives to:

- reduce processing time;
- improve quality and consistency; and
- increase productivity and reduce inventory.

Reduce Processing Time

One of Parliament's key objectives in establishing administrative tribunals was to promote a responsive and efficient means of delivering administrative justice. Accordingly, the IRB has consistently focused on reducing the time spent in the hearing and decision-making phase. In keeping with these efforts, the IRB is undertaking new initiatives to improve the overall management of its caseload, taking into account all aspects of case processing including activities before and after the hearing itself.

Over the planning period, the IRB will implement a new case management framework. This framework will support the IRB's approach to case management and promote consistency in process, reduce processing times, and establish improved accountabilities. Board processes and procedures will be designed to improve the timeliness and quality of work and service to clients. IRB regional offices are already employing improved case management techniques that reflect principles of the new case management framework.

Building blocks of the case management framework include the following initiatives:

Triage, Streaming and Streamlining

The IRB will continue to improve the assessment of cases from the outset to direct cases into a process stream according to specific characteristics of the case. This will include the streaming of cases into full or short hearings, expedited processes, alternative dispute resolution or other specialized processes. Cases will be directed into the process that is the most

effective way to resolve that particular case, thereby reducing processing time. In addition, the IRB will find new measures to streamline case processing, eliminating and/or consolidating stages of the process.

Parallel Processing

Case processing measures will be introduced to support work being done simultaneously rather than sequentially, thus improving timeliness of work and significantly improving service to clients. It will enable shorter processing times without detracting from case preparation or from time for decision-making.

Performance Standards

The case management framework will incorporate stages and milestones that will enable the IRB to better monitor and evaluate performance on an ongoing basis, and to implement remedial actions where necessary.

Case Management System Project

The IRB is introducing new software in support of operational and strategic case management activities. A project team has been established to acquire and implement a new case management system (CMS) which will replace the System for Tracking Appellants and Refugees and the Adjudication Tracking System.

The objectives of the CMS are to improve IRB service delivery, through improvements in case management. Processing times will be reduced through technology that is more responsive to user needs and provides more effective sharing of information. The new CMS will enable users to work in an event-driven environment instead of tracking file movement. Once fully implemented, this will improve timeliness in how cases are resolved.

The new system will be used across the IRB and will support up to 1,000 users. Treasury Board has approved funding for the project, which has an anticipated implementation date of the end of 2001.

Improve Quality and Consistency

A commitment to quality at the IRB means that its decisions must be fair and perceived to be fair. A quality decision at the IRB requires that the decision-maker has competently prepared for the hearing and has identified relevant facts, applicable legislation and case law in reaching his/her conclusions, which are then communicated to the parties in a well-reasoned decision. A quality decision also requires that the processes used to reach the decision are fair, transparent and understood by the parties. Timeliness is also an element of quality.

Many factors contribute to quality of decisions. For example, case preparation, research for the CRDD, legal advice and corporate services in general are all essential to quality decision making.

The IRB wants to be fair to those concerned, to preserve the integrity of the system and to be credible on its work. Thus, whenever appropriate, similar cases will be decided in a similar process. The IRB will continue to strive to reduce to a minimum inconsistencies or variances that are not substantiated by a reasonable explanation.

The IRB will undertake the following activities to improve the quality and consistency of its decisions.

Lead Case Policy

To facilitate efficient and in-depth examination of issues that may recur in other cases, the Board may decide to select a representative case or sample of similar cases to be dealt with as "lead cases." For example, in response to a sudden influx of Hungarian Roma claimants, the CRDD made use of the "lead case approach" to establish a baseline of up-to-date information on country conditions in Hungary and to give a focus to the principal legal issues that arose from those facts. The CRDD had the benefit of extensive research material from the Research Directorate of the IRB, as well as evidence provided by witnesses called by the Minister's counsel and the claimant's counsel. The IRB is developing a lead cases policy to guide further application of this approach, to all three divisions.

Monitoring and Guidance

As part of the IRB's existing commitment to performance review, all managers are expected to monitor the work of those they supervise, both through direct observation and through on-going review of the work for the purpose of ensuring quality, assessing whether performance standards are being met, and identifying ways in which performance might be improved. In addition, all managers are expected to provide clear guidance to personnel on the most effective ways in which they can carry out their work and to provide timely feedback regarding any problem areas that require remedial action.

Productivity has a direct impact on the average processing time. The IRB has a duty to Canadians to improve productivity in the context of existing human and financial resources. Timeliness is essential. The IRB will increase its productivity by adopting best practices. The new case management framework and case management system, described earlier, are two key initiatives that will help the IRB in achieving its objective of increasing productivity and reducing inventory.

Management of Proceedings

The IRB will also develop measures to control more effectively its management of proceedings. To rationalize the process, the IRB will seek to reduce to a minimum delays caused by people appearing before one of its three divisions, their counsel or Minister's counsel.

Case management initiatives described earlier will also reduce delays in processing, increase productivity and reduce the inventory of pending cases.

Ce document remplace le document précédent, déposé le 30 mars 2000.

This document supersedes the previous document tabled on March 30, 2000.

KEY RESULTS COMMITMENT
2. A leading-edge administrative tribunal

The following section outlines Board-wide planned results and related activities that contribute to the IRB's commitment to be a leading-edge tribunal.

Innovative and Optimal Use of Technology

Videoconferencing

The IRB currently uses videoconferencing to conduct hearings, inquiries and detention reviews, to deliver training and to hold meetings. The IRB is currently developing a policy to guide decisions on appropriate use of this technology and to provide a framework for a consistent national approach. Fall consultations on the draft policy with internal and external stakeholders provided valuable feedback. The policy will be finalized and implemented in the summer of the year 2000.

Case Management Process Initiatives

Priority Processing

Refugee claims of detained claimants are processed by the IRB on a priority basis. Because Chinese nationals who arrived by boats in British Columbia were detained in facilities outside the normal areas of operation, those involved in refugee determination hearings had to travel to these facilities and establish new practices and procedures to adapt to this situation. The collaborative effort between the IRB, CIC and the legal community has made it possible to hold hearings on site. With its stakeholders, the IRB will continue to explore new approaches to process on a priority basis refugee claims whenever detention is involved.

Alternative Dispute Resolution (ADR)

The purpose of ADR is to attempt to resolve cases without a formal hearing by using more informal, less confrontational and more consensual approaches, such as mediation. ADR is consistent with the IRB's vision to deal with matters "simply, quickly and fairly."

ADR was introduced by way of a pilot project in the Toronto regional office of the IAD in July 1998 to deal with immigration sponsorship appeals. An advisory committee comprised of representatives of the local bar, immigration consultants and CIC provided input into the implementation and continuation of this initiative. The results of the pilot were very positive. The IAD is proceeding to implement ADR nationally. The Toronto region has integrated ADR as a permanent feature for processing certain types of sponsorship appeals. Implementation of ADR in Vancouver will begin in the spring of 2000, with Montréal to follow.

Professional Development

National Learning Plan

As a leading-edge tribunal, the IRB annually establishes a national learning plan to promote and support strategic objectives from a learning perspective. This plan, targeted to respond to evolving learning needs of IRB decision makers and employees, is designed to improve the quality and consistency of IRB decisions, reduce the time in which those decisions are made, and increase the productivity of the tribunal as a whole. The plan addresses the specific abilities and knowledge required by IRB employees in order to support the achievement of these strategic objectives.

The plan includes a strong three-week initial training course for newly-appointed members, supplemented by a follow-up program of mentoring and classroom sessions. In addition, the Board is now developing a continuing customized training program for members allowing for individual member needs to be more clearly identified by an assigned mentor working with the Professional Development Branch and Board management. The program will afford a more individualized and comprehensive approach to the evaluation of members' professional development needs and a more focused response to those needs.

In addition to their initial training and the ongoing customized program, all members will continue to attend ongoing monthly professional development programs on substantive and procedural hearing issues. For example, CRDD members will be trained in the assessment of state protection of refugee

claimants, the incidence of domestic violence in gender-based claims, best practices in dealing with difficult counsel, eliciting information in a focused and efficient manner, and useful questioning techniques. IAD members will attend training sessions on the determination of sponsorship appeals of financial refusals, the granting of discretionary relief in appeals of medical refusals, and the application of Chairperson's Guidelines being developed in respect of appeals from removal orders. Finally, adjudicators will be trained on the application of statutory provisions relating to convicted criminals and alleged war criminals and terrorists, detention issues and reasons for decision.

Recognition from Individuals and Organizations, both International and Domestic

Intergovernmental Consultation (IGC) Group

Since 1992, the IRB has been an active participant in the Country of Origin Information Working Group under the auspices of the IGC headquartered in Geneva, Switzerland. The Working Group meets bi-annually and currently has 16 member states. It is a forum where states can exchange best practices related to managing country-of-origin information as well as exchange the information itself. Since December 1998, the Working Group has been chaired by the Canadian (IRB) delegate. This chairmanship will continue into the first six months of 2000. In addition, the IRB has been chosen to host the next Working Group meeting in Ottawa in June 2000. Approximately 30 international delegates will attend from the 16 participating states.

International Association of Refugee Law Judges (IARLJ)

The IRB continues to play an important role in the work of the IARLJ. Canada has been recognized by United Nations officials and foreign delegates for its efforts to promote best practices within the international community of decision-makers who deal with refugee matters. The IRB is a member of the steering committee for the planning of the October 2000 IARLJ conference in Bern, Switzerland, and continues to provide expert participation in discussions on substantive refugee law issues raised by the IARLJ.

KEY RESULTS COMMITMENT
3. A creative partner in the Canadian immigration system

The IRB is one of many players who contribute to a responsive immigration system. The IRB plans to continue its efforts to be a creative partner in this system. The following section outlines Board-wide planned results and related activities in line with this commitment.

Integrated Approach to Portfolio Management

Role in Legislative Review

The legislative reform work being led by Citizenship and Immigration Canada is an important initiative that will affect the operations of the IRB in a significant way. The IRB will continue to be an active participant in the legislative review process, providing CIC with an assessment of the operational and resource implications of specific legislative proposals on the work of the IRB's three divisions.

Responsiveness to Emerging Issues

Contingency Planning

The IRB will enhance its responsiveness to emerging issues, such as the influx of Chinese boat migrants, through contingency planning. Contingency planning requires the IRB to establish alternative mechanisms to access financial and human resources and to establish and maintain effective channels of communication with stakeholders such as CIC, the local Bar, United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) and non-governmental organizations (NGOs).

Effective Relationships with Clients and Stakeholders

Consultative Committee on Practices and Procedures (CCPP)

The CCPP includes representatives from key NGOs, the Canadian Bar Association, associations of immigration lawyers and the UNHCR. In 1999, new terms of reference for this committee were developed, providing for increased emphasis on the consultative

role of this committee, improved linkages to regional consultation groups, and reinforcement of the importance of the committee as a forum to exchange information and find solutions to issues of mutual concern. The IRB will continue to use this important forum to discuss and consult on issues of national interest.

An innovative and collaborative project to address the unique needs of refugee claimants who are unrepresented by legal counsel is under way. The IRB and the Canadian Council for Refugees will be advancing a pilot project that will consist, among other things, of developing user-friendly materials for unrepresented claimants as well as materials for NGOs willing to represent claimants.

Member Conduct Issues

In October 1999, the IRB issued its *Protocol Addressing Member Conduct Issues.* In January 1995, the IRB was the first federal administrative tribunal to institute a Public Complaints Process to deal with complaints about member conduct. The 1999 Protocol was issued in accordance with the IRB's commitment to continuous improvement. It recognizes that high standards of conduct are required of public officials, such as IRB members, who have been entrusted with the responsibility of making quasi-judicial decisions that profoundly affect the lives of individuals. The Protocol is based on the premise that a public institution such as the IRB is strengthened by an accessible, expeditious and effective process to address concerns raised about the conduct of its member's. In accordance with the IRB's commitment to continuous improvement, the coming year will see the IRB fully implementing and monitoring the Protocol.

IV Horizontal Initiatives

Modern Comptrollership

The IRB was pleased that it was accepted to be a pilot department for the modernization of the comptrollership function. As one of 11 pilot departments and agencies, IRB will be at the vanguard of this important government-wide initiative. As well as supporting the IRB's vision of a leading-edge administrative tribunal, the IRB's experience in this initiative will be invaluable to other small agencies as they modernize their own comptrollership functions.

Modern comptrollership is about the sound management of resources and effective decision making. Among other things, it will provide managers and parliamentarians with integrated financial and non-financial information. To this end, the IRB will implement the Financial Information Strategy (FIS) on April 1, 2000. While the initial focus is on changing financial information systems to meet FIS requirements, this focus will shift in 2000-2001 as the IRB adapts its financial policies and practices to support a private sector model of accounting.

An assessment of IRB's capacity in the area of modern comptrollership is being conducted. The IRB will use the results of this assessment in 2000-2001 to formulate a plan of action that will guide future modernization efforts.

V Financial Information

Table 5.1 Net Cost of Program for the Estimates Year

($ millions)	**Immigration and Refugee Board**
Planned Spending	**96.9**
Plus:Services Received without Charge Accommodation provided by PWGSC Contributions covering employee insurance premiums and expenditures paid by TBS	**8.8** **3.1**
2000-2001 Net Cost of Program	**108.8**

*Table 5.2 Financial Spending Plan**

($ millions)	Forecast Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-2001**	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
Refugee Determination	46.7	**47.7**	47.7	47.7
Immigration Appeals	5.0	**5.2**	5.2	5.2
Inquiries and Detention Reviews	5.0	**4.0**	4.0	4.0
Corporate Management and Services**	29.0	**40.0**	34.4	33.7
Net Program Spending	85.7	**96.9**	91.3	90.6

* Figures have been rounded and may not add to totals.
**For 2000-2001 and future years, reflects anticipated increase of $11.0 million for additional translation costs.

Table 5.3 Planned Full-Time Equivalents (FTEs) by Business Line

	Forecast Utilization 1999-2000	**Planned Utilization 2000-2001**	Planned Utilization 2001-2002	Planned Utilization 2002-2003
Refugee Determination	664	**670**	670	670
Immigration Appeals	69	**70**	70	70
Inquiries and Detention Reviews	47	**48**	48	48
Corporate Management and Services	263	**252**	252	252
Agency Total	1,043	**1,040**	1,040	1,040

VI Other Information

A. Legislation Administered

Immigration Act (R.S.C. 1985, c. I-2, as amended)

Convention Refugee Determination Division Rules (SOR/93-45)

Immigration Appeal Division Rules (SOR/93-46, as amended)

Adjudication Division Rules (SOR/93-47)

B. Other Reports

Performance Report for 1998-1999

Report on Plans and Priorities for 1999-2000

Performance Report for 1997-1998

Report on Plans and Priorities for 1998-1999

Performance Report for 1996-1997

Report on Plans and Priorities for 1997-1998

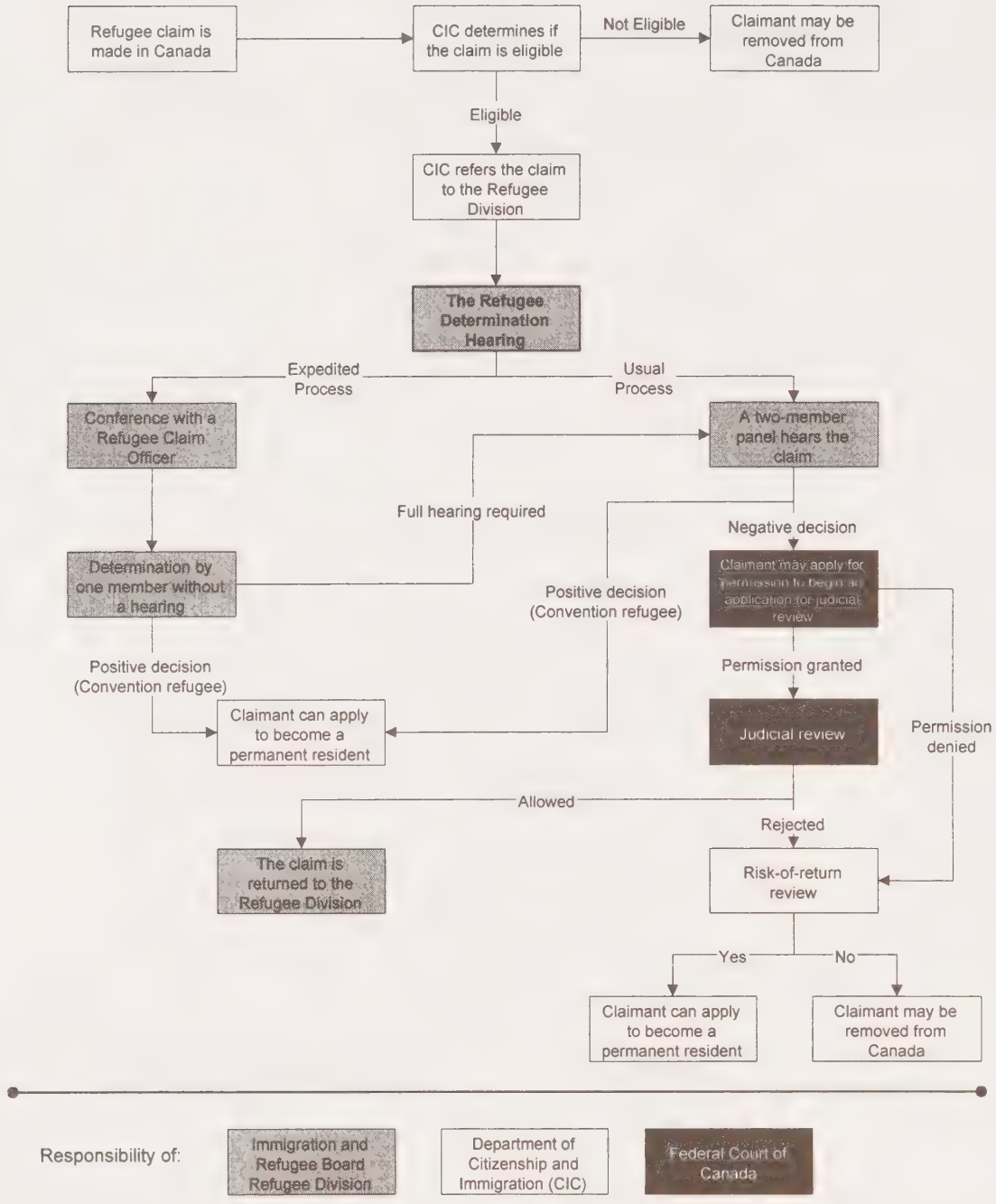
Performance Report for 1995-1996

C. Further Information

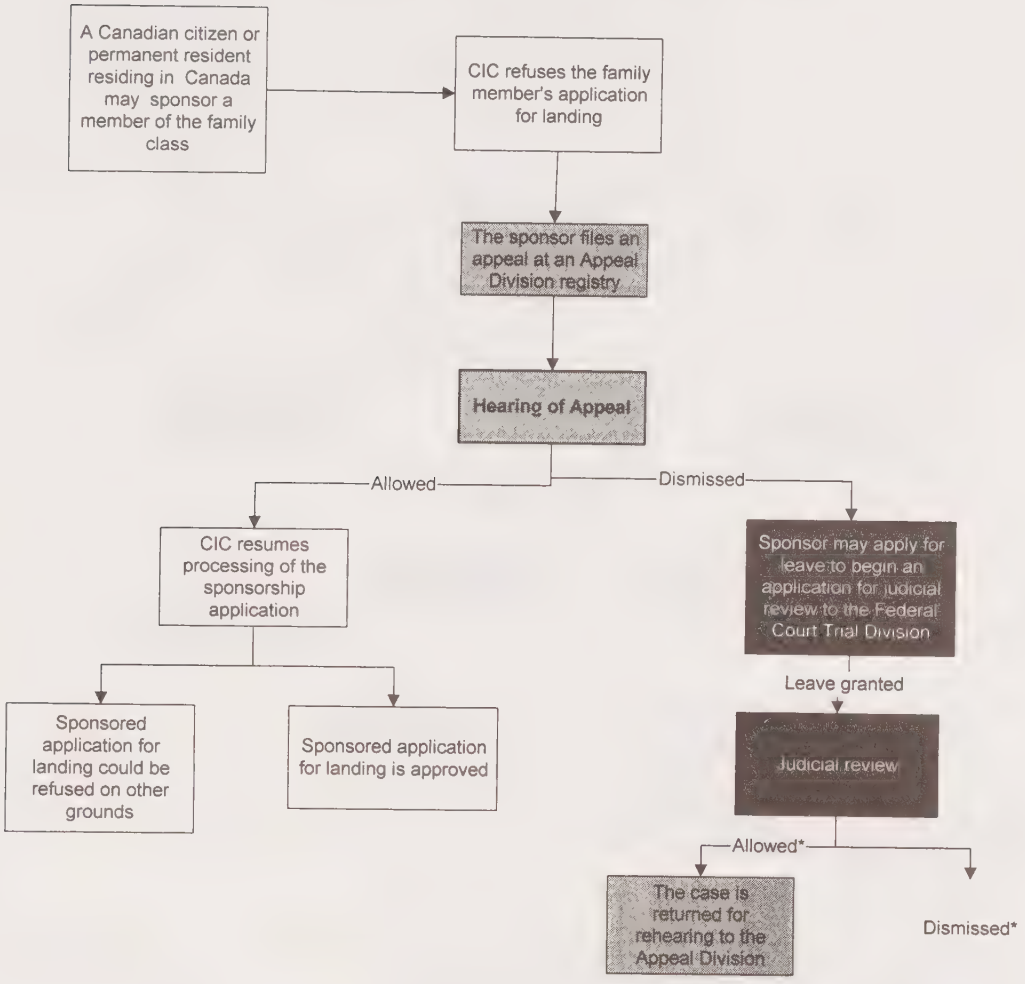
For further information on the IRB, visit the IRB website at **www.irb.gc.ca** or contact Public and Parliamentary Affairs at (613) 943-0201.

D. IRB Processes

The Convention Refugee Determination Process



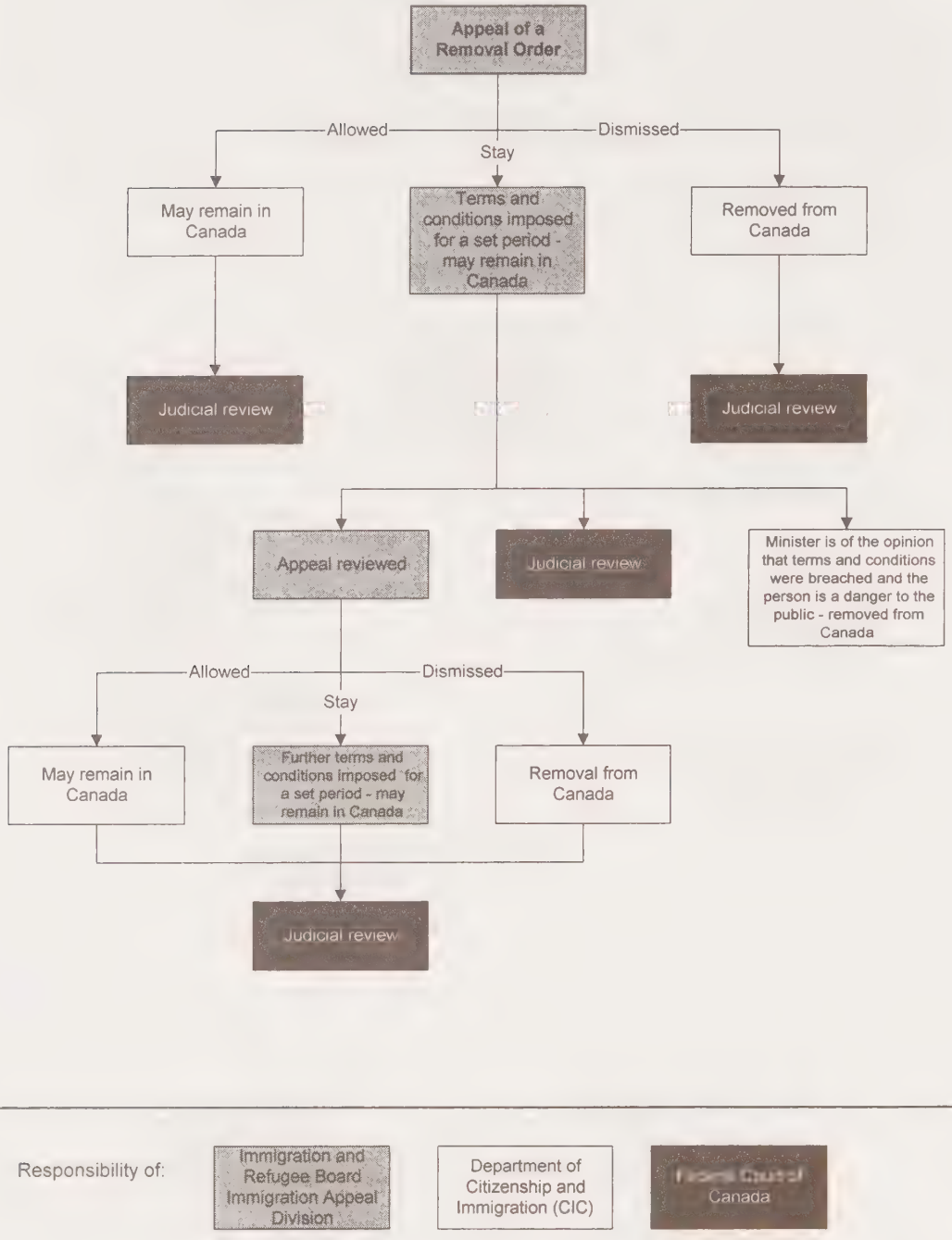
The Sponsorship Appeal Process



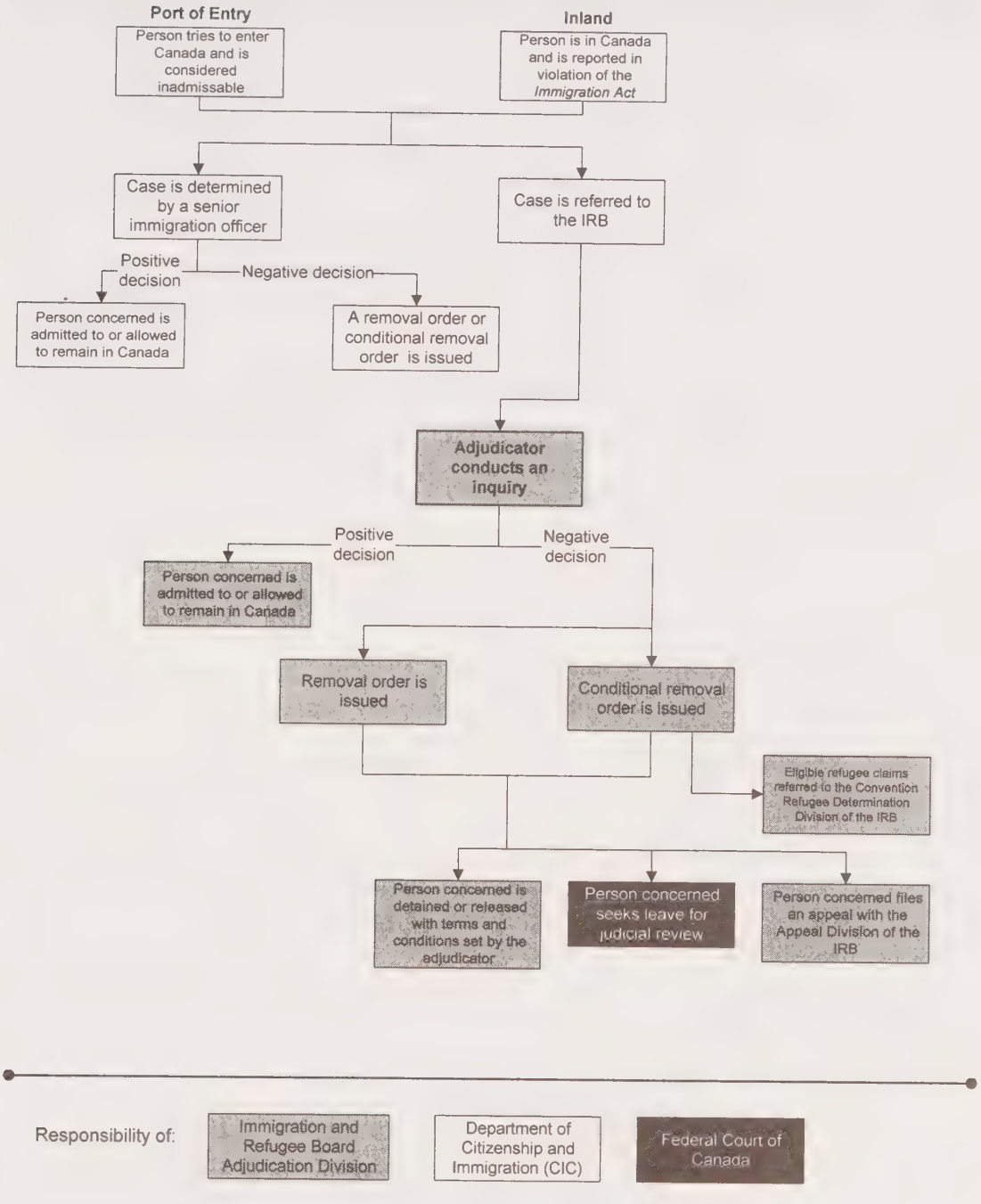
*There is a possibility of appeal to the Federal Court where a serious question of general importance is certified

Responsibility of: Immigration and Refugee Board Immigration Appeal Division (IAD) | Department of Citizenship and Immigration (CIC) | Federal Court of Canada

The Removal Order Appeal Process



The Immigration Inquiry Process



Index

A

Adjudication Division	1,6,16,17,31
Alternative dispute resolution (ADR)	22,23
Appeals filed	14,15
Appeals finalized	14,15

B

Boat arrivals in British Columbia	1,7,16,22
Business line descriptions	10

C

Case management framework	18,19,21
Case management system	19,21
Chairperson	1,3,5,15,16,24
Citizenship and Immigration Canada (CIC)	1,2,8,10,12,14,16, 22,23,25
Claims finalized	13
Claims referred	1,2,12,13
Consultative Committee on Practices and Procedures (CCPP)	25
Consistency	3,15,18,20,21,23
Contingency planning	2,25
Convention Refugee Determination Division (CRDD)	1,2,6,12,13,14,16, 20,23,31
Corporate Management and Services	6,9,10,11,29
Cost per appeal	15
Cost per claim	14
Cost per inquiry and detention review	17
Country-of-origin Information Working Group	24

D

Deputy Chairperson	6
Detention reviews	1,5,6,9,10,11,12,16,17, 22,29
Director General	6

E

Emerging issues	11,25
Executive Director	4,5

F

Federal Court	2,11,14,15,17

G

Guidelines	15,16,24

I

Immigration Act 5,6,15,16,17,31
Immigration Appeal Division (IAD) 1,6,14,15,16,31
Immigration Appeals 6,9,10,12,14,15,29
Inquiries and Detention Reviews 5,6,10,12,16,17,22,29
Inquiries finalized 16
Intergovernmental Consultations (IGC) Group 24
International Association of Refugee Law Judges (IARLJ) 24
Inventory 3,11,12,13,14,15,21

L

Lead case policy 20
Legislative review 2,8,25

M

Mandate 5
Management of proceedings 21
Minister of Citizenship and Immigration 2,5,8
Mission 5
Modern comptrollership 27
Monitoring 21,26

N

National Learning Plan 23

O

Offices 6,18
Official Languages Act 2

P

Parallel processing 19
Performance standards 19,21
Planned spending 6,8,9,29
Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS) 4
Pending inventory 12,13,14
Portfolio management 11,25
Priority processing 22
Processing time 1,2,3,11,12,13,14,15,18 19,21
Productivity 1,2,3,12,13,21,23
Professional development 6,11,23
Protocol Addressing Member Conduct Issues 26

Q

Quality 1,2,4,15,18,20,21,23

R
Refugee Determination 1,6,7,8,9,10,12,16,22,29
Reports 31

S
Stakeholders 11,16,22,25
Strategic Objectives 2,18,23
Streaming 18
Streamlining 18

T
Triage 18

U
United Nations Convention on the Status of Refugees (1951) 6,10
United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) 7,25

V
Values 5
Videoconferencing 22
Vision 5,22,27

W
Website 31

S

Secteurs d'activité (descriptions) 10
Section d'appel de l'immigration (SAI) 1,6,15,16,24,33
Section d'arbitrage 1,6,17,33
Section du statut de réfugié (SSR) 1,2,6,12,13,14,16,21,25,33
Sélection du processus approprié 19
Site Web 33
Structure de planification, de rapports et de responsabilisation (SPRR) 4
Suivi 22,28
Système de gestion des cas 20,22

T

Traitement parallèle 20
Traitement prioritaire 23
Triage 19

V

Valeurs 5
Vice-président 6
Vidéoconférence 23
Vision 5,24,29

H
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) 7,27

I
Intervenants 11,17,24,27

L
Loi sur l'immigration 5,6,16,17,18,33
Loi sur les langues officielles 2

M
Mandat 5
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration 2,5,8
Mission 5
Mode alternatif de règlement des conflits (MARC) 24

N
Navires en Colombie-Britannique 1,7,17,23
Normes de rendement 20,22

O
Objectifs stratégiques 3,18,24

P
Perfectionnement professionnel 6,11,24,25
Plan national d'apprentissage 24
Plans d'urgence 2,27
Politique sur les cas types 21
Président 1,3,5,16,25
Productivité 1,2,3,12,13,18,19,22,24
Protocole relatif aux questions concernant la conduite des commissaires 28

Q
Qualité 1,3,4,16,19,21,22,24
Questions d'actualité 11,27

R
Rapports 33
Rationalisation 19
Revendications déférées 1,2,12,13,14
Revendications réglées 13
Révision de la législation 2,8,26,27

Index

A

Appels en matière d'immigration	6,9,10,12,15,16,31
Appels finalisés	15
Appels interjetés	15,16
Association internationale des juges aux affaires des réfugiés (AIJAR)	26

B

Bureaux	6,19

C

Cadre de gestion des cas	19,20,23
Cas en instance	3,11,12,13,14,15,18,22
Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)	1,2,8,10,12,15,17,23,24,27
Cohérence	3,16,19,20,22,25
Comité consultatif sur les pratiques et les procédures (CCPP)	27
Convention de 1951 des Nations Unies relative au statut des réfugiés	6,10
Cour fédérale	2,11,15,16,18
Coût par appel	16
Coût par enquête et par examen des motifs de détention	18
Coût par revendication	14

D

Délais de traitement	1,2,3,11,14,15,19,22
Dépenses prévues	6,8,9,31
Détermination du statut de réfugié	1,6,7,8,9,10,12,17, 21,23,31
Directeur exécutif	4,6
Directives	16,17,25
Directrice générale	6

E

Enquêtes conclues	17
Enquêtes et examens des motifs de détention	5,6,10,11,12,17,23,31
Examen des motifs de détention	1,5,6,9,10,11,12,17,18

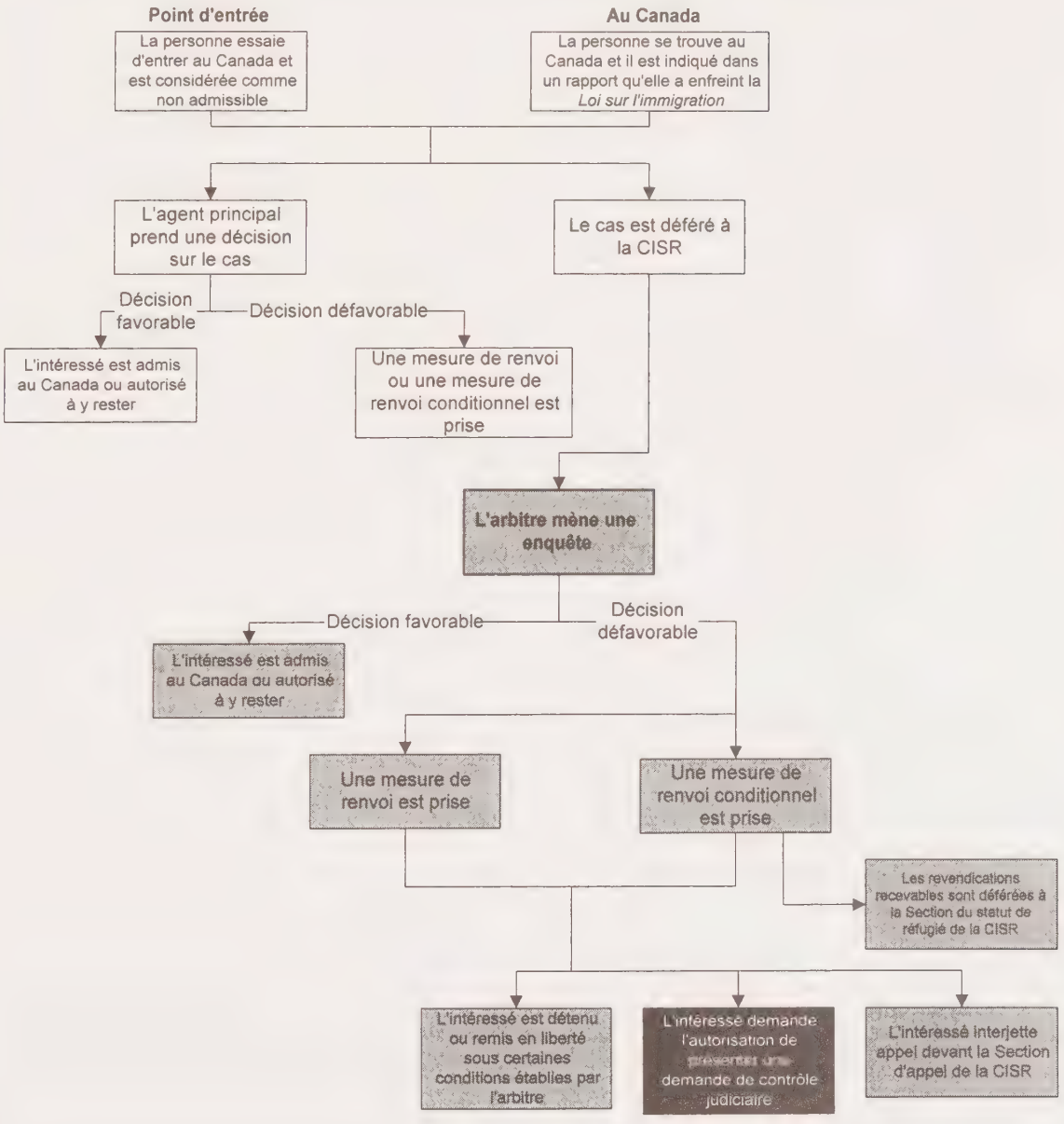
F

Fonction moderne de contrôleur	29

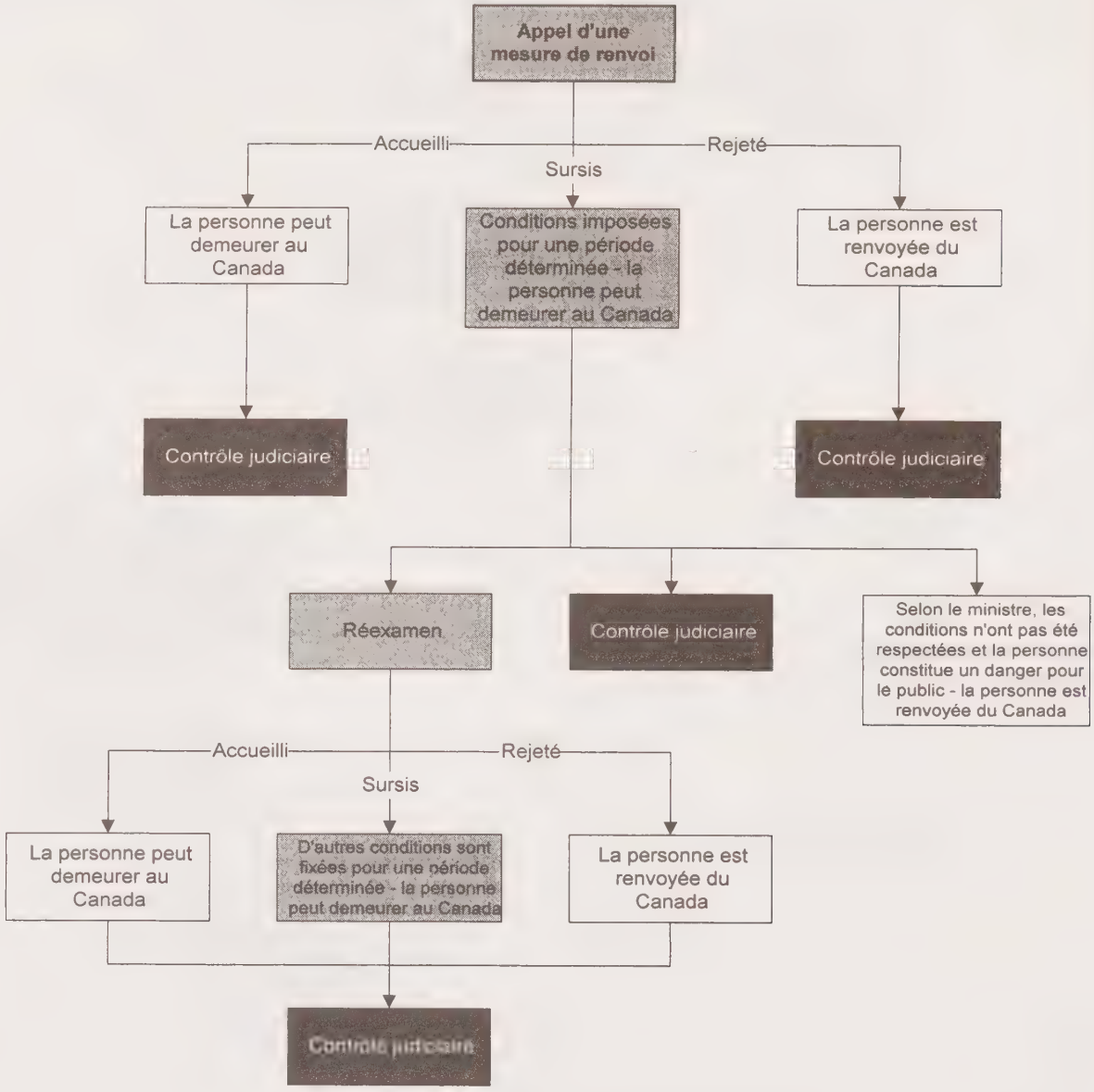
G

Gestion du portefeuille	11,26
Gestion des audiences	22
Gestion et services généraux	6,9,10,11,31
Groupe de travail des renseignements sur les pays d'origine	25
Groupe des consultations intergouvernementales (GCI)	25

Processus d'arbitrage



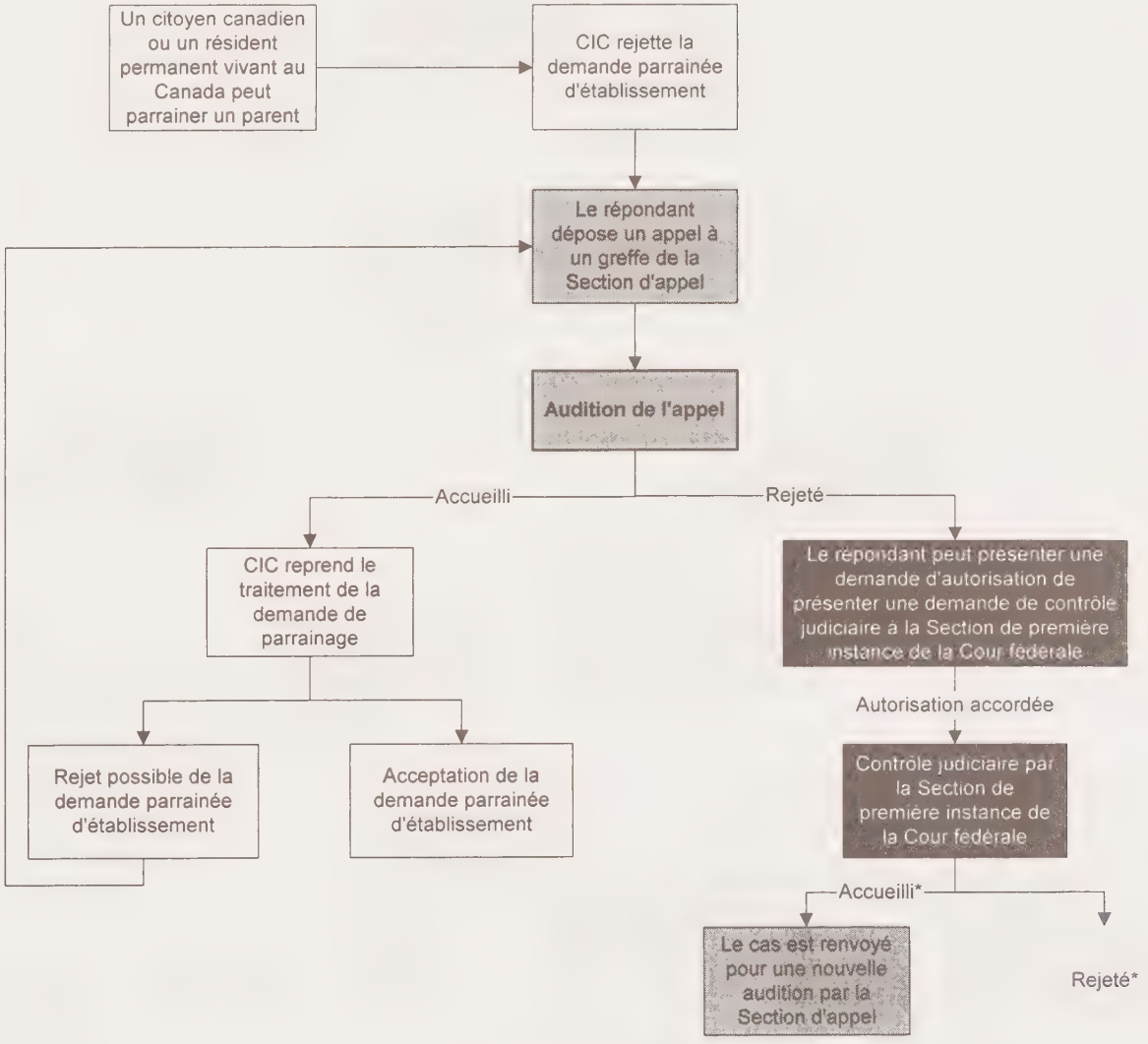
Processus d'appel d'une mesure de renvoi



Responsabilité de :

- Section d'appel de l'immigration de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié
- Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (CIC)
- Cour fédérale du Canada

Processus d'appel concernant une personne parrainée

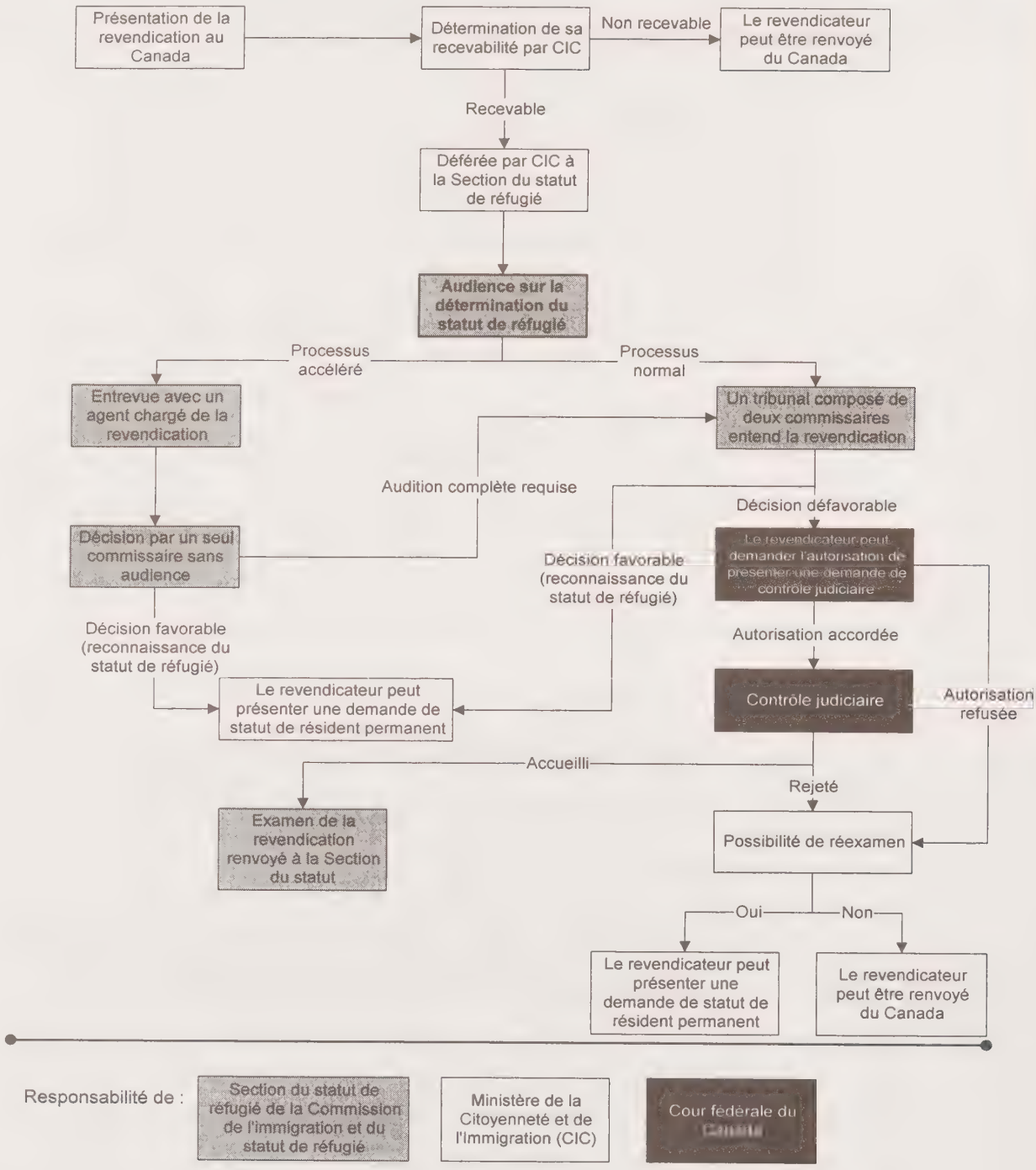


*L'appel peut être renvoyé à la Cour d'appel fédérale lorsqu'une question grave de portée générale est certifiée

Responsabilité de : Section d'appel de l'immigration (SAI) de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié | Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (CIC) | Cour fédérale du Canada

D. Processus de la CISR

Processus de détermination du statut de réfugié au sens de la Convention



VI Autres renseignements

A. Législation et règlements connexes appliqués

Loi sur l'immigration (L.R.C. 1985, c. I-2, dans sa version modifiée)

Règles de la section du statut de réfugié (DORS/93-45)

Règles de la section d'appel de l'immigration (DORS/93-46, dans leur version modifiée)

Règles de la section d'arbitrage (DORS/93-47)

B. Autres rapports

Rapport sur le rendement pour 1998-1999

Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000

Rapport sur le rendement pour 1997-1998

Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999

Rapport sur le rendement pour 1996-1997

Rapport sur les plans et les priorités de 1997-1998

Rapport sur le rendement pour 1995-1996

C. Renseignements complémentaires

Pour de plus amples renseignements sur la CISR, visitez le site Web de la CISR au **www.cisr.gc.ca** ou contactez les Affaires publiques et parlementaires, au (613) 943-0201.

V Renseignements financiers

5.1 Coût net du programme pour l'année visée par le Budget des dépenses

(en millions de dollars)	**Commission de l'immigration et du statut de réfugié**
Dépenses prévues	**96,9**
Plus : Services obtenus sans frais Installations fournies par TPSGC Cotisations visant la part des employés des primes d'assurance et les coûts payés par le SCT	**8,8** **3,1**
Coût net du programme pour 2000-2001	**108,8**

5.2 Plan de dépenses*

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Détermination du statut de réfugié	46,7	**47,7**	47,7	47,7
Appels en matière d'immigration	5,0	**5,2**	5,2	5,2
Enquêtes et examens des motifs de détention	5,0	**4,0**	4,0	4,0
Gestion et services généraux**	29,0	**40,0**	34,4	33.7
Dépenses nettes du programme	85,7	**96,9**	91,3	90,6

*Les chiffres ont été arrondis; leur somme peut donc ne pas être égale au total.
**Pour 2000-2001 et les années ultérieures, les données tiennent compte des coûts supplémentaires de traduction prévus de 11 millions de dollars.

5.3 Équivalents temps plein (ETP) prévus par secteur d'activité

	Prévisions de l'utilisation 1999-2000	**Utilisation prévue 2000-2001**	Utilisation prévue 2001-2002	Utilisation prévue 2002-2003
Détermination du statut de réfugié	664	**670**	670	670
Appels en matière d'immigration	69	**70**	70	70
Enquêtes et examens des motifs de détention	47	**48**	48	48
Gestion et services généraux	263	**252**	252	252
Total pour l'organisme	1 043	**1 040**	1 040	1 040

IV Initiatives horizontales

Fonction moderne de contrôleur

La CISR a eu le plaisir d'être acceptée comme organisme pilote dans le projet de modernisation de la fonction de contrôleur. À titre d'un des onze ministères et organismes qui participent à ce projet pilote, la CISR sera l'une des pionnières de cette initiative menée à l'échelle du gouvernement. En plus d'appuyer la vision de la CISR de former un tribunal administratif d'avant-garde, cette initiative permettra de mettre à profit l'expérience précieuse de la CISR dans d'autres petits organismes qui entreprennent de moderniser leurs fonctions de contrôleur.

La fonction moderne de contrôleur suppose une saine gestion des ressources et un processus décisionnel efficace. Cette fonction fournira notamment aux gestionnaires et aux parlementaires des renseignements intégrés d'ordre financier et non financier. À cette fin, la CISR mettra en œuvre la Stratégie d'information financière (SIF) le 1er avril 2000. Initialement, l'objectif était de modifier les systèmes d'information financière pour répondre aux exigences de la SIF. Cependant, en 2000-2001, la CISR mettra l'accent sur l'adaptabilité de ses politiques et pratiques financières pour appuyer un modèle de comptabilité utilisé dans le secteur privé.

La CISR évalue actuellement la capacité de la fonction moderne de contrôleur. En 2000-2001, elle utilisera les résultats de ce rapport pour concevoir un plan d'action qui guidera ses futurs efforts de modernisation.

représentés, ainsi que des documents pour les ONG désireuses de représenter des revendicateurs.

Conduite des commissaires

En octobre 1999, la CISR a diffusé le *Protocole relatif aux questions concernant la conduite des commissaires.* En janvier 1995, la CISR était le premier tribunal administratif fédéral a établir une procédure de traitement des plaintes du public concernant la conduite des commissaires. Le Protocole de 1999 a été publié conformément à la volonté de la CISR d'améliorer sans cesse ses modes de fonctionnement. Il est reconnu dans le Protocole que des normes de conduite élevées sont exigées des agents de l'État qui, comme les commissaires de la CISR, se sont vu confier la responsabilité de rendre des décisions quasi judiciaires qui influent profondément sur la vie de personnes. Le Protocole part du principe selon lequel une institution publique comme la CISR se trouve renforcée par un processus de traitement des plaintes accessible, rapide et efficace. Conformément à son engagement d'améliorer sans cesse ses modes de fonctionnement, au cours de la prochaine année, la CISR appliquera le Protocole et en assurera le suivi.

La Commission continuera de participer activement au processus de révision de la législation pour fournir notamment à CIC une évaluation des répercussions, sur le plan des activités et des ressources, de certaines propositions législatives sur le travail des trois sections de la CISR.

Réceptivité aux questions d'actualité

Plans d'urgence

La CISR renforcera sa faculté de réagir aux questions d'actualité, comme l'afflux par bateaux de migrants chinois, en mettant en place des plans d'urgence. Pour ce faire, la CISR devra mettre au point d'autres moyens en vue de recruter des décideurs, d'établir des mécanismes pour obtenir des ressources financières et humaines, et d'instaurer et de maintenir des voies de communication efficaces avec des intervenants comme CIC, le barreau de la province, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les organisations non gouvernementales (ONG).

Relations efficaces avec les clients et les intervenants

Comité consultatif sur les pratiques et les procédures (CCPP)

Le CCPP est composé de représentants d'organisations non gouvernementales clés, de l'Association du barreau canadien, d'associations d'avocats en immigration et du HCR. En 1999, le mandat du comité a été révisé pour mettre davantage l'accent sur son rôle de consultation, améliorer les liens avec les groupes de consultation régionaux, et renforcer l'importance du comité à titre de forum pour échanger de l'information et trouver des solutions à des questions d'intérêt mutuel. La CISR continuera d'utiliser cette importante tribune pour tenir des discussions et des consultations sur des questions d'intérêt national.

Un projet novateur et concerté visant à répondre aux besoins particuliers des revendicateurs du statut de réfugié qui ne sont pas représentés par un avocat est en cours d'élaboration. La CISR et le Conseil canadien pour les réfugiés travaillent sur un projet pilote qui consistera notamment à élaborer des documents conviviaux pour les revendicateurs non

États peuvent échanger leurs meilleures pratiques sur la gestion des renseignements sur les pays d'origine et échanger l'information en tant que telle. Depuis décembre 1998, le Groupe de travail est présidé par le délégué canadien (de la CISR). Celui-ci assurera la présidence du groupe pendant les six premiers mois de 2000. De plus, la CISR a été choisie pour être l'hôte de la prochaine réunion qui aura lieu à Ottawa en juin 2000. Environ 30 délégués venant de 16 États participeront à cette réunion.

Association internationale des juges aux affaires des réfugiés (AIJAR)

La CISR continue de jouer un rôle important dans les travaux de l'AIJAR. Le Canada a été reconnu par les représentants des Nations Unies et les délégués étrangers pour les efforts qu'il déploie en vue de promouvoir les meilleures pratiques parmi les décideurs de la communauté internationale qui traitent de questions relatives aux réfugiés. La CISR est membre du comité directeur chargé de planifier la conférence de l'AIJAR, qui aura lieu en octobre 2000 à Berne, en Suisse. La Commission continue de fournir des avis spécialisés dans les discussions sur des questions de fond en droit des réfugiés soulevées par l'AIJAR.

PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS
3. Être un partenaire qui contribue avec innovation à tracer le système d'immigration au Canada

La CISR est l'un des nombreux partenaires qui contribue à tracer le système d'immigration. Elle continuera de déployer des efforts constants pour contribuer à tracer le système en faisant preuve d'innovation. La section suivante énonce les résultats escomptés et les activités connexes à l'échelle de la Commission conformes à cet engagement.

Approche intégrée de la gestion du portefeuille

Rôle dans la révision de la législation

La réforme législative entreprise par Citoyenneté et Immigration Canada est une initiative importante qui aura une grande portée sur les activités de la CISR.

désigné, travaillant avec la Direction générale du perfectionnement professionnel et la haute direction de la Commission, de déterminer avec plus d'exactitude les besoins personnels des commissaires. Ce programme offrira une méthode plus personnalisée et complète pour évaluer les besoins en perfectionnement professionnel des commissaires et répondre plus précisément à ces besoins.

En plus de leur formation initiale et du programme personnalisé continu, tous les commissaires continueront d'assister, tous les mois, à des programmes permanents de perfectionnement professionnel sur des questions de fond et de procédure liées aux audiences. Par exemple, les commissaires de la SSR auront des cours leur permettant d'évaluer si les revendicateurs du statut de réfugié bénéficient de la protection de l'État, de déterminer les incidences de la violence familiale dans les revendications fondées sur le sexe, les meilleures façons de traiter avec un conseil difficile, comment obtenir de l'information d'une manière précise et efficace ainsi que des techniques d'interrogatoire efficaces. Les commissaires de la SAI assisteront à des séances de formation sur la façon de statuer sur les appels en matière de parrainage suite à des refus pour des raisons d'ordre financier, sur l'octroi de mesures spéciales dans les appels de refus pour des raisons médicales, et sur l'application des directives du président (en voie d'élaboration) sur les appels de mesures de renvoi. Finalement, la formation des arbitres portera sur l'application des dispositions législatives visant les criminels reconnus ainsi que les criminels de guerre et terroristes présumés, sur les questions de détention et sur les motifs de décision.

Reconnaissance des particuliers et des organisations sur la scène nationale et internationale

Groupe de consultations intergouvernementales (GCI)

Depuis 1992, la CISR participe activement aux travaux du groupe de travail des renseignements sur les pays d'origine, sous l'égide du GCI, qui a son siège social à Genève, en Suisse. Le groupe de travail se rencontre deux fois par an et compte actuellement 16 États membres. C'est une tribune où les représentants des

Mode alternatif de règlement des conflits (MARC)

Le MARC a pour objectif de tenter de régler des cas sans audience officielle, en ayant recours à des approches plus informelles, moins antagonistes et plus consensuelles, comme la médiation. Le MARC est conforme à la vision de la CISR de traiter chacun simplement, rapidement et équitablement.

Un projet pilote sur le MARC a démarré en juillet 1998 au bureau régional de la SAI à Toronto en vue traiter les appels en matière de parrainage. Un comité consultatif formé de représentants du barreau, de consultants en immigration et de CIC a fait des suggestions sur la mise en œuvre et la poursuite de cette initiative. Les résultats de ce projet pilote ont été très positifs. La SAI procède à la mise en œuvre du MARC au niveau national. Le bureau régional de Toronto utilise désormais le MARC pour traiter certains types d'appels en matière de parrainage. Au printemps 2000, le MARC sera mis en œuvre au bureau de Vancouver, puis au bureau de Montréal.

Perfectionnement professionnel

Plan national d'apprentissage

À titre de tribunal administratif d'avant-garde, la CISR élabore chaque année un plan national d'apprentissage en vue de promouvoir et d'appuyer les objectifs stratégiques en matière de formation. Ce plan, qui vise à répondre aux besoins changeants en formation des décideurs et des employés de la CISR, est conçu pour améliorer la qualité et la cohérence des décisions de la CISR, réduire la durée du processus décisionnel et accroître la productivité de l'ensemble du tribunal. Les aptitudes et connaissances particulières que les employés de la CISR doivent posséder pour contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques sont précisées dans le plan.

Ce plan comprend un solide cours de formation initiale, d'une durée de trois semaines, à l'intention des commissaires nouvellement embauchés, complété par un programme de suivi au moyen de séances d'encadrement et en salles de classe. De plus, la Commission élabore actuellement à l'intention des commissaires un programme de formation personnalisée et continue qui permettra à un mentor

PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS
2. Être un tribunal administratif d'avant-garde

La section suivante énonce les résultats escomptés et les activités connexes à l'échelle de la CISR qui aideront celle-ci à respecter son engagement de former un tribunal administratif d'avant-garde.

Utilisation novatrice et optimale de la technologie

Vidéoconférence

La CISR utilise actuellement la vidéoconférence pour tenir des audiences et des réunions, mener des enquêtes et exécuter des examens de motifs de détention et pour assurer la formation. Elle élabore actuellement une politique afin d'orienter les décisions portant sur une utilisation appropriée de cette technologie et de fournir un cadre favorisant une approche uniformisée au niveau national. Les intervenants internes et externes ont fourni une précieuse rétroaction lors des consultations qui ont eu lieu à l'automne sur l'ébauche de politique. La politique sera finalisée et mise en œuvre à l'été 2000.

Initiatives de gestion des cas

Traitement prioritaire

La CISR donne un traitement prioritaire aux cas des revendicateurs détenus. Étant donné que les ressortissants chinois arrivés par navires en Colombie-Britannique ont été détenus dans des installations en dehors des zones habituelles d'opération, les personnes qui participent aux audiences sur la détermination du statut de réfugié ont dû se rendre à ces installations et instituer de nouvelles pratiques et procédures pour s'adapter à cette situation. Les efforts concertés de la CISR, de CIC et des représentants de la communauté juridique ont permis de tenir des audiences sur place. En collaboration avec les intervenants, la CISR continuera d'étudier de nouvelles façons d'assurer le traitement en priorité des revendications du statut de réfugié dans les cas où des personnes sont mises en détention.

revendicateur. La CISR élabore une politique sur les cas types pour étendre cette approche aux trois sections.

Suivi et encadrement

Dans le cadre du système actuel d'examen du rendement de la CISR, on s'attend à ce que tous les gestionnaires assurent le suivi du travail du personnel qu'ils supervisent, que ce soit par l'observation directe ou par l'examen permanent de leur rendement en vue d'assurer la qualité, de veiller au respect des normes de rendement et de définir des moyens permettant d'améliorer le travail. De plus, on s'attend à ce que tous les gestionnaires donnent à tout le personnel une orientation claire sur les façons les plus efficaces de s'acquitter de leurs fonctions ainsi qu'une rétroaction opportune sur les aspects qui posent problème et pour lesquels des mesures correctives sont requises.

Accroissement de la productivité et réduction du nombre de cas en instance

La productivité influe directement sur le délai moyen de traitement. La CISR a un devoir envers les Canadiens d'améliorer sa productivité avec ses ressources humaines et financières actuelles. La célérité est essentielle. La CISR pourra accroître sa productivité en adoptant des pratiques exemplaires. Le nouveau cadre de gestion des cas et le système de gestion des cas, déjà décrits, sont deux initiatives clés qui aideront la CISR à réaliser son objectif d'accroître sa productivité et de réduire le nombre de cas en instance.

Gestion des audiences

La CISR élaborera également des mesures pour contrôler plus efficacement sa gestion des audiences. Afin de rationaliser le processus, la CISR essaiera de réduire au minimum les retards occasionnés par les personnes qui comparaissent devant une de ses trois sections, leur conseil ou le conseil de la ministre.

Les initiatives de gestion des cas déjà décrites contribueront également à réduire les délais de traitement, à accroître la productivité et à réduire le nombre de cas en instance.

Amélioration de la qualité et de la cohérence

À la CISR, un engagement envers la qualité signifie que nos décisions doivent être équitables et perçues comme telles. Une décision de qualité à la CISR suppose que le décideur s'est préparé de façon compétente pour l'audience et qu'il a relevé les faits pertinents, la législation applicable et la jurisprudence au moment de tirer ses conclusions, qui sont ensuite communiquées aux parties dans une décision éclairée. Une décision de qualité suppose aussi que les processus utilisés pour en arriver à la décision sont justes, transparents et compris par les parties. La qualité exige également la rapidité d'exécution.

Un grand nombre de facteurs contribue à la qualité de nos décisions. Par exemple, la préparation des cas, la recherche pour la SSR, les avis juridiques et les services de gestion en général sont tous essentiels à la prise de décisions de qualité.

La CISR veut être équitable à l'égard des intéressés, préserver l'intégrité du processus et la crédibilité de son travail. Ainsi, dans la mesure du possible, les cas semblables seront traités selon un processus semblable. La CISR continuera de s'efforcer de réduire au maximum les incohérences et les écarts qui ne sont pas justifiés par une explication raisonnable.

La CISR adoptera les mesures suivantes pour améliorer la qualité et la cohérence de ses décisions.

Politiques sur les cas types

En vue de faciliter l'examen en profondeur et efficace des questions qui se présentent dans plusieurs cas, la CISR peut décider de sélectionner un échantillonnage représentatif de cas qui seront traités comme des cas types. Ainsi, par suite de l'afflux soudain de revendicateurs roms hongrois, la SSR a appliqué le concept des « cas types » en vue d'établir une documentation de base à jour sur les conditions en Hongrie et de mieux cerner les principales questions de droit soulevées par les faits en question. Elle a utilisé les nombreux documents de recherche de la Direction des recherches de la CISR ainsi que des éléments de preuve présentés par des témoins cités par le conseil de la ministre et le conseil du

Traitement parallèle

Des mesures de traitement des cas seront prises pour permettre d'effectuer le travail de façon simultanée plutôt que dans un ordre séquentiel. On pourra ainsi accroître la rapidité d'exécution du travail et fournir un service grandement amélioré à la clientèle. Le délai de traitement s'en trouvera réduit sans porter atteinte à la préparation des cas ou au temps requis pour la prise de décisions.

Normes de rendement

Le cadre de gestion des cas comportera des étapes et des échéances qui permettront à la CISR de suivre de près et d'évaluer le rendement de façon continue, et de prendre des mesures correctives, s'il y a lieu.

Projet du système de gestion des cas

La CISR implémente un nouveau logiciel pour appuyer ses activités de gestion opérationnelle et stratégique. Une équipe de projet a été mise sur pied afin d'acquérir et de mettre en œuvre un nouveau Système de gestion des cas (SGC) qui remplacera le Système de suivi des appels et des revendications et le Système de suivi des cas d'arbitrage.

Le SGC a pour but d'améliorer la prestation des services à la CISR, grâce à une gestion des cas plus efficace. Un nouveau système mieux adapté aux besoins des utilisateurs permettra de réduire les délais de traitement et de mieux partager l'information. Grâce au nouveau SGC, les utilisateurs pourront travailler dans un contexte dirigé par les événements plutôt que dans un contexte de surveillance du cheminement des dossiers. Lorsque le SGC sera pleinement mis en œuvre, il contribuera à accélérer le traitement de ces cas.

Le nouveau système sera utilisé partout à la Commission et pourra accueillir jusqu'à 1 000 utilisateurs. Le Conseil du Trésor a approuvé le financement du projet, dont la date d'implémentation est prévue pour la fin de 2001.

Réduction du délai de traitement

Lorsqu'il a établi les tribunaux administratifs, le Parlement avait parmi ses principaux objectifs de promouvoir un moyen efficace et souple d'administrer la justice administrative. En conséquence, la CISR s'est constamment employée à mettre l'accent sur la réduction du temps passé à l'étape de l'audience et de la prise de décisions. Fidèle à ces efforts, la CISR prend de nouvelles initiatives en vue d'améliorer la gestion globale de ses cas, en tenant compte de tous les aspects du traitement des cas, y compris des activités antérieures et postérieures à l'audience.

Pendant la période de planification, la CISR mettra en œuvre un nouveau cadre de gestion des cas. Ce cadre appuiera l'approche de la CISR à l'égard de la gestion des cas, favorisera la cohérence dans les processus, réduira les délais de traitement et permettra de mieux définir les responsabilités. Les processus et les procédures de la Commission seront conçus de façon à améliorer les délais, la qualité du travail et le service à la clientèle. Les bureaux régionaux de la CISR utilisent déjà des méthodes améliorées de gestion des cas qui reflètent les principes du nouveau cadre de gestion des cas.

Les composantes de base du cadre de gestion des cas sont, notamment :

Triage, sélection du processus approprié et rationalisation

La CISR continuera d'améliorer l'évaluation des cas au tout début du processus en fonction de leurs caractéristiques spécifiques afin de les diriger vers le processus approprié. Cette étape comprend la sélection des cas devant faire l'objet d'une audition complète ou d'une audition courte, du processus accéléré, du mode alternatif de règlement des conflits et d'autres processus spécialisés. Les cas seront acheminés vers le processus le plus efficace pour les régler et ainsi réduire leur délai de traitement. De plus, la CISR établira de nouvelles mesures en vue de rationaliser le traitement des cas, d'éliminer et/ou de regrouper des étapes du processus.

d'arbitrage devra examiner les motifs de détention, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'immigration.*

Tableau 3.7 Enquêtes et examens des motifs de détention conclus

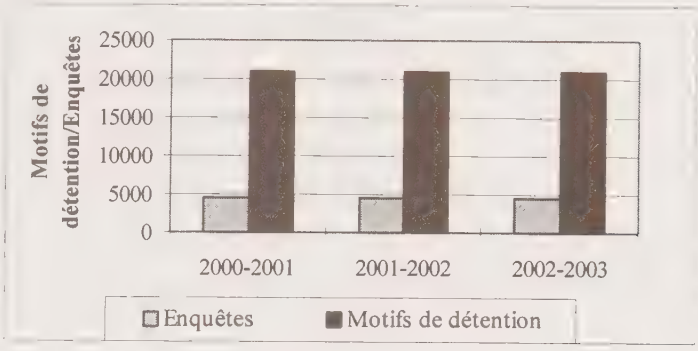


Tableau 3.8 Nombre total d'enquêtes et d'examens des motifs de détention

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Enquêtes	4 500	4 500	4 500
Examen des motifs de détention	21 050	21 050	21 050
Total	25 550	25 550	25 550

Coût par enquête et par examen des motifs de détention

En 2000-2001, le coût moyen d'un examen des motifs de détention devrait s'élever à environ 300 $ et le coût moyen par enquête, à environ 500 $.

Activités connexes à l'échelle de la CISR

En continuant d'accorder la priorité aux résultats particuliers de chacun des secteurs d'activité, la CISR entreprendra un certain nombre d'activités qui transcendent tous les secteurs d'activité en vue de rendre, avec célérité, des décisions éclairées, conformément à la Loi.

Les activités appuient les objectifs stratégiques de la CISR suivants :

- réduction du délai de traitement;
- amélioration de la qualité et de la cohérence;
- accroissement de la productivité et réduction du nombre de cas en instance.

et aux intervenants. La CISR fera également une évaluation continue de l'incidence et de l'efficacité des directives.

Enquêtes et examens des motifs de détention

Enquêtes conclues

En 1999-2000, la Section d'arbitrage devrait avoir conclu 4 000 enquêtes. Ce nombre devrait augmenter à 4 500 au cours de chacun des trois prochains exercices.

Examens des motifs de détention conclus

En 1999-2000, la Section d'arbitrage devrait avoir conclu 14 870 examens des motifs de détention, ce qui dépasse largement les prévisions de 8 500 indiqués dans le dernier RPP. Cette augmentation est largement attribuable à l'arrivée de près de 600 migrants chinois à Vancouver. (En vertu de la *Loi sur l'immigration,* une personne détenue a droit à un examen des motifs de détention dans les quarante-huit heures qui suivent la mise en détention par CIC, puis dans la période de sept jours qui suit l'expiration de ce délai et, par la suite tous les trente jours.) L'incidence de ces arrivées a été ressentie à l'échelle nationale : en raison de l'augmentation de la charge de travail, des arbitres d'autres régions ont dû être envoyés à Vancouver pour prêter main-forte à leurs collègues.

Dans ses prévisions pour 2000-2001, la Section d'arbitrage prévoit conclure 21 050 examens des motifs de détention. (Cette prévision tient compte de la possibilité qu'il y ait un autre flux migratoire dans la région de la Colombie-Britannique de même ampleur qu'en 1999-2000, et suppose, à des fins de statistique, que les détentions se poursuivront, dans la plupart des cas, tout au long de l'année 2000-2001.)

De plus, compte tenu de décisions rendues récemment par la Cour fédérale, la Section d'arbitrage s'attend à une nette augmentation du nombre d'examens des motifs de détention concernant les personnes détenues en prison, suite à un crime, ou détenues par les autorités de l'Immigration suite à une infraction de la *Loi sur l'immigration*. Lorsqu'un détenu s'est vu accorder une libération conditionnelle de jour ou a été autorisé à sortir sans surveillance, la Section

l'augmentation de dix pour cent du nombre d'appels interjetés pour s'établir à 4 400. Avec l'augmentation prévue du nombre d'appels interjetés, la SAI va maintenir le délai de traitement à moins de neuf mois au cours de 2000-2001.

Coût par appel

En 2000-2001, le coût moyen par appel réglé devrait se maintenir à 1 650 $.

Décisions infirmées par la Cour fédérale

Le nombre de décisions infirmées par la Cour fédérale devrait demeurer peu élevé au cours des trois prochains exercices. La Cour fédérale devrait, à l'instar des dernières années, infirmer moins d'un pour cent de toutes les décisions de la SAI.

Approche cohérente

Le président de la CISR est habilité par la *Loi sur l'immigration* à donner des directives en vue de promouvoir la qualité, la cohérence et la transparence du processus décisionnel. Même si elles ne lient pas les décideurs, les directives aident ces derniers à s'acquitter de leurs tâches en vertu de la *Loi sur l'immigration,* en leur donnant des indications lorsqu'ils doivent traiter des cas portant sur des questions importantes ou complexes, ou sur une ambiguïté dans la Loi. Les directives sont fondées sur la jurisprudence, les lois et les politiques pertinentes. Les trois premières séries de directives, diffusées pour aider les commissaires de la SSR, ont reçu un accueil très favorable sur la scène internationale et ont inspiré d'autres processus de détermination du statut de réfugié. De plus, les *Directives sur la détention* ont été diffusées en 1998 en vue de contribuer à rendre le processus décisionnel plus transparent dans les cas d'examen des motifs de détention.

Après de longues consultations internes et externes, la CISR prévoit terminer la première série de directives pour la SAI au printemps de 2000. Les *Directives sur les appels de mesures de renvoi fondées sur l'article 70* données par le président aideront les commissaires de la SAI à exercer leur compétence discrétionnaire lorsqu'un résident permanent appelle d'une mesure de renvoi, en particulier en ce qui a trait à l'imposition possible d'un sursis et aux conditions des sursis. La CISR mettra en œuvre un plan de formation des commissaires et diffusera les directives au public

Appels en matière d'immigration

Appels interjetés

Les prévisions pour les trois prochaines années présentées dans le dernier RPP ont été révisées. On prévoit maintenant que la SAI recevra 4 800 appels au cours de 2000-2001, 4 600 en 2001-2002 et 4 400 en 2002-2003 (par rapport aux 4 000 appels prévus dans le dernier RPP pour la période de 1999-2000 à 2001-2002). Il y a eu une augmentation marquée du nombre de demandes de visas d'immigrant présentées à Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) par des membres de la catégorie des parents de 1997-1998 à 1999-2000. Il s'agit d'un des facteurs importants qui ont contribué à un accroissement du nombre d'appels interjetés devant la SAI.

Appels finalisés

La SAI devrait finaliser 4 500 appels en 2000-2001 et 4 600 appels en 2001-2002 et en 2002-2003.

Appels en instance

On prévoit que le nombre d'appels en instance ne diminuera pas au cours de la période de trois ans, en raison de l'augmentation prévue du nombre d'appels interjetés.

Tableau 3.5 Appels interjetés, réglés et en instance

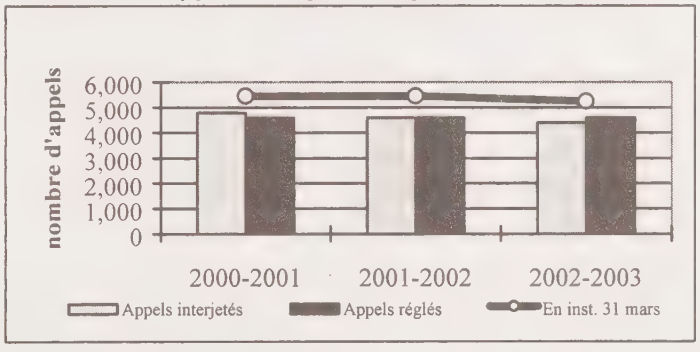


Tableau 3.6 Appels en instance

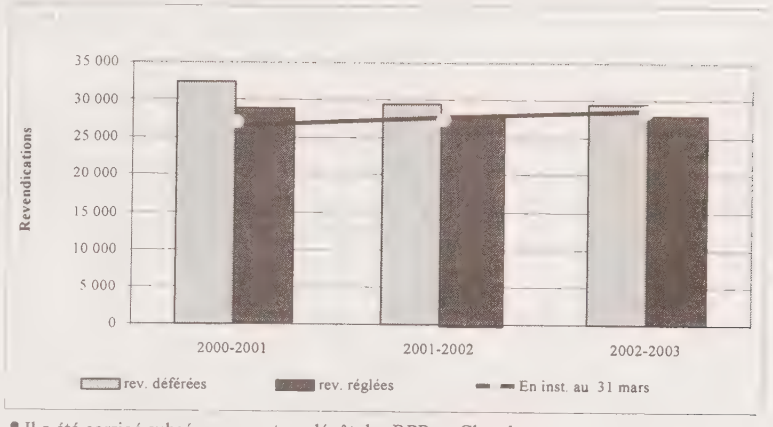
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
En inst. 1er avril	5 200	5 550	5 550
Appels interjetés	4 800	4 600	4 400
Appels réglés	4 500	4 600	4 600
En inst. 31 mars	5 550	5 550	5 350

Délai de traitement

Dans le dernier RPP, on prévoyait que la SAI maintiendrait un délai de traitement inférieur à neuf mois en supposant que 4 000 appels seraient interjetés par année. Cet objectif a été dépassé malgré

la fin de 2002-2003. La situation idéale aurait été d'avoir entre 16 000 et 20 000 revendications en instance, ce qui représente de six à huit mois de travail.

Tableau 3.3 • Revendications déférées, réglées et en instance



• Il a été corrigé subséquemment au dépôt des RPP en Chambre.

Tableau 3.4 Revendications en instance

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
En inst. 1er avril	25 500	28 000	28 500
Rev. déférées	32 000	29 500	29 500
Rev. réglées	29 500	29 000	29 000
En inst. 31 mars	28 000	28 500	29 000

Délais de traitement

Si le nombre de revendications reçues était resté à 25 000 par année, la SSR aurait été en voie de régler ses revendications dans un délai moyen de traitement de huit mois d'ici le dernier trimestre de 1999-2000. Toutefois, compte tenu du nombre de revendications prévues de 32 000 en 2000-2001 et de 29 500 au cours des deux années suivantes, on prévoit un délai de traitement de 11 mois au cours de chacun des trois prochains exercices.

Coût par revendication

Le coût moyen par revendication réglée en 2000-2001 devrait se maintenir à 2 400 $.

Décisions infirmées par la Cour fédérale

À l'instar de l'an dernier, le nombre de décisions infirmées par la Cour fédérale devrait demeurer à moins d'un pour cent au cours des trois prochains exercices.

L'an prochain, la SSR se concentrera sur le renforcement et le maintien d'une productivité accrue. Elle continuera d'examiner tous les moyens possibles pour améliorer le traitement des cas. Toutefois, il y a des limites à ce qui peut être fait. Il n'est pas possible, seulement au moyen d'améliorations apportées à la productivité, de compenser pour d'importants volumes inattendus de nouveaux revendicateurs du statut de réfugié.

Les résultats prévus, qui figurent ci-dessous, ont été établis d'après les niveaux prévus de revendications reçues et les ressources disponibles actuelles. Il n'a pas été tenu compte des incidences attribuables à des modifications possibles de la législation.

Il faut souligner que le nombre de revendications reçues est un facteur externe qu'il n'est pas possible de contrôler et qui est très difficile à prévoir. C'est seulement après coup que l'on peut voir clairement dans quelle mesure les prévisions étaient correctes.

Revendications déférées

D'après la tendance observée pendant six ans, le RPP de l'an dernier a prévu un nombre annuel de 25 000 revendications reçues en 1999-2000 et au cours des deux années suivantes. Compte tenu du fait que le nombre de revendications reçues en 1999-2000 dépassera vraisemblablement 31 000, le nombre prévue pour 2000-2001 s'élève à 32 000 et à 29 500 cas pour chacune des années suivantes.

Revendications réglées

Compte tenu des ressources actuellement disponibles, la SSR prévoit régler 29 500 revendications en 2000-2001 et 29 000 en 2001-2002 et en 2002-2003. Ces prévisions sont similaires au nombre de revendications reçues prévues. Le nombre de revendications réglées chaque année sera presque équivalent au nombre beaucoup plus élevé de revendications reçues chaque année. Toutefois, le nombre de cas en instance ne sera pas réduit, ce qui empêchera de réduire le délai de traitement.

Cas en instance

En raison de l'importante hausse du nombre de revendications reçues et d'une productivité quelque peu moins forte que prévue, il y aura vraisemblablement 28 000 cas en instance à la fin de 2000-2001, 28 500 à la fin de 2001-2002 et 29 000 à

PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS

1. Rendre, en temps opportun, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la Loi

Résultats escomptés

Les résultats escomptés par rapport au premier engagement en matière de résultats pour les secteurs d'activité Détermination du statut de réfugié, Appels en matière d'immigration et Enquêtes et examens des motifs de détention figurent ci-après.

Détermination du statut de réfugié

Dans les dernières années, la Section du statut du réfugié (SSR) a considérablement augmenté son rendement. Une productivité élevée alliée à un nombre stable de revendications déférées par CIC (revendications reçues) ont permis à la SSR de réduire de façon constante le délai moyen de traitement et le nombre de cas en instance. Ces résultats se sont reflétés dans les prévisions pour 1999-2000 du RPP de l'an dernier.

Toutefois, en 1999-2000, le nombre de revendications reçues a augmenté de 24 % par rapport aux projections et le total pour 1999-2000 devrait maintenant dépasser les 31 000 revendications. Cette hausse est attribuable à des ressortissants provenant d'un large éventail de pays sources traditionnels, ce qui laisse entendre qu'il pourrait s'agir d'une hausse non temporaire.

Comme conséquence directe de cette augmentation importante du nombre de revendications reçues et d'une productivité quelque peu moins forte que prévue, il est peu probable que la SSR puisse atteindre les résultats déjà prévus. L'ampleur du changement dans le nombre de revendications reçues se répercutera sur tous les autres résultats prévus.

validité, ainsi que les appels interjetés par la ministre contre la décision d'un arbitre d'accorder l'admission ou de ne pas prendre une mesure de renvoi.

Enquêtes et examens des motifs de détention

L'objectif de ce secteur d'activité consiste à garantir la sécurité de la société canadienne et, à cette fin, à procéder à des enquêtes sur des personnes demandant l'admission à un point d'entrée au Canada, ou sur des personnes considérées comme étant non admissibles ou pouvant être renvoyées, et à procéder à l'examen des motifs de détention des personnes détenues à des fins d'interrogatoire, d'enquête ou de renvoi.

Gestion et services généraux

Ce secteur d'activité assure des fonctions de soutien aux trois autres secteurs en fournissant à la Commission des processus de gestion et des services administratifs efficaces comme les politiques, les procédures et la technologie.

D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

La CISR a pris les engagements suivants :

Tableau 3.2 Principaux engagements en matière de résultats

Pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	**qui se manifeste par :**
rendre, en temps opportun, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la Loi	❑ le nombre de cas réglés par chaque section ❑ l'antériorité des cas et le nombre de cas en instance ❑ le coût pas cas ❑ les délais de traitement ❑ le nombre de décisions infirmées par la Cour fédérale ❑ un processus décisionnel cohérent
être un tribunal administratif d'avant-garde	❑ l'utilisation novatrice et optimale de la technologie ❑ des initiatives de gestion des cas ❑ le perfectionnement professionnel ❑ la reconnaissance d'autres personnes et organisations, tant à l'échelle nationale qu'internationale
être un partenaire qui contribue avec innovation à tracer le système d'immigration du Canada	❑ une approche intégrée à la gestion du portefeuille ❑ la faculté de réagir aux questions d'actualité ❑ les relations efficaces avec les clients et intervenants (autres tribunaux administratifs et organismes gouvernementaux)

Enquêtes et examens des motifs de détention

L'objectif de ce secteur d'activité est :

- de procéder à des enquêtes sur des personnes qui ne seraient pas admissibles au Canada ou qui pourraient en être renvoyées;
- d'examiner les motifs de détention de personnes détenues pour des raisons liées à l'immigration.

Gestion et services généraux

L'objectif de ce secteur d'activité est :

- d'appuyer la CISR dans ses délibérations;
- de l'aider à accroître sa capacité de rendre des décisions judicieuses, équitables et cohérentes le plus rapidement possible.

C. Description des secteurs d'activité

Détermination du statut de réfugié

L'objectif de ce secteur d'activité est de permettre au Canada de remplir ses obligations en tant que signataire de la *Convention de 1951 des Nations Unies relative au statut des réfugiés* et au *Protocole de 1967* s'y rapportant, soit de protéger les personnes qui craignent avec raison d'être persécutées dans leur pays d'origine du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social ou de leurs opinions politiques. À cette fin, la Section du statut de réfugié statue sur les revendications du statut de réfugié présentées par des personnes qui se trouvent déjà au Canada. La détermination du statut de réfugié à la CISR s'applique exclusivement aux revendications du statut de réfugié présentées par des personnes qui sont arrivées au Canada et dont le cas a été déféré à la CISR par CIC.

Appels en matière d'immigration

L'objectif de ce secteur d'activité est de permettre aux citoyens canadiens et aux résidents permanents dont des parents se sont vu refuser le droit d'établissement au Canada ainsi qu'à des personnes qui se sont vu refuser l'admission au pays ou ont été frappées d'une mesure d'expulsion du Canada d'être entendus par un tribunal quasi judiciaire. Ainsi, la Section d'appel entend les appels interjetés contre le rejet de demandes de résidence permanente parrainées, contre des mesures de renvoi visant des résidents permanents, des réfugiés au sens de la Convention ou des personnes munies d'un visa en cours de

/// Plans, résultats et ressources

A. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

Tableau 3.1 Dépenses prévues nettes et équivalents temps plein

	Prévisions de dépenses 1999-2000		**Dépenses prévues 2000-2001**		Dépenses prévues 2001-2002		Dépenses prévues 2002-2003	
	$ millions	ETP	$ millions	ETP	$ millions	ETP	$ millions	ETP
Détermination du statut de réfugié	46,7* •	664	**47,7**	**670**	47,7	670	47,7	670
Appels en matière d'immigration	5,0* •	69	**5,2**	**70**	5,2	70	5,2	70
Enquêtes et examens des motifs de détention	5,0* •	47	**4,0**	**48**	4,0	48	4,0	48
Gestion et services généraux	29,0* •	263	**40,0****	**252**	34,4**	252	33,7**	252
Total	85,7* •	1 043	**96,9**	**1 040**	91,3	1 040	90,6	1 040

*Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant. • **Il a été corrigé subséquemment au dépôt des RPP en Chambre.**

**Pour 2000-2001 et les années ultérieures, les dépenses tiennent compte des coûts supplémentaires de traduction prévus.

B. Objectif des secteurs d'activité

Détermination du statut de réfugié

L'objectif de ce secteur d'activité est de statuer sur les revendications du statut de réfugié présentées par des personnes au Canada.

Appels en matière d'immigration

L'objectif de ce secteur d'activité est d'entendre les appels de :

- certaines personnes qui se sont vu refuser l'admission au Canada ou dont on a ordonné le renvoi du Canada;
- citoyens canadiens ou de résidents permanents dont des parents se sont vu refuser le statut de résident permanent au Canada;
- la ministre contre une décision de l'arbitre.

ce type de migration est une tendance observée de plus en plus fréquemment à l'échelle internationale.

Les questions touchant les immigrants et les réfugiés retiennent davantage l'attention du public qui se montre intéressé à comprendre la complexité inhérente au processus de détermination du statut de réfugié et à pouvoir faire part de ses vues sur la politique relative aux immigrants et aux réfugiés. La CISR accorde beaucoup d'importance aux attentes et aux préoccupations du public lorsqu'elle planifie les mesures à prendre et examine ses processus.

Révision de la législation

Comme il a été mentionné dans le RPP de l'année dernière, la CISR continue de participer activement à la révision de la législation sur l'immigration. Elle continue de fournir à la ministre de Citoyenneté et Immigration Canada et à ses fonctionnaires des renseignements et des conseils pratiques sur l'incidence de propositions législatives particulières sur les opérations de la CISR.

D. Dépenses prévues de l'organisation

Tableau 2.1 Dépenses prévues de l'organisation

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Budgétaire du Budget principal des dépenses	81,9	**85,9**	80,3	79,6
Total du Budget principal des dépenses	81,9	**85,9**	80,3	79,6
Rajustements des dépenses prévues**	3,8	**11,0**	11,0	11,0
	85,7*	**96,9**	91,3	90.6
Plus : Coûts des services reçus sans frais	12,0	**11,9**		
Total des dépenses prévues	97,7	**108,8**		
Équivalents temps plein (ETP)	1 043	**1 040**	1 040	1 040

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

** Les rajustements de 1999-2000 permettent de tenir compte des approbations obtenues depuis l'exercice de mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR) et d'intégrer les initiatives budgétaires. Pour 2000-2001 et les années ultérieures, les rajustements prévus tiennent compte des coûts supplémentaires de traduction.

C. Facteurs externes influant sur l'organisation

Contexte international

La situation des réfugiés dans le monde continue de préoccuper les pays d'accueil. En janvier 1999, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a évalué à quelque 21,5 millions le nombre de personnes relevant de sa compétence. Les pays européens ont connu une augmentation généralisée du nombre du revendications reçues. Les conflits internes, les guerres civiles et les violations des droits de la personne représentent seulement une partie des facteurs expliquant la migration continue et massive d'un nombre si élevé de personnes dans le monde.

Le Canada continue son travail en vue de protéger ceux qui ont vraiment besoin de sa protection et de maintenir l'équilibre délicat entre offrir cette protection et assurer l'intégrité de son système d'immigration et de son processus de détermination du statut de réfugié.

Contexte canadien

La politique relative aux immigrants et aux réfugiés au Canada fait encore l'objet d'un débat et de l'attention des médias. Les décisions rendues par la CISR ont une incidence directe sur la vie, la liberté et la sécurité de ceux qui comparaissent devant celle-ci. Compte tenu du caractère variable et imprévisible de sa charge de travail, la CISR doit constamment rendre des décisions de façon efficiente. L'équité est une autre constante tout aussi importante.

L'arrivée de ressortissants chinois sur les côtes de la Colombie-Britannique a entraîné, au bureau de la CISR à Vancouver, une fluctuation considérable de la charge de travail, qui a donné lieu à un déplacement des cas existants au sein du bureau à Vancouver et au détournement des ressources des autres régions. La situation a une incidence considérable sur les ressources de la CISR dans la région. De plus, elle a mis à l'épreuve la capacité de la CISR de réagir aux situations prioritaires avec efficacité et souplesse tout en protégeant l'intégrité du système. Comme la CISR n'a pas de contrôle sur les circonstances entourant un tel afflux, elle doit évaluer de près les conséquences de ces événements, sa capacité d'y réagir et la nécessité de mettre un mécanisme sur pied si la situation se présente de nouveau. On a constaté que

Le directeur exécutif fait fonction d'administrateur en chef des opérations de la CISR et à ce titre, il est responsable des opérations et de l'administration globale de la CISR. Le directeur exécutif est aussi directement responsable des résultats du secteur d'activité Gestion et services généraux, dont les dépenses prévues s'élèvent à 40 millions de dollars et les équivalents temps plein (ETP) à 252. Le siège de la CISR est à Ottawa. Il y a des bureaux régionaux à Montréal, à Toronto et à Vancouver, et des bureaux de district à Ottawa et à Calgary.

Le vice-président de la Section du statut de réfugié (SSR) – qui se compose d'environ 180 décideurs nommés par le gouverneur en conseil – est responsable des résultats du secteur d'activité Détermination du statut de réfugié. Les dépenses prévues s'élèvent à 47,7 millions de dollars et les ETP à 670.

La vice-présidente de la Section d'appel de l'immigration (SAI) – qui se compose de 27 décideurs nommés par le gouverneur en conseil – est responsable des résultats du secteur d'activité Appels en matière d'immigration. Les dépenses prévues s'élèvent à 5,2 millions de dollars et les ETP à 70.

La directrice générale de la Section d'arbitrage – qui se compose de 28 décideurs nommés conformément à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* – est responsable du secteur d'activité Enquêtes et examens des motifs de détention. Les dépenses prévues s'élèvent à 4 millions de dollars et les ETP à 48.

De plus, il y a un vice-président adjoint responsable du perfectionnement professionnel.

B. Objectifs du programme

L'objectif de la CISR est de satisfaire aux obligations définies dans la *Loi sur l'immigration* dont le Canada doit s'acquitter en matière d'immigration et de détermination du statut de réfugié à titre de signataire de la *Convention de 1951 des Nations Unies relative au statut des réfugiés* et du *Protocole de 1967* s'y rapportant.

// Vue d'ensemble de l'organisation

A. Mandat, rôles et responsabilités

Mandat et rôles

Le mandat de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) lui est confié aux termes de la Partie IV de la *Loi sur l'immigration*.

La CISR :

- statue sur les revendications du statut de réfugié présentées au Canada;
- agit à titre de tribunal d'appel indépendant pour entendre les appels interjetés contre le rejet de demandes parrainées de résidence permanente, et de mesures de renvoi, et les appels interjetés par la ministre au cours d'une enquête;
- fait fonction d'arbitre en ce qui concerne les enquêtes en matière d'immigration et l'examen des motifs de détention.

La CISR a pour mission, au nom de tous les Canadiens, de rendre, avec efficacité et équité, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la Loi.

L'énoncé de vision de la CISR est celui-ci : Nous viserons l'excellence dans toutes nos activités et traiterons chacun simplement, rapidement et équitablement. En faisant preuve d'innovation, nous formerons ainsi un tribunal administratif d'avant-garde et contribuerons, avec nos partenaires, à tracer l'avenir du système d'immigration du Canada.

La CISR est déterminée à promouvoir les valeurs suivantes : excellence dans la prestation des services; valorisation des personnes; communication ouverte, franche et opportune; gestion appropriée, souple et responsable; collaboration efficace.

Responsabilités

Le président rend des comptes au Parlement par l'entremise de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il est le premier dirigeant de la CISR, et cinq personnes relèvent de lui.

B. Déclaration de la direction

Je présente, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2000-2001* de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR).

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats escomptés de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités;*
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfaite des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapports et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nicole Senécal
Directeur exécutif

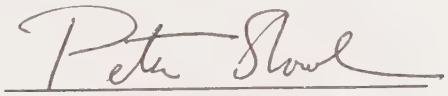
23/3/00
Date

la CISR pour la période de planification tiennent compte de ce phénomène. La CISR est déterminée à réaliser des initiatives visant à mieux gérer son volume de travail et à accroître sa productivité, mais il est peu probable que celles-ci compensent entièrement l'accroissement inattendu du nombre de revendications du statut de réfugié.

Nos objectifs stratégiques pour les prochaines années démontrent notre volonté de réaliser notre vision qui est de traiter chacun simplement, rapidement et équitablement. Notre premier objectif est de réduire nos délais moyens de traitement. Notre deuxième objectif est d'améliorer la qualité et la cohérence de notre processus décisionnel. Notre troisième objectif est d'accroître notre productivité et de réduire le nombre de cas en instance.

La CISR continuera d'établir des objectifs concrets et tangibles pour réduire ses délais de traitement et travailler de façon plus efficiente. Parallèlement, nous maintiendrons notre engagement à respecter la dignité de chaque personne qui comparaît devant la Commission en rendant, avec célérité, des décisions équitables.

La CISR est une organisation relativement jeune qui a beaucoup évolué au cours de ses dix premières années. Comme la mondialisation s'accentue et que le monde est de plus en plus un village planétaire, il est raisonnable de s'attendre à relever des défis encore plus grands au cours de la prochaine décennie. Je suis toutefois persuadé que nous pourrons faire face à ces défis.



Peter Showler
Président

nombre de revendications reçues. Cette situation a créé des problèmes logistiques liés, par exemple, à la réinstallation temporaire des décideurs ainsi qu'aux déplacements et à la disponibilité des conseils et des interprètes.

La CISR a réagi de façon transparente et efficace, malgré les pressions considérables exercées sur les ressources, financières et humaines, liées à ce type d'intervention. La Commission et ses partenaires ont commencé à établir des plans d'urgence en prévision de l'arrivée éventuelle d'autres navires.

La CISR examine actuellement les répercussions d'une récente décision de la Cour d'appel fédérale concernant l'obligation de la CISR de faire traduire toutes ses décisions conformément à la *Loi sur les langues officielles*. Elle avait comme pratique de traduire automatiquement les décisions établissant un précédent et toutes les autres, sur demande, dans les 72 heures suivant la réception de la demande. La CISR a commencé à élaborer un plan d'action pour donner suite à la décision de la Cour fédérale. Entre temps, elle a entrepris de se conformer à l'esprit de la décision et de la loi en traduisant les décisions additionnelles, en fonction de ses ressources actuelles.

De plus, la CISR continue de participer activement au processus de révision de la législation. Un groupe de travail de la CISR fournit encore à la ministre de Citoyenneté et Immigration Canada et aux fonctionnaires de CIC des renseignements et des conseils pratiques au sujet de l'incidence possible de certaines propositions législatives sur les opérations de la CISR.

Récemment, il y a eu une augmentation marquée du nombre de revendications du statut de réfugié déférées à la SSR. Cette augmentation ne se limite pas au Canada. En effet, les pays d'accueil de l'Europe de l'Ouest ont également enregistré un accroissement du nombre de revendications reçues pendant les dernières années. Les tendances migratoires internationales semblent indiquer que cette augmentation se maintiendra au cours des prochaines années. Par conséquent, les prévisions de

I Messages

A. Message du président

J'ai le plaisir de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités de 2000-2001* de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR). Ce rapport décrit nos plus récentes réalisations et présente nos priorités et nos objectifs principaux pour les trois prochaines années.

La CISR est le plus grand tribunal administratif au Canada. Ses décisions influent directement sur la vie, la liberté et la sécurité des personnes qui comparaissent devant elle. Cette année, ses trois sections – la Section du statut de réfugié (SSR), la Section d'appel de l'immigration (SAI) et la Section d'arbitrage – ont rendu environ 50 000 décisions sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés.

En 1999-2000, les hauts niveaux de rendement ont été maintenus, la productivité des trois sections a été élevée et les délais moyens de traitement ont été réduits. Parallèlement, la CISR a maintenu son engagement envers la qualité et la cohérence du processus décisionnel.

L'arrivée de quatre navires transportant presque 600 ressortissants chinois au large des côtes de la Colombie-Britannique à l'été de 1999 a posé à la CISR, et particulièrement à son bureau régional de Vancouver, des problèmes urgents. Les examens des motifs de détention pour la Section d'arbitrage dans la région du Pacifique ont été dix fois plus nombreux par suite de la décision du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration de détenir presque 500 de ces nouveaux arrivants. De plus, les 457 revendications du statut de réfugié déférées ont représenté l'équivalent de presque deux mois de travail additionnel pour la SSR. Le fait que la plupart des revendicateurs concernés étaient détenus dans des installations à l'extérieur de Vancouver, où est situé le bureau de la CISR de la région du Pacifique, a intensifié le problème que pose l'accroissement du

Liste des tableaux

Tableau 2.1 Dépenses prévues de l'organisation 8

Tableau 3.1 Dépenses prévues et équivalents temps plein 9

Tableau 3.2 Principaux engagements en matière de résultats 11

Tableau 3.3 Revendications déférées, réglées et en instance 14

Tableau 3.4 Revendications en instance 14

Tableau 3.5 Appels interjetés, finalisés et en instance 15

Tableau 3.6 Appels en instance 15

Tableau 3.7 Enquêtes et examens des motifs de détention conclus 18

Tableau 3.8 Nombre total d'enquêtes et d'examens des motifs de détention 18

Tableau 5.1 Coût net du programme pour l'année visée par le Budget des dépenses 31

Tableau 5.2 Plan de dépenses 31

Tableau 5.3 Équivalents temps plein (ETP) prévus par secteur d'activité 31

Table des matières

SECTION I : Messages

A. Message du président 1
B. Déclaration de la direction 4

SECTION II : Vue d'ensemble de l'organisation

A. Mandat, rôles et responsabilités 5
B. Objectifs du programme 6
C. Facteurs externes influant sur l'organisation 7
D. Dépenses prévues de l'organisation 8

SECTION III : Plans, résultats et ressources

A. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP) 9
B. Objectif des secteurs d'activité 9
C. Description des secteurs d'activité 10
D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes 11

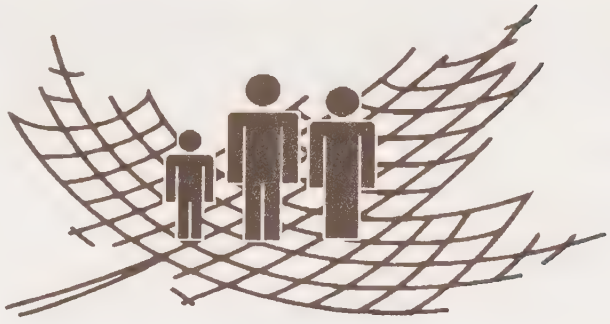
SECTION IV : Initiatives horizontales 29

SECTION V : Renseignements financiers 31

SECTION VI : Autres renseignements

A. Législation et règlements connexes appliqués 33
B. Autres rapports 33
C. Renseignements complémentaires 33
D. Processus de la CISR 34

Index 39



Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Budget des dépenses 2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Elinor Caplan
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie continuellement pour simplifier les exigences liées aux rapports, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a demandé que Commission de l'immigration et du statut de réfugié et dix autres ministères examinent d'autres structures de rapport en remplacement de leur *Rapport sur les plans et les priorités* de cette année. Il a donc exempté le ministère de se conformer aux lignes directrices prescrites pour la préparation de ce rapport.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2001-III-12

ISBN 0-660-61151-1

BUDGET DES DÉPENSES

Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Budget des dépenses
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

CA1
FN
E77

ESTIMATES

Indian and Northern Affairs Canada and Canadian Polar Commission

2000-2001
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities



Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before 31 March and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

As part of its ongoing efforts to streamline reporting requirements, the Treasury Board of Canada Secretariat has requested that Indian and Northern Affairs Canada and ten other departments explore alternative reporting structures to this year's *Report on Plans and Priorities*. It has, therefore, exempted the department from the usual guidelines for the preparation of this report.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2000

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

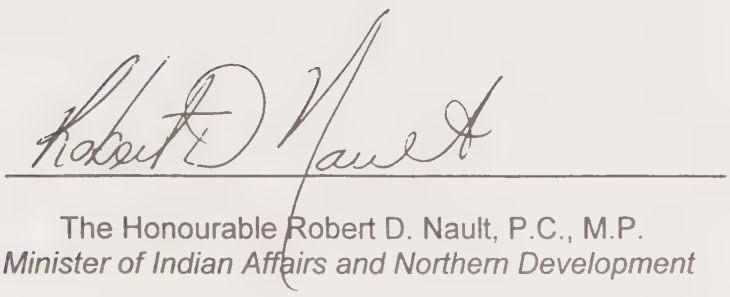
Catalogue No. BT31-2/2001-III-19

ISBN 0-660-61158-9

Indian and Northern Affairs Canada
and
Canadian Polar Commission

2000–2001
Estimates

Report on Plans and Priorities



The Honourable Robert D. Nault, P.C., M.P.
Minister of Indian Affairs and Northern Development

Table of Contents

Section I: Messages 1

- Minister's Message 1
- Executive Summary 2

Section II: Departmental Overview 3

- Mandate, Mission and Vision 3
- External Factors Influencing the Department 4
  - Profile of Canada's Aboriginal Population 4
  - Challenges 5
  - Position within the Government 9
  - Financial Spending Plan 10

Section III: Objectives, Expected Results, Value For Money . . 11

- Indian and Inuit Affairs Program 11
- Northern Affairs Program 22
- Administration Program 26
- Canadian Polar Commission 29

Section IV: Supplementary Information 31

- Organizational Chart 31
- Capital Spending/Projects 32
- Horizontal Initiatives 33
  - Aboriginal Canada Site 33
  - Sustainable Development Initiatives 33
- Contacts for Further Information 35
  - References 35
  - Co-delivery Partner Contacts 36
- Topical Index 37

Section I — Messages

Minister's Message

As we enter the new millennium, this department's overriding objective remains a key priority of the government's agenda: making Canada a better place for First Nations, Inuit and northerners. Our approach involves a two-track agenda of addressing the legacy of the past and investing in the future. As we rebuild and modernize our partnerships, we can work together more effectively to improve the quality of life in First Nations and Inuit communities.

Gathering Strength — Canada's Aboriginal Action Plan has given us a framework for reaching that goal and bringing about lasting and meaningful change. The four strategic objectives of *Gathering Strength* — renewing partnerships; strengthening Aboriginal governance; developing new fiscal relationships; and supporting strong communities, people, and economies — are guideposts by which we will continue to measure our progress.

Since the announcement of *Gathering Strength* two years ago, a climate of change and renewal continues to gain momentum in communities across the country. The government recognized that partnerships were needed to rebuild a climate of trust and cooperation. These set the foundation for being able to work together to address governance and fiscal issues, which are essential to building strong communities, people and economies. Renewed partnerships among First Nations, Inuit and northerners, and the department laid the foundation for key achievements such as the creation of Nunavut, the finalization of the Nisga'a Treaty and the completion of specific claims agreements, as well as ongoing progress on territorial political development and strong northern sustainable development. Behind such progress is a commitment to partnerships sustained by mutual respect and recognition.

We are also seeing progress in such areas as numbers of graduates from post-secondary programs, growth in Aboriginal businesses and economic opportunities, and investments in health care that signal improvements to the quality of life in First Nations and Inuit communities. At the same time, there is still a lot of work to do. The pace of development is uneven and we continue to have communities in crisis. Moreover, demographic pressures are placing increasing demands on programs and services. The high proportion of youth in the Aboriginal population offers tremendous potential, and demands that we focus on children and youth in order to ensure a more prosperous future. Other challenges include reflecting the unique role and place of Aboriginal women in our vision.

Success in addressing these issues requires solid partnerships with First Nations, Inuit and northerners. Working together with these partners in a spirit of mutual respect is fundamental to getting where we want to go. We are also continuing to build partnerships with the provinces, territories and private sector. Finally, we are working in cooperation with other federal departments to effectively leverage our resources.

Everyone involved in this agenda has a unique opportunity to really make a difference in the lives of First Nations, Inuit and northerners, and to contribute to building a stronger Canada. The work we are doing together will shape the face of Canada for generations to come. The wheels of change are in motion and we are committed to sustaining and accelerating the momentum. I invite you to read this report to learn more about the plans and priorities we are pursuing with our partners. I would also encourage you to consult the various documents and Web sites referenced throughout.

Executive Summary

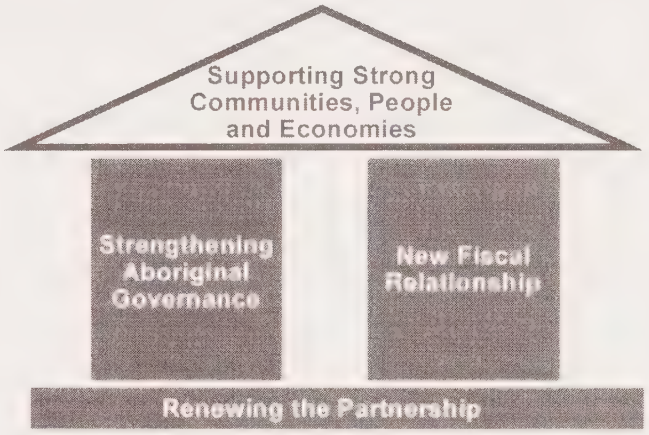
Our goal is to work closely with Aboriginal people and other partners to improve economic and social conditions in ways that will make a real difference in peoples' lives. It is recognized that conditions in First Nations and Inuit communities generally are much worse than in the rest of Canada. Many First Nations and Inuit communities lack the appropriate resources and expertise needed to deal effectively with such serious problems as housing shortages, unemployment, dependence on social assistance and youth suicide, which are at rates much higher than the national average.

Gathering Strength — Canada's Aboriginal Action Plan, the federal government's response to the Royal Commission on Aboriginal Peoples, was announced on January 7, 1998. The vision set out in both *Gathering Strength* and the Sustainable Development Strategy is one of strong, healthy communities and new relationships founded on mutual respect, with responsible, transparent, accountable, sustainable governance structures and institutions. Early investments in healing and reconciliation under *Gathering Strength* have positioned us to move forward with our partners on a range of key initiatives that will contribute to the establishment of healthy and self-sufficient First Nations, Inuit and northern communities. These initiatives are reflected in the following strategic objectives:

Renewing the Partnerships: Long-term vision — partnerships a standard part of day-to-day business and a reaffirmation of the treaty relationship (see pages 13–14);

Strengthening Aboriginal Governance: Long-term vision — responsible and sustainable self-government structures and institutions (see pages 15–17);

Developing a New Fiscal Relationship: Long-term vision — transparent and accountable First Nations governments with transfer arrangements which recognize own-source revenues, including taxation (see pages 17–19);



Supporting Strong Communities, People and Economies: Long-term vision — quality of life for First Nations and Inuit communities comparable to neighbouring communities (see pages 19–21); and

Supporting the Northern Agenda by strengthening communities and the economic base, consistent with the direction provided by the objectives of *Gathering Strength* (see pages 22–25).

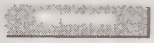
The success of *Gathering Strength* will depend on the determination of the Government of Canada, provincial and territorial governments and the private sector, working with Aboriginal people. This document outlines the performance targets and concrete results the department is committed to achieving over the planning horizon.

Section II — Departmental Overview

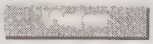
Mandate, Mission and Vision

The broad mandate of Indian and Northern Affairs Canada (INAC) is carried out under an extensive legislative base and longstanding policy that includes the *Indian Act*, the *Department of Indian Affairs and Northern Development Act* and legislation pertaining to the territories. For a complete listing of legislation and regulations administered by INAC and Planned Regulatory Initiatives for 2000–2001 please refer to http://www.inac.gc.ca/legisl/legisl/html. You may also obtain this information by contacting the departmental information kiosk at (819) 997-0380.

Indian and Northern Affairs Canada



Working together to make Canada a better place for First Nations, Inuit and other northern peoples.



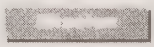
An environment that fosters a more promising future for all First Nations, Inuit and other northern peoples and promotes self-sufficiency, economic independence, and a level of accountability similar to other governments in Canada.

INAC has primary but not exclusive responsibility to meet the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and northerners. The department's role includes providing funding to enable Status Indians living on reserve to have access to basic services comparable to those available to other Canadian residents from provincial, territorial and municipal governments. These services include education, housing, community infrastructure, social assistance and social support services. In addition, INAC negotiates and oversees implementation of comprehensive and specific land claim settlements and self-government agreements on behalf of the federal government; it also promotes economic development.

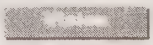
In Canada's North, the department promotes political evolution and sustainable development through: supporting with northern partners the development of territorial governance structures; finalizing and implementing land claims and self-government agreements; encouraging economic development while protecting the environment and maximizing social and cultural benefits; and fostering leadership in northern sustainable development and environmental stewardship, both domestically and among circumpolar nations.

In keeping with directives set out in the *Canadian Polar Commission Act,* the Canadian Polar Commission (CPC) operates as an independent agency (http://www.polarcom.gc.ca) and reports to Parliament through the Minister of Indian Affairs and Northern Development. Established in 1991 as the lead agency in the area of polar research, the CPC has responsibility for monitoring, promoting and disseminating knowledge of the polar regions; contributing to public awareness of the importance of polar science to Canada; enhancing Canada's international profile as a circumpolar nation; and recommending polar science policy direction to government.

Canadian Polar Commission



To be an effective national and international presence in relation to polar science and technology that contributes to a broader understanding of polar issues.



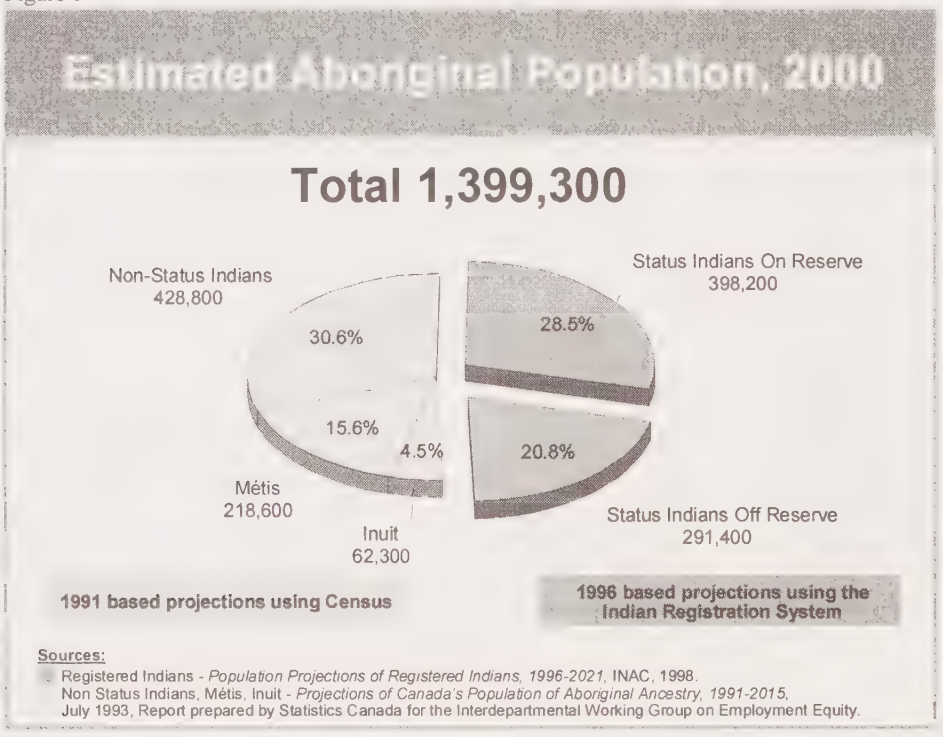
The CPC will be central to the development and dissemination of polar knowledge, through consultation, communication, and partnership, for the benefit of all Canadians and their responsibilities in the circumpolar world.

External Factors Influencing the Department

Profile of Canada's Aboriginal Population

The total Aboriginal population in Canada is estimated at 1,399,300 in 2000 (see Figure 1). Aboriginal people are the descendants of the original inhabitants of North America. The Canadian *Constitution Act 1982*, recognizes three groups of Aboriginal people — **Indians, Métis people** and **Inuit**. In addition, the *Indian Act 1876*, delineates the legal definitions that apply to **Status Indians** in Canada; a Status Indian is an Indian person who is registered under the *Indian Act* (they are also called Registered Indians). A **Treaty Indian** is a Status Indian who belongs to a First Nation that signed a treaty with the Crown. A **Non-Status Indian** is an Indian person who is not registered as an Indian under the *Indian Act* (perhaps because his or her ancestors were never registered, or because he or she lost Indian status under former provisions of the act). INAC's responsibilities with respect to Aboriginal people relate primarily to Status Indians living on reserve and Inuit.

Figure 1



Approximately 4.5 percent of all Canadians have Aboriginal ancestry. There are 610 First Nations, comprising 52 nations or cultural groups and more than 50 languages. Indians on reserve represent about 58.3 percent of the Registered Indian population as of December 31, 1999.

Although Aboriginal people live all across Canada, there is very significant representation in the territories (representing 85 percent of Nunavut, 49 percent of the Northwest Territories, and 23 percent of Yukon based on the 1996 Census) as well as in the western provinces.

Approximately 63 percent of First Nations communities have fewer than 500 residents – only five percent have more than 2,000. Overall, 36.4 percent of on-reserve Indians live in urban areas, while 44.3 percent live in rural areas, 17.4 percent in special access areas and 1.7 percent in remote zones. Widespread distribution of the population increases costs for providing services.

Challenges

Indian and Northern Affairs Canada

Socio-economic conditions: Health, social and economic conditions are improving, but there are significant gaps in income, educational attainment and life expectancy. *Gathering Strength* includes a range of integrated government-wide initiatives to achieve the structural reforms necessary to address these challenges (details are outlined on pages 20–21). Significant socio-economic challenges facing First Nations communities include:

United Nations (UN) Quality of Life Human Development Index

- While Canada is ranked first according to the UN Human Development Index, on-reserve Indians were ranked below many developing nations.

Improvements in infrastructure, but important indicators continue to lag

- Overcrowding remains a problem: 19% of on-reserve dwellings have more than one person per room (versus 2% for Canada as a whole).
- As of March 1998, 46% of on-reserve housing was considered to be substandard.
- Economic infrastructure seriously lags (e.g., serviced commercial lands, transportation links, cost efficient energy).

Education levels are increasing but significant gaps remain

- In 1996, 20% of Registered Indian population aged 15 years and older held a post-secondary certificate or diploma, compared to 35% of other Canadians in the same age group.

Young First Nations people preparing for entry into the labour market, but

- 53% of the Registered Indian population 15 years of age and older reported employment income in 1995 compared with 66% of all Canadians in the same age group.
- For the Registered Indian employment rate to reach the average Canadian rate, 10 to 18 thousand jobs will need to be created annually for the next 10 years.
- The unemployment rate for the Registered Indian population aged 15 years and older across Canada is approximately 27% (1996).

Rapid growth in Aboriginal entrepreneurship, with over 20,000 Aboriginally owned businesses, but

- Aboriginal firms are smaller and less profitable on average, and serve mostly local markets.
- Aboriginal business are also less well-positioned to take advantage of growing resource-based and urban economic opportunities.

In addition to socio-economic trends, demographics present considerable challenges

- The Registered Indian population is currently growing at nearly twice the rate of the general Canadian population.
- It is anticipated that the Registered Indian population will increase by 15% over the next eight years.
- 40% of the Registered Indian population was below age 20 in 1999.

For additional information on demographic, social and economic conditions, please see the document entitled *Basic Departmental Data* available at http://www.inac.gc.ca/stats/index.html.

Accountability is a mainstay of effective governance: One of the key challenges for INAC and First Nations is to ensure that effective and consistent systems of accountability are in place to address the needs of First Nations people on and off reserve, and to ensure public confidence that resources are being managed effectively and that programs are achieving the desired results. This dual accountability relationship, i.e., First Nations leaders to both their community members and the Government of Canada, is reflected in the terms and conditions of funding arrangements with First Nations. Consensus must be developed as to how First Nations modernize their fiscal regimes to be comparable to those of other governments while building on the strengths of their own culture.

INAC works closely with First Nations in assessing the type of funding arrangement that best matches their capacity to deliver programs and services and their willingness to accept the additional responsibilities inherent in multi-year funding agreements. A useful tool for assessing the situation of individual First Nations is the Accountability and Management Assessment, with Development Plans providing follow-up on areas that need improvement. Ministerial accountability for the effective use of transferred funds is accomplished through annual financial audits prepared by independent accredited auditors, and through non-financial reports covering programs and services administered by First Nations. In instances of First Nations experiencing financial difficulties, a Remedial Management Plan is implemented and monitored on a regular basis.

INAC is reviewing the results of the Accountability and Management Assessments mentioned above with First Nations in an effort to strategically direct capacity-building funds to areas deemed to be of highest priority. In common with other governments in Canada, First Nations are striving to develop accountability frameworks based on the principles of transparency, disclosure and redress. INAC is encouraging First Nations to interpret these principles in ways appropriate to their situation and culture when developing modern governance regimes. First Nations are progressively implementing such regimes to manage their expanded functions related to planning, budgeting and reporting. First Nations, working in partnership with INAC, have implemented a range of initiatives to ensure strong accountability both to Band members and to the Government of Canada (details are outlined on pages 18 and 19). The department also utilizes its evaluation, audit and review capacity to ensure that effective and consistent systems of accountability are in place.

Outstanding claims and litigation: The key challenge of the comprehensive claims process is to establish certainty with respect to Aboriginal rights, land title and access to land and resources. Resolution of land issues would allow First Nations to participate more directly in economic development initiatives and lead to more economic certainty in the investment climate. There is clearly a need to resolve these issues in a fair and equitable manner to preserve confidence in the treaty process. The key challenges in specific claims are to address the government's outstanding lawful obligations, and the perception that the Government of Canada is in conflict of interest by acting as judge, jury and defendant in resolving claims against itself, as well as improving efficiencies in the resolution process and helping to address the backlog of claims within a settlement budget. Options include the potential creation of new mechanisms which will focus on facilitating negotiations to resolve grievances.

With respect to litigation management, the courts have commented on key dimensions of the relationship between the Crown and Aboriginal people over the past quarter of a century. Recent Supreme Court of Canada decisions have changed the environment within which INAC works and continue to shape the business lines. Court decisions such as *Delgamuukw* (1997) and *Marshall* (1999) have prompted continuing adjustments to lands and resources processes and policy development on the historic treaty front. Other decisions such as *Corbière* (1999) are placing the *Indian Act*, the primary legislative base for INAC, under increasing judicial challenge. A number of initiatives which could influence statutory renewal are under way, including implementation of the recently proclaimed *First Nations Lands Management Act* and the Special Representative on the protection of First Nations Women's Rights process. In addition, the Assembly of First Nations (AFN)/INAC Joint Initiative on Policy Development is developing options by which First Nations may assume greater control over lands and governance. The department cannot sit back and let the courts decide, but instead must be proactive in pursuing legislative renewal.

The general litigation inventory has seen a six-fold increase in the number of cases over the past decade. Residential school cases have increased from 84 cases in January 1997 to 3,152 cases in December 1999. Litigation is primarily historic in origin, generated by 200 years of Crown management of First Nations lands and resources and 100 years of residential schools. Because of its adversarial nature, litigation puts pressure on the partnership initiatives, as well as detracting from the policies, programs and resource base of the department. Departmental strategies are aimed at managing the inventory as a whole through the comprehensive assessment of risk; settling litigation out of court wherever claims are substantiated and liability clear; using alternative dispute resolution approaches to resolve litigation; developing policy alternatives to litigation; and implementing proactive prevention strategies.

A number of initiatives are under way to address outstanding claims and litigation (details are outlined on page 16 or see Web site at http://www.inac.gc.ca/subject/claims/index.html).

Principles of the Social Union: The Framework to Improve the Social Union for Canadians (http://socialunion.gc.ca/news/020499_e.html), signed on February 4, 1999, by Canada and all provincial/territorial governments (except Quebec), describes a new partnership between governments on social programs and policies. The agreement makes commitments regarding key social programming principles (e.g., equality of opportunity, access to comparable programming) and sets out how governments should work together to better serve Canadians. The key challenge is to ensure that INAC policies and programs respect the spirit of this agreement. The agreement also challenges governments to work with Aboriginal peoples to find practical solutions to address their pressing needs.

The North: The challenge is to continue to work with our northern partners to support the development of governance institutions sensitive to Aboriginal interests and to the shared interests of northerners and all Canadians, and to strengthen the North's economic base consistent with the promotion of sustainable development. In terms of governance, the immediate challenges are to: complete the transfer of land and resource management responsibilities to the Government of Yukon and to move the devolution process forward in the Northwest Territories (N.W.T.) and Nunavut; support capacity-building for the new Government of Nunavut; and to harmonize Aboriginal self-government and territorial public government in the N.W.T. and Yukon. Over the past two years, there has been significant progress in land claims and self-government negotiations in the N.W.T. and Yukon. In the N.W.T., an intergovernmental process is being put in place to advance a common agenda.

The issue of northern control over northern resources has become the overarching theme for the territories when it comes to building the northern economy, particularly in light of fiscal pressures and of significant prospects in mining, especially recent diamond and natural gas discoveries. Control over resources is extremely important given the backdrop of the North where unemployment rates are among the highest in Canada. A devolution agreement in Yukon is targeted for 2001, and preliminary discussions in the N.W.T. and Nunavut have begun. In the meantime, Canada will fulfil its resource management responsibilities in the North, where the closure of the Giant Mine (N.W.T.) and the Faro Mine (Yukon) have left the department with major liabilities on the environmental front. Solutions will require private and public sector partnership.

At the same time, additional legislative changes will be proposed to provide for modern natural resource management regimes, including new resource management boards created as a result of settled land claims. Specific initiatives to address these challenges are outlined on pages 23 and 25.

Public expectations and concerns: There is very limited public understanding of Aboriginal issues among the public, highlighting the need for greater information on basic Aboriginal issues and on departmental business lines in general. INAC's new strategic communications approach is addressing this concern with ongoing development of public education products and activities.

Canadian Polar Commission

Given the broad mandate of the Canadian Polar Commission, the challenges will be to evaluate polar knowledge in Canada and internationally, and to set strategic objectives and provide recommendations to the government that reflect Canadian polar research concerns. Various initiatives are under way to address these challenges (details are outlined on page 30).

Position within the Government

Working more effectively and horizontally among departments involved in Aboriginal programs is a key thrust of *Gathering Strength — Canada's Aboriginal Action Plan*. Altogether, 12 federal departments and agencies, including INAC, offer programs for Aboriginal peoples, with planning expenditures of approximately $7.0 billion in 2000–2001 (see Figure 2). This money enables Aboriginal people to have access to basic services within their communities comparable to the services other Canadians receive through provincial, territorial and municipal governments. In fact, over 80 percent of total on-reserve funding represents these basic province-type services. For further information on types of programs and policies for each department or agency, see Co-delivery Partner Contacts on page 36.

Figure 2

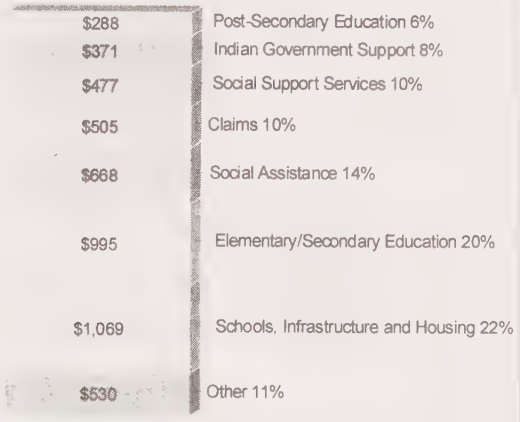
Federal Programs Directed to Aboriginal People 2000–2001 Planned Spending

Total $7,038 Million*



Other consists of:	($M)
Canadian Heritage	67
Solicitor General	60
Fisheries and Oceans	34
Industry	30
Natural Resources	16
Justice	12
Privy Council Office	11
National Defence	4
Total	**234**

INAC $4,903 Million*



Other consists of:	($M)
Northern Affairs**	116
Lands and Trust Services	92
Self-Government	87
Economic Development	73
Administration/Regional Operations	162
Total	**530**

Figures may not add due to rounding.

* Expenditures in Figure 2 are budgetary only. To reconcile to the Gross Planned Spending figure for INAC in Table 1 on page 10 ($4,946 million), $43 million must be added to the INAC total of $4,903 million in Figure 2. The $43 million is an estimate of the non-Aboriginal portion of expenditures in the Northern Affairs Program.

** Reflects Aboriginal-specific programs and a proportion of non-Aboriginal-specific programs.

Note: The government has allocated $2.65 billion for strengthening provincial and municipal infrastructure and will be consulting with other orders of government in the coming months to reach consensus on a multi-year plan to improve municipal infrastructure in cities and rural communities across Canada and provincial highways. Agreements are expected to be signed by the end of the year.

Financial Spending Plan

Table 1

Indian and Northern Affairs	($ Millions)			
	Forecast Spending 1999–2000*	Planned Spending 2000–2001	Planned Spending 2001–2002	Planned Spending 2002–2003
Gross Planned Spending				
Indian and Inuit Programming	3,955.4	4,202.9	4,221.0	4,306.0
Claims	439.5	504.6	477.2	410.0
Northern Affairs	218.6	158.9	152.0	152.8
Administration	88.9	79.7	79.7	79.7
Sub-Total (Gross Planned Spending) [1, 2]	4,702.4	4,946.1	4,929.9	4,948.5
Less: Non-Respendable Revenue	(62.8)	(62.3)	(102.4)	(148.6)
Plus: Non-Budgetary (Loans)	51.3	22.3	22.3	20.6
Plus: Costs of Services Received Without Charge	44.0	44.0	45.2	46.1
Net Cost of the Department	**4,734.9**	**4,950.1**	**4,895.0**	**4,866.6**
Full-Time Equivalents	**3,324**	**3,294**	**3,270**	**3,269**
[1] **Details — Gross Planned Spending**				
Operating Expenditures	512.9	479.0	472.5	440.6
Capital Expenditures	3.1	30.1	26.8	14.7
Transfer Payments	4,186.4	4,437.0	4,430.6	4,493.2
Total	**4,702.4**	**4,946.1**	**4,929.9**	**4,948.5**
[2] **Derivation of Gross Planned Spending**				
Main Estimates/Reference Levels	4,522.6	4,804.6	4,814.3	4,842.8
Adjustments	179.7	141.5	115.6	105.7
Total	**4,702.4**	**4,946.1**	**4,929.9**	**4,948.5**

Figures may not add due to rounding.

Table 2

Canadian Polar Commission	($ Millions)			
	Forecast Spending 1999–2000*	Planned Spending 2000–2001	Planned Spending 2001–2002	Planned Spending 2002–2003
Total Planned Spending (Gross & Net)	**1.0**	**1.0**	**1.0**	**1.0**
Full-Time Equivalents	**6**	**6**	**6**	**6**

* Reflects the best forecast of total planned spending to the end of the fiscal year.

Section III — Objectives, Expected Results, Value For Money

Indian and Northern Affairs Canada consists of three integrated and related programs — Indian and Inuit Affairs, Northern Affairs, and Administration — and the Canadian Polar Commission.

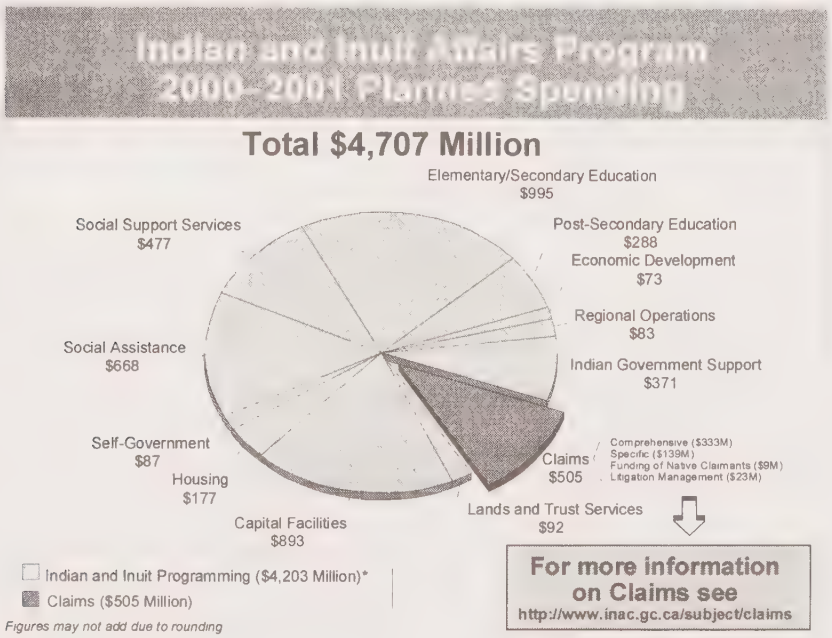
Indian and Inuit Affairs Program

Why Are We in the Business?

To provide Canadians with an environment that fosters a more promising future for all First Nations and Inuit people by addressing past grievances and the discrepancies in living standards between First Nations and Inuit and non-Aboriginal people; and promotes enhanced skills and expertise leading to more sustainable and accountable First Nations and Inuit governments, increased self-sufficiency and economic independence.

The Indian and Inuit Affairs Program consists of two business lines: **Indian and Inuit Programming**, and **Claims**. Figure 3 provides an estimate of how Indian and Inuit Affairs Program's 2000–2001 budget of approximately $4.7 billion is allocated among business lines and services, based on mutually supportive and interdependent strategic objectives.

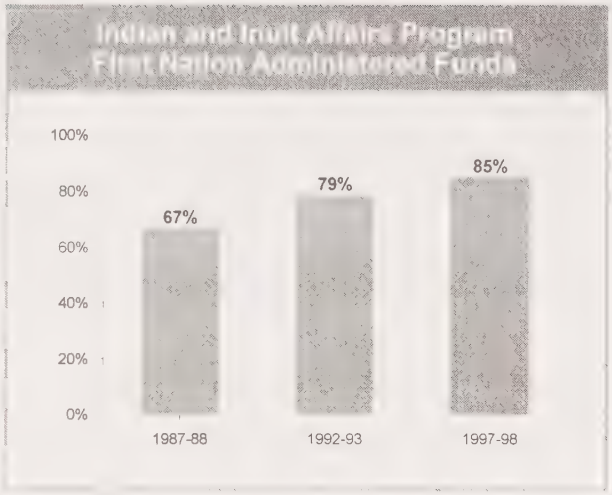
Figure 3



* Year-over-year growth includes approved expenditure growth of two percent and other specific adjustments for items such as *Gathering Strength* and Davis Inlet.

It should be noted that First Nations now deliver almost all social and economic programs funded by INAC. About 85 percent of Indian and Inuit Programming funds goes directly to First Nations and their organizations for government services such as education, social services, infrastructure and local government (see Figure 4). As such, First Nations have a dual accountability, to their communities and to the federal government. The department and First Nations have put in place a range of initiatives to ensure strong accountability (see pages 6, 18 and 19). A further nine percent of program funds is transferred to the provinces for program services to First Nations and Inuit communities. The department directly administers only about six percent of funds; most of this expenditure relates to legal obligations to First Nations and Inuit people.

Figure 4



Strategic Objectives

Gathering Strength is an integrated, government-wide plan to address the key challenges facing Aboriginal people — structural reform of the federal government's Aboriginal programming to promote self-sufficiency and economic development and the enhancement and strengthening of the capacity of Aboriginal governments and organizations to run accountable, responsive government systems. The four themes of *Gathering Strength* are consistent with the department's Sustainable Development Strategy, which was tabled in the House of Commons in December 1997. For more information on *Gathering Strength*, visit our Web site at http://www.inac.gc.ca/strength/index.html. For more information on the departmental Sustainable Development Strategy, visit our Web site at http://www.inac.gc.ca/sds/index.html.

The action plan consists of four strategic objectives:

- ✔ **Renewing the partnerships**
- ✔ **Strengthening Aboriginal governance**
- ✔ **Developing a new fiscal relationship**
- ✔ **Supporting strong communities, people and economies**

For each of the Indian and Inuit Affairs Program's strategic objectives, the following pages outline objectives, expected results and an assessment of value for money.

Strategic Objective

Renewing the Partnerships through reconciliation and resolution to help First Nations and Inuit communities bring closure to historic grievances, identifying common priorities, increasing public awareness of Aboriginal issues, and achieving practical solutions for the needs of Aboriginal people, through working together in partnership.

What Factors Influence Performance?

Addressing First Nations and Inuit issues can only be achieved if all levels of government move beyond debates over jurisdictions to work cooperatively and employ new approaches to support partnerships and achieve practical results that improve the quality of life on reserve and in Inuit communities.

The rising tide in litigation has presented challenges for renewing the partnerships with Aboriginal peoples. There has been a six-fold increase in the number of general litigation cases over the last decade, while residential school cases have multiplied by 36 times the number three years ago. Strategies aimed at settling litigation out of court and employing alternative dispute resolution approaches are being used to resolve these historic grievances.

What Are the Expected Results?

Outcome: Stronger Working Relationships with Aboriginal Peoples and Organizations

To be Demonstrated by	*Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)*
• Effective working relationships	• Ongoing development of policy and operational options related to Lands and Trust Services activities through the work of the AFN/INAC Joint Initiative on Policy Development • Joint development and implementation, with the Inuit Tapirisat of Canada, of an Inuit Action Plan

Outcome: Understanding of First Nation and Inuit issues by Canadian Public

To be Demonstrated by	*Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)*
• Public awareness of Aboriginal issues	• Promotion and funding of educational products, produced by Aboriginal people, that focus on basic Aboriginal issues and culture, targeted to audiences such as youth and school children • Funding partnership activities to conduct public awareness programs targeting both Aboriginal/non-Aboriginal audiences • Using the Internet to effectively communicate and promote government programs and services

Outcome: Reconciliation and Community Healing	
To be Demonstrated by	***Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)***
• Reconciliation through healing and settling grievances	• Out-of-court settlement of residential school abuse claims where substantiated and liability clear • Dispute resolution pilot projects to test alternative means of resolving residential school abuse claims

Outcome: New Approaches to Federal, Provincial, Territorial Relations with First Nations and Inuit	
To be Demonstrated by	***Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)***
• Federal, provincial, territorial, First Nations partnership initiatives	• Improved horizontal policy development that meets needs of First Nations and Inuit • Expanded partnerships with First Nations and Inuit and federal/provincial/territorial governments that provide for the needs and aspirations of Aboriginal people • Access to resource development opportunities for First Nations communities • Access to employment and procurement opportunities with other governments by First Nations individuals and enterprises • Federal, provincial, territorial Aboriginal Affairs Ministers and national Aboriginal leaders to meet on an annual basis to discuss such pressing issues as Aboriginal youth and Aboriginal participation in the economy

How Does This Achieve Value for Money?

It will take time to establish new working relations and increase awareness of Aboriginal issues. However, investments in renewed partnerships will provide a solid basis for moving ahead together in a concerted effort to develop sustainable and accountable First Nations governments, leading to healthy and economically viable communities.

Strategic Objective

Strengthening Aboriginal Governance through the development of Aboriginal governments that are stable, legitimate and accountable to their people; that have the power and resources to solve problems locally and provide programs and services comparable to those received by other Canadians. Resolve outstanding grievances and negotiate title to land and resources.

What Factors Influence Performance?

The size and isolated nature of many First Nations communities, and the lack of clearly defined relationships with other governments providing similar services, are key factors influencing our operations. Media attention to issues of Aboriginal governance has helped to raise public awareness and expectations for accelerated progress in this area. Increased focus on accountability and the need to strengthen reporting to the Minister and Parliament emphasizes the necessity for initiatives aimed at accountability and professional development which are key elements of *Gathering Strength* and the Sustainable Development Strategy.

What Are the Expected Results?

Outcome: Enhanced Aboriginal Governance Capacity

To be Demonstrated by	*Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)*
• Governance capacity-building initiatives	• Governance, capacity-building and accountability initiatives; establishment of a First Nations governance institute for research and training; and professional development programs for First Nations and Inuit leaders and their public service • Creation of Aboriginal Centres of Excellence and professional associations • Creation of a framework for a First Nations statistical system • Increase in by-laws usage and development of Band constitutions and/or governance codes/frameworks • Progressive increase in First Nation and Inuit public servants enrolment in professional development training programs and courses • Progressive increase in First Nations and Inuit accessing professional development funding to formalize community administration policies and procedures, operational and managerial roles and responsibilities, and codes of conduct • Capacity development with First Nations for the devolution of the management of oil and gas resources

Outcome: Self-Government Agreements	
To be Demonstrated by	**Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)**
• Number of negotiated self-government agreements	• Achievement of up to 10 self-government agreements-in-principle and up to eight final agreements • Sound accountability systems for both financial and other activities • Creation of First Nations constitutions

Outcome: Devolution of Federal Functions	
To be Demonstrated by	**Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)**
• Devolved federal responsibilities	• Explore alternative approaches such as the *First Nations Land Management Act* • Continued implementation of the AFN/INAC Joint Initiative on Policy Development to develop operational and policy options by which First Nations may assume greater control of lands and governance • Devolution of land administration functions to 23% of First Nations • Devolution of Indian registration functions to 88% of First Nations • Devolution of the management of oil and gas resources to five First Nations as a project and model for other First Nations

Outcome: Negotiated Settlement of Outstanding Grievances (http://www.inac.gc.ca/subject/claims)	
To be Demonstrated by	**Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)**
• Number of negotiated claims settlements	• 15 specific claim settlements in 2000–2001 and 50-60 specific claim settlements by 2003 • Agreement with Aboriginal groups on improvements to specific claims process • Significant progress on comprehensive claim settlements by concluding up to 18 agreements-in-principle and up to 17 final agreements • Implementation of up to 75 treaty-related measures designed to expedite the conclusion of treaty negotiations under the British Columbia treaty process • 200 out-of-court settlements • Bring forward separate legislation for three Prairie regions to facilitate claim settlement based reserve expansion commitments leading to accelerated development of reserve lands

How Does This Achieve Value for Money?

Settling claims and promoting self-government not only meets our lawful obligations but also benefits First Nations and all Canadians by providing First Nations communities with the resource and economic base necessary to improve socio-economic conditions and decrease social dependency. Claims settlements remove uncertainty regarding title to land in a claim area, facilitate business transactions and support economic development. Public government/ self-government agreements ensure First Nations and Inuit communities have stable, legitimate and accountable governments that have the ability to promote economic well-being by providing the quality of life and standards of service most other Canadians enjoy.

Professional development program initiatives focused on capacity building of the First Nations' public service and the enhancement of First Nation governance and accountability structures/ frameworks creates an environment suitable to long term sustainable development, as well as partnership opportunities with other public/private sector interests leading to investment, employment, economic wealth and greater self-reliance.

In addition to the professional development program, initiatives such as the *First Nations Land Management Act* and comprehensive claims negotiations, contribute significantly to fulfilling the Sustainable Development Strategy's commitment to increase First Nations' empowerment, through greater involvement in the management of natural resources and establishment of effective and culturally appropriate environmental regulatory regimes.

Strategic Objective

Developing a New Fiscal Relationship through building institutional capacity and through fiscal arrangement models that are transparent, provide more stable and predictable financing, that support the maximization of internal generation of own-source revenues, and that support the accountability of Aboriginal governments and institutions to their members.

What Factors Influence Performance?

Discussions concerning own-source revenues must take into consideration the relatively low level of economic development in First Nations communities and First Nations' concerns about the impact of own-source revenues on federal transfers for programs and services. In addition, capacity for the administration of public funds and programs varies considerably among more than 600 First Nations Bands.

Since First Nations governments began assuming greater control over program management and delivery, progress has been made in strengthening capacity and accountability, but there is still work to do. First Nations are increasingly recognizing the importance of articulating an accountability framework that is responsive to community needs and improves credibility with the Canadian public. The department will continue to work with First Nations to develop practical, sustainable governance arrangements built on legitimacy, authority and accountability.

What Are the Expected Results?

Outcome: New Fiscal Arrangement Models

To be Demonstrated by	*Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)*
• New government-to-government fiscal transfers and institutions	• New fiscal transfer models that strengthen accountability, provide stability of funding and integrate First Nations own-source revenues • Information and data collection systems to support new fiscal arrangements and measure performance • Evaluation of effectiveness of financial arrangements with Aboriginal governments • Canada/First Nations Funding Agreement, providing a single funding instrument for interested federal departments providing funds to First Nations under the *Indian Act* • New financing and accountability guidelines for self-government negotiators to replace interim guidelines • Basis of a federal policy on own-source revenues • Through the National Table on Fiscal Relations, develop capacity and institutions in such areas as financial management, access to capital, taxation, data and financial management

Outcome: Strong Fiscal Accountability

To be Demonstrated by	*Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)*
• Enhanced local accountability measures	• First Nations completing the Accountability and Management Assessments and attendant Development Plans as appropriate to address weaknesses • First Nations annual financial statements meeting quality and timeliness standards • Effective Remedial Management Plans in place • Progressive implementation of government budgeting, internal controls, reporting and auditing standards

Outcome: Financial Skills and Capacity in First Nations	
To be Demonstrated by	***Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)***
• Community capacity-building initiatives	• Recognition of First Nations within Canadian Accounting Standards as set out by the Canadian Institute of Chartered Accountants • First Nations whose staff have access to programming of the new Aboriginal Financial Officers Association (AFOA), and are members and have attained recommended standards • Aboriginal people certified through AFOA standards • Statistical training and data collection and analysis techniques

How Does This Achieve Value for Money?

New fiscal relationships will take time to develop, but will lead to more stable and predictable funding sources for First Nations and to increasingly self-reliant First Nations governments. These new relationships will support delivery of programs and services, public confidence in the operation of government, greater stability and effective use of financial resources. Fostering good government and strong accountability in First Nations communities will increase investor confidence, support economic partnerships and improve living conditions.

Strategic Objective

Supporting Strong Communities, People and Economies through working in partnership with First Nations, the private sector and other governments to enable First Nations to attain a quality of life comparable to neighbouring communities, narrowing the gap in socio-economic conditions and working to improve the standard of living.

What Factors Influence Performance?

The challenges inherent in reducing the discrepancies in living standards between Aboriginal and non-Aboriginal people is compounded by the fact that the Registered Indian population is growing about twice as fast as the overall Canadian population. Moreover, 57 percent of the Registered Indian population is under 30, and about 31 percent is under the age of 15, further increasing the demand for school space, housing, public infrastructure, social services and jobs.

What Are the Expected Results?

Outcome: Increased Self-sufficiency Through Improved Education and Active Social Programming

To be Demonstrated by	Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)
• Increased self-reliance	• Review and analysis of results of demonstration projects which commenced in 1998–1999 and 1999–2000 to guide redesigned policy framework • Increased access to active measures in social programming
• Enhanced support for children and youth	• An evaluation of the NCB initiative and its impact on low-income families and their children • A third phase of the NCB is to be introduced in July 2001
• Improved education programming and achievement	• 250 education reform projects undertaken • Education reform programs affecting all Band schools • At least one significant organizational initiative in each region • Improve enrolment rate of ages six to 16 (currently 90%) and reduce the gap between enrolment rates of First Nations and other Canadians • Stabilize progression rate in elementary education at 60%

Outcome: Improved Health and Safety Through Improved Housing and Community Infrastructure (http://www.inac.gc.ca/regions/hq/infra/intro.html)

To be Demonstrated by	Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)
• Improved housing on reserve	• 50 additional First Nations with community-based housing plans by March 2001 • 5% increase in the number of adequate housing units on reserve by March 2003 (from 55% to 60%) • 9% increase in the total number of housing units on reserve by March 2003 (from 85,000 units to 92,000 units)
• Improved water and sewer services on reserve	• 2% increase in the proportion of on-reserve houses with basic water delivery and sewage disposal systems by March 2001 (from 93% to 95%) • 3% increase in the proportion of on-reserve houses with basic water delivery and sewage disposal systems by March 2003 (from 93% to 96%)
• Environmental remediation	• Remediation of 60% of the 750 remaining historical contaminated sites identified in First Nations communities

Outcome: Strengthened Economic Development Through Improved Access to Economic Opportunity On and Off Reserves	
To be Demonstrated by	***Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)***
• Economic partnerships	• To increase the number of province or territory-wide Aboriginal business/government economic partnerships across Canada from five to eight • To increase funding for Aboriginal participation in major natural resources development partnership projects from 16 to 20 • Increased amount of developmental lending made by Aboriginal financial institutions by $20 million by March 2003
• Business activity	• Increase business start-ups or expansions assisted by the provision of funding under INAC's equity support programs
• Labour force participation	• Increased employment rates for First Nations and Inuit in regional labour markets

How Does This Achieve Value for Money?

Investments that create strong communities, people and economies result in a corresponding reduction in health and other social costs. More economically viable and self-sustaining communities contribute not only to the health and well-being of on-reserve populations but also to the broader Canadian economy.

These investments also demonstrate INAC's commitment to the principles of the Social Union — comparability of service delivery and mobility. Economic development projects also benefit neighbouring communities indirectly through job creation and regional economic stability and growth.

Northern Affairs Program

Why Are We in the Business?

To manage the federal northern agenda, working with northerners and other partners to strengthen governance systems in the territories that are sensitive to Aboriginal rights and interests while meeting the needs of all northerners, and to promote sustainable development in the North.

Strategic Objectives

Supporting the Northern Agenda by:

- ❑ Managing federal interests — $97.7 million; and
- ❑ Promoting northern sustainable development — $61.2 million.

For each of the Northern Affairs Program's (NAP's) strategic objectives, the following pages outline the objectives, expected results and an assessment of value for money.

Strategic Objective	**Managing Federal Interests** through devolution of provincial-type responsibilities for land and resources to territorial and Aboriginal governments and through management of ongoing federal responsibilities. Until devolution is completed, the NAP's primary responsibilities are to continue to manage the North's resources effectively and to promote development in a sustainable manner.

What Factors Influence Performance?

Completion of a devolution transfer agreement with the Government of Yukon is closely linked to the finalization of land claims and implementation of self-government agreements. Similarly, progress on devolution in the N.W.T. is tied to land claims and self-government agreements and to building consensus among federal, territorial and Aboriginal partners on a common agenda for devolution. Moving forward on devolution in Nunavut will depend on the strategic objectives and capacity of the newly established territorial government. In addition, a series of legislative initiatives will be proposed to deal with the complex issues of integrated resource management in the territories.

What Are the Expected Results?

Outcome: Continued Political Development, Including the Devolution of Provincial-type Powers and Programs in a Manner Consistent with the Implementation of Aboriginal Inherent Right of Self-government

To be Demonstrated by	Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)
• Establishing new intergovernmental processes in:	Nunavut • Building a new intergovernmental relationship through new forums • Completing the transition toward establishing a regional office presence in Nunavut • Exploring opportunities for shared program delivery and devolution • Working with the other parties to the Nunavut Land Claim Agreement to strengthen ongoing implementation efforts N.W.T. • Building consensus among Aboriginal, territorial and federal partners through an intergovernmental process on a common agenda for political development, as well as devolution of control and management of land and natural resources
• Completion of a comprehensive devolution agreement with Yukon government	• Completion of an agreement with the Government of Yukon and First Nations to transfer administration and control of land and resource management to the Government of Yukon
• Completion of claims-related resource management legislation	• Implementation of northern land claims and self-government agreements, including the creation of new claims-related co-management boards in the North for natural resource management and environmental assessment • Development of modern legislative regimes to support the management of resources in all three territories • Development of claims implementation legislation including: *Yukon Development Assessment Act; Mackenzie Valley Surface Rights Act* and *Nunavut Resource Management Act*
• Promoting strong international Arctic relationships	• Promoting sustainable development and capacity-building initiatives in multilateral and bilateral relations • Exercising Canadian leadership among circumpolar nations through our work on the Arctic Council and joint projects with our circumpolar neighbours

How Does This Achieve Value for Money?

The North is still undergoing major political change. Just as Canada's third territory, Nunavut, became a reality on April 1, 1999, agreement was reached with the Yukon government and Yukon First Nations on several major elements of a devolution package, laying the groundwork for the Yukon government to assume responsibility for provincial-type responsibilities in managing land, water, mineral and forestry resources. Devolution will result in stronger, more self-reliant territories. In addition, progress continued on enabling northern Aboriginal people to become full partners in the management of the North's natural resources through their involvement in the development and implementation of resource management boards and agencies. In the N.W.T., initiatives are getting under way to assess and, where necessary, enhance the capacity of regulatory processes to ensure responsible resource development. Increased stability in the North will lead to a more favorable climate for economic development and consequent opportunities for jobs and growth throughout the North.

Strategic Objective

Promoting Northern Sustainable Development through management of natural resources and protection of the environment will create stronger communities with sustainable economies in the North.

What Factors Influence Performance?

Mineral and petroleum development continues to influence workloads in the areas of inspections, permits, claims registration, rights administration, royalty collection, mineral assessment verification, project reviews and environmental assessment, all of which are departmental responsibilities. Large new gas discoveries in the N.W.T. and renewed interest in developing the huge natural gas potential in the Mackenzie Delta are creating additional workload pressures. Furthermore, the decline in mineral prices and the resulting mine closures in the N.W.T. and Yukon since 1997–1998 have created new problems requiring new strategic approaches. For example, the financial difficulties at the Giant Mine (N.W.T.) and the Faro Mine (Yukon) have left INAC with environmental liabilities to manage, while working in partnership with the private sector to find solutions for continuing operations at the mines. Initiatives to find private sector solutions will, in the longer term, reduce Crown liabilities, take advantage of improved markets and provide future employment and government revenues.

Implementation of planned legislative and regulatory obligations will pose other challenges for the department. All stakeholders, including Aboriginal groups, environmental groups and industry, recognize the advantages of establishing a stable legislative and regulatory regime for resource management. Newly established resource management boards, in combination with the department's extensive legislative mandate, present challenges for staff and northern partners alike, and will, for instance, affect project time lines for completion of environmental reviews.

What Are the Expected Results?

Outcome: Sustainable Resource Development and Stronger Northern Communities and Economies

To be Demonstrated by	Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)
• Effective natural resource legislation, regulations and policies	• Creation of a competitive, efficient and predictable investment climate through the development and implementation of modern legislative, regulatory and policy regimes and through regulatory reviews • Development of new resource management policies and legislation for Nunavut
• Continued protection of the Arctic environment and renewable resources	• Protection and remediation of the Arctic environment through policy development; research; diligent monitoring, inspection and enforcement; and contaminated site assessment and remediation • Implementation of a legislative and policy regime for the management of offshore land and water resources • Support for the development of northern land use plans
• Facilitating resource development activity	• Management of new mineral developments, as well as minimizing the impact of mine closures and downsizing • Attraction of private sector investment in northern resources, support for innovative business practices and enhancement of benefits to northerners from economic activities • Improvement in land and water policies and operating procedures • Management of new natural gas developments and pipeline infrastructure • Development of closer working relationships with northern Aboriginal groups and the territorial governments in the area of resource administration, including capacity-building in Aboriginal communities • Development of a Mine Reclamation Policy in the N.W.T.
• Implementation of a northern sustainable development strategy	• Developing, in consultation with northerners, an updated northern Sustainable Development Strategy to be tabled in the House of Commons in December 2000
• Managing Northern Air Stage (Food Mail) Program	• Stabilization of retail prices for perishable food in isolated communities

How Does This Achieve Value for Money?

Departmental efforts to create an efficient and stable regulatory regime and to work with northerners, territorial governments and the private sector to take advantage of economic opportunities are having a direct impact on jobs and growth throughout the North. Ensuring that development in the North proceeds in a manner that does not compromise the ability of future generations to meet their own needs is at the core of INAC's sustainable development efforts in the North.

Administration Program

Why Are We in the Business?

The Administration Program supports INAC's operating programs by providing policy direction and coordination and central advisory services, and ensures that departmental operations are carried out in an environmentally sustainable manner. It is responsible for administrative services, finance, human resources, communications and technical services. Its functions include strategic and financial planning, informatics, material management, and ministerial correspondence and briefings. The program also conducts evaluations, reviews and internal audits in accordance with Treasury Board policy.

Strategic Objective

- ❑ Supporting *Gathering Strength* by finding innovative ways of doing business — $79.7 million.

Strategic Objective

Supporting *Gathering Strength* by Finding Innovative Ways of Doing Business through the creation of an efficient and effective departmental program that provides a high level of quality services in support of First Nations, Inuit and northerners and the implementation of the key initiatives contained in *Gathering Strength — Canada's Aboriginal Action Plan*, which will require considerable effort and interagency cooperation.

What Factors Influence Performance?

Gathering Strength calls for a new government-to-government relationship. The Administration Program has a key role to play in assisting the capacity development of First Nations and Inuit and in development of policy for strong and sustainable communities and governance structures.

What Are the Expected Results?

Outcome: An Environment That Promotes Aboriginal Representation; Fosters Sound Management Practices, Leadership, Innovation, Values and Ethics; and Pursues Opportunities Available through Change

To be Demonstrated by	*Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)*
• Increased Aboriginal representation within a dynamic and skilled workforce	• Promote the recruitment, retention and advancement of Aboriginal employees • Development of Aboriginal Auditors Program • Evaluation of the level of support/promotion of Aboriginal and other minority representation within INAC
• Leadership in sound management practices	• Pursuant to the government's modern comptrollership initiative, completion and validation of an assessment of the status of current management practices within INAC utilizing the Comptrollership Capacity Check diagnostic tool to assess leadership; business planning and risk management; modern management practices; control systems; performance management; and accountability management • Development of an implementation plan to address opportunities to strengthen management practices as identified in the assessment • Ongoing implementation of sound management practices throughout the department with continued focus on Risk Management (copies of INAC's Risk Management Framework are available through the Departmental Audit and Evaluation Branch at 819-994-4311), Leadership (http://www.inac.gc.ca/pubs/learning/index.html), and Planning and Accountability (http://www.inac.gc.ca/info/planning.html) • Strengthening of the Front Line Operations through targeted learning and development opportunities for employees on the front line • Improved ability of front-line employees to provide a full range of efficient and expert service to partners • Response to employee concerns and interests, as expressed in the Public Service Employee Survey and other forums, with programs and initiatives that build a supportive workplace and promote the development of the workforce as a whole • Positioning of INAC as an employer of choice

Outcome: An Environment That Promotes Aboriginal Representation; Fosters Sound Management Practices, Leadership, Innovation, Values and Ethics; and Pursues Opportunities Available through Change *(continued)*	
To be Demonstrated by	***Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)***
• Leadership in sustainable development	• Ongoing implementation and assessment of environmental management practices with respect to the Sustainable Development Strategy, including development of Phase II assessments on departmental properties; implementation of Sustainable Development Strategy action plan related to internal operations; and reporting on Sustainable Development Strategy commitments
• Increased First Nations access to government information and services	• Improved accessibility by First Nations communities to the Internet • Creation of an Aboriginal Canada Site, a portal Internet site to facilitate access to government information and services • Publication of departmental information on the Internet • Implementation of services on-line providing First Nations with the ability to conduct business transactions with the department using the Internet

How Does This Achieve Value for Money?

The Aboriginal Workforce Participation Initiative increased partnerships with Aboriginal organizations, private sector corporations, educational institutions and governments.

The Aboriginal Masters Program and the Aboriginal Management Executive Development Program have recruited and/or appointed Aboriginal people to leadership roles in the department.

Throughout the period of this review, Human Resources learning and planning advisors have been promoting leadership, risk management, partnerships and human resource competencies in support of sound management practices. The department is currently finalizing a review of its management practices as part of the comptrollership initiative. A work plan will be developed to address any gaps following the review.

The department is one of the original six pilot departments participating in the modern comptrollership initiative. INAC has also been at the vanguard of developing a sound Risk Management Framework. Ensuring sound management practices consistent with the goals of modern comptrollership maximizes the effective use of resources and achievement of concrete results.

In addition, the implementation of "green" initiatives throughout the department and participation in federal government initiatives to improve the environment will result in long-term savings. Short-term savings have been demonstrated through the downsizing of the departmental fleet and the replacement of vehicles with more fuel-efficient models.

Canadian Polar Commission

Why Are We in the Business?

The Canadian Polar Commission (CPC) was established by Parliament in 1991 as the lead agency in the area of polar science. The CPC provides Canadians with an effective national and international presence in relation to polar science and technology that contributes to a broader understanding of polar issues. It reports to Parliament through the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

Strategic Objective

- Developing and disseminating knowledge of polar regions — $950,000.

Strategic Objective

Developing and Disseminating Knowledge of Polar Regions
The Canadian Polar Commission has responsibility for monitoring, promoting, and disseminating knowledge of the polar regions; contributing to public awareness of the importance of polar science to Canada; enhancing Canada's international profile as a circumpolar nation; and recommending polar science policy direction to government.

What Factors Influence Performance?

Success will depend on the priority assigned polar research by federal departments and agencies and on support from the polar research community. Availability of funding and resources will determine the extent to which strategic objectives can be completed.

What Are the Expected Results?

Outcome: A Broader Understanding of Polar Issues and an Effective National and International Presence in Polar Regions and in the Field of Polar Science and Technology

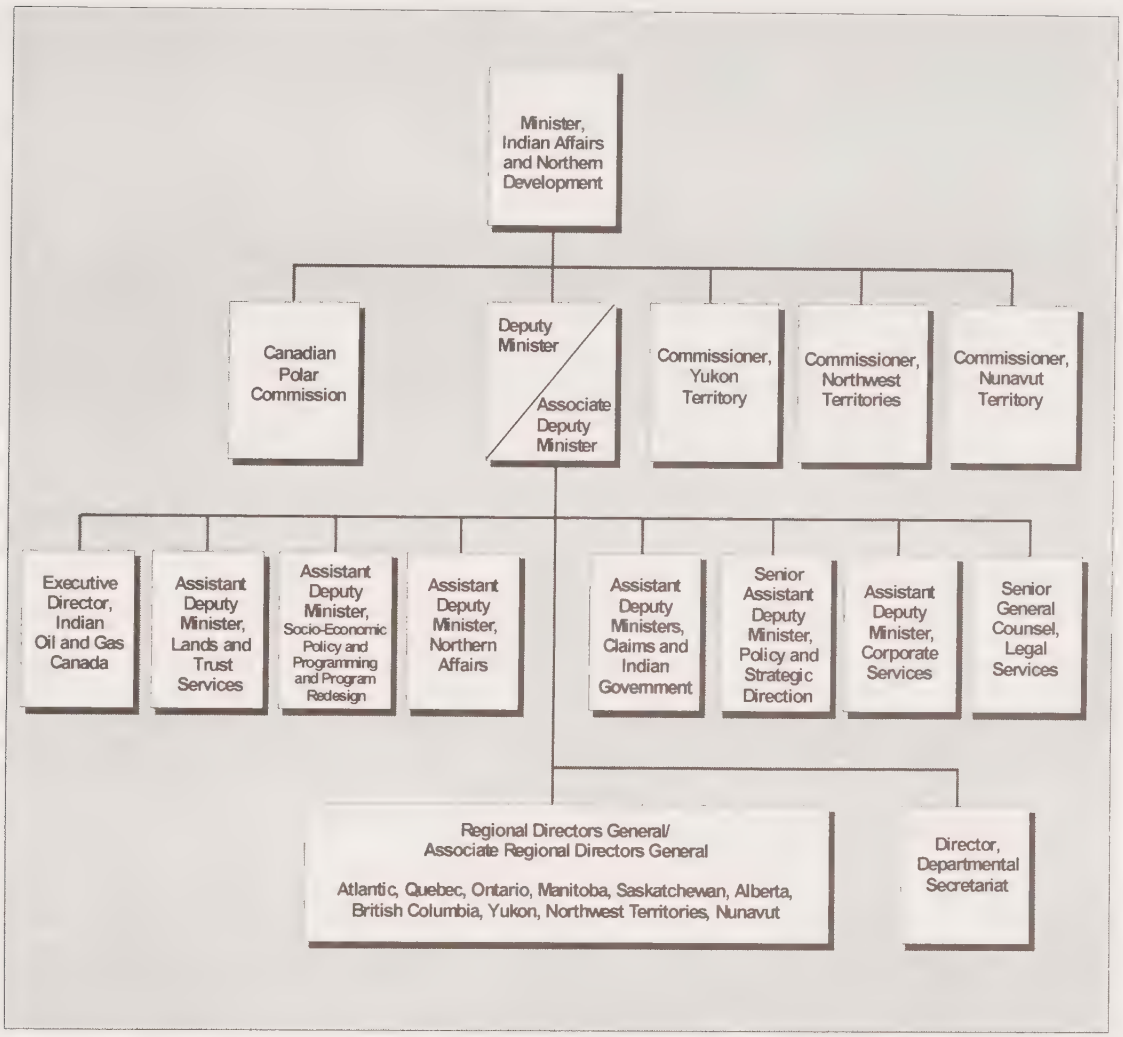
To be Demonstrated by	*Key Deliverables 2000–2003 (activities / outputs)*
• Enhanced polar knowledge	• Establishment of a Canadian Polar Information Network (CPIN) • Work will continue on compiling more detailed information on specific sectors within the field of polar science, a task which is essential to understanding many factors influencing this country's polar research capability and assessing our requirements for the future
• Public awareness of polar science	• Increasing access to polar information • Publication of papers, newsletters and conference proceedings • Creation of a higher profile for polar science among the public
• International profile as a circumpolar nation	• Increase Canada's representation in international Arctic and Antarctic organizations • Increased support for Commission initiatives from key stakeholders
• Science and technology in polar regions	• Improved coordination of public and private sector science and technology initiatives • Reporting on the state of polar knowledge • Establishment of partnerships with northern and Aboriginal organizations for conferences and workshops • Developing and tracking appropriate polar science and technology indicators

How Does This Achieve Value for Money?

The Commission (http://www.polarcom.gc.ca) has provided valuable input into the state of Canadian polar knowledge and has helped focus national attention on the need for world-class research and information infrastructure. The Commission serves as an important source of information on polar research and as a link between the research sector, Aboriginal communities, industry, academia, governments and Canadians. It serves as Canada's primary point of contact with the circumpolar scientific community. Such activities not only complement the Commission's work with respect to domestic research activities but also provide a means of input into multilateral scientific projects of relevance to Canadian interests.

Section IV - Supplementary Information

Organizational Chart



Capital Spending/Projects

(millions of dollars)	Current Estimated Total Cost	Forecast Spending to March 31, 2000	**Planned Spending 2000–01**	Planned Spending 2001–02	Planned Spending 2002–03	Future Year Spending Requirement
Projects valued at $15 million and over						
Infrastructure						
Atlantic						
Davis Inlet Relocation	112.5	46.3	**42.6**	21.9	1.7	0.0
Manitoba						
Garden Hill – Water and Sewer	31.9	0.0	**0.0**	0.0	0.4	31.5
Sandy Bay – Water and Sewer	17.1	7.1	**0.0**	0.0	0.0	10.0
Red Sucker Lake – Water and Sewer	20.1	0.0	**0.3**	3.4	0.0	16.4
God's Lake – Water and Sewer	26.3	7.6	**2.5**	0.0	0.0	16.2
Oxford House – Water and Sewer	16.8	0.0	**0.0**	0.0	0.4	16.4
Wasagamack – Water and Sewer Treatment Plant	19.9	4.6	**0.0**	0.0	0.0	15.3
Sub-Total (Infrastructure)	244.6	65.6	**45.4**	25.3	2.5	105.8
Education Facilities						
Manitoba						
Chemawawin School	22.9	0.6	**6.8**	4.0	0.0	11.5
Garden Hill School Phase II	31.5	1.5	**8.0**	12.7	9.3	0.0
Norway House Middle Years School	32.3	0.0	**0.0**	2.4	11.0	18.9
Peguis School Phase II	23.2	2.1	**9.9**	7.0	4.2	0.0
Sub-Total (Education Facilities)	109.9	4.2	**24.7**	26.1	24.5	30.4
Land Acquisition						
Quebec						
Kanesatake Land Unification	37.4	12.0	**16.9**	8.5	0.0	0.0
Sub-Total (Projects valued at $15 million and over)	391.9	81.8	**87.0**	59.9	27.0	136.2
Other Capital Spending			**512.3**	509.5	557.0	
Total			**599.3**	569.4	584.0	

Note: Due to rounding, rows and columns may not add to totals shown.

Horizontal Initiatives

Aboriginal Canada Site

The Aboriginal Canada Site is an inter-departmental effort to integrate all federal, provincial and local government Aboriginal information and services within a single Aboriginal Internet Window. Recent focus groups of Aboriginal entrepreneurs as conducted by the Council for the Advancement of Native Development Officers (CANDO) and federal and provincial consultation indicates that a single-window approach to information on the Internet is very much in demand. Over the upcoming year INAC will work with other departments and First Nations and Inuit groups and peoples in the preparation of the background research and development of the "Aboriginal Canada Site".

This project is also in keeping with the Government of Canada's commitment to provide all information and services on-line for all Canadians. Beyond the digitization of paper based content and services, the Government On-line plan is to ensure that all information is client driven, integrated and interactive. The single window Aboriginal Canada site will serve as the medium in which to integrate all Aboriginal government information. While the first iteration of the site will be largely composed of information, successive versions will begin to incorporate on-line services targeted at Aboriginal communities and peoples. Users can expect to find information ranging from economic development programs and services to education opportunities.

Sustainable Development Initiatives

In the last year, INAC's Audit and Evaluation Branch conducted both a review and an audit of the implementation of the Sustainable Development Strategy (SDS) to date. The review focused on the Northern Affairs Program and Indian and Inuit Affairs Program while the audit dealt exclusively with the Administrative Services greening of internal operations. In both cases the methodology that was developed embraced the principles of ISO 14000 as well as sound environmental management practices. Findings and recommendations have been presented to senior management and completed action plans will be followed-up in one year's time. By conducting the review and audit after two years, it provides an ideal opportunity to learn from the experiences of the first SDS and apply those lessons to the development of the department's next SDS to be tabled in Parliament in December 2000. The following examples are key SDS initiatives within INAC to be included in the next Strategy.

Indian and Inuit Affairs Program (IIAP)

SDS/Gathering Strength Integration: The department continues to work on closely integrating its Sustainable Development Strategy into all of its activities through the development of common objectives, targets, indicators and actions as well as the development of common reporting and monitoring mechanisms. As part of the strategy renewal process, the department will consider ways in which an on-going dialogue related to SD can be established with Aboriginal communities.

A key goal of the SDS relates to internal integrated decision-making; i.e. the incorporation of sustainable development principles into the way the department makes decisions on a day-to-day basis. Within this goal, the IIAP has committed to raising the profile of the SDS within the department via the development and implementation of an SDS communication strategy and the development and implementation of SDS training and awareness sessions available to all employees, with an initial emphasis on senior management. A broad communication strategy to raise the profile of the strategy internally will be launched in the Winter/Spring of 2000 as will the piloting of a senior management SD awareness module. Subsequently, an SD training module for all employees and interested First Nations and Inuit will be developed and piloted in fiscal year 2000–2001.

Another action within this goal to which the IIAP is committed, is the integration of SD terms conditions, strategic objectives and targets in management contracts. This has been implemented in one INAC region on a draft basis to date. This commitment will be pursued in all other regions and headquarters in 2000–2001.

Northern Affairs Program

Northern Strategy: During the development of the first sustainable development strategies in 1996–1997, several federal departments jointly consulted with northerners. During those consultations, northerners expressed a strong desire for a single federal sustainable development strategy for the North, rather than several individual departmental strategies. A single Federal Sustainable Development Strategy for the North is being developed in response to that request as well as to the observation of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development that better coordination among departments is needed during this second round of SDSs.

Administrative Services

Indicators and Targets: Administrative Services Directorate (ASD) will build on work that has already been completed by the interdepartmental committee entitled Performance Measurement Systems for Government Operations (PMSGO). PMSGO has identified 13 key internal operations which include such issues as Contaminated Sites, Hazardous Wastes, Water Efficiency, Solid Waste Management, Fleet, and Procurement and developed several measures for each. These areas were identified as key due to their higher probability of having profound effects on the environment if they are not actively managed by departments. However, before ASD is able to select a suite of indicators further work remains to be done with Public Works and Government Services Canada to develop an Memorandum of Understanding (MOU) to clarify issues of accountability between the two departments in areas such as water use, green procurement and energy efficiency. Once the MOU is signed, a suite of indicators will be selected for all 13 issues. At that point, regional and headquarters staff will be given the opportunity to provide comments on the suite of indicators before they are included in the department's next Part 3 section of the SDS, pertaining to Greening Government Operations.

Contacts for Further Information

References

Indian and Northern Affairs Canada

Terrasses de la Chaudière
10 Wellington St., North Tower
Hull, Quebec
Postal Address:
Ottawa, Ontario K1A 0H4

Internet
http://www.inac.gc.ca

Departmental Library, Publications and Public Enquiries

- Publications and Public Enquiries (819) 997-0380
  E-mail: InfoPubs@inac.gc.ca
- Departmental Library (819) 997-0811
  E-mail: Reference@inac.gc.ca
- Departmental Librarian and Manager, Publications and Public Enquiries (819) 997-8205
- Reference Librarian (819) 953-8604
- Inter-Library Loans (819) 994-1347

Internet

- Internet Webmaster (819) 997-0381

Media Relations — Communications

- Contact: (819) 997-8404

Statistical Enquiries (socio-demographic)

- Contact: (819) 953-9999
  E-mail: Instat@inac.gc.ca

Canadian Polar Commission

Internet
http://www.polarcom.gc.ca

Suite 1710
Constitution Square
360 Albert Street
Ottawa, Ontario
K1R 7X7
(613) 943-8605 or 1-888-POLAR01
E-mail: mail@polarcom.gc.ca

Media Relations — Communications

- Contact: (613) 943-0716

Co-delivery Partner Contacts/Federal Department or Agency

Health Canada – Call (613) 954-8815 or see Web site at http://www.hc-sc.gc.ca.

- Non-Insured Health Benefits. Community Health Services, Environmental Health and Surveillance, and Hospital Services. National Native Alcohol and Drug Abuse Program. Brighter Futures Program – Community Mental Health and Child Development and Aboriginal Head Start. National Children's Agenda. Aboriginal Diabetes Strategy. Aboriginal Health Institute. First Nations Home and Community Program.

Human Resources – Call (819) 953-1812 or see Web site at http://www.hrdc-drhc.gc.ca.

- Aboriginal Human Resources Development Strategy. Youth Employment Strategy.

Canada Mortgage and Housing Corporation – Call (613) 748-2586 or see Web site at http://www.cmhc-schl.gc.ca.

- On Reserve – Non-Profit Housing and Residential Rehabilitation Assistance Programs. Off Reserve – Rural and Native Housing, Urban Native Non-Profit Housing, Residential Rehabilitation Assistance and Emergency Repair Programs.

Solicitor General of Canada – Call (613) 991-0241 or see Web site at http://www.sgc.gc.ca.

- First Nations Policing Policy – On-Reserve First Nations Policing. Solicitor General Canada and Correctional Service Canada – develop innovative ways to deal with Aboriginal offenders within communities and develop appropriate programs within institutions.

Canadian Heritage – Contact Citizens Participation Directorate at (819) 994-3835.

- Aboriginal Friendship Centres, Northern Native Broadcast Access, Aboriginal Representative Organizations, Aboriginal Women's Program, Aboriginal Languages Initiative, Territorial Aboriginal Language Accords and Urban Multi-purpose Aboriginal Youth Centres.

Industry Canada – Call (613) 992-6033 or see Web site at http://www.abc.gc.ca.

- Aboriginal Business Canada – to promote the development, competitiveness and success of Aboriginal business in Canadian and world markets.

Fisheries and Oceans – Contact Aboriginal Affairs Directorate at (613) 993-9161.

- Aboriginal Fisheries Strategy – to increase Aboriginal involvement in all aspects of coastal fisheries, fish habitat management and commercial fishing opportunities.

Natural Resources – Contact the Financial Management Branch at (613) 996-6865.

- Canada Lands Surveys, First Nations Forestry Program and capacity building initiatives in resource management.

Justice Canada – Contact the Programs Branch/Aboriginal Justice at (613) 957-3180.

- Native Courtworker Program, Legal Studies for Aboriginal People Program and Aboriginal Justice Strategy Fund.

Privy Council Office – Contact the Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians at (613) 947-1848 (Privy Council Office); or contact the Indian Specific Claims Commission at (613) 957-5180 or see Web site at http://www.indianclaims.ca.

- Aboriginal Self-Government Negotiations and Aboriginal communities and associations representing off-reserve Aboriginal peoples.

National Defence – Contact Corporate Services at (613) 992-6033.

- Canadian Rangers, Bold Eagle, Northern Native Entry Program, Headstart (student employment) – these programs hire and train qualified personnel for full and part-time employment in the Canadian Forces.

Topical Index

A

Aboriginal ... 1-2, 4-9, 11-19, 21-28, 30, 35, 36
Alternative dispute resolution ... 7, 13

C

Children ... 1, 13, 20, 29

D

Devolution ... 8, 15, 16, 22-24

E

Economic development ... 3, 6, 12, 17, 21, 24, 34-35
Education ... 3, 5, 8, 12-13, 20, 28, 32, 33
Employment ... 5, 14, 17, 21, 24, 36
Environment ... 3, 7- 8, 11, 17, 20, 23-28, 33-34

F

First Nations ... 1-7, 11-21, 23-24, 26, 28, 33-34, 36

G

Governance ... 1-3, 6-7, 12, 15-17, 22, 26

H

Health ... 1-2, 5, 20-21, 36

I

Infrastructure ... 3, 5, 9,1 2, 19-20, 25, 30, 32
Inuit ... 1-4, 10-15, 17, 21, 26, 33-34

L

Litigation ... 6-7, 13

M

Métis ... 4, 36
Mining ... 8, 24-25

O

Oil and gas resources ... 15, 16

P

Partnership(s) ... 1-2, 6-8, 12-14, 17, 19,21, 24, 28, 30
Polar science ... 3, 29-30

R

Resource development ... 14, 24-25

S

Self-government ... 2, 3, 7, 16-18, 22-23, 36
Social Union ... 7, 21
Supreme Court ...
Sustainable Development ... 1-3, 7, 12, 15, 17, 22-25, 28, 33-34

W

Women ... 1, 7, 36

Y

Youth ... 1-2, 13-14, 20, 36

Index par sujets

A

Autochtones 1, 2, 4-9, 12-19, 22-26, 28-30, 32, 35, 38
Autonomie gouvernementale 3, 8, 16, 17, 23, 24, 38

C

Cour suprême 7

D

Développement durable 1-3, 8, 12, 15, 17, 23-27, 30, 35, 36
Développement économique 3, 6, 12, 17, 22, 25, 34, 35

E

Éducation 3, 12, 20
Emploi 22, 38
Enfants 1, 13, 20, 38
Environnement 3, 7, 8, 11, 17, 25, 26, 28, 30, 35, 36
Exploitation des ressources 22
Exercice des pouvoirs 1, 2, 7, 8, 12, 14-17

F

Femmes 1, 7, 38

I

Infrastructure 3, 5, 9, 12, 21, 26, 32, 34
Inuits 13-15, 17, 22, 28, 35

J

Jeunes 1, 2, 5, 13, 14, 38

L

Litiges 6, 7, 13

M

Métis 4, 38
Mines 8, 25, 26

P

Partenariats 1, 2, 7, 12-14, 19, 22, 30, 32
Premières nations 1-7, 11-22, 24, 25, 28, 30, 35, 36, 38

R

Règlements des différends 7, 13
Ressources du pétrole et du gaz 15, 16

S

Santé 1, 2, 5, 14, 21, 22, 38
Sciences polaires 3, 31, 32

T

Transfert des responsabilités 8, 16, 23-25

U

Union sociale 7, 22

Partenaires dans la prestation conjointe

Santé Canada – Appeler au (613) 954-8815 ou visiter le site http://www.hc-sc.gc.ca.

- Services de santé non assurés. Services de santé communautaires, Santé du milieu et surveillance, Services hospitaliers. Programme national de lutte contre l'abus de drogues et d'alcool par les Autochtones. Grandir ensemble – Santé mentale communautaire, développement de l'enfant et Bon départ pour les Autochtones. Programme national pour les enfants. Stratégie sur le diabète chez les Autochtones. Institut de santé des Autochtones. Programme de soutien communautaire et à domicile pour les Premières nations.

Ressources humaines – Appeler au (819) 953-1812 ou visiter le site http://www.hrdc-drhc.gc.ca.

- Stratégie de perfectionnement des ressources humaines autochtones. Stratégie d'emploi des jeunes.

Société canadienne d'hypothèques et de logement – Appeler au (613) 748-2586 ou visiter le site http://www.cmhc-schl.gc.ca.

- Programmes sans but lucratif d'aide à la remise en état des logements dans les réserves. Hors réserves – Programme de logement rural et autochtone, Programme de logement sans but lucratif pour les Autochtones en milieu urbain, Programmes d'aide à la remise en état des logements et de réparations d'urgence.

Solliciteur général du Canada – Appeler au (613) 991-0241 ou visiter le site http://www.sgc.gc.ca.

- Politique sur les services policiers des Premières nations – Services de police des premières nations dans les réserves. Solliciteur général du Canada et Services correctionnels Canada – élaborer des façons innovatrices de traiter les contrevenants autochtones dans les collectivités et mettre sur pied des programmes appropriés dans les établissements.

Patrimoine canadien – Communiquer avec la Direction de la participation des citoyens autochtones au (819) 994-3835.

- Centres d'amitié autochtones, Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion, Organisations autochtones représentatives, Programme pour les femmes autochtones, Programme des langues autochtones, Accords sur les langues autochtones dans les Territoires et centres polyvalents pour les jeunes autochtones en milieu urbain.

Industrie Canada – Appeler au (613) 992-6033 ou visiter le site http://www.abc.gc.ca.

- Entreprise autochtone Canada – promouvoir la création d'entreprises autochtones, leur compétitivité et leur résussite sur les marchés canadiens et internationaux.

Pêches et Océans – Communiquer avec la Direction des affaires autochtones au (613) 993-9161.

- Stratégie sur les pêches autochtones – accroître la participation des Autochtones à tous les aspects de la pêcherie côtière, à la gestion des habitats et aux possibilités de pêche commerciale.

Ressources naturelles – Communiquer avec la Direction générale de la gestion financière au (613) 996-6865.

- Arpentage des terres du Canada, Programme de foresterie des Premières nations et projets de développement des capacités en gestion des ressources.

Justice Canada – Communiquer avec la Direction générale des Programmes / Justice autochtone au (613) 957-3180.

- Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, Programme d'études juridiques pour les Autochtones et Fonds pour la Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones.

Bureau du Conseil privé – Appeler l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits au (613) 947-1848 (bureau du Conseil privé); ou communiquer avec la Commission des revendications particulières des Indiens au (613) 957-5180 ou visiter le site http://www.indianclaims.ca.

- Négociation de l'autonomie gouvernementale des Autochtones et collectivités et associations autochtones représentant les Autochtones hors-réserves.

Défense nationale – Communiquer avec les Services ministériels au (613) 992-6033.

- Rangers canadiens, Bold Eagle, Programme d'enrôlement des autochtones du Nord, Bon départ (emploi des étudiants) – ces programmes visent l'emploi et la formation de personnel compétent en vue d'un emploi à temps plein ou partiel dans les forces canadiennes.

Sources d'information additionnelle

Références

Affaires indiennes et du Nord canadien

Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord
Hull (Québec)
Adresse postale :
Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Internet
http://www.inac.gc.ca

Bibliothèque ministérielle, Publications et renseignements au public

- Publications et renseignements au public (819) 997-0380
  Courriel : InfoPubs@inac.gc.ca
- Bibliothèque ministérielle (819) 997-0811
  Courriel : Reference@inac.gc.ca
- Bibliothécaire ministérielle, et gestionnaire, publications et renseignements au public (819) 997-8205
- Consultation/recherche (819) 953-8604
- Prêts entre bibliothèques (819) 994-1347

Internet

- Webmestre du site Internet (819) 997-0381

Relations avec les médias — Communications

- Personne-ressource : (819) 997-8404

Renseignements statistiques (socio-démographiques)

- Personne-ressource : (819) 953-9999
  Courriel : Instat@inac.gc.ca

Commission canadienne des affaires polaires

Constitution Square, pièce 1710
360, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7
(613) 943-8605 ou 1-888-POLAR01
Courriel: mail@polarcom.gc.ca

Internet
http://www.polarcom.gc.ca

Relations avec les médias

- Personne-ressource : (613) 943-0716

Un des principaux buts de la SDD vise l'intégration à la prise de décisions interne, c'est-à-dire l'intégration des principes de développement durable aux processus quotidiens de prise de décisions du ministère. Pour atteindre ce but, le PAII s'est engagé à promouvoir la SDD au sein du ministère en établissant et en appliquant une stratégie de communications sur la SDD et en élaborant et en offrant des séances de formation et de sensibilisation à tous les employés, en particulier à la haute direction. Une grande stratégie de communications visant à donner de l'importance à la SDD à l'interne sera mise en oeuvre au cours de l'hiver et du printemps 2000, en même temps que la mise à l'essai d'un cours pilote de sensibilisation à la SDD à l'intention de la haute direction. Par la suite, au cours de l'année financière 2000–2001, un cours de formation pour les employés et les Premières nations et collectivités inuites intéressées sera établi et mis à l'essai.

Un autre projet créé par le PAII pour atteindre son but porte sur l'intégration des modalités, des objectifs stratégiques et des cibles aux marchés de gestion. À ce jour, cette mesure a été prise dans une des régions du MAINC à titre provisoire. Le MAINC a l'intention de poursuivre cette initiative dans les autres régions et à l'AC en 2000–2001.

Programme des affaires du Nord

Stratégie pour le Nord : En 1996–1997, au moment de l'élaboration des premières stratégies de développement durable, plusieurs ministères se sont joints pour consulter les habitants du Nord. Au cours de ces consultations, les résidents ont manifesté le désir d'avoir une seule stratégie fédérale de développement durable pour le Nord plutôt que plusieurs stratégies de différents ministères. En réponse à cette demande, et pour donner suite à une observation du Commissaire à l'environnement et au développement durable voulant qu'il existe une meilleure coordination entre les ministères pour l'établissement de la seconde stratégie, une stratégie fédérale unique de développement durable est en voie d'élaboration pour le Nord.

Services administratifs

Indicateurs et cibles : La Direction des services administratifs (DSA) aura recours aux résultats des travaux du comité interministériel intitulés Systèmes de mesure du rendement des opérations gouvernementales (SMROG). Les SMROG ont déterminé 13 activités internes clés qui touchent des domaines tels les sites contaminés, les déchets dangereux, l'économie des ressources en eau, la gestion des déchets solides, la gestion du parc automobile et les approvisionnements et ont établi plusieurs mesures dans chaque cas. Ces domaines sont considérés importants en raison de leur impact possible sur l'environnement si les ministères ne les gèrent pas de façon appropriée. Par contre, avant que la DSA puisse choisir une série d'indicateurs, il faut poursuivre les travaux amorcés en collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada en vue d'établir un protocole d'entente qui clarifiera les responsabilités des deux ministères dans les domaines tels l'utilisation de l'eau, l'achat écologique et le rendement énergétique. Une fois le Protocole d'entente signé, une série d'indicateurs sera choisie pour les 13 activités. À ce moment-là, les employés des régions et de l'AC auront l'occasion de présenter leurs commentaires sur ces indicateurs avant qu'ils ne soient intégrés à la prochaine Partie 3 de la SDD du ministère qui porte sur l'écologisation des opérations du gouvernement.

Initiatives horizontales

Site autochtone canadien

Le Site du Canada autochtone provient d'un effort interministériel visant à intégrer dans une seule fenêtre internet toute l'information fédérale, provinciale et municipale touchant les Autochtones. Les récents ateliers de discussion tenus par le Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones (CAADA) à l'intention des entrepreneurs autochtones et les consultations menées par les gouvernements fédéral et provinciaux indiquent qu'une seule source d'information sur l'Internet serait très souhaitable. Au cours de l'année à venir, le MAINC collaborera avec les autres ministères et les groupes et particuliers inuits et des Premières nations afin de préparer les recherches sur le contenu du Site du Canada autochtone et l'élaboration du site.

Ce projet respecte l'engagement qu'a pris le gouvernement du Canada d'offrir en direct de l'information et des services à tous les Canadiens. En plus de la numérisation du contenu et des services offerts sur support papier, le plan de gouvernement en direct vise à ce que l'information diffusée soit axée sur les clients, intégrée et interactive. Cette fenêtre unique que constituera le Site du Canada autochtone sera le point de source de toute l'information que détient le gouvernement sur les Autochtones. Bien que ce site contiendra surtout de l'information à ses débuts, ses versions futures comprendront des services offerts en direct aux peuples et collectivités autochtones. Les utilisateurs y trouveront de l'information allant des programmes et services de développement économique aux possibilités en matière d'éducation.

Projets de développement durable

Au cours de la dernière année, la Direction générale de l'évaluation et de la vérification interne du MAINC a mené et un examen et une vérification de la mise en oeuvre à ce jour de la Stratégie de développement durable (SDD). L'examen a porté sur les programmes des Affaires du Nord et des Affaires indiennes et inuites tandis que la vérification a porté exclusivement sur le projet d'écologisation des opérations internes des Services administratifs. Dans les deux cas, la méthodologie établie respectait les principes d'ISO 14000 et suivait de saines pratiques de gestion de l'environnement. Les résultats et constatations de ces exercices ont été présentés à la haute direction et un suivi des plans d'action établis sera effectué d'ici un an. En effectuant un examen et une vérification deux ans après le début de la mise en oeuvre, le ministère peut apprendre des expériences de la première stratégie et appliquer les leçons reçues à l'élaboration de la seconde Stratégie de développement durable qui doit être présentée au Parlement en décembre 2000. Les exemples suivants sont des initiatives clés du MAINC découlant de cette SDD et à intégrer à la prochaine stratégie.

Programme des affaires indiennes et inuites (PAII)

Intégration de la SDD et de Rassembler nos forces : Le ministère continue de travailler à l'intégration complète de la Stratégie de développement durable à ses activités par l'établissement d'objectifs communs, de cibles, d'indicateurs et de plans d'action, ainsi que par la mise en place de mécanismes communs de contrôle et d'établissement de rapports. Dans le cadre du processus de renouvellement de la stratégie, le ministère tentera d'établir des façons d'ouvrir un dialogue continu sur le développement durable avec les collectivités autochtones.

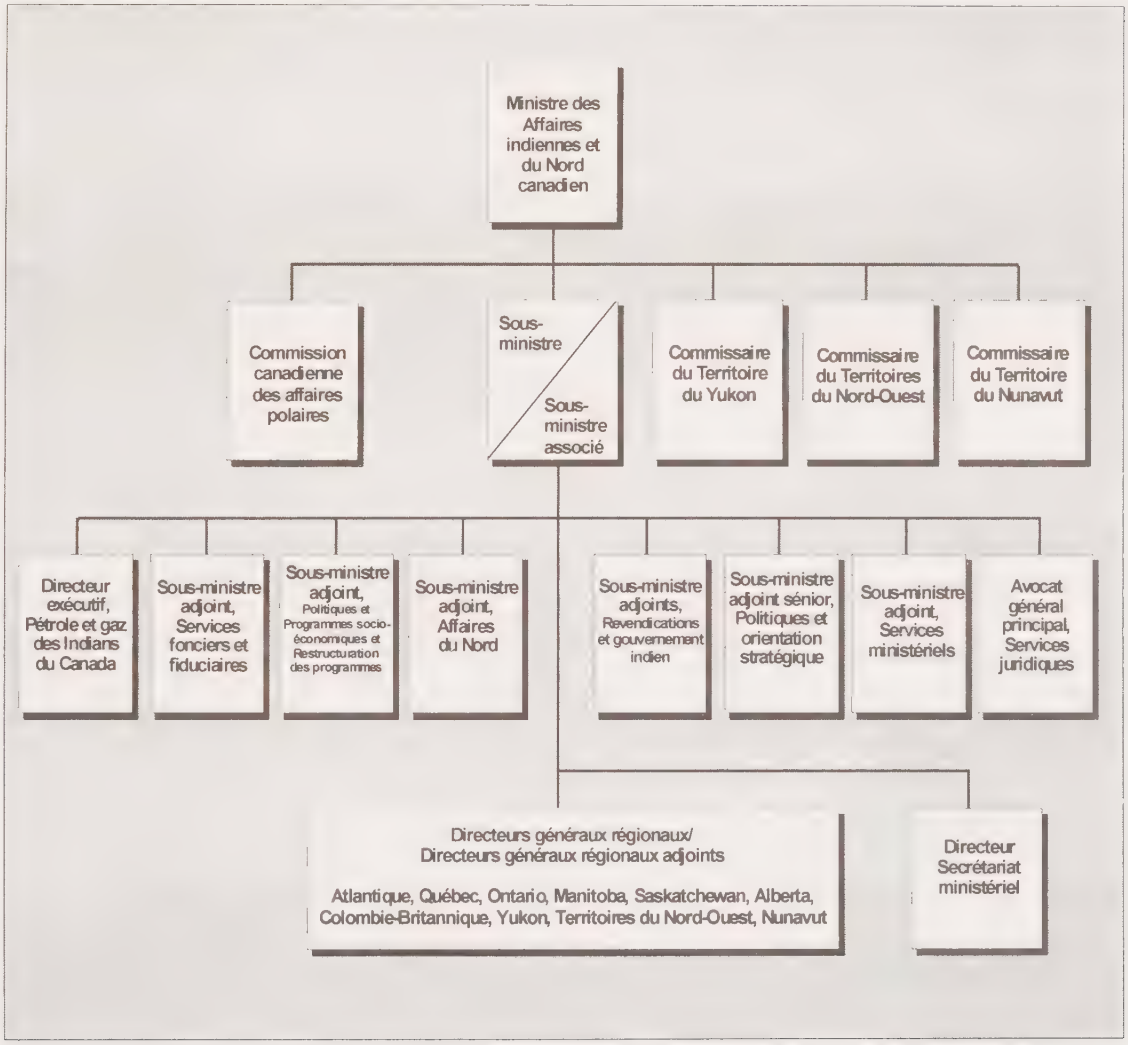
Les projets et les dépenses en immobilisations

(en millions de dollars)	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues au 31 mars 2000	**Dépenses prévues 2000–01**	Dépenses prévues 2001–02	Dépenses prévues 2002–03	Besoins des exercices futurs
Projets de 15 millions de dollars et plus						
Infrastructure						
Atlantique						
Réinstallations des Innus Mushuau	112,5	46,3	**42,6**	21,9	1,7	0,0
Manitoba						
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Garden Hill	31,9	0,0	**0,0**	0,0	0,4	31,5
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Sandy Bay	17,1	7,1	**0,0**	0,0	0,0	10,0
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Red Sucker Lake	20,1	0,0	**0,3**	3,4	0,0	16,4
Réseau d'aqueduc et d'égouts à God's Lake	26,3	7,6	**2,5**	0,0	0,0	16,2
Réseau d'aqueduc et d'égouts au Oxford House	16,8	0,0	**0,0**	0,0	0,4	16,4
Wasagamack – Plant de traitement des eaux d'aqueducs et d'égouts	19,9	4,6	**0,0**	0,0	0,0	15,3
Total partiel (Infrastructure)	244,6	65,6	**45,4**	25,3	2,5	105,8
Installations scolaires						
Manitoba						
École de Chemawawin	22,9	0,6	**6,8**	4,0	0,0	11,5
Phase II de l'école de Garden Hill	31,5	1,5	**8,0**	12,7	9,3	0,0
École intermédiaire de Norway House	32,3	0,0	**0,0**	2,4	11,0	18,9
Phase II de l'école de Peguis	23,2	2,1	**9,9**	7,0	4,2	0,0
Total partiel (Installations scolaires)	109,9	4,2	**24,7**	26,1	24,5	30,4
Acquisition de terrains						
Québec						
Unification des terres de Kanesatake	37,4	12,0	**16,9**	8,5	0,0	0,0
Total partiel (Projets de 15 millions de dollars et plus)	391,9	81,8	**87,0**	59,9	27,0	136,2
Autre dépenses d'immobilisations			**512,3**	509,5	557,0	
Total			**599,3**	569,4	584,0	

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indicqué.

Section IV - Les renseignements supplémentaires

L'organigramme



Quels sont les résultats prévus?

Le résultat : une compréhension élargie des questions polaires ainsi qu'une présence nationale et internationale convaincante dans les régions polaires et dans le domaine des sciences et de la technologie polaires

Devant se manifester par :	*Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)*
• Un plus grand savoir sur les questions polaires	• L'établissement d'un réseau canadien d'information sur les questions polaires • La poursuite des travaux sur la compilation de renseignements plus détaillés dans des secteurs précis des sciences polaires, une tâche qui est essentielle à la compréhension de nombreux facteurs influençant les capacités de recherches polaires au pays et à l'évaluation de nos besoins futurs
• La sensibilisation du public aux sciences polaires	• Un accès accru aux renseignements sur les questions polaires • La publication d'ouvrages, de bulletins et d'actes de conférences • La création d'une plus grande visibilité des sciences polaires auprès du public
• Le profil international à titre de pays circumpolaire	• Une meilleure représentation du Canada au sein des organisations internationales de l'Arctique et de l'Antarctique • Un soutien accru de la part des principaux intervenants pour les initiatives de la Commission
• Les sciences et la technologie dans les régions polaires	• Une meilleure coordination des initiatives publiques et privées en sciences et en technologie • Des rapports sur l'état du savoir polaire • L'établissement de partenariats avec des organisations autochtones pour la tenue de conférences et d'ateliers. • L'élaboration et le suivi d'indicateurs appropriés sur les sciences et la technologie polaires

En quoi cela est-il rentable?

La Commission (http://www.polarcom.gc.ca) a apporté une précieuse contribution à la situation au Canada en matière de savoir polaire. Elle a aidé à attirer l'attention nationale sur la nécessité de disposer d'une infrastructure de recherche et d'information de classe mondiale. La Commission représente une importante source d'information sur la recherche polaire, et elle sert de lien entre le secteur de la recherche, les collectivités autochtones, l'industrie, les gouvernements et les Canadiens. De plus, la Commission constitue le principal point de contact avec le milieu scientifique circumpolaire. Ces activités complètent non seulement les travaux de la Commission concernant les activités de recherches au pays, mais elles permettent aussi de contribuer aux projets scientifiques multilatéraux intéressant le Canada.

La Commission canadienne des affaires polaires

Quelle est la raison d'être de nos activités?

La Commission canadienne des affaires polaires a été créée par le Parlement en 1991, à titre de principal organisme fédéral dans le domaine des sciences polaires. Elle assure pour les Canadiens une présence nationale et internationale convaincante en ce qui a trait aux sciences et à la technologie polaires qui contribuent à une meilleure compréhension des questions polaires. Elle fait le rapport de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Objectif stratégique

- ❑ Constituer une base de connaissances sur les régions polaires et diffuser ce savoir – 950 000 $.

Objectif stratégique	**Constituer une base de connaissances sur les régions polaires et diffuser ce savoir** La Commission canadienne des affaires polaires est chargée des responsabilités suivantes : surveiller, promouvoir et diffuser le savoir sur les régions polaires; contribuer à la sensibilisation du public à l'importance des sciences polaires pour le Canada; améliorer le profil international du Canada en tant que pays circumpolaire et recommander au gouvernement des orientations pour sa politique sur les sciences polaires.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

La réussite dépendra de l'importance qu'accorderont à la recherche polaire les ministères et organismes fédéraux, ainsi que de l'appui accordé par le milieu de la recherche polaire. La disponibilité du financement et des ressources influencera la mesure dans laquelle les objectifs stratégiques pourront être atteints.

Le résultat : un milieu qui favorise la participation des Autochtones, encourage de saines pratiques de gestion, préconise l'innovation, les valeurs et l'éthique et valorise les possibilités qu'offre le changement *(suite)*

Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• Le leadership en développement durable	• La mise en œuvre et l'évaluation continues des pratiques de gestion environnementale conformément à la Stratégie pour le développement durable, notamment l'élaboration des évaluations des immeubles ministériels prévues dans la deuxième étape; l'implantation du plan d'action de la Stratégie pour le développement durable portant sur les activités internes; et les rapports sur les engagements pris dans cette même stratégie
• Un accès accru par les Premières nations aux renseignements et aux services gouvernementaux	• Un meilleur accès à Internet par les collectivités des Premières nations • La création d'un site autochtone canadien, c'est-à-dire un site Internet d'accès aux renseignements et aux services gouvernementaux • La publication de renseignements du Ministère dans Internet • La mise en œuvre de services en direct pour permettre aux Premières nations de faire des transactions avec le Ministère à l'aide d'Internet

En quoi cela est-il rentable?

L'initiative Participation des Autochtones au marché du travail a multiplié les partenariats avec les organisations autochtones, les entreprises du secteur privé, les établissements d'enseignement et les gouvernements.

Le programme de maîtrise des Autochtones et le Programme de perfectionnement des cadres de gestion autochtones ont permis de recruter ou de nommer des Autochtones dans des fonctions de direction au Ministère.

Durant la période visée par ce rapport, les conseillers en apprentissage et en planification des ressources humaines ont préconisé les qualités de chef de file, la gestion du risque, les partenariats et les compétences en ressources humaines à l'appui de saines pratiques de gestion. Le Ministère est sur le point d'achever son étude sur les pratiques de gestion dans le contexte de l'initiative sur la fonction de contrôleur. Le Ministère est actuellement en train de parachever un examen de ses pratiques de gestion dans le cadre de l'initiative sur la fonction de contrôleur. Un plan de travail sera élaboré pour combler toute lacune constatée dans le cadre de cet examen.

AINC est l'un des six ministères qui ont participé au projet pilote réalisé dans le cadre de l'initiative sur la fonction de contrôleur. AINC a aussi été à l'avant-garde dans l'élaboration d'un solide cadre de gestion du risque. En veillant à l'existence de saines pratiques de gestion, conformes aux objectifs de la fonction de contrôle modernisée, on maximise l'utilisation efficiente des ressources et l'obtention de résultats concrets.

De plus, l'implantation d'initiatives écologiques dans tous les secteurs du Ministère et la participation aux activités du gouvernement fédéral pour améliorer l'environnement se sont traduites par des économies à long terme. Des économies à court terme se sont réalisées grâce à la réduction du parc de véhicules du Ministère et au remplacement des véhicules par des modèles plus économiques en consommation d'essence.

Quels sont les résultats prévus?

Le résultat : un milieu qui favorise la participation des Autochtones, encourage de saines pratiques de gestion, préconise l'innovation, les valeurs et l'éthique et valorise les possibilités qu'offre le changement

Devant se manifester par :	*Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)*
• Une représentation accrue des Autochtones au sein d'une main-d'œuvre dynamique et compétente	• Préconiser le recrutement et la promotion d'employés autochtones et le maintien de cet effectif • Élaborer le Programme des vérificateurs autochtones • Évaluer le degré d'appui et de promotion de la représentation des Autochtones et des autres minorités visibles au sein d'AINC
• L'exercice de leadership dans l'adoption de saines pratiques de gestion	• Dans le contexte de l'initiative gouvernementale de modernisation de la fonction de contrôleur, l'achèvement et la validation de l'évaluation de l'état des pratiques de gestion actuelles au sein d'AINC, à l'aide de l'instrument de diagnostic des capacités en matière de fonction de contrôleur, pour évaluer le degré de leadership; la planification des activités et la gestion du risque; les pratiques contemporaines de gestion; les systèmes de contrôle; la gestion du rendement; et la gestion de la reddition des comptes • L'élaboration d'un plan de mise en œuvre pour que soient renforcées les pratiques de gestion répertoriées dans l'évaluation • L'implantation continue de saines pratiques de gestion dans tous les secteurs du Ministère en insistant encore particulièrement sur la gestion du risque (on peut obtenir des copies du cadre de la gestion du risque auprès de la Direction générale de la vérification et de l'évaluation , AINC, au (819) 994-4311), sur le leadership (http://www.inac.gc.ca/pubs/learning/index.html), ainsi que sur la planification et l'obligation de rendre des comptes (http://www.inac.gc.ca/info/planning.html) • Le renforcement des activités sur le terrain grâce à des possibilités de formation et de perfectionnement ciblées, à l'intention des employés de première ligne • Une compétence accrue chez les employés de première ligne de fournir la gamme complète de services spécialisés et efficients aux partenaires • La réponse aux préoccupations et aux intérêts des employés, tels qu'ils les ont exprimés dans le sondage auprès des employés de la fonction publique et d'autres tribunes, par l'entremise de programmes et d'initiatives visant à créer un milieu de travail coopératif et à favoriser le perfectionnement de l'effectif dans son ensemble • Positionner AINC comme un employeur de choix

Le Programme de l'administration

Quelle est la raison d'être de nos activités?

Le Programme de l'administration appuie les programmes d'exploitation d'AINC en offrant l'orientation et la coordination en matière de politiques ainsi que des services consultatifs centralisés. Il veille à ce que les activités du Ministère soient menées de manière à respecter l'environnement. Il est responsable des services administratifs, en finances, en ressources humaines, en communications et sur le plan technique. Au nombre de ses fonctions figurent la planification stratégique et financière, l'informatique, la gestion du matériel ainsi que la préparation de la correspondance et des séances d'information ministérielles. Le Programme procède aussi à des évaluations et à des vérifications internes conformément à la politique du Conseil du Trésor.

Objectif stratégique

- ❑ Appuyer *Rassembler nos forces* en trouvant des façons novatrices de faire des affaires – 79,7 millions de dollars.

Objectif stratégique	***Rassembler nos forces* en trouvant des façons novatrices de faire des affaires** grâce à la création d'un programme ministériel efficient et efficace qui procure des services de grande qualité à l'appui des Premières nations, des Inuits et des gens du Nord. Ce programme soutient la mise en œuvre de *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, qui exige des efforts considérables et la coopération entre les organisations.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

Rassembler nos forces exige une nouvelle relation de gouvernement à gouvernement. Le Programme de l'administration a un rôle clé à exercer en aidant à l'édification des capacités des Premières nations et des Inuits et en élaborant des politiques propices au renforcement des collectivités et à des structures d'exercice des pouvoirs durables.

Le résultat : un développement durable des ressources, ainsi que des collectivités et des économies plus fortes dans le Nord *(suite)*	
Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• La gestion du Service aérien omnibus du Nord (Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste)	• La stabilisation des prix de vente au détail des aliments périssables dans les collectivités éloignées

En quoi cela est-il rentable?

Les efforts ministériels pour créer un régime de réglementation efficace et stable et pour travailler avec les gens du Nord, les gouvernements territoriaux et le secteur privé en vue de tirer profit des possibilités économiques ont une incidence directe sur les emplois et la croissance dans toutes les régions du Nord. Les travaux d'AINC entourant le développement durable dans le Nord visent essentiellement à s'assurer que le développement dans cette région se produit de manière à ne pas nuire à la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.

Quels sont les résultats prévus?

Le résultat : un développement durable des ressources, ainsi que des collectivités et des économies plus fortes dans le Nord

Devant se manifester par :	*Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)*
• Des lois, des règlements et des politiques efficaces concernant les ressources naturelles	• La création d'un climat d'investissement concurrentiel, efficace et prévisible, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de régimes contemporains de lois, de règlements et de politiques et par des révisions de la réglementation • L'élaboration de nouvelles politiques et de nouvelles lois sur la gestion des ressources pour le Nunavut
• La protection continue de l'environnement et des ressources renouvelables de l'Arctique	• La protection de l'environnement et la réparation des dommages environnementaux grâce à l'élaboration de politiques; à la recherche; à une surveillance, une inspection et une mise en vigueur diligentes; et à une évaluation des sites contaminés et à leur décontamination • La mise en œuvre d'un régime de lois et de politiques pour la gestion des ressources terrestres et marines au large des côtes • L'appui à l'élaboration de plans d'utilisation des terres nordiques
• La stimulation de l'activité de mise en valeur des ressources	• La gestion de nouveaux projets d'exploitation minière ainsi que l'atténuation des répercussions des fermetures de mines et des réductions des effectifs • De nouveaux investissements du secteur privé dans les ressources du Nord, à l'appui des pratiques commerciales innovatrices et la hausse du profit des gens du Nord les avantages découlant des activités économiques pour les gens du Nord • L'amélioration des politiques et des modalités d'exploitation des terres et des eaux • La gestion de nouveaux projets d'exploitation du gaz naturel et de l'infrastructure du gazoduc • L'établissement de relations de travail plus étroites avec les groupes autochtones du Nord et les gouvernements territoriaux dans le domaine de l'administration des ressources, notamment l'édification des capacités dans les collectivités autochtones • L'élaboration d'une politique sur la régénération de mines dans les territoires du Nord-Ouest
• La mise en œuvre d'une stratégie pour le développement durable dans le Nord	• L'élaboration, en consultation avec les gens du Nord, d'une stratégie mise à jour de développement durable dans le Nord, devant être déposée à la Chambre des communes en décembre 2000

En quoi cela est-il rentable?

Il se déroule encore dans le Nord d'importants changements politiques. Au moment où le troisième territoire du Canada, le Nunavut, voyait le jour le 1er avril 1999, une entente était conclue avec le gouvernement et les Premières nations du Yukon sur divers éléments significatifs de modalités de transfert des responsabilités. Cette réalisation trace la voie pour que le gouvernement du Yukon assume la responsabilité de compétences de type provincial en gestion des terres, de l'eau, des ressources minières et forestières. Le transfert des responsabilités se traduira par des territoires plus forts et plus autosuffisants. De plus, des progrès se sont poursuivis dans l'habilitation des Autochtones du Nord à devenir des partenaires à part entière dans la gestion des ressources naturelles nordiques, grâce à leur participation à l'élaboration et à l'implantation des offices et des agences de gestion des ressources. Dans les Territoires du Nord-Ouest, des initiatives s'amorcent pour évaluer et, au besoin, perfectionner les capacités des modalités réglementaires en vue de veiller à une exploitation responsable des ressources. Une stabilité accrue dans le nord procurera un climat plus propice au développement économique et aux possibilités d'emplois et de croissance qui en découlent dans toutes les régions nordiques.

Objectif stratégique

La promotion du développement durable dans le Nord, grâce à la gestion des ressources naturelles et à la protection de l'environnement, renforcera les collectivités et assurera des économies durables dans le Nord.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

L'exploitation minière et pétrolière continue d'influencer la charge de travail de ceux qui œuvrent dans le domaine des inspections, des permis, de l'enregistrement des demandes, de l'administration des droits, de la collecte des redevances, de la vérification de l'évaluation minière, des études de projets et de l'évaluation environnementale, qui sont toutes des fonctions relevant du Ministère. D'importantes découvertes de gaz dans les territoires du Nord-Ouest et l'intérêt renouvelé à l'égard de l'exploitation de l'énorme potentiel en gaz naturel du delta du Mackenzie ajoutent encore aux pressions exercées sur la charge de travail. De plus, la chute des prix des minéraux et les fermetures de mines qui s'ensuivent dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon depuis 1997–1998 sont à la source de problèmes qui exigent de nouvelles approches stratégiques. Par exemple, les difficultés financières à la mine Giant (T. N.-O.) et à la mine Faro (Yukon) ont contraint le Ministère à gérer des obligations sur le plan environnemental, tout en travaillant avec le secteur privé pour trouver des solutions visant la poursuite de l'activité des mines. Les initiatives visant à trouver des solutions auprès du secteur privé devraient, à long terme, réduire les obligations de l'État, miser sur les marchés plus favorables et procurer des emplois dans l'avenir ainsi que des recettes gouvernementales.

L'implantation des obligations découlant des mesures législatives et réglementaires posera des défis additionnels au Ministère, Tous les intervenants, y compris les groupes autochtones, les groupes environnementaux et l'industrie, reconnaissent l'avantage d'établir un régime de lois et de réglementation qui soit stable pour la gestion des ressources. Les offices de gestion des ressources récemment établis, combinés au mandat considérable du Ministère sur le plan juridique, posent des défis au personnel ainsi qu'aux partenaires du Nord. Il se pourrait, par exemple, que les calendriers de projets en soient influencés, en raison de la réalisation des évaluations environnementales.

Quels sont les résultats prévus?

Le résultat : l'évolution politique continuelle, notamment le transfert des compétences et des programmes de type provincial de manière conforme à la mise en œuvre du droit inhérent des Autochtones à l'autonomie gouvernementale

Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• L'établissement de nouvelles modalités intergouvernementales :	au Nunavut • L'édification d'une nouvelle relation intergouvernementale grâce à de nouvelles tribunes • L'achèvement de la transition vers l'établissement de la présence d'un bureau régional au Nunavut • L'analyse des possibilités de la prestation conjointe de programmes et de transfert des responsabilités • De concert avec d'autres signataires de l'Entente sur les revendications territoriales du Nunavut, le renforcement des efforts dans la poursuite de son implantation dans les Territoires du Nord-Ouest • La réalisation d'un consensus sur un programme commun d'évolution politique entre les partenaires autochtones, territoriaux et fédéraux au moyen d'un processus intergouvernemental, ainsi que sur le transfert de la maîtrise et de la gestion des terres et des ressources naturelles.
• L'achèvement d'une entente sur le transfert des responsabilités avec le gouvernement du Yukon	• La conclusion d'une entente avec le gouvernement du Yukon et les Premières nations sur le transfert au gouvernement du Yukon de l'administration et de la maîtrise des terres et des ressources
• L'achèvement des mesures législatives sur la gestion des ressources prévues dans les revendications	• La mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale dans le Nord, notamment la création des nouveaux offices de cogestion, prévus dans les revendications, visant la gestion des ressources naturelles et les évaluations environnementales • L'élaboration de régimes législatifs contemporains à l'appui de la gestion des ressources dans les trois territoires • L'élaboration des mesures législatives exécutoires requises, notamment la *Loi sur l'évaluation du développement au Yukon*; la *Loi sur les droits de surface de la vallée du Mackenzie* et la *Loi sur la gestion des ressources du Nunavut*
• La promotion de solides relations internationales dans l'Arctique	• La promotion des initiatives de développement durable et d'édification des capacités dans le contexte de relations multilatérales et bilatérales. • L'exercice d'un leadership canadien au sein des pays circumpolaires grâce à nos travaux au sein du Conseil de l'Arctique et des projets conjoints avec nos voisins circumpolaires.

Le Programme des affaires du Nord

Quelle est la raison d'être de nos activités?

La gestion du programme fédéral dans le Nord, en travaillant avec les gens du Nord et d'autres partenaires pour renforcer des régimes d'exercice des pouvoirs dans les territoires qui sont réceptifs aux droits et aux intérêts des Autochtones, tout en répondant aux besoins de tous les gens du Nord, ainsi que la promotion du développement durable dans le Nord.

Les objectifs stratégiques

Appuyer le programme du Nord en :

- ❑ gérant les intérêts fédéraux – 97,7 millions de dollars;
- ❑ favorisant le développement durable dans le Nord – 61,2 millions de dollars.

Aux pages suivantes, on décrit les objectifs, les résultats prévus et une évaluation de la rentabilité pour chacun des objectifs stratégiques du Programme des affaires du Nord.

Objectif stratégique	**La gestion des intérêts fédéraux** en transférant aux gouvernements autochtones et territoriaux les responsabilités de type provincial qui sont liées aux terres et aux ressources et en gérant les responsabilités fédérales courantes. Jusqu'à ce que le transfert des responsabilités soit terminé, les principales responsabilités du Programme des affaires du Nord seront la poursuite des activités de gestion des ressources du Nord de manière efficace et la promotion du développement durable.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

La conclusion d'une entente sur le transfert des responsabilités au gouvernement du Yukon est intimement liée à la réalisation d'ententes sur les revendications territoriales et sur la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale. Parallèlement, les progrès dans le transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest sont tributaires des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale, ainsi que d'un consensus entre les partenaires fédéraux, territoriaux et autochtones sur un programme commun concernant le transfert des responsabilités. L'amorce d'un tel transfert au Nunavut dépendra des objectifs stratégiques et des capacités du gouvernement territorial récemment établi. De plus, une série d'initiatives législatives seront proposées pour composer avec les questions complexes de la gestion intégrée des ressources dans les territoires.

Le résultat : un développement économique renforcé grâce à un meilleur accès aux débouchés économiques dans les réserves et à l'extérieur des réserves	
Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• Des partenariats économiques	• L'augmentation de cinq à huit du nombre de partenariats économiques entre le gouvernement et les entreprises autochtones qui existent au Canada à l'échelle d'une province ou d'un territoire • L'augmentation de 16 à 20 du nombre de bénéficiaires de financement pour une participation des Autochtones à d'importants projets de partenariat en exploitation des ressources naturelles. • L'augmentation de 20 millions de dollars du montant des prêts au développement accordés par des institutions financières autochtones d'ici mars 2003
• L'activité des entreprises	• Un nombre accru de mises sur pied ou d'expansions d'entreprises, à l'aide des fonds versés en vertu des programmes d'AINC de soutien au capital
• La participation au marché de l'emploi	• Des taux d'emploi accrus chez les Premières nations et les Inuits dans les marchés régionaux de l'emploi

En quoi cela est-il rentable?

Les investissements qui renforcent les collectivités et les économies, et appuient les gens se traduisent par des réductions correspondantes dans les coûts de la santé et des services sociaux. Des collectivités plus viables et autosuffisantes sur le plan économique contribuent non seulement à la santé et au bien-être des populations dans les réserves, mais aussi à l'ensemble de l'économie canadienne.

Ces investissements démontrent aussi l'engagement d'AINC à l'égard des principes de l'union sociale, notamment envers la prestation de services comparables et la mobilité. Les projets de développement économique sont aussi indirectement bénéfiques aux collectivités avoisinantes, grâce à la création d'emplois, à la stabilité et à la croissance économiques dans la région.

Le résultat : une meilleure santé et une sécurité accrue grâce à l'amélioration du logement et de l'infrastructure des collectivités
(http://www.inac.gc.ca/regions/hq/infra/intro.html)

Devant se manifester par	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• De meilleurs logements dans les réserves	• 50 plans de logement des Premières nations, centrés sur la collectivité d'ici mars 2001 • Une augmentation de 5 p. 100 (de 55 à 60 p. 100) du nombre d'unités de logement convenables dans les réserves d'ici mars 2003 • Une augmentation de 9 p. 100 du nombre d'unités de logement dans les réserves d'ici mars 2003 (de 85 000 unités à 92 000 unités)
• De meilleurs services d'eau et d'égout dans les réserves	• Une augmentation de 2 p. 100 (de 93 à 95 p. 100) dans la proportion de logements dotés de systèmes essentiels d'approvisionnement en eau et d'égout dans les réserves d'ici mars 2001 • Une augmentation de 3 p. 100 (de 93 à 96 p. 100) dans la proportion de logements dotés de systèmes essentiels d'approvisionnement en eau et d'égout dans les réserves d'ici mars 2003
• La réparation des dommages causés à l'environnne-ment	• La réparation des dommages dans 60 p. 100 des 750 sites historiques contaminés identifiés dans les collectivités des Premières nations qu'il reste à décontaminer

Quels sont les résultats prévus?

Le résultat : une autosuffisance accrue grâce à des programmes d'éducation et d'aide social active	
Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• Une autosuffisance accrue	• Une étude et une analyse des résultats des projets de démonstration amorcés en 1988–1999 et en 1999–2000 en vue d'orienter les ajustements au cadre des politiques • Un accès accru aux mesures actives dans les programmes sociaux
• Un meilleur appui à l'enfance et à la jeunesse	• Une évaluation de l'initiative des prestations nationales aux enfants et de ses répercussions sur les familles à faible revenu et leurs enfants • La troisième phase de cette initiative doit être instaurée en juillet 2001
• De meilleurs programmes d'éducation et une plus grande réussite scolaire	• La mise en œuvre de 250 projets de réformes de l'éducation • Des projets de réformes scolaires dans toutes les écoles de bande • Au moins une initiative organisationnelle importante dans chaque région • L'amélioration du taux d'inscription des enfants de 6 à 16 ans (actuellement 90 p. 100) et la réduction de l'écart entre les Premières nations et les autres Canadiens • La stabilisation du taux de progression aux études primaire à 60 p. 100

Le résultat : des compétences et des capacités sur le plan financier chez les Premières nations	
Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• Des initiatives d'édification des capacités des collectivités	• La reconnaissance des Premières nations dans le contexte des normes canadiennes de comptabilité, telles que les définit l'Institut canadien des comptables agréés • Les Premières nations dont le personnel a accès aux programmes de la nouvelle Association des agents financiers autochtones, qui en sont membres et ont atteint les normes de compétence recommandées • Le nombre d'Autochtones qui ont reçu une attestation en fonction des standards de l'Association des agents financiers autochtones • La formation en statistique et les techniques de collecte et d'analyse des données

En quoi cela est-il rentable?

Il faudra du temps pour établir de nouvelles relations financières, mais elles se traduiront par des sources de financement plus stables et prévisibles pour les Premières nations ainsi que par des gouvernements des Premières nations de plus en plus autosuffisants. Ces nouvelles relations viendront appuyer la prestation des programmes et des services, rehausseront la confiance du public dans les activités du gouvernement et assureront une plus grande stabilité. En encourageant une saine gestion et une solide reddition des comptes, il sera possible d'accroître la confiance des investisseurs, de favoriser les partenariats économiques et d'améliorer les conditions de vie.

Objectif stratégique

Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens en travaillant en partenariat avec les Premières nations, le secteur privé ainsi que les autres paliers de gouvernement; pour permettre aux Premières nations d'atteindre une qualité de vie comparable aux communautés voisines, de réduire les disparités socio-économiques et travailler pour améliorer leurs standards de vie.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

Les défis inhérents à la réduction des écarts dans les standards de vie qui existent entre les Autochtones et les non-Autochtones se compliquent du fait que la population des Indiens inscrits s'accroît deux fois plus vite que l'ensemble de la population canadienne. De plus, 57 p. 100 de la population des Indiens inscrits a moins de 30 ans, 31 p. 100 appartient à la catégorie des moins de 15 ans. Cette réalité entraîne des demandes accrues en matière d'espace dans les écoles, de logement, d'infrastructure publique, de services sociaux et d'emplois.

plus en plus l'importance de définir un cadre de reddition des comptes qui soit réceptif aux besoins de la collectivité et qui augmente la crédibilité auprès du public canadien. Le Ministère continuera à travailler avec les Premières nations à élaborer des modalités pratiques et durables d'exercice des pouvoirs qui se fondent sur la légitimité, les pouvoirs et la reddition de comptes.

Quels sont les résultats prévus?

Le résultat : de nouveaux modèles d'arrangements financiers

Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• Des modalités et des institutions nouvelles pour les transferts financiers de gouvernement à gouvernement	• De nouveaux modèles de transferts financiers qui renforcent la reddition des comptes, procurent la stabilité du financement et intègrent des sources autonomes de recettes pour les Premières nations • Des systèmes d'information et de collecte des données à l'appui des nouveaux arrangements financiers et de la mesure du rendement • L'évaluation de l'efficacité des arrangements financiers avec les gouvernements autochtones • Une entente de financement entre le Canada et les Premières nations, procurant un instrument unique de financement aux ministères fédéraux intéressés qui versent des fonds aux Premières nations en vertu de la *Loi sur les Indiens* • De nouvelles lignes directrices sur le financement et la reddition de compte pour remplacer les directives provisoires • Le fondement d'une politique fédérale sur les sources autonomes de recettes • Par l'entremise de la table de discussions nationale sur les relations financières, le renforcement des capacités et des institutions dans des domaines comme l'administration financière, l'accès aux capitaux, la taxation, la gestion financière et des données

Le résultat : une forte reddition des comptes sur le plan financier

Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• De meilleures mesures de reddition des comptes sur le plan local	• La réalisation par les Premières nations des évaluations de la reddition des comptes et de la gestion et, au besoin, la mise en œuvre des plans de perfectionnement pour remédier aux faiblesses • La conformité des états financiers annuels des Premières nations aux normes de qualité et aux délais fixés • La mise en place de plans de redressement efficaces • L'implantation progressive de normes pour l'établissement des budgets gouvernementaux, des contrôles internes, des rapports et des vérifications

En quoi cela est-il rentable?

Les règlements de revendications territoriales et la promotion de l'autonomie gouvernementale ne se traduisent pas seulement par l'acquittement de nos obligations juridiques. Ils bénéficient également aux Premières nations et à tous les Canadiens en procurant aux collectivités des Premières nations l'assise territoriale et économique nécessaire à l'amélioration des conditions socio-économiques et à la réduction de la dépendance à l'endroit de l'aide sociale. Les règlements de revendications territoriales éliminent l'incertitude quant aux droits de propriété foncière dans la région visée par la revendication. Ils facilitent donc les transactions commerciales et appuient le développement économique. Les ententes portent sur les gouvernements populaires et l'autonomie gouvernementale veillent à ce que les collectivités des Premières nations et des Inuits soient desservies par des gouvernements stables, légitimes et responsables. Ces gouvernements doivent aussi avoir la capacité de promouvoir le bien-être économique en assurant une qualité de vie et des standards de services comparables à ceux dont jouissent la majorité des autres Canadiens.

Les initiatives liées aux programmes de perfectionnement professionnel qui insistent sur l'édification des capacités de la fonction publique des Premières nations, ainsi que sur le renforcement de l'exercice des pouvoirs par les Premières nations, la reddition des comptes et ses structures inhérentes créent un environnement propice au développement durable à long terme. Les possibilités de partenariat avec d'autres intérêts du secteur public et privé qui mènent à l'investissement, à la création d'emplois et de richesse économique et à une plus grande autosuffisance réalisent aussi ce même objectif.

De plus, la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* et les négociations de revendications territoriales globales offrent aussi des possibilités de perfectionnement professionnel. Elles contribuent considérablement à réaliser les engagements pris dans la Stratégie pour le développement durable. Ces initiatives permettent en effet d'habiliter davantage les Premières nations, grâce à une plus grande participation à la gestion des ressources naturelles et à l'établissement de régimes de réglementation environnementale efficaces et adaptés à leurs cultures.

Objectif stratégique	**Édifier une nouvelle relation financière** en édifiant les capacités institutionnelles et par l'entremise de modèles d'arrangements financiers transparents qui procurent un financement plus stable et plus prévisible. Ces modèles contribuent à tirer profit au maximum de la création de sources autonomes de recettes et appuient la reddition des comptes par les gouvernements et les institutions autochtones à leurs membres.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

Les discussions portant sur les recettes de sources autonomes doivent tenir compte du degré relativement faible de développement économique dans les collectivités des Premières nations. Elles doivent aussi prendre en considération les préoccupations des Premières nations concernant les répercussions de telles sources de revenus sur les transferts fédéraux pour les programmes et les services. De plus, les compétences voulues pour administrer les fonds et les programmes publics ne se retrouvent pas dans la même mesure au sein des plus de 600 bandes des Premières nations.

Depuis que les Premières nations assument une plus grande maîtrise sur la gestion et la prestation des programmes, des progrès ont été réalisés dans le renforcement des capacités et de la reddition des comptes. Il reste cependant du travail à accomplir. Les Premières nations reconnaissent de

Le résultat : des ententes sur l'autonomie gouvernementale

Devant se manifester par :	*Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)*
• Le nombre d'ententes sur l'autonomie gouvernementale	• La conclusion d'au plus dix ententes de principe sur l'autonomie gouvernementale et d'au plus huit ententes définitives • De sains régimes de reddition des comptes tant sur le plan financier que pour les autres activités • La création de constitutions des Premières nations

Le résultat : le transfert des fonctions fédérales

Devant se manifester par :	*Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)*
• Le transfert des responsabilités fédérales	• Explorer d'autres approches comme la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* • La poursuite de l'initiative conjointe de l'APN et d'AINC sur l'élaboration des politiques en vue de mettre au point des possibilités d'action et des options opérationnelles selon lesquelles les Premières nations pourraient assumer une plus grande maîtrise sur les terres et l'exercice des pouvoirs. • Le transfert des fonctions liées à l'administration foncière à 23 p. 100 des Premières nations • Le transfert des fonctions d'inscription des Indiens à 88 p. 100 des Premières nations • Le transfert de la gestion des ressources du pétrole et du gaz à cinq Premières nations devant servir de projet expérimental et de modèle pour les autres Premières nations

Le résultat : le règlement négocié des griefs en suspens (http://www.inac.gc.ca/subject/claims)

Devant se manifester par :	*Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)*
• Le nombre de règlements négociés de revendications territoriales	• Un total de 15 règlements de revendications particulières en 2000–2001 et de 50 à 60 règlements de revendications particulières d'ici 2003 • Une entente avec les groupes autochtones sur des améliorations au processus des revendications particulières • Des progrès considérables dans le règlement des revendications globales en concluant jusqu'à 18 ententes de principe et jusqu'à 17 ententes définitives • La mise en œuvre d'un nombre allant jusqu'à 75 de mesures liées aux traités, conçues pour accélérer la conclusion des négociations de traités en vertu du processus des traités de la Colombie-Britannique • Un total de 200 règlements extrajudiciaires • La présentation de mesures législatives distinctes pour trois régions des Prairies en vue de faciliter l'acquittement d'engagements fondés sur le règlement de revendications territoriales. Ces engagements visent l'expansion des réserves devant mener à un développement accéléré des terres de réserves

Objectif stratégique

Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones grâce à la mise en valeur de gouvernements autochtones stables et légitimes et qui s'acquittent de leur obligation de rendre des comptes à leurs commettants; qui ont les pouvoirs et les ressources nécessaires pour résoudre localement les problèmes ainsi que fournir des programmes et des services comparables à ceux dont jouissent les autres Canadiens. Régler les griefs en suspens et négocier les droits de propriété des terres et des ressources.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influence le rendement?

La taille et l'isolement de plusieurs collectivités des Premières nations ainsi que l'absence de relations clairement définies avec d'autres gouvernements offrant des services comparables comptent au nombre des facteurs clés qui influencent nos activités. L'attention médiatique accordée à l'exercice des pouvoirs par les Autochtones a contribué à accroître la sensibilisation et les attentes du public à l'égard de progrès accélérés dans ce domaine. Cette attention plus grande à la reddition de comptes et la nécessité d'améliorer les rapports au Ministre et au Parlement soulignent le fait qu'il faut entreprendre des initiatives visant le perfectionnement professionnel et de la reddition des comptes, éléments sur lesquels insistent notamment *Rassembler nos forces* et la Stratégie pour le développement durable.

Quels sont les résultats prévus?

Le résultat : de meilleures capacités d'exercice des pouvoirs par les Autochtones

Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• Des initiatives d'édification des capacités en matière d'exercice des pouvoirs	• Des initiatives de mise en valeur des capacités, de l'exercice des pouvoirs et de la reddition de comptes; la création d'un institut de l'exercice des pouvoirs des Premières nations; des programmes de perfectionnement professionnel pour les dirigeants des Premières nations et des Inuits et leur fonction publique • La création de centres d'excellence et d'associations professionnelles autochtones • La création des paramètres d'un système statistique pour les Premières nations • Un recours accru aux règlements et l'élaboration de constitutions pour les bandes ainsi que de paramètres ou de codes d'exercice des pouvoirs • Une hausse progressive de l'inscription des fonctionnaires des Premières nations et des Inuits à des programmes et à des cours de formation et de perfectionnement professionnel • Une hausse progressive de l'accès par les Premières nations et les Inuits aux fonds de perfectionnement professionnel en vue de formaliser les politiques et les procédures d'administration des collectivités, les rôles et les responsabilités sur le plan opérationnel et de la gestion ainsi que les codes de conduite • L'édification des capacités avec les Premières nations en prévision du transfert de la gestion des ressources du pétrole et du gaz

Le résultat : la réconciliation et la guérison communautaire	
Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• La réconciliation grâce à la guérison et au règlement des griefs	• Le règlement extrajudiciaire des réclamations pour cause de sévices dans les pensionnats lorsqu'il y a preuve à l'appui et une responsabilité évidente • Des projets expérimentaux de résolution de différends en vue de mettre à l'essai des moyens de rechange pour régler les réclamations pour cause de sévices dans les pensionnats

Le résultat : de nouvelles approches à l'égard des relations fédérales, provinciales et territoriales avec les Premières nations et les Inuits	
Devant se manifester par :	***Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)***
• Des initiatives de partenariat fédérales, provinciales, territoriales et des Premières nations	• Une meilleure élaboration horizontale de politiques qui répondent aux besoins des Premières nations et des Inuits • Des partenariats élargis entre les Premières nations, les Inuits, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en vue de répondre aux besoins et aux aspirations des Autochtones • L'accès à des possibilités d'exploitation des ressources par les collectivités des Premières nations • L'accès par les membres et les entreprises des Premières nations à des emplois dans d'autres gouvernements et à leurs marchés publics • La tenue d'une rencontre annuelle des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des affaires autochtones avec les dirigeants autochtones nationaux pour discuter de questions pressantes comme les jeunes autochtones et la participation des Autochtones à l'économie

En quoi cela est-il rentable?

Il faudra du temps pour établir de nouvelles relations de travail et accroître la sensibilisation aux questions autochtones. Par ailleurs, les investissements dans des partenariats renouvelés procureront une base solide pour aller de l'avant ensemble, dans un effort concerté pour mettre en valeur des gouvernements des Premières nations qui soient durables et responsables, menant ainsi à des collectivités en santé et viables sur le plan économique.

Objectif stratégique	**Renouveler les partenariats** grâce à la réconciliation et à la résolution des problèmes pour aider les collectivités des Premières nations et des Inuits à mettre un terme aux griefs historiques. Ce renouvellement se fera en cernant les priorités communes et en sensibilisant davantage le public aux questions autochtones. Il faudra mettre en œuvre des solutions pratiques pour répondre aux besoins des Autochtones, grâce à un travail concerté, en partenariat.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

Les questions concernant les Premières nations et les Inuits ne se régleront que si tous les ordres de gouvernement vont au-delà des débats de compétence. Ils doivent travailler en coopération, se servant de nouvelles approches à l'appui des partenariats. Il leur faut implanter des solutions pratiques qui amélioreront la qualité de vie dans les réserves et les collectivités inuites.

La vague récente de nouveaux litiges a présenté de sérieux défis au renouvellement des partenariats avec les peuples autochtones. Le nombre de dossiers de litiges généraux s'est multiplié par six durant les dix dernières années, tandis que les causes concernant les pensionnats sont 36 fois plus nombreuses qu'il y a trois ans. Le recours à des stratégies visant un règlement extrajudiciaire des litiges et l'utilisation d'autres modalités de règlement des différends vise à résoudre ces griefs historiques.

Quels sont les résultats prévus?

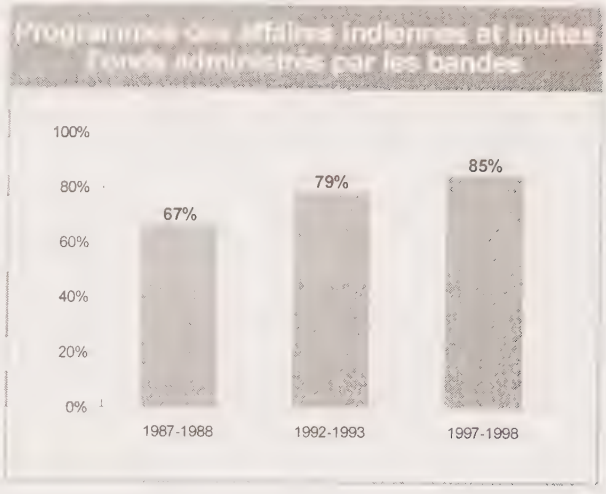
Le résultat : des relations de travail plus étroites avec les peuples et les organisations autochtones

Devant se manifester par :	*Principaux produits en 2000–2003 (activités/ extrants)*
• Des relations de travail efficaces	• La poursuite de l'élaboration de possibilités d'action et d'options opérationnelles concernant les Services fonciers et fiduciaires dans le contexte des travaux de l'initiative conjointe de l'APN et d'AINC sur l'élaboration de politiques • L'élaboration et l'implantation conjointes d'un Plan d'action inuit avec l'Inuit Tapirisat du Canada

Le résultat : la compréhension par le public canadien des questions liées aux Premières nations et aux Inuits

Devant se manifester par :	*Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)*
• La sensibilisation du public aux questions autochtones	• La promotion et le financement de matériel éducatif, produit par des Autochtones qui insiste sur des questions fondamentales et la culture autochtones, s'adressant à des publics comme les jeunes et les enfants d'âge scolaire • Le financement d'activités en partenariat visant la prestation de programmes de sensibilisation publique s'adressant à des Autochtones et des non-Autochtones • Le recours à Internet pour communiquer efficacement et promouvoir les programmes et les services gouvernementaux

Graphique 4



Il convient de souligner qu'à l'heure actuelle, les Premières nations assument elles-mêmes la responsabilité de la prestation de la majorité des programmes sociaux et économiques financés par AINC. Près de 85 p. 100 des fonds alloués aux Services aux Indiens et aux Inuits sont versés directement aux Premières nations et à leurs organisations pour des services gouvernementaux, comme l'éducation, les services sociaux, l'infrastructure et les gouvernements locaux (voir le graphique 4). À ce titre, les Premières nations doivent s'acquitter d'une double obligation de rendre des comptes, envers leurs collectivités et envers le gouvernement fédéral. Le Ministère et les Premières nations ont entrepris diverses initiatives pour veiller à une solide reddition de comptes (voir les pages 6, 18 et 19). Les provinces reçoivent une autre tranche de 9 p. 100 pour les services de programmes au profit des collectivités des Premières nations et des Inuits. Le Ministère n'administre directement que 6 p. 100 des fonds; la majorité de ces dépenses concernent les obligations juridiques envers les Premières nations et les Inuits.

Les objectifs stratégiques

Rassembler nos forces est un plan intégré, à l'échelle du gouvernement, en vue de relever les défis avec lesquels les Autochtones sont aux prises – la réforme structurelle des services qu'offre le gouvernement fédéral aux Autochtones pour favoriser l'autosuffisance et le développement économique et pour mettre en valeur et renforcer les capacités des gouvernements et les organisations autochtones à diriger des régimes de gouvernement responsables et réceptifs. Les quatre thèmes de *Rassembler nos forces* sont conformes à la Stratégie de développement durable du Ministère, qui a été déposé à la Chambre des communes en décembre 1997. Pour plus de renseignements sur *Rassembler nos forces*, visitez notre site Web au http://www.inac.gc.ca/strength/index.html. De plus amples renseignements sur la Stratégie de développement durable sont présentés dans notre site Web au http://www.inac.gc.ca/sds/index.html.

Le plan d'action se fonde sur quatre objectifs stratégiques :

- ✔ **Renouveler les partenariats**
- ✔ **Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones**
- ✔ **Édifier une nouvelle relation financière**
- ✔ **Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens**

En fonction de chacun des objectifs stratégiques du Programme des affaires indiennes et inuites, les pages suivantes présentent les objectifs, les résultats prévus et une évaluation de la rentabilité.

Affaires indiennes et du Nord Canada comporte trois programmes intégrés et reliés – les Affaires indiennes et inuites, les Affaires du Nord et l'Administration – ainsi que la Commission canadienne des affaires polaires.

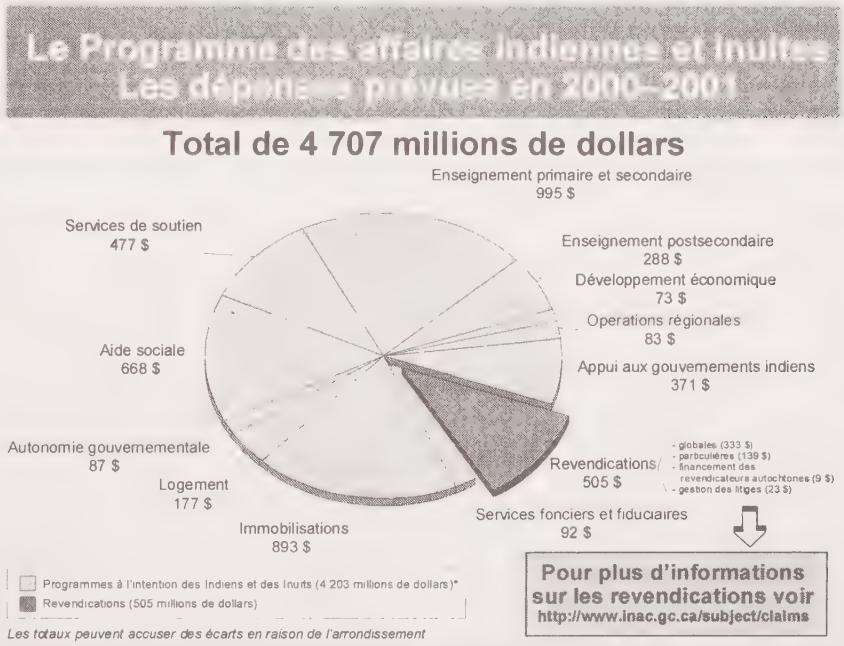
Le Programme des affaires indiennes et inuites

Quelle est la raison d'être de nos activités?

Procurer aux Canadiens un environnement propice à un avenir plus prometteur pour tous les membres des Premières nations et tous les Inuits en réglant les griefs antérieurs et en éliminant les écarts dans le niveau de vie des Premières nations et des Inuits par rapport aux non-Autochtones; en facilitant le perfectionnement des habiletés et des compétences visant à promouvoir des gouvernements plus autosuffisants et responsables ainsi que l'autonomie sur le plan économique.

Le Programme des affaires indiennes et inuites compte deux secteurs d'activité : **les Services aux Indiens et aux Inuits**, et **les Revendications**. Le graphique 3 présente une estimation de la répartition du budget du Programme des affaires indiennes et inuites pour 2000-2001, d'une valeur d'environ 4,7 milliards de dollars, entre les secteurs d'activité et les services. Cette attribution se fonde sur des objectifs stratégiques interdépendants et complémentaires.

Graphique 3



* L'augmentation sur 12 mois comprend la hausse approuvée des dépenses, de l'ordre de 2 p. 100, et d'autres ajustements particuliers pour des éléments comme *Rassembler nos forces* et Davis Inlet.

Le plan des dépenses financières

Tableau 1

Affaires indiennes et du Nord	(en millions de dollars)			
	Prévision des dépenses 1999–2000*	Dépenses prévues 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003
Dépenses brutes prévues				
Programmes à l'intention des Indiens et des Inuits	3 955,4	4 202,9	4 221,0	4 306,0
Revendications	439,5	504,6	477,2	410,0
Affaires du Nord	218,6	158,9	152,0	152,8
Administration	88,9	79,7	79,7	79,7
Sous-total (dépenses brutes prévues) [1, 2]	4 702,4	4 946,1	4 929,9	4 948,5
Moins: les recettes versées aux Fonds du revenu consolidé	(62,8)	(62,3)	(102,4)	(148,6)
Plus: dépenses non budgétaires (prêts)	51,3	22,3	22,3	20,6
Plus: Coûts des services reçus sans frais	44,0	44,0	45,2	46,1
Coût net pour le Ministère	**4 734,9**	**4 950,1**	**4 895,0**	**4 866,6**
Équivalents temps plein	**3 324**	**3 294**	**3 270**	**3 269**
(1) Détails – dépenses brutes prévues				
Dépenses de fonctionnement	512,9	479,0	472,5	440,6
Dépenses en immobilisations	3,1	30,1	26,8	14,7
Paiements de transfert	4 186,4	4 437,0	4 430,6	4 493,2
Total	**4 702,4**	**4 946,1**	**4 929,9**	**4 948,5**
(2) Dérivation des dépenses brutes prévues				
Budget Principal/Niveaux de Références	4 522,6	4 804,6	4 814,3	4 842,8
Ajustements	179,7	141,5	115,6	105,7
Total	**4 702,4**	**4 946,1**	**4 929,9**	**4 948,5**

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

Tableau 2

Commission canadienne des affaires polaires	(en millions de dollars)			
	Prévision des dépenses 1999–2000*	Dépenses prévues 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003
Total des dépenses prévues (brutes et nettes)	**1,0**	**1,0**	**1,0**	**1,0**
Équivalents temps plein	6	6	6	6

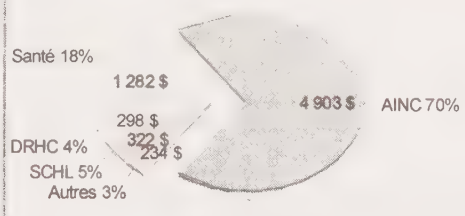
Le Ministère dans le contexte gouvernemental

Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones préconise un travail plus efficace et mieux concerté entre les ministères qui participent à la prestation de programmes aux Autochtones. Au total, 12 ministères et organismes fédéraux, dont AINC, offrent des programmes aux Autochtones. Ces ministères et organismes prévoient dépenser au total 7,0 milliards de dollars en 2000-2001 (voir le graphique 2). Ces sommes permettent aux Autochtones d'avoir accès à une gamme de services essentiels, au sein de leurs collectivités, qui se comparent à ceux qui sont fournis aux autres Canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. De fait, plus de 80 p.100 du total des fonds alloués aux réserves servent à trois services essentiels de type provincial. Pour plus de renseignements concernant ces types de programmes et de politiques dans chacun de ces ministères ou organismes, consulter la rubrique *Les partenaires dans la prestation conjointe* à la page 38.

Graphique 2

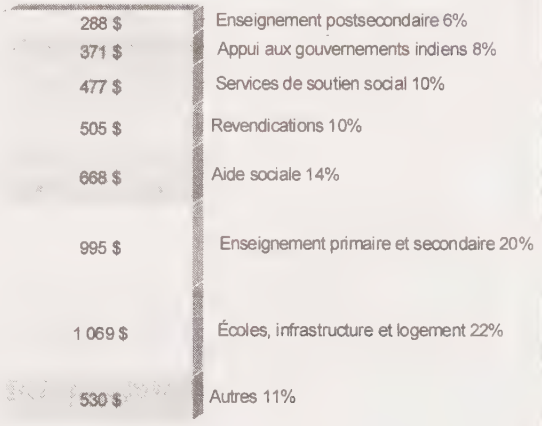
Les programmes fédéraux à l'intention des Autochtones
Les dépenses prévues en 2000–2001

Total de 7 038 millions de dollars*



Les autres regroupent :	(M$)
Patrimoine canadien	67
Solliciteur général	60
Pêches et Océans	34
Industrie	30
Ressources naturelles	16
Justice	12
Bureau du Conseil privé	11
Défense nationale	4
Total	234

AINC 4 903 millions de dollars*



Les autres regroupent :	(M$)
Affaires du Nord**	116
Services fonciers et fiduciaires	92
Autonomie gouvernementale	87
Développement économique	73
Administration/Opérations régionales	162
Total	530

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

* Les dépenses indiquées au graphique 2 sont de nature exclusivement budgétaire. Pour concilier le chiffre des dépenses brutes prévues pour AINC au tableau 1 de la page 10 (4 946 millions de dollars), avec le total indiqué pour AINC au graphique 2, soit de 4 903 millions de dollars, il faut lui ajouter 43 millions de dollars. C'est la somme estimée de la portion des dépenses du Programme des affaires du Nord qui s'adresse à des non-Autochtones.

** Ce chiffre tient compte des programmes réservés aux Autochtones et une part des programmes qui ne leur sont pas uniquement destinés.

Nota: Le gouvernement a alloué 2,65 milliards de dollars au titre d'initiatives visant à renforcer l'infrastructure provinciale et municipale et au cours des prochains mois, il entend consulter d'autres paliers de gouvernement afin d'arriver à un consensus sur l'élaboration d'un plan pluriannuel visant à améliorer l'infrastructure municipale dans les villes et les collectivités rurales à l'échelle du Canada. Les autoroutes provinciales sont également visées par ce plan. On s'attend à ce que des ententes soient signées d'ici la fin de l'exercice.

Le Nord : le défi consiste à continuer à travailler avec nos partenaires du Nord à l'appui de l'élaboration des institutions d'exercice des pouvoirs qui tiennent compte des intérêts des Autochtones et des intérêts communs de toutes les autres personnes au Canada. En parallèle, il faut s'employer à renforcer la base économique du Nord conformément à la promotion du développement durable. En ce qui a trait à l'exercice des pouvoirs, les défis immédiats se situent dans l'achèvement du transfert des responsabilités de gestion des terres et des ressources au gouvernement du Yukon; de faire avancer le processus de la dévolution dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut; de soutenir l'édification des capacités pour le nouveau gouvernement du Nunavut; et d'harmoniser l'autonomie gouvernementale autochtone avec le gouvernement populaire territorial dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Au cours des deux dernières années, des progrès considérables se sont produits dans les négociations sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Un processus intergouvernemental a été institué dans les Territoires du Nord-Ouest pour faire progresser les éléments de programme d'intérêt commun.

La question de la maîtrise par le Nord des ressources nordiques est devenue un thème incontournable pour les territoires quand il s'agit d'édifier la nouvelle économie, particulièrement compte tenu des pressions financières et des intérêts importants dans l'exploitation minière. Cela est d'autant plus vrai à la lumière des récentes découvertes de diamant et de gaz naturel. La maîtrise des ressources est cruciale, étant donné le contexte général dans le Nord, assorti d'un taux de chômage parmi les plus élevés du Canada. Une entente de transfert des responsabilités au Yukon devrait être conclue en 2001, et des discussions préliminaires ont été amorcées dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Entre-temps, le Canada s'acquittera de ses responsabilités de gestion des ressources dans le Nord, la fermeture des mines Giant (T.N.-O.) et Faro (Yukon) ayant laissé au Ministère d'importants engagements sur le plan de l'environnement. La résolution de ces problèmes nécessitera un partenariat entre les secteurs public et privé.

Parallèlement, d'autres changements législatifs seront proposés en vue de créer des régimes de gestion des ressources plus modernes, prévoyant de nouveaux conseils de gestion des ressources à la suite du règlement des revendications. Des initiatives visant précisément à relever ces défis sont présentées aux pages 24, 26 et 27.

Les attentes et les préoccupations du public : Le grand public ne comprend pas très bien les questions autochtones, d'où la nécessité de diffuser davantage d'information sur les questions fondamentales entourant les Autochtones et sur les secteurs d'activité du Ministère en général. La nouvelle approche stratégique d'AINC en matière de communications est de combler cette lacune en élaborant de façon continue des produits et des activités d'éducation publique.

La Commission canadienne des affaires polaires

Compte tenu de son vaste mandat, les défis de la Commission canadienne des affaires polaires se situeront dans l'évaluation du savoir sur les questions polaires, tant au Canada que sur le plan international. Elle devra établir des objectifs stratégiques et présenter des recommandations au gouvernement qui tiennent compte des préoccupations canadiennes concernant la recherche sur les questions polaires. Diverses initiatives sont en cours pour relever ces défis (les détails sont donnés à la page 32).

revendications présentées contre lui. Il est aussi nécessaire d'améliorer l'efficience du processus utilisé pour aider à régler les revendications non résolues dans les limites d'un budget de règlement. Au nombre des options possibles figure l'éventuelle création de nouveaux mécanismes permettant de faciliter les négociations visant à régler les différends.

En ce qui a trait à la gestion des litiges, les tribunaux se sont prononcés, au cours du dernier quart de siècle, sur les principales dimensions de la relation entre la Couronne et les Autochtones. De récents jugements de la Cour suprême du Canada ont changé l'environnement dans lequel AINC travaille et ils continuent d'influencer la restructuration des secteurs d'activité. Des jugements comme ceux qui ont été rendus dans les affaires *Delgamuukw* (1997) et *Marshall* (1999) sont à l'origine de modifications constantes aux processus liés aux terres et aux ressources ainsi qu'à l'élaboration de politiques sur le plan des traités historiques. D'autres décisions comme dans l'affaire *Corbière* (1999) remettent de plus en plus en question la *Loi sur les Indiens*, le principal fondement juridique sur lequel s'appuie AINC. Un certain nombre d'initiatives se déroulent présentement qui pourraient influencer le renouvellement législatif, notamment la mise en œuvre de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*, qui vient d'être adoptée, ainsi que la représentation spéciale visant la protection des droits des femmes des Premières nations. De plus, l'initiative conjointe entre AINC et l'Assemblée des Premières Nations (APN) sur l'élaboration des politiques travaille à la préparation d'options qui pourraient se traduire par une plus grande maîtrise assumée par les Premières nations sur les terres et l'exercice des pouvoirs. Le Ministère ne peut pas se permettre de prendre du recul et de laisser les tribunaux prendre les décisions. Il doit plutôt prendre les devants dans la poursuite du renouvellement législatif.

Le nombre de dossiers de litiges généraux s'est multiplié par six au cours de la dernière décennie. Les causes concernant les pensionnats sont passées de 84 en janvier 1997 à 3 152 en décembre 1999. Les litiges sont principalement de nature historique et découlent de 200 ans d'administration par la Couronne des terres et des ressources des Premières nations et de 100 ans de pensionnats. En raison de leur nature conflictuelle, les litiges exercent des pressions défavorables sur les partenariats et détournent des énergies ministérielles des politiques, des programmes et des ressources. Les stratégies du Ministère visent à gérer l'inventaire des dossiers dans son ensemble, par l'entremise d'une évaluation exhaustive du risque, du règlement extrajudiciaire des litiges lorsque les réclamations sont assorties de preuves et que la responsabilité est évidente, du recours à d'autres mécanismes de règlement des différends, de l'élaboration de possibilités d'actions différentes que le litige et de la mise en œuvre de stratégies énergiques de prévention.

Un certain nombre d'initiatives sont en cours pour régler les revendications en suspens et les litiges (les détails en sont donnés à la page 16 ou encore dans le site Web au http://www.inac.gc.ca/subject/claims/index.html).

Les principes de l'union sociale : un cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens (http://socialunion.gc.ca/news/020499_f.html), entériné le 4 février 1999 par le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et des territoires (à l'exception du Québec) décrit un nouveau partenariat intergouvernemental en matière de programmes et de politiques sociales. L'entente comporte des engagements envers les grands principes des programmes sociaux, comme l'égalité des chances et l'accès à des programmes comparables. Elle précise comment les gouvernements devraient travailler ensemble pour mieux desservir les Canadiens et les Canadiennes. Le principal défi consiste à veiller à ce que les politiques et les programmes d'AINC respectent l'esprit de l'entente. L'entente met également au défi les gouvernements de travailler avec les peuples autochtones pour trouver des solutions pratiques répondant à leurs urgents besoins.

L'obligation de rendre des comptes est sous-jacente à une saine gestion gouvernementale : l'un des principaux défis à relever pour AINC et les Premières nations est de s'assurer de l'existence de régimes efficaces et uniformes de reddition des comptes pour répondre aux besoins des membres des Premières nations dans les réserves et en dehors de celles-ci. S'y ajoute le défi d'acquérir auprès du public la confiance que les ressources sont sainement gérées et que les programmes produisent les résultats escomptés. Cette double obligation de rendre des comptes, c'est-à-dire des dirigeants des Premières nations envers leurs membres et envers le gouvernement du Canada, se reflète dans les modalités des transferts financiers aux Premières nations. Il faut en arriver à un consensus sur la façon dont les Premières nations doivent moderniser leurs régimes financiers pour qu'ils soient comparables à ceux des autres gouvernements tout en misant sur les forces de leur propre culture.

AINC travaille en étroite collaboration avec les Premières nations dans l'évaluation des genres de transferts financiers qui s'adaptent le mieux à leur capacité de dispenser les programmes et les services et à leur réceptivité à l'égard d'accepter les responsabilités additionnelles inhérentes à des ententes de transferts financiers pluriannuelles. L'évaluation de la reddition des comptes et de la gestion, assortie de plans de perfectionnement qui identifient les domaines susceptibles d'être améliorés, représente un outil précieux pour analyser la situation particulière à chaque Première nation. Des vérifications financières annuelles réalisées par des vérificateurs agréés indépendants assurent l'acquittement de la responsabilité ministérielle de rendre des comptes à l'égard d'une saine utilisation des fonds transférés. Des rapports autres que financiers concernant les programmes et les services administrés par les Premières nations veillent à répondre au même objectif. Dans le cas où une Première nation éprouverait des difficultés financières, un plan de redressement est alors mis en œuvre et sa réalisation fait l'objet d'une surveillance régulière.

AINC passe en revue avec les Premières nations les résultats des évaluations de la reddition des comptes et de la gestion qu'on vient de mentionner. On cherche à orienter stratégiquement les fonds consacrés à l'édification des capacités vers les domaines jugés prioritaires. De la même manière que les autres gouvernements au Canada, les Premières nations s'efforcent d'élaborer des cadres de reddition des comptes, fondés sur les principes de la transparence, de la divulgation et du redressement. AINC encourage les Premières nations à interpréter ces principes en tenant compte de leur situation et de leur culture au moment de mettre en place des régimes d'exercice des pouvoirs. Les Premières nations implantent progressivement de tels régimes pour gérer leurs fonctions élargies associées à la planification, à l'établissement des budgets et à la présentation de rapports. Les Premières nations, de concert avec AINC, ont mis en œuvre un ensemble d'initiatives pour assurer une solide reddition de compte autant aux membres des bandes qu'au gouvernement du Canada (les détails en sont expliqués aux pages 18 et 19). Le Ministère a également recours à ses compétences en évaluation, en vérification et en révision pour veiller à l'existence de régimes de reddition des comptes efficaces et uniformes.

Les revendications en suspens et les litiges : le principal défi que pose le processus des revendications globales se situe dans l'établissement de la certitude quant aux droits ancestraux, aux droits de propriété foncière et à l'accès aux terres et aux ressources. Le règlement des questions entourant les terres permettrait aux Premières nations de participer plus directement aux initiatives de développement économique. Il en découlerait aussi une plus grande certitude économique dans le climat d'investissement. Il est évidemment nécessaire de régler ces questions de manière juste et équitable afin de préserver la confiance envers le processus de la conclusion de traités. En ce qui a trait aux revendications particulières, les principaux défis consistent à remplir les obligations juridiques du gouvernement et d'éliminer la perception que le gouvernement du Canada est en conflit d'intérêts en étant juge et partie dans le règlement des

Les défis

Affaires indiennes et du Nord Canada

Les conditions socio-économiques : les conditions sociales, économiques et sur le plan de la santé s'améliorent, mais il persiste des écarts considérables au chapitre du revenu, du niveau de scolarité et de l'espérance de vie. *Rassembler nos forces* comprend un large éventail d'initiatives intégrées dans l'ensemble du gouvernement, qui visent la tenue des réformes structurelles nécessaires pour relever ces défis (les détails sont donnés aux pages 20 à 22). Au nombre des grands défis socio-économiques que doivent relever les Premières nations figurent les suivants :

L'indice de la qualité de vie humaine des Nations Unies :
- Si le Canada se classe au premier rang en fonction de l'indice de la qualité de vie humaine des Nations Unies, les Indiens vivant dans les réserves arrivaient à un rang inférieur à celui de plusieurs nations en développement.

Des améliorations dans l'infrastructure, mais des indicateurs importants accusent des retards :
- La surpopulation demeure un problème : 19 p. 100 des logements dans les réserves comptent plus d'une personne par pièce (par rapport à 2 p. 100 dans l'ensemble du Canada).
- En mars 1998, dans les réserves, 46 p. 100 des logements étaient considérés en deçà des normes.
- L'infrastructure économique comporte de graves lacunes (par exemple, les terrains commerciaux desservis par des services publics, les réseaux de transport, l'énergie à prix rentable).

Les niveaux de scolarité augmentent, mais il subsiste des écarts.
- En 1996, 20 p. 100 des Indiens inscrits de 15 ans et plus détenaient un certificat ou un diplôme post-secondaire, en comparaison de 35 p. 100 chez les autres Canadiens du même groupe d'âge.

Les jeunes des Premières nations se préparent à faire leur entrée sur le marché de l'emploi, mais
- 53 p. 100 des Indiens inscrits âgés de 15 ans ou plus rapportaient un revenu d'emploi en 1995, par rapport à 66 p. 100 des Canadiens du même groupe d'âge.
- Il faudra créer annuellement de 10 000 à 18 000 emplois au cours des dix prochaines années pour que le taux d'emploi des Indiens inscrits rejoigne la moyenne canadienne.
- Dans l'ensemble du Canada, le taux de chômage chez les Indiens inscrits de 15 ans et plus était d'environ 27 p. 100 (1996).

Une croissance rapide de l'entrepreneurship autochtone, notamment plus de 20 000 entreprises appartenant à des Autochtones, mais
- les entreprises autochtones sont en moyenne plus petites, moins rentables et desservent principalement des marchés locaux.
- Les entreprises autochtones sont aussi en posture moins favorable pour tirer profit des débouchés croissants qui découlent des ressources et des possibilités économiques urbaines.

En plus des tendances socio-économiques, l'explosion démographique présente des défis considérables.
- La population des Indiens inscrits s'accroît presque deux fois plus rapidement que la population canadienne dans son ensemble.
- On prévoit que la population des Indiens inscrits augmentera de 15 p. 100 au cours des huit prochaines années.
- Une part de 40 p. 100 de la population des Indiens inscrits avait moins de 20 ans en 1999.

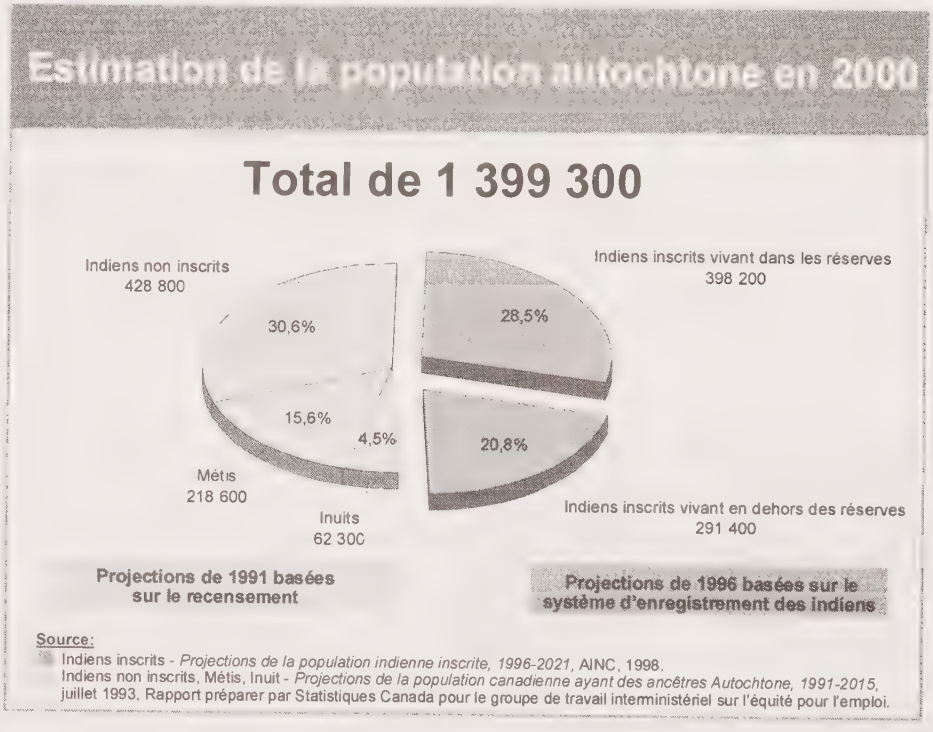
Pour plus de renseignements sur les conditions démographiques, sociales et économiques, consulter le document intitulé *Données ministérielles de base* au http://www.inac.gc.ca/stats/index.html.

Les éléments de contexte susceptibles d'influencer le Ministère

Un profil de la population autochtone du Canada

Au Canada, la population autochtone totale est estimée à 1 399 300 en 2000 (voir le graphique 1). Les Autochtones ont pour ancêtres les tout premiers habitants de l'Amérique du Nord. La *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît trois catégories d'Autochtones – **les Indiens, les Métis et les Inuits**. De plus, la *Loi sur les Indiens de 1876* précise les définitions juridiques qui s'appliquent aux **Indiens inscrits** au Canada. Un Indien inscrit est une personne indienne qui est inscrite au Registre en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Un **Indien visé par un traité** est un Indien inscrit appartenant à une Première nation signataire d'un traité avec la Couronne. Un **Indien non inscrit** est une personne indienne qui n'est pas inscrite en vertu de la *Loi sur les Indiens* (peut-être parce que ses ancêtres ne se sont jamais inscrits ou encore parce qu'elle a perdu son statut d'Indien en vertu de dispositions antérieures de la Loi). Les responsabilités d'AINC à l'endroit des Autochtones concernent principalement les Indiens inscrits vivant dans les réserves ainsi que les Inuits.

Graphique 1



Environ 4,5 p. 100 des Canadiens sont d'ascendance autochtone. On dénombre 610 Premières nations qui se regroupent en 52 nations ou groupes culturels et parlent plus de 50 langues. Les Indiens vivant dans les réserves représentaient environ 58,3 p. 100 de la population des Indiens inscrits en date du 31 décembre 1999.

Bien qu'on trouve des Autochtones dans tous les coins du Canada, il existe de fortes concentrations dans les territoires (85 p. 100 de la population au Nunavut, 49 p. 100 dans les Territoires du Nord-Ouest et 23 p. 100 au Yukon, selon le recensement de 1996) ainsi que dans les provinces de l'Ouest.

Environ 63 p. 100 des collectivités des Premières nations comptent moins de 500 résidants – seulement 5 p. 100 en comptent plus de 2 000. Chez les Indiens vivant dans les réserves, 36,4 p. 100 habitent en milieu urbain tandis que 44,3 p. 100 vivent en milieu rural, 17,4 p. 100 dans des zones d'accès particulier et 1,7 p. 100 en région éloignée. Ces facteurs sont à l'origine des coûts plus élevés de la prestation des services.

Section II - Un aperçu du Ministère

Le mandat, la mission et la vision

Le vaste mandat d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) est ancré dans des politiques de longue date et un solide fondement législatif, qui comporte la *Loi sur les Indiens*, la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien* et les lois concernant les territoires. On peut consulter la liste complète des lois et des règlements administrés par AINC et des initiatives prévues en matière de réglementation pour 2000-2001 au http://www.inac.gc.ca/legisl/legisl/html. Cette information est aussi disponible auprès du kiosque de renseignements au public du Ministère au (819) 997-0380.

Affaires indiennes et du Nord Canada

[redacted]

Travailler ensemble pour faire du Canada un meilleur endroit pour les Premières nations et les gens du Nord.

[redacted]

Un environnement propice à un avenir plus prometteur pour l'ensemble des Premières nations, des Inuits et des autres gens du Nord et qui favorise l'autosuffisance, l'autonomie économique et un degré d'obligation de rendre des comptes semblable à celui des autres gouvernements au Canada.

C'est à AINC qu'il incombe en premier lieu, mais non de manière exclusive, de remplir les obligations constitutionnelles, politiques, juridiques et définies par les traités du gouvernement fédéral envers les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord. Le Ministère offre les fonds nécessaires pour veiller à ce que les Indiens inscrits vivant dans les réserves jouissent de services essentiels semblables à ceux qui sont fournis aux résidants canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. Au nombre des services en question figurent l'éducation, le logement, l'infrastructure communautaire, l'aide sociale et les services de soutien sociaux. De plus, le Ministère négocie et supervise au nom du gouvernement fédéral la mise en œuvre des règlements de revendications globales et particulières ainsi que des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Il favorise aussi le développement économique

Dans le Nord canadien, le Ministère valorise l'évolution politique et le développement durable en participant avec ses partenaires du Nord à l'élaboration des structures d'exercice des pouvoirs; en parachevant et en implantant les ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale; en encourageant le développement économique tout en veillant à protéger l'environnement et à maximiser les avantages sur le plan social et culturel. Le Ministère encourage aussi le leadership dans l'intendance environnementale et le développement durable autant au pays qu'au sein des nations circumpolaires.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires*, cette commission est exploitée en tant qu'agence indépendante (http://www.polarcom.gc.ca) et elle se rapporte au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Créée en 1991 à titre de principale organisation dans le domaine de la recherche polaire, la Commission canadienne des affaires polaires est responsable de surveiller les régions polaires, d'en faire la promotion et de diffuser le savoir qui les concerne. Elle a pour mandat de contribuer à la sensibilisation du public à l'endroit de l'importance des sciences polaires au Canada et de mettre en valeur le profil international du Canada à titre de pays circumpolaire. Il lui incombe de recommander au Canada l'orientation de ses politiques sur les sciences polaires.

Commission canadienne des affaires polaires

[redacted]

Assurer une présence nationale et internationale efficace dans les régions polaires concernant les sciences et la technologie polaires qui contribuent à une meilleure compréhension des questions polaires.

[redacted]

La Commission canadienne des affaires polaires jouera un rôle central dans le perfectionnement et la diffusion des connaissances nordiques grâce à la consultation, à la communication et aux partenariats, au profit de tous les Canadiens et Canadiennes et de leurs responsabilités dans le monde circumpolaire.

Sommaire

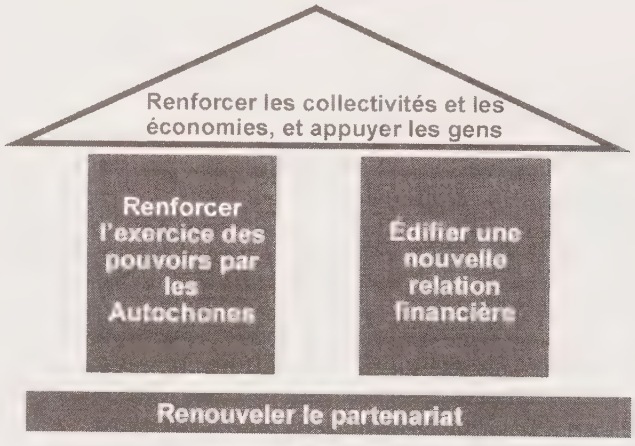
Nous avons pour but de travailler en étroite collaboration avec les Autochtones et les autres partenaires à l'amélioration des conditions économiques et sociales, de manière à apporter de véritables changements positifs dans la vie des gens. Il est reconnu que la situation des communautés des Premières nations et des Inuits est bien plus précaire que dans le reste du Canada. De nombreuses collectivités des Premières nations et des Inuits ne disposent pas des ressources nécessaires et des compétences voulues pour régler efficacement des problèmes aussi sérieux que la pénurie de logements, le chômage, la dépendance à l'endroit de l'aide sociale et le suicide chez les jeunes. Tous ces indices accusent des taux beaucoup plus défavorables que la moyenne nationale.

Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones, réponse du gouvernement fédéral au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, a été annoncé le 7 janvier 1998. La vision qu'épouse *Rassembler nos forces* et reprise dans la Stratégie de développement durable envisage des collectivités fortes et en santé et de nouvelles relations fondées sur le respect mutuel. Elle prévoit des structures et des institutions d'exercice des pouvoirs responsables, transparentes et durables. Grâce aux investissements initiaux dans les initiatives de réconciliation et de guérison, énoncées dans *Rassembler nos forces*, nous avons été en mesure d'aller de l'avant avec nos partenaires dans une série d'importantes activités qui contribueront à l'établissement de collectivités saines et autosuffisantes chez les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord. Ces activités s'inspirent des objectifs stratégiques suivants:

Renouveler les partenariats : La vision à long terme – les partenariats font partie des activités courantes et confirment la relation issue des traités (voir les pages 13 et 14);

Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones : La vision à long terme – des structures et des institutions d'exercice des pouvoirs responsables (voir les pages 15 à 17);

Édifier une nouvelle relation financière : La vision à long terme – des gouvernements des Premières nations transparents, qui s'acquittent de leur obligation de rendre des comptes et ayant conclu des ententes de transferts financiers qui tiennent compte de recettes de source autonome, notamment des impôts et des taxes (voir les pages 17 à 19);



Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens : La vision à long terme – une qualité de vie dans les collectivités des Premières nations et des Inuits qui soit comparable à celle des collectivités voisines (voir les pages 19 à 22); et

Appuyer le programme du Nord en renforçant les collectivités et l'assise économique, conformément à l'orientation définie dans les objectifs de *Rassembler nos forces* (voir les pages 23 à 27).

La réussite de *Rassembler nos forces* sera tributaire de la détermination du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et territoriaux, et du secteur privé à travailler de concert avec les Autochtones. Le présent document fait ressortir les objectifs de rendement et les résultats concrets que le Ministère est déterminé à réaliser dans le cadre de cet exercice de planification.

Section I – Les messages

Le message du Ministre

Alors que nous amorçons ce nouveau millénaire, l'objectif primordial du Ministère demeure une importante priorité dans l'ensemble du programme gouvernemental : faire du Canada un meilleur endroit pour les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord. Notre approche s'inscrit en deux volets, notamment régler les enjeux issus du passé et investir dans l'avenir. La réédification et la modernisation de nos partenariats nous permettront de travailler plus efficacement ensemble à améliorer la qualité de vie des collectivités des Premières nations et des Inuits.

Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones nous a procuré les paramètres pour atteindre ce but et apporter des changements durables et significatifs. Les quatre objectifs de *Rassembler nos forces* – renouveler les partenariats; renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones ; édifier de nouvelles relations financières; renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens – sont les principes directeurs qui nous serviront de jalons pour mesurer nos progrès.

Depuis l'annonce de *Rassembler nos forces*, il y a deux ans, un climat de changement et de renouvellement continue de prendre de l'essor dans les collectivités de toutes les régions au pays. Le gouvernement a reconnu la nécessité d'établir des partenariats pour rebâtir un climat de confiance et de coopération. Ces alliances établissent le fondement nous permettant de travailler ensemble à régler les enjeux entourant l'exercice des pouvoirs et les questions d'ordre financier. Leur aboutissement est essentiel si nous voulons renforcer les collectivités et les économies ainsi qu'appuyer les gens. Les partenariats renouvelés entre les Premières nations, les Inuits, les gens du Nord et le Ministère ont posé l'assise sur laquelle se sont appuyées de grandes réalisations comme la création du Nunavut, la conclusion du Traité des Nisga'as et d'ententes sur des revendications particulières. Ils ont soutenu les progrès constants dans l'évolution politique territoriale et le développement durable dans le Nord. À l'arrière-scène de tels progrès se maintient un engagement à l'endroit de partenariats inspirés du respect et de la reconnaissance réciproques.

Nous sommes aussi témoins de progrès dans des domaines comme le nombre de diplômés de programmes post-secondaires, la croissance des entreprises autochtones et des possibilités économiques. Les investissements dans les soins de la santé signalent des améliorations dans la qualité de vie des collectivités des Premières nations et des Inuits. Parallèlement, il reste encore beaucoup de travail à accomplir. Le développement se produit à un rythme inégal et il reste des collectivités en situation de crise. De plus, les pressions démographiques se traduisent par des demandes croissantes à l'égard des services et des programmes. La forte proportion de jeunes chez la population autochtone constitue un potentiel immense. Elle exige, par ailleurs, que nous concentrions nos efforts sur les enfants et les jeunes pour leur garantir un meilleur avenir. Au nombre des autres défis à relever figure la prise en compte du rôle unique et de la place des femmes autochtones dans notre vision.

Le règlement fructueux de ces questions exige de solides partenariats avec les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord. Un travail concerté avec ces partenaires dans un esprit de respect mutuel constitue un ingrédient essentiel à l'atteinte de nos buts. Nous continuons aussi à établir des partenariats avec les provinces, les territoires et le secteur privé. De plus, nous travaillons en coopération avec les autres ministères fédéraux pour miser efficacement sur nos ressources collectives.

Toutes les parties concernées dans la réalisation de ce programme ont une occasion unique d'apporter des améliorations dans la vie des Premières nations, des Inuits et des gens du Nord. Elles peuvent aussi contribuer à l'édification d'un Canada plus fort. Le travail que nous accomplissons façonnera le profil du Canada pour les générations à venir. L'engrenage du changement est en marche et nous sommes déterminés à en maintenir et en accélérer l'élan. Je vous invite à prendre connaissance du rapport pour en apprendre davantage au sujet de nos plans et de nos priorités dont nous poursuivons la réalisation avec nos partenaires. Je vous incite également à consulter les divers documents et les sites Web que nous mentionnons en référence.

Table des matières

Section I: Les messages 1

- Le message du Ministre 1
- Sommaire 2

Section II: Un aperçu du Ministère 3

- Le mandat, la mission et la vision 3
- Les éléments de contexte susceptibles d'influencer le Ministère .. 4
  - Un profil de la population autochtone du Canada 4
  - Les défis 5
  - Le Ministère dans le contexte gouvernemental 9
  - Le plan des dépenses financières 10

Section III: Les objectifs, les résultats prévus et la rentabilité . 11

- Le Programme des affaires indiennes et inuites 11
- Le Programme des affaires du Nord 23
- Le Programme de l'administration 28
- La Commission canadienne des affaires polaires 31

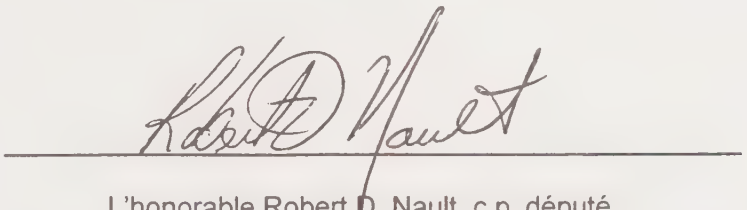
Section IV: Les renseignements supplémentaires 33

- L'organigramme 33
- Les projets et les dépenses en immobilisations 34
- Les initiatives horizontales 35
  - Le site autochtone canadien 35
  - Les projets de développement durable 35
- Les sources d'information additionnelle 37
  - Les références 37
  - Les partenaires dans la prestation conjointe 38
- L'index par sujets 39

Affaires indiennes et du Nord Canada et Commission canadienne des affaires polaires

Budget des dépenses 2000–2001

Rapport sur les plans et les priorités



L'honorable Robert D. Nault, c.p.,député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie continuellement pour simplifier les exigences liées aux rapports, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a demandé qu'Affaires indiennes et du Nord Canada et dix autres ministères examinent d'autres structures de rapport en remplacement de leur *Rapport sur les plans et les priorités* de cette année. Il a donc exempté le ministère de se conformer aux lignes directrices prescrites pour la préparation de ce rapport.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2001-III-19

ISBN 0-660-61158-9

BUDGET DES DÉPENSES

Affaires indiennes et du Nord canadien et Commission canadienne des affaires polaires

Budget des dépenses
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

3 1761 11548669 8